Etude de Me Charles MARCANGELI

avoué près le Tribunal Civil d'Ajaccio
y demeurant, 2, Cours Napoléon

VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIERE

Il sera procédé le mardi, vingt et un décembre mil neuf cent-neuf, à huit heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal civil de l'arrondissement d'Ajaccio, département de la Corse, séant au Palais de Justice de la dite ville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles suivants :

Premier lot

Site à bâtir sur le boulevard des Etrangers, d'une superficie de mille six cent cinquante mètres carrés environ.

Deuxième lot.

Site à bâtir sur le boulevard des Etrangers, d'une superficie de mille sept cent vingt huit mètres carrés environ.

Troisième lot.

La maisonnette avec jardin clôturé d'une superficie de neuf cents mètres carrés environ.

Quatrième lot.

La Tour d'Albion avec dépendances, d'une superficie de quatre mille cent quarante mètres carrés environ, les dits biens inscrits sous les numéros 122, 123, 124 p., 528 A section F, 122, 142, 128 p. section F A de la matrice cadastrale.

Les dits biens imposés au rôle de la Contribution foncière de la commune d'ajaccio pour un revenu de trois mille trois cent quarante-quatre francs.

Les dits biens actuellement détenus par le sieur Leoni Pierre ont été saisis à la requête des susnommés : 1° Mary Francis Watson ; 2° Jessie Isabella Watson ; 3° Ebie Bernard Watson, rentiers, demeurant à Neuilly-sur-Seine, agissant en qualité de légataires à titre particulier du sieur Bernard Bratschaw, en son vivant rentier, demeurant et domicilié à Ajaccio, sur le sieur Wehaco Esté, propriétaire, demeurant et domicilié à la Carosaccia (près Ajaccio), par procès verbal de Me Olivi, huissier à Ajaccio, en date des 7 et 8 janvier 1909, enregistré, visé le huit janvier par M. le Maire de la Ville d'Ajaccio et transcrit, après dénonciation au saisi et au sieur Leoni Pierre, tiers détenteur, au bureau des hypothèques d'Ajaccio, le quatorze janvier 1909, Vol. 32, N° 16.

L'adjudication aura lieu sur les mises à prix fixées par les créanciers poursuivants, savoir :

Pour le premier lot sur la mise à prix de douze mille cinq cents francs, ci . . 12.500 fr.

Pour le deuxième lot sur la mise à prix de douze mille cinq cents fr. ci . . 12 500 fr.

Pour le troisième lot sur la mise à prix de quinze mille francs, ci . . 15.000 fr.

Pour le quatrième lot sur la mise à prix de vingt cinq mille francs ci . . . . . 25.000 fr.

Total des mises à prix : soixante cinq mille francs, ci . . . . . 65 000 fr.

Les poursuivantes ne garantissent par les contenances sus indiquées.

La dite vente aura lieu avec faculté de réunion des lots.

Après différentes remises la vente a été de nouveau fixée au mardi 21 décembre 1909.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'art. 696 du C. P. C., modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi avoué poursuivant, à Ajaccio, le mil neuf cent neuf.

Signé : Charles MARCANGELI.

Enregistré à Ajaccio, le 1909, folio , case
Reçu : Un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris
Signé : BANCHERI.

Pour tous renseignements s'adresser :

1° à Me Charles Marcangeli, avoué poursuivant, demeurant à Ajaccio, 2, Cours Napoléon.

2° Au Greffe du Tribunal civil de première instance d'Ajaccio, où est déposé le cahier des charges.

Bastia, Imp. Ollagnier.

Le meilleur des Cigares à 10 c. est sans contredit le
CIGARE MATTEI
Le demander dans tous les débits de tabacs.

Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MAUX DE JAMBES
Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.
M. Depensier, Pharmacien à Rouen.
Marseille, le 30 Novembre 1900.
Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.
Docteur CHATELAIN.
L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies ; le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Hasard, à Rouen.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 10, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

CHEMINS DE FER AERIENS
Ingénieur FRANZ MERZ, Const.
Milan, Via Sabatelli, 3, Italie
Installations complètes pour transport de matériaux.
Systèmes automatiques pour grandes puissances.
Installations économiques brevetées à deux câbles, spéciales pour transport de bois, pierres, charbons, matériaux de construction, vivres, etc., permettant l'exploitation de forêts, carrières, mines, etc., situées dans des endroits impraticables.
Installations pour le transport de personnes.
Funiculaires, plans inclinés.
Machines de sus dénommé.
Haute et vingtaines simples et automotrices.
Plis simples et appareils pour descendre du bois à brûler.
Devis et projets sur demande gratis.
Références de 1er ordre.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'imitable :
"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE — N° 331
MERCREDI 1er DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les articles non insérés ne seront pas rendus. Les manuscrits ne sont pas rendus. Vente aux criées, 2 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale ou autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Eloi.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 20 m. — Coucher, 4 h. 50 s.
Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Sainte Barbe.

30 NOVEMBRE

Mme DE CHEVARRIER

La stupeur qui s'est emparée de chacun quand, vendredi soir, son nom tomba des lèvres comme un glas, a fait place maintenant à une tristesse profonde, accablante...

Mme de Chevarrier est morte !... Ah ! quand on évoque l'image si vivante, la grâce du sourire, le charme qui émanait d'elle, comment peut-on croire que tout cela ne soit plus, que la mort ait si brutalement anéanti cette merveilleuse vie !

Pour moi, j'écris ces lignes sous le coup d'une émotion cruelle, avec l'hésitation que l'on a quand on va dire des choses que l'on voudrait ne pas avoir à dire... Nous ne l'avons pas vue mourir... En partant d'elle comme d'une morte, j'ai l'impression de préciser un cauchemar, ainsi que se précise, au lendemain des grandes douleurs, l'angoisse que le sommeil avait un peu dissipée.

Elle est bien morte pourtant ! La dernière fois que je la vis c'était là-bas, au bord de cette mer dont chaque soir elle me faisait admirer les teintes délicieuses. Autour d'elle, des amis se pressaient, heureux de l'écouter, charmés de ces instants passés près d'elle. Et, bien que la mort ait rendu menteur « l'au revoir » joyeux qu'elle me jeta, je sens que c'est toujours ainsi que je la reverrai, belle, sereine, entourée, telle une de ces gracieuses figures d'autrefois, vers lesquelles montaient incessamment les admirations et les hommages.

La nature s'était plu à la combler de tous les dons. Elle avait la Beauté, ce charme fugitif qui s'attardait cependant pour elle et faisait exquise son arrière-saison. Elle avait l'Esprit, et jamais ce mot ne signifia plus de finesse, plus de grâce. Mais elle avait par dessus tout ce qui est la plus belle manifestation de Dieu sur terre : l'Intelligence et la Bonté.

On la sentait planer au dessus des mesquineries humaines. Sans cesse occupée à de nobles choses, elle ne voyait pas ce qui rampe, ne voulait pas croire à l'envie, au Mal. Pour elle, il fallait que tout fût beau, que tout fût grand, car elle ne regardait la vie qu'à travers sa lumineuse intelligence. De là venait cette haute indulgence, si encourageante pour les moindres bonnes volontés, pour les plus modestes talents.

La femme de grand esprit qu'elle était jugeait certes à leur juste valeur les projets qu'on lui soumettait, les rêves, les aspirations. Mais la femme de grand cœur comprenait que tout effort est utile, tout travail louable. Et on la quittait toujours réconforté, avec plus de confiance en soi-même.

Son érudition était inépuisable. S'intéressant à tout, elle avait une connaissance approfondie du passé, suivait l'évolution actuelle et saluait les progrès de l'avenir. Sa haute culture intellectuelle lui permettait de prendre goût aux choses arides de la science comme d'admirer vivement les merveilleuses manifestations de l'art. Elle avait tout vu, tout lu, tout compris. Alors, comment dépeindre le charme de ces réunions intimes, dans ce boudoir aujourd'hui fermé où résonne encore l'écho de cette voix qui disait des choses précieuses et qu'on écoutait ?.. Heureux ceux qui pouvaient ainsi, à toute heure, recueillir les trésors de son esprit et de son cœur prodigués magnifiquement !

Son cœur, lui, nul mot n'en saurait exprimer la grandeur et la générosité. Mais la désolation de tant de malheureux qu'elle a consolés, les sanglots de tout d'enfants pauvres qui la regardaient aller à eux comme une fée, la consternation qui règne aujourd'hui dans ce quartier populeux qu'elle habitait, disent éloquemment avec quelle délicatesse elle se penchait sur l'humaine misère.

La belle figure de femme que celle qui a passé en laissant derrière elle un tel sillage ! Bien des choses finiront par se taire, car elle était l'âme qui les faisait vivre. Avec elle périra sans doute cette *Circuse*, fleur éclose de son esprit, pour la joie de tous.

Il semble qu'avec cette femme admirable quelque chose vient de sombrer pour chacun de nous. Elle avait su de tant d'exquises façons conquérir les sympathies, que son auguste souvenir, vainqueur de l'oubli, vivra dans le cœur de ceux qui l'ont admirée, de ceux qui l'ont bénie, de ceux qui comme nous l'ont profondément aimée.

A. DE M.

Propos d'actualité

La Réforme de la Justice

L'affaire Steinheil n'aura pas été inutile : elle aura contribué à démontrer qu'il faudrait une démonstration était encore nécessaires que la Justice en France était remplie de défectuosités, bourrée d'anomalies.

C'est ainsi qu'une instruction qui avait duré plus d'un an et qui concluait à la culpabilité de Mme Steinheil, a été complètement démolie en cinq journées de cour d'assises. Le Garde des Sceaux a pensé, avec raison, qu'il était, dans ces conditions, bien inutile de laisser subsister l'instruction préalable sous sa forme actuelle, et il a nommé une commission chargée de préparer un ou plusieurs projets de loi en vue de modifications urgentes à cette procédure criminelle.

La Commission aurait en vue, notamment, d'introduire chez nous le système anglais qui consiste à effectuer presque toute l'instruction à l'audience, entre l'avocat de l'accusé et le procureur de la République, remis de pouvoirs égaux, le président dirigeant seulement les débats, en assurant l'ordre et l'impartialité en donnant tour à tour la parole au procureur et au défenseur.

Cette réforme aura utilement complétée par un remaniement des attributions du jury. Aujourd'hui, comme on le sait, le jury se prononce sur la culpabilité ou la non culpabilité de l'accusé. Il tranche ce que l'on appelle « la question de fait ». Mais une fois qu'il a rendu son verdict, ses pouvoirs sont épuisés : il ne lui appartient pas de fixer la peine.

Ce système aboutit fréquemment à des quiproquos qui seraient amusants s'ils n'étaient parfois tragiques. Il est arrivé qu'un jury, croyant avoir rendu un verdict indulgent, avait, au contraire, mis la Cour dans l'obligation de prononcer une sentence de mort. D'autres fois, les pires assassins, qui avaient avoué leurs crimes, se voyaient, à leur grand étonnement et celui des jurés, déclarés innocents, par suite d'un verdict mal rendu.

Le projet de la commission qui vient d'être institué, rendrait, sans doute, plus rares ces surprises et ces scandales. Il consiste à étendre les attributions du jury et à l'associer à la Cour pour la fixation de la peine. Cela, d'ailleurs, est absolument logique. Ou bien le verdict n'a aucun sens, ou bien il a une relation directe avec la condamnation qui sera prononcée, et dans ce cas, il est absurde que le jury soit laissé dans l'ignorance de la partie de sa délibération. Dans la pratique, cette collaboration est tellement reconnue nécessaire que le jury fait toujours appeler le président des assises, avant de se prononcer.

Bien d'autres réformes solliciteront la commission : notre vieille Justice, boiteuse et édentée, aurait grand besoin de rajeunir. Mais sachons nous contenter du plus pressé, et n'oublions pas que le désir du mieux retarde souvent la réalisation du bien.

C. des CORDELIERS.

La Catastrophe d'Ota

M. Ceccaldi, député de Vervins, a déposé à l'une des dernières séances de la Chambre, un projet de loi dont voici l'exposé des motifs :

Messieurs, un ouragan a, la semaine dernière, ruiné la commune d'Ota : 3 maisons ont été démolies, 30 autres furent ébranlées au point que les propriétaires sont dans la nécessité de les démolir. Dans cette tourmente, 2 personnes ont trouvé la mort, 60 autres ont été plus ou moins grièvement blessées.

La gêne que la mévente des céréales a engendré pendant ces deux dernières années dans la plupart des ménages met dans l'impossibilité les personnes éprouvées de réparer les dommages dont elles ont souffert. Très pauvre, la commune, malgré la bonne volonté de ses élus, ne peut rien tenter pour alléger leurs souffrances, et le département, dont le déficit est considérable, est peu en mesure d'accorder le moindre secours.

Dans ces conditions, j'ai pensé que le Parlement, dans un sentiment d'humanité et de solidarité, voudrait bien consentir le vote d'un crédit pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe.

Je demande à mes collègues de témoigner de leurs sentiments d'humanité et de solidarité en votant l'urgence en faveur de ma proposition. J'aurai alors l'occasion de revenir devant la Chambre au moment où l'on discutera les crédits présentés par la commission du budget en fin d'année. J'espère qu'alors mes collègues seront avec moi et consentiront à allouer les crédits que je demande.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer la proposition suivante pour laquelle je sollicite le bénéfice de l'urgence :

Art. 1er. — Un crédit de 100 000 francs est attribué aux ministères de la commune d'Ota.

Art. 2. — Ce crédit sera distribué dans les formes usitées l'an dernier pour les crédits de chômage.

L'urgence a été déclarée et la proposition renvoyée à la commission du budget.

54. — Reproduction du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XII

AVEU D'AMOUR

Bartholémy se raidit.

— Que voulez-vous dire ? fit-il d'une voix sourde.

— Ce que je dis, répondit Mme Lenoir, sans se troubler. Vous aimez Marie-Louise, et vous avez raison, car elle est charmante. Mais elle ne vous aime pas, elle aime Jean Lenoir, mon fils, et elle sera sa femme.

Bartholémy se leva, pâle, les yeux hagards, les poings crispés.

— Vous mentez, madame, dit-il d'une voix rauque, vous mentez ! Marie-Louise m'aime, elle me l'a dit, elle me l'a juré, elle ne peut pas me tromper ainsi !

— Elle vous a dit qu'elle vous aimait, mais elle ne vous a pas dit qu'elle aimait aussi mon fils, et qu'elle ne pouvait épouser que lui.

— Oui, monsieur ; mais, pour ses convictions, je ne les connais point. Faut-il cependant qu'elle gagne de l'argent puisqu'elle vit avec ma petite Mélanie.

Bartholémy devenait soucieux.

— Mon maître va être contrarié, mais avec la dernière adresse que vous avez en mains, on pourrait peut-être la trouver.

— Ça m'est facile de vous la donner dit la brave femme en se levant, pendant que Bartholémy inspectait toute une galerie de portraits cloués sur la cheminée.

Devant un de ces cadres, il tressaillit et lexa la main pour le décrocher de la muraille. Le portrait était celui de la femme qu'il avait connue... Il fut assez fort pour rester maître de lui. La prudence devenait de rigueur !

— Tenez, monsieur, dit la mère Lenoir, en ajustant des lunettes sur son nez, ça doit être ça... Regardez la signature au bas de l'adresse en haut.

De joie, Bartholémy tremblait.

Vous avez raison... Oui... Marie Lenoir.

— Je savais bien qu'elle était là en réserve... Quand une autre arrivera, celle-là ira au feu.

— Il est donc nécessaire qu'une chasse l'autre ?

— Mordié non, monsieur, mais c'est une coutume que j'ai prise comme ça, et je crois qu'elle est bonne...

La mère Lenoir s'approcha pour regarder elle aussi la lettre que Bartholémy ne lisait pas.

— Il vous en coûterait donc de vous débarrasser de cette lettre ?

La brave femme ne s'attendait pas à la question. Elle fit attendre sa réponse.

— N'en défaire ? Ça dépend !

— Ce serait pour la montrer à mon maître.

— Votre maître qui vous envoie ?

— Oui, madame.

— Tout de même ! Chez de pauvres gens comme nous, on ne garde pas des tas de correspondances comme il y a des robes qui font ! Faudra, par exemple, que vous me la retourniez quand on monsieur en aura pris connaissance, parce qu'on ne sait pas ce qui peut arriver ; on ne peut jamais rester sans quelque chose qui vous parle des enfants qui n'ont un toit.

Bartholémy sourait en un instant un trésor qu'il n'aurait pas été plus heureux.

— Sa sœur vit toujours avec elle, reprit-il ?

— Oui, monsieur, et même que je me demande comment ma Mélanie se trouve de cet air de Paris qu'on dit si mauvais... Cependant il est bon à quelque-une dont vous êtes, monsieur, car vous avez bonne mine.

Bartholémy fit un pas vers la cheminée. La lettre ne lui suffisait pas. Il voulait la photographie

— Tiens, la voilà mam'zelle Marie Lenoir, si je ne me trompe ?

— Comment donc que ça fait que vous la connaissez ? demanda la bonne femme.

Bartholémy se raidit.

— C'est facile à expliquer. Je suis valet de chambre de madame et de monsieur pour qui je suis ici aujourd'hui. C'est moi qui ouvrait la porte à Mlle Lenoir quand elle venait chez mes maîtres.

— C'est donc ça !... Oui, c'est elle. Même très ressemblante, je crois. Hein, qu'en dites-vous ?

Bartholémy détourna le cadre. Plus de doute : c'était la secrétaire de M. Nérondoul. En suivant une piste il tombait sur une autre ; son temps devenait précieux.

— Pour sûr qu'elle lui ressemble... affirma-t-il. C'est dommage que madame n'ait pas ce portrait. Avec ça, en moins de quarante-huit heures, Mlle Lenoir serait trouvée dans Paris.

— Allons donc ! Ça se passe de cette façon dans la capitale !... Le père le dit souvent : « Y a qu'à Paris qu'y a des gens fins ! » Je voudrais bien être certaine à ce monsieur et à cette dame, quoi ! s'ils ne m'emblée de me refaire du portrait de ma fille.

Bartholémy, lui, n'avait guère envie de la remettre en place. Il se fit patelin. La partie était belle : le bonheur de ses maîtres en dépendait.

— Je comprends cela, dit-il, songeur.

— Un portrait, c'est tout de même plus précieux qu'une lettre.

— J'ai une idée, madame Lenoir. Si vous avez confiance en moi, vous pouvez me confier cette photographie et avant huit jours d'ici, ma maîtresse vous la retournera.

La mère Lenoir ne paraissait pas convaincue. Elle regarda le cadre, regarda la cheminée.

— Voyez le vide que ça fait ! Une belle fille comme ça tient de la place, dit-elle orgueilleusement !

— Je ne dis pas le contraire. Mais quand il s'agit de l'amour d'une personne et de toute une famille peut-être, la privation d'un cadre pendant quelques heures est peu de chose.

— C'est ce qui me fait hésiter !... Je ne voudrais point être une entrave au bonheur de mes enfants... Répondez-vous que la photographie sera de retour dans la huitaine.

— J'en réponds, ma bonne Lenoir, et vous pouvez vous fier entièrement à Barthélemy qui est depuis dix ans au service de monsieur Dignes.

La Bourbonnaise est encore une hésitation, puis elle dit :

— Allons, prenez-la donc...

La carte alla rejoindre la lettre. La joie étouffait Barthélemy.

(A Suivre).

M. Abel Bonnard

Nous détachons du Rapport du Secrétaire perpétuel de l'Académie française sur les concours de l'année, le passage qui concerne l'un des lauréats, notre distingué compatriote M. Abel Bonnard :

« Parmi les volumes de vers présentés pour le prix Archon-Despérouses, l'Académie en a retenu trois. L'auteur des *Royautés*, M. Abel Bonnard, avait été déjà signalé par une autre couronne à l'attention du public. Depuis son premier livre, il a élargi sa manière : dans telle de ses pièces, comme le beau poème d'*Hercule et Prométhée*, passe un souffle épique. Souhaitons seulement que ce jeune poète, richement doué, se défie d'une abondance trop facile et d'une certaine grandiloquence qui semble parfois l'obséder. La patrie de Victor Hugo est aussi celle de Jean Racine. Sans abandonner les nobles traces du poète qu'il a choisi pour modèle, que M. Bonnard consulte parfois l'auteur de *Phèdre* et de *Bérénice* sur les secrets de la perfection. »

Commissions Cantonales
D'ASSISTANCE

Au cours du mois de novembre, dix Commissions cantonales d'assistance se sont réunies dans l'arrondissement de Bastia.

Elles ont jugé 92 appels et ont prononcé l'inscription de 12 nouveaux assistés, le maintien de 28 et la radiation de 52.

Le Sous-Préfet,
BORDEAUX-DESBARRES.

Cour d'Assises

Audience du 30 novembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

Un Magasin de Bijouterie
cambriolé à Ajaccio

Vol qualifié
et complicité de vol par recel

Aujourd'hui s'ouvrent devant la Cour d'assises les débats d'une affaire qui fit grand bruit à Ajaccio.

Dans la nuit du 13 au 14 novembre 1908, le magasin de bijouterie de M. Huguenin reçoit la visite ces cambrioleurs.

L'accusation s'est portée sur trois matelots de la Défense mobile et deux civils.

Quelques uns des accusés appartiennent à des familles fort honorablement connues à Ajaccio.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans la nuit du 13 au 14 novembre 1908, à Ajaccio, des malfaiteurs s'introduisirent dans le magasin de bijouterie appartenant au sieur Huguenin Edouard, 22, Cours Napoléon. Après avoir fracturé à l'aide d'un ci-seau à froid la porte d'entrée, ils avaient coupé avec un diamant la vitre de la devanture et s'étaient emparés d'une somme de 47 francs en numéraire contenus dans le tiroir d'une petite table non fermée à clef, d'une montre remontoir en or pour dame et de divers bijoux en or d'une valeur approximative de 1,100 francs. Ils s'étaient retirés ensuite par une porte ouvrant sur le corridor de la maison, abandonnant sur les lieux un ciseau à froid qui s'adaptait exactement aux traces de pesées pratiquées sur les panneaux de la porte d'entrée ainsi qu'un morceau de bougie spéciale.

Sans formuler des soupçons précis, le bijoutier Huguenin fit connaître à la police que les 10 et 12 novembre, vers sept heures et demie du soir, des matelots de la Défense mobile étaient venus acheter chez lui des stylets en argent et avaient longuement examiné le magasin. Une information régulière fut ouverte contre inconnus. Les premiers renseignements ayant désigné comme auteurs probable du vol un certain nombre de civils et plus spécialement trois matelots de la Défense mobile : Carafini Jean, Sempé Dominique et Morazzani Paul, des perquisitions domiciliaires furent prescrites. Elles amenèrent le 28 novembre la découverte dans le paquetage de Morazzani d'une bague dite chevalière avec perle verte émeraude et d'une autre bague de dame en or, art nouveau, d'une valeur approximative de 28 francs.

Ces bijoux représentés à Huguenin furent formellement reconnus par lui comme lui ayant été soustraits la nuit du vol.

Morazzani interrogé par la police prétendit les avoir achetés pour le prix de 5 fr. d'un paysan inconnu de lui un soir qu'il traversait la place Abbattucci et rentrant au poste en compagnie de Sempé. Arrêté le 28 novembre il déclara devant le magistrat instructeur qu'il n'avait pas dit la vérité avec le commissaire de police et que les bagues lui avaient été données huit ou dix jours avant leur saisie par Carafini en présence de Sempé en paiement d'une somme de 5 francs qui lui était due. Carafini avait même ajouté : « Prends-la et ne t'occupe pas du reste. » Carafini et Sempé furent arrêtés le 30 novembre. Ils opposèrent un formel démenti à Morazzani au sujet de la remise des bijoux et affirmèrent qu'ils s'étaient retirés ce soir là dans leur chambre commune, 24, Cours Napoléon, vers onze heures du soir. Ondella et Agostini furent aussi mis en état d'arrestation. Comme les matelots ils protestèrent de leur innocence et opposèrent un prétendu alibi. Ondella affirma avoir passé sa nuit au jeu jusqu'à 3 heures du matin et être rentré en son magasin à cette heure-là. Agostini soutint qu'après s'être longtemps promené avec Porès André il était allé se coucher vers 1 heure du matin chez sa maîtresse Julie Frusoni. L'information a détruit les diverses allégations des accusés, qui après avoir effectivement passé une partie de la soirée au bar Diana Lilline ont été rencontrés à diverses reprises dans les rues d'Ajaccio par les agents de police entre une heure et six heures du matin.

Le 14 novembre et les jours suivants, ils ont eu entre eux au domicile de Carafini de nombreux conciliabules. En outre, la bougie dite de la marine découverte dans le magasin cambriolé avait été vue peu de jours avant le crime par les agents Santi et Giacomoni dans le Bar de Liline Diane et celle-ci avait déclaré qu'elle appartenait à Sempé et que ce dernier l'avait reprise avant la nuit du vol. Au surplus, le témoin Piazza Sylvestre a reçu les confidences des accusés et a fait connaître à la justice comment le vol a été perpétré. Les rétractations tardives de ce témoin en ce qui concerne Ondella et Agostini s'expliquent par les menaces dont il a été l'objet.

Ce témoin a même été, le 14 mars 1909, sur la Place du Diamant à Ajaccio, l'objet d'un attentat à main armée de la part de Martinetti Jean dit Michel, ami intime d'Ondella et d'Agostini.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Carafla, de Montera et Moretti sont assis au banc de la défense.

Les Interrogatoires

Le matelot Morazzani reconnaît que lors d'une perquisition à bord du torpilleur où il était embarqué on a trouvé dans son paquetage deux bagues provenant du vol Huguenin. C'est Carafini qui les lui avait données en paiement d'une somme de 5 francs qu'il lui devait. Il affirme avoir passé à bord de son torpilleur la nuit du vol.

Le matelot Carafini proteste énergiquement contre l'accusation de Morazzani, qui ne l'accuse, dit-il, que pour dégager sa responsabilité.

Le matelot Sempé ainsi que les deux civils qui sont assis à ses côtés, Agostini et Ondella, affirment qu'ils sont entièrement innocents des faits qu'on leur reproche. Il est inexact que quelques-uns d'entre eux aient, le soir du vol, rencontré l'agent Giacomini.

Sempé affirme qu'il est rentré à 11 heures dans la chambre qu'il occupe avec Carafini. Ils ne sont ressortis que le matin.

Agostini se trouvait avec un de ses cousins. Il a même rencontré un agent de police qui pourra en témoigner.

Les Témoins

M. Ottavi, commissaire de police, déclare qu'au cours d'une perquisition il a trouvé deux bagues provenant du vol dans le paquetage de Morazzani. Celui-ci après avoir déclaré qu'il les avait achetées à un paysan, a fini par avouer qu'il les tenait de Carafini.

M. Huguenin, bijoutier à Ajaccio, fait connaître que le 13 novembre 1908, à 6 heures du matin, au moment où il se disposait à ouvrir son magasin, il a constaté que celui-ci était ouvert. Des malfaiteurs y avaient pénétré à l'aide d'effraction et y avaient dérobé une quantité assez considérable de bijoux dont la valeur totale dépasse 1,000 francs.

Quelques jours avant le vol, des matelots dont l'attitude était bizarre et qui paraissaient inspecter les lieux, sont venus chez lui acheter des petits poignards corses. Cependant il ne reconnaît par les matelots présents à l'audience comme étant ceux qui sont venus chez lui avant le vol y acheter des poignards.

Santi, agent de police. — J'avais vu dans la buvette Diana, que fréquentaient les inculpés, une bougie spéciale comme il n'y en a qu'à bord des torpilleurs. Le lendemain du vol, ayant appris qu'un morceau de bougie de la marine avait été trouvé dans le magasin cambriolé, je me rendis de nouveau chez la dame Diana et la priais de me remettre la bougie que j'avais vue chez elle quelque temps auparavant. Elle me répondit : « Je ne l'ai plus, Sempé me l'a reprise il y a deux jours.

Giacomini, agent de police. — La nuit du vol j'ai rencontré, vers deux heures du matin, ce promenant sur le cours Napoléon, un groupe composé de trois matelots et de deux civils. J'ai reconnu deux des matelots pour être Carafini et Sempé. Je n'ai pu reconnaître les civils d'une façon parfaite. Ils avaient pourtant la démarche d'Ondella et d'Agostini.

Léon Mathieu. — Le nommé Piazza m'a affirmé qu'Ondella lui avait dit : « J'ai fait le coup avec trois autres. »

Piazza Sylvestre. — A propos de cette affaire, j'ai été victime de trois attentats, dont l'un particulièrement grave. Un nommé Martinetti lui a tiré un coup de revolver par derrière en lui reprochant d'avoir fait arrêter des innocents. Il a été blessé gravement au visage. Martinetti pour le fait n'a été condamné qu'à quatre mois de prison, mais « ce qu'il y a de plus drôle, s'écrie le témoin, c'est que moi, victime, j'ai été aussi condamné à un mois de prison. Nous vivons sous le régime du favoritisme et il faut que cela finisse. »

Le témoin Piazza s'élève ensuite contre les procédés dont il a été victime de la part de la magistrature. Il cite des vers de Lamartine et parle même des fameux lévites dont il a été question au procès de Mme Steinheil.

Diana Lilline. — Je lavais les pantalons de Sempé et j'y ai un jour trouvé une bougie de marine que j'ai consumée.

Les agents Santi et Giacomini confrontés avec Diana Lilline affirment que celle-ci leur a le lendemain été vol affirmé qu'elle avait remis la bougie à Sempé.

Le témoin Diana Lilline proteste énergiquement et accuse les témoins de lui en vouloir parce qu'elle leur faisait payer les consommations qu'ils prenaient dans son établissement.

Les agents Santi et Giacomini opposent un démenti formel aux affirmations de la dame Diana.

Après l'audition du témoin Diana, l'audience a été renvoyée à demain à midi et demi précis.

Commission de Surveillance
DES PRISONS

La Commission de surveillance des prisons de Bastia se réunira le samedi 4 courant, à 9 heures du matin, au parloir des avocats de la prison de cette ville.

Ordre du jour :

Demande de transfert d'un jeune détenu ;

Rapport sur la création d'un patronage des libérés ;

Compte-rendu de la visite mensuelle des délégués.

Le Sous-Préfet,
BORDEAUX-DESBARRES.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 novembre 1909.

La fermeté du marché n'est encore accentuée aujourd'hui bien que les transactions aient manqué d'ampleur. La Rente Française est bien tenue à 99.10. Les Fonds Etrangers réalisent de nouveaux progrès, principalement l'Extérieure à 96.30 et les séries russes. Toutefois soutenues sur les Etablissements de Crédit. Le Crédit Foncier se traite à 1820 : son bilan au 31 octobre fait ressortir au total des profits et pertes un accroissement de fr : 4.394.73 :.

Le Suez a valu 4,960. Les valeurs de traction sont indécises. Ecarts insignifiants sur les charbonnages russes. Reprise des titres cuprifères : Rio 1,977. Les valeurs sidérurgiques gagnent une fraction appréciable.

Au groupe industriel, le Bec Auer est à 791. Les Etablissements Revillon frères sont activement traités à 539.

En Banque, l'Electrique Lille Roubaix Tourcoing, dont les recettes vont s'augmenter sensiblement avec la ligne du Boulevard, reprend à 998. L'Arbouys monte à 61.

Bonne tenue à 465 de l'obligation 3 0/0 or du Port de Bahia.

Le Crédit National Assurances qui procède actuellement au placement de Bons privilégiés de la 7e série, est une Société d'Assurances Mutuelles contre tous risques, vie exceptée, fondée en 1898 et dont les affaires sont en progression constante.

Chemins Français irréguliers.

Une Soirée de Bienfaisance

Le Comité central des fêtes qui vient de se constituer tout récemment dans notre ville pour organiser diverses réjouissances qui auront lieu au cours de cet hiver, donnera ce soir à l'Edison-Cinéma, une soirée de gala qui promet d'être des plus intéressantes et des plus courues.

Un programme entièrement nouveau permettra au public bastiais de passer une excellente soirée dans le coquet établissement de la rue Miot et de faire du bien tout en s'amusant.

La population de notre ville n'oubliera pas que toutes les réjouissances organisées par le Comité central des fêtes, ont pour but de venir en aide aux pauvres de la ville. C'est là une considération qui doit engager le public bastiais à encourager les efforts de ce Comité.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS AUX INFIRMES ET AUX INCURABLES

Avis Administratif

Le Préfet de la Corse a l'honneur de porter à la connaissance du public que l'avantage, — accordé précédemment aux aveugles pensionnés des Quinze-Vingts devenus assistés en vertu de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, et qui consiste dans une allocation supplémentaire de 60, 40 ou 20 francs destinée à être cumulée avec l'allocation mensuelle dans toute commune où le taux est inférieur à 10 francs par mois, de manière à attribuer à chacun de ces aveugles une pension annuelle de 120 francs, — « sera étendu en l'année » 1910 dans la mesure des disponibilités budgétaires de l'établissement des » Quinze-Vingts aux aveugles inscrits sur » la liste des assistés arrêtée en exécution » de la dite loi du 14 juillet 1905 et qui » n'ont jamais bénéficié antérieurement » d'une pension des Quinze-Vingts. »

En conséquence, tout aveugle admis au bénéfice de la loi d'assistance du 1905 et réclamant dans une commune où l'allocation mensuelle est inférieure à dix francs par mois peut formuler une demande en vue d'obtenir un secours complémentaire des Quinze-Vingts destiné à porter à 120 francs la quotité annuelle de sa pension ; à ces demandes doit être joint un certificat du maire de la commune d'une part, attestant que le postulant est inscrit sur les listes de la loi de 1905 et indiquant le taux de l'allocation qu'il reçoit à ce titre, et d'autre part, faisant connaître le taux plein d'allocation adopté dans la commune pour l'application de la loi de 1905. Ces demandes devront être adressées avant le premier janvier prochain, au Ministère de l'Intérieur. (Direction de l'Assistance et de l'Hygiène publiques).

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 novembre

Thermomètres. — 7 heures du matin + 8°5 à midi 13° + à 6 heures du soir + 11°. Maxima + 13° Minima + 8°.

Baromètres. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, Calme.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
L'après-midi, id.

L'éclairage au Nouveau Port

Nous avons constaté avec plaisir que la Compagnie du gaz, soucieuse, comme toujours, de participer — dans la mesure de ses moyens — aux justes préoccupations de la Municipalité et de la Chambre de Commerce, on ce qui concerne l'avenir de notre Port, vient d'inaugurer sur les quais en question un nouveau système d'éclairage dit « bec à incandescence ».

Les nouveaux becs développent une clarté intense sur un rayon des plus considérables.

Cette innovation s'imposait, car jusqu'ici toutes les fois que des arrivées ou des départs de bateaux s'effectuaient pendant la nuit, l'insuffisance manifeste de l'éclairage gênait les opérations d'embarquement et de débarquement, et donnait à craindre de sérieux accidents aussi bien parmi les ouvriers du Port que parmi les passagers et les simples curieux.

Un bon point donc à la Compagnie du gaz pour s'être employée à supprimer ces inconvénients.

Douanes

MM. Abbatucci, ex-sergent de 81e, et Ottaviani, ex-caporal au 4e rég. colonial, sont nommés commis de 4e classe des douanes et régies en Indo-Chine.

Boulevard Saint-Angelo

L'administration des Ponts et Chaussées s'est rendue aux justes observations qui ont été émises dans les colonnes du *Petit Bastiais* par les négociants de ce quartier si intéressant. Et nous avons constaté avec infiniment de plaisir que la boue qui transformait la chaussée en un marécage infect avait été retirée. Voilà qui est très bien. Mais il convient de ne pas s'en tenir à un premier essai. Et les chasse-boue de nos cantonniers devront à l'avenir fonctionner en cet endroit après chaque averse.

M. Cinquini, lui aussi ne ferait pas mal de ne plus tenir les réclamations des habitants de ce boulevard pour nulles et non avenues, et de faire un peu manœuvrer ses balais tout le long du trottoir qui borde le jardin du Palais de Justice.

Postes et Télégraphes

M. Albertini a été nommé surnuméraire des postes et télégraphes à la recette principale de Paris.

Fermeture tardive

La police a dressé procès-verbal contre la dame V. Marie, buvetière au Nouveau-Port pour avoir son établissement ouvert après l'heure réglementaire.

Pour les Inscrits Maritimes

En attendant la publication du règlement d'administration publique prévu par la loi du 14 juillet 1908, les pensions des inscrits acquises depuis le 1er janvier 1908 étaient restées en souffrance ; on sait que pour mettre fin à cette situation M. Henri Chéron a donné des instructions pour liquider toutes les pensions sans tenir compte de la majoration de 50 francs subordonnée au règlement d'administration publique et sauf à donner ensuite cette majoration aux intéressés afin que ceux-ci n'attendent pas plus longtemps leur pension.

En vertu de cette instruction, 1.100 brevets sur les 2.000 qui étaient en retard viennent d'être délivrés par l'administration des invalides. La surplus le sera avant la fin du mois.

Ivresse manifeste

M... Jules, exerçant la profession de mécanicien se trouvant hier dans un état, complet d'ivresse et causant du trapage à l'octroi du Lapino a été l'objet d'une contravention de la part de la police.

A affermer

Belle propriété, située près de Toga, comprenant du vignes, jardins, châtaigniers, orangers, arbres fruitiers, une cave.

S'adresser à M. Callias, 10, Place St-Nicolas, Bastia.

Achat

D'oranges douces et amères, et de citrons.

S'adresser Maison L. N. Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Lumière Acétylène

Dépôt de carbure de calcium chez M. Lonchetti, 45, Boulevard Paoli, Bastia.

ETAT CIVIL

Mariages.

Damiani Joseph-Dominique et Guillemonin Catherine, tous deux de Bastia.

Naissances.

Berlinghi Catherine-Marie.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	29 nov.	30 nov.
Rentes de 3 0/0 anciens	99.00	98.95
de 3 0/0 amortis	98.82	98.85
ex-coupon		

NOUVELLES COLONIALES

Paris, 30 novembre.

M. Siego Charles, capitaine au long cours, commandant le *Kamtchat*, a été nommé élève-pilote, à Saïgon.

Nominations

Ponts et Chaussées

Paris, 30 novembre.

M. Grassi François est nommé commis des ponts et chaussées de 2e classe.

Postes et Télégraphes

Les postulants dont les noms suivent sont nommés :

à Gisors, M. Calvini ;
à Toulon, M. Sangiovanni.

Cantiniers

Sont nommés cantiniers dans les ports ci-après :

au 4e rég. d'infanterie coloniale, à Porquerolles, M. Filippi, ancien adjudant au 14e rég. d'infanterie ;
au 4e rég. d'infanterie coloniale, à Toulon, M. Psoli, maréchal des logis au 15e escadron du Train des équipages militaires.

ORAN

MORT D'UNE CENTENAIRE

Oran, 30 novembre.

Mme Maria Bernat, âgée de 108 ans, est décédée aujourd'hui.

Cette femme, qui était plus que centenaire, avait conservé jusqu'à ses derniers jours toutes ses facultés mentales.

Morte d'Emotion

UNE CUISINIÈRE
qui hérite
de 468 millions

Le Havre, 30 novembre.

Une cuisinière, connue sous le nom de Mme Mallet, recevait ces jours derniers une lettre l'informant que son frère, qui habitait l'Amérique depuis de très longues années, venait de mourir et qu'elle héritait de la somme de *quatre cent soixante-huit millions*.

Une nouvelle aussi sensationnelle causa à cette modeste femme une émotion telle qu'elle en est morte hier.

La cuisinière a ainsi expiré avant d'entrer en possession de cet héritage peu commun.

L'Ecole Socialiste

Une Conférence de M. Jaurès

Paris, 30 novembre.

M. Jean Jaurès, député du Tarn, a inauguré l'Ecole socialiste par une remarquable conférence.

Le leader du parti socialiste unifié a critiqué pendant toute sa conférence, le livre que vient de faire éditer le célèbre Pataud, le secrétaire général du Syndicat des Electriciens. Ce livre de Pataud est intitulé ; *Comment nous ferons la Révolution.*

Dans sa péroraison, M. Jaurès a blâmé, en termes très sévères, le syndicalisme révolutionnaire.

L'ATTENTAT
de Dimanche

L'état de santé
DU GÉNÉRAL VÉRAND

Paris, 30 novembre.

Le bulletin, publié ce soir, donne d'excellentes nouvelles sur l'état de santé du général Verand.

Le mieux persistant, la guérison est maintenant certaine.

Le Meurtrier

Le service de la Sûreté générale a réussi à retrouver la fiche du meurtrier, qui ne s'appelle pas Rossi.

Son vrai nom est Perotti.

L'auteur de l'attentat de dimanche est un vulgaire chevalier d'industrie.

M. CLÉMENCEAU

Paris, 30 novembre.

M. Clémenceau, ancien président du Conseil, est attendu à Hyères lundi prochain.

Après un séjour de quelques semaines dans cette localité, M. Clémenceau ira serrer la main à ses amis de Draguignan, de Lac, etc.

Le sénateur du Var se rendra ensuite à Marseille, d'où il s'embarquera pour l'Algérie.

Le Roi de Portugal
à Rambouillet

Paris, 30 novembre.

S. M. Manuel II a été aujourd'hui l'hôte du Président de la République à Rambouillet.

Après la visite du château, le Président de la République a offert un grand déjeuner en l'honneur du roi de Portugal.

M. Briand, président du Conseil, et M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, assistaient à ce déjeuner.

Aussitôt après le déjeuner, une partie de chasse, organisée dans la forêt, a vivement intéressé le jeune Souverain.

LA FRANCE AU XXe SIÈCLE

Un geste
de Pataud

Paris, 30 novembre.

Si le Gouvernement propose, Pataud dispose.

En effet, le programme des fêtes pendant le séjour du Roi de Portugal à Paris, programme élaboré en conseil des ministres, comprenait pour lundi une soirée de gala à l'Opéra.

Avant la représentation, Pataud est allé voir le directeur, et l'a menacé de couper l'électricité, si M. Broussan ne s'engageait pas, par écrit, à augmenter le salaire des électriciens attachés à son service.

M. Broussan a dû s'exécuter.

Que fera la Justice ?

CONSEIL DE GUERRE DE NANTES

Les Poursuites
contre le Vétérinaire Berland

Paris, 30 novembre.

Aujourd'hui a comparu, devant le conseil de guerre de Nantes, le vétérinaire de première classe Berland, du 2e rég. de chasseurs à cheval, en garnison à Pontivy.

Cet officier est accusé d'avoir, le 14 octobre dernier, offert le cavalier Trégre de son régiment.

Dans son interrogatoire, l'inculpé déclare qu'il n'a pas voulu commettre sciemment l'acte de violence qui lui est reproché.

Quatre témoins sont entendus.

M. le commandant Rocher, commissaire du gouvernement, prononce un réquisitoire assez sévère.

La défense de M. le vétérinaire Berland a été présentée par Me Goujon-l'hut, maire de Nantes.

Par 4 voix contre 3 le conseil de guerre a acquitté le vétérinaire Berland.

A PARIS

Les Débuts
DE MARIETTE WOLFF

Paris, 30 novembre.

Marietta Wolff, l'ex-femme de chambre de Mme Steinheil, a fait ses débuts aujourd'hui dans la capitale.

Embauchée par une agence d'affichage, l'ex-cuisinière de la villa de l'impasse Ronsin a commencé à coller aujourd'hui des affiches sur les murs de Paris.

Tous les passants s'arrêtent pour regarder Mariette Wolff.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Finances

La Chambre continue l'examen du budget du ministère des Finances.

M. Henri Michel

député radical-socialiste des Bouches du Rhône, se plaint de ce que les capitaux français émigrent à l'étranger et qu'ils servent ainsi à arrêter l'essor commercial de la France.

Afin de remédier à la forte concurrence qui est faite à l'industrie française, le député d'Aries préconise l'organisation des banques de crédit.

M. Bédouce

député socialiste unifié de la Haute-Garonne, propose des économies sérieuses dans le personnel des contributions directes.

Le député de Toulouse critique ensuite les pensions accordées aux ambassadeurs et autres hauts fonctionnaires, dont le montant s'élève à plus de 250 millions.

L'orateur termine en disant que si la Chambre rétablissait ces pensions, elle trouverait dans ces économies l'argent nécessaire pour les retraites ouvrières.

La séance est levée à midi et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 h. 30

M. Cochery

ministre des Finances, monte à la tribune et réfute toutes les critiques qui ont été faites par les différents orateurs.

Le Vote

La discussion générale étant close, la Chambre commence le vote des articles.

Dans cette seule séance, 76 chapitres du budget des finances ont été successivement mis aux voix et adoptés.

Séance demain matin.

AVIS DE DÉCÈS

M et Mme Pierre de Carbuccia ; Mme Lazaretti de Carbuccia ; Mme Richaud de Serravalle de Carbuccia ; M. et Mme François Lazaretti de Carbuccia ;

MM. Horace et Jean-Luc de Carbuccia ; Mlle Anne de Carbuccia ; M. Marcel Prévost, membre de l'Académie française, officier de la Légion d'honneur, et Mme Marcel Prévost ; M. Ferdinand Robin, notaire à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, et Mme Ferdinand Robin ; Mlles Elisabeth et Louise Lazaretti ; M. André Lazaretti ;

M. et Mme Moser ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de

MADAME THERESA DE CHEVARRIER
DE CARBUCCIA

leur sœur, belle-sœur, tante et cousine germaine, décédée subitement au Château des Aygères (Loir-et-Cher), le 26 novembre 1909, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu le jeudi matin, 2 décembre, à dix heures et demie.

On se réunira à la maison mortuaire, 12, rue du Lycée.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
33, Rue du Cirque, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 29 novembre par steamer *Saint-Pierre* à destination de Bône, Alger, Nantes, Le Havre et Anvers.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*

RHUM St JAMES



MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur
Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semoleries de Marseille.

Spécialités de la Maison : Nouilletes aux œufs (garanti à). — Cannelloni. — Cheveux d'Anges.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES REVENDEURS

SERVICE RÉGULIER DE VOITURES
de Venzolasca-Venzolasco à Bastia

Départ tous les jours de Bastia à 2 heures 30 du soir.

Départ de Venzolasca à 6 heures du matin.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Massiani, Café, Place d'Armes, Bastia.

LA MUTUELLE EUROPÉENNE

Société d'Assurances Mutuelles sur la vie
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat (Loi du 17 mars 1905)

La Mutuelle Européenne est la plus perfectionnée des Sociétés d'assurances mutuelles sur la vie. Elle constitue un capital, en assure le remboursement en cas de décès, elle consent des rentes de payement et avances de fonds sur ses polices.

Elle reçoit des parts à partir de un franc par mois pendant 10 ans seulement, constitue ainsi en quinze ans pour ses adhérents un capital qu'il leur serait impossible d'accumuler individuellement. Tous ces avantages placent la *Mutuelle Européenne* au premier rang de toutes ses concurrentes.

La Mutuelle Européenne a réalisé depuis les trois premiers mois de son existence un chiffre d'affaires qu'aucune autre de ses sœurs n'a atteint à un an. Un million cinq mille hommes ou femmes, tel est le nombre réalisé qu'elle est fière de posséder, persuadé d'en avoir des plus brillants.

Pour les renseignements, s'adresser : au siège social de la *Mutuelle Européenne*, 55, Boulevard Haussmann, à Paris, ou à Bastia, CANTINI, Premier Négociant, représentant de Commerce à Bastia, Bureau Cours du Cap, n. 3.

N. B. — On demande des Agents d'arrondissement.

AVIS

La maison F. POTIN et Cie de PARIS a l'honneur d'informer le public que M. MICHEL VINCENTELLI rue Miot est son SEUL DÉPOSITAIRE à BASTIA

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porte du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ce-ramiques. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Pour ce service : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

CHEMINS DE FER AERIENS
Ingénieur FRANZ MERZ, Constr.
Milan, Via Sabatelli, 3, Haute
Installations complètes pour transport de matériaux.
Systèmes automatiques pour grandes puissances.
Installations économiques brevetées à deux câbles, spéciales pour transport de bois, pierres, chaînons, matériaux de construction, vivres, etc., permettant l'exploitation de forêts, carrières, mines, etc., situées dans des endroits impraticables.
Installations pour le transport de personnes.
Funiculaires, plans inclinés.
Machines de son dernier.
Rails et wagonnets simples et automoteurs.
Fils simples et appareils pour descendre du bois à brûler.
Devis et projets sur demande gratis.
Référence de fer ordre.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle contenant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les visiteurs ou les habitants de la Corse.
Des itinéraires, clairs et souvent nouveaux, de tous les SERVICES & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers-postes, etc., concernant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la précision et la clarté.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignent les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignent à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition trimestrielle, est venu combler une lacune et rendre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, M. J. CLERC, 43, Rue St-Lazare, Paris.

On peut se procurer chez
M. L.-N. MATTEI
Bastia, 15, Place Saint-Nicolas, 15, Bastia
LES
Produits de la Maison
FÉLIX POTIN, Paris
Chocolat Potin en tablettes, qualité supérieure, le kilo 2.45
Chocolat Potin en tablettes, qualité extra, le kilo 2.75
Croquettes de chocolat Potin, l'étui 0,45.
Chocolat Potin extra, la boîte de 100 tablettes 3,35
Cacao en poudre pur Potin, la boîte de 125 gr. 0.85
Thés Ceylan et Souchong, marques Potin, la boîte 60 gr. 0,60
Thés Ceylan et Souchong, marques Potin, la boîte de 125 gr. 1.20
BISCUITS FÉLIX POTIN
Petit Beurre, le kilo 1.70
Albert et Marie, le kilo 1.90
Galettes Parisiennes, le kilo 1.90
Champagne, le kilo 2.70
Paquets Félix Potin, le paquet 0,40
Caissons, la boîte de 250 gr. 0,80
Conserves alimentaires de toutes sortes et de 1er choix, à des prix très réduits.
Café torréfié, bon mélange, la boîte de 500 gr. 1.75
Sucres Saint-Louis, Say et Lebaudy.
Café Moka, Porto-Rico, Mexique gragé, Bourbon, etc.


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
A. FOURGEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, Hafid à Corte, Pedretti à l'Ile-Rousse, Semidei, Cours Napoléon, à Ajaccio.

Gardez-Vous des Bohémiens et des Cheminots leurs signes secrets et traces révélateurs
LA VIE A LA CAMPAGNE
Dans son Merveilleux Numéro Spécial
LA CHASSE EN 1909
25 Articles des 2mes spécialistes cynégétiques. Couverture et 2 hors-texte en couleurs. d'Admirables tableaux de Chasse — 100 dessins et photographies —
En vente partout et chez Hachette et Cie
SPÉCIMEN, d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

CHEVEUX SAUVÉS PAR L'HUILE Hahn

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 332
JEUDI 2 DÉCEMBRE 1909
00667
Le Petit Bastiais
5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES
Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25
ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse ..... 20 fr. 10 fr. 5 fr.
Autres Départ. 32 » 12 » 6 »
Union postale et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint François Xavier
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 59 s.
Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Sainte Barbe.

1er DECEMBRE

LA FRANCE AU MAROC

La Chambre a émis, à propos du Maroc, un vote catégorique, qui ne laisse place à aucune équivoque et qui se résume en deux lignes : « La France exige le respect de ses intérêts et de ses droits et l'exécution des traités et conventions qui règlent ses rapports avec le gouvernement marocain. »

L'énorme majorité — 433 voix contre 70 — à laquelle a été émis ce vote démontre suffisamment l'intention de la France de ne pas prolonger plus longtemps la mansuétude dont elle a fait preuve à l'égard du sultan. Ce Moulaï-Hafid, qu'on avait dépeint comme un esprit supérieur, cultivé, une intelligence d'élite, un admirateur de la civilisation européenne, a donné maintenant sa mesure. C'est un musulman cruel et fourbe, qui, depuis qu'il est sur le trône, ne s'est signalé que par les supplices atroces qu'il a infligés à ses ennemis vaincus, et par l'habileté avec laquelle il a nié ses engagements et ses promesses.

Mais la France ne saurait, sans compromettre son influence et sa dignité, sans nuire surtout à ses nationaux et ses protégés au Maroc, se laisser berner plus longtemps par les fourberies du sultan.

Le Maroc doit, à l'heure actuelle, 150 millions à l'Europe, soit 80 millions d'indemnités aux Européens lésés dans leurs intérêts par les dépréda tions des caïds ou des pillards marocains (dont 40 millions à des sujets français), et 70 millions destinés à nous rembourser de nos frais militaires. A la vérité, le sultan ne refuse pas de rembourser cette somme, il consent même à l'emprunter, mais il soulève mille objections de détail, il exige d'abord l'évacuation complète de la Chaouïa et de Casablanca, dans l'intention évidente de nous refuser toute satisfaction, dès que nous ne serons plus là.

Mais nous connaissons trop ces habitudes des sultans de Fez, nous les avons trop vu pratiquer tant par Aziz que par Hafid, pour nous y laisser encore prendre. Le Ministre des Affaires étrangères a parfaitement rendu les choses au point, dans le très ferme discours qu'il a prononcé à la Chambre et qui lui a valu l'approbation presqu'unanime que nous avons indiquée ci-dessus. « Il faut, a dit M. Pichon, que Moulaï Hafid sente la nécessité de mettre un terme à des pourparlers qui ne peuvent prendre fin que par l'acceptation catégorique des propositions de la France. Notre manière de voir est connue, le sultan ne peut plus se méprendre sur nos intentions. A lui de nous faire connaître sa réponse.

« Ou bien il est décidé à régler dans les mêmes dispositions anciennes que nous les difficultés qu'il a lui-même soulevées, ou bien il veut atermoyer, traîner les choses en longueur et se dérober à ses engagements.

« Dans le premier cas, nous sommes prêts à lui donner notre aide pour l'œuvre de civilisation à accomplir au Maroc. Dans le second, nous serons réduits à poursuivre seuls l'exécution des accords signés par nous et consacrés par l'Europe à Algésiras. Alors nous userons de tous les moyens d'action pacifique dont nous disposons pour assurer l'exécution normale des traités et le dédommagement des victimes de l'arbitraire. »

Est-ce à dire que nous allons recommencer la campagne ? jeter encore au Maroc, comme l'a fait l'Espagne, 50.000 soldats ? Non. M. Pichon a parlé de moyens *pacifiques*, et ils sont nombreux. A défaut du sultan, la France organisera la police, mettra le pays en valeur, protégera la frontière algérienne. Tout ce qui ne sera pas avec Moulaï-Hafid, se fera contre lui, et ce même Hafid sait trop ce qui lui en coûterait pour tenter encore l'expérience. Quand il verra que nous parlons haut et *ferme*, il s'empressera de céder ; et c'est ce qu'il a de mieux à faire.

Le temps n'est plus où les sultans pouvaient compter sur l'impunité en donnant à tour de rôle leur confiance et leurs faveurs à la France contre l'Allemagne, ou à l'Allemagne contre la France, à moins que ce ne soit à l'Espagne ou à l'Angleterre. Un accord loyal a été conclu entre les puissances européennes et il est maintenant pratiqué à la satisfaction de tous, — sauf de Moulaï-Hafid. Il faudra que ce dernier en prenne son parti.

Maintenant, l'issue de la lutte ne fait de doute pour personne : les industrieuses abeilles sont installées dans ce fameux gadjer marocain. Attendons l'heure de la récolte.

C. DES COMBELLIERS.

CORSES
morts au champ d'honneur

Nous recevons par le courrier d'Indo-Chine les nouvelles complémentaires du combat sanglant livré par nos troupes le 5 octobre dernier, à une bande de pirates commandés par l'insaisissable bandit le *Do Thom*.

La lutte s'est engagée dans une forêt inextricable, véritable repère où cette horde de brigands attaqua traîtreusement les soldats français. La bataille s'est poursuivie dans ce site dangereux, avec un acharnement considérable. Le combat a duré depuis le mercredi 5 octobre à 2 heures du soir jusqu'au lendemain, jeudi, à midi. Nos soldats sont donc restés sous le feu pendant *vingt-deux heures*, sans répit, sans repos, sans nourriture.

Cette action sanglante nous a coûté dix-sept morts et trente-sept blessés.

Parmi les hommes de cette petite troupe, l'élément Corse dominait comme toujours dans toutes les circonstances qui exigent le dévouement, l'héroïsme, l'abnégation.

L'officier qui commandait le détachement est un Corse : le commandant Bonifacj.

Au nombre des morts nous relevons les noms de Giudicelli Jacques et de Scoffoni Thomas (de Murato), tous deux soldats au 9e colonial. Et parmi les blessés le sergent Piazza, du 1er tonkinois, et le soldat Federicci, du 9e colonial.

Gloire à tous ces braves qui sont tombés sous les balles des pirates indo-chinois, si loin de la petite patrie, pour le prestige du drapeau français. Leur dévouement honore le nom de la Corse.

A ces victimes du devoir et à leurs familles, le *Petit Bastiais* adresse son salut profondément ému.

Le Code Français d'Instruction Criminelle
JUGÉ PAR
LES AVOCATS AMÉRICAINS ET ANGLAIS

L'OPINION DES JURISTES AMÉRICAINS DE PARIS

Ils expliquent l'apparente Etrangeté des Méthodes françaises

(Suite et fin)

Un Remède

« Le remède serait d'accorder plus de droits et de liberté à la défense et de contrôler la cour dans des fonctions purement judiciaires. Aujourd'hui, en France, l'accusé est entouré au cours de son interrogatoire de pièges dans certaines. Les jurés désireraient aussi voir les tribunaux français se tenir plus près et avoir davantage le respect de ces règles légales généralement considérées comme purement techniques, mais dont l'expérience a prouvé pour chacune qu'elles étaient nécessaires à la protection adéquate et complète de la vie, de la liberté et de la propriété. »

Procès récité

M. Henry Peartree ne cache pas son approbation des éditeurs publiés dans le *Herald* à ce sujet, et déclara : « Les principes qui régissent la recherche de la vérité dans les tribunaux français diffèrent complètement des principes américains, mais malgré cette différence je suis convaincu que la moyenne des décisions justes est aussi forte en France qu'en Amérique. L'habitude d'accueillir toutes sortes de preuves dans les procès civils s'applique aussi dans les affaires criminelles, et voilà pourquoi tant de choses qui paraissent aux yeux des hommes de loi américains n'avoir rien à y faire, sont si souvent acceptées dans les débats criminels en France. En Amérique nous sommes accoutumés à n'accueillir que des preuves absolument pertinentes et précises. Un arrêt rendu sur tous les témoignages entendus dans l'affaire Steinheil serait infailliblement cassé en Amérique et le procès recommencé. »

Enquête préliminaire

« L'affaire Steinheil a aussi attiré l'attention sur le danger de laisser les enquêtes préliminaires se prolonger. On devrait instruire une affaire criminelle très soigneusement, mais très vite, parce que la justice n'est jamais meilleure que lorsqu'elle procède rapidement. De plus, d'après nos idées, la seule façon d'arracher la vérité à un témoin est de l'interroger contradictoirement, avec soin, lucidité et discernement. Exhorter un témoin qui s'est souvent contredit à faire enfin une déposition qui soit véridique, n'a jamais abouti à lui faire dire la vérité. Tout ce que fera ce témoin sera d'ajouter un mensonge de plus à ceux qu'il a déjà faits, et de se contenter d'affirmer ce qui lui paraîtra le plus propice et le plus avantageux.

« En Amérique, où le devoir du président d'une cour criminelle est d'écarter les témoignages et d'empêcher qu'il ne s'y glisse des choses qui n'ont rien à voir avec l'affaire, on n'est que très rarement qu'il intervient dans l'interrogatoire. A la clôture des débats il résume l'affaire et présente un résumé raisonné des témoignages produits, il pose ensuite des questions précises aux jurés qui ont à trancher toutes les questions de droit. »

Deux Propos différents

L'impression générale que le président d'une cour d'assises française agit en ministère public est une erreur. Cette idée provient de ce que le juge, qui connaît bien

---

4. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOTICE HISTORIQUE
sur l'Ile de Corse
depuis les Origines
jusqu'à l'Établissement de l'Empire Romain
par M. l'Abbé LETTERON

MONUMENTS MÉGALITHIQUES
ET OBJETS PRÉHISTORIQUES
(SUITE).

« *Roches emplacées.* — Tous les mégalithes du groupe méridional qui se trouve en plein dans la région granitique, sont en granite. Dans le groupe septentrional on a utilisé des roches diverses : granite, gneiss et autres. Ainsi les dolmens du mont Revinco sont composés de dalles de gneiss. Les matériaux employés paraissent avoir été souvent pris sur place, et ne doivent, dans tous les cas, pas venir de bien loin, car il y a toujours à proximité des monuments, des gisements de la roche qui a servi à les construire.

« *Renseignements divers.* — Il n'y a plus aucunes traces de tombes autour des dolmens que nous avons examinés et les tumulus sont d'ailleurs fort rares en Corse. Ces dolmens sont aujourd'hui complètement vides ; ils servent d'abris aux bergers qui ont par conséquent intérêt à les conserver. Nous n'avons pu recueillir la moindre indication sur l'époque de leur découverte, ni sur les objets et les ossements qu'ils ont dû contenir. Tout ce que nous avons pu apprendre sur leur compte, c'est que plusieurs d'entre eux sont connus depuis très longtemps dans le pays. »

Voici la liste des monuments mégalithiques signalés par A. de Mortillet :

Arrondissement de Sartene

Commune de Sartene : Dolmen de Fontanaccia. — Menhirs de Caserta, de Matra, de la Pila, de Rizzanese, de Palaggio. — Alignement de Caserta, de Rinaiu.

Commune de Grosso : Domaine de Vasco-Vecchio. — Menhirs du Vasco-Vecchio.

Commune de Belvedere : Carapo-Morto : Dolmen di Capo-di-Luogo, de Portigliolo.

Commune de Viggianello : Dolmen de Cavalotto.

Commune de Sollacaro : Dolmen de Tarano. — Menhirs et blocs de Tarano.

Commune d'Olmiccia : Menhir de la Peimona.

Arrondissement de Bastia

Commune de Santo-Pietro di Tenda : Dolmen du mont Revinco. — Menhirs de Capo Cattinco.

Commune d'Oletta : Dolmen d'Oletta.

Commune de Lama : Menhir de Lama.

Cap-Corse : Cromlech de Pinan Vergina (cité qui sépare la vallée de Luri de celle de Barcaggio).

Arrondissement de Calvi

Commune de Palasca : Dolmen de la Cima all'Arca.

Commune d'Olmi-Capella : Dolmen de la Escala.

Arrondissement de Corte

A l'est et près du lac Nino : Dolmen du Ninolo.

Commune de Cambia : Menhir de Santa Maria.

Le total des monuments mégalithiques pour tout le département de la Corse est de trente dolmens, quarante-un menhirs, deux alignements, un cromlech.

Nous pouvons aujourd'hui ajouter à la liste des dolmens donnée par A. de Mortillet un quarantième dolmen signalé par M. de Belsunce, et qui se trouve sur le domaine de Giovicchi, commune de Sartene, quartier de l'Ortolo.

On ne manquait pas, dans la première moitié du siècle dernier, d'assigner à tous les mégalithes, une origine celtique, et la présence de ces monuments en Corse était encore pour Mérimée une preuve que c'était bien aux Celtes qu'il fallait faire remonter l'origine des premiers habitants de l'île. Mais depuis qu'on a trouvé des dolmens, des menhirs, etc., en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Sicile, en Afrique et jusqu'en Asie, sans que les régions où les Celtes n'ont certainement jamais pénétré, les archéologues sont beaucoup plus réservés dans leurs jugements, et ne croient plus qu'une habitude commune aux peuples aryens dans cet usage d'élever des mégalithes sur le sol qu'ils habitaient.

Les objets préhistoriques trouvés en Corse sont aujourd'hui assez nombreux et tous de l'époque néolithique. Les plus anciens sont, comme partout ailleurs, des objets de première nécessité : armes, instruments, outils en pierre : les autres, ustensiles, ornements, sont de fabrication postérieure.

Les haches de pierre avaient été remarquées des Grecs et des Romains qui les appelaient *céraunies*, *pierres de tonnerre* ou *pierres de foudre*. Comme le peuple en ignorait l'origine, il attribuait à ces pierres des vertus extraordinaires et les regardait comme des talismans précieux. Cette croyance a survécu longtemps et à peu près dans tous les pays ; ce ne fut qu'au seizième siècle que Michel Mercati, intendant du Jardin des plantes au Vatican, découvrit l'origine vraie des céraunies ; encore son ouvrage resta manuscrit ne fut-il publié qu'en 1717.

Il ne paraît pas que les haches de pierre aient jamais éveillé l'attention des anciens Corses ; on n'en trouve du moins aucun témoignage dans les vieilles chroniques. C'est dans notre siècle seulement que l'on s'est mis à les rechercher et qu'on les a recherchées avec une véritable passion. Des haches furent trouvées sur le territoire de Belgodère, enterrées dans le sol arabie ; une autre, artistement déposée au Musée de Bastia, fut trouvée sur le territoire de Nonza, au lieu dit Castellucia. Toutes ces haches sont faites avec des pierres du pays, porphyre quartzifère, porphyre micacé, serpentine de couleur variable, suivant la nature de la roche qui la compose. M. Nicoli, d'Ajaccio, fut l'un des premiers qui signala ces haches aux savants du continent, et lui-même en réunit un certain nombre dans sa collection. Plusieurs avaient été trouvées sur le territoire de la commune de Pastricciola ; d'autres près de l'embouchure de la rivière de Sagone, à Azzana, à Vero. Toutes ces haches étaient travaillées et polies avec soin.

Il y a quelques jours, un ancien élève de G. de Mortillet, P. Tomasi, magistrat retraité à la Grande Pêche de Sartene, a pu, grâce à des recherches infatigables et savamment conduites, singulièrement augmenter le nombre des objets préhistoriques trouvés en Corse. Sa collection comprend des objets de toute nature et de pierres différentes : haches polies, pendeloques, pierres percées, tranchets, ciseaux, burins, morniers, écraseurs, polissoirs, perçoirs, boules ou pesons de filets de pêche, etc.

(A Suivre).

les témoignages produits devant le juge d'instruction, interroge lui-même l'accusé. Ses questions sont basées sur les charges relevées par le procureur-général, auxquelles sont jointes les dépositions écrites des témoins. Le fait que dans la position de ces questions il est souvent porté à se servir des termes de l'acte d'accusation lui donne, aux yeux du public, l'apparence d'agir en ministère public. L'esprit français comprend cette attitude du président, et il n'est peut-être pas juste de juger son attitude d'après le point de vue d'un Américain. La mentalité du peuple américain et du peuple français diffèrent profondément, et ceci est l'un des exemples qui font ressortir ces différences.

(The New York Herald).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 2 décembre, à 2 h. 1/2

Richard Wallace,	Selimick.
Mignonnette,	Chonsel.
Premier Avril,	Signard.
La Belle Meunière,	Parès.
Saint-Georges,	Allier.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

QUESTIONS AGRICOLES

Un Syndicat d'éleveurs de la région de Bastia

Après avoir suivi, avec le plus vif intérêt, l'excellente conférence faite dimanche dernier, à l'Hôtel de Ville, par M. Donati, professeur d'agriculture, un certain nombre de propriétaires des environs de Bastia se sont réunis dans la journée de lundi et ont décidé de créer un Syndicat d'éleveurs et producteurs laitiers de la région de Bastia (Cardo, Ville, San-Martino et Brando).

Le bureau, qui a été constitué immédiatement et qui a choisi pour président M. T. Balbi, et pour vice-président M. Gualtella, propriétaire à Ville, a reçu mission de recueillir l'adhésion des propriétaires producteurs laitiers des localités environnantes.

Ce nouveau groupement agricole, dont l'importance n'échappera à personne, a pour but : 1° l'amélioration des vaches laitières par l'importation de nouvelles races ; 2° la création de concours spéciaux ; 3° la répression des fraudes du lait.

En se groupant pour la défense de leurs intérêts communs, les propriétaires de notre région viennent de donner une nouvelle preuve de leur esprit d'initiative et de progrès. L'entente, qui vient de s'établir entre eux est d'un heureux augure : elle nous permet d'entrevoir dans un avenir prochain la création d'une coopérative pour la vente du lait, ce qui contribuerait pour notre ville un progrès considérable.

Au Faubourg Saint-Joseph

Dimanche avait lieu au faubourg Saint-Joseph, l'inauguration de la salle des fêtes populaires.

On se rappelle le succès qu'eut au mois d'août la première fête donnée dans ce quartier. Encouragés par ce premier triomphe, les *Sans-Génissipons* redoublèrent d'énergie et d'efforts. Un comité permanent se forma, et la population bastiaise put applaudir, dimanche, dans une salle décorée avec élégance, au milieu des bouquets de fleurs et de verdure, les artistes de bonne volonté qui consentent à promener à leurs concitoyens, de saines et agréables distractions.

Les quatre présidents d'honneur choisis par le Comité : MM. Gandin, Sébastien de Caraffa, Moretti, Carelli, assistaient à l'inauguration.

M. Canioni, président, exposa d'abord le but moral poursuivi par le Comité ; après lui, Mlle Rosetti, en termes élégants et choisis, remercia les membres d'honneur de leur concours, et les applaudissements qui accueillirent les paroles de M. Canioni et de sa charmante collaboratrice assurèrent le Comité de la sympathie générale.

Nous ne pouvons donner dans le détail un compte-rendu de la représentation théâtrale qui suivit. Qu'il nous suffise de dire que tous les artistes s'étonnent dans leur rôle et furent chaleureusement applaudis.

Monologues et chansons furent débités avec un entrain qui se communiqua à la salle entière.

Nos félicitations et nos remerciements vont surtout à M. Benetti qui reparut plusieurs fois sur la scène, aux applaudissements répétés du public.

Dans « Pour l'honneur », MM. Benetti, Jacques Franceschi, Jean Zattera, Jean Dominici et Pellegrini, rémunérait à merveille, et la matinée s'acheva par une comédie bouffonne du regretté Vattelapesca : « Scocciadammo ».

Si la pièce est un petit chef-d'œuvre de comique et de littérature corse, il faut avouer aussi que les deux acteurs furent parfaits. Une dernière fois encore, M. Benetti donna la mesure de son talent dans son rôle de « Scocciadammo. » et M. Berlocchi joua à ravir « Natale, » qui a pris à son compte la lourde tâche de désillusionner le ridicule « Scocciadammo ».

C'est au milieu de l'hilarité générale que fut levée la séance.

Et en finissant nous tenons à adresser nos remerciements et nos félicitations aux charmantes demoiselles d'honneur qui rehaussèrent l'éclat de la fête par leur grâce et leur gentillesse. — X.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Société des fêtes

Ainsi que nous l'espérons, grâce aux concours qui lui sont venus de tous côtés, la Société des Fêtes a pu se mettre courageusement au travail et maintenant on peut affirmer que le succès du Carnaval de 1910 ne fait plus de doute.

Les souscriptions sont ouvertes, nous en publierons chaque jour les listes, car la Société des Fêtes d'Ajaccio peut compter sur le concours du *Petit Bastiais*.

1re LISTE

MM. le Préfet de la Corse, 100 fr. ; le Maire d'Ajaccio, 100 ; Marini, secrétaire général, 10 ; Nicoli, 1er adjoint, 5 ; le Trésorier payeur général, 30 ; le Directeur des Haras, 30 ; l'Inspecteur d'Assistance, 10 ; Comiti, architecte municipal, 5 ; Noël Marcaggi, 5 ; Léon Mastrati, 5 ; Jean Ucciani, 2 ; François Ponzi, 2. — Total : 304 fr.

Concours Agricole

Dimanche, a eu lieu, au milieu d'une foule nombreuse, la distribution des récompenses aux lauréats du Concours agricole.

MM. le Préfet de la Corse, le Maire d'Ajaccio assistaient à cette réunion, avec M. Battachon, inspecteur général de l'Agriculture, représentant du Ministre, qui a prononcé un petit discours très applaudi.

Pendant toute la durée de la cérémonie, la Musique Municipale a joué dans la cour d'honneur du Grand Séminaire, où se tenait la foule.

Un grand banquet a réuni le soir, à l'Hôtel de France, les principales personnalités qui se sont intéressées au Concours.

Au départ

M. Six, le sympathique vice-recteur de la Corse, est parti par le dernier courrier de Marseille, à destination d'Aix, où il assistera au Conseil académique.

M. le Vice-Recteur sera de retour le six ou sept décembre.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 26 novembre 1909.

Marché très ferme en un nouveau progrès. Notre Rente est saluée à 99.02. Parmi les Fonds Etrangers, à signaler la bonne allure du Serbe qui passe à 86 frs. Le Turc, l'Extérieure et le Portugais ne varient pas.

Nos Sociétés de Crédit conservent aisément toute leur avance. Valeurs industrielles et de traction sans changement ou presque. Charbonnages russes et libres empêchés en tendance satisfaisante : Rio 1,398.

En valeurs françaises de Mines d'Or, l'action et la part Ouest Africain Français se traitent à 635 et à 257.

On recherche à 148 l'action de la Société Française de Mines de Fer.

L'obligation 5 0/0 de la Société Hongroise de Cuivres est en bonne tendance à 329 ; celle 5 1/2 0/0 du Chemin de Fer Grand Nord Central de Colombie à des échangistes à 420.

Les obligations New-York Taxi-Cab Co cotent 512. Comment peut-on ne pas terminer cette année sur l'épargne à acheter ainsi cher des titres aussi gagés, puisque le capital de 6 millions 675.000 frs, qui leur sert de garantie, ne représente plus en Bourse qu'une valeur quatre fois moindre, les actions s'étant traitées dernièrement entre-vingt de 6 francs.

Recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 45e semaine de 1909, fr. : 797.328 contre fr. : 784.576 pour la semaine correspondante de 1908 (Exposition). Plus value totale depuis le commencement de l'année fr. 1.856.284.

Recettes de la ligne Jardin Botanico pour cette même semaine fr. : 249.284.

Grands Chemins Français calmes.

Cour d'Assises

Audience du 1er décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

Un Magasin de Bijouterie cambriolé à Ajaccio

Vol qualifié et complicité de vol par recel

L'audience est ouverte à midi et demi.

Les Témoins

L'audition des témoins continue.

Frasseni Julie, maîtresse d'Agostini, vient déclarer que dans la nuit du vol son amant n'a pas pu cambrioler le magasin Haguenin, parce qu'il était en sa compagnie.

M. le Président trouvant que la déposition du témoin n'est pas conforme à la déposition qu'il a faite à l'instruction, le fait mettre en état d'observation.

Caseli Xavière. — Ondella venait souvent faire cuire du pain dans notre four. Je ne puis cependant affirmer qu'il s'y soit rendu dans la nuit du 12 au 14 novembre dernier.

Scaglia Xavière, veuve Marchi, confirme la précédente déposition.

Bonelli Martin. — La nuit du vol, qui a été commis à 2 heures du matin, j'ai vu Carabini et Sempé rentrer à 11 heures dans la chambre qu'ils occupaient en ville. Je ne puis affirmer qu'ils ne soient pas ressortis dans la nuit.

Pattacciodi Jean, cultivateur. — Je me trouvais détenu à la prison d'Ajaccio quand, un jour, Agostini me dit : « Si je connaissais les auteurs du vol, je ne les dénoncerais pas pour ne pas vendre mes camarades.

Gueroli. — Je me trouvais détenu à la maison d'Ajaccio, quand Pattacciodi m'a fait connaître qu'Agostini lui avait dit : « Je connais les auteurs du vol Haguenin mais je ne les dénoncerai pas pour ne pas perdre mes camarades ».

Pattacciodi rappelé, revenant sur la déposition qu'il a faite il y a un instant, déclare qu'Agostini ne lui a rien dit.

M. le Président, dans ce cas, le fait mettre en état d'observation.

Ulysse J.-B. — Il était employé à la maison Mattei quand, lors de l'arrivée d'un torpilleur à Bastia, le matelot Carabini vint le trouver et lui proposa de soudoyer avec lui le cambrioleur de la maison Mattei. Il le chargea, puisqu'il y était employé, de dresser un plan des lieux et de le lui envoyer à Ajaccio, avec les empreintes des serrures formant les portes extérieures de la maison Mattei.

Le témoin reconnaît, en baissant la tête, qu'il a écrit depuis à Carabini, pour lui dire qu'il préparait le plan et qu'il allait envoyer les empreintes.

Carabini lui a répondu qu'il attendait avec hâte ces documents.

Casimiri, employé de commerce. — J'étais à la poste avec Ulysse, quand celui-ci se fit remettre au guichet de la poste-restante une lettre qu'il me communiqua. Elle émanait d'un nommé Carabini qui lui demandait du lui adresser le plan de la maison Mattei et l'empreinte des serrures formant les portes extérieures de ce magasin.

Carabini Ange, oncle de l'inculpé Carabini, est allé trouver Ulysse pour lui demander s'il était vrai qu'il avait écrit à son neveu pour lui envoyer le plan de la maison Mattei. Ulysse lui répondit qu'il avait écrit, en effet, mais que c'était une plaisanterie de sa part.

Réquisitoire

M. Massoni, substitut du Procureur général, requiert énergiquement la condamnation de tous les accusés. Pendant plus de deux heures il examine les systèmes de défense qui seront présentés par les honorables avocats, en faveur de leurs clients, et démontre qu'ils ne sauraient être accueillis par les jurés.

La ville d'Ajaccio, dit en terminant l'éminent organe du Ministère public, est, depuis quelque temps, livré au pillage, et il faut à tout prix la purger des malfaiteurs qui la désolent.

Les Plaidoiries

Me Hyacinthe de Montera présente la défense de Carabini et d'Ondella. Il démontre que le premier était rentré chez lui à 11 heures, alors que le vol a eu lieu à 2 heures du matin, et que le second est resté dans un four jusqu'à 3 heures du matin. Leur innocence est donc démontrée.

Me H. de Montera fait, en terminant, un pressant appel en faveur de Carabini dont la conduite et la réputation sont inattaquables et qui appartient à une famille de vaillant marin, où il n'y a jamais eu la moindre défaillance.

Me de Caraffa défend Carabini, Sempé et Agostini. Il fait justice des renseignements fournis contre eux par la police d'Ajaccio, et prouve qu'aucun de ses clients n'est participés au vol Haguenin. Non seulement l'accusation n'est pas prouvée, mais les accusés ont établi leur innocence.

Dans une émouvante péroraison, Me de Caraffa réclame l'acquittement de ses clients.

L'audience est renvoyée en continuation à demain, à 1 heure.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 30 novembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 8°5 à midi 13° + à 6 heures du soir + 11°. Maxima + 12° Minima + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, Calme.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Au Palais

M. le Procureur Général Jacomet, étant rentré de Paris, vient de reprendre la direction du Parquet général.

M. Jacomet a eu, pendant son séjour à Paris, une longue conférence avec M. le Garde des sceaux au sujet des services judiciaires de la Corse.

A l'arrivée

M. le lieutenant-colonel Coinet, récemment nommé au 163e rég. d'infanterie, est arrivé par le dernier paquebot

M. le lieutenant-colonel Coinet arrive de Casablanca ; il était chef du bureau des renseignements de la Chambre depuis le débarquement des troupes françaises.

C'est un officier de valeur, auquel nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue.

Nouvelles agricoles

D'après le rapport adressé par le professeur départemental d'agriculture au ministère de l'agriculture, sur la situation agricole, en Corse, « les semailles d'automne, sont contrariées par la sécheresse ; la maturation des olives s'effectue dans de bonnes conditions ; les pâturages sont assez fournis. »

Chemins de fer

M. Locantoni Paul, candidat militaire, est nommé facteur des chemins de fer de l'Etat.

Réunion intime

Les sergents et fourriers de la portion centrale du 163e de ligne étaient réunis hier soir au Grand Bar Soavi, pour recevoir les adieux du sergent Sondon quittant le régiment.

Cette soirée, de toute intimité, restera gravée dans le cœur de nos sous-officiers qui perdent un camarade dévoué et sympathique.

Recettes buralistes

Ont été nommés receveurs buralistes de 1re classe : à Coyeofjus, Pas-de-Calais, M. Cordoliani, ex sergent surveillant à la prison militaire de Rouen ; à Aumont, Jura, M. Maschotti, sergent au 16e d'infanterie.

Les Annales

La nouvelle pièce d'Henri Lavedan, à la Comédie-Française, remet sur le tapis l'éternel problème de la survivance du dauphin. A ce propos, les *Annales* publient de très curieux documents se rapportant à la question Naundorff et aux faux Louis XVII. Outre un savant article de G. Lenôtre sur ce sujet, il faut lire, dans ce même fascicule, de nombreux et variés articles d'actualité signés : Emile Faguet, Melchior de Vogüé, Alfred Capus, Jean Croppi, Edouard Harancourt, Jean Gilkin, Paul Robert, Max de Nansouty, Léopold Mabilleau, Yvonne Sarcey, etc.

En vente partout : 25 centimes.

Félicitations

Le gouverneur militaire de Lyon vient de faire paraître au ordre général dans lequel il adresse toutes ses félicitations à M. le lieutenant-colonel Grassetti, du 156e d'infanterie, pour ses travaux d'études de 1909 : « Etudes relatives à la transformation du champ de tir de Chamharan en camp d'instruction, » et « Etablissement d'une instruction pour l'occupation du camp. »

Tabacs

Nous avons appris avec plaisir que M. Martini Toussaint-Mathieu a été nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu, à Bastia.

Ivresse manifeste

La police a déroulé au violon municipal les nommés Bottaghi Armand et Casvasi Charles qui, dans un état complet d'ivresse, causaient du tapage dans la rue.

Contraventions

Sans trop se gêner, la nommée Ducani Georgette avait choisi la borne-fontaine située au fond de la place Saint Nicolas pour y laver son linge.

L'œil vigilant d'un de nos policiers l'ayant aperçue il lui a été dressé procès-verbal.

Lumière Acétylène

Dépôt de carbure de calcium chez M. Locchetti, 45, Boulevard Paoli, Bastia.

Achat

D'oranges douces et amères, et de citrons.

S'adresser Maison L. N. Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les agents syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, Bourse du travail, place Caletta.

Prière d'être porteur du livret.

AVIS

La maison F. POTIN et Cie de PARIS a l'honneur d'informer le public que M. MICHEL VINCENTELLI rue Miot est son *SEUL DÉPOSITAIRE* à BASTIA

SERVICE RÉGULIER DE VOITURES de Venzolasca-Vescovato à Bastia

Départ tous les jours de Bastia à 2 heures 30 du soir.

Départ de Venzolasca à 6 heures du matin.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Massiani, Café, Place d'Armes, Bastia.

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0.10 centimes le kilo.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Parguitt. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le Quart Vichy Lardy et Lorbrand.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00660

BOURSE DE PARIS

	30 nov. — 1er déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	98.95 — 98.62
de 3 0/0 amortis.	98.85 — 98.75
	ex-coupon

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 1er décembre.

M. Mingalon est nommé avoué près le tribunal de 1re instance de Bastia, en remplacement de M. de Gentile Jean François, père.

PARIS

Carnet Mondain

Paris, 1er décembre.

Ce matin a été célébré le mariage de Mademoiselle Ornatti, fille du commissaire divisionnaire, avec M. Charles Morand, adjoint aux Affaires indigènes.

Nouvelles Maritimes

Promotions

Paris, 1er décembre.

M. le capitaine de frégate Lenay est promu au grade de capitaine de vaisseau.

M. le lieutenant de vaisseau Estournet est promu au grade de capitaine de frégate.

MM. les enseigne de vaisseau Litre, de Vigneroux Dervieu sont promus au grade de lieutenant de vaisseau.

Les Elections Législatives en 1910

La candidature Driant

Paris, 1er décembre.

On annonce que le commandant en retraite Driant, gendre du général Boulanger, posera sa candidature, en mai 1910, dans la troisième circonscription de Nancy, contre M. Jean Grellon, député radical sortant.

VERDUN

Grave Affaire d'empoisonnement au 8e Hussards

Arrestation du coupable

Paris, 1er décembre.

A la suite de deux cas d'empoisonnement qui se produisirent, au 8e rég. de hussards à Verdun, des soupçons de culpabilité se portèrent sur le brigadier Farsco.

Malgré ses dénégations, le brigadier fut mis en cellule.

Une enquête, qui fut immédiatement ouverte, établit que le brigadier Farsco était le véritable auteur de cette tentative d'empoisonnement.

Grâce au gaz de marécage des logis. Farsco a des précédents déplorables ; il a été condamné pour vol.

Comme il ne pouvait pas rendre la somme de deux cents francs qu'il avait empruntée à un de ses camarades, il tenta d'empoisonner son créancier en jetant de cyanure de potassium dans la soupe des hommes de la compagnie à laquelle il appartenait.

Deux cavaliers, qui goûtèrent les premiers la soupe, furent très gravement atteints.

Leur état inspire aujourd'hui des craintes sérieuses.

***

Farsco a fait, dans l'après-midi, des aveux complets.

Si les deux cavaliers n'avaient pas été pris subitement de douleurs atroces, l'acte criminel de Farsco aurait coûté la vie à plus de 80 hommes.

Le Cinquantenaire de l'Annexion de la Savoie

Paris, 1er décembre.

Le Président de la République a promis aux représentants de la Savoie d'assister, l'année prochaine, aux fêtes qui auront lieu à Chambéry, à l'occasion du cinquantenaire de l'annexion de la Savoie à la France.

MONTBRISON

EXÉCUTION CAPITALE

Paris, 1er décembre.

Ce matin, à la première heure, a eu lieu l'exécution de Riboulet, condamné à mort par la Cour d'assises de la Loire, pour avoir tué à coups de fusil, pour les voler, un fermier et une fermière qui lui avaient donné l'hospitalité.

Riboulet est mort lâchement.

Presque toute la population de Montbrison assistait à cette exécution, qui a eu lieu rue des Prisons, à peu près à l'endroit où fut exécuté Ravaillol.

Aucun incident ne s'est produit.

CONFÉRENCE ANARCHISTE

Un Syndicat D'INGÉNIEURS RÉVOLUTIONNAIRES

Paris, 1er décembre.

Au cours de la conférence, qui avait été organisée par l'anarchiste Sébastien Faure, le célèbre Pataud a fait une déclaration qui mérite d'être retenue.

Il a annoncé, en effet, la prochaine constitution d'un syndicat d'ingénieurs révolutionnaires qui organiseront scientifiquement le sabotage et l'action directe.

EN ANGLETERRE

DISSOLUTION PROBABLE du Parlement

Londres, 1er décembre.

La Chambre des Lords ayant refusé, par 354 voix contre 75, de voter le bill des finances, présenté par le ministre socialiste, la dissolution du Parlement est imminente.

La séance de nuit a été fort orageuse.

La Conquête de l'air

Nouvel Exploit DE LATHAM

Paris, 1er décembre.

Latham continue la série de ses exploits.

L'intrépide aviateur a fait aujourd'hui, à Mourmelon-le-Grand, une ascension des plus périlleuses.

Malgré une pluie battante et un vent assez fort, Latham a fait un vol, qui a duré deux heures trente deux minutes, à une hauteur de 500 mètres.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du [illegible]

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Finances

La discussion s'ouvre sur le chapitre 77.

Divers orateurs se succèdent à la tribune.

Le traitement des Douaniers

M. Ceccaldi, député de Vervins, intervient dans le débat.

L'orateur prononce un long discours en faveur des douaniers, dont le traitement devrait être augmenté depuis longtemps.

M. Cochery

ministre des finances déclare que le traitement des douaniers sera augmenté à partir du 1er juillet 1910.

M. Ceccaldi se déclare satisfait.

Après l'adoption de plusieurs chapitres du budget du ministère des finances, la séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBIEF

La séance est ouverte à 2 h. 30.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

La discussion reprend sur les articles 206 et suivants.

La Chambre a examiné au cours de cette séance, qui a été fort longue, les tarifs sur les faïences, les verres ordinaires, les albums d'images, les albums photographiques.

Tous les amendements proposés ont été repoussés.

Avant de lever la séance, la Chambre a voté quelques articles qui avaient été réservés.

Séance demain matin.

NOTRE MARINE

Avarie sérieuse à un cuirassé

Toulon, 1er décembre.

Au moment de remettre à flot le cuirassé *Bouvet*, qui était depuis quelque temps en réparation, on constata qu'il se remplissait d'eau.

Ce cuirassé fut aussitôt remis sur cale.

Une enquête a été immédiatement ouverte, afin d'établir les causes de cette avarie.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Pierre de Carbuccia ; Mme Lazarotti de Carbuccia ; Mme Richard de Sorbiers de Carbuccia ; M. et Mme François Lazarotti de Carbuccia ;

MM. Horace et Jean-Luc de Carbuccia ; Mlle Anne de Carbuccia ; M. Marcel Prévost, membre de l'Académie française, officier de la Légion d'honneur, et Mme Marcel Prévost ; M. Ferdinand Robin, notaire à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, Mme Ferdinand Robin et M. François Robin ; Mlles Elisabeth et Louise Lazarotti ; M. André Lazarotti ;

M. Mauer, inspecteur des postes et télégraphes en retraite, et Mme Mauer de Mattei ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de

MADAME TERESA DE CHEVARRIER DE CARBUCCIA

leur sœur, belle-sœur, tante et cousine germaine, décédée subitement au Château des Angères (Loir-et-Cher), le 26 novembre 1909, munie des Sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu ce matin jeudi, 2 décembre, à dix heures et demie.

On se réunira à la maison mortuaire, 12, rue du Lycée.

Les Membres de la Section Bastiaise de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme sont priés d'assister aujourd'hui jeudi, 2 décembre, aux obsèques de Mme de Chevarrier de Carbuccia, membre d'honneur de la Société.

Le Secrétaire Général,
A. ALFONSI.

Assistance Publique

Les membres de la dite Société sont priés d'assister aux obsèques de Mme de Chevarrier de Carbuccia, membre honoraire.

Réunion au local de l'Assistance, à dix heures du matin.

M. et Mme Joseph Angelini, née Roccy, et leurs enfants ; M. et Mme Giuliani, née Migheli, et leurs enfants ; M. et Mme Cristofani, née Migheli, et leurs enfants ; Mme veuve Migheli et ses enfants ; M. Mme Dominique Migheli et leurs enfants ; M. et Mme Raphaël Migheli et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Migheli et leurs enfants ; M. et Mme Jérôme Padroni, née Migheli, et leurs enfants ; M. et Mme Alexandre Clavet ; Mme veuve Angelini ;

Les familles Angelini, Lorrain de Mazzura (Algérie), et Agostini de Marseille,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE RAYAT
Née MIGHELI

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et alliée, décédée à Bastia, à l'âge de 70 ans

L'enterrement aura lieu aujourd'hui jeudi, à 4 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Terrasses, 4.

La famille ne reçoit pas.

PLANTATIONS ET RHIZOMES AGRICOLES
Antillennes
RHUM GRANDS MORNES
GETS OLO RHUM
PUR, AUTHENTIQUE, VIEUX
RHUM GRANDS MORNES
Fumure engrais, Parfum naturel, Goût exquis.
Refuser les Contrefaçons. — Exiger la bouteille triangulaire.
Demander le nouveau Rhum pur RHUM GET Frères, Distillateurs à « PIPERMONT. »
Marque Française n° 1764

Madame FÈVE
Ex-première des grandes chemisiers de Paris
Blanchissage et repassage à neuf
Lingerie fine. — Glaçage américain
7, Place Saint-Nicolas, 2e étage

Nouvelle Société Navale de l'Ouest
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
32 Rue de l'Ospedale, Bastia
Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
Prêts avantageux
Le prochain départ aura lieu le 29 novembre par steamer *Saint-Pierre* à destination de Bône, Alger, Nantes, Le Havre et Anvers.

F. CHARDON et Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot.
Bureau de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rondes.
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.
MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages d'horticulture et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix
CHAUX GRASSE supérieure
Production : 8 tonnes par jour
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Cintres, Lisses, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

MUTUELLE-PHOCÉENNE
Société d'Assurances Mutuelle sur la Vie
Entreprise privée
Autorisée ou contrôle de l'Etat
Moyennant 2 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.
Cette épargne modique, forcée, *donne aux souscripteurs les intérêts composés accumulés, sans le souscripteur soit s'ajouter à ses avoirs le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.*
L'encaissage est immense, incontestable.
Mères et pères de famille soucieux, souscrivez et faites souscrire.
S'adresser pour renseignements ou renseignements à
M. FRANÇOIS MAESTRACCI, Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.
N. B. — Cautionnement de contre-assurance au cas de décès.
On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

Déménagements pour tous les pays
Dépôt de cadres pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyent en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers à Marins : Plats, Ronds, Carrés, T, Cornières, Rainures artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève antipellaire du dermatologiste P. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec la plus grande confiance au directeur-laboratoire O. L. B. É., 42, Rue des Martyrs, 42, PARIS.

CHEMINS DE FER AÉRIENS
Ingénieur FRANZ HERZ, Const.
Milan, Via Sabatelli, 3, Italie
Installations complètes pour transport de matériaux.
Systèmes automatiques pour grandes puissances.
Installations économiques brevetées à deux câbles, spéciales pour transport de bois, pierres, charbons, matériaux de construction, vivres, etc., permettant l'exploitation de forêts, carrières, mines, etc., situées dans des endroits inaccessibles.
Installations pour le transport de pierres coupées.
Funiculaires, plans inclinés.
Machines de sous-sol.
Rails et wagonnets simples et automoteurs.
Fils simples et appareils pour descendre du bois à brûler.
Devis et projets sur demande gratis.
Référence de 1er ordre.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle renfermant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéresser tous les touristes et les habitants de la Corse :
Les horaires, clairs et souvent nouveaux, de tous les MOYENS & SERVICES des Cies de Navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers-postes, etc., desservant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications diverses et très abondantes font valoir la précision et la clarté.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES enseignant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES joignant à une brève description des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, perfectionné à chaque édition trimestrielle, est vraiment devenu une leçon et perdre de grands services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT, et chez l'éditeur, M. A. CLOUD, 42, Rue St-Lazare, Paris.

On peut se procurer chez
M. L.-N. MATTEI
Bastia, 15, Place Saint-Nicolas, 15, Bastia

LES Produits de la Maison FÉLIX POTIN, Paris

Chocolat Potin en tablettes, qualité supérieure, le kilo	2.45
Chocolat Potin en tablettes, qualité extra, le kilo	2.75
Croquettes de chocolat Potin, l'étui 0,45.	
Chocolat Potin extra, la boîte de 100 tablettes	3,35
Cacao en poudre pur Potin, la boîte de 125 gr.	0.85
Thés Ceylan et Souchong, marques Potin, la boîte 60 gr.	0,60
Thés Ceylan et Souchong, marques Potin, la boîte de 125 gr.	1.25

BISCUITS FÉLIX POTIN

Petit Beurre, le kilo	1.75
Albert et Marie, le kilo	1.80
Galettes Parisiennes, le kilo	1.80
Champagne, le kilo	2.25
Paquets Félix Potin, le paquet	0.60
Cakesons, la boîte de 250 gr.	0.80

Conserves alimentaires de toutes sortes et de 1er choix, à des prix très réduits.
Café torréfié, bon mélange, la boîte de 500 gr. 1.25
Sucres Saint-Louis, Say et Lebaudy
Café Moka, Porto-Rico, Mexique, Bourbon, etc.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
Dr A. FOURNEAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôts : Pharmacies Luigi à Bastia, rue Droite ; Carlo, Fabiani à l'Ile-Rousse, Orsoni, Cours Napoléon, à Ajaccio.
Le Flacon : 1.50
LE RÉVEUX SAUVÉS Paris-Halo

LA KABILINE
Véritable Teinture des Mirages
LA KABILINE
Pour rendre soyeux nos Cheveux
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes élégantes
LA KABILINE
Teindre dans le monde entier
ESSAYEZ-EN
Le Paquet : 40 Centimes

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour murailles
Lampe Electrique très pratique.
En vente chez tous les Débitants de Tabacs
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.
Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Installation à Gaz
Jean Chiè, ex-servier du Ca Bastia, 15, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de bois, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

LE Guide 145 DES Convenances par LISELOTTE
LE GUIDE DES CONVENANCES
Pages
La Naissance... 4-5 47
Les Fiançailles... 6-7 48
Le Mariage... 8-9 49
Le Contrat de mariage, le Consentement, les Actes préliminaires... 10-11 50
Les Bans... 12-13 51
Le Mariage, le Consentement, le Contrat... 14-15 52
Les Actes Préliminaires... 16-17 53
Les Bans... 18-19 54
Le Mariage... 20-21 55
Le Contrat... 22-23 56
Le Consentement... 24-25 57
Les Actes Préliminaires... 26-27 58
Les Bans... 28-29 59
Le Mariage... 30-31 60
Le Contrat... 32-33 61
Le Consentement... 34-35 62
Les Actes Préliminaires... 36-37 63
Les Bans... 38-39 64
Le Mariage... 40-41 65
Le Contrat... 42-43 66
Le Consentement...

LOUIS CAPAZZA

Le groupe de l'aviation s'est réuni aujourd'hui au Sénat, sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant, pour entendre une communication de l'aéronaute français Louis Capazza sur les manœuvres des dirigeables auxquelles il vient d'assister en Allemagne.

Voici les conclusions de M. Capazza :

L'Allemagne est admirablement organisée pour le développement de la navigation aérienne, à tous les points de vue ; elle ne s'est pas cantonnée sur un seul système, pas plus dans le « plus léger » que dans le « plus lourd » que l'air. Elle possède actuellement dix ballons dirigeables militaires en activité et une quinzaine de dirigeables particuliers. Elle a construit de vastes hangars à ses frontières, sur le modèle de ceux de Metz et de Cologne, hangars pourvus des derniers perfectionnements et de réserves énormes d'hydrogène toujours prêt et pur. Elle a des équipes d'atterrissage remarquables et de pilotes de premier ordre pris dans toutes les classes de la société. Quant aux aéroplanes, après avoir longtemps étudié la question dans son ensemble, elle en prépare une flotte considérable.

Cour d'Assises

Audience du 2 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

Un Magasin de Bijouterie cambriolé à Ajaccio

Vol qualifié et complicité de vol par recel

L'audience est ouverte à 1 heure de l'après-midi.

Dès l'ouverture, le président donne la parole à Me Moretti.

Plaidoirie

Le bâtonnier de l'ordre des avocats est chargé de la défense de Morazzani. On a trouvé dans la maison de son client deux bagues provenant du vol, mais Morazzani en ignorait la provenance. Carolini les lui avait remises en paiement d'une somme qu'il lui devait. Si Morazzani avait su que ces bagues provenaient d'un vol, il ne les aurait pas laissées dans son paquetage, à la merci d'une perquisition.

En termes émouvants Me Moretti adjure le Jury de rendre à la liberté Morazzani, qui, dans cette affaire, est une véritable victime.

LE VERDICT

Le verdict du Jury étant négatif, Carolini Jean-Ange, Sempé Dominique, Agostini Antoine Noël, Ondella Toussaint-Jérôme et Morazzani Paul sont acquittés.

DEUXIÈME AFFAIRE

Attentat à la pudeur

Un vieillard du nom de Mondoloni est accusé d'attentat à la pudeur.

Les débats de ce procès étant de nature à porter atteinte à la morale publique et aux bonnes mœurs, la Cour ordonne le huis-clos.

Il nous est interdit, dans ces conditions, de donner le compte-rendu des débats.

Après le réquisitoire de M. l'avocat général Angeli et une excellente plaidoirie de Me Scamponi, le Jury entre dans la chambre de ses délibérations.

Son verdict étant négatif, Mondoloni est mis immédiatement en liberté.

Audience d'aujourd'hui :

Antonetti Baptiste, demeurant à Ajaccio, est qualifié et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Mancini, substitut du procureur général.

Défenseur : Me de Montera.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 novembre 1909.

En nouvelle avance au début, le marché s'est calmé par la suite pour finir aux environs des limites de la veille. La Rente Française est offerte à 99 0/0. Les Fonds Etrangers n'ont que des oscillations insignifiantes : Extérieure 90.32. Turc 93.90. Serbe 85.97. Empereur Russes calmes. La ferme tid donne toujours un groupe des Sociétés de Crédit. Le bilan de la Société Générale au 31 octobre fait ressortir au total des opérations sociales, un important accroissement d'environ 85 millions. Les bénéfices nets du mois se sont élevés à fr. : 1.295.

Transactions restreintes en valeurs industrielles et de traction. Les titres cuprifères sont faibles : Rio 1.975.

Au comptant le Bec Auer consolide sa reprise à 798.

La Privilégiée Industrie Houillère de la Ruhr Rémanente se tient à 340 ; malgré la crise qui a sévi en Russie, cette Société a réalisé des bénéfices plus importants que ceux de l'exercice antérieur.

En Banque, l'Electrique Lille Roubaix Tourcoing est à 296.50. Pendant le service de début de la ligne du Boulevard on estime que les recettes atteindront 624.000 frs.

Mines d'or en reprise, mais uniquement sur des rachats ou achats spéculatifs, car l'épargne s'abstient.

Grands Chemins Français fermes.

OBSÈQUES

DE Mme DE CHEVARRIER DE CARBUCCIA

Hier matin, le paquebot *Iberia* entrait dans notre port avec pavillon en berne, ramenant le corps de Madame de Chevarrier de Carbuccia.

Lorsqu'il y a trois jours, le bruit de cette mort se répandit en ville, tous ceux qui avaient vu, cet été, Mme de Chevarrier s'embarquer pour le continent en parfaite possession d'une santé florissante et de cet enjouement charmeur qui faisait le fond de son caractère, se refusaient à ajouter foi à cette rumeur tragique.

Mais, hélas ! la triste nouvelle se précisa. Mme de Chevarrier avait été frappée d'un mal foudroyant, dans ce château d'eu Angères, où la retenait l'affectueuse insistance d'une nièce et d'un neveu tendrement aimés. Et elle était décédée quelques moments après avoir pu recevoir les secours de la religion.

Mme de Chevarrier, fille du regretté président Horsco de Carbuccia et nièce germaine du général de Carbuccia, appartenait à une des familles les plus anciennes de notre ville, que l'on retrouve bien souvent dans les annales de notre histoire, et qui n'a cessé de fournir au pays des illustrations dans la magistrature, dans l'armée et dans le barreau. Et ce n'était pas seulement par la distinction de sa naissance, mais aussi par ses dons personnels que la regrettée défunte occupait au sein de notre société une place exceptionnelle.

Mme de Chevarrier sidéasait par l'affabilité spirituelle de ses manières tous ceux qui avaient l'honneur de l'approcher. L'on ne savait pas ce qu'il fallait le plus admirer en elle, de son intelligence si vive, ouverte à toutes les connaissances de la littérature et de la science, ou de son inlassable et souriante bienveillance.

Sa bonté instinctive se traduisait par les plus nobles initiatives. Elle se dépensait sans compter au sein des diverses œuvres de bienfaisance de notre ville. Qu'il s'agit de l'instruction et de l'éducation des enfants pauvres, ou de l'assistance aux malades et aux vieillards sous toutes ses formes, l'on ne faisait jamais vainement appel à sa générosité. Aucune manifestation artistique non plus ne la laissait indifférente. Elle avait fondé — il y a six ans — ce Comité littéraire et artistique qui, sous le nom de la *Circea*, ne tarda pas à devenir rapidement populaire à Bastia.

On juge donc du vide irréparable que laissera sa mort dans toutes les classes de notre population.

Un service funèbre a été célébré à l'église de Romorantin, près du Château des Angères, puis les restes mortels de Mme de Chevarrier de Carbuccia ont été accompagnés jusqu'à Marseille par sa belle-sœur, Mme de Carbuccia de Chambine, et son neveu, M. le notaire Robin, de Paris. MM. Pierre de Carbuccia et François Lazarotti s'étaient rendus à Marseille pour recevoir le cercueil de leur chère sœur et belle-sœur et l'ont ramené à Bastia, jeudi matin, par le paquebot de la Compagnie Fraissinet.

Au moment du débarquement, et malgré l'heure matinale, de nombreuses amies de Mme de Chevarrier de Carbuccia s'étaient jointes aux parents et ont escorté le cercueil jusqu'à la maison de la rue du Lycée. Tout le quartier était en deuil. La désolation de toutes ces femmes qui avaient l'habitude de saluer respectueusement au passage « la Signora, » et de recevoir en échange le plus gracieux sourire, de tous ceux dont elle était la bienfaitrice, disait bien en quelle vénération était tenue celle qui a si inopinément disparu de ce monde.

L'un des salons de Mme de Chevarrier avait été transformé en chapelle ardente. Des mains amies avaient entouré le triple cercueil recouvert d'un grand drap en velours pailleté en argent, de grandes gerbes de palmier, de fleurs et de lumières : l'effet était tristement saisissant.

Parmi les nombreuses et superbes couronnes disposées autour du cercueil, notons celles offertes par les neveux, MM. de Carbuccia et Lazarotti ; la famille Moser de Mattei ; la famille de Chambine ; les Membres de la « Circea » ; les enfants des écoles catholiques de garçons et de filles, dont la défunte présidait le Comité depuis sa fondation ; le personnel de l'école Robin, etc.

Toute la matinée la maison n'a pas désempli. On sait en quelle haute estime est tenue par notre population cette ancienne famille de Carbuccia qui a fourni depuis les temps les plus reculés tant d'illustrations à la Corse.

A dix heures et demie le cortège s'est formé dans l'ordre suivant :

Une délégation d'environ deux cents élèves, garçons et filles, des écoles catholiques, les confréries et ordres religieux, tout le clergé de la ville.

La tête du cortège qui avait suivi les rues du Lycée, des Terrasses, Saint-Jean, dont tous les magasins étaient fermés, pénétrait dans l'église paroissiale, alors que la queue se trouvait toujours devant la maison mortuaire. Et dans ce très long cortège se trouvaient confondus tous les rangs de la société, et tous faisaient l'éloge de la femme de cœur qui se trouvait à la tête de tant d'œuvres de bienfaisance et qui savait les mener toutes de front et à bien, grâce aux ressources de son intelligence d'élite et de son incomparable activité.

Tout ce que notre ville compte de notabilités, les autorités judiciaires, les membres du Conseil Municipal, de l'Ordre des Avocats, etc., y assistaient.

Mais c'est tout particulièrement parmi les habitants des vieux quartiers du Lycée, de la rue Droite et du Gualello que cette mort prenait l'aspect d'un vrai deuil public.

Nombreuses étaient les personnes qui par leurs larmes silencieuses, disaient éloquemment quelles affections Mme de Chevarrier avait suscitées dans ce milieu populaire.

Le cercueil était porté à bras par des marins.

M. Pierre de Carbuccia, et son fils Horace, M. François Lazarotti et son fils André, M. Moser, conduisaient le deuil.

Une quinzaine de riches couronnes avaient été offertes par les parents, amis et par de superbes gerbes de fleurs naturelles envoyées par des amis.

L'absoute a été donnée en grande solennité à l'Eglise Saint-Jean, dans la chapelle du Sacré-Cœur où un grandiose catafalque avait été dressé.

M. Parboni, baryton, a chanté, accompagné par les grandes orgues, le *Libera* et le *Benedictus*.

Après la cérémonie religieuse, une nombreuse affluence a tenu à accompagner le corps de Mme de Chevarrier jusqu'au cimetière où l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille Lazarotti.

Puissent toutes ces manifestations de chaleureuse sympathie apporter quelque adoucissement à l'atroce douleur de ce frère, de ces sœurs si brutalement frappées et qui perdent le meilleur d'eux-même en la personne de cette nature d'élite, de cette femme douée des plus remarquables vertus du cœur et de l'intelligence que fut Mme de Chevarrier.

A notre éminent confrère M. l'avocat Pierre de Carbuccia, à Mme Pierre de Carbuccia, à Mme Lazarotti de Carbuccia, Mme Richaud de Serveules, Mme et M. François Lazarotti et leurs enfants, aux familles Robin, Marcel Prévost et Moser nous adressons l'expression de nos regrets les plus émus.

Commission de Surveillance

DES PRISONS

La Commission de surveillance des prisons de Bastia se réunira le samedi 4 courant, à 9 heures du matin, au parloir des avocats de la prison de cette ville.

Ordre du jour :

Demande de transfert d'un jeune détenu ;

Rapport sur la création d'un patronage des libérés ;

Compte-rendu de la visite mensuelle des délégués.

LA TEMPÊTE D'HIER

Un véritable ouragan s'est déchaîné hier sur notre ville faisant de nombreux dégâts et consommant quelques accidents fort heureusement sans gravité.

Ce n'était plus le *libeccio* tel qu'il a coutume de souffler dans nos régions, mais un vent d'une violence inouïe qui par moments revêtait les allures d'un cyclone.

Au Nouveau-Port la mer était complètement démontée et la violence de l'ouragan a failli provoquer un accident des plus sérieux.

Le paquebot *Numidia*, qui se trouvait amarré au quai ouest, contre le musoir du Fengo, a rompu ses amarres et a failli être poussé contre la jetée du large.

Il a dû lutter pendant plus d'une heure contre la tempête et ce n'est qu'après une très habile manœuvre dûe à la présence d'esprit du commandant Lahaye qu'il a pu, tout en chassant sur ses ancres, aller accoster contre le quai du large, à l'endroit même où se trouve le matériel de l'entrepreneur du port.

En ville, la circulation a été très difficile durant toute la journée.

A noter quelques accidents :

A 8 heures du matin, M. A. Pierucci, artiste lyrique, de passage à Bastia, arrivé la veille par le courrier de Livourne, enthousiasmé par notre magnifique esplanade, admirait l'horizon, lorsqu'un coup de vent le renversa à terre. Dans sa chute il se fit une blessure assez sérieuse au front et fut immédiatement transporté à la pharmacie Luciani.

— A la même heure, Mme Durizzi fut atteinte, au coin de la rue Miot, par un panneau de la Maison Damiani, qui lui occasionna des contusions au bras gauche.

— Quelques instants après, M. Décombre, septuagénaire, employé chez M. Segala, ne put résister à la violence du vent qui l'abattit contre le sol.

Des passants s'empressèrent de le conduire à son domicile.

— A 4 heure de l'après-midi, M. Giannoni Anaclet, ouvrier à la menuiserie Pelletier, se rendait à son travail lorsqu'une enseigne se détacha d'un magasin du boulevard Paoli et le blessa à la main gauche.

— Dans la soirée, M. le capitaine de port Collari rentrait chez lui lorsqu'une forte rafale le projeta à terre.

De cette chute il emporta une blessure au front.

DISPARITION DE 28.000 FRANÇAIS

Si, comme le dit notre confrère Clément Vautel, on annonçait la disparition de la population entière de Montauban ou de Valenciennes, soit de 28.000 Français, quelle ne serait pas la consternation dans toute la France ?

C'est cependant une perte équivalente que nous venons de subir. Il est, en effet, officiellement annoncé que dans le premier semestre de la présente année, les décès sont supérieurs de 28.000 aux naissances.

Pour porter remède à ce fléau de la dépopulation, la Natalité Française, Société d'Assurances Mutuelles, a résolu une partie du problème.

Cette Société verse à ses adhérents une somme proportionnelle à leurs cotisations : 1° au moment de leur mariage ; 2° au moment de la naissance de chacun de leurs enfants.

Il suffit, pour avoir tous renseignements, d'écrire à la Natalité Française, 55, boulevard Haussmann, Paris.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 2 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 15° à midi 15° + 4 6 heures du soir + 15°. Maxima + 15° Minima + 13°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 760 mm. à midi, 754 mm., 6 heures du soir, 754 mm

Vent. — Dans la matinée, N.-O. très fort.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages, l'après-midi, id.

Pour MM. de l'Hygiène

Notre police a un moment donné s'occupait de l'inspection de nos mœurs avec une énergie qui nous semble pleine de promesses. Bêtes ! pourquoi ce beau zèle s'est-il peu à peu relâché ?

Et pourquoi sommes-nous en recul, à ce point de vue ?

On nous signale, en effet, de divers côtés de la ville, l'état de malpropreté répugnante dûe à la pratique de « tout par la fenêtre, » où se trouvent plusieurs cours d'immeubles, tout particulièrement dans le quartier du Nouveau-Port.

Nous avons pu nous-même nous rendre compte que les ménagères du Nouveau-Port transforment en réceptacle d'ordures immondes non seulement les cours mais aussi certains balcons des étages inférieurs, actuellement inoccupés.

Et devant ce spectacle écœurant nous n'avons plus été surpris de ce que plusieurs cas de typhoïde et de petite vérole soient survenus dans le quartier en question.

Tout le monde sait cela, tout le monde se dit ces choses, tout le monde, sauf le bureau d'Hygiène qui a probablement d'autres chats à fouetter.

Nouvelles judiciaires

M. Peretti Jules-Antoine, principal clerc d'avoué, est nommé juge de paix à Ilonn.

M. Martini est nommé notaire à Fundettes, Maine-et-Loire.

Obsèques

Mme veuve Ilaray née Migheli est décédée mercredi, à l'âge de soixante-dix ans, après quelques semaines de maladie. Les obsèques ont eu lieu dans l'après-midi. Le deuil était conduit par les gendres, petits-fils et neveux.

L'absoute a été donnée en l'église Saint Jean-Baptiste, en présence des amis de la famille.

Nous adressons toutes nos condoléances à MM. Angulini, Giuliani, Cristofani et Migheli.

Etablissements pénitentiaires

Sont nommés surveillants militaires de 3e classe des établissements pénitentiaires de la Guyane, MM. Carli, ex soldat au 8e colonial ; Susini, caporal au 3e d'infanterie légère d'Afrique ; Pinelli, ex caporal au 3e d'infant ie ; de Laufracchi, soldat au 24e colonial. Antonetti ex soldat au 23e colonial ; Emmanuelli, ex soldat au 24e colonial ; Ciaccioli, ex soldat au 11e colonial ; Andarelli, ex soldat au 22e colonial.

Un bon remède pour la gorge

Pour guérir rapidement les grandes fièvres, l'enrouement, la fatigue de la voix, les angines, les picotements de la gorge, la toux sèche d'irritation, faites usage des tablettes du Dr Vatel. — Une boîte de tablettes du Dr Vatel est expédiée franco contre mandat-poste de 1 fr. 25 adressé à H. Berthiot, rue des Lions, 14, à Paris.

Caserniers

Le casernier Dominici, de Saint-Jean d'Angely, a été affecté à la direction de génie de Toulon.

Prisons

Ont été nommés à l'emploi de gardien ordinaire des prisons en Algérie : à Guelma, M. Leca François, candidat militaire ; à Tizi-Ouzou, M. Tancredi Laurent, candidat militaire.

Le « Miroir des Modes »

Le Miroir de décembre, notre numéro de Noël, contient tant de choses intéressantes, utiles et agréables, qu'une de nos aimables lectrices se marquera de le prendre à temps.

Faut-il tâcher d'examiner les toilettes de cérémonies et de ville, les grands manteaux, les robes simples, de la lingerie, etc. ? Les pages consacrées aux jeunes filles et petits enfants sont de véritables chefs-d'œuvre, et les poupées, joie des enfants au moment de Noël, ont également leur place.

Nous parlons chapeaux, habillés et pour l'auto : notre article « Ouvrage pratiques » vous donne d'excellentes idées pour vos cadeaux de jour de l'an ; notre cours de coupe vous aidera à vous faire un joli manteau de fourrure aux prix les plus modérés.

Nous avons une petite pièce à jouer au salon, plusieurs nouvelles de style varié, un article de haute valeur sur l'Infirmière, et toujours nos dessins décalquables, de plus en plus perfectionnés.

Comme patrons gratuits, nous sommes sûrs de répondre au plus grand désir de nos clientes en donnant un joli manteau du soir, modèle inédit, et un petit tablier d'enfant, tout ce qu'il y a de plus pratique pour protéger les charmantes petites toilettes.

Prix du « Miroir » 1 franc.

Lumière scélyène

Dépôt de carbure de calcium chez M. Lucchetti, 45, Boulevard Paoli, Bastia.

Achat

D'oranges douces et amères, et de citrons.

S'adresser Maison L. N. Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

ETAT CIVIL

Décès.

Grimaldi Toussainte, veuve, 70 ans, de Morsiglia.

Rossi Assomption, veuve, 70 ans, de Ghisonaccia (Italie).

MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur

Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semoueries de Marseille.

Spécialités de la Maison : Nouillettes aux œufs (garanti). — Cannelloni. — Cheveux d'Ange.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES OFFICIERS

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 73, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lorbeau.*

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :

PIERRE VINCENTELLI

11, Rue du Quai, Bastia

Services réguliers entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 29 novembre par steamer *Saint-Pierre* à destination de Bône, Alger, Dunkerque, Le Havre et Anvers.

CÉDRATS CONFITS

Les *Cédrats Corses* ont été de tous temps renommés comme les meilleurs de qualité et supérieurs de beaucoup aux autres Cédrats de pays producteurs, tels que la Grèce, la Sicile, etc.

Les *Cédrats Confits* NON IMPORTÉS et de provenance vraiment Corse sont fabriqués à Bastia avec du pur sucre extra de la Guadeloupe et reconnus à l'analyse absolument exempts de glucose.

Prix : 0.85 cent. le 1/2 kilog.

N. B. — Les acheteurs, pour être certains d'avoir du CÉDRAT CORSE sans mélange de fruits étrangers, doivent exiger des négociants, facture portant Cédrats Corses pur sucre. Les vendeurs sont tenus conformément à la loi du 15 juillet d'indiquer le pays d'origine des produits, afin de ne pas tromper la bonne foi des acheteurs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00670

BOURSE DE PARIS

	1er déc.	— 2 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	98.62	— 98.75
de 3 0/0 amortis.	98.75	— 98.60
	ex-coupon	

CORTE

Une Affaire Passionnelle

Corte, 2 décembre.

Aujourd'hui est venue devant le Tribunal correctionnel de notre ville une affaire passionnelle qui a attiré dans notre salle d'audience un public nombreux.

On remarque même dans l'auditoire un grand nombre d'élégantes Cortenaises, qui suivent avec le plus vif intérêt les débats de cette troublante affaire.

On se rappelle que le capitaine S., du 163e rég. d'infanterie, en garnison à Corte, fut victime d'un attentat, le soir du 15 octobre dernier, de la part de Mme Anita Schlemmer dans les conditions suivantes :

Chaussée de caoutchoucs pour étouffer le bruit de ses pas, Mme Anita Schlemmer se porta sur le Cours Paoli pour guetter le passage du capitaine. Quand elle l'aperçut, elle se glissa derrière lui et fit feu à bout portant.

La balle a contourné l'omoplate et n'a pu encore être extraite.

Dans son interrogatoire la prévenue, qui est vêtue très élégamment, porte un grand chapeau à plumes, une étole de fourrure, de longs gants blancs, de bracelets, fait connaître les raisons qui l'ont déterminé à commettre l'acte qui lui est reproché.

Au cours de sa déposition, le capitaine S. confirme ses précédentes déclarations, en ce qui concerne ses relations avec la prévenue, et au sujet de la scène qui s'est déroulée le soir de l'attentat.

Divers témoins sont entendus ; ce sont les soldats Depaix Henri, Paige François et Filippi François ; M. Leca Dominique et M. Cane, percepteur. Tous déclarent avoir vu la prévenue tirer par derrière sur le Capitaine S. en éclatant de rire.

M. le président Durazzo préside les débats.

M. Decori Charles, procureur de la République, occupe le siège du ministère public.

Me Scagliola, du barreau de Corte, s'est porté partie civile pour le capitaine S.

Me Hyacinthe de Montera, du barreau de Bastia, est chargé de la défense de Mme Anita Schlemmer.

L'honorable défenseur plaide l'incompétence.

Le tribunal rend un arrêt par lequel il se déclare incompétent.

Nomination

Paris, 2 décembre.

M. Mordiconi, sergent-major au 143e rég. d'infanterie, est nommé commis de 4e classe des services du Commissariat de la Marine.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Un mécanicien tué

Paris, 2 décembre.

Un train de voyageurs, venant de Quimper et qui arrive à minuit à la gare de Landerneau, a tamponné la nuit dernière, à son entrée dans cette gare un train de marchandises.

Le mécanicien de ce train a été tué.

Deux autres employés ont été légèrement blessés.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Paris, 2 décembre.

M. Martini est nommé greffier de la justice de paix du canton de Sari d'Orcino.

Médaille Militaire

Paris, 2 décembre.

Le Gouvernement a l'intention de conférer la Médaille militaire au général Lacroix, ancien généralissime, qui est placé dans le cadre de réserve depuis le 30 août dernier.

Violente Tempête

Paris, 2 décembre.

Une violente tempête s'est abattue aujourd'hui sur toute la région du Midi.

La Méditerranée est très agitée.

Le cuirassé *Iéna*

A Toulon, le vent, soufflant avec une violence inouïe, a fait chavirer le cuirassé *Iéna* par dix mètres de fond.

DÉPART du Roi de Portugal

Paris, 2 décembre.

S. M. Manoel il a quitté Paris ce soir.

Sur le quai de la gare il a été salué par un des officiers d'ordonnance du Président de la République, par M. Pichon, ministre des Affaires étrangères et par d'autres membres du Gouvernement, par le personnel de la Légation du Portugal.

De nombreuses et chaleureuses acclamations ont salué le départ du train royal.

Conseil des Ministres

Paris, 27 novembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Mouvement judiciaire

Le Garde des sceaux présente à la signature présidentielle un mouvement judiciaire assez important.

Travaux Parlementaires

Le Conseil examine les différentes questions qui sont actuellement à l'ordre du jour des Chambres.

Les animaux domestiques

M. Ruau, ministre de l'agriculture, entretient le Conseil sur son projet de loi relatif à la protection des animaux domestiques.

Il a été autorisé à déposer le projet sur le bureau de la Chambre.

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, communique au Conseil les télégrammes et rapports relatifs aux questions extérieures.

Les Canaux du Rhône

M. Millerand, ministre des travaux publics, a saisi le conseil d'un projet de loi déclarant sur de nouvelles bases la question des canaux d'irrigation du Rhône.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES TARIFS DOUANIERS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

La séance est consacrée à la discussion des articles relatifs aux tissus de soie.

Comme de nombreux amendements ont été déposés la Chambre a réservé la suite de la discussion de ces articles à mercredi prochain.

La séance est levée à 11 heures 50 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBIEF

La séance est ouverte à 2 h. 30.

LE BUDGET DE 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Le Ministère des Finances

La discussion s'ouvre sur le chapitre 97.

Les casernements des douaniers

M. Raiberti, député des Alpes-Maritimes, soutient son projet de loi tendant à faire appliquer les règles de l'hygiène aux casernements des douaniers.

La Chambre a adopté.

La contrebande à la frontière

MM. Lefèbvre, député de la Meuse, et Chastenet, député de la Savoie, parlent sur la contrebande à la frontière.

Les Contributions indirectes

Une vive discussion s'engage entre M. Siegfried, député de la Seine-Inférieure, et le Ministre des finances, sur le chapitre des contributions indirectes.

Manufactures des Tabacs

La discussion continue sur les articles relatifs aux manufactures de tabacs.

Tous les articles du budget du ministère des finances sont votés sans aucune modification.

Séance demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

M. Monis

sénateur radical de la Gironde monte le premier à la tribune.

L'orateur parle en faveur du projet du Gouvernement, et engage ses collègues à voter sans retard cette loi qui est à l'étude depuis plus de vingt ans.

Amendement Cazeneuve

M. le docteur Cazeneuve, sénateur du Rhône, développe ensuite son amendement tendant à étendre le bénéfice de la loi à tous les salariés, sans distinction des départements et communes.

Malgré une vive opposition de MM. Flaissières, Delahaye et Jouvenceau, cet amendement est renvoyé à l'examen de la Commission.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Modern' Cordonnerie

6, Boulevard du Palais, Bastia

Tout homme

trouvera dans les chaussures de la *Modern'* la satisfaction de tous ses goûts. Grâce à nos énormes arrivages nous pouvons vendre des chaussures idéales. Toutes sont faites en forme parfaite, élégantes et durables.

Leur façon soignée, la qualité de leur cuir leur conservent l'élégance et le confort.

60 pointures dans chaque genre assurent à tout acheteur, un chaussant absolument parfait.

Toute femme

se chaussant à la *Modern'* est certaine de trouver un genre gracieux et un parfait confort, des formes à la mode, moulées aux lignes naturelles du pied, leur donnant toute l'élégance voulue.

Les chaussures de la *Modern'* étant toutes faites sur cuir véritable, sont indéformables et conservent leur forme impeccable.

A qualité égale, la concurrence est enfoncée.

N. B. — Une superbe prime sera donnée à tout acheteur au comptant.

PATE STEINER

A Attire et TUE les RATS ET SOURIS

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise.*

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix ; 0,10 centimes le kilo.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE

DANESI Fils

16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. Danesi a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes réparations de montres et pendules (mouvements les plus compliqués).

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE de 1er CHOIX

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

CONSOMMATEURS



Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine

Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 334 — SAMEDI 4 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (6e page), 0.75 — Décrès, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale ou autres Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00671

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Barbe.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 50 s.
Dernier quart., le 4. — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Saint Pierre Grothgo.

3 DECEMBRE

Sur une Morte

Une de nos plus belles figures bastiaises vient de disparaître avec Mme de Chevarrier de Carbuccia, si brusquement enlevée à notre affection.

Les bonnes Fées avaient comblé de tous leurs dons cette femme remarquable par l'esprit, l'élégance, la distinction, charmante et irrésistible par la grâce qui était comme une émanation de toute sa personne, créant autour d'elle une atmosphère de chaude et vibrante sympathie.

Son salon, très recherché, ne rappelait en rien une de ces potinières provinciales, où l'on ne cesse de parler de la pluie et du beau temps que pour dauber sur le prochain. La médisance, « cet esprit des sots, » selon l'expression de Voltaire, ne s'y sentait pas à l'aise et rentrait ses griffes en présence de cette bonté souriante et de cette exquise amabilité. Ce n'était pas le salon bleu d'Arthénice, on n'y allait pas pour faire faire la rouge à son esprit : mais on y causait volontiers et sans prétention théâtre, art, littérature, et si l'on était émerveillé de rencontrer dans une femme du monde les connaissances les plus variées mises au jugement le plus ferme, on l'était bien davantage de les entendre exposer avec tant de goût, d'aisance et de naturel.

Cependant, bien que très vive et très ouverte, son intelligence était encore au-dessous de son cœur, qu'aucune souffrance ne trouvait insensible, ni aucune misère indifférent. Combien d'œuvres de bienfaisance l'avons-nous vue patronner, et avec quelle ardeur infassable ! Que de services elle a rendus ! fidèle au principe de J.-J. Rousseau, qui dit : « Ne faites pas l'aumône, faites la charité. » On ne compte pas les solliciteurs qu'elle a aidés de sa bourse, de ses conseils ou de l'influence qu'elle devait à sa parenté et à ses hautes relations. Sans doute, en semant les bienfaits, a-t-elle quelquefois récolté l'ingratitude. Elle n'en avait cure, heureuse quand même de se prodiguer, de se rendre utile.

Un autre trait essentiel, profondément caractéristique de Mme de Chevarrier, ce fut son amour de la petite patrie, amour passionné d'où naquit la *Corse*. Celle-ci, hélas ! veuve à la fois de son Directeur et de sa Présidente, reste meurtrie et désemparée, arrêtée dans son essor comme un oiseau dont les ailes sont brisées...

Au spectacle de ces cruautés du sort envers des créatures d'élite, on ne peut se défendre d'un mouvement de révolte et l'on est tenté de s'écrier avec le Poète :

Ah ! qui donc frappe ainsi dans la mère [nature,
Et quel foudroyer aveugle, affolant de pâture,
Sur les meilleurs de tous ose porter la [main ?

EMILE DE MONSERRATO.

NOS RÉCOLTES

Le Blé

Disons tout de suite que la culture du blé n'est plus du tout en honneur chez nous, puisqu'elle est fortement en baisse depuis une trentaine d'années environ.

Les statistiques, à ce sujet, sont éloquentes à consulter. Elles sont des plus alarmantes, mettent à nu les plaies vives et saignantes de notre pauvre département, et font deviner le marasme dans lequel il se débat.

En effet, un pays essentiellement agricole comme le nôtre, et dont la surface entière ou blé n'est même plus le cinquième de ce qu'elle était il y a à peine vingt-cinq ans, est un pays en décadence, un pays que la misère guette et qu'elle ne tardera pas à ensserrer de ses griffes crochues et acérées.

Quand on traverse la plaine d'Aleria, celles de la Casinca ou de la Rotana, les vallées de Venzolasca, de Biguglia, de la Grossa, du Nebbio ou la région des Agriate, pendant les mois de juin ou de juillet, on est profondément contristé de voir que quelques laboureurs seuls sont en train de s'occuper des travaux de la moisson.

Les campagnes sont presque partout désertes et, au lieu des chants joyeux et frénétiques des moissonneurs luttant leur blé qui contrastent leurs fourrages, c'est presque partout le silence froid de la monotonie et de la solitude.

A quoi faut-il attribuer les principales causes du délaissement général de cette si importante culture dans notre département ? Elles sont multiples, sans doute, mais il convient de citer surtout la course effrénée après les petits emplois — l'éternelle plaie dont la politique nous ait fait cadeau ; — le dépeuplement des campagnes en faveur des villes et des centres industriels ; le découragement amené par une série de mauvaises récoltes, et surtout le peu de goût qu'ont maintenant les paysans pour le travail de la terre.

En effet, le campagnard abandonne ses champs — ceux du propriétaire plutôt — attiré par l'appât trompeur d'un travail plus lucratif, et par la vie plus facile qu'il espère mener à la ville.

— Il est vrai qu'il lui suffit d'en goûter un peu de cette vie pour en être aussitôt désillusionné ; mais, en attendant, le mal est fait, et on l'aux amour-propre retient presque toujours notre campagnard de retourner au village natal, reprendre ses anciennes occupations du travail des champs. Et la plupart du temps, alors qu'il s'est aperçu de son erreur, il est déjà trop tard, car il a gaspillé le petit pécule qu'il avait emporté, et il lui est impossible de réunir la somme nécessaire pour le retour.

Les mauvaises récoltes, c'est vrai, se sont suivies pendant une longue série d'années, sans cependant pouvoir lasser ni décourager le laboureur intelligent, actif et persévérant. Seuls les incorrigibles, ceux qui n'accomplissent plus de poétique que de culture — malheureusement c'est le plus grand nombre — ont abandonné leurs maisons, leurs parents, leurs amis, le travail des champs et la vie libre au grand air, pour s'en aller dans les grandes villes s'étioler dans l'air ambiant des usines ou des magasins, quand ils n'allaient pas se corrompre au contact de gens malhonnêtes, trahissant leur malheureuse vie dans des tripotages ou des tours mal famés, ou guettant les sales coups ou les vilains besognes à faire contre des personnes honorables et inoffensives et qu'ils ne connaissaient même pas.

Combien y en a-t-il sur les quais de Toulon ou de Marseille qui fréquentent les apaches ou les narvis de ces deux villes, alors qu'ils auraient fait dans leurs villages de très bons pères de famille et des agriculteurs honnêtes, laborieux et intelligents ?

Et dans ce cas les vrais coupables, puisque coupables il y a, ne sont pas toujours seulement ces pauvres diables qui sont partis à la légère, et qui éprouvent, peut-être, un si vif regret de ce départ, que, seul, l'abus de la « verte » finit par étouffer en eux tout leur sentiment, et leur fait oublier le plus élémentaire de leurs devoirs.

Les vrais coupables, à notre avis — moralement bien entendu — sont surtout les propriétaires ruraux eux-mêmes qui n'ont pas su garder dans leurs propriétés, des enfants aussi précieux, alors qu'un peu de tact suffisait pour les attacher aux champs qui les avaient vu naître, qui les avaient nourris et qui les avaient vu grandir. Ce sont eux, ces propriétaires imprévoyants qui, pour ne pas savoir sacrifier le plus souvent un vilain intérêt — très infime quelquefois — en temps opportun, ont contraint, pour ainsi dire, forcé et obligé ces pauvres gens à s'expatrier, à s'en aller chercher du travail à la ville où, presque toujours hélas ! ils n'ont trouvé que la faim et l'humiliation, si ce n'a été la honte ou la déprédation.

Nous savons ici une paroissienne pour dire que nous faisons de très grandes réserves et qu'il n'est nullement question des intellectuels, des agriculteurs ou des industriels intelligents, et des gens ayant une certaine instruction qui, en France, comme à l'étranger, représentent constamment et dignement la Corse et font le plus grand honneur à leur pays.

La paroissienne formule, nous continuons.

En agissant avec nos si naïves inconscience, ces propriétaires n'ont pas compris qu'ils se comportent comme l'on dit vulgairement l'herbe sous les pieds, car en laissant leurs champs en friche ils favorisent le plus sûr et le meilleur de leurs revenus et laissaient une porte grande ouverte à la gêne et à la misère.

Quelques propriétaires plus intelligents ont voulu réagir contre une telle coalamité, et ont pu, en partie, prévenir le mal. Ils ont laissé à leurs colons des propriétés à travailler, en n'exigeant d'eux que la moitié des droits que les usages locaux leur accordaient, et quelquefois même ils ont cédé gratuitement leurs propriétés pour un temps déterminé plus ou moins long.

Qu'en est-il arrivé ? Ces propriétés, très bien entretenues, ont donné de beaux rendements aux colons d'abord, puis à leurs propriétaires ; et ceux-ci ont fait œuvre noble et de haute humanité en retenant au sol natal, par des concessions intelligentes et faites à propos, de braves gens qui ne demandaient pas mieux qu'à travailler et à vivre dans leur pays — où tant de souvenirs les retiennent — de la vie dure mais saine de la campagne.

D'autres moyens devraient être tentés pour retenir le cultivateur à ses champs : remettre en propriétaires les métayers, payés pour une propriété, toutes les fois que le rendement est médiocre, malgré le travail et les soins dont elle a été l'objet ; donner une prime à tout cultivateur qui ensemencerait en blé de ses mains ou au prorata des paires de bœufs qu'il emploierait une surface déterminée de terrain ; protéger nos blés — les blés corses — contre la concurrence que leur font les blés étrangers de qualité reconnue inférieure aux nôtres ; faire acheter de préférence pour notre artillerie en Corse, l'avoine du pays qui est reconnue supérieure et de beaucoup aux avoines qu'on fait venir d'Algérie ; protéger les récoltes contre les déprédations des troupeaux de chèvres, de bœufs et autres animaux qu'on laisse volontiers, chez nous, errer librement et à l'abandon à travers champs ; obliger les municipalités à donner à nos instituteurs des jardins ou plutôt des champs où ils puissent faire avec leurs élèves toutes sortes d'expériences pratiques sur la culture du blé et sur la manière d'en faire la récolte.

En initiant les enfants dès leur plus jeune âge aux travaux des champs par des expériences simples, mais pratiques ; en leur faisant connaître l'emploi des engrais et les amendements qui contribuent à lui ou tel sol et qui en augmentent le rendement ; en leur montrant les avantages du drainage pour les sols humides, et les travaux d'irrigation dans les sols secs et arides, on leur fera sûrement contracter le goût de l'agriculture et l'amour de la campagne. C'est là que tient tout le secret de l'agriculture.

Que demanderons-nous encore, pour protéger et encourager la culture du blé chez nous, et pour lui donner son antique splendeur ?

Que les pouvoirs publics garantissent les paysans contre les vexations de certains petits tyranneaux de nos villages ; qu'ils assurent le respect de la propriété, et que chacun puisse avoir la plus grande confiance en ceux qui administrent nos communes et en ceux qui sont appelés à rendre la justice dans nos campagnes. Qu'ils encoura-

---

35. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XII

AVEC M'AMOUR

Il avait de la peine à conserver le sang-froid et l'éclat de rencontrer le loyal et honnête regard de la bonne femme qui lui avait mis en mains les meilleures armes qu'il eût soustraites. Il parla de dix choses qui pouvaient intéresser la mère Lemoir et amenait toujours la conversation sur l'absente. La date du son dernier voyage et le départ de Mélanie furent notant de détails qui se gravaient dans le cerveau du mandataire. Il y avait une heure que Barthélemy se trouvait chez les Lemoir quand il prit du pouvoir congé.

— Vous ne voulez donc point attendre mon homme. Il serait pourtant bien heureux de faire votre connaissance, assura la brave femme.

— Je regrette de ne pas rencontrer votre mari. Je tâcherai de repasser avant mon départ pour lui serrer la main.

En quittant la maison de l'aventurière Barthélemy entra dans un cabaret, histoire de causer. Il demanda un café et parla du pays avec une accorte petite femme qui le servit. Marie Lemoir devint le thème.

— Vous la connaissez ?... exclama la cabaretière... Bon, on s'en doute bien un peu trop ce que ça fait de bon à Paris... C'est parti en guenilles, c'est revenu avec des bottines vernies !... On sait ce que vaut ces changements-là ? L'argent n'est point une denrée qui tombe du ciel... Du reste, elle avait tout pour en coquetter !... C'avait une tête à faire tourner la caboche de tous les hommes, et puis, c'était accueillant à ne se laisser arrêter ni par Dieu ni par le diable.

La conversation tomba et le client prit congé. Sur la petite place, cube de trois superbes tilleuls, il lut sur une enseigne : Poste et Télégraphes. L'idée d'envoyer un mot à son maître lui vint. Il l'exécuta. Etait-ce fût prudent ? La voiture qui faisait le service postal et servait en même temps au transport des voyageurs ne repartait que le soir à huit heures. Barthélemy n'eut pas la patience de l'attendre. Il quitta le bourg, prit le chemin qui le conduisit sur la route nationale et revint à pied à Moulins. Il avait rejoint de dix ans. De temps en temps, à la pensée que les Lemoir auraient pu reprendre leur partie, Barthélemy se retournait, prêtendu. Il était seul sur la grande route. Alors, il hâtait le pas, se palpait la poitrine, sortait la lettre, la relisait, rait de son habileté, contemplait la photographie.

— C'est elle... nous la tenons !... la canaille !... fulminait-il.

L'express de Paris ne passait à Moulins qu'au milieu de la nuit. Après s'être fait servir au buffet un dîner de maître, Barthélemy se dirigea dans la salle d'attente, et pour ne pas s'endormir il lit les cent pas. Ceux qui n'ont pas l'habitude de porter sur eux un magot, sont l'agaçante manie de mettre la main à chaque instant sur l'endroit de leur personne où reposent leurs valeurs. Quand ils ont enfermé un petit monument de papier qui les a ruinés, ou maintenant une prodigieuse contenance, ils ont l'esprit tranquille et ne se doutent pas que leurs gestes attirent l'attention. Barthélemy agissait comme s'il avait porté sur lui une fortune, ou effet ? Et son imagination, qu'excitait son désœuvrement, trottait. Il aurait voulu rencontrer le secrétaire sur son chemin, lui mettre devant les yeux le portrait accusateur, jouir de sa rage, battre des mains et lui dire : « Rira bien qui rira le dernier, n'est-ce pas ? » Et, tout, tout, si la bonne maman Marie Lemoir eut su route, Barthélemy pourrait son chemin ; mais, plus tard, une fois son maître en sûreté de bon, et la police en branle, c'était lui, lui, qui précéderait la justice ! Onze heures. Le train amenait arrêt. Barthélemy partit.

XIII

LE PORTRAIT ACCUSATEUR

Il voyagea sans jusqu'à Nevers. Là, un intérêt montra dans son compartiment. Comme pour se défendre du froid, le domestique de Raoul Digeon fourrure en vente. Sous la voûte de sa casquette, la dernier arrivé chercha à se faire une idée de son compagnon de route. Barthélemy qui n'avait pas formé l'œil depuis vingt-quatre heures, se mit à l'aise. Il allongea ses jambes, ôta de pourvoir à ne pas dormir. De temps en temps, le regard de l'un rencontrait celui de l'autre, comme deux hommes qui se craignent ou qui s'étudient. Barthélemy était du moins en mesure tranquille. Il y a des gens qui voyagent armés, malgré la loi qui défend le couteau et port d'armes : lui ne l'était pas. Il regarda les postes de l'intrigue dont la mise était cette d'un ouvrier un jour de semaine. Rien de sûr, mais rien de désarmé pourtant. Armé ? pourquoi le serait-il ? Quoi qu'il en soit la figure de Barthélemy reflétait toutes ses pensées. La gêne de son vis-à-vis s'augmenta. Nerveusement, il s'entr'ouvrit dans une couverture étoffe, chercha une position, n'en trouva pas, se mit debout à la portière.

Barthélemy ferma les yeux, mais resta l'oreille tendue. Celui-là est rudement dangereux, se disait-il. Malgré sa volonté de se tenir au réveil, exténué par les deux voyages successifs et deux nuits sans sommeil, le serviteur de Raoul Digeon s'endormit.

Quand il ouvrit les yeux, réveillé par un arrêt brusque du train, l'homme occupait le milieu du compartiment. Le premier geste de Barthélemy fut de porter la main à la poche de son paletot. Il naugrea contre lui-même. Allait-il commettre une gaffe en s'exposant à se laisser voler les papiers révélateurs ? Heureusement, rien ne lui manquait. Cette fois ce fut lui qui s'agita pour chasser le sommeil. Il se leva, se raidit et d'une secousse en tourna qui trouva le temps long. En face, le voyageur s'approchait.

— Monsieur va loin ?

Barthélemy se gratta l'oreille. Il s'agissait d'être méfiant. Savait-il qui il envoyait.

— Pas très loin. Quelques heures de chemin de fer seulement ; et monsieur ?

— Je vais à Paris.

La glace était rompue.

— Monsieur connaît, sans doute Paris ? demanda Barthélemy, flatté de la confiance du voisin.

— Non, monsieur, c'est la première fois que je m'y rends.

(A Suivre).

gent ainsi par tous les moyens possible cette branche essentielle de l'agriculture et l'espoir renaîtra au sein de nos populations corses.

Le travail de la terre pourra encore revenir en honneur chez nous, et nos robustes campagnards préféreront rester pour cultiver cette terre qui a nourri nos aïeux et nous nourrira aussi, au lieu d'aller courir les risques d'un avenir incertain, loin de leurs parents, de leurs plus chères affections et de leurs montagnes abruptes, aux gorges profondes et aux cascades écumantes et tumultueuses.

Si ce pressant appel est entendu en haut lieu ; si on se dispose enfin à vouloir réellement le relèvement de notre beau pays, non seulement la Corse ne souffrira en blé, à elle-même, mais comme elle était déjà dans les temps anciens le grenier de la plus célèbre ville du monde, elle deviendrait maintenant le grenier de Marseille et le grenier de nos principales minoteries de tout le bassin méditerranéen.

Alors, dans nos vertes campagnes, retentiraient encore les chants joyeux de nos moissonneurs, et dans nos villages, l'aisance reviendrait pour tous, escortée des mœurs patriarcales du bon temps jadis.

Un Campagnard.

J. P. L.

Commission de Surveillance
DES PRISONS

La Commission de surveillance des prisons de Bastia se réunira le samedi 4 courant, à 9 heures du matin, au parloir des avocats de la prison de cette ville.

Ordre du jour :

Demande de transfert d'un jeune détenu ;

Rapport sur la création d'un patronage des libérés ;

Compte-rendu de la visite mensuelle des délégués.

Cour d'Assises

Audience du 3 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller.

Vol qualifié et complicité de ce crime

Les nommés Anchetti et Caminati ont été condamnés l'un et l'autre, par la Cour d'Assises de la Corse, au mois de juin 1908, à 5 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour pour avoir cambriolé à Ajaccio le magasin de M. Spinosi.

Pendant qu'ils subissaient leur peine, Anchetti et Caminati ont écrit à M. le Procureur de la République, pour l'informer qu'ils avaient commis le vol Spinosi avec la complicité d'un nommé Antonetti, qu'ils n'avaient pas voulu accuser tout d'abord.

Une instruction a été ouverte, qui a abouti au renvoi devant la Cour d'Antonetti sous l'inculpation de vol qualifié.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans la nuit du 8 au 9 mars 1908, vers 4 heures et demie du matin, les agents de police Ricci, Cariglioli et Santi passant Cours Grandval à Ajaccio, aperçurent devant le magasin d'épicerie du sieur Spinosi François, sis au N° 14 de cette rue, deux individus qui se dissimulaient sous les arbres du Cours et qui, à leur approche, prirent la fuite. Santi s'arrêta devant la porte de l'épicerie qui était ouverte, pendant que Carigliol et Ricci se mettaient à la poursuite des individus qu'ils ne parvint ni reconnaître, ni arrêter, bien qu'ils eussent tiré deux coups de feu en l'air pour les intimider. Au bruit des détonations la lumière que l'on voyait à l'intérieur du magasin disparut brusquement. Les agents y pénétrèrent aussitôt, et dans l'arrière-boutique découvrirent deux repris de justice qu'ils connaissaient bien, Caminati Jean et Anchetti Simon. Feuilles sur le champ les deux cambrioleurs furent trouvés nantis de deux montres en métal blanc, d'une somme de 5 francs 40 c. de 18 boîtes d'allumettes et de deux ciseaux à froid. Ils déclarèrent qu'ils venaient de dérober ces divers objets dans le magasin où ils se trouvaient.

Le sieur Spinosi constata en outre, plus tard, la disparition d'un porte-monnaie contenant une somme de 40 francs qui lui avait été confiée par un vieillard hospitalisé ainsi que d'un mandat-poste de 10 francs adressé au sieur Casalonga Charles-Marie. Le lendemain du vol le propriétaire de l'épicerie découvrait dans le portail contigü au magasin une pince monseigneur d'une longueur de 1 mètre et un autre ciseau à froid. La porte du magasin, très résistante et munie d'une forte serrure et de deux targettes, portait l'empreinte de douze pesées qui avaient été manifestement pratiquées à l'aide de quatre instruments trouvés sur les voleurs et dans le portail de la maison. Caminati et Anchetti ont toujours soutenu qu'ils n'avaient pris aucune part à l'effraction de la porte d'entrée et ont prétendu que cette porte était ouverte au moment où ils avaient pénétré dans le magasin à seule fin d'y acheter un peu de réglisse. Ils persistèrent néanmoins à affirmer qu'ils n'avaient pas de complices et qu'ils ignoraient complètement la présence des deux individus qui faisaient le guet devant le magasin. Traduits tous deux à raison de ces faits devant la Cour d'assises de la Corse, ils furent condamnés le 6 juin 1908 à 4 ans de prison et 5 ans d'interdiction de séjour chacun, et transférés à la maison centrale de Riom pour y subir leur peine. Le 4 juillet 1909, Caminati Jean adressait au Parquet d'Ajaccio, une lettre par laquelle il dénonçait formellement Antonetti Baptiste comme ayant joué le principal rôle dans la perpétration du vol qui avait entraîné sa condamnation et celle d'Anchetti. De l'information régulière à laquelle il a été immédiatement procédé il est résulté que dans la nuit du 8 au 9 mars 1908, vers onze heures, Antonetti Baptiste est arrivé dans le local où se trouve le four à pain tenu par le nommé Bernardini François en compagnie de Caminati, d'Anchetti et du nommé Ulysse Jacques. Après avoir absorbé quelques victuailles, Antonetti s'efforça vainement de détourner Ulysse à participer au cambriolage du magasin Spinosi. Sur le refus d'Ulysse, Antonetti, Caminati et Anchetti partirent ensemble vers minuit et se rendirent à la forge du nommé Maltirom Antoine, où ils se procurèrent les divers outils qui devaient leur servir et qui furent retrouvés sur les lieux du crime. Antonetti Baptiste fractura la porte du magasin Spinosi et y pénétra le premier suivi de ses deux complices. Il s'empara immédiatement de l'argent qu'il trouva dans la caisse du comptoir remit vingt francs à Anchetti, dix francs à Caminati, puis sortit pour faire le guet devant le magasin. C'est à ce moment que survinrent les agents de police et qu'il prit la fuite. Pour obtenir le silence sur son compte de la part de ses complices mis en état d'arrestation, Antonetti eut soin de leur faire parvenir à la prison divers effets de lingerie et des chaussures. Il se rendit en outre à la maison d'arrêt d'Ajaccio et ayant réussi à les voir du haut du mur d'enceinte, il sortit un revolver et menaça d'une balle celui qui oserait parler

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ci-ment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Voyez un pesage et un prix.

FERS A PLANCHER I
Vues en bottes : Poids, Rondes, Carrés, Fil de fer, Rennes artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLBE n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement son pli ferme l'enveloppe de la brochure, avec les 10c pour frais d'envoi au médecin Laboratoire OLBE, 48, rue des Martyrs, Paris.

CHEMINS DE FER AÉRIENS
Ingénieur FRANZ MERZ, Const.
Milan, Via Sabatelli, 3, Italie
Installations complètes pour transport de matériaux.
Systèmes automatiques pour grandes potentialités.
Installations économiques brevetées à deux câbles, spéciales pour transport de bois, pierres, chaînons, matériaux de construction, vivres, etc., permettant l'exploitation de forêts, carrières, mines, etc., jusque dans des endroits inaccessibles.
Installations pour le transport de personnes.
Funiculaires, plans inclinés.
Machines de son dressage.
Rails et wagonnets simples et automoteurs.
Fils simples et appareils pour descente du bois à brûler.
Devis et projets sur demande gratis.
Références de 1er ordre.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle renfermant, malgré son prix modique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et d'intéressant tous les visiteurs ou non habitants de la Corse.
Une RÉGIONAL, entière et nouveau, donnant tous les HORAIRES & SERVICES des Cies de navigation, Chemins de fer, Automobiles, Diligences, Courriers-postaux, etc., parcourant l'île.
Une CARTE SPÉCIALE avec un itinéraire détaillé et très abondamment illustré valant le prospectus et la visite.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES renfermant les particularités utiles à connaître de notre département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES indiquant à ordre alphabétique des localités de très nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur perfectionné à chaque édition intéressante, est resté constituer une source et recette de grande services à tous ceux qui s'intéressent à ce beau pays.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT et chez l'éditeur, M. A. PAOLI, 40, Rue St-Laurent, Paris.

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE
Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et n'ont osé en parler, entre la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inutile.
Ce sont les femmes atteintes de métrite
Celles-ci ont rarement pu souffrir ou soupçonné des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été soignées par toutes sortes d'adresses. Elles ont été soignées par toutes sortes d'adresses. Elles ont été soignées par toutes sortes d'adresses.
JOUVENCE de l'Abbé Soury
qui fait cesser le sang, désengorgement, les congestions et les douleurs, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une opération.
La JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit rapidement, mais à la condition qu'on en suive exactement les instructions jointes à chaque flacon, car il ne suffit pas de faire disparaître les symptômes, il faut surtout détruire la cause du mal. Exigez le véritable Flacon Jaune avec l'Hypothèse du Dessus. Le Flacon : 3 fr. Franco contre mandat-poste. Se méfier des imitations. Exiger le véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury. Se trouve dans toutes les Pharmacies. 3 fr. 50 le flacon, 6 fr. 50 et 10 fr. les 2 et 3 flacons contre mandat-poste. 10 fr. 50 adressé Fco Rue DUPUYTREN, 1, place de la Cathédrale, Rouen.
Consultations gratuites et discrètes.

Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
de A. FOURCAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacies Luigi & Savoie, Bal-samili à Corte, Pallavicini à l'Ile-Rousse, Scarpelli, Comte Napoléon, à Ajaccio.

CHEVEUX SAUVÉS par le CYTISE Hahn

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour teindre toute sorte de Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Parisiennes élégantes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN
Le Paquet : 40 Centimes

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express


Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour murailles, Lampe Electrique très pratique.


L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Rodin.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Installation à Gaz
Usine à vapeur
Bastia 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de bois, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti





VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'imitable :
"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA
dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.
Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.
On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse
Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT.
UN VIN DU CAP MATTEI

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 235 — DIMANCHE 5 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues à l'Agence et copies aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Diverses, 0,50 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	32 »	16 »	8 »

Union postale un an fr. 24 — Il part en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

Pour le Relèvement

VOIES ET MOYENS

Tous les groupements politiques et économiques de la Corse sont aujourd'hui d'accord, pour réclamer la réalisation de trois grands projets auxquels est étroitement lié le relèvement de la Corse. Ces projets concernent : l'achèvement des voies ferrées, l'assainissement, l'amélioration des transports maritimes.

Ce sont là, en effet, trois grandes réformes dont la réalisation s'impose, sans que l'on puisse dire que l'une soit moins urgente que l'autre. Ces trois questions se tiennent. Elles doivent forcément faire partie du même programme de réorganisation.

Il faut à tout prix que, sur ces questions capitales, satisfaction soit enfin donnée à la Corse.

On concevrait mal les promesses qui nous ont été faites et qui ont été accueillies avec un si vif enthousiasme par l'île toute entière, si nous devions en voir la réalisation différée pendant de longues années encore.

Ajourner les réformes et les travaux projetés, après avoir proclamé la misère du pays et la nécessité de lui venir en aide, ce serait décréter la mort de la Corse.

Il nous est impossible de penser que le gouvernement de la République qui, plus que tout autre gouvernement, nous a donné des preuves de sincère sollicitude, veuille assumer une pareille responsabilité.

En acceptant la succession de M. Clémenceau, le Président du Conseil actuel a pris l'engagement de poursuivre l'exécution du programme élaboré par le Cabinet antérieur.

Le relèvement de la Corse fait partie de ce programme, et c'est pourquoi M. Briand, si favorable aux humbles et aux déshérités, ne peut laisser inachevée l'œuvre entreprise par son prédécesseur, dont il fut, ne l'oublions pas, l'un des plus fidèles collaborateurs.

Nos représentants doivent agir dans ce sens. A l'heure actuelle, ils ont pour principale mission — nous pourrions dire pour principale obligation, — de demander au Gouvernement de vouloir bien déposer, dans le plus bref délai possible, les divers projets de loi relatifs au relèvement de la Corse, et plus spécialement les projets concernant l'achèvement des voies ferrées et l'assainissement.

Aucune objection de principe ne saurait leur être opposée.

De pareils travaux ne peuvent être effectués par le département. La Corse est pauvre. On l'a assez hautement proclamé, mais, voulant donner une preuve de bonne volonté, elle a réagi contre cette apparente indifférence qui avait paralysé en elle toute initiative : elle s'est organisée. De puissants groupements existent dans l'île, mais, quel que soit leur désir de travailler au bien de leur pays, ils ne peuvent agir au delà de leurs propres forces.

L'intervention de l'État s'impose, et, toute entreprise qui s'organisera en dehors de cette action, serait vouée à un échec certain.

Nous opposera-t-on, comme fin de non-recevoir, l'éternel argument tiré des nécessités budgétaires ?

A nos représentants, encore, de réfuter une semblable objection en invoquant le principe de la solidarité nationale, et en démontrant que, malgré la situation budgétaire du pays, des travaux de bien moindre importance sont exécutés chaque jour sur les divers points du territoire.

Connaissant aujourd'hui, d'une manière précise les revendications de la Corse, nos représentants ont donc l'impérieux devoir, comme nous le disions plus haut, d'intervenir sans retard, auprès du Gouvernement, pour que les promesses qui nous ont été faites ne tombent pas dans l'oubli.

Mais, si indispensable que soit pour le relèvement de l'île cette mise à exécution des grands travaux projetés, il est, à côté de l'intervention gouvernementale, une action qui peut contribuer très efficacement à la rénovation du pays et à l'évolution de la mentalité insulaire, c'est l'action administrative.

Bien qu'il soit assez difficile de délimiter la tâche très vaste de l'administration en cette matière, son rôle n'en est pas moins des plus importants.

C'est par toutes sortes de mesures sérieusement étudiées et habilement appliquées, que l'action administrative doit se faire sentir. Qu'il s'agisse d'une impulsion peu énergique donnée aux différents agents chargés d'un service public, ou bien d'une simple intervention auprès de ceux qui, par leurs fonctions électives, détiennent une partie de la puissance publique, l'administration peut assurément contribuer, dans une très large mesure, à l'œuvre de réorganisation qui vient d'être entreprise.

C'est bien là le système que préconisait M. Delanney, lorsqu'il parlait dans son rapport, des redressements nécessaires à opérer dans notre pays. Nous devons donc nous réjouir de voir les nouveaux fonctionnaires chargés de l'administration de notre département mettre en pratique ces sages idées et ces excellents conseils.

La récente tournée que vient de faire M. le Sous-Préfet de Bastia dans notre arrondissement apparaît comme la meilleure preuve de l'esprit nouveau qui anime l'administration départementale.

En présidant lui-même ces commissions cantonales d'assistance que, très sagement, le législateur a instituées pour rectifier les erreurs rarement involontaires et parfois très préjudiciables que les municipalités ont la faiblesse de commettre, notre Sous-Préfet a fait preuve d'excellent administrateur. Il a pu ainsi prendre contact avec nos populations, se rendre compte de l'origine de beaucoup d'abus, et apporter, en même temps, un peu plus de justice dans le fonctionnement d'une loi, qui, bien appliquée, demeure l'un des plus beaux titres de gloire du régime actuel.

Il nous est agréable de souligner certains actes. Ils dénotent de la part de ceux qui les accomplissent une juste appréciation de leur devoir professionnel et un sincère attachement pour le pays qu'ils ont mission d'administrer.

Sans dépasser sa sphère d'action, l'administration peut ainsi contribuer très efficacement au relèvement de l'île et préparer la réalisation des réformes que nos Représentants ont le devoir de faire aboutir.

R.

DERNIER SOUVENIR !

A LA MÉMOIRE
DE Mme DE CHEVARRIES DE CARBICCIA

Au triste lendemain d'une journée de larmes et de sanglots, alors que sur le cercueil voilé meurent doucement les fleurs odorantes des couronnes, ou hommage — le dernier — monte de mon cœur vers la Morte aimée qui dort son sommeil de paix ! Chacun l'a connue et admirée : elle ne devait point mourir lentement, dans les affres d'une agonie longue et douloureuse, et son dernier soupir fut pareil à son dernier sourire : ils se sont confondus à jamais !

Dans la maison que jadis Elle quitta pleine de force et de vie, tous les flambeaux sont allumés. Sous un dôme de verdure encadrant le grand poêle noir le cercueil repose. Il est venu du château lointain où la Morte a vécu cet automne. Toute la nuit la mer et le vent l'ont bercé, triste voyage, dernière et suprême traversée vers le pays natal !

Dans la maison que jadis Elle quitta, rien n'a changé de tout ce qui faisait sa vie. Le salon où, dans sa grâce souveraine, elle accueillait ses amis, semble l'attendre comme aux jours heureux.

Des livres, des revues, sont jetés sur son bureau ouvert. Par les portières demi-baissées où passent les rayons des lumières, la foule des amis revient sans cesse... On n'entend partout que sanglots ! C'est la dernière fête où la Morte les a conviés ! Mais les fleurs, toutes les fleurs des jardins dépouillés ont un parfum de mort, d'abandon et d'adieu !

Et l'heure sonne du convoi funèbre, et la Morte s'en va pour toujours, et la porte de la maison se referme à jamais !

Pleurez, à vous qui fûtes ses frères, ses sœurs, ses amis ! vos larmes sont les guirlandes qui vous rattachent à Celle qui n'est plus. Le souvenir de son image vous reste, éblouissant de bonté, d'amour et de charité, triple auréole de gloire ornant son dernier sommeil !

SAUVAGE.

MARIAGE DE RAISON

— J'ai beau lutter, astiquer tous ces fusils, ces sabres et ces vieux pistolets, se disait Annette en désespérant la dernière arme de la panoplie, le temps me dure quand même.

Et regardant pour la vingtième fois la grosse horloge, dont le tic-tac régulier n'endormait pas ses alarmes, elle s'écria : « Deux heures du matin ! Qu'est-il arrivé à Jacques ? »

La vieille bonne s'approche de la fenêtre, l'ouvre toute grande. Une brise glacée lui cingle la peau, elle ne la sent pas. Debout, appuyée contre les volets, tremblante comme une voile agitée par le vent, des yeux elle fouille la campagne et guette, immobile, en sentinelle ! Une terreur d'inconnu l'enveloppe ; elle cherche dans sa pauvre tête des prétextes, des raisons à ce retard ; mais quand on attend, tout attend ; elle écoute dans un trouble qui la rend incapable de lier ses idées. Son âme reste en suspens, son regard ne se détache pas du triste paysage qui s'étend jusqu'à la mer.

Dans cette solitude où pour s'accroître encore, sa pensée évoque tous les méfaits de son Jacques, depuis ses premiers essais timides, jusqu'au coup d'audace dont il lui a parlé et qu'il tente peut-être à cette minute même.

Elle ne savait par trop ce que son « brigand, » comme elle appelait celui qu'elle avait élevé, entendait par ces mots : « Faire une taille chez le riche M. Blamperryn. » Son âme n'en était pas moins grand.

Mais le cœur a des mystères que nul raisonnement ne pénètre. Annette savait que le danger était là, qu'il allait atteindre le jeune homme et cependant elle espérait confiance.

Perdue dans ses souvenirs, elle écoutait le murmure lointain de la mer qu'éveillait la nuit. Ces « bruits du silence » l'éloignaient davantage de la réalité et spontanément davantage de la réalité et spontanément davantage de la réalité et spontanément

Pêche et Politique

Enfin ! les deux derniers chalutiers qui encombraient le Vieux-Port sont partis. Il en était temps ! Ils ont été grossir la flotte d'un exploiteur marseillais. Bon vent !

Ainsi que l'ont soutenu nos malheureux pêcheurs, nos chalutiers faisaient leur ruine en même temps qu'ils draguaient nos fonds et faisaient hausser le prix du poisson.

Il n'était que temps que l'on mît fin à un pareil état de choses.

Maintenant, l'aisance va rentrer dans les misérables foyers des pêcheurs, nos eaux se rempliront de beaux poissons, et il nous sera permis, en visitant la halle, abondamment garnie, de pouvoir nous procurer tous les jours et à bon marché du poisson frais et délicat.

Saluons cette ère nouvelle qui met fin aux agissements d'exploiteurs éhontés !

Un Amateur
de poissons frais et à bon marché.

ÉLECTIONS CONSULAIRES

Ces élections ont lieu dans tous les chefs-lieux de l'arrondissement de Bastia, aujourd'hui, dimanche.

Le scrutin sera ouvert à Bastia, dans la salle du Conseil municipal, à 10 heures du matin, et fermé à 4 heures du soir.

Sont candidats :

Président, M. Fortuné Thiers ;

Juges titulaires, MM. Louis Gentil et Mathieu Mattei ;

Juges suppléants, MM. Eugène Angeli et Jean-Baptiste Pecunia.

Les électeurs commerçants estimeront qu'il est de leur devoir d'aller jeter leurs bulletins de vote dans les urnes, afin de fortifier par leurs suffrages l'autorité des juges consulaires.

Cour d'Assises

Audience du 4 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

Meurtre

Simoni Padivantoine de Pruno, est accusé d'avoir donné la mort au jeune Giuliani de Prunc, le 29 juin 1909, à l'usine de Champlan.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Le 29 juin 1909, vers 2 heures de relevée, Giuliani Paul-Hyacinthe, ouvrier à l'usine de Champlan, territoire de Prunc, remplaçant dans l'après-midi son camarade Antoni Philippe dans la salle des autoclaves, reprocha à un moment donné à Simoni Padivantoine d'avoir vidé incomplètement son appareil. Simoni ayant protesté avec énergie, Giuliani le traita de menteur, et exerçant sur moi des violences à l'aide d'un coup de poing américain. Il sortit même son pistolet.

Je restais calme devant ces violences, mais quand un moment plus tard je vis revenir à moi Giuliani, la menace à la bouche et la main dans la poche de son pantalon où je savais qu'il avait un pistolet puisqu'il m'avait menacé peu de temps avant, je fus pris de peur et je faisais feu à l'aide d'un pistolet sur celui qui menaçait mon existence.

Les Témoins

M. le docteur Zuccarelli fait connaître les constatations qu'il a faites sur le cadavre de l'infortunée victime.

Franchini. — J'étais à l'usine Champlan où je travaille. Il y a eu une discussion sans importance entre Giuliani et l'accusé Simoni. Soudain, j'ai entendu le cri de « feu d'artifice, » prononcé par le frère de l'accusé. Une détonation a immédiatement retenti. J'ai vu alors la victime Giuliani tomber, après avoir parcouru quelques pas, tandis que les deux frères Simoni prenaient la fuite.

Franchini Joseph. — J'ai assisté à la dispute qui a eu lieu entre Giuliani et Simoni frères avant le crime. La victime frappa l'accusé et le menaça du revolver.

Prosperi. — J'étais à l'usine Champlan, quand j'ai entendu retentir deux coups de feu. Je me suis accouru du côté où ces coups avaient retenti et j'ai vu la victime Giuliani mortellement blessée.

Quelques autres témoins confirment leurs déclarations écrites.

Enfin, le père de l'infortunée victime vient demander justice. Son fils était un brave garçon qui ne méritait certes pas le sort que lui a réservé l'accusé. Son fils n'avait pas d'arme.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me S. de Caraffa et A. Gandin prennent place au banc de la défense.

Interrogatoire

La victime, jeune homme vigoureux et de forte stature, dit l'accusé, m'avait à différentes reprises cherché dispute. A l'usine de Champlan où l'un et l'autre étions employés, il vint le 29 juin dernier, me chercher dispute, me traitant

NOUS FAISONS CADEAU DE 7.000 MONTRES



Nous vous avisons dérider à faire cadeau de 5.000 montres, dans le but de répandre davantage nos *montres chronomètres Delta*, et cela uniquement contre paiement de la mise d'œuvre, soit frs 9 par pièce.

La montre chronomètre Delta est une montre de précision de haute élégance moderne, *montée dans une belle boîte en argent Gloria et qui coûte ordinairement 20 francs.*

Nous avons également déposé dans le même lot de 2.000 d'un autre genre de nos *montres Delta* or pour Messieurs et Dames. Ces montres possèdent aussi un excellent mouvement réglé. Les boîtes sont fabriquées en métal Delta qui ne perd jamais la couleur de l'or et qui, en outre, est encore recouvert par un procédé électrique, d'une couche d'or véritable, de sorte que d'après leur apparence, il est impossible de distinguer ces montres de celles en or véritable. *L'or Delta* est actuellement, assurément, la meilleure imitation de l'or et nous le garantissons 15 ans. Ces montres coûtent ordinairement 30 francs, mais nous livrons gratis ces 5 mille pièces pour Messieurs ou Dames, *seulement contre paiement de la mise d'œuvre*, soit *frs 12* par montre. Nous garantissons, en outre, par écrit, pendant 2 ans, la bonne marche de ces deux sortes de montres. C'est donc véritablement un cadeau que nous faisons avec ces montres et nous prions seulement comme conditions, que vous recommandiez nos montres et notre Maison parmi vos connaissances. Vous pouvez bien penser qu'il va de soi, que nous vous livrerons une montre vraiment bonne et irréprochable, puisque à la suite de vos recommandations, nous comptons sur d'autres achats qui seuls nous laisseront un bénéfice.

Nous recevons déjà une grande quantité de demandes pour nos montres gratuites et la prévision pour la disposition sera probablement bientôt épuisée. Si vous voulez profiter de cette occasion, qui ne vous sera jamais offerte une deuxième fois, veuillez, s'il vous plaît, nous envoyer, par *retour du courrier*, votre commande et vous recevrez une montre dont vous serez enchanté et qui vous rendra, votre vie durant, de précieux services. Nous livrons les montres *franco de douane*, contre remboursement ou payement d'avance. Pour port et emballage nous comptons 1 fr. *En cas de* nos nouvelles montres reprenons volontiers la marchandise. — Chaînes très modernes en argent Gloria, assorties à ces montres à frs 2.50 au lieu de frs 5 ; en or Delta à fr. 3.50 au lieu de 8 fr.

Adresser les commandes à la Maison d'Exportation R. Feer, Lugano, C. (Suisse). Affranchir les lettres à 25 centimes.



Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour nuit et Lampe Electrique très pratique.



L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia*.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

Publié au Litre Officiel du Jour (le Titre, de Bon de Coupon

16, Place du Louvre, 16 PARIS

ORDRES DE BOURSE Paiement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

FOX-LAND RHUM

Grande Marque



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

RHUMATISME donne merci à guérir enfants crient au lit. Envoi Maison Buret, N° 318, Nantes.

Le Directeur-gérant J. B. Ollagnier.

Imp. Ollagnier.



FONDRE LES POULES

2.500 OEUFS

NOTICE gratuite

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rendes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard du Cardo, 1.

CHEMINS DE FER AERIENS

Ingénieur FRANZ MERZ, Consul Milan, Via Sabatelli, 3, Italie

Installations complètes pour transports de matériaux.

Systèmes automatiques pour grande puissance.

Installations économiques brevetées à deux cables, spéciales pour transport de bois, pierres, charbons, matériaux de construction, vivres, etc., permettant l'exploitation de forêts, carrières, mines, etc., situées dans des endroits impraticables.

Installations pour le transport de personnes.

Funiculaires, plans inclinés.

Machines de soutènement.

Hails et wagonnets simples et automatiques.

Fils simples et appareils pour descendre du bois à brûler.

Devis et projets sur demande gratis. Références de 1er ordre.

OUTILS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie NICE ET CANNES

Café Express GRAND BAR SOAVI Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 330

LUNDI 6 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclame (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale 26 francs par an

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Nicolas.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 50 s.

Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 12.

Fête du Demain : Saint Ambroise.

5 DECEMBRE

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

De la Fête au Drame. — Histoires de Duels. — Nos rois : Manuel II et Pataud Ier. — L'Opéra aux Chandelles. — Sorciers et Rovenants.

Décidément, nous faisons bien les choses en France : n'ayant plus de rois, nous tenons à recevoir comme il faut ceux des autres, et vraiment, si notre hôte de cette semaine, le jeune Manuel II de Portugal trouve à redire à la réception qui lui a été faite à Paris, il ne sera pas juste.

Les péripéties les plus imprévues lui ont été ménagées, et je pense que lorsqu'il sera rentré chez sa mère, il lui persuadera qu'elle a eu tort de ne pas conserver un trône dans « sa bonne ville de Paris. »

Ce roi de vingt ans en a déjà vu de toutes les couleurs. Il dut de monter sur le trône à l'assassinat de son père et de son frère aîné, un jour de fusillade révolutionnaire, et, à cette occasion, il reçut lui-même une balle dans la mâchoire. On comprend qu'après cela il ne porte pas les révolutionnaires dans son cœur.

Mais nos révolutionnaires parisiens sont moins terribles que ceux de Lisbonne. Pataud Premier, roi des électriciens, n'a pas du tout songé à fusiller son confrère en majesté, il a seulement voulu lui jouer une bonne farce, et voici comment il s'y est pris.

On jouait *Faust* à l'Opéra : Soudain, au second entr'acte, machinistes et électriciens, après avoir tout mis sens dessus dessous, se croisent les bras. Les directeurs accourent, menacent, supplient. Rien à faire.

Mais voici M. Pataud, le sourire aux lèvres, qui, nouveau Méphistophélès, présente un parchemin à signer : ce sont les revendications du personnel de l'Opéra.

— Rendez-nous la lumière ! clame M. Messager.

— Signez, d'abord ! répond Méphisto-Pataud.

— Vous n'y pensez pas ? Et son altesse Royale qui est là, dans une loge !

— Raison de plus pour vous hâter !

M. Messager a signé, et aussitôt, comme par enchantement, l'ordre revint et la lumière fut.

N'est-ce pas que voilà une scène ajoutée à *Faust*, qui ne manque pas de piquant ?

Décidément, M. Pataud a tous les succès, et ces fameux brigands de la Calabre, dont on fait si grand cas, n'avaient pas, j'imagine, l'âme plus chevaleresque ! Manuel II, paraît-il, a beaucoup ri de l'aventure. Les Portugais sont toujours gais !

C'est égal, je me demande maintenant ce qui va advenir du traité signé dans telles conditions. Je vous avoue que, pour ma part, si un monsieur pénétrait chez moi, tout à l'heure, et qu'il me dise, en me mettant sous le nez un revolver, et sur ma table un papier par lequel je reconnaîtrais lui devoir un million : « Signez ce papier, ou je tire ! » Je signerais des deux mains. Quant au million, ma foi, nous verrions bien s'il y a encore des juges à Paris !

Moins drôle est cette aventure du général Vérand, qui, se rendant à un banquet, vient de recevoir quatre coups de revolver dans la figure. Le meurtrier est un Algérien qui, ayant à se plaindre d'une décision du ministre de la Guerre, a tiré à tout hasard sur le premier général venu. Il se trouve que la victime est le commandant de la gendarmerie de la Seine. Mais elle aurait pu être vous ou moi. Comme c'est gai !

Cet Algérien-là est un disciple de Laurent Tailhade, qui s'écrivait, après la bombe d'Emile Henry : « Si le geste est beau, qu'importe la victime ! »

A son tour, Laurent Tailhade vient d'avoir un beau geste. Il nous faut le signaler parce qu'il réhabilite un peu cette sotte comédie des temps modernes que l'on nomme *le duel*.

Tailhade n'en est pas à son coup d'essai. Il reçut jadis de Maurice Barrès, aujourd'hui député de Paris, un maître coup d'épée qui a alourdi sa main, sinon sa plume. Or, voici que la semaine dernière, Urbain Gohier, un autre bretteur, se jugeant offensé par un article de Tailhade, le provoque en duel et choisit l'épée. Tailhade, dont l'âge a trompé la généreuse envie, demande et obtient le pistolet. Quatre balles devaient être échangées.

A la première reprise, Tailhade s'abstient de tirer ; à la seconde, les deux adversaires, comme à Fontenoy, s'observent. Alors, Tailhade s'excuse d'avoir imposé à son partenaire une arme qu'il n'avait pas choisie, et le prie d'oublier la phrase blessante pour ne se souvenir que de l'amitié d'antan. Et, tous deux, jetant leurs pistolets, s'embrassent.

Beau ! Voilà une scène qui est émouvante plus que n'importe quelle passe d'armes. D'une part comme de l'autre, elle témoigne d'une noblesse d'âme toute française, et qui nous console de ces grotesques mascarades que l'on appelle : Deux balles sans résultat. »

Pour être complet, il me faudrait parler encore de certains sorciers qui se sont amusés à quelques mauvais tours. Les nuits d'hiver sont, paraît-il, propices aux revenants. Il y a eu, cette semaine, à ce sujet, plusieurs histoires fort drôles et que je me propose de vous conter un de ces jours.

A. Capello.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Cannes

Sur la convocation du délégué de l'« Union Générale des Corses et des Amis de la Corse, » dont le siège social est à Paris, 83, rue de la Tour, une réunion des Corses et Amis de la Corse de Cannes et des environs a eu lieu salle des conférences, à la Mairie de Cannes, le samedi 27 novembre à 8 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Tafarany, ancien conseiller municipal, et président de la société locale « Les Enfants de la Corse ».

Un nombre considérable de compatriotes assistaient à cette assemblée générale où il s'agissait de s'intéresser en commun de l'avenir de notre cher pays et de son relèvement moral et économique.

Nous avons remarqué dans la nombreuse assistance, MM. le docteur Charles Mariot, J. Bernardini, directeur de l'hôpital civil ; F. M. Moutou, publiciste, un admirateur de la Corse, Debernardi, chef de la sureté ; Grimaldi, Orsini, Tomi, Colonna, Ornani, Albertini, Carbone, Leoni, Bartoli, Colombani, secrétaire de la mairie de Cannes ; Grisoni, Giacomini, Lepersi, Cecaldi, Giovannetti, Forli, Cacciomi, Don Jacques de Peretti, Sosini, Olivacci, Ferrari, agent d'assurances, etc., etc. ; M. André Capeno, maire de Cannes, chevalier de la Légion d'honneur, et membres d'honneur de notre Société, obligé de se rendre à Nice, s'était fait représenter ; ce sont aussi fait excuser pour raisons de service : MM. Antoni et Columbani, pharmaciens ; Bori, receveur des douanes ; Pacielli, capitaine des douanes à Saint-Raphaël ; Marchetti, Pellegrini, statuaire ; etc., etc.

M. Belloni lit un télégramme du Comité central de Paris, désignant notre sympathique compatriote M. Tafarany, industriel, membre d'honneur de l'Union, et le prie de prendre place au fauteuil de la présidence ; il est assisté de MM. A. F. Moutou et du Castelli, caissier à la Banque de France. Il remercie très cordialement tous ses compatriotes d'avoir bien voulu répondre à son appel, et il dit combien il est touché de la marque de confiance qu'a bien voulu lui donner le Comité de l'Union, en le désignant membre d'honneur de cette association et le prient de présider cette réunion mutualiste. *Je donne* — dit-il, maintenant la parole à M. Belloni, délégué de l'Union, qui remplace M. Fontana, du barreau de Paris, empêché au dernier moment de se rendre à Cannes, et va nous indiquer le vrai but de l'Union Générale.

« M. Belloni est un modeste, mais un Corse sincère, ardent et dévoué ; il défend depuis quelque temps déjà avec un courage digne d'un Corse la cause de son malheureux pays. D'avance je sais, mes chers compatriotes, l'accueil que vous allez lui réserver. »

Le délégué de l'Union pour la principauté de Monaco prend alors la parole, et dans un langage plein de patriotisme, il engage vivement les Corses désireux à leur pays, à s'unir, se grouper pour former une vaste association qui n'aura exclusivement qu'un but, sauver l'île de Beauté d'une misère profonde. Il dit que cette misère étaune d'autant plus le monde que notre pays se prête merveilleusement à une situation prospère, et il le prouve par le climat incomparable de l'île et les merveilles que la nature y a accumulées.

Dans la mesure où le relèvement du pays peut dépendre des pouvoirs publics, les Corses ont le droit de compter sur la grande patrie à laquelle, depuis bientôt 130 ans, ils n'ont marchandé ni leur sang, ni leur intrépidité ; mais il faut également recourir à la grande force modératrice du groupement de la solidarité spontanée. Il dit ce qu'est et ce que sera l'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse, » une vaste chaîne de solidarité de race qui groupera bientôt tous les Corses sincères et dévoués, fils d'un même berceau, à la recherche du même idéal, le bien-être dans leur pays.

(Toute la salle applaudit de cœur les dernières paroles du délégué).

Puis, M. A. F. Moutou, un journaliste distingué, grand admirateur des sites pittoresques de notre chère Corse, a la parole, et dans une improvisation dont seul il a le secret, il nous charma quelques instants de sa chaude éloquence.

« Messieurs, dit-il, nous sommes natif de Cannes, pour ceux qui ne nous connaissent pas, et si nous n'étions l'ami de la Corse par tradition, nous le serions par devoir et par reconnaissance, car en fut un enfant de la Corse qui nous sauva la vie. Cet admirable pays, que l'on appelle si justement l'Ile de Beauté, peut rivaliser supérieurement avec les plus beaux pays du monde.

C'est la Gendrillon foncièrement française, celle-là, qui chausse la plus fine pantoufle après s'être vue préférer constamment ses sœurs rivalent qui se nomment la Côte d'Azur, la rivière Algérienne, la station Egyptienne. Tout a été fait pour les autres et rien ou presque rien pour elle. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est

5. — Feuilleton du Petit Bastiais.

NOTICE HISTORIQUE

sur l'Ile de Corse

depuis les Origines jusqu'à l'Etablissement de l'Empire Romain

par M. TASSO LETTERON

MONUMENTS MÉGALITHIQUES ET OBJETS PRÉHISTORIQUES (SUITE).

On peut voir aujourd'hui à Bastia plusieurs haches et de nombreux instruments de nature diverse que M. Tomasi a trouvés dans le Delà des Monts et donnés généreusement au Musée communal. Les pointes de flèches sont les armes qu'on rencontre le plus fréquemment. Il n'est guère de collections d'amateurs qui n'en comprenne quelques-unes ; elles sont presque toutes en obsidienne, en jaspe ou en silex.

M. Ferton, commandant d'artillerie en résidence à Bonifacio, a également découvert dans les environs de cette ville de nombreux objets préhistoriques : pointes de flèches retouchées avec soin des deux côtés, à pédoncule et à double barbelure, ne le cédant en rien à celles du continent pour le fini du travail ; couteaux, grattoirs, *perçoirs*, etc. La matière employée pour la fabrication des armes est généralement le silex. On avait cru jusqu'ici que le silex n'existait pas en Corse, et que les objets faits de cette matière, trouvés dans l'île, avaient été importés. M. Ferton a constaté que le silex provenait de la localité même, ainsi que le prouvent des éclats adhérant naturellement à du calcaire identique à celui de la molasse du pays. N'hommins, comme le silex était rare, l'usage d'autres pierres dures s'imposait, et les ouvriers furent ainsi amenés à se servir de la serpentine, du quartz et même de la diorite. On rencontre encore en assez grand nombre à Bonifacio des outils en débris d'obsidienne. Cette roche ne se trouvant pas en Corse, M. Ferton croit qu'elle provenait du Mont Arci, en Sardaigne, dont l'obsidienne, dit-il, faisait l'objet d'un commerce si important qu'on la trouve répandue dans un grand nombre de stations préhistoriques sardes.

Un autre antiquaire, M. Simonetti-Malaspina, a fait en Balagne des découvertes peut-être plus importantes encore. Il a signalé sur le territoire de Ville de Paraso non seulement l'existence d'objets préhistoriques semblables à ceux dont nous venons de parler, mais les ruines d'une antique cité, à deux kilomètres environ de ce village et à huit kilomètres du bord de la mer. « La ville ancienne (1), portant aujourd'hui le nom de Muzala, s'étendait au pied d'une colline ardue, d'un accès difficile, dont le point culminant est couronné par les vestiges très apparents d'un mur d'enceinte. Sur une surface de plus de cinquante hectares, le terrain est couvert de débris de poterie ; des pierres taillées jonchent partout le sol à la surface. On a recueilli en cet endroit, des marteaux, des polissoirs, des fragments de vases en porphyre, et surtout une quantité considérable de petits moulins à moudre le blé. On y a trouvé et on y trouve encore beaucoup de pointes de flèches en silex noir du pays. »

M. Simonetti-Malaspina a signalé en outre l'existence de plusieurs grottes dans les environs de Ville di Paraso. L'une d'elles, entr'autres, creusée artificiellement et fermée par un mur bien construit, a été découverte accidentellement par un paysan il y a quelques années. Profonde de quatre mètres, large de trois mètres et demi, elle renfermait un énorme monceau d'ossements humains, parmi lesquels se trouvaient des vases de formes diverses. Tous ces objets ont été malheureusement dispersés. D'autres grottes restent encore à explorer dans le voisinage.

On trouve d'ailleurs sur d'autres points de la Corse des grottes ou des abris sous roche qui ont servi de sépultures. M. Ferton en a découvert près de Bonifacio. Les sépultures étaient accompagnées de vases de poterie grossière, débris de quelque vase façonné à la main ; de grattoirs en obsidienne, d'ossements de moutons ou de chèvre et de quelques coquillages marins.

« Ce mode de sépulture, remarque-t-il, n'est pas particulier à la Corse ; on le retrouve, à l'époque néolithique, dans presque toute l'Europe occidentale, en France en particulier, où les grottes et les abris sous roche ont plusieurs fois servi aux inhumations, et où les défunts étaient régulièrement pourvus de vases, ainsi que d'armes et d'outils. »

L'un des antiquaires les plus actifs, on peut dire aussi des plus heureux dans ses recherches, a été M. Grégoire Franceschi dont le concours lui a précieux à M. Adrien de Mortillet, lors du voyage qu'il fit dans l'île pour faire le relevé des monuments mégalithiques. Il n'est guère d'objet ancien dont M. Franceschi n'ait retrouvé quelque spécimen : pointes de flèches aux formes diverses, broyeurs, percuteurs en serpentine ou en porphyre, ciseaux, polissoirs, bronzines, haches, fragments de poterie, bracelets, colliers de perles servant à couler des haches de bronze, etc.

Grâce à des découvertes récentes, l'âge de bronze commence en effet à être représenté en Corse par des spécimens assez nombreux. Ce n'est guère qu'en Balagne, il est vrai, que jusqu'ici l'on en a trouvé et on les doit encore aux recherches de MM. Simonetti et Franceschi. Mais d'autres objets servant à des usages divers ont été trouvés en d'autres endroits. C'est ainsi que les frères Tolin de Sainte-Catherine de Carcella ont trouvé à Pranelli de Cavanconi et généreusement donné au Musée de Bastia, des bracelets, des pendeloques en forme de feuilles de longère percées d'un trou à la partie supérieure, et surtout des fibules dont deux très grandes, faites chacune d'une feuille de métal, gaufrée et façonnée en forme de gouttes. Une nécropole, découverte récemment à Cagnano, renfermait également de nombreux objets de même genre, des bracelets, des chaînettes, des gourmettes, des agrafes, des appliques, des fibules particulièrement, des ceintures pour fendre le métal. Grâce à la diligence de MM. les docteurs Agostini et de MM. Gattini et Bonnagnoli, le Musée de Bastia a été assez heureux pour obtenir la cession d'un certain nombre de ces objets que l'on peut voir exposés dans une vitrine spéciale.

A quelle époque remontent ces objets ? A quel peuple appartiennent les métallurgistes qui les ont fabriqués ? Il serait facile de répondre à la première question, si les périodes de chaque âge commençaient et finissaient à un moment précis.

(A Suivre).

GRAND BAR SOAVI — CAFÉ-EXPRESS — CHOCOLAT-RAPIDE

offerte aujourd'hui de pouvoir rendre hommage à cette chère terre que nous aurions, et de produire bien haut, confiants en soi tajours et indifférents pour la folle isolée, mais qui ne va plus l'être, son réveil devenant de plus en plus éblouissant pour les yeux des gouverneurs qui ne voulaient point la voir.

» Chère Corse, nous te saluons avec amour, avec respect. » (Tonnerres d'applaudissements).

Puis, M. Tafarany, ému propose à l'assemblée un ordre du jour qui est voté à l'unanimité dans lequel : « Les Corses et Amis de la Corse de Cannes, réunis salle des conférences de la Mairie, le 27 novembre 1909, adressent l'expression de leur vive reconnaissance et leurs félicitations à M. Jacques Bnat dont le nom seul est un gage de succès, pour l'ardente campagne qu'il mène en faveur de notre cher pays ; adressent aussi leurs remerciements aux fondateurs de l'Union ; décident d'apporter en dehors de tout esprit de parti leur concours le plus dévoué aux promoteurs de ce beau mouvement d'où sortira bientôt la renaissance de leur pays, se séparent au cri de « Vive la Corse ! Vive les Amis de la Corse ! »

Puis, sur la proposition d'un membre de l'assemblée, M. Ferrari, et à mains levées, on décide d'incorporer à l'ordre du jour que l'assemblée approuve le choix de MM. Alfred Tafarany, président des « Enfants de la Corse » ; André Castor, maire de la ville de Cannes, chevalier de la Légion d'honneur, comme membres d'honneur de la section Cannes-Monaco.

« L'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse » fait des progrès immenses, elle compte aujourd'hui environ 52,000 membres, et est appelée à devenir une des sociétés les plus importantes de France.

La section de Beausoleil-Monaco, à elle seule, compte déjà plus de 250 membres ; et les Corses de Cannes, s'ils peut en être sûre, ne lui ménageront pas leur dévouement.

Paul BELISARI.

P. S. — Le délégué de l'« Union Générale des Corses et des Amis de la Corse » répond par retour du courrier à toutes demandes de renseignements, statuts, bulletins d'adhésion, etc. La cotisation de membres actif est de 2 fr. par an. Il suffit d'écrire à M. Paul Belisari, Beausoleil (Alpes Maritimes).

CIRNEA

Les membres de la *Cirnea* avaient chargé un des leurs, M. Fernand Mattei, de prononcer au nom de tous quelques paroles d'adieu sur la tombe de Mme de Chevarrier de Carbuccia, fondatrice et présidente de la Société.

L'inclémence exceptionnelle de la température n'ayant pas permis de donner suite à ce projet, nous avons demandé à notre sympathique ami de nous communiquer le texte de son remarquable discours qu'on lira ci-dessous.

I.

Nous pleurons, il n'y a pas bien longtemps, la disparition de notre vieux maître le poète corse, Pierre Lucciana, de glorieuse mémoire, président d'honneur de la *Cirnea*.

Aujourd'hui c'est notre respectée Présidente, Mme de Chevarrier, qu'une mort brutale a frappé au cours de sa villégiature annuelle, alors que quelques jours à peine la séparaient du retour au cher pays bien-aimé, où notre *Cirnea* allait s'ouvrir pour de nouvelles réunions, pour des initiatives d'une portée toujours plus haute.

Une délégation douloureuse m'impose le devoir d'adresser un dernier adieu à celle qu'entourait notre dévouement et qui, rendue très simple et très bonne sous son intellectualisme brillant, appelait les différentes sympathies d'une ville entière.

On peut dire de Mme de Chevarrier qu'elle fut la plus vivante expression de l'âme latine, de cette âme latine impérissable, semble-t-il, de toute la lumière, de toute l'harmonie éparses dans la grâce eurythmique du ciel et des paysages...

Elle était de ces femmes auxquelles un parfe héréditaire attribue le rôle de parer le monde, de le régnir de leur charme éternel.

Mais elle était de celles, aussi, que ne satisfait pas l'enchantement éphémère des mondanités et qui rêvent de mettre dans leur vie la beauté d'un effort altruiste....

Depuis quelques années les contrées de France s'éveillaient au souffle renouvelé du régionalisme. On sentait s'épanouir l'âme des vieux terroirs. Des dialectes déchus reflorissaient.

En Provence, en Bretagne, le cœur du peuple palpitait à la voix des poètes qui lui chantaient sa propre chanson.

Ce réveil du sentiment provincial réunissait, sans distinctions politiques, tous les enthousiasmes, toutes les affections.

Mme de Chevarrier voulut que son pays participât de cette renaissance. Elle fonda la Cirnea.

Sauvegarder l'héritage spirituel de la patrie corse ; faire valoir, par la brochure, par le théâtre, la bonhomie, la souplesse, toute la fraîche saveur de notre dialecte, si proche du Toscan ; évoquer les jolies traditions qui, venues du lointain des âges, révèlent un peuple à lui-même et lui font mieux comprendre le passé, tel était le but de la *Cirnea*.

Tous les Corses qui portent aux choses de leur race une sollicitude attentive viennent tout de suite à nous.

Et ce fut un petit cénacle qui grandit, se développa, accueillant toutes les volontés sincères — causé d'une intimité familiale — comme une matière de foyer charmant...

Mais Mme de Chevarrier répandait les trésors de son activité toujours inassouvie en d'autres milieux que la *Cirnea* ; et c'est dans les plus vaillantes tâches de la bienfaisance et de la charité qu'elle épanchait sa sensibilité exquise.

S'il n'est point de plus éloquente ni de plus rare raison funèbre que les larmes des petits, des débiles, des désemparés, eh bien ! elles ne feront pas faute, autour de ce cercueil... C'est une figure de bonté et de douceur sereine qui s'en va. Elle hantera, inoubliablement, nos cœurs.

Madame, près de la tombe où la piété fraternelle vous a fervemment ramenée pour y dormir sous les roses et les tamaris de cette terre tant aimée, les membres de la *Cirnea* viendront souvent attester leur gratitude filiale.

Ils continueront votre œuvre, en s'inspirant des exemples d'une vie vouée, sans défaillance, à la religion du beau.

Le Banquet des Avocats

Samedi dernier, à 8 heures, un superbe banquet réunissait à l'Hôtel Lingénieur l'Ordre des Avocats tout entier.

Tous les maîtres du barreau, jeunes et vieux, jurisconsultes et stagiaires, tous, heureux de conserver les vieilles traditions de confraternité et de solidarité qui font l'honneur de l'Ordre, s'étaient rendus à cette réunion annuelle.

M. Santelli, avoué à Bône, de passage à Bastia, et M. Vanuier de Morell, président de la Chambre des avoués, avaient été conviés à cette fête intime.

Le menu, œuvre de notre Vatel Bastiais, M. Lingénieur, était un véritable régal. Qu'on en juge :

Potage Crème de Volaille,
Escalopes de Bar à la Chambord
Grosse pièce du Charolais à la Périgord
Salmis de Bartavelles aux Truffes
Pâté de Foie gras Henry de Strasbourg
Poulardes de la Bresse truffées
Gâpes à la Parisienne
Bombe Japonaise
Desserts

Au dessert, dans un toast vibrant, M. Santelli a remercié ses collègues de Bastia de leur aimable invitation.

M. Santelli a eu de touchantes paroles pour rappeler ses débuts au barreau de Bastia, débuts qui furent patronnés par un maître vénéré et regretté de tous, le bâtonnier Ollagnier.

Se faisant ensuite l'interprète de nos compatriotes d'Algérie, de tous ceux que l'âme corse suit et accompagne, telle une mystérieuse messagère, il a dit les espoirs de la Corse oubliée, et, dans une éloquente péroraison, a salué la terre de Cyrnos aux rives ensoleillées, aux montagnes majestueuses, l'île d'Ernesille et divine poésie.

Ce furent des applaudissements partis du cœur qui accueillirent ces vibrantes paroles, et l'on fit un brillant orateur une ovation enthousiaste...

Le Bâtonnier de l'Ordre, faisant exception à la règle que ce sont imposée les Avocats de ne jamais prononcer de discours, pour ne reposer sans doute de leur loquacité professionnelle, a vivement remercié M. Santelli en une improvisation charmante qui a été fort goûtée.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er décembre 1909.

Très ferme au début, le marché s'alourdit en séance, défavorablement influencé par la baisse de la Rente Française qui recule de 90.22 à 90.90. A l'exception de l'Extérieure et du Portugais, les Fonds Etrangers sont plus faibles. Les Sociétés de Crédit conservent facilement leurs bonne dispositions ou les ouvrement même remonte le Crédit Lyonnais à 1,367.

Les valeurs industrielles et de traction ont été peu traitées. Suez à 4,760. Tassement des charbonnages Russes. Titres empirêtre d'abord en hausse puis finissant au-dessous de leur niveau de la veille : Rio 1,916.

Les Etablissements Rouillat frères (fourrures) sont bien tenus à 538.

Dans le groupe des Mines, l'action et la part Ouest Africain Français sont en reprise à 630 et à 354.

L'Arroya comédie son avance précédente à 62 frs.

L'action de la Société Française de Mines de Fer se traite à 44. Cette Société a expédié en octobre 7,392 tonnes de minerai provenant de sa mine de Maroumia et elle a encore à quai, à Bône, 42 000 tonnes qu'elle garde en prévision de la hausse des prix.

Le Central Electrique du Nord reste en bonne tendance à 65 50.

Nos chemins de fer sont résistants. A partir d'aujourd'hui les obligations P. L. M. 3 0/0 janvier juillet s'abîmement à 453 frs et celles avril-octobre à 449 frs ; les 2 1/2 0/0 mai-novembre valent 404.

Cour d'Assises

Audience d'aujourd'hui :

Ulysse Jacques, Antonetti Baptiste, Speiz ner Jeanne, demeurant tous à Ajaccio, assassinat et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Mauceri, substitut du procureur général.

Défenseurs : Me Ramelli, de Moutera et de Caraffa.

Cette affaire occupera deux audiences.

La liste du jury a été ainsi modifiée :

JURÉS TITULAIRES

Figarella, adj. au maire, Ste-Marie de Lota.
Albertini J.-J., publiciste, Albertacce.
Vallicioni Jules-César, maire, Olmo.
Gandolfi Vincent, sous-architecte, Bastia.
Ghio Augustin, ouvrier-pépiniériste, Bastia.
Nicolai, comptable, Ge Frassinet, Ajaccio.
Romani V., ouvrier cordonnier, Mansolée.
Carlotti Lucien, retraité, Valle d'Alesani.
Preziosi P.-F., maire, Oglastro.
Leca J.-D., adjudant retraité, Evisa.
Mazzoli Mathieu, propriétaire, Appietta.
Sanguinetti F., maître-maçon, Furiani.
Pietri Don J., rec., San Gavino (Sartene).
Corazza Jacques, sdg., Festa Acquatella.
Michelli Félix, menuisier, Pietracorbara.
Scarpola A.-M., propriétaire, Bastelica.
Lucciardi P.-J., prop., Santo Pietro.
Valery Michel, entrepreneur, Gauro.
Simeoni Joseph, maire, Lozzi.
Laufranchi A.-S., capitaine en ret., Ajaccio.
Benedetti Jérôme, cultivateur, Bastia.
Peraz Gaëtan, propriétaire, Santa Pietro.
Taddei Ambroise, retraité, Castirla.
Peri Baptiste, ouvrier tapissier, Ajaccio.
Dias Dominique, commerçant, Brando.
Forcioli-Jean-Baptiste, maire, Forcioli.
Georgetti J. E., propriétaire, Oletti.
L. péli F.-A., propriétaire, Zonzi.
Ponati D., propriétaire, Cattoli.
Poggioconi P., de ses Charles, Solinzaro.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Bachacourt, professeur,
Lota J.-C.-A., emp. recette des Finances,
Lota Ernest, avocat,
Chiesa A.-M., représentant de commerce, tous de Bastia.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

GRANAJOLA. — Il faut s'être trouvé à Granajola, le jour des obsèques de Mme Charlotte-Marie-Clémentine Manfredi, pour se rendre compte des immenses regrets que laisse derrière elle la femme de bien qui vient de disparaître et la grande popularité qui entoure la famille Manfredi, une des plus anciennes de la province d'Orezza, aujourd'hui si dignement représentée par M. le docteur Giacomo Manfredi, qui défend avec tant de chaleur les intérêts du canton de Pinducrao à l'assemblée départementale.

De tous les villages de la région des parents et des amis étaient accourus à la ville de Granajola pour manifester leurs regrets et leurs sympathies. Mme Charlotte Manfredi était une femme des plus accomplies, une femme de caractère et de cœur, objet de la vénération de tous, mais particulièrement des malheureux, car la porte de la villa était ouverte à tous, et les infortunés s'y dirigeaient pleins de confiance, car ils étaient sûrs d'y trouver quelque adoucissement à leur misère. C'était la providence du canton. Mais les pauvres peuvent se rassurer : ils trouveront dans le docteur Manfredi la même générosité de sentiments et le même souci de continuer les nobles traditions de sa famille. Depuis longtemps d'ailleurs son cabinet est largement accessible à tous ceux qui ont besoin de consultations gratuites et ils y reçoivent tous l'accueil le plus empressé.

Après le service religieux célébré avec la plus grande pompe, tout le cortège s'est dirigé vers la chapelle mortuaire de la famille où a été faite l'inhumation.

Nous présentons à M. le docteur Manfredi, à Mme Albina Delfini, aux familles Delfini, Abbati, Mengolini, Manfredi et Wilmerding l'expression de nos bien vives condoléances.

BOGLIANO. — M. Arrighi, surnuméraire de l'enregistrement dans la Haute-Savoie, a été nommé receveur du l'enregistrement à Bogliano.

GHISONACCIA. — M. Mathieu Célestin-François a été nommé débitant de tabacs de la régie et de poudres à feu.

CAMPILE. — Sont attribuées à la commune de Campile à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Campile et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de la fabrique de Campile sera à la charge de la commune attributaire, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 29 août 1909.

BISINCHI. — Le Conseil d'Etat vient de s'occuper de la requête de MM. Morlaz et Giampietri. Il a annulé un arrêté en date du 7 juillet 1908, par lequel le conseil de préfecture de la Corse a rejeté leur protestation contre les élections municipales qui ont eu lieu le 3 mai 1908, dans la commune de Bisinchi. Les élections municipales du 3 mai 1908 sont annulées.

PINO. — Samedi dernier s'éteignait à Pino, à la suite d'une bien courte maladie, Mlle Marie Marcantetti, sœur de M. Jean Marcantetti, adjoint municipal, et tante de M. Paracchini, officier d'administration de 1re classe, chevalier de la Légion d'honneur.

C'est avec un profond sentiment de tristesse, unanimement éprouvé, que l'on a vu disparaître cette douce figure que caractérisait un esprit simultanément fin, toujours égal et bon.

Appartenant à l'une des plus vieilles familles de la région du Cap-Corse, où est toujours donnée les plus belles idées de droiture et d'honneur, Mlle Marcantetti sut, par une correction sans cesse scrupuleusement observée, par une modestie dont elle ne se départit jamais et par une existence bien paisible et toute de devoir, inspirer jusqu'au dernier moment une vive et réelle sympathie chez tous ceux qui l'approchaient.

Aussi toute la population de Pino, fortement impressionnée, n'a pas manqué de se presser à ses obsèques et de rendre à cette excellente femme, que chacun regrette aujourd'hui, un pieux et dernier hommage.

Nous présentons, en cette douloureuse circonstance, à M. Jean Marcantetti et aux familles Puracchini de Pino, Constantini de Centori et Marcantetti de Canari, l'expression émue de nos plus sincères condoléances.

ELECTIONS CONSULAIRES

Les élections du Tribunal de Commerce de Bastia ont eu lieu hier dimanche, à l'Hôtel de Ville.

Voici les résultats :

Electeurs inscrits à Bastia : 356
Electeurs votants : 248

Ont obtenu :

M. Fortunè Thiers, président, 246 suffrages.

MM. Louis Gentil et Mathieu Mattei 244 suffrages chacun.

MM. Eugène Angeli et Jean-Baptiste Pecunia 243 suffrages chacun.

Aujourd'hui nous parviendront les résultats de l'arrondissement.

Le nombre des suffrages obtenus à Bastia suffit presque seul à assurer l'élection.

SOCIETES A SYNDICATS

SYNDICAT DES MAÇONS. — Les syndiqués et non syndiqués sont priés d'assister à la réunion contradictoire qui sera tenue par le camarade Antoine Venturi, local du courant, à 8 heures du soir, au siège du Syndicat, sur « l'Utilité du groupement corporatif. »

Le Secrétaire, Vellu.

Petite Gazette

Nouvelles judiciaires

Nous relevons sur la liste des juges de paix faisant partie du dernier mouvement judiciaire, le nom de M. Laurent Quilici, notaire à Soveria, nommé juge de paix à Piedicorte di Gaggio.

Le Gouvernement ne pouvait faire un meilleur choix, car M. Quilici possède à un haut degré les connaissances juridiques nécessaires à ses nouvelles fonctions.

Nous lui adressons, ainsi qu'à son fils M. Quilici, pharmacien à Bastia, nos meilleures félicitations.

Grand Concert

Le grand concert, organisé par maestro Suicher et ses élèves, est irrévocablement fixé à aujourd'hui, 6 décembre, à 2 heures et demie, à la Chambre musicale — Parmi les numéros les plus intéressants se trouve celui de Maryton Foggi, élève du maestro.

Nos meilleurs souhaits de succès pour ce brillant concert au maître et aux élèves.

Nouvelles maritimes

M. le médecin de 1re classe Lucciardi, du port de Toulon, est désigné au choix pour embarquer sur le Jaurès, division des écoles de torpilleurs.

M. Lucchini Paul-Toussaint-Hyacinthe, quartier-maître fourrier de la flotte est nommé commis de 4e classe à l'inscription maritime.

Le second maître de manœuvre Giocanti a été embarqué sur le Jaurès, et le second maître fourrier Mannoni sur le Marceau.

Décès

De Paris on nous annonce la mort de M. Laurent-André Petri, ancien officier, décédé à Clamart, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

M. Petri avait fait la campagne de 1870 et s'était particulièrement distingué à Villiers-sur. Capitaine commandant et habilement secondé par ses compatriotes, M. le capitaine Petri de Moroni, il soutint une lutte héroïque avec un ennemi bien supérieur en nombre.

Avis

Le Cabinet de M. le docteur Ferdi, médecin major de 1re classe en traite, est transféré rue Saint-Jean, maison Viale.

Consultations tous les jours, de 1 à 3 heures, excepté le dimanche.

La vente du cabri

La police a dressé contravention contre divers bouchers pour avoir vendu du cabri à 0,70 centimes au lieu de 0,50 prix fixé par l'arrêté municipal.

Menaces et rébellion

Le nommé D.... Torentino, de Sotta Ocagnano, a voulu profiter de son passage dans notre ville pour faire une visite à l'une des maisons hospitalières de la rue du Colle.

Peu accommodant, il ne tarda pas à chercher querelle aux pensionnaires de la dame Amadei et proféra même des menaces.

La police arriva à temps pour mettre fin à cette scène et conduire au poste ce visiteur irascible.

Chemin faisant, il se livra à des injures envers les agents de la force publique.

Fouillé, il a été trouvé porteur d'un pistolet chargé et d'un grand stylet.

Lumière Acétylène

Dépôt de carbure de calcium chez M. Lucchetti, 45, Boulevard Paoli, Bastia.

Madame FÈVE
Ex-première des grands chemisiers de Paris
Blanchissage et repassage à neuf
Lingerie fine. — Glaçage américain
1, Place Saint-Nicolas, 2e étage

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00676

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 5 décembre.

M. le général Roussot, commandant la 15e brigade d'infanterie, à Laval, est classé, à dater du 6 décembre, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Les Elections Législatives en 1910

Paris, 5 décembre.

Dans les milieux politiques le bruit court que les élections générales pour le renouvellement de la Chambre des députés auront lieu au mois de mai prochain.

Le premier tour de scrutin serait fixé au dimanche 8 mai 1910 ; et le deuxième tour au dimanche 22 mai.

Les Poursuites contre l'Archevêque de Paris

Paris, 5 décembre.

Les auteurs des livres condamnés par les Evêques de France ont décidé de commencer les poursuites.

Mgr Amette, archevêque de Paris, aurait poursuivi le premier.

L'assignation sera très probablement lancée mardi prochain.

M. Vallé, sénateur de la Marne, ancien ministre, sera chargé de soutenir les intérêts des auteurs des livres condamnés par l'épiscopat français.

L'état de santé DE M. HENRY HOUSSAYE

Paris, 5 décembre.

Les nouvelles de l'état de santé de M. Henry Houssaye, membre de l'Académie française sont malheureusement très défavorables.

Loin de s'améliorer, l'état de l'illustre écrivain s'aggrave d'heure en heure.

Le bulletin de santé, publié ce soir, annonce que ses forces déclinent et qu'il a perdu toute sa lucidité d'esprit.

La Réforme Electorale

Réunion publique à Nîmes

Paris, 5 décembre.

Le groupe parlementaire de la Réforme électorale a donné aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi, une grande réunion publique à Nîmes.

Plusieurs orateurs ont pris la parole.

MM. Ferdinand Buisson, Varenne, Leroy-Beaulieu, de Ramel et Compère-Morel ont été chaleureusement applaudis.

AU VATICAN
UNE NOUVELLE ENCYCLIQUE

Rome, 5 décembre.

S. S. Pie X prépare une nouvelle Encyclique qui sera communiquée aux Evêques dans la deuxième quinzaine de décembre.

Dans cette encyclique le Pape s'occupera spécialement des affaires de France.

Il exhortera les Catholiques français à demeurer unis sur le terrain exclusif de la défense religieuse.

La Conquête de l'air
L'AVIATION DANS L'ARMÉE

Paris, 5 décembre.

Les journaux annoncent que le Ministre de la Guerre a ordonné l'achat de trois aéroplanes, qui devront être livrés dans le courant de janvier prochain.

Ces aéroplanes devront servir à l'instruction des officiers du génie qui, à leur tour, instruiront les officiers des autres armes.

Selon le *Matin*, le général Brun aurait commandé quatre biplans, du même type de ceux adoptés par Farman et Paulhan, ces deux aéronautes qui ont remporté ces derniers temps des succès remarquables et nombreux.

Ce journal ajoute que le Ministre de la guerre aurait commandé, en outre, deux monoplans.

PROJETS à L'ÉTUDE

Enfin, on annonce que le général Brun, étudie la création d'un laboratoire d'expériences ; d'un atelier de construction et d'une école de pilotes.

Les Morts du Jour

M. Sigismond-Lacroix

Paris, 5 décembre.

On annonce la mort de M. Sigismond-Lacroix, ancien député.

COPENHAGUE
MORT de la Princesse Waldemar

Copenhague, 5 décembre.

La princesse Marie d'Orléans, femme du prince Waldemar, a succombé dans la matinée à la maladie qui la minait depuis longtemps.

Son Altesse était atteinte d'une affection cérébrale, causée par une maladie des reins.

Elle a rendu le dernier soupir entre les bras de son frère, le prince Jean d'Orléans.

Son mari, le prince Waldemar est absent ; il voyage en ce moment, en Extrême-Orient, avec trois de ses enfants.

La princesse Waldemar était la fille aînée du duc et de la duchesse de Chartres ; elle avait épousé, en 1885, le prince Waldemar, frère du roi de Danemark actuel.

De son mariage avec le prince Waldemar, naissait de la Ruta danoise, elle avait eu cinq enfants, dont quatre fils et une fille.

La princesse était née le 13 janvier 1865.

EN BELGIQUE
La Santé DU ROI LÉOPOLD

Bruxelles, 5 décembre.

L'état de santé du Roi inquiète, aujourd'hui de vives inquiétudes à son entourage.

S. M. Léopold garde la chambre depuis quelque temps, mais le mal a empiré depuis hier.

MAISON GHILINI
Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur
Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes ordinaires, supérieures et extra sont uniquement avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semouleries de Marseille.

Spécialités de la Maison : Nouilles aux œufs (garanties). — Cannelloni. — Cheveux d'Anges.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES EPICIERS

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbond.*

La seule Glace hygiénique
est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise.*
Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.
Dépôt : Rue St-Roch. — Prix ; 0,10 centimes le kilo

AVIS
La maison F. POTIN et Cie de PARIS a l'honneur d'informer le public que M. MICHEL VINCENTELLI rue Miot est son SEUL DÉPOSITAIRE à BASTIA

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique Reconstituante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, perfume l'haleine, assainit l'eau
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport,
Liqueur de Bar
SUT Frères, Inventeurs. — Ravel (H. C.)
Marque Déposée en 1902

F. CHARDON et Cie
Fabricants de Matériaux de Construction en tous genres
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot, de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à plancher en fer
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES AU CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Rainers, Cintres, Lattes, Lolles
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empresse de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode des matériaux.
Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

Etude
DE Me LOUIS GIORDANI
Licencié en droit, Notaire à Bastia
A VENDRE
Un appartement de six pièces, au deuxième étage, Rue du Lycée.
Pour tous renseignements s'adresser à Me Giordani.

Jean GRAZIANI
Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
60, Boulevard du Palais, au 1er
Intérieurs : Tissus. — Dentelles. — *Articles Cretonnes*
Rideaux et Stores — Grands Assortiments
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'actes sous seings privés
Renseignements de Comptabilité. — Mises

Déménagements pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

224. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

XXII

UN ROMARIN AUX ENCHÈRES

Un grand et bel homme, trop corpulent, à tournure d'officier de cavalerie, drapé dans un ample pardessus, en descendit et renvoya le cocher d'un geste en disant :

— Ici, à quatre heures, pour le train.

Le monsieur devant l'église était à peu près désert. C'était l'heure du déjeuner. En revanche les cabarets de Sablonnes — ils se masquent sous cet air — étaient bondés. Le baron Robert de Brenx — c'était lui — promenait son regard dur sur la place vide, la tour de Sablonnes, le cimetière et les environs, avec une sorte d'inquiétude, comme s'il eût pu lire l'avenir dans les nuages et sur le sol ou les toits des maisons du bourg, et, se retournant vers le maçon du notaire, il cetra. En l'apercevant, Mr Brisse eut un geste de surprise :

— Vous, baron, et il... quelle idée avez-vous eue de venir ?.. Je ne vous attendais pas...

— Vous avez déjeuné ?

— Il y a une heure.

— Alors je ne vous dérange pas...

— Nullement. Nous avons du temps devant nous jusqu'à la réunion...

Ils pénétrent dans le cabinet dont, prudemment, Mr Brisemont ferma les portes. Aussitôt le baron demanda :

— Vous avez des amateurs ?..

— Très peu...

— Un seul suffirait pourvu qu'il soit bon.

— Je crois l'avoir.

— Qui est-ce ?

— Un étranger dont la famille était originaire de la Provence...

— Il se nomme ?..

— Le marquis de Villas...

— Connais pas...

— Très riche, débarqué à Paris depuis peu, où il n'est acheté un hôtel d'un million... rue Balzac...

— En effet... j'y pense... L'hôtel de Castelnau... J'en ai entendu parler...

Le baron de Brenx dévora brusquement :

— D'ailleurs, qu'importe l'homme. Il n'y a que la couleur de son argent qui nous intéresse.

— En effet.

Il reprit :

— Je veux vendre à tout prix... régler notre affaire, cher maître, et ne plus revenir dans ce pays...

Il ajouta :

— Je vous engage à le quitter vous-même.

Mr Brisemont se mordit les lèvres et dit :

— J'y suis décidé...

— Vous avez compris ?..

Le notaire s'inclina.

— J'ai compris, dit-il, que la situation n'est plus tenable pour nous ; qu'il a transpiré des bruits ; que madame de Fraut avait trop parlé de son vivant et que ses confidents, le curé, les gardes, les métayers, d'autres encore n'ont pas oublié ce qu'elle leur a dit et qu'en un mot, l'opinion publique nous accuse d'avoir fait disparaître son testament...

Le baron objecta :

— Mais des preuves ?..

— Elles manquent...

— Cependant ce testament existe...

Le notaire affirma :

— Oui, puisque je l'ai...

Robert de Brenx dit à son tour :

— Voilà pourquoi je suis venu... Nous allons régler nos comptes et le détruire... Nous sommes d'accord ?

— Parfaitement.

Le baron se pencha vers son complice et à voix basse :

— Mais s'il y en avait un autre ?..

— Non.

— Vous avez cherché ?..

— Avec votre autorisation, j'ai perdu huit jours à inspecter le château de nouveau... J'ai sondé les murs, fouillé les meubles, visité les tiroirs... passé en revue tous les papiers... Rien !.. Je crois que nous pouvons dormir en paix.

— Je le crois ; mais si ce marquis de Villas ne vient pas ?

— Il viendra ; j'ai encore reçu de son intendant — car il a un intendant, ce personnage — une dépêche hier soir... Je l'attends.

— Il n'a pas visité la propriété ?

— Non, mais il a pris ses précautions... On l'a visitée pour lui...

— Qui donc ?

— Un expert de Laval, sans bruit, discrètement... On l'a à peine vu dans le pays.

Le notaire demanda à son tour :

— Et la bienfaitrice ? Vous l'avez vue à Paris ?..

— Aperçue seulement...

— Beauté rare, baron !

— Sans doute !..

— Pauvre fille !

— Vous la plaignez ?

Mr Brisemont serra ses lèvres minces et ne répondit pas. Une minute après il reprit :

— Mieux vaut n'y pas penser, baron ! Je la revois parfois dans mes rêves, et quoiqu'j'ai le cœur cuirassé d'un triple airain, c'est un fantôme charmant et qui pourtant me donne froid dans les os... Bref !..

Ils marchèrent quelque temps. La succession était bonne et se liquidait. Les valeurs étaient déposées en sûreté à la Banque de France. Deux terres avaient été vendues dans la Beauce et en Normandie. Le baron en avait touché le prix et remettait à la maison de la rue Mabone. Il ne restait que la demeure du Sablonnes sur le prix duquel le notaire comptait toucher sa part. Allait-on en finir ? Les calculs en hésitent. Le commissaire se remplit peu à peu de la finir des parents curieux d'accroître aux enchères de la terre qu'ils cultivaient pour la plupart depuis de longues années. Mr Brisemont commençait à regarder ses comptes avec une certaine inquiétude, lorsque des bruits de grelots et des claquements de fouet se firent entendre à l'entrée du bourg. Expression sonnait une seconde victoire, sans doute, de bouées, poudreuse, attelée de deux bêtes maigres et nerveuses, s'arrêta à la porte du notaire.

Trois voyageurs en descendirent. Parmi les paysans, il y eut un mouvement de curiosité. C'étaient des étrangers. La foule s'empressa à leur voir dans l'étude de Mr Brisemont. Le plus grand des voyageurs était Toby, le matelot. Toby venait à la main un petit sac en toutre rebondi que devait être gonflé de précieux papiers ornés de vignettes et fabriqués pour le compte de la Banque de France.

NOUS FAISONS CADEAU DE 7.000 MONTRE



Nous nous sommes décidés à faire cadeau de 5.000 montres, dans le but de répandre davantage nos montres chronomètres *Bella*, et cela uniquement contre payement de la main d'œuvre, soit frs 9 par pièce.

La montre chronomètre Bella est une montre de précision de haute élégance moderne, montée dans une belle boîte en argent Gloria et qui coûte ordinairement 20 francs.

Nous avons également disposé dans le même lot de 2.000 d'un autre genre de nos montres *Bella* or pour Messieurs et Dames. Ces montres possèdent aussi un excellent mouvement régulé. Les boîtes sont fabriquées en métal Bella qui ne perd jamais la couleur de l'or et qui, en outre, est encore recouvert par un procédé électrique, d'une couche d'or véritable, de sorte que d'après leur apparence, il est impossible de distinguer ces montres de celles en or véritable. *L'or Bella* est actuellement, assurément, la meilleure imitation de l'or et nous la garantissons 15 ans. Ces montres coûtent ordinairement 30 francs, mais nous livrons *gratis* ces 2 mille pièces pour Messieurs ou Dames, *seulement contre payement de la main d'œuvre*, soit *frs* 12 par montre. Nous garantissons, en outre, par écrit, pendant 3 ans, la bonne marche de ces deux sortes de montres. C'est donc véritablement un cadeau que nous faisons avec ces montres et nous pouvons seulement comme conditions, que vous recommandiez nos montres et notre Maison parmi vos connaissances. Vous pouvez bien penser qu'il va de soi, que nous vous livrerons une montre régulièrement bonne et irréprochable, puisque à la suite de vos recommandations, nous comptons sur d'autres achats qui seuls nous laisseront un bénéfice.

Nous recevons déjà une grande quantité de demandes pour nos montres gratuites et la provision mise à disposition sera probablement bientôt épuisée. Si vous voulez profiter de cette occasion, qui ne vous sera guère offerte une deuxième fois, vendez, s'il vous plaît, nous envoyer, par *retour du courrier*, votre commande et vous recevrez une montre dont vous serez enchanté et qui vous rendra, votre vie durant, de précieux services. Nous livrons les montres *franco de douane*, contre remboursement ou payement d'avance. Pour port et emballage nous comptons 1 fr. En cas de non convenance nous reprenons volontiers la marchandise. — Chaînes très modernes en argent Gloria, assorties à ces montres à frs 2.50 au lieu de frs 5 ; en or Bella à fr. 3.50 au lieu de 8 fr.

Adresser les commandes à la Maison d'Exportation R. FEHR, LEGANO, C. (Suisse). Affranchir les lettres à 25 centimes.



Chaque lampe devrait avoir un appareil d'Eclairage pour moralité. Lampe Electrique très pratique.



L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia*.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : M... F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

16, Place du Havre, 16

ORDRES DE BOURSE

Poids net 100 gr. — Couches, 4 h. 50 s. — Dernier quart, le 8. — Nouv. Lune, le 15. — Fête du Couronnement : Immaculée Conception.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS EMBELLIS DU TOUPET-GAY ou NON.

Exiger le NOM, WINDSOR, qui seul sur l'Envers prouve la couleur et la beauté naturelles des cheveux. Il arrête la Chute des Cheveux et fait repousser les Cheveux tombés. Résultats prouvés. Votre nouvelle coiffure sur les Cheveux les plus Rebelles. Se refuser aux Contrefaçons. Exposition Permanente Palais de l'Industrie, Champs-Elysées. EXTRAIT : 2fr., rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

RELIGIEUSE donne secret pr guérir enfants urinent au lit. Ecrire Maison Borot, N° 218, Nantes.

Le Directeur-gérant J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.



POUDRE LES POULES

2.500 ŒUFS par an pour 25 poules

NOTICE gratis et franco

CHEMINS DE FER AERI...

Ingénieur FRANZ MERZ, Co... Milan, Via Sabatelli, 3, Ita...

Installations complètes pour tra... de matériaux.

Systèmes automatiques pour p... pontonistières.

Installations économiques brev... deux cabines, spéciales pour transp... bois, pierres, charbons, matériaux d... truction, vivres, etc., permettant l'... tation du forêts, carrières, mines, ... situées dans des endroits impraticab...

Installations pour le transport à... cames.

Funiculaires, plans inclinés.

Machines de son système.

Rails et wagonnets simples et ad... trices.

Fils simples et appareils pour u... dre du bois à brûler.

Devis et projets sur demande p... Délivrance en 1er ordre.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1...

OUTILS

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 337 MARDI 7 DÉCEMBRE 1909

00677

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance au reçu aux bureaux du journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an.	6 mois.	3 mois.
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

Union postale ou autres Pays : 4 le part en sus.

Un an répond aux mandats-poste.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Ambroise.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 39 m. — Coucher, 4 h. 50 s.

Dernier quart, le 8. — Nouv. Lune, le 15.

Fête du Couronnement : Immaculée Conception.

6 DECEMBRE

L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE

M. le Bâtonnier Chenu

Quand on voit Me Chenu, on est loin de se douter qu'Henri Robert l'a surnommé un jour le plus spirituel des avocats. Sa moustache tondue et rousse, son front dénudé, sa figure colorée, le font comparer à un officier, quand on veut le flatter, et à un bourgeois retiré des affaires, quand on veut être exact.

Sa démarche est lourde. Son esprit l'est infiniment moins.

Aussi bien, pour le juger, faut-il le voir à la barre. On ne saurait mieux que lui détacher un trait, souligner un mot, mettre de l'esprit dans un geste, une interrogation, un silence.

Sur ses lèvres, que déforme parfois un sourire sarcastique, ont volé les abeilles du divin Platon. Qu'il les agite, il en tombe un trésor de phrases enchanteresses. Nul n'a su parer sa pensée avec plus d'harmonie. On reproche à sa prose de sentir l'huile. Il pourrait, comme l'Ancien, répondre que son huile est de meilleure qualité que celle de ses détracteurs, et qu'au surplus, c'est Mascarille qui a dit : « Tout ce que je fais me vient naturellement, c'est sans étude. »

Second secrétaire de la Conférence, il y eut pour prédécesseur Me Raoul Rousset, qu'il devait dépasser de deux ans dans la course au bâtonnat, puis devint le collaborateur de Léon Cléry, dont l'impitoyable verve déformait en caricatures les hommes et les choses.

Il est le plus frappant exemple de la patience récompensée, car, malgré sa valeur, il n'est parvenu à la notoriété que vers quarante ans, et il en a cinquante-quatre.

Après quinze ans d'efforts il se demandait s'il devait persister, lorsqu'il reçut, une nuit de juillet 1895, la visite du sénateur Magnier, directeur de l'*Evénement*, accusé de corruption. Il était fort tard : Me Chenu était couché. La Fortune, tenant en main la fameuse affaire des Chemins de fer du Sud, venait le surprendre au lit. Il faut croire qu'il sut la séduire, car depuis elle lui fut fidèle. L'affaire Magnier fut son procès Baudin...

Un an après, il assiste le policier Dupas, poursuivi pour avoir écrit la brochure : « Pourquoi n'a-t-on pas arrêté Arton ? » et le fait acquitter.

Il demande au nom de la famille, la nullité du testament d'Edmond de Goncourt, dénonce au vieux maître des épigrammes forgées selon les meilleurs préceptes de « l'écriture artiste, » nous le montre farouche, hardé d'orgueil, et qualifie l'académie qui porte son nom, « d'œuvre stérilisante révolté. - Me Poincaré, qui en qualité de ministre avait en 1895, piqué la rosette à la boutonnière de l'écrivain, sut peindre de couleurs moins grises la figure de celui qui avait « ressuscité le charme d'un siècle disparu et rapproché de nous la fantaisie et le mystère des arts lointains. » Ce fut une belle lutte..., à la plume, tandis que se profilait dans le fond du décor le fin sourire de celui qui devait être le bâtonnier Busson-Billault.

Il défendit M. Barillier devant la Haute-Cour, et fit acquitter Maria Daurignac, « pauvre harpe perdue dans le sillage, voisinant avec les requins attachés aux flancs du Vaisseau-Fantôme, et dont le rôle s'est borné à ceci : elle a dessiné, elle a chanté, elle a pleuré, elle a signé. »

Le temps de piquer quelques haderilles aux épaules de M. Joseph Reinach, et le voici en face du docteur Doyen, auquel un marchand de poivre salé, qui n'avait pas l'esprit de Thomas Grimdorge, réclamait cent mille francs... parce que sa femme était morte. Il glorifie ensuite la chanson française avec Yvette Guilbert, se porte au secours de Mlle Sylviac, qui avait répondu... en prose, à une demoiselle du téléphone et tiré, de complicité avec Me Clunet, un feu d'artifice dans l'affaire du *Totte* où il débuta, dit-on, ainsi : « Messieurs, cette affaire touche au fondement des choses... »

Mais la plus belle de toutes ses plaidoiries est celle qu'il prononça pour Gyp, à qui on ne demandait que 50.000 francs pour avoir dit que M. Trarieux était protestant ! Il était là à son affaire : il suffisait d'être mordant, nerveux, incisif. M. Trarieux dit en sortant : « Eh bien ! il est charmant Me Chenu ! » C'est que, contrairement à la tradition des anciens bâtonniers, Me Chenu porte moustache, et que, comme on l'a dit, ce jour-là, il avait, sous la sienne, dissimulé un terrible sourire. M. Trarieux, seul, ne s'en était pas rendu compte.

Ces affaires retentissantes ont consacré sa réputation. Il y avait longtemps qu'elle était établie au Palais. Me Chenu est avant tout original. Il a créé le « genre Chenu, » et il occupe une place qui restera vide après lui, comme l'est celle de Léon Duval.

C'est après l'avoir entendu parler, qu'on pourrait entrevoir ce que l'on a appelé... l'esprit des lois. Me Chenu est irrésistible. Il n'a pas de son ancien patron, la *tête comique*, mais il le dépasse par la finesse, la correction et l'irréprochable tenue. Il n'est ni débraillé, ni bouffon, tandis qu'en lisant Cléry, on a parfois l'impression de se trouver en face d'un camelot qui aurait lu... Willy. Il y a entre l'un et l'autre la distance qui sépare le vaudeville de la comédie, et peut-être les *Fourberies de Scapin* du *Misanthrope*.

S'il est mordant, il ne blesse pas, et s'il lance une flèche, ce n'est jamais à son confrère. Excellente habitude, qui n'est, du reste, pas incompatible avec l'ambition du bâtonnat. Cléry ne pouvait, dit-on, plaider une affaire, sans s'en mettre « une » sur les bras. On le lui fit bien voir, et malgré sa grande réputation, il ne put parvenir à la tête de l'Ordre, tandis que Me Chenu y arriva très vite. Une amabilité n'est jamais perdue...

Son articulation lente et martelée s'harmonise parfaitement avec sa phrase précise et ferme, aux éclats métalliques comme le son de sa voix. Me Chenu est l'avocat des causes dites « parisiennes, » où l'on voit apparaître l'homme du monde, l'auteur dramatique, la comédienne en renom. La clientèle et la raillerie y remplacent avantageusement Dalloz et les travaux préparatoires, et il citera plus volontiers Anatole France que Demolombe.

Qui s'en plaindrait ? Les magistrats ? Ils n'y perdent rien. Les clients non plus... sans doute. Et Me Chenu pas davantage. Car il pourrait bien, trouvant le Droit ennuyeux et suivant d'illustres exemples, descendre quelque jour la pente qui mène du Palais de Justice au Pont des Arts...

C. CAMESCASSE,
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

POUR LA CORSE

Ordre du jour

Considérant que la Corse a été de tout temps la grande victime de politiciens sans scrupules qui, pour mieux la dominer et l'exploiter à leur profit, se sont attachés à la maintenir dans l'ignorance, la division et la misère ;

Considérant que tous les régimes qui se sont succédé jusqu'à ce jour, se sont désintéressés d'une façon regrettable de la vie de ce département, laissant carte blanche à l'administration et à la représentation départementales qui n'ont fait que s'épuiser dans des luttes de personnalités et de rivalités, funestes au travail, à la paix et à la prospérité de l'île ;

Après avoir entendu les compatriotes Chiarelli, Bertucci, Rossi et Me Ventura, ayant entendu de l'Union, les Corses du 18e arrondissement de Paris, réunis, 22, Boulevard-Rideau, sur convocation de « l'Union Générale des Corses et Amis de la Corse », estiment que leur pays natal, riche par son sol et par son climat, ne peut être arraché à la misère et relevé que par un groupement sérieux de tous les compatriotes et amis honnêtes, dévoués, décidés à en bannir formellement la politique et politicien dont le but n'est que d'arriver à capturer la confiance pour mieux la trahir.

Ce groupement doit constituer l'armée de défense, non seulement des intérêts de la Corse, mais de tous les compatriotes et amis intéressants.

Ce groupement doit déployer la plus grande énergie pour obtenir au plus tôt ce qui suit :

1. Suppression des impôts et formalités douanières ; formalités qui frappent aujourd'hui toutes les marchandises provenant de la Corse à leur entrée au continent ;

2. Que la justice soit rendue par des magistrats autres que ceux natifs de la Corse ;

3. Que les chemins de fer soient construits par l'Etat, exploités par des sociétés composées du personnel ouvrier et employés de ces lignes ;

4. Revision du cahier des charges de la compagnie des services postaux maritimes ;

5. Encourager et protéger toutes les sociétés de cultures, industrie et autres qui demandent à se constituer pour exploiter les richesses de l'île tout en y associant fraternellement les Corses et en leur montrant l'art de travailler et de produire selon le progrès et la science.

L'assemblée vote en outre les plus vives félicitations au vaillant député Jacques Piou pour sa belle campagne de justice et d'humanité qu'il a entreprise pour l'île de Beauté, le remercie profondément, et compte sur son talent et son énergie, pour le triomphe des revendications de ce département trop longtemps oublié.

Elle adresse également tous ses remerciements à la presse, notamment au *Journal* et à tous ceux qui de tous les points de la France et de l'étranger, répondent avec enthousiasme au cri de ralliement de l'Union générale, et se sépare en criant en chœur : Vive la Corse ! Vive l'Union générale sincère et reconnaissante de tous les Corses.

Pour le Conseil et par son ordre,
Le Président : POLI.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

55 — Reproduction du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XIII

LE PORTRAIT ACCUSATEUR

— Je vais demander comme si je ne perds pas mon temps en entreprenant le voyage, mais les beaux sont durs, et quand on ne trouve pas de besogne dans son pays, faut changer de place, à moins de se faire sauter la cervelle.

— Monsieur est sans travail ?

Là, le jeune homme se lança sur une théorie qui frisait l'anarchie. Le gouvernement et les riches furent malmenés. Un journaliste, dans la crainte d'exciter son interlocuteur.

— Quel est votre métier lui demanda-t-il ?

— Je vais graisser. Quand on trouve de la besogne y a encore à gagner sa vie dans la patrie, mais faut la trouver la besogne. Croyez-vous que ce n'est pas révoltant d'avoir, à notre âge, la perspective de tendre la main ou d'aller crever dans un hôpital... Crè nom, je me mettrai plutôt dans la Seine... ce me sera plus facile puisqu'elle en prendra dans Paris.

— Vous n'en viendrez pas là... Vous avez de la santé, de la bonne volonté, c'est quelque chose. Ce n'est pas tout. Il faut pour ne pas avoir de déception, vous mettre dans l'idée que l'ouvrage ne se trouve pas toujours autour on veut. Mais, quand on connaît son métier on finit tout de même par se caser.

— Monsieur habite Paris ?

— Oui.

— Depuis longtemps ?

— Dix ans passés.

— Monsieur est de province ?

— Breton.

— Etabli ?

— Valet de chambre.

— C'est peut-être la meilleure situation d'être chez les autres, dit le Berrichon d'un ton traînard.

— A condition qu'on ait de bons maîtres.

— Monsieur a cette chance ?

— Je l'ai.

Tous deux se turent. L'incertitude dans laquelle se trouvait le jeune homme agitait Barthélemy qui reprit une série de questions.

— Où allez-vous descendre.

— J'ai pensé être été mal inspiré en acceptant l'hospitalité qu'un parent m'a offerte. C'est fait : une voiture m'a accroché. Si je suis moins libre, je serai moins seul, ça compensera.

— Où demeure-t-il votre parent ?

— Il est concierge rue d'Aguesseau.

— Rue d'Aguesseau... C'est mon quartier. Nous ferons route ensemble si vous le voulez et je vous conduirai presque devant votre porte. Nous économiserons même une voiture. A sept heures nous sortons le tramway « Gare de Lyon-Place de l'Alma », qui nous descendra place de la Concorde, à deux pas de chez vous et de chez moi.

— Je ne demande pas mieux.

— Je vous laisserai mon adresse et si vous avez besoin de mes services, je me mets à votre disposition... Je connais ça, les débuts de Paris ! Je sais ce qu'il en coûte ! J'ai toujours pitié de ceux qui commencent.

— Je vous remercie. J'accepte de vos bontés, Monsieur a de la famille ?

— Non. Je ne vous fais pas la même question. Vous êtes trop jeune.

— Comment donc ! Trop jeune... Quel âge me donnez-vous ?

— Mais... vingt-quatre... vingt-cinq...

— J'ai trente ans.

— Ce n'est pas possible !

— C'est compté je vous le dis.

— Dans ce cas...

— Je devais me marier avec une de mes cousines. Nous n'étions riches ni l'un ni l'autre ; elle s'est entêtée à vouloir gagner quelques sous afin de monter notre petit ménage. La pauvre ! elle est morte à la peine. Je prendrai peut-être le même chemin... Ma foi, advienne que pourra ! De mon côté, n'ai bien elle qui est la plus heureuse aujourd'hui.

— Etait-elle jeune ?

— A peu près mon âge.

— Que faisait-elle à Paris ? demanda encore Barthélemy, qui s'intéressait.

— Elle était femme de chambre, et comme vous chez de bons maîtres. Ma pet'te Joséphine ! La douceur même ! La bonté en personne !... A vous dire vrai, c'est sa mort qui m'a tiré contre tout. Je l'aimais comme un fou ! Y a qu'à voir, y a qu'les pauvres monde qui des malheurs comme ça arrivent.

— Non, ne dites pas ça !... Si vous saviez les douleurs qui entrent chez ceux qui marchent sur des tapis, vous en reviendriez...

— Avec ça !... Ils ont au moins du pain !

— Oui, mais il y a du pain que les larmes enflent tant. Il est dur à digérer celui-là ! J'ai assisté, moi qui vous parle, à des scènes de douleur que je me demande encore comment j'ai pu y résister, et ça ne me touchait pas de près... Si le malheur des uns peut devenir une consolation pour les autres, considérez-vous de la perte de votre cousine.

— Ne connaîtrez de la mort de Joséphine ! Jamais...

Ce nom ne pouvait éveiller l'attention de Barthélemy, car jamais il n'avait été prononcé devant lui. Nous qui savons au courant de tous les devoirs du roman, nous pouvons vous demander s'il était question de la pauvre jeune fille dont la mort avait été lugubrement hâtée à Enghien. La suite prouvera qu'il s'agissait d'elle. La fin du voyage devint complètement les terreurs qu'avaient consommées à Barthélemy l'arrivée de son compagnon de route. En arrivant à Paris, ils étaient presque amis.

— Voudriez-vous me dire votre nom ? demanda Barthélemy.

— Geoffrin.

— Voudriez-vous me l'écrire sur une carte que je vais vous donner ?

— A quoi bon ? J'irai vous voir, je vous le promets.

— Ecrivez, écrivez ; je préfère. Depuis quelque temps, je vis d'une façon si mouvementée, que la mémoire me fait parfois défaut. Quand je pourrai à vous, je consulterai ma carte pour aller vous faire une petite visite. A Paris, on écrit toujours les adresses, sans cela on confondrait les numéros.

Le jeune homme fit comme Barthélemy voulut.

— Je demanderai la réciproque, fit-il.

— Dites en cas, écrivez vous-même ; Barthélemy, chez M. le docteur Dupuis, rue de Penthièvre.

(*A Suivre*).

Cour d'Assises

Audience du 6 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

Le Drame de la Rue Fesch

Assassinat et complicité de ce crime

Deux individus de mœurs peu recommandables, Antonetti et Giglioli, se disputèrent une fille publique, Spéser Jeanne, dont ils entendaient exploiter la prostitution. Celle-ci était la maîtresse attitrée d'Antonetti que Giglioli voulait supplanter.

Le 15 juillet, Giglioli, qui était sorti le matin de la maison d'arrêt d'Ajaccio où il venait de purger une peine, était abattu d'un coup de revolver que tirait sur lui un nommé Ulysse. Celui-ci agissait, dit la prévention, pour le compte d'Antonetti.

L'acte d'accusation résume ainsi les faits :

Acte d'accusation

Dans la matinée du 15 juillet, Giglioli fut relâché. Le même jour dans l'après-midi il eut deux explications orageuses et fort bruyantes avec Antonetti sur le Cours, en face de l'église Saint-Roch, et devant le collège Fesch. On s'interposa et aucune violence ne fut exercée. Peu d'instants plus tard cependant Antonetti et son ami Sciarli-Michel, repris de justice dangereux, avant tout Giglioli du côté de l'église Sainte-Lucie, une lutte violente eut lieu entre Sciarli et Giglioli ; les deux adversaires eurent l'air de se réconcilier néanmoins, mais Giglioli s'écria : « Il ne portera pas cela à Rome ! ... » Vers 5 heures du soir, Antonetti se rendit sous les fenêtres de son ami Ulysse. Là, quoi qu'l l'appela du dehors. La mère d'Ulysse l'engagea à se retirer en prétextant que son fils était absent. Mais, une heure plus tard, comme Ulysse était réellement chez lui se procurait dans la rue Fesch avec Renucci Toussaint et Martini Louis, Jeanne Spéser vint l'accoster en compagnie de Vecchio Fortunée Rose, maîtresse de Sciarli. Elles lui parlèrent des diverses disputes de la journée et Jeanne Spéser qui, du consentement d'Antonetti entretenait des relations avec Ulysse, exposa qu'elle avait été personnellement menacée par Giglioli si elle refusait de le suivre. Elle ajouta qu'il fallait à tout prix faire disparaître Giglioli sans retard : « On te donnera, dit-elle, un revolver pour cela. » Tous trois arrivèrent ainsi devant le bar Federici d'où Antonetti sortit alors pour venir à leur devant. Il prit Ulysse à l'écart et lui tint la même langage : Je te donnerai un revolver et je garderai mon rang, tu ne risques que l'envoi dans une maison de correction, tandis que à raison de mon âge et de mes antécédents je serai exposé à la relégation. » Parvenus devant la maison portant le N° 46 de la rue Fesch, Rose Vicobo et Jeanne Spéser montèrent dans la chambre occupée par cette dernière, pendant qu'Antonetti pénétrait dans le portail en même immeuble, méthat son revolver dans la poche d'Ulysse en disant : « Si tu refuses, tu mourras, je voudrais te couper le cou avec mon rasoir entre mes dents tu marque pendant ton sommeil. » Et soutient et Antonetti aperçut bientôt Giglioli qu'il indiqua du doigt à Ulysse. Peu après celui-ci était avec Giglioli et tous deux traversaient la Place Abbatucci et descendaient sur le Boulevard Roi Jérôme provoquant par leur attitude menaçante l'attention de la foule, et notamment celle de Panconi François qui se mit à leur suite. Ils traversèrent la chaussée et arrivèrent ainsi sur le trottoir attenant aux bains Marmorelli. Pendant ce temps Antonetti suivait un autre chemin, venait s'embusquer à peu de distance de là, près de la maison en construction dite maison Marsaroche. En les voyant arriver Antonetti lança un coup de sifflet connu. Ulysse échangea quelques mots avec Giglioli et une détonation retentit. Avant que Panconi François put intervenir Giglioli tomba foudroyé. Il avait été atteint à l'angle externe de l'orbite gauche par un projectile de petit calibre qui après avoir fracturé et perforé l'os temporal était venu se noyer dans la masse cérébrale provoquant une mort instantanée. Ulysse était venu rejoindre immédiatement Antonetti. Celui-ci lui donna l'assurance qu'aucun témoin n'avait assisté à la scène, puis, le conduisit jusqu'à la grotte de Napoléon d'où il le ramena rue des Trois-Maries, après avoir jeté en passant un revolver dans le jardin de l'Evêché où on l'a retrouvé. Il l'engagea alors à aller se coucher et le lendemain à l'aube, il permit de revenir à celui-ci retrouver. Antonetti ayant été arrêté le soir même vers 10 heures, Ulysse alla dans sa barque trouver son frère Pascal, dans l'anse du Ricanto, et lui raconta tout en lui remettant le revolver d'Antonetti. Le lendemain, Ulysse Pascal rapportait cette arme à la police et révélait les aveux de son frère qu'il tenait à la disposition de la justice. Ulysse Jacques, arrêté, renouvela complètement ses aveux et quant Antonetti et à Joseph Spéser ont été également écroués le 19 juillet, il n'aurait toute participation au crime. Leur complicité n'en est pas moins établie par toutes les données de l'information.

M. Massoni, substitut du Procureur général, occupe le siège du ministère public.

Mes de Casalta, de Monzera et Rumelli sont assis au banc de la défense.

Les Interrogatoires

Ulysse déclare que s'il a tué Giglioli, dans les circonstances exposées par l'accusation, c'est sur les conseils d'Antonetti. Il ne connaissait pas Giglioli. Il n'avait aucune raison de lui en vouloir. Antonetti lui a dit : « Si tu ne tues pas Giglioli, ce soir, c'est moi qui le tuerai. »

C'est sous l'empire de cette menace qu'il a donné la mort à Giglioli.

Antonetti oppose un démenti formel aux allégations d'Ulysse. Le récit d'Ulysse est absolument fantaisiste. Si ce dernier a donné la mort à Giglioli, c'est de son propre mouvement.

Spéser Jeanne nie toute participation au crime. Giglioli l'avait menacée de mort dans la journée et la guettait devant l'entrée de son vestibule pour lui faire un mauvais parti. Elle demanda l'intervention d'Ulysse qui, pour la défendre, demanda à un de ses amis de lui donner un revolver. L'ami refusa, mais Antonetti survenant remit le revolver à Ulysse en l'incitant à tuer Giglioli.

Après l'audition des témoins, l'audience est renvoyée en continuation à demain à midi et demi.

AU THÉATRE

La Traviata

La seconde représentation de l'opéra de Verdi a permis aux artistes de mieux s'affermir dans leurs rôles. Mlle Adalgisa Minotti, en possession de tous ses moyens, nous a fait apprécier la fraîcheur et la pureté de sa voix, conduite d'après une excellente méthode. On a plus particulièrement goûté ses accents émus dans le duo du second acte, et dans le grand air du dernier : « Gran Dio morir si giovine. »

M. Bernelloni retrouve sur notre scène l'accueil chaleureux qu'on lui fit l'an dernier. Il possède un organe agréable, fort sympathique, surtout dans les passages de douceur. Le public ne lui a pas ménagé ses applaudissements.

M. Poggi est une vieille connaissance pour les Bastiais, toujours heureux d'admirer l'ampleur de sa voix, l'aisance noble de son jeu.

Peut-être un excès de fatigue chez les artistes a-t-il arrêté cet élan, cette chaleur qui font les représentations parfaites. Mais n'oublions pas que ce sont des débuts et augurons d'excellentes soirées pour cette saison théâtrale qui s'annonce.

Les prochaines représentations nous feront faire connaissance avec les autres éléments de la troupe.

D'ores et déjà on peut rendre acquis : l'homogénéité de l'orchestre et la maestria avec laquelle M. Cholesch le dirige.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 7 décembre, à 2 h. 1/2

L'Indépendant,	Wettge.
Planche et Pompon,	Andrieu.
Andalouis,	F. Popp.
Petite Fille,	Andrieu.
Rascon,	Allier.

Le Chef de Musique, LAURUS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 décembre 1909.

L'amélioration générale des places étrangères a son contre-coup sur notre marché qui s'incrit en reprise générale. La Rente Française se raffermit à 99 fr. Les Fonds d'Etats Etrangers sont en hausse : Extérieure 97.40 ; Portugais 64.80 ; Turc 91.70 ; Serbe 86.37. Nos Emprunts restent en progrès. Nos Grandes Institutions de Crédit sont fermes. Le Crédit Foncier est à 820. Le Crédit Lyonnais s'avance à 1.367. Le Comptoir National d'Escompte se tient à 802 et la Société Générale à 704.

La fermeté domine aux groupes industriel et de traction. Sous en reprise à 4.954. Les titres cuprifères se relèvent légèrement : Rio 1.040. Charbonnages russes bien tenus : la Privilégiée industrie Houillère de la Russie Méridionale s'échange à 525.

Au compartiment officiel, le Bec Auer a des demandes suivies à 793.

Parmi les valeurs de plomb, le Laurium Grec est activement traité à 56.75.

En Banque, l'Electrique Lille Roubaix Tourcoing est ferme à 295.50.

Accentuation de la hausse des obligations 3 0/0 or du Port de Rabat à 469.

Les Bons Privilégiés de la 3e Série du Crédit National Assurances, actuellement en cours de placement, ont été créés pour acheter un hôtel où est installé le siège social et pour constituer le cautionnement prévu par la loi afin de pratiquer la branche « Accidents du Travail. »

Bonne tenue des actions de nos Chemins de fer.

Les Blocs du Nouveau-Port

M. le Maire de Bastia vient de recevoir de M. l'Ingénieur en chef de la Corse, la lettre suivante, en réponse à la délibération du Conseil municipal du 25 septembre dernier, sollicitant de l'administration des ponts et chaussées, l'interdiction de construire des blocs sur l'emplacement du Fango, pour des raisons d'hygiène :

Monsieur le Maire,

Par votre lettre du 28 septembre dernier, vous avez bien voulu communiquer à M. l'Ingénieur Raffini une délibération, par laquelle le Conseil municipal de Bastia sollicite de l'administration des ponts et chaussées l'interdiction de construire des blocs sur l'emplacement du Fango, pour des raisons d'hygiène.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne puis, sans retarder l'achèvement des travaux du port de Bastia, interdire la fabrication des blocs sur l'emplacement du Fango.

Toutefois, soucieux du bien-être et de la prospérité de la Ville, je dois vous faire savoir que j'ai obtenu de M. l'entrepreneur Muracciuli, la ferme assurance du maintien en état de propreté constante des intervalles laissés entre les blocs, soit en les nettoyant journellement.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La Fièvre typhoïde à Vescovato

Vescovato, 1er décembre 1909.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Depuis longtemps déjà l'on se plaint dans notre commune de l'état de malpropreté repoussante de nos rues. De tous côtés l'on voit s'élever de petites cabanes découvertes, servant d'abri à certains animaux dont je tais le nom et d'où s'exhalent des odeurs peu agréables.

A diverses reprises des réclamations ont été transmises à M. Qui de Droit. Rien jusqu'ici n'a été fait pour donner suite à ces légitimes appels.

Voici que la fièvre typhoïde s'est déclarée. L'on signale déjà trois cas.

Qu'on nous permette donc d'élever à nouveau la voix et prier en dernier lieu M. le Procureur de la République de vouloir bien intervenir de son autorité pour faire cesser et réprimer ces abus.

Veuillez agréer, etc.

X.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BARRETTALI (Minerbio). — M. Santelli Jean a fait don à l'école mixte de Minerbio d'une somme de 20 fr. pour l'acquisition d'un petit compendium scientifique.

CALVI. — Un deuil bien cruel vient de frapper la famille Canava, de Calvi.

M. Jean-Baptiste Canava, âgé de 63 ans, a été pris mardi dernier à l'affection des siens, après une courte et douloureuse maladie. Ni les soins empressés de son incomparable épouse, ni les secours les plus éclairés de la science, n'ont pu empêcher le dénouement fatal.

M. Canava souffrait depuis quelque temps d'une maladie interne, qui n'inspirait pas de vives inquiétudes, et personne de son entourage ne se rendait compte du danger que courrait sa vie. Il porta soulagement le mal qui le rongeait jusqu'à la dernière heure.

Appartenant à une famille des plus estimées de Calvi, M. Jean-Baptiste Canava avait su se créer de nombreuses sympathies. Aussi, cette mort a-t-elle soulevé une très vive émotion.

Nombre accompli dans toute l'acception du mot, il emporte dans sa tombe les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connu.

Père aimant autant que dévoué, il se consacra tout entier à l'éducation de ses enfants. Il eut la joie de voir l'aîné de ses fils officier, et les deux autres employés de l'Etat.

A la nouvelle de sa maladie, ses enfants accoururent du Continent pour donner tous leurs soins à leur cher père, pour tâcher de le soulager et d'atténuer le plus possible son état douloureux. Ajoutons que ce bon père était digne d'un tel empressement. Ses enfants, il est vrai, ont fait preuve de dévouement filial et n'ont reculé devant aucune fatigue.

Les obsèques ont eu lieu mercredi à 10 heures. Une foule considérable de parents et d'amis, accourus de tous côtés, témoignait de l'universelle sympathie dont jouissait le cher disparu.

La population Calvaise s'associe tout entière aux regrets qu'a excité sa disparition.

Les obsèques ont eu lieu au milieu des larmes de toute cette population.

Le deuil était conduit par ses deux fils, M. Canava Dominique, officier au 14e chasseurs alpins à Grenoble, M. Canava Etienne, employé des douanes à Nice, et par de nombreux parents.

C'est au milieu de cette foule émue que M. le Curé a donné l'absoute.

Puissent ces marques touchantes de sympathie être pour son inconsolable épouse et ses chers enfants une consolation dans l'immensité de leur douleur.

Nous adressons en cette douloureuse circonstance à Mme veuve Canava, à MM. Canava Dominique, Canava Etienne et Canava Vincent, nos plus vives et sincères condoléances. — J. O.

LENTO. — Le conseil municipal de Lento a voté 200 francs pour l'acquisition et la construction de mobilier et de matériel scolaires.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Mardi, 7 décembre, à 8 heures 1/2

LE TROUVERE

Opéra en 4 actes de Verdi

Location chez M. Poggi.

Ballet — Sozzi

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Elections Consulaires

Les élections du Tribunal de Commerce d'Ajaccio ont eu lieu dimanche.

M. Jérôme Peri a été élu président.

MM. Laurent Razzoroni et Antoine Carboni ont été élus juges titulaires.

M. P. Felici a été élu juge suppléant.

Vol avec effraction

Des malfaiteurs demeurés inconnus se sont introduits avec effraction, dans la poudrière de M. Casarini Jacques, qui est placé dans la Gare.

Ils ont pénétré par dessus la barrière, brisé le cadenas, et ont emporté huit poches.

Une enquête est ouverte.

Société des fêtes

La Société des fêtes d'Ajaccio dont nous avons annoncé la fondation vient de se mettre d'accord avec l'ancien comité des fêtes.

Les deux associations allaient mettre le même but ; elles ne pouvaient mieux faire que de fusionner dans l'intérêt même des fêtes.

C'est pourquoi, dans une réunion générale qui a eu lieu vendredi soir à l'hôtel de ville, la fusion s'est faite sans difficultés.

Le Comité a ensuite procédé à l'élection de son nouveau bureau.

M. Tribolet, le sympathique chef du cabinet du Préfet de la Corse, a été nommé Président, à l'unanimité.

M. Edouard Rose et M. F. Durni sont élus Vice-Présidents. Notre collaborateur Paul Valot a été élu Secrétaire et MM. Marongiu et Dominique Zecco sont élus trésorier et trésorier adjoint.

Quant à M. Xavier Franceschini, l'ancien président, que des deuils récents éloignent du Comité, il a été élu président d'honneur à l'unanimité.

Etat-Civil

NAISSANCES

Bonfanti Angèla. — Bernardi François. — Mulleda Joséphine-Antoinette.

DÉCÈS

Sterner Dominique, 4 ans.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 6 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 2 à midi 12.5 + à 6 heures du soir + 10. Maxima + 15. Minima + 10.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 m/m à midi, 758 m/m., 6 heures du soir, 756 m/m. Vent. — Dans la matinée, N.-O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. L'après-midi, Couvert.

Nos Courriers

L'*Ajaccio*, parti l'avant-dernier matin à 8 heures, en service postal pour Livourne, n'a pu entrer dans ce port qu'à 6 heures du soir par suite de l'encombrement de navires qui s'y trouvaient en relâche.

Ce même navire qui a quitté le port de Livourne pour Bastia hier matin à 10 heures, a fait son entrée à 3 heures de l'après-midi.

Trois heures après l'*Iberia* reprenait la mer pour assurer le service postal sur Marseille.

— Le *Numidia*, arrivé hier de Marseille, partira ce matin à 8 heures pour Livourne.

Nouvelles coloniales

Ont été adjoints aux tribunaux indigènes du 2e degré, de Madagascar, siégeant en matière criminelle, les fonctionnaires dont les noms suivent : à Tananarive, M. Arrighi, commis des services ; à Maevatanana, M. Vuillaumier, commis des postes et télégraphes ; à Ambositra, M. Gaffori, inspecteur principal de la garde indigène ; à Itasy, M. Coggis, inspecteur de la garde indigène ; à Ankazobe, M. Volpei, adjoint principal des services civils ; à Ambatolampy, M. Castellani, commis local des postes et télégraphes.

Mouvement des passagers

Pendant le mois d'octobre la Compagnie Fraissinet a effectué sur la Corse : 9 voyages de Bastia, 9 d'Ajaccio et Propriano, 4 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de 2.576 de Bastia, 1.082 d'Ajaccio et Propriano, 227 de Calvi ou Ile-Rousse. Total, 4.785.

Il a été transporté : de Bastia, 1.80 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 820 ; Calvi ou Ile-Rousse, 215 ; total, 2.85

Accident

Hier soir à 8 heures, en descendant les escaliers de sa maison, le nommé Sabetta Sauveur a fait une chute qui a occasionné deux blessures, dont l'une au crâne et l'autre à la main gauche.

L'Assistance publique s'est empressée de le transporter à l'Hôpital Civil, où il a été admis d'urgence.

Nos bouchers

Deux bouchers de notre ville ont été punis d'une contravention pour n'avoir pas vidé conformes aux règlements du conseil d'hygiène.

Au Port

Le brick-goélette français « Marie-Louise-Elisabeth, » cap. Brondi, venant des Salins d'Hyères.

— Le brick-goélette français « Marie-Sophie », cap. Calimano, venant des Salins d'Hyères.

— Le brick-goélette français « Jeune André », cap. Filippi, venant de Toulon.

— Vap. « Numidia, » cap. Giuseppi, venant de Marseille.

— Vap. « Iberia » cap. Carrière, venant de Livourne.

— Vap. « Iberia, » cap. Carrière, parti pour Marseille.

Avis

Il a été perdu une brebis blanche. La rapporter à M. Vecchioli, en ville.

Avis

Des tirs avec des cartouches à blanc auront effectués pendant la semaine du 6 au 11 décembre aux endroits ci-après :

Terrain de manœuvre de Montesoro, les mardi matin 7 et jeudi soir 9 ;

Aux environs des forts de Monserato, le jeudi soir, 9 ;

Dans la région située entre la crête de Sainte-Lucie à la gare et la crête passant au-dessus de Cardo et la gare, les mardi 7 et jeudi 9 décembre, soir.

Achat

D'oranges douces et amères, et de citrons.

S'adresser Maison L. N. Mattei, 10, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Avis

Il a été perdu, entre Casamozza et Borgo, une jument grise pleine, taille moyenne, et une pouliche d'un an, même robe.

Adresser renseignements à M. Massoni Paul, Hôtel de Porte-Lecchia.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif

THE BLAIZE PÈRE

DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE

80 ans de succès.

ETAT CIVIL

Naissances.

Caisson Lorina Emilie. — Filippini Antoinette-Félicité. — Filippini Paul-Félix. — Paris Palmire-Tassainte-Marguerite.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Ce soir, à 4 heures, chant des Vêpres. Au Salut : *O Salutaris* de Lefèbre-Wely, duo de soprani ; *Ave Maria* de Saint-Saëns, solo de baryton.

Le jour de la Fête, messes basses à partir de 5 heures ; à 11 heures, grand'messe en musique chantée par l'*Union Chorale*, sous la direction de M. Regimenti.

A 3 heures, Vêpres, suivies de la procession et du salut.

Pendant le salut : *Tota pulchra es Maria* de Ch. Gounod, soli et chœur à 3 parties ; *Tantum ergo* de Trojelli, chœur à 2 voix.

A 7 heures et demie, bénédiction et baisement de la Relique.

SERVICE RÉGULIER DE VOITURES

de Vescovato-Vescovato à Bastia

Départ tous les jours de Bastia à 2 heures 30 du soir.

Départ de Vescovato à 6 heures du matin.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Mantiani, Café, Place d'Armes, Bastia.

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CYRNOS-PALACE

(Grand-Hôtel de Bastia)

Capital 400.000 francs

Statuts déposés

en l'étude de Me TOMMASI, notaire

Deuxième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 500 francs.

On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

On souscrit à Bastia chez MM.

Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Orengia, id.
Thiers frères, négociants.
Tommasi, notaire.

Notice publiée au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :

1re notice, page 461 du n° 26, 29 juin 1908.

2e notice, page 987 du n° 44, 1er novembre 1909.

A VENDRE

Bières grelles, de 2 m. 50 à 3 m. de hauteur de tarre, de 6 c. jusqu'à 12 c. de circonférence, à 40 fr. le cent.

Amandiers greffés, de 2 m. 50 c. de hauteur de tarre, à 40 fr. le cent.

Mandarinets greffés, de 0 m. 75 c. à 1 m. de hauteur de tarre, à 1 fr. 25 pièce.

Cédratiers de 0 m. 50 c. à 0 m. 75 de hauteur de tarre, à 40 fr. le cent.

S'adresser à M. François FEDI, Vescovato-Casinca (Corse).

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00678

BOURSE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 ancien	4 déc. — 6 déc.
de 3 0/0 nouvelle.	98.85 — 98.85
	98.90 — 99.00
	ex-coupon

Nouvelles Maritimes

La Flottille de la Corse à Toulon

Toulon, 6 décembre.

La flottille de torpilleurs, faisant partie de la Défense mobile de la Corse, est arrivée à Toulon venant d'Ajaccio, après une traversée des plus pénibles.

La mer était très agitée.

Au Ministère de la Marine

Paris, 6 décembre.

Le vice-amiral Boué de Lapeyrère vient de créer, au ministère de la Marine, une direction du Service de santé.

Commandement à la mer

M. le lieutenant de vaisseau Jeanson est nommé au commandement de la canonnière Doudart de Lagrée.

La Conquête de l'air

Chute mortelle d'un Aviateur A NICE

Nice, 6 décembre.

L'aviateur Fernandez se livrait ce matin, aux environs d'Antibes, à des essais d'un nouvel appareil.

Il réussit à s'élever à une hauteur de 100 mètres, mais la violence du vent l'obligea à descendre.

Il se trouvait à environ 25 mètres de hauteur, lorsque, subitement, son moteur éclata.

Le malheureux aviateur, déjà blessé par l'explosion de son moteur, est venu s'abattre sur le sol. La mort avait déjà fait son œuvre.

Le corps de l'infortuné aviateur a été placé sur une civière par les personnes qui étaient accourues à son secours, puis il a été déposé à l'amphithéâtre de l'hôpital.

Les Morts du Jour

Le Juge de paix Casale

On annonce la mort de M. Casale, juge de Paix du canton de Marsto.

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

Paris, 6 décembre.

L'obligation portant le numéro 451 128 est sortie remboursable à *deux cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 188 382 est sortie remboursable à *cinquante mille francs*.

Communales 1879

L'obligation portant le numéro 978 039 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 569.736 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

Communales 1820

L'obligation portant le numéro 877.125 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 258 463 est sortie remboursable à *vingt cinq mille francs*.

Communales 1891

L'obligation portant le numéro 432 847 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Communales 1899

L'obligation portant le numéro 451 548 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 365 178 est sortie remboursable à *vingt-cinq mille francs*.

Foncières 1909

L'obligation portant le numéro 471.587 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

M. ALBERT SARRAUT *à Château-Thierry*

Paris, 6 décembre.

M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre est rentré aujourd'hui à Paris, venant de Château-Thierry, où il a présidé hier l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Morlot, ancien député.

Les Elections Législatives en 1910

La candidature Ferroul

Paris, 6 décembre.

Les journaux annoncent que le célèbre maire de Narbonne, M. Ferroul, sera candidat, en 1910, dans la deuxième circonscription de Narbonne, contre M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, député sortant.

A CHAMPIGNY

Cérémonie patriotique

Paris 6 décembre.

Les Combattants du Siège de Paris et de Champigny, ainsi que les Volontaires de 1870 1871, se sont rendus hier, en pèlerinage, aux champs de bataille de Champigny et de Bry-sur-Marne.

Cette manifestation patriotique avait réuni un très grand nombre de vieux et de braves combattants.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

MM. Flaissonnier, député de l'Isère ; Alexandre, député de la Seine ; Ferdinand Bougère, député de Maine-et-Loire ; Morin, député des Hautes-Alpes, se livrent à une longue discussion au sujet de la production des fruits, des vins, des fromages, de l'enseignement agricole et de la déserta des campagnes.

M. Noulens

rapporteur du budget du Ministère de l'agriculture, donne des explications complémentaires sur certains chapitres, qui ont été visés par les orateurs qui l'ont précédé à la tribune.

La séance est suspendue et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBIEF

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La discussion générale continue sur le budget du Ministère de l'Agriculture.

M. Compère-Morel

député de l'Hérault, monte à la tribune et prononce un long discours pour dénoncer que la petite propriété qui court un péril très grave. Elle a contre elle, en effet, la concentration capitaliste.

MM. Pierre Dupuy, député de la Gironde, et Dubois, député de la Seine, interviennent dans la discussion, qui est ensuite renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures du soir.

Modern' Cordonnerie

6, Boulevard du Palais, Bastia

Tout homme

trouvera dans les chaussures de la *Modern'* la satisfaction de tous ses goûts. Grâce à nos énormes arrivages nous pouvons vendre des chaussures idéales. Toutes sont faites en forme parfaite, élégantes et durables.

Leur façon soignée, la qualité de leur cuir leur conservent l'élégance et le confort.

60 pointures dans chaque genre assurent à tout acheteur, un chaussant absolument parfait.

Toute femme

se chaussant à la *Modern'* est certaine de trouver un genre gracieux et un parfait confort, des formes à la mode, moulées aux lignes naturelles du pied, leur donnant toute l'élégance voulue.

Les chaussures de la *Modern'* étant toutes faites sur cuir véritable, sont indéformables et conservent leur forme inspeccable.

A qualité égale, la concurrence est enfoncée.

N. B. — Une superbe prime sera donnée à tout acheteur au comptant.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sébastien et rue Neuve St-Roch, — BASTIA. —

CAFÉ-EXPRESS

CHOCOLAT-BARIONI

AVIS

La maison F. POTIN et Cie de PARIS a l'honneur d'informer le public que M. MICHEL VINCENTELLI

rue Miot

est son SEUL DÉPOSITAIRE à BASTIA

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud.*

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise.*

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix ; 0,10 centimes le kilo.

AVIS

Très bonne occasion

A VENDRE

POUR CESSATION DE COMMERCE

UN STOCK

de futailles de diverses contenances à partir de 250 à 6.200 litres. Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muid de 600 litres à partir de 32 à 35 fr. la pièce. — Bordelaise de 220 à 250 litres à partir de 43 à 45 fr. la pièce, pour le restant, prix à débattre sur place.

Cuves à raisins. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tréteaux. — Chevalets. — Echelles pouffins. — Bancs. — Appareils autoxylène. — Bondonnes de diverses contenances. — Appareils divers pour cave.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accordera des concessions avantageuses à toutes personnes qui voudraient se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce pour le restant du matériel, installation et marchandises.

UN STOCK

Vins de Liqueurs en bouteilles cachetées (restes vieux cognac). — Muscat de Frontignan. — Vin de Banyuls. — Grenache. — Malaga. — Vermouth de Turin. — Quinquina Pomponne St Léon. — Apéritif le Pof. — Vins de Marsala. — Vins d'Asti mousseux. — Vins de Chianti. — Vins vieux en bouteilles cachetées blanc et rouge. — Grands vins de Champagne. — Vinaigre.

UN STOCK

Vins rouge et rosé de table à 15 et 20 centimes le litre.

Avant de faire des achats, adressez-vous à M. Antoine Carrosi, Bastia, vous bénéficierez

CABINET

François Maestracci

Agréé au Tribunal de Commerce

12, rue Napoléon, au 2e, Bastia

Occasions

A VENDRE jolis appartements et propriétés

On cherche beau site à bâtir aux portes de la ville.

A vendre créances

sur plusieurs cantons de la Corse

à des conditions modérées

Dépôt de Papiers de plage

En vente chez M. Marfi

Place Saint-Nicolas, 13.

Vin vieux en bouteilles B

Rouge. — Vinaigre et E

Corse de Patrimonio,

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

QUAND VOUS DOUTEZ
Prenez toujours de l'Expérience des autres

Le soussigné de l'attestation suivante ne demande pas un brevet de l'EAU PRECIEUSE mérite que tous les malheureux.

« Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements employés, le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et n'ayant rien trouvé sur les bons offices de l'Eau Précieuse Dupuytren je résolus de l'essayer. J'en fus très régulièrement le traitement et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri. »

Prosper QUESNEL, 55, rue Lion-Maître, Petit-Quevilly (France.)

Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, plaies, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur apportera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, se trouve dans les bonnes pharmacies.

Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.

Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DUFENLIER, 47, rue du Bac.

Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio, Pharmacie Guiderdoni.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE



JOUVENCE de l'Abbé Soury

Cette liqueur a été trouvée dans toutes les Pharmacies. Le flacon 3 f. 50, franco 4 f. 50, les 3 f. 7e mont. mandat-poste 10 f. 50, adresser à Mlle DUMESTIER, 50, place de la Cathédrale, Rouen.

BIEN CONNUE LA VERITABLE JOUVENCE DE L'ABBE SOURY

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydraulique et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fer de fer, Rosaces artificielles

TUYAUX EN POTERIE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Instantanéité à tous
Jean Cinti, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de Bois, livrés et manchons
Appareils sur commande
Abonnements pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti.

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

Gardez-Vous
des Sclérotenses et des Cheniceaux
leurs atteintes secrètes et leurs désastreuses suites par
LA VIE A CAMPAGNE
Dans son Merveilleux Numéro Spécial
LA CHASSE EN 1909
25 Articles dont 2 spécialement spécifiques.
Couverture en 2 tons-teinte or couleurs.
D'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —
En vente partout et chez Hachette et Cie
SPÉCIMEN, Cent Numéro Anciennes 60 Cr. 25

LA KABILINE
Véritable Teinture des Mineurs
LA KABILINE
Pour revoir seule ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes soigneuses
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN
Le Paquet : 40 Centimes

CHEVEUX SAUVÉS Pétrole Hahn

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleur

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 338 — MERCREDI 8 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 5 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	3 fr.	5 fr.	10 fr.
Autres Départ.	4 »	8 »	16 »

Union postale un autre Pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00679
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Immaculée Conception.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 30 m. — Coucher, 4 h. 39 s.
Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Sainte Valerie.

7 DECEMBRE

LES SOUS-PRÉFETS ET LA DÉCENTRALISATION

La discussion à la Chambre du budget du ministère de l'Intérieur ne manque jamais chaque année, de servir de prétexte à une discussion sur l'éternel projet de décentralisation administrative.

Depuis vingt cinq ans, dans tous les milieux politiques, quand on parle de décentralisation, l'écho répond aussitôt : « Suppression des sous-préfets, » à tel point que beaucoup d'excellents citoyens se figurent, de bonne foi, que toute la question est là, et qu'il suffirait de supprimer les sous-préfets pour qu'immédiatement tout soit parfait dans la meilleure des républiques.

Hâtons-nous de dire que les sous-préfets ne méritent ni cet excès d'honneur, ni cette indignité ; de reste, s'ils revinrent chaque année sur la sellette parlementaire, ils ne s'en portent pas plus mal : beaucoup de députés qui veulent leur disparition, en principe, sont fort heureux de conserver le leur dans leur sous-préfecture. Et c'est là, en vérité, la plus forte critique que l'on puisse adresser à notre régime administratif actuel : les sous-préfets, institués pour servir les populations, ne servent guère qu'aux députés et au pouvoir central dont ils sont les tentacules.

Il est certain que, étant données leurs attributions actuelles, au moins une centaine de sous-préfets pourraient disparaître sans que les populations en soient autrement privées : il est souvent tout aussi commode, et quelquefois plus, de se rendre au chef-lieu qu'à la sous-préfecture : les voies de communication se sont améliorées, les intérêts se sont groupés selon une orientation naturelle qui, en beaucoup de régions, ne correspond nullement aux anciennes divisions administratives.

Mais ceci n'est pas seulement vrai pour les sous-préfets, qui ne constituent qu'un rouage infime de la vie administrative du pays, ce qu'il faudrait réformer en même temps, c'est le barème des circonscriptions électorales, c'est la répartition des agents de toutes sortes du pouvoir central : qu'il s'agisse de sous-préfets, de juges de paix, de percepteurs, de bureaux de poste, de gendarmerie, etc., ce n'est pas *une suppression* qu'il convient de réclamer, c'est une répartition meilleure, et une extension d'attributions, en commençant par les agents et les rouages les plus modestes, les plus éloignés du centre.

La vie locale et régionale gagnerait cent pour cent à être affranchie de la tutelle du pouvoir centralisé à l'excès, qui gêne tout effort individuel et par suite tout progrès. Cette vie régionale comprimée dans le cadre étroit de l'Etatisme créé il y a un siècle et renforcé par l'Empire, c'est une des forces vives de la Nation qui s'étiole.

S'il était démontré que le sous-préfet ne peut servir, comme actuellement, que de boîte aux lettres entre les conseils municipaux et la préfet, si son rôle devait se borner à donner son « avis conforme, » toutes les fois qu'il s'agit de réparer une cheminée ou de creuser un abreuvoir dans une commune, il est évident qu'il faudrait le supprimer : il serait une cause de retards et de mécontentement continuels. Mais, précisément, sa tâche doit être plus vaste et plus utile.

Il est profondément ridicule que, pour les moindres gestes de la vie communale, il faille mettre en branle toute la hiérarchie administrative de la France. S'agit-il de réparer le toit de la maison d'école : le Conseil municipal délibère, le sous-préfet transmet, le Conseil d'arrondissement, le Conseil général, le Conseil d'hygiène, le Conseil des bâtiments civils, le Conseil départemental de l'enseignement, etc., donnent leur avis, le préfet propose, enfin le ministre décide ou approuve. Pour le retour, il faut faire machine en arrière, avec les mêmes formalités et les mêmes lenteurs.

Supprimer tous ces intermédiaires, ce serait déjà un remède, mais cela ne décongestionnerait pas le pouvoir central, à Paris, qui entretient une armée d'employés pour régler, à l'aveuglette, des masses d'affaires qui le seraient beaucoup plus économiquement sur place. On qui serait mieux encore, ce serait de donner pleins pouvoirs aux administrations ou aux assemblées locales, pour régler leurs affaires.

Il n'est pas admissible que pour déplacer un boulon dans un arsenal, il soit nécessaire de constituer un dossier qui ira, par voie hiérarchique, jusqu'à la signature du ministre ; il n'est pas davantage compréhensible que les communes soient obligées d'attendre pendant des mois, souvent des années, une décision ministérielle pour les autoriser à construire une école, une mairie, un hôpital ou un lavoir public.

Cette manière de procéder conduit tout droit à l'abus des recommandations, dont tout le monde se plaint, et qui est considéré comme une des plaies de la démocratie. M. Clémenceau l'a fait très justement remarquer : « Les députés sont les intermédiaires forcés des particuliers, des cantons, des villes qui veulent obtenir quelque chose ; sous la centralisation administrative, le citoyen, le maire, le conseiller général qui ont un droit à faire valoir ou une faveur à demander, chargeront toujours le député de leurs petites affaires, parce que c'est à Paris, c'est à la source et au centre de tout qu'il faut demander pour obtenir, et que ce sera toujours le député qui aura cette mission. »

Le véritable remède à cette situation, c'est une décentralisation sérieuse, générale, non pas la suppression des sous-préfets, mais l'extension de leurs attributions. Au lieu que ce soient les contribuables qui aillent à l'administration, il faut que l'administration aille à eux, se place à leur portée, près d'eux, et leur évite des déplacements et des pertes de temps.

Une partie de ce programme a déjà été réalisée dans la voie judiciaire, par l'extension des attributions des juges de paix, et les citoyens sont très heureux de pouvoir se faire rendre justice au chef-lieu de canton, au lieu de se transporter, comme autrefois, pour bien de petits litiges, au chef lieu. La même amélioration peut et doit être réalisée dans le domaine administratif.

Il est entendu que le temps manque pour voter cette réforme avant la fin de la législature. Du moins qu'elle soit nettement inscrite en tête du programme des prochaines élections : elle est urgente et essentielle.

C. DES CORDELIERS.

Propos d'actualité

L'Erreur Judiciaire

Il existe, dans l'énorme budget de l'Etat, que l'on discute en ce moment à la Chambre, un tout petit crédit de 10.000 francs qui a fait bien négligeable à côté des quatre milliards du total, et qui pourtant représente, à lui seul, une réforme considérable. Ce modeste crédit de 10.000 francs consacre un principe humanitaire qui, jusqu'ici, n'avait pas trouvé place devant le rigorisme des législateurs. Inscrit pour la première fois cette année, sur l'initiative de M. Briand, dans le budget de la justice, il est destiné à indemniser, dans une faible mesure, des personnes arrêtées, incarcérées parfois durant un temps assez long, puis reconnues formellement innocentes.

Jusqu'ici, la Justice, reconnaissant son erreur, se contentait de rejeter à la rue, avec des excuses, mais souvent sans ressources, ceux qu'elle avait appréhendés à tort. Quelquefois, un commissaire facétieux ajoutait : « Trouvez-vous heureux d'en être quitte pour si peu ! » et il arrivait que, en présence de véritables infortunes devant lesquelles la loi demeurait muette, les magistrats, attristés, se cotisaient pour réparer l'injustice commise au nom de la Justice elle-même.

On a cité des cas typiques qui se sont produits récemment : Un ouvrier agricole se rend d'une région dans une autre pour y chercher du travail. Il n'est porteur d'aucun certificat et ne possède aucune somme d'argent. Arrêté sur la route, il est écroué. Le parquet informe, fait une enquête, — les enquêtes sont toujours longues ! — Finalement, il est prouvé que l'on a affaire à un brave homme, qui n'a jamais été condamné et ne veut de mal à personne. On le relâche. Mais cet homme a subi un préjudice ; n'est-il pas juste que la société lui en donne réparation ?

Voici un autre individu qui est désigné comme ayant commis un vol dans un village. Une plainte, accompagnée de son signalement, est transmise au parquet, il est arrêté. Plusieurs personnes honorables viennent affirmer, à l'audience, qu'elles l'ont vu perpétrer son délit et qu'elles le reconnaissent. Il est condamné. Mais il proteste de son innocence, et il fait appel. Un temps assez long peut s'écouler entre sa condamnation et sa comparution devant la cour. Or, pendant ce délai, il reste détenu. Enfin, la Cour reconnaît qu'il y a eu erreur manifeste sur l'identité de l'individu, victime d'une étroite ressemblance avec le véritable auteur du vol. Il est acquitté ; mais, en toute équité, ne lui est-il pas dû réparation pour les semaines qu'il a passées en prison ?

Un individu peut même — ceci est

---

235. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE !

XXII

UN DOMAINE AUX ENCHÈRES

Il marchait derrière les deux autres. Le second, étaient, mises, élégant de harnachement, était Colliset. Il avait un serviette d'homme d'affaires sous le bras. La troisième personnage, un gros, court, doué d'un embonpoint remarquable, au teint coloré, à la bouche largement fendue, était Jacques Rousset. Il était le moins bien vêtu, avec un air exotique, drapé dans un ample macfarlane de cheviotte bizarrement rayée, son petit chapeau mou posé sur le sommet de son crâne chevelu. Cependant, on sentait que, des trois nouveaux venus, il était le supérieur. Il ne portait rien qu'une canne très solide et un même temps très belle avec sa poignée qui devait être de vermeil ou d'or.

En arrivant, on aurait pu remarquer qu'il avait l'air mal disposé, mauvais, défiant, comme s'il entrait dans une caverne de brigands, une forêt de Hollande réputation, ou un repaire de bêtes venimeuses. Mais dès qu'il fut dans l'étude de Me Brissonet, sa physionomie changea et reprit son apparence flegmatique, très anglaise, comme sa tenue. Le notaire s'empressa de lui faire les honneurs de son cabinet en lui disant, le dos courbé et la bouche en cœur :

— M. le marquis de Villas ?..

Ce fut Colliset qui répondit :

— Oui, monsieur.

M. le marquis Rousset de Villa a salué légèrement en disant à son compagnon avec un fort accent d'outre-Manche :

— Très bien... Occupez-vous de l'affaire, mon ami.

Et à son dans étape :

— Mettez vous là, près de moi, Toby, et veillez sur votre sacoche.

Le maître découvrit dans un rire silencieux deux rangées de dents parfaites comme celles d'un dogue. La valise aux billets était en bonnes mains. A dater de cette minute, l'homme au macfarlane à rayures eut l'air parfaitement étranger aux pourparlers de Colliset et du notaire, aux préparatifs de cette adjudication sans concurrents, même toute apparence, à la succession dont il était l'objet, et, en un mot, à tout ce qui se passait autour de lui. Arrivé la veille au soir à Laval, où on devait lui fournir tous les renseignements utiles sur le domaine de Sablaines, son état et sa valeur, il avait assisté, pendant le dîner de l'hôtel où il était descendu et où il avait rendez-vous avec les experts choisis par Colliset, à des conversations qui le plongeaient en de profondes rêveries. Dans une vaste salle où il dînait à une table isolée avec Colliset, servi par son fidèle Toby, en même temps que de nombreux pensionnaires, voyageurs, clercs de la baoche, rentiers, fonctionnaires ou avocats sans ménage, l'entretien roulait sur le sujet qui s'offrait naturellement à l'esprit des convives, la vente d'un domaine aussi considérable que celui de la comtesse de Frask. En province, c'est un événement. Un clerc de la principale étude de Laval, dit, entre haut et bas, à son voisin qui se trouvait à deux pas de Jacques Rousset :

— Le patron pensait que l'affaire lui reviendrait, mais son confrère de Sablaines veillait au grain.

L'autre observa :

— Le petit Brissonet n'a pas l'habitude perso. D'ailleurs le baron de Brocx était bien obligé de le prendre. Il lui doit un beau cierge.

— Il était temps que la succession de sa tante lui tombât des mains.

— Il ne devait pas y compter.

— Sérieusement, car il n'était passé que chose dans le compte...

— Quelles choses ?..

— La mort de comte de Frask... On en a assez parlé jadis. Maintenant c'est oublié du public, sauf la comtesse devait s'en souvenir... La vérité c'est que les de Brocx, père et fils, étaient brouillés à fond avec elle.

— Et le baron hérite quand même ?

Le clerc haussa les épaules et dit :

— Un vieux tour de passe-passe, mon bon !

Jacques Rousset ne perdait pas un mot de ce qui se disait. Le clerc haussa la voix et reprit :

— On ne m'ôtera pas de l'idée qu'il y a du louche dans l'affaire !

— Pourquoi ?

— La comtesse voyageait souvent... Elle avait auprès d'elle, à Sablaines, une jeune fille qu'elle a ramenée il y a sept à huit ans de je ne sais quel pays. Elle l'adorait et devait lui avoir fait un testament... J'ai mettre ma main au feu. Et ça disparaît si aisément un testament !... Une mauvaise feuille de papier timbré ou même de papier à lettres...

— Alors, tu supposerais ?..

— Je vois comme beaucoup d'autres... J'ai mon idée.

La conversation ne cessa qu'avec le dîner. Jacques Rousset en restait frappé. Il se disait, d'après le clerc :

— Il devait y avoir un testament !

Et pour qui ? En faveur d'une jeune fille que la comtesse avait ramenée de ses voyages et pour ainsi dire adoptée. D'où venait cette jeune fille ? Comment s'appelait-elle ? Il aurait donné une partie de sa précieuse sacoche pour le savoir. Il se leva en même temps que les deux compagnons et les suivit. Ils allèrent s'attabler dans l'estaminet de l'hôtel. Jacques Rousset s'installa à la table voisine, où il fut rejoint par son ami Colliset. Le clerc causait toujours. Mais il avait changé de sujet. Il expliquait à son camarade les avantages et les agréments d'une future qu'il semblait lui proposer. Belle dot, parents âgés, famille honorable, espérances prochaines, une grand'tante à succession, bref une affaire de premier ordre.

— A tous les points de vue, mon ami ! L'autre dit :

— J'y songerai.

Mais, après quelques détours, le clerc revint à Sablaines par un chemin détourné.

— Oui, elle est très bien, étancée, blonde, joliment tournée, mais, sous petit, une perle incomparable, c'était la protégée de madame de Frask.

Il en fit un éloge hyperbolique.

— Ah ! mon pauvre vieux, un coup de soleil, en Abissinie-même, blonde aussi, mais d'une nuance sans pareille. Et une blancheur, des yeux, bleu à se mettre à genoux...

— Elle devait hériter de la comtesse ?

— Pour sûr, c'est clair.

(*A Suivre.*)

le comble ! — être condamné par défaut, sans se rien savoir, parce que le procureur ignore son domicile. Quelque temps après, on croit le retrouver, on l'appréhende ; fort de son innocence, il résiste, on le passe à tabac, on le boucle... et quarante-huit heures après, on reconnaît qu'il y a eu maldonne !

Evidemment, ces choses-là n'arrivent pas tous les jours ; elles sont cependant plus fréquentes qu'on ne le pense, beaucoup trop fréquentes, en tout cas, pour qu'on ne se préoccupe pas d'en amoindrir les conséquences.

Ces deux mots : Justice et Humanité, ne sont pas inconciliables. Puisqu'il arrive parfois que la Justice n'est pas juste, il faut qu'elle sache être bonne.

A. Capello.

BANDI GENOVESI

(MM. les Membres du Conseil d'hygiène étrangers au département pourront se faire traduire ce titre en bon français par leurs collègues insulaires).

M. le Docteur du *Petit Bastiais*.

Dans sa dernière réunion le Conseil d'hygiène de l'arrondissement s'est occupé de diverses questions des plus urgentes, dont que cela résulte du compte-rendu qu'il a bien voulu vous communiquer afin que nul n'ignore ses décisions, *urbi et orbi*.

Entre autres excellentes décisions, il a émis le vœu que « des contraventions soient rigoureusement dressées chaque fois que des faits aussi regrettables (je déverserai dans la rue Marbeuf et sur la place de la Fontaine Neuve des tombereaux de l'entreprise du balayage public) se renouvelleront et que l'entrepreneur du balayage soit mis en demeure d'augmenter le nombre de ses tombereaux afin de diminuer d'autant celui des dépôts provisoires signalés. »

Si les honorables membres du Conseil d'hygiène tiennent à s'assurer *de visu* quelle suite a reçu leur vœu, ils n'ont qu'à faire un tour, même après onze heures du matin, sur la place de la Fontaine-Neuve et la rue Marbeuf.

Agréez, etc.

Un Electeur de la Fontaine Neuve.

Cour d'Assises

Audience du 7 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

Le Drame de la Rue Fesch

Assassinat et complicité de ce crime

Les Témoins

Ottavy, commissaire de police à Ajaccio. — Prévenu qu'un meurtre avait été commis du côté de la gare il s'y rendit immédiatement mais ne put, sur le moment, recueillir aucun renseignement.

Quelques instants après il apprenait qu'une dispute avait éclaté entre la victime et divers individus spécialement connus par la police. La police ne tarda pas à mettre en état d'arrestation les nommés Antonetti, Sciarli et Ulysse.

M. le commissaire de police Ottavy fait un très long récit des circonstances qui ont précédé le crime, et donne d'assez mauvais renseignements sur le couple d'Antonetti et d'Ulysse.

Celui Tommasini, beau-frère de la victime, Antonetti Baptiste venait très souvent lui demander des nouvelles de son beau-frère et attendait avec impatience que ce dernier sortit de prison.

Pasqualaggi Antoine, a aperçu dans la journée du 15 juillet, devant l'oratoire Saint-Roch, deux individus qui se disputaient. Quelques instants après il assistait à une nouvelle discussion qui venait d'éclater entre Giglioli et Sciarli. Antonetti se trouvait également sur les lieux. Il a entendu Antonetti dire en parlant de Giglioli : « Oh ! il ne l'emportera pas à Rome ».

Carlié, est arrivé à Sainte-Lucie, aussitôt après que Sciarli et Giglioli venaient de se battre.

Martini Louis, se trouvait avec Ulysse lorsque celui-ci rencontra Jeanne Spéiser et Rose Vitoro. Jeanne Spéiser demanda à Ulysse s'il avait vu Antonetti. Ulysse répondit négativement. Il demanda à Spéiser ce qu'elle voulait d'Antonetti et celle-ci répondit : « Il y a le Bastiais qui m'a menacée de me couper le cou ce soir.

Renucci Toussaint était également en compagnie d'Ulysse. Il a entendu Jeanne Spéiser dire : « L'individu qui est sorti de prison veut me couper le cou ».

Pancrazi François, coiffeur à Ajaccio. Le soir du 15 juillet à 8 heures il était attablé Place Abbatucci lorsqu'il a vu Giglioli et Ulysse traverser la dite place et descendre l'escalier qui se trouve à l'extrémité de la place. Peu de temps après, il entendait une détonation. Il vit tomber Giglioli et Ulysse prendre la fuite.

Vinciho Rose-Fortunée, à Ajaccio. — Giglioli voulait empêcher ses camarade Spéiser et moi de « travailler, » c'est-à-dire de racoler les passants. Nous avons demandé l'intervention d'Ulysse pour nous faire respecter dans l'exercice de notre métier. Antonetti survenait à ce moment-là, s'entretint avec Ulysse. Il lui passa même quelque chose. J'ai eu tort de dire à l'instruction qu'Antonetti avait remis à Ulysse un revolver. J'ai la vue très basse et je n'ai pas pu me rendre compte si, en réalité, Antonetti a donné à Ulysse un revolver.

Réquisitoire

M. Mancini, dans un très habile réquisitoire, soutient l'accusation.

Il retrace les circonstances dans lesquelles le malheureux Giglioli a trouvé la mort.

Antonetti avait préméditié la mort de Giglioli bien avant la sortie de prison de ce dernier, mais, sachant qu'il aurait encore une peine très sévère s'il mettait lui-même son projet à exécution, il s'adressa à un jeune homme âgé de moins de 18 ans, le nommé Ulysse Jacques. Celui ci vivait sous la domination complète d'Antonetti qui avait sur lui un ascendant considérable.

Antonetti, qui connaissait la faiblesse d'esprit d'Ulysse, n'hésita pas à s'en servir pour l'obliger à commettre le meurtre qu'il avait préméditié.

C'est donc dans des circonstances particulièrement graves que Giglioli a été tué par Ulysse. Une répression sévère s'impose. Antonetti et Ulysse ont lâchement assassiné le malheureux Giglioli et la fille Spéiser qui a conseillé à Ulysse de tuer Giglioli, doit également être retenue comme complice de l'assassinat reproché aux deux accusés Antonetti et Ulysse.

Les Plaidoiries

Me A. Ramelli présente la défense de Jeanne Spéiser, surnommée Gaby. Le jeune et vaillant maître démontre que la responsabilité de sa cliente ne saurait être retenue. M. l'avocat général n'a pu établir sa participation au crime. La complicité de cette femme n'a été démontrée ni en fait ni en droit.

Me Ramelli adjure en terminant le Jury de rendre à la liberté une malheureuse fille l'innocemment détenue depuis de longs mois.

Me Hyacinthe de Montera présente la défense d'Antonetti contre lequel, a porté tout l'effort de l'accusation. Il supplie Messieurs les Jurés, de ne pas se laisser impressionner par les nombreuses condamnations que son client a déjà subies. Antonetti a eu dans sa vie des défaillances, il les a expiées par de longs mois, par de longues années de prison. La seule question que Messieurs les Jurés peuvent se poser, c'est de savoir si Antonetti a armé le bras d'Ulysse pour frapper Giglioli ? Or, cela n'est point démontré.

Me H. de Montera supplie le Jury de ne point perdre à jamais un jeune homme de dix-neuf ans, que l'on peut encore ramener au bien, quelles que soient les erreurs de son passé.

Me S. de Carolis défend Ulysse. Celui-ci était véritablement hypnotisé par Antonetti, qui lui promettait tout l'argent qu'il gagnait. Antonetti n'était emparé de sa volonté, en avait fait un instrument docile entre ses mains. Il l'obligeait à lui obéir par la menace. Il déterminait cet esprit faible à faire ce qu'il voulait, en lui ménageant des relations avec sa maîtresse. Ulysse n'avait aucun intérêt à tuer Giglioli. Celui-ci était le rival d'Antonetti. C'est donc pour le compte d'Antonetti, qui lui a dit ou fait remettant le pistolet homicide : « Va et tue-le » qu'Ulysse a tué Giglioli.

Me de Carolis, dans une émouvante péroraison, sollicite l'acquittement de son client qui a agi sous l'empire de la crainte.

LE VERDICT

Le verdict du jury déclare Ulysse coupable de meurtre, mais retient qu'il a moins de 17 ans, il a agi sans discernement.

Le même verdict déclare Antonetti et la fille Spéiser coupable de complicité de meurtre.

En conséquence, la Cour ordonne qu'Ulysse sera envoyé dans une colonie pénitentiaire jusqu'à sa majorité ; condamne Antonetti à vingt ans de travaux forcés et à la relégation ; condamne également la fille Jeanne Spéiser à six ans de réclusion.

Audience d'aujourd'hui :

Grimaldi Pierre, demeurant à Locci, double assassinat et complicité de ces crimes avec concomitance.

Le même, accusé d'assassinat d'un lieutenant de gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions.

Ministère public : M. Angeli, avocat général.

Défenseurs : Me de Carolis et A. J. Giacomoni.

Ces deux affaires ont été jointes.

Cette affaire, la dernière de la session, occupera plusieurs audiences.

AU THÉATRE

Jolie salle, hier soir, pour le vieux *Trouvère* qui, décidément, n'a pas encore épuisé les faveurs des dilettanti du cru.

La partie féminine de l'interprétation a droit à nos compliments.

Aussi bien Mme Elvira Casanza (contralto) dans le rôle de la Zingara, que le soprano Mme Scalbar, une opulente Léonore, ont témoigné d'agréables organes bien maniés et servis par de l'adresse scénique.

Mme Scalbar tout particulièrement se fit applaudir dans le duo du *Miserere*.

L'emploi de Manrico était tenu par M. Dani, ténor dramatique.

Peu d'artistes sont capables de se tirer, sans accrocs, des périphéties de ce rôle écrasant.

M. Dani eût, toutefois, plusieurs notes heureuses.

M. Foggi a chanté, avec succès, le rôle du Comte di Luna.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Commission municipale

La Commission municipale de balayage se réunira jeudi matin, à 9 heures, dans la salle du Conseil municipal.

Ordre du jour : Etablissement de la taxe de balayage.

Société des fêtes

Les membres du Comité des Fêtes sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain jeudi, à 8 heures et demie du soir, dans la salle des mariages (Mairie).

N. B. — *Présence indispensable.*

Le Secrétaire, Paul Valot.

Le temps qu'il fait

Le temps, qui avait été très mauvais ces deux jours, semble se remettre au beau.

Il a fait hier une véritable journée de printemps. Le soleil a fait sortir de leurs pénates nos jolies Ajaccionnes, qui sont allées se promener nombreuses, sur les rives des Sanguinaires et de Saint-Joseph.

Au Port

Le « Golo » venant de Bologne et Nice, parti pour Nice.

Etat-Civil

NAISSANCES

Lions Dominique-Amédée. — Vignale Joséphine-Léonore.

DÉCÈS

Cardi Angèle-Marie, 57 ans, ménagère.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 décembre 1909.

Marché très ferme dans son ensemble mais peu actif par suite de la difficulté des communications avec les places étrangères. A l'exception de notre Rente qui s'alourdit à 98.92, les Fonds Etrangers sont bien tenus, comme le Portugais et le Serbe, ou en nouveaux progrès comme l'Extérieure, le Turc et les Emprunts Russes. Au groupe des Sociétés de Crédit, le Crédit Foncier se tient à 826, le Crédit Lyonnais à 1.307, le Comptoir National d'Escompte à 803 et la Société Générale à 704.

La Rente Foncière accentue son mouvement ascensionnel à 546.

Les valeurs industrielles et de transports sont calmes et fermes. Les charbonnages russes reprennent. Légère avance des titres cuprifères : Rio 1.902. Tassement des valeurs nitratières.

Dans le compartiment minier, l'Arnoya est en bonne tendance à 92.50. L'action de la Société Française de Mines de Fer consolide sa reprise précédente à 114.50.

Hanoï à 67.50 du Central Electrique du Nord.

L'obligation 3 1/2 0/0 or du Chemin de Fer Grand Nord Central de Colombie est l'objet d'un nouveau courant de demandes à 431.

Recettes de la Cie des Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro, pour la 46e semaine de l'année, fr. : 771.850 contre fr. : 692.510 pour la période correspondante de 1908. Plus-value totale depuis le début de 1909, fr. : 1.946.102. Recettes de la ligne Jardin Botanique pour cette même 46e semaine fr. 259.950.

Chemins Français indécis.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Jeudi, 9 décembre, à 8 heures 1/2

BAL MASQUÉ

Opéra en 4 actes de Verdi

Début de Mlle Chevanel dans le rôle d'Oscar.

Location chez M. Poggi.

Buffet — Soirs

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 7 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 15° à midi 13 4 + 4 6 heures du soir + 11°5. Maxima + 13 5 Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 762 mm., 6 heures du soir, 762 mm. Vent. — Dans la matinée, Ouest.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin. Quelques nuages.

L'après-midi, id.

Cartes de visite

En vertu d'un décret qui vient de paraître à l'*Officiel*, dorénavant, les cartes de visite, tout comme les cartes postales, affranchies à cinq centimes, pourront porter des mentions manuscrites de cinq mots quelconques.

Jeune Lauréat

Nous apprenons avec plaisir que l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux vient de décerner sa plus haute récompense, une médaille d'or, à M. Jean de la Roux, pour son recueil de poésies intitulé : « Pages de Corse. »

Nous envoyons à notre compatriote nos meilleures félicitations.

Nouvelles religieuses

Le R. P. Guillaume, capucin, a bien voulu se charger de prêcher le matin à l'Oratoire de l'Immaculée Conception pendant la neuvaine qui a pris fin hier.

La jeune Père s'est attaché à expliquer aux nombreux fidèles qui ont suivi cette neuvaine les mystères du dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte Mère de Dieu. Il l'a fait avec beaucoup de clarté, en un langage châtié et choisi, et en faisant sa dialectique sur les Saints Pères. L'empressement que l'on a mis à suivre ces exercices et substantielles instructions doit avoir satisfait l'orateur sacré qui a été fort goûté.

En parlant de cette neuvaine nous ne pouvons nous empêcher d'adresser nos compliments aux jeunes demoiselles qui ont chanté avec tant d'âme et un ensemble parfait les louanges à la Vierge Marie.

Forcé sans s'y attendre

Ne se doutant pas qu'il se trouvait dans un état complet d'ivresse et qu'il était frappé d'un arrêté d'expulsion, le nommé Ciottoghi Armand se présentait, hier, au poste de police, sans savoir pourquoi. Là on le retint et on le différa au parquet qui lui fera reprendre, un de ces jours, le chemin de son pays natal.

Cantiniers

Ont été nommés cantiniers : au 4e rég. colonial, à l'île de Porquerolles, M. Filippi, ex-adjudant au 141e ; au 4e rég. colonial, à Toulon, M. Paoli, maréchal des logis au 15e escadron du train des équipages militaires.

Décès

La famille Capecchi, si honorablement connue dans notre ville, vient d'être douloureusement éprouvée par la mort de M. François Capecchi, décédé à Paris, où il s'était établi auprès de sa fille et de son fils.

Les obsèques ont eu lieu en l'église des Lilas.

Nous adressons nos condoléances à MM. Gaëtan, Félix, Ange et Antoine Capecchi et à la famille Mouche.

— De Paris on nous annonce le décès de M. le docteur Joseph Pastalni, le très distingué opérateur qui avait créé à Marseille une clinique renommée, et qui depuis plusieurs mois, atteint par une cruelle maladie, était en traitement dans une maison de santé. Le docteur Pastalni était très accueillant pour les malheureux, mais particulièrement pour ceux de nos compatriotes qui avaient recours aux ressources vraiment extraordinaires de sa science. Beaucoup d'entr'eux lui doivent le rétablissement complet d'une santé qui paraissait très ébranlée.

Nous saluons respectueusement la dépouille mortelle de ce savant opérateur et de ce philanthrope.

Les obsèques ont eu lieu à Marseille.

Avis

Le Cabinet de M. le docteur Ferrandi, médecin major de 1re classe en retraite, est transféré rue Saint-Jean, 9, maison Viale.

Consultations tous les jours, de l'heure à 3 heures, excepté le dimanche.

Cinématographe Corse Edison

Contre l'Alcoolisme

Le Cinématographe Edison vient de recevoir un film des plus intéressants :

L'Alcool engendre la Tuberculose

Dans un but de propagande antialcoolique, des représentations à prix réduits (Premières : 0.30 — Secondes : 0.15. — Troisièmes : 0.10), seront données demain jeudi, à partir de 1 heure et demie de l'après-midi, aux élèves du Lycée et des Ecoles de Bastia.

Les militaires seront admis à prix réduits. Le même jour, aux représentations de soir.

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Aujourd'hui sera célébré, dans l'oratoire de ce nom, la fête de l'Immaculée Conception. Le matin : messes basses à partir de 5 heures ; à 11 heures, grand'messe en musique chantée par l'*Union Chorale*, sous la direction de M. Regnoni.

A 2 heures, Vêpres, suivies de la procession et du salut.

Pendant la salut : *Tota pulchra es Maria* de Ch. Gounod, soli et chœur à 3 parties ; *Pastum ergo* de Trojelli, chœur à 3 voix.

A 7 heures et demie, bénédiction et lacement de la Relique.

SOCIETES & SYNDICATS

JEUNESSE PLÉBISCITAIRE. — Les membres de la Jeunesse Plébiscitaire et les personnes désireuses d'en faire partie sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, en son local habituel, boulevard de Cardo, 2.

Ordre du jour :

Commémoration des 2 et 10 Décembre. — Discours de MM. J. E. et A. P. — Adhésion de nouveaux membres.

LE COMITÉ.

ORPHÉON BASTIAIS. — MM. les membres sont priés d'assister aux répétitions générales, ce soir à 8 heures, pour affaires urgentes.

L'AVENIR DU PROLÉTARIAT. — Ce soir, de 8 à 9 heures, perception de la cotisation du mois courant.

Les bénéficiaires du 26e tirage sont les matricules 23.675 — 53.478 — 140.844 — 91.984.

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix ; 0,10 centimes le kilo.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	6 déc. — 7 déc.
Rentes de 3 0/0 amort.	98.95 — 98.80
de 3 0/0 perpétuel	99.00 — 98.70
	ex-coupon

VIVARIO

DÉRAILLEMENT DU TRAIN 8

Corte, 7 décembre.

Le train 8, qui était parti d'Ajaccio hier soir à 3 heures 21, a déraillé à son entrée en gare de Vivario.

Plusieurs voyageurs ont rapporté des blessures plus ou moins graves.

Le wagon de queue est complètement hors de service.

Le train est arrivé à Corte vers minuit, avec quatre heures de retard.

LES GRANDES MANŒUVRES en Corse

Paris, 7 décembre.

Les troupes stationnées en Corse exécuteront, en 1910, des grandes manœuvres d'une durée de douze jours, aller et retour compris.

Ces manœuvres seront dirigées par M. le Général commandant la défense supérieure de l'Ile et Gouverneur de la Corse.

GRAND MEETING des Intérêts Corses à Paris

Paris, 7 décembre.

Plus de deux mille personnes assistaient hier soir, à l'Hôtel des Sociétés Savantes au grand meeting organisé par le Comité des Intérêts Corses de Paris.

Ce meeting était présidé par M. de Morro-Gaffori, avocat à la Cour d'Appel de Paris, qui a ouvert la séance par un discours d'une éloquence remarquable.

D'autres discours ont été prononcés par MM. Jacques Bonzon, Charles Ornano, de Casagnac et Filippi.

Tous les orateurs, qui ont récolté une ample moisson d'applaudissements, ont bien soutenu la même thèse, en raison de la situation critique dans laquelle se trouve l'île abandonnée, l'île de pauvreté.

Il est demandé que les pouvoirs publics prennent, d'urgence, toutes les mesures nécessaires en vue du relèvement économique de la Corse.

MONTPELLIER

ACCIDENT DE BICYCLETTE

Un Officier blessé

Paris, 7 décembre.

Le capitaine Gemigny, du 81e rég. d'infanterie, a été victime d'un grave accident de bicyclette.

Cet officier, en voulant tourner brusquement, est tombé dans un ravin, et s'est fait, dans sa chute, plusieurs blessures graves à la tête.

Il fut relevé sans connaissance et transporté à l'hôpital militaire.

Son état est alarmant.

Postes et Télégraphes

Paris, 7 décembre.

Sont nommés facteurs des Postes :

à Vermose, M. Chanzac, sergent au 163e rég. d'infanterie ;

à Sainte-Marie de la Mer, M. Saloux, ancien soldat au 3e rég. d'infanterie ;

à Salles-Lavalette, M. Lafauri, ancien cavalier au 20e dragons ;

à Limoux, M. Petroto, soldat au 23e rég. d'infanterie coloniale.

RENNES

Chute Mortelle d'un Conseiller à la Cour

Paris, 7 décembre.

M. Buffe, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes, est tombé dans le sous-sol du Palais de justice de Vannes.

Les gardes du palais ont trouvé ce magistrat baignant dans son sang et ne donnant plus signe de vie.

MORT de l'Archevêque de Besançon

Paris, 7 décembre.

Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé dans la matinée.

Mgr Petit était né le 27 juillet 1832. Il fit ses études au petit séminaire de Montfort, dans le Cher-ou-le-Inférieure ; puis professa dans cet établissement.

Secrétaire de l'évêché, archiviste des bénédictines de Saint Jean d'Angély, chanoine de l'évêché, vicaire général du diocèse de la rochelle.

Nommé évêque du Puy, par décret du 16 avril 1887, préconisé le 26 mai et sacré le 25 juillet suivant, il fut promu à l'archevêché de Besançon le 29 janvier 1895, préconisé le 18 mai suivant, et introniisé le 25 juillet de la même année.

TOULON

L'AFFAIRE LAIR

Toulon, 7 décembre.

L'instruction de l'affaire Lair est terminée.

Le Commissaire du Gouvernement près le conseil de guerre maritime a fait parvenir au vice-amiral Jauréguiberry, préfet du 5e arrondissement maritime, le dossier concernant cette fâcheuse affaire.

Le lieutenant de vaisseau Lair comparaîtra, le 15 décembre courant, devant le conseil de guerre siégeant à Toulon.

Conseil des Ministres

Paris, 7 décembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les affaires Marocaines

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait savoir au Conseil que les pourparlers engagés avec le gouvernement chérifien auraient une solution dans quelques jours, et cette réponse sera en tous points satisfaisante aux propositions de la France.

L'Aviation dans l'Armée

Le général Brun, ministre de la Guerre, a entretenu longuement le Conseil de l'organisation et de l'outillage du service de l'aviation militaire.

Les projets du Ministre de la Guerre ont été approuvés.

Travaux Parlementaires

La dernière partie de la séance a été consacrée à l'examen des questions qui sont en discussion à la Chambre et au Sénat.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

EN BELGIQUE

LA MALADIE DE LÉOPOLD II

Bruxelles, 7 décembre.

L'état de santé du roi Léopold commence à inspirer de vives inquiétudes ; le mal s'est développé en étendue, les douleurs sont intolérables, et la paralysie gagne le vieux Souverain.

Le docteur Thiriar, son médecin particulier, ne quitte pas le château de Laeken.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de l'Agriculture

La discussion générale continue.

M. Baron

député des Bouches-du-Rhône, parle longuement sur la crise viticole qui est causée par la surproduction.

D'après l'orateur, il n'y a qu'un seul moyen pour remédier à une situation aussi lamentable ; c'est la coopération du Crédit agricole.

MM. Leroy-Beaulieu et Astier interviennent dans le débat. Ces orateurs font un exposé complet de la crise cruelle que traversent les viticulteurs de l'Hérault et de l'Ardèche.

La séance est ensuite levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Convention Franco-Suisse

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

1° de M. Buchet ; 2° de M. Charles Dumont ; 3° de M. Plichon ; 4° de M. Fernand David, 5° de M. Girod, concernant les voies d'accès au Simplon ;

et la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la construction et l'exploitation de diverses voies ferrées intéressant la France et la Suisse.

M. Berthet

député de la Haute-Savoie, développe son interpellation.

L'orateur défend les intérêts des départements savoyards.

M. Charles Dumont

député du Jura, fait de son côté plusieurs réserves relatives à la convention franco-suisse.

M. Plichon

député du Nord, exprime l'espoir que le Ministre des Travaux publics réalisera promptement les travaux prévus par la Convention.

Le Ministre des Travaux publics

Après les observations présentées par M. Fernand David, député de la Haute-Savoie, et par M. Girod, député du Doubs, M. Millerand monte à la tribune.

M. Millerand résume les avantages de cette Convention et déclare que les intérêts français sont sauvegardés.

La séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

Amendement Codet

Toute la séance a été consacrée à la discussion de l'amendement de M. Codet, sénateur de la Haute-Vienne, tendant à faire bénéficier de cette loi les petits fermiers, les métayers travaillant de leurs propres mains, pendant les deux tiers de l'année au minimum, sur leurs propriétés et ne payant pas vingt francs au principal des contributions directes.

Cet amendement est mis aux voix et repoussé par **141** voix contre **127**.

M. Maurice Faure

reprend ce même amendement pour son compte, mais sous une autre forme.

Cet amendement est mis aux voix et repoussé par 140 voix contre 127.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

LA GUÉRISON DES MALADIES de la POITRINE

et des Voies respiratoires

MAISON CHILINI

Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur

Bd Saint Angèle, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes extra-fines, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semoularies de Marseille.

Spécialités de la Maison : Nouilletes aux œufs (garanti). — Cannelloni, — Chevaux d'Anges.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES ÉPICIERS

Madame FÈVE

Ex-première des grands chemisiers de Paris

Blanchissage et repassage à neuf

Lingerie fine. — Glaçage américain

1, Place Saint-Nicolas, 2e étage

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lorland.*

Etude

DE Me LOUIS GIORDANI

Licencié en droit, Notaire à Bastia

A VENDRE

Un appartement de six pièces, au deuxième étage, rue du Lycée.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Giordani.

MUTUELLE-PHOCÉENNE

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie

Entreprise privée

Autorisée au contrôle de l'Etat

Moyennant 3 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette épargne modique, livrée, *dans son seul intérêt*, à la spéculation, *mais le souscripteur voit s'ajouter à son avoir le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.*

L'assurance est contractée, incontestable.

Mères et pères de famille soucieux, contractez et faites souscrire.

S'adresser pour adhésions ou renseignements à

M. FRANÇOIS MAESTRACCI,

Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.

N. B. — Conditions de contractation très peu chères.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE

DANESI Fils

16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes réparations de montres et pendules (mouvements les plus compliqués).

M. DANESI lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE de 1re CHOIX

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

QUAND VOUS DOUTEZ
Profitez toujours de l'Expérience des autres

La Société de l'Assurance mutuelle ne vient pas en faveur de l'EAU PRECIEUSE mais elle est sûre de la supériorité,
... Monsieur, — Depuis plusieurs mois je souffrais horriblement d'une plaie à la figure ; malgré tous les remèdes et tous les traitements médicaux, le mal s'aggravait toujours davantage. Las de souffrir et ayant entendu vanter les bons effets de l'Eau Précieuse Dupuisaye je résolus de l'employer. J'ai suivi très régulièrement le traitement, et en moins de trois mois j'étais entièrement guéri.
Prosper QUESNEL, 55, rue Léon Malitte, Petit-Quevilly (France.)
Tous ceux qui souffrent de maux de jambes, ulcères, varices, dartres, eczémas doivent employer l'EAU PRECIEUSE qui leur assurera la guérison. Le traitement est simple et peu coûteux, on trouve dans les bonnes pharmacies.
Les contrefaçons sont en grand nombre ; il faut exiger la dénomination EAU PRECIEUSE.
Dépôt général à Rouen ; Pharmacie DEPENIER, 47, rue du Bac.
Se trouve à Bastia Pharmacie Quilici, boulevard du Palais, 10, et à Ajaccio-Pharmacie Guiderdoni.

MALADIES DE LA FEMME
LE RETOUR D'AGE

JOUVENCE de l'Abbé Soury
Toutes les femmes connaissent les Angoisses qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. C'est alors une sensation d'étouffement et de suffocation qui effraye toujours celle qui en est victime. Les vertiges, les étourdissements, les bouffées de chaleur, les troubles de la vue, les douleurs dans les reins, les névralgies, les migraines, les palpitations de cœur, les sueurs froides, les digestions pénibles, les aigreurs, les renvois acides, les crampes d'estomac, les spasmes, les suffocations, les étouffements, les battements de cœur, les points de côté, les douleurs dans les seins, les fourmillements dans les membres, les bourdonnements d'oreilles, les pertes de sang ou suppressions, l'asthme, l'hystérie, l'hypocondrie, la neurasthénie, l'insomnie qui en résulte, la mélancolie, les idées noires, le découragement, la tristesse, les larmes sans motif, la frayeur, la crainte sans cause, la perte de la mémoire, la paresse, l'indifférence pour tout, le manque de courage, la timidité, la honte, la perte de confiance en soi, la peur de la solitude, la crainte de la foule, la crainte de la mort, la crainte de la maladie, la crainte de la folie, la crainte de la misère, la crainte de la vie, la crainte de l'avenir, la crainte de la vieillesse, la crainte de la pauvreté, la crainte

d'impôts nouveaux ; l'Angleterre, résolue à maintenir ou à rattraper son avance, doit accroître un même pendant, et c'est l'opposition à certains des impôts proposés qui entrave la mise ; l'Italie suit le même sort, et si nous l'avons évité jusqu'ici, c'est grâce à notre richesse et à la modération relative de nos dépenses militaires et navales. »

Le Gaulois :

Sur le budget français :

« M. Le Provost de Launay a détaillé le rapport de M. Gauthier avec infiniment d'esprit et un rare bon sens. Il a tourné et retourné M. Cochery sur le gril, et ses adversaires eux-mêmes ont reconnu que sa thèse était juste et ses arguments excellents. Les crédits n'en ont pas moins été votés ; il ne pouvait en être autrement, les contribuables n'ayant pas le moyen de se soustraire aux obligations que le Gouvernement contracte en leur nom. M. Cochery a fait d'excellentes promesses, c'est une tradition à laquelle tous ses prédécesseurs se sont conformés ; il n'en tiendra aucune, cela va sans dire, et les citoyens auront, tous les ans, à la même époque, la curieuse d'entendre le ministre des Finances leur dire avec une familière bonhomie : Je dois vous prévenir qu'en bouleversant le budget de 19... nous avons oublié quelques millions que vous vous prions de vouloir bien payer pour solde de tout compte. »

L'Aurore :

Sur la chute de M. Giolitti :

« M. Giolitti s'en va sans qu'on voie du Parlement l'ait mis en minorité ; c'est là un fait tout nouveau. Ce n'est pas à la tribune que le Cabinet a été battu, mais dans les bureaux où l'on nommait les commissaires chargés d'examiner les projets déposés par le Gouvernement. C'est donc, à proprement parler une défaite dans les coulisses. Mais ce vote ne fut retrouvé dans l'ensemble même de l'administration ; M. Giolitti ne pouvait donc pas ne pas démissionner. Il avait, du reste, contre lui, non seulement ses projets de réforme qui soulevaient de grosses oppositions, mais encore sa durée. Quand un Gouvernement a vécu trois ans et demi à Rome comme au Palais-Bourbon, il est temps qu'il cède sa place à d'autres. »

COMMISSION SANITAIRE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

Séance du mardi 7 Décembre

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Bordeaux-Desbarres, sous-préfet.

Etaient présents : MM. Ramaroni, vice-président, Zuccarelli, secrétaire, Fontanesi et Luciani, membres titulaires ; MM. le docteur de Lorenzi municipal d'hygiène, le médecin chef de l'Hôpital Militaire et le médecin major du 161e, membres adjoints.

Absents : MM. Domestre, Guidin, Gentil et Rollin, membres titulaires.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et adopté et la commission aborde aussitôt l'examen des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour.

I. — Rapport définitif de la délégation nommée pour vérifier la canalisation de l'égout du Fango.

Le rapporteur estime que pour éviter le retour des inconvénients signalés il y aurait lieu :

1° De donner des instructions spéciales aux employés de la voirie municipale afin que la chambre à sable de l'égout soit curée toutes les fois que le besoin s'en fera sentir et que la partie de l'égout comprise entre le dernier regard de visite et cette chambre à sable soit débarrassée après les pluies d'orage des corps flottants et matières terreuses qui s'accumulent contre l'appareil déviateur installé en avant du siphon.

2° De mettre en état de fonctionnement le branchement vers gauche de l'Avenue Carnot qui comporte une réparation sérieuse au droit de l'aqueduc qui reçoit les matières provenant des W. C. des écuries de l'artillerie.

3° De déviser la voûte du Pont du Fango dont les atterrissements et les ordures atteignent presque le niveau des naissances de cet ouvrage.

Adopté.

II. — Plainte sur l'insalubrité de la maison N° 2 de la Rue du Pontetto.

Le rapporteur après avoir constaté l'état de malpropreté immaginable de la cour de cet immeuble, estime qu'il est urgent que dans un but d'hygiène et de salubrité des travaux de rapropriement et de réparation soient entrepris au besoin par voie de référé dans le plus bref délai possible.

Adopté et transmis à M. le Maire de Bastia pour les mesures à prendre.

(A Suivre).

Cour d'Assises

Audience du 6 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

L'AFFAIRE CIRINDINI

Pierre Cirindini, qui comparaît aujourd'hui sous la double accusation d'assassinat, a vu Jeudi dernier l'année 1908. Il avait à ce moment là 18 ans. Il avait reçu une certaine instruction il est bien d'avoir les apparences d'une haute. Correctement vêtu, il s'exprime en français avec la plus grande facilité.

Voici comment les actes d'accusation (car il y en a deux) résument les faits qui lui sont reprochés :

1er Acte d'accusation

Depuis l'assassinat des deux frères Furioli, commis le 22 avril 1896 à Lecci de Portovecchio, Cirindini Jacques et son fils Pierre, que Baptiste Furioli avait dû mourir avait signalé comme des meurtriers se trouvaient sous mandat d'arrêt et se dérobaient aux recherches de la justice.

Le 4 juin à 07, vers 8 heures du matin, à 200 mètres environ du hameau de Capo di Lecci, Jacques Cirindini tombait dans une embuscade dressée par des gendarmes de la section de Pruneli di Fiumorbo commandés par le lieutenant Sieffert. Au cours de cette rencontre il essuyait le feu de la gendarmerie et était blessé au bras droit. Pendant, qu'il était conduit au village de Sainte-Lucie de Portovecchio à 3 kilomètres de distance, la femme et les filles du bandit vociféraient en suivant l'escorte, et sa fille Désoline s'écria en s'adressant au dalleute Corse au lieutenant Sieffert : « S'il y avait eu des hommes à la maison, ce n'est pas la croix d'honneur que tu aurais gagné, mais la croix de bois ! » On eut généralement l'impression que les jours du lieutenant Sieffert étaient menacés, et, comme il était resté à Sainte-Lucie après le départ du bandit pour Portovecchio, diverses personnes, notamment le docteur Balesi et le juge de paix du canton, l'engagèrent dans la journée du 5, à s'éloigner sans retard et offrirent même de l'emmener dans leur voiture. L'officier déclara qu'il préférait attendre la voiture de la poste qui passait à Ste Lucie vers les 10 heures du soir et qui devait le ramener à Pruneli. Le soir, il alla dîner avec l'adjudant de Cassan, du passage dans la localité, à l'hôtel tenu par le sieur Cornesan Paul. Au moment où ils se mettaient à table, l'aubergiste ferma les volets de la fenêtre en disant : « Toutes les précautions sont bonnes à prendre ! » « Allons donc, dit le lieutenant, vous ne pensez pas qu'on va me tirer dessus ! » puis, s'adressant à l'adjudant qui se trouvait près de la fenêtre, il ajouta : « Changeons de place, adjudant, je ne veux pas que vous receviez une balle pour moi ! »

Le repas fini, tous deux sortirent de l'auberge pour se rendre à la caserne. Ils avaient fait à peine une quinzaine de pas, l'adjudant faisant observer que la nuit était obscure, lorsque deux coups de feu éclatèrent derrière eux. Le lieutenant tomba mortellement frappé pendant que l'adjudant se réfugiait dans une maison voisine. Transporté à la caserne de gendarmerie le lieutenant expirait le lendemain vers 3 heures du matin après d'atroces souffrances courageusement supportées. Atteint vers le milieu du dos par un projectile cylindro conique de gros calibre, il avait eu l'extrémité inférieure du poumon droit le diaphragme et le foie perforés et la balle était venue se loger sous la mamelon droit. Au moment de l'extraction on constata que ce projectile avait été fendu en quatre sections afin qu'il pénétrât par éclatement de plus grands ravages dans le corps de la victime. Ni la victime, ni l'adjudant Cassan n'avaient aperçu le meurtrier qui avait guetté leur sortie. Néanmoins, tous les soupçons se portèrent sur Pierre Cirindini, fils de Jacques et son compagnon de maquis.

Son cousin germain Jacques Cirindini, adjudant en retraite depuis, le lendemain même du crime en prenant de Pierre : « Je l'ai fait vainement rechercher toute la journée pour lui donner mes conseils, maintenant il s'est enfui ». Sa sœur Désoline et son cousin Paul Ricci, entendus par le magistrat instructeur le 26 juin à Sartene, se bornèrent à affirmer qu'ils n'avaient plus revu Pierre depuis l'arrestation de son père et qu'ils ignoraient si c'était lui ou un autre qui avait tué le lieutenant. Ni l'un, ni l'autre n'essaya de le disculper, et Pierre continua à se soustraire profondément aux recherches de la justice.

Cependant, le 23 décembre 1907, Jacques Cirindini traduit devant la Cour d'assises de la Corse bénéficiait d'un verdict d'acquittement. Son retour inespéré parmi les siens fit reprendre confiance aux membres de la famille Cirindini. Les réunions d'une constitution volontaire apparurent moins redoutables et on songea alors à édifier un système de défense basé sur un prétendu alibi. Pierre Cirindini proclama avant tout que les témoins qui déposeraient contre lui « ferneraient la porte de leurs maisons ». Il adressa le 5 juin 1908, au mémoire à la Chancellerie où il invoque pour la première fois l'alibi si longuement combiné.

Enfin, toutes ses dispositions prises, il se constitue prisonnier à la date du 4 décembre 1908. Dès son premier interrogatoire il soutient qu'au moment de l'attentat il se trouvait à Cirindino, à 10 kilomètres environ de Sainte-Lucie, chez son oncle et sa tante Vincent et Pierette Giansi, avec lesquels il avait passé la soirée en compagnie de nombreuses personnes. Et les témoins par lui désignés confirmèrent sa version et racontèrent, non sans diverses contradictions, qu'ils se trouvaient effectivement dans la soirée du 4 juin sur la place de la maison d'habitation des conjoints Giansi, lorsque vers 10 heures, François Bradesi arriva de Ste-Lucie annonçant qu'on venait de tuer le lieutenant Sieffert. Or, le témoin Mary Antoine atteste formellement que Bradesi se trouvait encore en sa compagnie à Sainte Lucie au moment du passage de la voiture de la poste venant de Portovecchio. Et il est établi d'autre part que par suite d'une avarie de route, cette voiture n'arriva exceptionnellement ce jour là à Sainte-Lucie que vers 11 heures du soir. Bradesi n'avait donc pu arriver le même soir à Cirindino, que vers 4 heure du matin, et en ce cas Cirindini Pierre avait parfaitement pu l'y précéder après l'accomplissement de son forfait.

Le témoin Carli Jean-Bécois chez lequel Bradesi aurait dîné le 5 juin à Sainte-Lucie, affirme même que ce dernier aurait passé « une bonne partie de la nuit, sinon la nuit entière dans son domicile ». La thèse de l'accusé détruite dans sa base même s'écroule complètement sous les diverses autres charges relevées par l'information. L'assassinat du lieutenant Seiffert a été perpétré le lendemain même du jour où le père Cirindini fut blessé et arrêté ; le malheureux officier est tombé victime du devoir à 40 kilomètres de sa résidence habituelle, dans un pays où il ne connaissait personne et ne pouvait avoir d'ennemis.

Au surplus, le témoin Marchi Jean-André qui a assisté à la scène du crime n'a pas craint de déclarer à la justice que sans avoir pu distinguer la figure du criminel il a parfaitement vu malgré l'obscurité de la nuit un homme ayant la taille et l'allure de Pierre Cirindini, qu'il connaissait très bien, faire feu à deux reprises différentes sur le lieutenant Sieffert. Accablé à l'évidence des faits l'accusé, fidèle à ses habitudes de révolte contre la justice, a refusé dans ses derniers interrogatoires de répondre au magistrat instructeur et s'est retranché dans un silence obstiné équivalent à l'aveu même de sa culpabilité.

2e Acte d'accusation

Une vive mésintelligence avait éclaté à la suite d'une contestation de propriété entre les deux familles Furioli et Cirindini, de la commune de Lecci. Elle fut cause d'une sanglante inimitié. Le 21 mai 1903, Cirindini Marc-Marie tombait sous les coups de ses adversaires, Cirindini Martin et Cirindini Jacques étaient eux-mêmes blessés. Traduits à raison de ces attentats devant la Cour d'Assises de la Corse, trois des frères Furioli, Vincent, Jean et Jacques, furent condamnés à des peines variant entre huit et vingt ans de travaux forcés ; un quatrième François, bénéficiait d'un verdict de non culpabilité.

La condamnation des trois Furioli parut tout d'abord avoir calmé les esprits, mais deux des Cirindini, secondés par leurs parents Marc-Marie et Joseph Nicoli, ne tardèrent pas à proférer des menaces contre leurs ennemis qui se tinrent désormais sur leurs gardes. Pour mieux endormir la vigilance de ces derniers, Jacques Cirindini demanda à Angelin Furioli un entretien en vue d'une complète réconciliation. Ils s'abouchèrent au mois d'avril 1906 à Croce de Lecci, et il fut convenu qu'à l'avenir les deux familles vaqueraient librement à leurs affaires et vivraient en bonne harmonie. Cependant les Cirindini épiaient l'occasion de mettre à exécution leurs projets de vengeance. Elle ne tarda pas à se présenter.

Dans la soirée du 21 avril 1896, François Furioli et son jeune frère Baptiste, âgé de 16 ans, se rendaient à Capo-di-Lecci pour faire leurs adieux à des parents qui devaient partir. Ils passèrent la nuit dans le hameau, et le lendemain à la première heure, ils se mirent en route pour rentrer chez eux. Ils étaient en compagnie du porteur de contraintes Furioli Jacques-André. Connaissant l'itinéraire que devaient suivre leurs ennemis, les Cirindini et les Nicoli allèrent s'embusquer en nombre de six, au lieu dit « Forniello, » derrière un mur bordant le chemin et dans lequel ils pratiquèrent des sortes de créneaux. C'est là, qu'ils attendaient leurs victimes, et lorsqu'elles vinrent à passer, ils ouvrirent sur elles, à bout portant, un véritable feu de peloton. Blessés mortellement, les deux frères Furioli essayèrent, mais en vain, de faire face à leurs ennemis. Baptiste néanmoins put les compter et les reconnaître. Les premières personnes qui accoururent, trouvèrent François agonisant, son fusil à la main. Il expira presque aussitôt, sans proférer une seule parole. Quant à Baptiste, il survécut trois heures à ses blessures, et il désigna aux gendarmes qu'il rencontra pendant qu'on le transportait à son domicile les auteurs de ce lâche attentat.

Il répéta leurs noms à des membres de sa famille s'étaient ceux des six accusés. Il est certain en effet que les Furioli n'avaient d'autres ennemis que les Cirindini, et nul n'ignorait à Lecci que les Joseph et Marc-Marie Nicoli, parents rapprochés de ces derniers, avaient publiquement épousé leur ressentiment. Après s'être décelés quelque temps à toutes recherches, Martin et André Cirindini se sont constitués prisonniers et dans leurs interrogatoires ils ont protesté très énergiquement de leur innocence. Ils ont prétendu qu'au moment où les deux frères Furioli essuyaient le feu de leurs agresseurs ils se trouvaient l'un à Portovecchio avec Nicoli Joseph, l'autre à Cosco en compagnie de Cirindini Pierre, et ils se sont efforcés d'établir leur alibi à l'aide de nombreux témoignages. Mais leurs allégations ne auraient prévaloir contre les affirmations si formelles et si précises de Furioli Baptiste et contre les constatations de la procédure qui démontrent que leur présence aux lieux indiqués le matin du 22 avril n'est pas exclusive de leur commune participation au double assassinat.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me de Carafa et Giansanni sont assis au banc de la défense.

Interrogatoire

Pierre Cirindini nie énergiquement les faits qui lui sont reprochés. Il n'a eu aucune façon participé à l'assassinat des frères Furioli en 1896. Au moment où ceux-ci tombaient sous les coups de leurs assassins il ne trouvait à Cosco où divers témoins ont constaté sa présence.

L'accusé déclare qu'il est également étranger à l'homicide commis sur la personne du lieutenant Siefferi. Ici encore il présente un alibi et affirme avoir passé la nuit du 5 juin, au cours de laquelle le lieutenant a été tué, à Cirindino, hameau qui se trouve à une assez grande distance du lieu du crime.

Les Témoins

Furioli Jérômine est la mère des deux jeunes Furioli tués en 1896. Elle était chez elle quand on lui annonça le crime dont ses deux enfants François et Baptiste avaient été victimes. Elle est partie aussitôt et pendant qu'elle descendait à Croce de Leccia elle a trouvé un groupe d'individus qui transportaient le cadavre de son fils François. Elle rentra avec ce convoi chez elle où on ne tarda pas à transporter son autre fils Baptiste mortellement blessé.

Celui-ci qui venait de recevoir les secours de la religion déclara en expirant que ses assassins n'étaient autres que Jacques Cirindini et ses deux fils, Pierre et André, et deux Nicoli.

Furioli Desoline, belle-sœur des victimes.

— Le père des deux victimes Furioli se trouvait chez elle quand après le crime on y a transporté le cadavre de François Furioli et le corps de Baptiste Furioli mortellement blessé. Celui-ci a déclaré à son père que ses assassins étaient le père et les frères Cirindini parmi lesquels Pierre, l'accusé actuel, et deux membres de la famille Nicoli.

L'audience est renvoyée à demain à midi et demi pour la continuation de l'audition des témoins. Il en reste exactement 42.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 décembre 1909.

C'est toujours la fermeté qui domine sur notre marché comme sur les étrangères du reste. La Rente Française elle-même est en reprise à 96.02. Les Fonds Etrangers restent irréguliers, on a continué à monter sur le Turc, le Serbe et les Emprunts Russes, tandis que l'Extérieure et le Portugais se tassent. Fermeté très soutenue dans le groupe des Etablissements de Crédit.

Les valeurs industrielles et de traction sont diversement traitées. Sous en reprise à 4 960. Charbonnages restent bien tenus. Les titres cuprifères demeurent hésitants en raison de la baisse du métal.

Au comptant officiel le Boc Azer se tient à 798.

Parmi les valeurs françaises de Nices d'Or, l'action et la part Ouest Africain Français s'échangent à 630 et à 355.

En Banque, le Central Electrique est à 61 frs.

Bonne tenue à 58.50 de l'Arvieu, demande du siège d'exploitation que la nature du minerai extrait et lavé depuis [illegible] tonnes par jour de travail.

Le 9 décembre aura lieu l'introduction sur notre marché en Banque, au comptant des actions de la Société des Mines d'Erondua (Portugal) qui a obtenu des concessions sur ce qu'on connu depuis longtemps et dont la richesse a été reconnue par des travaux d'une Société Française [illegible] en janvier dernier au capital de 750.000 [illegible]

Nos chemins de fer sont calmes.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Jeudi, 9 décembre, à 8 heures [illegible]

BAL MASQUE

Opéra en 4 actes de Verdi

Début de Mlle Chiecucci dans le rôle d'Oscar.

Location chez M. Poggi.

Buffet — Soirs

Les abonnements sont ouverts à partir de ce jour aux prix suivants :

1 place de fauteuils, 12 représentations, 16 francs.

1 place de stalles, 12 représentations, 12 francs.

1 place de Baignoirs, 12 représentations, 20 francs.

1 place de 1res loges, 12 représentations, 20 francs.

1 place de 2nes loges, 12 représentations, 12 francs.

1 place de parterre, 12 représentations, 6 francs.

Prenez garde à l'écrémite

Le mois des maladies

Décembre est le pire des mois de l'année pour les malades. Pour ceux qui souffrent et souffriront, il termine l'année et [illegible] vie. Décembre marque le retour de la détestable maladie qu'on appelle la [illegible] l'influenza. L'influenza est particulièrement redoutable dans ses suites. L'état d'affaiblissement dans lequel elle laisse le malade ouvre la porte à toutes les complications les plus funestes. On n'a pas trouvé, jusqu'ici, de médicament tonique plus puissant, plus énergique que les Pilules Pink pour vous fortifier, pour vous donner la seule mesure d'éviter les coups de fouet et de combattre vos douleurs.

Mlle Sarah Metrot, demeurant au [illegible] sur-Haume (Orne), employée à la fabrique des papiers à cigarettes Abadie, [illegible] en décembre dernier une maladie grave. Elle n'était pas parvenue à s'en remettre, sa convalescence s'éternisait : « J'ai [illegible] heusement pris, écrit-elle, quelques boîtes de « Pilules Pink » qui m'ont enfin rendu la santé et je vous exprime toute ma reconnaissance. »

Pilules Pink

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies ou au dépôt, pharmacie Gallet, 23, rue Balle, Paris, 3 fr. 50 la boîte, et 17 fr. 50 les 6 boîtes franco.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 8 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 4 à midi 12 + 10 heures du soir + 6°
Maxima + 12° Minima + 7.5.
Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 759 mm.
Vent. — Dans la matinée, S.-O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. L'après-midi, Couvert.

Décès

Notre excellent confrère M. J. de Peretti della Rocca vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère, Mme veuve Grasset décédée à Nice entre les bras de sa bien-aimée fille et de son gendre.

Mme de Peretti della Rocca a tenu à ce que sa mère allât dormir son dernier sommeil dans le coquet village de Lecci dans le tombeau où repose les [illegible] de son époux. Les restes mortels de Mme Grasset seront embarqués aujourd'hui sur la paquebot de Nice et arriveront demain jeudi à Propriano.

Nous prions Mme de Peretti della Rocca et M. de Peretti della Rocca de vouloir bien agréer nos condoléances les plus attristées.

Incendie

Mardi soir, vers trois heures de l'après-midi, un feu de cheminée se déclarait dans l'appartement occupé par la dame Ortaglia, rue du Lycée, N° 3.

Les voisins prévinrent immédiatement la police, qui, de son côté en informa les autorités civiles et militaires, car le feu faisait à prendre certaines proportions.

En effet, un magasin à fourrages, situé au rez de chaussée, avait été atteint par les flammes.

Des soldats du 163e d'infanterie et du 38e d'artillerie s'empressèrent de retirer les bottes de foin qui s'y trouvaient.

Les pompes furent mises en mouvement et en n'eut qu'après deux heures de travail que les autorités civiles et militaires ont pu quitter les lieux.

Les dégâts sont insignifiants.

On attribue cet incendie au manque de ramonage.

Propriétaires, faites ramoner vos cheminées !

Le Déraillement du Train 8

Contrairement à notre première information, le déraillement du train 8, en gare de Vivario, n'a pas eu de graves conséquences.

Nos renseignements particuliers nous permettent aujourd'hui de faire connaître exactement les causes de cet accident.

Une aiguille a été entravaillée par une main criminelle, en gare de Vivario, avant l'arrivée du train 8, à 6 heures 40 du soir.

Comme le train avait ralenti pour l'entrée en gare, le fourgon de tête seul a déraillé.

Aucun voyageur n'a été blessé ; les avaries au matériel ont été fort peu importantes.

Le train est arrivé à Corte avec 3 heures 41 m. de retard.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER. — Les agents syndiqués sont priés d'assister à la réunion ordinaire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, Bourse du travail, place Calotta.

Prière d'être porteur du livret.

SERVICE RÉGULIER DE VOITURES

de Venzolasca-Vescovato à Bastia

Départ tous les jours de Bastia à 2 heures 30 du soir.

Départ de Venzolasca à 6 heures du matin.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Massiani, Café, Place d'Armes, Bastia.

AVIS

La maison F. POTIN et Cie de PARIS a l'honneur d'informer le public que M. MICHEL VINCENTELLI rue Miot est son SEUL DÉPOSITAIRE à BASTIA

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

SOURCE DE PARIS

	7 déc. — 8 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	98.80 — 99.00
de 3 0/0 amortis.	98 70 — 98.80
	ex-coupon

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

UNE DÉLÉGATION
chez
le Président du Conseil

Paris, 8 décembre.

M. Briand, président du Conseil, a reçu ce matin, à 8 heures, une délégation de la Union générale des Corses et des Amis de la Corse, ayant son siège à Paris, 83, rue de la Tour.

Cette délégation était composée de MM Jacques Dhur, président d'honneur ; Fontana, membre d'honneur, ancien conseil ; Poli, président de la Société ; Rust, secrétaire, et Daris, trésorier.

M. Jacques Dhur a fait un exposé très clair et très précis de la situation de la Corse, puis il a remis à M. Briand, qui est son ami personnel, un cahier de revendications.

Le Président du Conseil a déclaré à la délégation qu'il s'intéressait beaucoup à la Corse, et qu'il serait très heureux de contribuer à son relèvement.

M. Briand a déclaré, en outre, qu'il avait déjà donné au Préfet de la Corse, qui a toute sa confiance, un certain nombre d'instructions en vue du relèvement tant désiré de cette belle île méditerranéenne.

La délégation a remercié chaleureusement M. Briand de ses bons sentiments en faveur de la Corse, puis s'est retirée enchantée de l'accueil qu'elle avait reçu du chef du Gouvernement.

M. CLÉMENCEAU à Avignon

Paris, 8 décembre.

M. Clémenceau, sénateur du Var, qui devait arriver à Hyères, lundi dernier, a dû s'arrêter à Avignon, à la suite d'une indisposition subite.

L'ancien président du Conseil, qui est descendu au Grand Hôtel, garde la chambre. Un repos complet de quelques jours lui est imposé.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 8 décembre.

Sont nommés dans la légion de la Garde Républicaine :

Andreï, caporal au 11e rég. d'infanterie ;

Marsolli, soldat au 22e rég. d'infanterie coloniale.

Sont nommés gendarmes à la 15e légion 1er :

à la première Compagnie, Arosu, ancien brigadier, proposé par la Compagnie de l'Aude ;

Martin, ancien maréchal des logis, proposé par la Compagnie du Gard.

A la deuxième Compagnie : Carrère, ancien maréchal des logis, proposé par la Compagnie des Hautes-Pyrénées.

LAVAL
ÉTRANGE DISPARITION

Paris, 8 décembre.

Le capitaine Aschbacher Louis-Alfred, du 124e rég. d'infanterie, qui était parti de chez lui, dans l'après-midi du lundi, pour aller faire une promenade à cheval, n'a plus reparu.

Toutes les recherches, qui ont été faites depuis hier soir, n'ont donné jusqu'ici aucun résultat.

Cette étrange disparition cause une vive émotion dans la garnison de Laval, où le capitaine Aschbacher jouissait d'une grande sympathie.

LE PARLEMENT
Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Convention Franco-Suisse

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations :

1° de M. Barbet ; 2° de M. Charles Dumont ; 3e de M. Pichon ; 4° de M. Fernand David ; 5e de M. Girod, concernant les voies d'accès au Simplon ;

et la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la construction et l'exploitation de diverses voies ferrées intéressant la France et la Suisse.

La discussion générale continue.

M. Lebrun

député de Meurthe-et-Moselle, monte le premier à la tribune.

L'orateur combat certains articles de cette convention.

M. Clunal

député de l'Ain, déclare qu'il votera la Convention, et exprime l'espoir que le projet relatif au percement de la Faucille sera maintenant relégué pour toujours dans les cartons.

M. Benazet

député de l'Indre, intervient également dans les débats.

L'orateur, tout en reconnaissant que cette Convention est appelée à rendre de grands services, demande que quelques articles soient modifiés.

Le Ministre des Travaux Publics

monte une deuxième fois à la tribune.

M. Millerand, après avoir réfuté les arguments qui ont été soutenus au cours de la séance de ce matin, invite la Chambre à adopter sans aucune modification le projet du Gouvernement qui est le résultat d'une étude longue et approfondie.

Le Vote

La discussion générale étant close, le président met aux voix ce projet de loi qui est voté par mains levées et presque à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures 30 et renvoyée à cette après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

La discussion reprend sur les articles 476 et suivants.

Ces articles donnent lieu à un débat d'ensemble, pendant lequel les députés du Rhône, de l'Aude, des Bouches du Rhône et de l'Hérault font connaître leurs vœux.

Ces vœux concernent les vins, les vins et les peaux.

MM. Bojon, Bérard, Thierry, Jules Roche, Bonnevay demandent certaines modifications.

Après une longue discussion les articles proposés par la Commission, sont adoptés.

Les Institutrices en couches

Avant de lever la séance, la Chambre a voté, sans débat, le projet de loi accordant un congé spécial de deux mois, avec traitement entier, aux institutrices en couches.

Séance demain matin.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia sur Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Larboud*.

Déménagements pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aisant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0,10 centimes le kilo.

6 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOTICE HISTORIQUE
sur l'Ile de Corse
depuis les Origines
jusqu'à l'Établissement de l'Empire Romain
par M. l'Abbé LETTERON

MONUMENTS MÉGALITHIQUES ET OBJETS PRÉHISTORIQUES (SUITE).

Mais Agosta et précédents commencent et finissent ne se prêtaient et ne se confondent d'une manière si intime qu'on réalité il n'existe pas de ligne de démarcation. Il est évident, par exemple, que tout ce qui concerne la pierre se rapporte au Préhistorique, et que le Protohistorique commence avec l'introduction des métaux et continue, pour nous Français, jusqu'à l'arrivée des Romains sur le sol de la Gaule. Mais Préhistorique et Protohistorique empêchent l'un sur l'autre de plusieurs siècles.

La détermination des objets en bronze trouvés en Corse peut donc flotter dans un espace considérable. Il est vrai que s'ils renferment un alliage de plomb, comme l'assure M. Raynal, contrôleur des mines en Corse, il faudrait remonter l'époque de leur fabrication à la fin de l'âge du bronze, c'est-à-dire un peu après la fondation de Rome.

Quelle est d'autre part l'origine de ces objets ? Les creusets et les moules trouvés en Corse indiquent sûrement qu'il y avait dans l'île des fondeurs de bronze. Mais on trouve des instruments peu connus, comme les haches, les tenailles, les [illegible] les ? Doit-on en conclure reconnaissance tentation que l'on ne trouve dans l'histoire aucune mention ni de cet emplacement ni de ce changement de nom.

Nous avons cité plus haut un extrait du rapport de M. Héron de Villefosse au sujet de la ville de Mariola. Nous allons le compléter en citant sur cette ancienne ville quelques passages d'une lettre que nous adressait M. Simonetti-Malaspina quelques jours avant d'être surpris par la mort. Cette citation sera comme un pieux hommage rendu à sa mémoire : « La colline était couronnée par un mur d'enceinte, construit en maçonnerie, dans la partie la moins abrupte, et en pierres cyclopéennes là où la défense était plus forte à cause de la difficulté de l'accès. A l'intérieur de ce mur existait un chemin de ronde d'environ quatre mètres faisant le tour de la colline. Une moitié de ce chemin est encore occupée par des pierres équarries toutes à peu près de même dimension ; l'autre moitié est libre, de manière à permettre la circulation. Tout est encore en place, sans que rien paraisse avoir été dérangé après la ruine de la ville.

» Au dessus de cette enceinte, il en existe une autre, constituant ou quelque sorte le donjon. On y accède difficilement, de telle sorte que, si on ne connaît les lieux, on ne saurait y parvenir. Là se trouve une grotte artificielle, constituée par une voûte en pierres sèches, d'une profondeur d'au moins quatre mètres, dont l'entrée, assez basse, est soutenue au milieu par une forte pierre formant colonne...

» A tous les points de vue, ces ruines sont extrêmement curieuses, et de nature à donner lieu sur l'histoire de notre pays à des considérations absolument intéressantes. Je doute même qu'on puisse trouver en Corse, pour être même sur le continent (d'après la réflexion d'un antiquaire que j'y accompagnait), quelque chose de comparable. »

LE CODEX HISTORIQUE

Il faut arriver à l'an 550 environ avant J. C. pour trouver enfin sur l'histoire de la Corse ancienne des indications précises. Voici le résumé de ce que raconte Hérodote au premier livre de ses Histoires, du chapitre 164 au chapitre 167. Harpage, lieutenant de Cyrus, assiégeait la ville de Phocée, fondée en Ionie par une colonie grecque. Les Phocéens, voyant qu'une longue résistance était impossible, sortent sur leurs vaisseaux leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, firent voile pour Chios et demandèrent aux habitants de leur vendre les îles Œnouses (1). Mais ceux ci, qui redoutaient un voisinage trop puissant, répondirent par un refus, et les Phocéens remirent à la voile pour gagner Cyrne (la Corse), où vingt ans auparavant ils avaient fait de cette ville d'Alalia pour obéir à un oracle. Malgré le serment qu'ils avaient fait de ne jamais retourner à Phocée, malgré les plus terribles imprécations prononcées contre eux qui se séparaient de la flotte, une partie d'entre eux, rebutés sans doute par la longueur et les souffrances du voyage et regrettant leurs anciennes demeures, retournèrent dans leur patrie.

Ceux qui gagnèrent Cyrne élevèrent des temples et demeurèrent cinq ans avec les échos qui les avaient précédés. Mais comme ils ravageaient et pillaient tous leurs voisins, les Tyrrhéniens et les Carthaginois armèrent d'un commun accord soixante vaisseaux.

(1) Suivant Ricci, la ville des Phocéens aurait eu lieu l'an de Rome 214, 539 av. J. C. — RICCI, *L'Italia avanti il dominio dei Romani*.

(A Suivre).

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

CONSULTATIONS AVOCATS
Droit commercial, Faillites, Liquidations, Bilans, Encaissements, Arrangements, Recouvrements litigieux.
Me MAESTRACCI
Agréé
11, rue Septime, BASTIA (1er) entre les Trois Fours

Chaque ménage doit avoir un appareil d'Eclairage rigoureusement moderne
Lampe Electrique de poche Radia.
Lampe Electrique très pratique.
L'INDISPENSABLE,





En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département: Maison J.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou Ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T et I de fer, Aciers ordinaires.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Gardo, 1.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)

Gardez-Vous
des Bohémiens et des Chemineaux
leurs signes secrets et leurs désolations
LA VIE A LA CAMPAGNE
Dans son Merveilleux Numéro Spécial
LA CHASSE EN 1909
25 Articles des 1er spécialement soignés.
Couvertures et 2 hors-texte en couleurs.
d'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —
En vente partout et chez Hachette et Cie
SPÉCIMEN, Cinq Numéros



Marque de Dem... guère radicales
Ct Boulé
Dentier
de A. FOURCAUD, Pharmacien, à Pont-Audemer (Eure)
Exigez la véritable
Insolite Corte, Palavezzi à l'Ile-Rousse, gricola, Napoléon, à Ajaccio.
Le meilleur Cigare à 10 centimes
Le préféré le CIGARE MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleu
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute co
fiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 340

VENDREDI 10 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (5e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale : un an 26 fr. — Le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Robert.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 5 h. 27 s.
Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Saint Damas.

9 DECEMBRE

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Les questions d'assistance et de prévoyance sociales sont à l'ordre du jour des deux Chambres et sollicitent tout particulièrement l'attention et la sollicitude des pouvoirs publics.

Une des plus intéressantes, à mon avis, est celle qui a pour but d'éliminer les mendiants professionnels en fournissant à tous les nécessiteux valides la possibilité d'être secourus autrement que par la mendicité ; de donner aux ouvriers momentanément sans travail une occupation *temporaire* qui leur permette de vivre honorablement jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un emploi fixe et de les aider dans la recherche de cet emploi ; en un mot, l'assistance par le travail.

La mendicité est une plaie sociale ; la loi en ordonne la répression, mais toutes les lois du monde n'en viendraient pas à bout. Il y a trop de misère et vraiment il est bien dur et bien injuste de punir un pauvre diable parce qu'il a tendu la main ; s'il est réellement malheureux, s'il a tenté tout ce qu'on peut tenter pour sortir d'embarras, si, mourant de faim, de froid, de désespoir aussi, le misérable, la honte au cœur, s'est résigné à mendier un morceau de pain, de quel droit la société lui est-elle impitoyable et l'accable-t-elle encore davantage? Pourquoi châtier sa détresse s'il n'a rien fait pour la mériter, s'il a toujours été travailleur et honnête, si la fatalité seule est coupable? Cela n'est point si rare et les faibles secours que vous accorde si parcimonieusement l'Assistance publique arrivent souvent trop tard et, en tout cas, ne durent pas toujours, car il a la charge, on vous envoie promener et durement !

Je me souviens avoir lu, quelque part, cette juste et jolie définition : « La misère est comme la neige ; de quelque côté que l'on se tourne, elle vous frappe toujours en plein visage. » Bien des pauvres en ont fait la triste expérience, et vraiment l'âme est douloureusement angoissée à la vue d'une main tendue, d'une figure implorante ; on n'ose refuser l'aumône et l'on se fait complice du délit *dont le misérable va peut-être répondre en correctionnelle*. Cela est d'autant plus une cause de perplexité pour nous que souvent on s'aperçoit, ou l'on apprend après coup, que l'on a eu affaire à un faux pauvre, à un fainéant pour qui l'humiliation de mendier n'existe pas et qui vit de la charité publique, qui exploite la bonté et la pitié des gens, et l'on regrette ce que l'on a donné en songeant surtout que, *ne pouvant donner à tous*, on sera peut-être tout à l'heure obligé de refuser à un vrai malheureux le secours réellement nécessaire.

L'organisation de l'assistance par le travail remédiera à cet état de choses en laissant à l'Assistance publique le soin de pourvoir aux besoins des nécessiteux malades, âgés ou infirmes, et en prenant à sa charge tous ceux qui, valides, *peuvent travailler pour vivre, mais* qui se trouvent accidentellement dans la misère et manquent d'ouvrage.

Alors la répression de la mendicité sera logique et juste.

Cette réforme est féconde en avantages et en résultats pratiques. Si on l'envisage au point de vue de la charité publique, on voit que celle-ci peut s'exercer d'une façon plus clairvoyante, plus précise en employant ses libéralités au profit des vraie pauvres, en canalisant pour ainsi dire les dons que l'on verra ainsi utilisés sous la forme la plus efficace et la plus morale. Efficace en ce sens qu'ils [illegible] morale parce que c'est la seule manière de réduire la mendicité et de démasquer les faux mendiants, si nombreux et si difficiles à reconnaître, et parce que la charité ainsi faite sous forme d'une rémunération bien acquise enlève à l'acte sa banalité ordinaire en lui donnant une raison d'être honorable et digne.

C'est, comme l'a dit Jules Simon, « l'assistance noble qui relève au lieu d'abaisser, qui moralise au *lieu de démoraliser, qui stimule la* bonne volonté et le courage des pauvres et leur apprend à être leurs propres sauveteurs. »

Une objection a pourtant été faite à cette belle conception, c'est que ce mode d'assistance ferait concurrence au travail normal et serait une réédition des « ateliers nationaux, » de fâcheuse mémoire.

C'est là une erreur de principe, le but de cette œuvre certainement pratique étant « de *procurer* à l'assisté un travail permanent, mais ne lui fournissant qu'un travail *temporaire* » qui lui permette de vivre en attendant. Le but est simplement « d'assurer par un labeur peu rétribué le matériel de la vie à qui ne peut trouver mieux. »

Du reste, l'expérience faite par des fondations d'initiative privée, à Paris même, est la meilleure et la plus indiscutable réponse que *l'on puisse faire à des contradicteurs* trop craintifs.

Dans l'une de ces maisons hospitalières, ouvertes aux ouvriers sans ouvrage, ceux-ci, jusqu'à ce qu'ils soient placés, reçoivent « nourriture et logement. Ils travaillent à la tâche : une demi-journée suffit en général pour couvrir la dépense de la maison ; le reste de la journée est laissé à la disposition de l'ouvrier pour se chercher une occupation plus rémunératrice. La moyenne de *ce jour* est de *dix à douze jours.* »

Le caractère temporaire de l'institution est donc et doit être, du reste, bien établi. D'autre part, il travail des assistés, les œuvres d'assistance *sur le travail* ne réalisent pas, ne devant pas réaliser de bénéfices. Il sera facile au Parlement de réglementer sur ces bases l'organisation définitive de ce mode d'assistance.

Jusqu'à présent, les efforts qui ont été faits pour introduire dans notre société ce système rationnel d'assistance honorable, émanant de particuliers ; quelques établissements ont été ainsi créés qui donnent déjà d'excellents résultats. Il appartient aux pouvoirs publics de leur venir en aide largement afin de développer leur influence et d'étendre leur action. C'est une œuvre moralisatrice et sociale d'une haute importance, et nous savons qu'elle est, en haut lieu, l'objet d'une étude approfondie et d'un examen sérieux.

La société a, vis-à-vis des malheureux, un devoir strict et dont elle ne saurait plus différer l'accomplissement. Ceux qui prétendent qu'elle ne tente rien pour améliorer leur sort sont injustes, certes ; mais il n'est personne aujourd'hui qui ne reconnaisse la nécessité de faire davantage. L'assistance par le travail est un moyen de faire à la fois plus et mieux !

RENÉ SABATIER.

UN STAND CORSE à la Section des Eaux Minérales et Stations Climatiques DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

L'Exposition universelle qui va s'ouvrir à Bruxelles sera l'occasion d'une lutte très vive entre les nations pour mettre en relief leurs eaux minérales et stations climatiques.

L'élan vient de l'Allemagne, la rivalité existe surtout entre les eaux françaises et allemandes.

Il y a quelques années, les stations françaises étaient délaissées, docteur Carron en a souvent, qu'on convié ses confrères de tous les pays à des voyages d'Etudes Médicales dans toutes les stations françaises, nos eaux ont repris la place d'honneur et la vogue qu'elles méritent ; aussi l'Allemagne s'émeut ; dans l'espoir d'accaparer à nouveau, par une savante propagande, une clientèle qui lui échappe, elle a demandé qu'à Bruxelles, une section particulière fut consacrée aux eaux minérales et stations climatiques de tous les pays, il s'agit donc de nous défendre, c'est ce que font énergiquement les teneuriers et sociétaires d'eaux minérales sur le Continent.

La Corse est restée, jusqu'à présent, étrangère aux diverses phases de ces luttes. Il est grand temps pour elle d'entrer en scène.

Un Comité, présidé par M. Lanzi, organise dans la Section française une fort jolie et assez importante exposition de nos produits en général. On pourrait joindre à cette exposition, celle des Eaux minérales et Stations climatiques, mais le but ne serait pas atteint : les malades qui voudront se renseigner et choisir avant de se décider pour une station quelconque, ne se donneront pas la peine d'aller chercher eux-mêmes, dans les sections des divers pays, les éléments de comparaison qu'ils trouveront groupés dans la section spéciale.

Il est donc de la plus haute importance que notre Corse, qui peut tirer de très grandes richesses de ses eaux ferrugineuses et sulfureuses et de son climat exceptionnel, soit représentée à cette section particulière. C'est pourquoi, M. le docteur Santelli et M. Gaston Fantauzzi avaient émis, à la dernière session du Conseil général, le vœu qu'une subvention fut affectée à cet objet.

56 — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE
de Pierre Dax

XIII

LE PORTRAIT ACCUSATEUR

Ils paraissent dans la gare le peu de temps qui les séparait de l'heure du départ des trains-vapeur, mais à sept heures juste, ils étaient au bureau d'omnibus, prenaient leurs tickets et partaient. Ils descendirent à la place de la Concorde, à l'angle du pont qui porte le même nom. Près d'eux était une petite guérite où les biscuits, le pain d'épice, les tasses constituaient l'étalage. Deux fourneaux surmontés de casseroles dans lesquelles chauffaient du lait et du café attendaient les consommateurs. Une femme présidait la boutique en plein vent. M. Barthélemy, ni le graveur ne l'auraient remarquée sans les paroles bizarres qu'elle se mit à crier, et l'œil sur le trottoir d'en face :

— Qu'est-ce que je vois, bonté divine!.. Mon vîlà d'une!.. Faut jamais désespérer de rien dans la vie!.. Nom d'une balle, faut que je vérifie de près. C'est t'y possible que mes yeux se trompent à ce point.

Disant cela, la marchande de déjeuners à trois sous élargit du pied un espace de tabouret haut perché, puis, déployant sa courte et grasse personne elle laissa la qui et traversa la cour. Sa figure dénotait une telle satisfaction que Barthélemy et son compagnon intrigués la regardaient. N'en pas alerte, malgré un embonpoint accentué, et avec l'air grondeur des femmes du peuple, la marchande s'approcha d'une jeune femme qui, emmitouflée dans ses fourrures, paraissait attendre, impatiente, une voiture quelconque. La ventreuse lui causa un son avant même que celle-ci l'eût aperçue.

— Hé! bonjour la camarade!.. Ça a l'air de joliment aller, la belle, depuis que nous nous sommes vues!... T'as pas perdu ton temps, mazette!... C'est plus d'une fois par jour que tu dois être relaquée, voir ainsi!

La marchande tenait l'interpellée en inspectant la toilette d'un air goguenard. Celle-ci avait rougi devant l'embrassade, comme on rougit devant un serpent. Un geste de répugnance avait mis entre les deux femmes une légère distance. La ventreuse n'en parut pas surprise.

— Tê!.. la ne me reconnais donc pas!.. T'as gardé la mémoire du cœur pour dot!.. T'te rappelle donc pas Coucha, qui t'a servi de mère!.. Nous avons pourtant trinqué plus d'une fois sur la même paillasse, quoi tu le veuilles ou pas... T'te rappelle pas un brin la taulée de la rue de la Tour d'Auvergne, où tu mangeais de si bon appétit des tranches de jambon cuit!.. C'est remplacé par du s'hmard, peut-être... Qu'en dis-tu?..

La promeneuse matinale souhaita que la terre s'ouvrît sous ses pieds. N'en ayant l'air, elle regarda autour d'elle. Comment se débarrasser de cette femme? Les passants regardaient ironiques. Quels désagréments allaient se révéler? La jeune femme fit quelques pas.

— Bon, dis donc, t'as chaud, toi, sous ce fourniment de peaux de bêtes qui te montent jusqu'au nez... Tu devais bien ouvrir ton boursicot pour soulager ceux qui t'ont donné la pâture dans le temps!.. Fait froid pour le pauv' monde, dis donc de quoi sous!..

L'insolite n'avait qu'à fuir. C'est ce qu'elle fit. Les quolibets redoublèrent et la voix devint plus criarde.

— Eh! dis donc!.. partiras-tu sans me donner des nouvelles d'Antonio. C'est pourtant lui qui t'a ramassée dans la rue à minuit!.. Et la mandoline!.. quoi donc qu'elle est devenue, ronronne!.. Tu ne portais pas des robes de soie, alors!.. Qui donc les paie!.. Le travail?.. Hum!.. C'est-il gentil, au moins?.. Eh!.., tê!.. Marie Lesoir!.. Te peux faire la poire, n'empêche pas que moi qui trime, je sais p't-être bien l'honnête!.. Regarde-là donc la mâtorde, qu'on ne sait pas d'où ça sort!.. Cours, mours, beauté du diable! j'ai pas la jeunesse, mais si je veux, je marcherai bien aussi vite que toi.

Ce disant, la ventreuse se mit à la poursuite de la jeune femme qui hâtait de plus en plus le pas.

— Sans cœur!.. Y t'a jamais payé le pain que t'as mangé chez nous!... Voleuse!... Laisse faire, je t'ai reconnue une fois, y a de moi! peut que je te rencontre pas deuxe!... Tu vas, Hourion, y est plus... L'est dans l'cat' monde... Te pourrais plus y faire les yeux doux... Mais, c'est pas un brave gars comme ça qu'il faut maintenant, c'est des monsieurs! Des monsieurs? Tu te fiches d'eux comme de nous, je te connais vaurienne!

Ecœurée, les cheveux au vent, la vendeuse s'arrêta au milieu du pont. Blanche de rage concentrée et affectant au grand calme, cela sur qui pleuvaient les lazzis avaient hâtivement un mordillant sa lèvre. Avoir rencontré cette femme après tant d'années. Avoir été reconnue malgré la transformation!.. Un serrement de cœur l'oppressa. Elle qui n'avait rien craint jusqu'alors, trembla. Son imagination de phthisique eut un pressentiment de mauvais augure. Devant la Chambre des Députés, elle se retourna. Aucun des yeux braqués sur elle cinq minutes avant ne la suivait. Ses nerfs subissait une détente. Une chaleur bête succéda à l'espèce de raideur que la traînée avait occasionnée ! Après tout, était-elle comme dans l'immense ville où les mystères pullulent ! Ce rassemblement?.. Des badauds?.. On en rencontre partout. Des badauds? Nous allons voir. Dans le groupe se trouvaient Barthélemy et son compagnon de route. Indifférent, le premier avait d'abord écouté la tirade de la marchande, mais, tout à coup, il s'était réveillé en reconnaissant dans l'injurière celle dont il portait la photographie. Un voile avait passé devant ses yeux et, pour surmonter son émotion, il avait dû rassembler son courage. Il verrait comment l'aurait *finirait. Rien ne lui échappa.*

— Vous la connaissez donc? demanda le graveur qui ressentait l'abasourdissement d'abord, puis l'attention que Barthélemy portait aux débats.

— Parbleu!.. Et, ce qu'il y a de plus fort, c'est que je ne me trompe pas!.. Y a qu'à Paris qu'on peut faire des découvertes pareilles!.. Lancez-moi questionner cette belle femme. Ce ne sera pas long. Nous arriverons chez nous; la place à traverser, l'avenue Gabriel à prendre et nous y sommes...

Le jeune homme serait préféré continuer sa route, mais Barthélemy lui avait témoigné tant de bienveillance qu'il acquiesça.

(A Suivre).

Ce vœu n'ayant pas eu de suites, M. Ambroise Malespina, fils du regretté député de Calvi, soucieux de contribuer à la réalisation d'un désir qui fut si cher au cœur de son père, attirer les étrangers dans notre île, a pris à sa charge les frais généraux de cette Exposition d'Eaux minérales et Stations climatiques de la Corse : achat du terrain, installation et garde du Stand. M. le docteur Zuccarelli a très gracieusement offert ses ouvrages si intéressants et faisant autorité en la matière, ils seront mis à la disposition du public ; de nombreuses brochures, où le Docteur résume les questions, traduites en plusieurs langues, seront distribuées aux visiteurs, ainsi que des cartes postales, réductions des belles photographies de M. Moretti, qui décoreront les parois du Stand. Des échantillons d'eaux d'Orezza et autres seront dégustés sur place et emportés.

Ces détails, par des annonces, à la suite des brochures du docteur Zuccarelli, par des photographies ou des cartes-postales, devront s'adresser à M. le docteur Zuccarelli et à M. Moretti, photographe à Corte.

COMMISSION SANITAIRE
DE L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

Séance du mardi 7 Décembre
(Suite et fin)

II. — Protestation contre l'insalubrité causée en ville par les marchands de volailles, notamment Mme Rinaci et M. Pozzo di Borgo établis sur la place du marché.

Le rapporteur estime que les marchands de volailles doivent, le marché terminé, conserver leurs cages en dehors de la ville. Il y a toutefois lieu de laisser en ville un certain nombre de pièces dont le public peut avoir besoin à toute heure du jour.

Dans ce cas il importe d'exiger de ces marchands une propreté rigoureuse ; on devrait débarrasser aussi la ville des poulaillers que l'on rencontre dans plusieurs maisons particulières.

La commission adopte ces conclusions qui seront transmises à M. le Maire de Bastia pour les mesures à prendre.

IV. — Communications du Président

Le Président donne lecture des réponses de la Municipalité de Bastia à divers doléances émis par la commission. /

Il expose qu'un journal local ayant signalé l'existence à Bastia de plusieurs cas de fièvre typhoïde et de petite vérole, il a fait procéder immédiatement à une enquête de laquelle il résulte qu'aucune déclaration de médecins n'a été faite dans ces trois derniers mois concernant la petite vérole, que 3 déclarations de fièvre typhoïde ont été faites le mois dernier, et que 9 déclarations de fièvre scarlatine ont été faites depuis le commencement de ce mois. Il y aurait lieu en conséquence de prendre des mesures énergiques pour enrayer cette dernière épidémie qui affecte particulièrement les enfants.

La commission émet le vœu, afin d'empêcher la propagation de cette épidémie dans les écoles et au Lycée, que tout enfant qui aura quitté l'école pendant 48 heures n'y devra rentrer qu'en produisant un certificat de médecin montrant qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse.

V. — Communications diverses

Un membre constate qu'il n'a point été répondu au vœu de la commission relativement aux blocs de la Place St-Nicolas. Il propose de renouveler ce vœu ayant constaté que contrairement aux affirmations des intéressés, le pan de blocs qui existe déjà sert de dépotoir public à tout ce quartier privé de W. C. publics. — Adopté.

VI. — Visite des quartiers insalubres

Sur la proposition de M. le Président et sous la conduite de M. le Commissaire central, convoqué à cet effet, la commission décide de faire, séance tenante, une première visite inopinée des différents quartiers qui lui sont signalés comme plus particulièrement insalubres.

Elle se rend en conséquence, rue Napoléon, visite la cour en déplorable état de l'immeuble N° 25, continue par la rue des Terrasses, le quai du Vieux-Port et arrive rue Pontetto où elle se rend compte par elle-même de l'odeur pestilentielle qui se dégage de la cour remplie de matières fécales de l'immeuble situé au N° 2. Elle remonte ensuite la rue Jafatta, la rue du Bastion et s'arrête impasse Jafatta devant cinq maisons inhabitées qu'il y aurait lieu de faire réparer ou abattre par application de l'article 19 de la loi du 7 février 1902. Elle continue par la rue du Colle où elle constate au N° 1, une cour remplie de détritus en putréfaction et un bâtiment y attenant fourré de matières fécales.

Elle remonte fin la rue du Nouveau-Marché et la rue Droite où elle traverse au N° 12, l'ancienne mairie en ruines pour rejoindre le Boulevard Saint-Angelo, où elle exprime le vœu que la petite bande de terrain réservé en face des immeubles 6 et 8 soit l'objet d'une prompte expropriation pour cause d'utilité publique, afin de permettre dans cet espace vide la construction de maisons neuves qui seule permettra de faire disparaître le malsain cloaque qui sert actuellement de réceptacle à tous les détritus du quartier.

La visite terminée, et rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 5 heures et demie.

AU THÉATRE

Par suite de l'indisposition de Mlle Elvire Casone, qui devait remplir le rôle d'*Ulrica*, dans le *Bal Masqué*, la troupe Cholocchi a fait relache hier soir.

La première représentation du *Bal Masqué* a été ainsi renvoyée à samedi soir, 11 du courant.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

VIVARIO. — Nous avons été heureux d'apprendre que M. et Mme Marchesini figurent parmi les lauréats du dernier concours agricole tenu à Ajaccio. Le premier a obtenu une médaille de bronze pour ses fruits et légumes, Mme Marchesini a reçu une certaine quantité de sucre pour ses confiteries.

Nos félicitations M. et Mme Marchesini, propriétaires de l'« Hôtel des Voyageurs », si avantageusement connus par les nombreux touristes qui visitent Vivario.

ILE-ROUSSE. — M. le capitaine au long-cours Jean-Baptiste Murio-Olivi vient de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-un ans. Depuis plusieurs années, les infirmités ne lui laissaient plus de repos, et on peut dire que sa fin a été une délivrance.

M. Murio-Olivi était un des plus intrépides et des plus habiles officiers de la flotte de la Compagnie Valery. Pendant très longtemps, il commanda les paquebots qui effectuaient le service entre notre ville et Marseille. Il était réputé pour sa science nautique et son sang-froid.

Depuis qu'il avait quitté le service il s'était retiré dans sa ville natale, qu'il aimait passionnément.

Une affluence considérable a suivi son convoi jusqu'à l'église, et de là jusqu'au champ du dernier repos.

Nous adressons aux familles Villa, Gabrielli et Murio-Olivi toutes nos condoléances.

VENACO. — Le maréchal des logis Debourbourieu, de la brigade d'Isolaccio, passe à celle de Venaco, en remplacement du maréchal des logis Plastin, désigné pour la 2e brigade d'Ajaccio.

VILLE-DE-PARASO. — Mme Françoise Simonetti-Malaspina, veuve du très regretté conseiller général, le plus riche peut-être des propriétaires fonciers de la Balagne, est décédée dans sa soixante-deuxième année.

Mme Simonetti-Malaspina était issue de l'honorable famille Colombani, de Pioggiola. Depuis son arrivée à Ville, elle avait conquis les sympathies de la population, par ses manières douces et accueillantes, par sa distinction rare, par le bien qu'elle ne se lassait pas de faire autour d'elle avec une discrétion qui en relevait le prix. Elle se faisait aller à ses pendants généreux, et faisait ainsi le plus noble usage des biens de sa fortune.

Depuis la mort du regretté compagnon de sa vie, elle vivait très retirée et surtout inconsolable de la perte d'un époux si tendrement aimé. Sans enfants, elle avait reporté toute son affection sur ses neveux et nièces, qui pendant sa maladie n'ont cessé de lui prodiguer leurs soins les plus affectueux.

La mort de Mme Simonetti-Malaspina met en deuil les principales familles du l'arrondissement, aussi, le jour des obsèques, l'affluence était extraordinairement considérable. Les neveux, MM. Colombani et Simonetti-Malaspina, conduisaient le deuil, entourés de nombreux parents.

Après le service funèbre célébré dans l'église de Ville, qui s'est trouvée trop petite pour recevoir l'assistance, l'inhumation a été faite dans le caveau familial.

Nous offrons à MM. Colombani et Simonetti-Malaspina, aux familles Renucci, Orabona, Poletti et Baccellieri l'expression de nos condoléances et de nos regrets.

LUGO DI-VENACO. — Notre village était hier en fête à l'occasion du mariage de la toute charmante Mlle Giacobbi Thérèse avec M. Evangelista, le sympathique et distingué receveur des postes de Vivario.

Le mariage civil a été célébré par le maire, M. Giacobbi. Ont signé au registre : Mme Carli, l'excellente des postes, MM. Dominici, Luisi, rentier, et M. Stefani Lucien.

Après la cérémonie religieuse, un lunch a été servi, suivi, une heure après, d'un excellent déjeuner.

Nous prions M. et Mme Evangelista d'agréer nos sympathiques vœux de bonheur. — MATTEOLO.

POGGIO. — On nous écrit de cette localité [illegible] a voyagé et sou à Pruno, ainsi que cela a été imprimé dans ce journal le 29 novembre. C'est le résultat d'une simple erreur typographique que nous nous empressons de rectifier.

CAPORALINO. — Un n'a pas oublié le triste événement qui s'est produit à Caporalino, le 4 octobre dernier.

Le gendarme Alphonse Bonnaz, de cette brigade, donnait involontairement la mort à son camarade et ami Perceval.

Cette affaire vient de se terminer devant le conseil de guerre de la 15e région, à Marseille.

Le gendarme Bonnaz a renouvelé devant le conseil toute sa douleur et tous ses regrets. Il a expliqué qu'il se trouvait sur la terrasse de la caserne, et qu'il voulait retirer trois cartouches qu'il avait imprudemment placées dans le chargeur du son fusil. Il ne s'aperçut pas que le canon de l'arme était dirigé dans la direction d'une fenêtre basse, derrière laquelle se trouvait son camarade, assis devant son bureau. Il ne sait comment le coup est parti, et a été affolé lorsqu'il a su le gendarme Perceval mortellement atteint par le projectile.

Le gendarme Bonnaz est un excellent serviteur, très bien noté sous tous les rapports. Après une courte délibération le conseil a acquitté le gendarme.

Cour d'Assises

Audience du 9 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

L'AFFAIRE CIRINDINI

L'audience est ouverte à midi et demi.

Les Témoins

L'audition des témoins continue.

Michel-Angeli Antoine. — La veille du crime François Fornoli, l'une des victimes, a dîné chez moi. Après souper plusieurs personnes sont venues chez nous à la veille parmi lesquelles Pierre Cirindini. Celui-ci avait l'air gêné.

Le lendemain devant partir avec ma femme, nous avons été voir les Cirindini pour leur dire adieu. Tous les hommes de la famille étaient sortis, et, quelques instants après quand j'attelais mon cabriolet, j'entends des coups de feu retentir au lieu dit Fiocelle, où les frères Furioli ont été tués.

Poli Martin. — Le jour du crime je me trouvais à Crocce de Lecci avec plusieurs personnes quand nous entendîmes trois coups suivis d'un feu de peloton. Il y a eu un moment huit détonations après les trois premières. Nous nous sommes dirigés vers l'endroit où les coups avaient retenti, nous avons vu passer au loin trois individus que nous n'avons pas pu reconnaître.

Le Marchi Pancrace. — Je me trouvais à l'église de Lecci, quand j'ai entendu deux détonations suivies de beaucoup d'autres. Etant accouru dans la direction de ces coups, j'ai rencontré le convoi qui transportait le cadavre de François Furioli.

Poli Paul de François. — J'ai connaissance du père Furioli d'éloigner ses enfants du village à cause de son inimitié avec les Nicoli et les Cirindini. Il me dit qu'il y avait eu entr'eux une paix. Je lui réponds que la paix dans nos régions ne comptait pas toujours.

Bonno Jean, gendarme. — La veille du crime j'ai vu à Sainte-Lucie de Portevecchio, Cirindini André, Cirindini Jacques, Cirindini Pierre et l'un des frères Nicoli à la tombée de la nuit, Jacques et Martin Cirindini sont partis dans la direction de Lecci et de Portovecchio, Pierre et André Cirindini sont restés à Sainte-Lucie, objet les ai revus dans un débit vers 10 heures du soir.

Le gendarme Denis s'explique ensuite de la distance qui sépare le lieu du crime de l'endroit où il a vu les Cirindini et Nicoli.

Le maréchal-des logis Lamberti et les gendarmes Renucci et Bescontras ont accueilli les déclarations de Baptiste Furioli mortellement blessé. Celui-ci a accusé les quatre Cirindini et deux Nicoli d'être les auteurs de sa mort et de celle de son frère.

L'audience est renvoyée à demain à midi et demi pour continuer l'audition des témoins.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Service Vicinal

Noël Jo 1re classe, à Saint-Claude, est nommé agent-voyer en chef du département de la Corse, à Ajaccio.

— M. Lorini, agent-voyer d'arrondissement de 2e classe, à Ajaccio, est promu à la 1re classe.

Toutes nos félicitations.

A l'arrivée

M. Siz, le sympathique vice-recteur de la Corse, retour de son voyage à Aix, est rentré hier à Ajaccio.

De passage

M. Jaromet, procureur général, venant de Bastia.

M. Ortoli, sous-préfet, venant de Calvi.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

M. et Mme Henri de Schepper, Mme la baronne de Puttwitz et suite, Mlle A. Flender, M. et Mme Atkins, M. et Mme Chambert.

Les vieillards assistés

Un grand nombre de vieillards assistés attendent, avec impatience, le paiement de leurs allocations échues.

D'où vient ce retard ?

Nous transmettrons à Qui de droit les doléances de ces malheureux, en souhaitant qu'il leur soit données satisfaction.

Au Port

Le « Corte, » parti pour Propriano.
Le « Vénézuella, » parti pour Bône.
Le « Golo, » parti pour Nice.

Etat-Civil

MARIAGES

Bargomano César, marin, et Pedinielli Anne-Marie.

Bargomano Pierre-Marie et Bargomano Joséphine.

NAISSANCES

Filippi Angèle-Marie. — Connacioni Antoine-François.

DÉCÈS

Petti Laure, 56 ans.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 décembre 1909.

Bien que les plus hauts cours du début ne se soient pas maintenus jusqu'en clôture, le marché n'en reste pas moins bien disposé en sympathie avec toutes les places étrangères. C'est ainsi que les Fonds d'Etats, sauf notre Rente hésitante à 94 frs, sont en nouveaux progrès. L'Extérieur monte à 97.57, le Turc à 94.85, le Serbe à 86.75 et le Russe 1909 à 100.30. Les Etablissements de Crédit sont soutenus dans leur niveau de samedi : Crédit Lyonnais 1.365, Comptoir National d'Escompte 709, Société Générale 708.

La Rente Foncière oscille aux environs de 600.

La fermeté reste la note dominante dans les compartiments industriel et de de transports. Suez 4.830. Valeurs exploitées en reprise : Rio 1.952. Les charbonnages russes sont calmes : l'action Privilégiée Industrie Houillère du Bassin Méridionale se tient vers 530.

En Banque, le Laurium Grec est demandé à 58 fr. Le bruit court de la cession par la Société d'un paquet d'actions Chemins de fer l'Attique qu'elle détiendrait en portefeuille contre des actions Thomson-Hellénique cotées à cours plus élevé.

Au comptant le Central Electrique du Nord cote 61. Les charges de la Société se trouvent assurées par le revenu du portefeuille, les bénéfices des conventions assureront dans l'avenir la rémunération des actions.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia conserve facilement son avance à 470.

Bonne tenue des Chemins Français : Nord 1.700.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 9 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin à midi 12 + à 6 heures du soir + Maxima + 12 Minima + 7°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 764 mm à midi, 763 mm.. 6 heures du soir, 764 mm.

Vent. — Dans la matinée, S.-O.

Dans l'après-midi, id. Mer.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, Couvert.

Mois de Décembre

Voici, d'après Matthieu de la Drôme, quelques prédictions pour le mois de décembre :

Du 4 au 12, dernier quartier de la lune. Autre période de froid. Temps [illegible] dans les Alpes-Maritimes et la Provence. Vents variables notamment le 8, 11 et le 12, sur toutes les mers du continent européen.

Du 12 au 19, nouvelle lune. Fin [illegible] pour les régions au nord et au Sud-Ouest de la France. Mêlées très agitée, sur les côtes orientales de la Sicile et à l'île de Candie, [illegible] de la Syrie houleux.

Du 19 au 26, premier quartier de lune. Temps très variable. Mêlées houleuse, ainsi que l'Adriatique.

Du 26 au 31, pleine lune. Période froid très vif au Nord du bassin du Rhône.

En résumé, température rigoureuse pendant ce mois. Hygiène à observer plus particulièrement du 10 au 15. Fortes variations atmosphériques.

Mercuriale

Voici quelques prix pratiqués à Marseille : haricots fins d'Algérie, 110 à 135 fr. les cent kilos ; moyens 75 à 90 ; artichauts, 1.00 à 1.80 la douz. ; oranges, 8 à 42 fr. le mille ; citrons, 25 à 30 fr. ; pommes rouges et renbelle grosseur, 25 à 30 fr. les cent kilos ; 2e choix, 18 à 20 fr. ; communes, 10 à 16 fr. ; châtaignes de Corse, 18 à 20 fr. ; marrons, 33 à 35 fr. ; cacao, le paquet, 0.15.

Pilules Suisses

Envoyez 1 fr. 50 à P. Glassel, Pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris, vous recevrez franco avec un almanach gratis, une boîte de Pilules Suisses, meilleur remède contre les maux de tête, l'estomac et la constipation.

Avis

Le Cabinet de M. le docteur Ferrandi, médecin major de 1re classe en retraite, est transféré rue Saint-Jean, 1, maison Viale.

Consultations tous les jours, de 1 heure à 3 heures, excepté le dimanche.

Au Port

— Vap. « Lisamone, » cap. Mary, venant de Marseille.

— Vap. « Numidia, » cap. Giorgi, venant de Livourne.

— Vap. allemand « Siegen, » cap. Jungnue, venant de Valence.

— Vap. « Numidia, » cap. Giorgi, parti pour Marseille.

— Vap « Lisamone, » cap. Mary, parti pour Livourne.

Avis

Réparations et fabrication de lyres. S'adresser à l'ancien magasin Vedrines, rue Saint-Jean, Bastia.

SOCIETES A SYNDICATS

SYNDICAT DES OUVRIERS MENUISIERS ET ÉBÉNISTES. — Les membres du dit Syndicat sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 8 heures, à la Bourse du Travail.

Le secrétaire, Gamb...

BOURSE DU TRAVAIL. — Les délégués de la Bourse du Travail sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir à 8 heures. Questions très urgentes.

Samedi, 11 courant, à 8 heures du soir, il sera donné, à la Bourse du Travail (Vieux Port), une conférence publique, divers orateurs prendront la parole, notamment le citoyen Marraggi qui y traitera la question à l'ordre du jour : « La Croisade noire. »

Les amis de l'école laïque en général et la jeunesse des écoles en particulier sont priés d'y assister.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00684

SOURCE DE PARIS

	8 déc. — 9 déc.
Rentes 3 0/0 ancien	99.00 — 99.80
— 3 0/0 amortie	98.80 — 97.85
	ex-coupon

NOUVELLES JUDICIAIRES

Démission d'un Juge de paix

Paris, 9 décembre.

La démission de M. Toto Vercloi, juge de paix de Vico, est acceptée.

M. Toto Vercloi, qui est membre du Conseil général, est, paraît-il, candidat aux élections législatives dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

LA DÉLÉGATION
chez
le Président du Conseil

Paris, 9 décembre.

Les journaux de Paris rendent compte aujourd'hui de l'entretien, qui a eu lieu hier, entre le Président du Conseil et la délégation de l'Union générale des Corses et des Amis de la Corse. »

M. Briand a promis le concours *énergique* du Gouvernement pour réaliser les réformes nécessaires en vue du relèvement de la grande île Méditerranéenne.

Le président du Conseil a promis, en outre, de recevoir le président de l'Union général ale des Corses à toutes les fois qu'il aura besoin de l'entretenir des Choses de Corse.

La Délégation au Ministère des Travaux publics et des Postes

La délégation de l'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse » s'est rendue ensuite au ministère des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, où elle a été reçue par le chef du Cabinet de M. Millerand, en l'absence du ministre.

La Délégation a remis un cahier de revendications au Chef du Cabinet, qui a promis de l'examiner rapidement, afin que les deux questions principales soient solutionnées dans un bref délai :

1° le service postal d'Ajaccio à Sartène, par automobile.

2° la construction et l'exploitation des Chemins de fer de la Corse par l'Etat, ou par une Société nouvelle.

Médaille Militaire

Paris, 9 décembre.

La Médaille militaire a été conférée au général de Lacroix, du cadre de réserve, ancien généralissime.

M. AUGAGNEUR

Paris, 9 décembre.

M. Augagneur, gouverneur général de Madagascar, est arrivé aujourd'hui à Nice, pour y passer trois à quatre jours.

M. Augagneur rejoindra ensuite sa famille à Lyon.

Le Gouverneur général de Madagascar a été reçu sur le quai de la gare par M. Autrel de Joly, préfet des Alpes-Maritimes.

Légion d'honneur

Paris, 9 décembre.

M. le général de brigade Gouat, sec'on directeur de l'artillerie au ministère de la Marine, est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

M. Laurain, officier d'administration principal du service du génie, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Réception de M. Poincaré

Paris, 9 décembre.

La coupole de l'Institut était trop petite pour contenir la foule des notabilités parisiennes, appartenant au monde des lettres, des sciences, des arts et de la politique, qui assistaient à la réception de M. Raymond Poincaré.

Le nouvel académicien a fait un éloge remarquable de son prédécesseur, M. Emile Gebhart, Lorrain comme lui

Cette communauté d'origine aux confins avancés de la France a dicté de belles pages patriotiques à M. Raymond Poincaré.

M. Ernest Lavisse a répondu au récipiendaire.

M. CLÉMENCEAU

Paris, 9 décembre.

Les journaux annoncent que M. Clémenceau, qui est tombé malade à Avignon, rentrera demain à Paris.

L'état de santé de l'ancien président du Conseil laisse un peu à désirer.

AU QUARTIER LATIN

Les Manifestations contre le Doyen Lyon Caen

Fermeture de la Faculté de droit

Paris, 9 décembre.

Le chahut continuant au Quartier Latin, le Ministre de l'Instruction publique a ordonné la fermeture de la Faculté de droit, jusqu'à nouvel ordre.

A la suite de cette décision les étudiants se sont livrés aujourd'hui à de nouvelles manifestations dans les rues Cujas, Champollion, le boulevard Saint Germain, le pont Saint-Michel, la rue de Rivoli, la rue Montmartre.

EN RUSSIE

Attentat avorté contre LES SOUVERAINS RUSSES

Saint Pétersbourg, 9 décembre.

A la suite de l'insurrection qui a eu lieu hier soir, à bord du *Standart*, on a trouvé deux bombes dans le cabinet de travail du Tzar.

Aussitôt après cette découverte le yacht impérial a été très minutieusement inspecté.

Cette tentative criminelle pourrait bien ne pas être étrangère à l'arrestation de M. Ouchak-ff, l'ancien aide de la Cour, et des douze notabilités du parti révolutionnaire qui étaient réunies chez lui en comité secret.

On sait que la police a saisi au domicile de M. Ouchak-ff une volumineuse correspondance révolutionnaire, entre autres des lettres du comte de Witte, du prince Andronikova et du pope Gapone.

La Conquête de l'air

de VERSAILLES à CHARTRES

Paris, 9 décembre.

Farman continue la série de ses vols impressionnants.

L'infatigable aviateur a été de Versailles à Chartres en 53 minutes.

Le parcours est de 68 kilomètres.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

ARTICLE 1er

Le Sénat aborde la discussion du deuxième paragraphe de l'article 1er.

Amendement Empereur

M. Empereur développe son amendement tendant à faire bénéficier de la loi les colons partiaires ou métayers, les fermiers et les propriétaires dont les revenus de toute nature ne dépassent pas cinq cents francs.

Le renvoi à la Commission

De nombreux amendements sont également développés et discutés.

Après une longue et confuse discussion, le paragraphe deuxième est renvoyé à la commission.

L'article 1er se trouve ainsi réduit à un seul paragraphe qui a été voté la semaine dernière.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

La discussion reprend sur les articles 484 et suivants.

Toute la séance a été consacrée à la discussion des articles concernant les vins et les fourrages.

Ont pris part à cette discussion : MM. Lebourg, député de la Seine ; Normand, député du Rhône ; Bellanger, député de l'Aveyron ; Klotz, député de la Somme.

Tous les chiffres, proposés par la Commission, ont été adoptés.

La séance est levée à 11 heures 45 et renvoyée à cette après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 40

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de l'Agriculture

La discussion générale continue sur le budget du Ministère de l'Agriculture.

M. Mathis

député des Vosges, expose la situation de la petite propriété de son département, qui est assez satisfaisante.

L'orateur demande cependant quelques réformes.

M. Thierry

député des Bouches-du-Rhône, réclame la sécurité des campagnes, car ce manque de sécurité décourage considérablement beaucoup d'agriculteurs.

M. Cozes

parle dans le même sens.

Le Ministre de l'Agriculture monte à la tribune, et répond aux nombreuses critiques soulevées contre son budget.

Après avoir réfuté bon nombre d'arguments, M. Ruau déclare que tous les employés de son Ministère sont animés des meilleures intentions à l'égard des particuliers et des communes.

Le Ministre défend ensuite la petite propriété contre les prétentions des collectivistes.

L'orateur affirme, en terminant, que les lois républicaines défendent toujours les intérêts des salariés de la terre.

Le discours du ministre a été chaleureusement applaudi.

Le Vote

La discussion générale étant close, la Chambre commence la discussion des articles.

Les deux premiers chapitres du budget sont mis aux voix et adoptés.

La séance est levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RHUM St-JAMES



Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lorbeau*.

Madame FÈVE

Ex-première des grands chemisiers de Paris

Blanchissage et repassage à neuf
Lingerie fine. — Glaçage américain
1, Place Saint-Nicolas, 2e étage

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Jules Maurel, nés Montiroso, et leurs enfants ; Mme veuve Montiroso ; Mme et M. Michel Montiroso, ses père et belle-mère ; M. Augustin Montiroso, officier d'administration de 1re classe, et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Montiroso, et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Maurel ; M. Pierre Gagnemali et ses enfants ; M. et Mme Joseph Valery, née Maurel, et leurs enfants ;

Les familles Veuve André Pomponi, Louis Pomponi de Tunis, Montiroso de Castiglione,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MARCELLE MAUREL

leur fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine, décédée le 9 courant, à l'âge de 20 mois.

L'enterrement aura lieu le 10 courant, à 10 heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 5.

(CASABIANCA)

Mme veuve Campana, de Casabianca, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fille et sœur

MADEMOISELLE CATHERINE CAMPANA

décédée à Casabianca, le 8 décembre 1909, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Casabianca vendredi, 10 du courant.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur
Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semenceries de Marseille.

Spécialités de la Maison : Nouilles aux œufs (garanties). — Cannelloni. — Cheveux d'Anges.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES REVENDEURS

GRAND BAR SOAVI
— BASTIA. —
— CAFÉ-EXPRESS —
— CHOCOLAT-RAPIDE —



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez tout imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine
Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE — N° 341 — SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an de 25 francs le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00685

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Hubert.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 33 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Saint Damas.

10 DECEMBRE

L'ASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE

Le bien de l'agriculteur est, de tous, celui qui est le plus exposé aux multiples calamités qui menacent la propriété.

Cependant, tandis que, dans toutes les classes de la société, la prévoyance et la mutualité prenaient une merveilleuse extension, jusqu'à devenir un rouage essentiel de l'organisme social, ce n'est que vers la fin du siècle dernier que l'assurance mutuelle de la propriété paysanne commença à s'organiser.

Jusque-là, l'esprit d'individualisme avait prévalu. « L'agriculteur, a dit M. Cheysson, traçait son sillon solitaire, sans se préoccuper de son voisin qui traçait de même le sien ; l'un et l'autre se complaisant dans cet isolement égoïste et farouche. »

Mais, dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, le développement des voies de communication, les découvertes nouvelles de la science agronomique transformèrent l'agriculture de notre pays. Les agriculteurs sortirent de leur isolement, firent de la culture intensive, spécialisèrent leurs productions, développèrent leurs transactions. C'est alors qu'ils reconnurent la nécessité de *s'unir*, de *s'associer*, de *s'assurer*. La mutualité fit, dès ce moment, des progrès inouïs dans les campagnes. Les pouvoirs publics ne pouvaient manquer d'encourager un mouvement qui est appelé à transformer pacifiquement la condition des classes laborieuses. En même temps qu'une législation sociale, la loi du 1er avril 1898, favorisait l'essor des sociétés de secours mutuels qui ont pour but d'assurer des secours de maladie et des retraites, le ministère de l'Agriculture se donnait pour mission de prendre sous sa tutelle l'institution de l'Assurance agricole.

C'est en 1898, que le gouvernement a jeté les premières bases d'une organisation de mutualité agricole au ministère de l'Agriculture, en inscrivant au budget un crédit de 500 000 francs destiné à subventionner les sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la mortalité du bétail, contre la grêle, l'incendie, etc. Ce crédit ne tarda pas, d'ailleurs, à être sorti à 600 000 francs, puis à 1.200.000 francs, chiffre auquel il est maintenu depuis quelques années.

Deux ans après, la loi du 4 juillet 1900 faisait bénéficier les *sociétés d'assurances mutuelles agricoles* d'un régime de faveur en leur permettant de se constituer aussi facilement que les syndicats professionnels, c'est-à dire en déposant simplement à la mairie de leur siège deux exemplaires de leurs statuts et la liste de leurs administrateurs, et en les exonérant de tous les droits fiscaux.

On peut se rendre compte de l'influence que ces deux innovations ont exercé sur le développement de la mutualité agricole, en constatant que le nombre de sociétés d'assurances mutuelles agricoles de toute nature, qui, à la fin de 1897, n'était que de 1.484, s'élève au 31 juillet 1909 à 9 767, faisant ressortir la création de 8.283 associations en dix années environ.

Ces sociétés se décomposent comme suit :

7 923 sociétés contre la mortalité du bétail, avec 427.678 sociétaires et un capital assuré de 489 millions de francs.

1 816 sociétés contre l'incendie des risques agricoles, avec 77.905 sociétaires et un capital assuré de 770 millions.

24 sociétés contre la grêle, avec 47.437 sociétaires et un capital assuré de 27 millions.

4 sociétés contre les accidents agricoles.

Il ressort de ces chiffres que les sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail sont de beaucoup les plus nombreuses. Cela tient à ce que cette nature d'assurance, qui répond à une nécessité impérieuse, est beaucoup plus facile à organiser, comporte moins d'aléas ; elle se prêtemieux aux petits groupements locaux.

Le développement des sociétés d'assurances est dû pour beaucoup à la grande latitude qui leur est laissée pour s'organiser. Le gouvernement n'impose, en effet, aux sociétés qui se forment, aucun type uniforme de statuts. Il exige seulement que ces associations ne comprennent que des agriculteurs, qu'elles soient régies et administrées gratuitement et le plus économiquement possible.

Il existe trois types principaux de sociétés :

1° Les sociétés à *primes fixes*, qui exigent, dès le début de l'année, de leurs adhérents, une cotisation fixée d'après la valeur du capital assuré, et qui s'élève à 1 ou 2 0/0 ;

2° Les sociétés à *primes variables*, qui font payer la somme nécessaire à indemniser chaque sinistre au moment où il se produit. Ce système a l'inconvénient de ne pas constituer de capital de réserve, et d'exiger des cotisations élevées, lors des années calamiteuses ;

3° Les sociétés à *primes mixtes*, combinent les deux systèmes qui précèdent.

En outre, pour parer à l'insuffisance des petites mutuelles locales, le gouvernement a organisé la *Réassurance*, moyennant un supplément de prime de 0 fr. 10 ou 0 fr. 20, selon l'espèce de risque assuré, la société de réassurance, qui groupe plusieurs sociétés d'assurances, se charge de compléter les versements de celles-ci, en cas d'insuffisance. Il existe 75 sociétés régionales de réassurance, dont 55 contre la mortalité du bétail et 20 contre l'incendie des risques agricoles.

L'Etat encourage ces associations d'assurance et de réassurance au moyen de subventions en argent, qui se sont élevées, du 1er janvier 1898 au 31 décembre 1908, à 7.356.250 francs. Les subventions versées en 1908 se chiffrent par 881.350 francs.

Les départements qui comptent le plus grand nombre de sociétés d'assurances mutuelles agricoles sont les Landes (1.000), la Haute-Marne (827), la Haute-Saône (439), le Pas-de-Calais (270), la Somme (252), la Haute-Savoie (250), l'Ain (232), le Jura (224), l'Yonne (221), l'Isère (219), la Vendée (194), l'Eure-et-Loir (161), etc.

Les mutuelles agricoles répartissent chaque année, entre leurs adhérents, environ deux à trois millions d'indemnités. Voilà qui soulage bien des infortunes et répare bien des injustices du sort. En s'enrôlant toujours plus nombreux dans les cadres de la mutualité, les agriculteurs ont à leur portée, grâce à leur prévoyante initiative, un moyen de lutter contre les multiples calamités qu'ils redoutent à si juste titre.

GEORGES BONNEFOY.

UNE HISTOIRE DE BRIGANDS

Quand les soucis du pouvoir et les visites royales laissent à M. le Président de la République quelque loisir, il se distrait à collectionner les belles histoires électorales. Celles qui viennent de Corse surtout ont le don de lui plaire par leur saveur originale. Il les conte volontiers dans l'intimité avec cette bonhomie narquoise qui donne tant de prix à ses entretiens.

En voici une qu'il confiait tout récemment à quelques amis. Elle est naturellement d'une scrupuleuse authenticité.

— Il y a quelques mois, deux candidats, — que nous désignerons sous les pseudonymes d'Orso et d'Orlando, — se présentaient à la députation. Orso était le candidat de M. Clémenceau. Il fallait donc absolument empêcher Orlando de passer.

Le préfet calcula qu'Orlando, privé des fonds secrets, aurait besoin de 30 000 francs, pour faire sa campagne électorale. Naturellement Orlando ne possédait pas ces 30.000 francs, sans quoi il fût resté dans sa patrie et n'aurait pas songé à la députation.

Le préfet dressa la liste de tous ceux qui étaient capables de prêter la forte somme à l'adversaire d'Orso et délicatement il leur fit comprendre que, s'ils tenaient à conserver les faveurs administratives, ils devaient garder leur argent pour des occasions meilleures.

Tous s'inclinèrent devant la volonté préfectorale, excepté un seul, un homme d'un autre âge, un Don Quichotte, un paladin, qui s'obstina à obliger le paria.

L'ingénieux préfet ne fut pas déconcerté pour si peu. Il songea immédiatement à une combinaison d'une simplicité enfantine. Il suffisait de prévenir deux bandits, au service du gouvernement, qui se chargeraient de soulager Orlando de ses 30.000 francs aussitôt qu'il les aurait touchés.

Le préfet téléphona donc au sous-préfet de l'arrondissement où sévissait la lutte électorale pour lui exposer son projet, qu'il importait de mettre immédiatement à exécution.

Malheureusement la téléphoniste était du parti d'Orlando. Elle surprit sans peine la conversation des deux hauts fonctionnaires et révéla aussitôt à son candidat le petit accident qui le menaçait, de sorte qu'il prit les précautions nécessaires pour sauver ses 30.000 francs.

Fut-il élu ? Le secret professionnel m'interdit de vous le dire. Demandez à M. Bourely, qui va réclamer prochainement à la Chambre l'invalidation d'un député corse. Sachez seulement que le préfet obtint

---

235. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
par CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

HEURE !

XXII

UN DOMAINE AUX ENCHÈRES

— Et c'est le baron de Breux ? .
— Qui a eu tout.
— Il l'a chassée ?
— Avec une brutalité inouïe.
— Qu'est-elle devenue ?

Le clerc leva les bras en signe d'ignorance.

— Elle s'appelait ?..
— Dieu joli nom... Espérance, mademoiselle Espérance.
— Rien de plus ?
— Non, rien !.. Une manière d'enfant trouvée.... Une créature délicieuse, l'idole des domestiques et des métayers du domaine... Quand on a vu que la vieille dame ne lui laissait que ses yeux pour pleurer... ou plutôt?..

Le clerc se pencha à l'oreille de son voisin et acheva :

— ... Qu'on ne retrouvait pas le testament qu'elle avait annoncé à diverses personnes, le désappointement a été général... et, ma foi... pour moi...

Rousset n'entendit pas le reste. Il ne distingua que quelques mots :

— Mᵉ Brissonnet... le baron... Manœuvres... forcé de vendre... de quitter le pays...

L'ami demanda :

— Tu l'as vue, toi, cette jeune fille ?

— Deux fois, à l'étude, chez nous, où elle accompagnait la comtesse qui nous avait acheté quelques parcelles de terres et de bois... Une merveille, je te dis, et je ne vois pas de ceux qui s'emballent pour rien !..

Rousset s'épongeait le front. La révélation spontanée du clerc prenait corps pour lui. Cette jeune fille était accrée à Sublaines sept à huit ans plus tôt. N'était-ce pas à peu près l'époque où celle qu'il cherchait avait quitté Carlo Bovanni ? Carlo n'avait-il pas dit, en grinçant des dents, dans un accès d'exaspération furieuse, avant de mettre son projet de suicide à exécution :

— Si vous la voulez, faites comme moi, cherchez-la !

Mais n'avait-il pas dit auparavant avec un accent de conviction impressionnante et rageuse, tandis qu'un éclair brillait encore dans ses yeux de bandit :

— Elle était grande, robuste, blonde et belle !

Rousset s'approcha du clerc, au moment où il se disposait à sortir et lui dit :

— Je viens de vous entendre, bien sans le vouloir, mon cher. N'êtes-vous pas dans une étude de cette ville ?

— En effet, monsieur.

— Je l'ai compris... Excusez-moi.... Je suis étranger... J'arrive de l'Amérique du Sud... mais mon père était originaire de la Mayenne... Je viens pour l'adjudication de la terre de Sublaines...

— Un beau et grand domaine, monsieur.

— On me l'a dit.

— Une chasse et une pêche exceptionnelles....

— Oui, mais je ne sais pas si cette terre me restera.... Sait-on jamais ce que je serai obligé d'en chercher une autre, je pourrais devenir un client pour vous. Voulez-vous me donner votre carte ?

— Avec plaisir, monsieur.

— Voici la mienne. Vous m'avez appris des choses fort intéressantes tout à l'heure. C'est le baron de Breux qui fait vendre cette propriété ?

— Oui, monsieur.

— Vous ne paraissez pas le tenir — comment dit-on en ce pays ? — en odeur de sainteté...

— En effet... un viveur parisien, un boulevardier...

— Qui hurse à dîner ?

— Je ne l'ai pas dit... Et le clerc en souriant.

— C'est exact... Et Mᵉ Brissonnet ?

— Le notaire de Sublaines ?

— Oui.

Le clerc ne se compromit pas.

— Il jouit de la réputation d'un parfait honnête homme, dit-il. C'est tout ce que j'en sais. Madame de Fruzi avait en lui une confiance...

— Aveugle ? acheva Rousset.

— Je ne l'ai pas dit non plus.

— La comtesse aimait beaucoup cette jeune fille...

— Mademoiselle Espérance !.. Oui, monsieur... Plus peut-être qu'elle n'eût aimé un enfant à elle... Elle l'a dit plus d'une fois au patron.

— Elle ne lui a rien laissé ?

— Pas un liard, pas un radis.

Le clerc fit craquer un ongle sous ses dents :

— Pas qu'

— C'est extraordinaire !..

— Tout à fait.

Le clerc conclut avec une certaine vivacité :

— Beaucoup de gens disent même que c'est incroyable, impossible...

— Au revoir, mon ami.

— Salut, monsieur.

Jadis jeune Ulysse, Rousset s'était dit :

— Demain, j'aurai Sublaines à tout prix.

En entrant à l'étude de Mᵉ Brissonnet, il était encore sous l'impression de la veille. Collinet avait ses instructions. Il n'est pas défendu de surveiller ses intérêts, de quelque passions qu'on soit d'ailleurs agité. Pendant que son lieutenant s'occupait de l'affaire, lui, le maître, il affichait pour elle la plus parfaite indifférence. L'heure de la mise en vente était passée. A diverses reprises, Mᵉ Brissonnet avait quitté son cabinet pour respecter son étude. Elle était bondée, mais de paysans venus en curieux. Le notaire était au courant de leur situation. En général, les paysans de la Mayenne ne sont pas millionnaires. Ceux de Sublaines le sont encore moins que beaucoup d'autres. Le plus à l'aise d'entre eux n'aurait pas tiré deux mille écus de son bas de laine. Pas de bourgeois, pas de Parisiens dans cette foule, pas d'acheteurs par conséquent. Donc, pas d'adjudication. Heureusement, l'homme au macfarlane à rayures était là. C'était l'être providentiel. Il fallait en rabattre sur lui. Collinet demanda :

— Pas d'amateurs ?

— Aucun.

— Alors, on peut traiter à l'amiable ?

— Si vous voulez.

— Combien demandez-vous ?

Mᵉ Brissonnet s'était concerté avec le baron, qui semblait avoir hâte d'en finir. Il prononça le mot fatidique :

— Huit cent mille francs, dernier prix.

Rousset ne dit rien, mais il secoua énergiquement la tête.

(A Suivre).

de l'avancement et que la petite téléphoniste fut déplacée.

(Le Cri de Paris).

L'article du *Cri de Paris* ne manque pas de saveur ; il n'est même pas dépourvu de couleur locale.

C'est un vague écho de l'élection de Sartène qui a servi de point de départ à la note du journal parisien ; point n'est besoin de Madame de Thèbes pour le deviner.

L'ingéniosité de l'ancien préfet de la Corse, M. Chaleil, pourrait fournir ample moisson d'histoires aussi alhurissantes et le tableau représentant ce « Dernier Cartouche » avec ses deux bandits officiels chargés de soulager Orlando de ses trente mille francs, aurait du succès au prochain Salon ; mais que pensez-vous de l'intervention plutôt inattendue de cette petite téléphoniste dont personne en Corse ne soupçonnait l'existence ?

Les anecdotes de ce genre ne sont pas pour nous étonner. On ne prête qu'aux riches et si nous sommes pauvres, pécuniairement parlant, nos luttes électorales nous ont en revanche enrichis d'un tas d'histoires plus ou moins fantaisistes.

Chaleil et ses bandits ont déjà tant de choses graves à se reprocher, et le déplacement de cette petite téléphoniste brise le cœur de tous les citoyens, même les plus légèrement épris... de Justice et de Vérité.

GIHA.

Cour d'Assises

Audience du 10 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

L'AFFAIRE CIRINDINI

Assassinat

D'UN LIEUTENANT DE GENDARMERIE

L'audience est ouverte à midi et demi.

On entend les témoins qui vont déposer relativement à l'assassinat du lieutenant Soffiert.

Les Témoins

Cornisani Paul. — Au moment où le lieutenant et l'adjudant de gendarmerie allaient se mettre à table dans mon restaurant, j'ai fermé les persiennes et les volets de la salle à manger, et comme le lieutenant n'était placé devant l'une de ces fenêtres, je l'ai engagé à changer de place en lui disant : « Toutes les précautions sont bonnes. » Et voilà pourquoi je tenais ces propos : Dans la journée du 5 juin, après avoir fait la sieste, le lieutenant Soffiert, qui avait déjeuné chez mon, paraissait triste et contrarié. Lui ayant demandé ce qui le rendait soucieux, il m'a répondu que le docteur Balesi et M. le Juge de paix de Porto-vecchio l'avaient engagé à partir avec eux en lui disant qu'il ne connaissait pas les gens de la localité. J'ai dit au lieutenant qu'il ferait bien de suivre les conseils que lui avaient donnés M. Balesi et M. le Juge de paix de Portovecchio.

Cornisani P. confirme la précédente déclaration.

Casson, adjudant de gendarmerie en retraite. — Dans la soirée du 5 juin, j'ai dîné avec le lieutenant Soffiert à l'hôtel Cornisani. Après dîner, le lieutenant déclara qu'il voulait se rendre à la caserne de gendarmerie située à une centaine de mètres environ de l'hôtel. Je lui demandai pourquoi il voulait aller à la caserne, essayant de lui faire comprendre par là qu'il était imprudent de sortir, ce que je n'osais lui dire franchement. Je dois dire que quand nous eûmes éteint mis à table les lampes n'étaient pas encore allumées, le patron de l'hôtel Cornisani arriva et ferma les deux volets de la salle à manger en disant : « Je ferme les volets ; toutes les précautions sont bonnes à prendre. » Le lieutenant s'écria alors : « Allons donc me croyez pas qu'on va me tirer dessus. » Et le lieutenant insistait de la place, située entre les deux fenêtres, — mon même était assis tournant le dos à l'une de ces fenêtres, — il me dit : « Adjudant, changeons de place, je ne veux pas que vous receviez une balle pour moi. » J'ai répondu : Non lieutenant, restez-vous, on ne sait jamais à qui on a affaire. » Nous partîmes après le repas. En arrivant dans la rue, je prononçais ces mots : « Mon lieutenant, comme il fait noir ! » Il me répondit : Et pourtant, la lune se lève à.... » A ce moment, deux coups de feu furent tirés derrière nous. Le lieutenant fit atteint et il tomba, ne pouvant achever sa phrase. Dès que les coups avaient retenti, je me suis réfugié dans une maison située à gauche.

Massei Renaud, receveur des postes à Sainte-Lucie. — Le jour du crime, j'avais pris, le matin et le soir, l'apéritif avec le lieutenant Seffert. Après dîner, je me rendis à l'hôtel Cornisani. Le lieutenant Seffert, qui venait de souper, me serra la main et sortit avec l'adjudant. Presqu'aussitôt une détonation retentit. Cornisani sortit avec la lampe, aperçut le lieutenant étendu à terre et s'écria : « Il est mort ! » « Non, je ne suis pas mort, répondit alors le lieutenant en ouvrant les yeux. » Il était cependant blessé à mort.

Marchi Jean-André. — Le cinq juin lorsque la nuit venait de tomber, je me trouvais sur la route nationale de Sainte Lucie attendant la diligence. Mon attention fut attirée par deux hommes dont l'un au moins était vêtu d'une manière ridicule. Ils causaient en français et se promenaient sur la route. Au même moment j'ai vu sortir de la place où se trouve la maison Mozi un homme, le fusil à la main, ayant la position de l'homme qui doit tuer. Les magasins étaient fermés. Il faisait sombre et je n'ai pas vu d'où a pu sortir cet homme qui était devant moi. Il était jeune, d'allure dégagée, de taille assez forte et, très agile, coiffé d'un chapeau et habillé d'un costume de velours. Il a baissé son fusil et tiré un premier coup lentement suivi d'un second. J'ai compris qu'il venait de tirer sur les deux hommes que j'avais vu prononcer peu avant. Ayant peur d'une riposte de la part de ceux-ci je me suis caché, puis voyant des gens accourir, j'accourais moi aussi et je voyais le lieutenant blessé à mort. Je n'ai pas pu distinguer l'homme qui a tué, je ne puis donc affirmer que ce soit Pierre Cirindini.

Carli Jean-Décius. — Le soir du crime Bordesi était chez moi, quand nous entendîmes deux détonations. Je sortis et ayant appris que le lieutenant Sieffert avait été blessé, je rentrais me coucher.

Muzi Dione. — Dans la soirée du 5 juin, j'ai entendu deux détonations. J'ai été prise d'épouvante.

Muzi Alcide et Muzi Antoine, confirment la précédente déposition.

Poirier, brigadier de gendarmerie. — Quand nous avons arrêté Cirindini, sa fille Desolme disait au lieutenant : « Ah ! on vous a bien renseigné, vous aurez bientôt les galons de commandant.

Forioli Alexandre. — J'étais chez moi le 5 juin, quand les deux coups qui ont tué le lieutenant ont retenti. Tout le monde est ensuite à dire : « Ce sont les Cirindini qui l'on tué. »

M. Peretti della Rocca, Juge de Paix de Sartorecchio. — Du hameau de Cirindino à Sainte-Lucie de Portovecchio il y a une distance de 9 kilomètres que l'on peut parcourir à cheval en trot en 50 minutes.

L'audience est renvoyée en continuation à demain à midi et demi.

ASSISTANCE AUX VIEILLARDS, AUX INFIRMES ET AUX INCURABLES

Arrondissement de Corte

CANTON DE SERRASO

La Commission cantonale d'assistance de Serrasso s'est réunie le mardi, 7 décembre, à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Calloc'h, sous-préfet de Corte.

Elle était appelée à statuer sur différents appels en inscriptions et radiations d'assistés sur les listes des communes d'Alando, Rustanico, Favalello, Saint André-de-Bozio et Sainte Lucie-de-Mercurio.

La Commission a prononcé quatre inscriptions nouvelles et quinze radiations.

Le Sous-Préfet,
G. CALLOCH.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 6 décembre 1909.

Les tendances du marché restent très fermes bien que les affaires aient été peu actives aujourd'hui. Notre Rente est calme à 99 02. Les Fonds Etrangers se contiennent de consolider leur avance de la veille, sauf le Sorbe en nouveau progrès à 86.92. Sociétés de crédit soutenues ; le Crédit Foncier fait à 808, le Crédit Lyonnais à 1.326, le Comptoir National d'Escompte à 708 et la Société Générale à 726.

La Sora se retrouve à 4 945. Le groupe traction est bien tenu. Les charbonnages restent supportant des réalisations. Titres cupréfères lourds sur une baisse de 5/16 du métal : Rio 1.9/9.

Au comptant officiel, le Bon Azur est fermé à 702.

Les Etablissements Revillon Frères (maison de fourrures) sont activement traités à 536.

Parmi les valeurs minières, l'action de la Société des Mines d'Aumassine de Meria est l'objet d'échanges suivis à 80 frs. La Société Française de Mines de Fer est recherchée à 144.50.

L'Electrique Lille Roubaix Tourcoing est en reprise à 788.

On annonce que la souscription aux obligations 4 1/2 0/0 de Brazil Railway Cy qui aura lieu à Bruxelles et à Liège, les 8 et 9 courant, est, dès à présent, couverte, et qu'il y aura par conséquent lieu à répartition. Le succès est d'ailleurs des plus légitimes.

Une certaine hésitation se manifeste parmi les Chemins Français.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

Les membres du S. A. C. trouveront, au bureau du Syndicat, les scories ayant fait l'objet de leurs commandes. Ces scories à 18 0/0, importées par voie de *Marseille*, leur seront livrées à 72 fr. la tonne sur quai, et 74 francs la tonne prises au bureau du Syndicat.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Isolanot

Programme du 12 déc., à 2 h. et demie

Granada, marche,	Garcia.
Le Roi d'Yvetot, ouverture	Adam.
Violettes Russes, mazurka,	Tellam.
Le Freischütz, fantaisie,	Auber.
Au fil de l'eau, polka,	L. Chic.

Le Chef de Musique, TIBERI

L'ORPHELINAT DU BON-PASTEUR

Une quête au profit de l'Orphelinat du Bon Pasteur doit avoir lieu demain dimanche à Sainte-Marie, après les Vêpres.

Tout le monde se plaît à reconnaître, à Bastia, l'importance de l'Œuvre qu'il s'agit de soutenir. Que de pauvres petites filles ont été tirées, par elle, de la rue, élevées chrétiennement et mises en état, arrivées à l'âge de 15 ou 18 ans, de gagner honorablement leur vie par le travail ! Depuis la création de l'Orphelinat, elles se chiffrent par milliers, les fillettes qui ont été, ainsi, préservées de la misère et du vice.

On en compte actuellement 115 à l'Orphelinat. Et tout ce petit monde doit être nourri, habillé, chauffé.

Nous ne comptons pas les nombreuses requêtes qu'adresse l'Etablissement et qui, elles aussi, ont absolument besoin d'être secourues. Rien que les notes du cordonnier s'élèvent, comme on peut le penser, à des chiffres fantastiques

Comment subvenir à tant de besoins ? C'est le secret de Dieu, et Dieu sait aussi par quelles angoisses par quelles transes mortelles passe la digne et vénérée Supérieur, quand le pain manque à la maison !

C'est aux personnes généreuses et charitables de la ville — encore si nombreuses heureusement dans notre chère cité — à lui alléger le lourd fardeau de ses constants soucis. Les quêtes ne produisent pas grand'chose, de 120 à 150 francs chacune, et on n'en fait que deux par an, une à Sainte-Marie, l'autre à Saint-Jean. C'est peu, mais quand on est pauvre, les moindres ressources deviennent précieuses. Les quêtes devraient donner davantage.

Nous conjurons notre population, et surtout nos dames, qui gaspillent parfois tant d'argent dans les futilités de la mode, de songer un peu aux orphelines qui attendent d'elles un peu plus de bien-être. Qu'elles se montrent plus charitables, plus généreuses que jamais envers elles : leurs besoins sont grands, extrêmement grands !

La quête sera faite par Mesdames Pagano et Renucci ; Mesdemoiselles Gavini et de Blasi.

Ligue Nationale contre l'Alcoolisme

La section bastiaise de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme organise une réunion spécialement destinée aux militaires de la garnison, demain, dimanche, 12 décembre, à 2 heures précises de l'après-midi, dans le local de la Chambre Musicale, 1, rue de l'Intendance.

Une partie artistique organisée par M. et Mme Giannarelli, professeurs de musique, et à laquelle prendront part plusieurs soldats du 173e régiment d'infanterie, terminera la séance.

Les membres de la section bastiaise et les amis de la Ligue sont invités à assister à cette réunion.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Samedi, 11 décembre, à 8 heures 1/2

BAL MASQUÉ

Opéra en 4 actes de Verdi

Début de Mlle Checcucci dans le rôle d'Oscar.

Location chez M. Poggi.

Buffet — Soirs

Les abonnements sont ouverts à partir de ce jour aux prix suivants :

1 place de fauteuils, 12 représentations, 16 francs.

1 place de stalles, 12 représentations, 12 francs.

1 place de Baignoire, 12 représentations, 20 francs.

1 place de 1res loges, 12 représentations, 20 francs.

1 place de 2mes loges, 12 représentations, 12 francs.

1 place de parterre, 12 représentations, 6 francs.

GASTRITE

et toutes affections de l'Estomac, du Foie et des Reins.

MIGRAINES

débilité nerveuse provenant des Maux d'Estomac,

INSOMNIES

et Palpitations du Cœur,

CONSTIPATION,

TOUTES SONT GUÉRIES PAR

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS.

En vente dans toutes les pharmacies. Demander à M. Oscar Forget, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Vente aux enchères

Le mardi 28 courant, à 2 heures de de l'après midi, aura lieu, à la sous-préfecture de Bastia, sous la présidence de M. Bordeaux-Dosbarres sous-préfet, la vente aux enchères publiques d'un terrain conquis sur la mer et situé sur le nouveau port de Bastia.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 6. à midi 14 5 + 4 6 heures du soir + 8°. Maxima + 12 4 Minima + 7°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 765 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages. l'après-midi, id.

Ministère de la marine

M. Giacobbi, bibliothécaire archiviste adjoint de 2e classe au ministère de la marine, est élevé à la 1re classe.

Postes et Télégraphes

Ont été nommés surnuméraires des postes et télégraphes, à Ghisoni, M. Calvani ; à Toulon, M. Sangiovanni.

Décès

M. et Mme Jules Maurel ont eu la douleur de perdre leur petite Marcelle, âgée de près de deux ans, aussi gentille que déjà espiègle et qui réjouissait tout particulièrement le cœur de sa grand'mère.

A dix heures du matin, parents et amis des familles Maurel et Maestracci, en grand nombre, ont accompagné le blanc cercueil de ce petit ange, que de mains amies avaient orné de belles fleurs naturelles

Nous offrons à M. et Mme Jules Maurel, aux familles Maestracci et Maurel notre part de condoléances.

Nouvelles religieuses

La Très Sainte Mère de Dieu est très honorée dans notre ville, mais tout particulièrement la fête de son Immaculée Conception. Le magnifique oratoire qui lui est consacré est trop exigu pour contenir la foule qui s'y presse aux diverses cérémonies et qui envahit toutes les dépendances de ce temple. Dieu fasse que rien ne vienne affaiblir parmi nous les hommages que ces pieux ont toujours reçus à la Sainte Vierge, et sa protection continuera à s'étendre sur nos enfants.

MM. les Membres de l'Officialité aidés du puissant concours de M. le chapelain Zattera et des anciens prieurs se sont efforcés de maintenir les anciennes traditions, et les cérémonies ont été célébrées avec tout l'éclat désirable.

Aux premières vêpres de la vigile, Mlles A. ont admirablement rendu l'O Salutaris, de Lefebre Wely, et la voix si agréable de M. Barboni a semblé modelée l'Ave Maris, de Gounod.

Le jour de la fête, une grand'messe en musique a été bien exécutée par l'Union Chorale sous la direction du maestro Reginensi. Au salut le Tota pulchra de Gounod, soli et chœur à trois parties, par un charmant essaim de demoiselles, a été très remarqué, et enfin, le Tantum, de Trojelli, chœur à deux voix, a admirablement clôturé l'imposante cérémonie.

L'oratoire était parfaitement décoré : la petite place, par les soins de MM. Pekle, avait été remplie de guirlande de verdure, banderolles et lanternes vénitiennes qui, le soir, produisaient le meilleur effet.

Le mauvais temps a empêché la procession.

Pour contribuer à l'éclat de la fête, Mme Lorenzi Belgodere avait bien voulu accepter le titre de prieure, et Mlle Jeanne Dapelo, celui de sous-prieure.

Nous renouvelons nos félicitations à M. le chapelain Zattera, à MM. Jean-Bernard Belgodere, prieur ; Jacques Franceschi, sous-prieur ; Dominique Orsini et Fernand Gatti, assistants, ainsi qu'au maestro Reginensi.

Justice militaire

M. Saliceti, officier d'administration de 1re classe, comptable à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, passe et la même qualité au dépôt des secrétaires métropolitaines d'exotes à Mers-El-Kébir.

A Sainte Marie

Lundi, 13 du courant, fête de Sainte-Lucie : Messes basses de 5 heures à 10 heures inclusivement ; Grand'messe à 11 heures.

Vêpres, Salut et Baisement de la Sainte Relique à 4 heures.

Avis

La Société Générale des Tailleries de Marseille, dont les produits sont préférés dans le monde entier, vient de faire des concessions avantageuses que la Maison Joseph Lorchetti, 45, Boulevard Paoli, à Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que bois, fer, chaux, ciments, vitres, peinture, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux usés avant cette date seront remplacés gratis.

ETAT CIVIL

Naissances.

Storai Charles-Louis.

Décès.

Maurel Marcelle-Charlotte, 19 mois, de Bastia.

Luciani Pauline-Victoire, mariée, 54 ans, de Chiatra.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	9 déc. — 10 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	99.00 — 99.05
Rentes de 3 0/0 amortis.	98.85 — 98.85 ex-coupon

AJACCIO

Un Grand Meeting

Le Comité ouvrier veut protester

Ajaccio, 10 décembre.

Le Comité ouvrier, dont le président est le citoyen Padovani, organise pour dimanche prochain un grand meeting de protesta ion contre les lenteurs apportées par la Commission interministérielle et extra-parlementaire dans ses travaux relatifs au relèvement économique de la Corse.

Ce meeting sera tenu, à 3 heures de l'après-midi au Grand Séminaire. Le parti républicain, le parti bonapartiste et le parti socialiste seront représentés à ce meeting de protestation.

Neuf orateurs prendront la parole au cours de cette réunion ; ce sont : MM. Jules Ceccaldi ; Ceccaldi ; Cattoli ; docteur Del Pellegrino ; Leonetti ; Jules Luciani ; Antoine Muracciole, a été très remarqué, et enfin, le *Tantum*, de Trojelli, chœur à deux voix, a admirablement clôturé l'imposante cérémonie.

L'oratoire était parfaitement décoré ; la petite place, par les soins de MM. Pekle, avait été remplie de guirlande de verdure, banderolles et lanternes vénitiennes qui, le soir, produisaient le meilleur effet.

Le mauvais temps a empêché la procession.

Pour contribuer à l'éclat de la fête, Mme Lorenzi Belgodere avait bien voulu accepter le titre de prieure, et Mlle Jeanne Dapelo, celui de sous-prieure.

Nous renouvelons nos félicitations à M. le chapelain Zattera, à MM. Jean-Bernard Belgodere, prieur ; Jacques Franceschi, sous-prieur ; Dominique Orsini et Fernand Gatti, assistants, ainsi qu'au maestro Reginensi.

L'Election Législative DE SARTENE

Paris, 10 décembre.

Dans sa séance de ce jour, la Chambre a décidé que le rapport du 4e bureau sur les opérations électorales dans l'arrondissement de Sartène sera discuté, au mois de Janvier prochain à la rentrée des Chambres, sauf ce après la constitution du Bureau.

Nouvelles Militaires

Gendarmerie

Paris, 10 décembre.

M. Bistos, capitaine de gendarmerie, à Sartène, passe à Alençon.

Le maréchal des logis Martin, de la 45e légion ter. est admis à suivre, en 1910, les cours de l'Ecole de gendarmerie comme élève officier.

Ce sous officier devra se présenter, le deuxième dimanche de janvier, à la caserne de la Garde républicaine, caserne des Célestins, où il sera placé en subsistance.

A PARIS

LA DÉLÉGATION de LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS AGRICOLES de la Corse

Paris, 10 décembre.

La délégation de la Fédération des Syndicats agricoles de la Corse, ayant à sa tête son président, M. le premier président Grand est arrivée hier à Paris.

Sa première visite a été pour le Député de Bastia.

Aujourd'hui la délégation a rendu visite aux autres représentants de la Corse.

Demain matin à 8 heures, cette délégation sera reçue par le président du Conseil.

Elle sera présentée à M. Briand par le député de Bastia.

Emplois réservés aux Sous-Officiers

Paris, 10 décembre.

M. Gallon, sergent au 163e rég. d'infanterie, est élevé avec le numéro 31 pour l'emploi de sergent surveillant dans les établissements pénitentiaires militaires.

LE DÉFICIT DE L'EXERCICE 1909

Paris, 10 décembre.

D'après une note officielle, qui a été communiquée aujourd'hui aux journaux, par le Ministère des Finances, le déficit, de l'exercice 1909 s'élève exactement à la somme de *soixante trois millions cinq cent mille francs*

M. CLÉMENCEAU

Paris, 10 décembre.

L'état de santé de l'ancien président du Conseil s'est sensiblement amélioré.

M. Clémenceau n'a plus de fièvre. Le sénateur du Var n'a encore pris aucune décision au sujet de son voyage dans le Var ou de son retour à Paris.

L'ÉGLISE ET L'ÉCOLE

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS *est assigné*

Paris, 10 décembre.

Le président du tribunal de la Seine ayant accordé l'autorisation d'assigner Mgr Amette, aux auteurs des mandats condamnés par l'épiscopat français, qui ont décidé d'intenter une action judiciaire, cette assignation a été lancée ce matin.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. DUBIEF

La séance est ouverte à 9 h. 50.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE RACHAT DE L'OUEST

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à approuver le règlement amiable du prix de rachat dû à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, en exécution de la loi du 13 juillet 1908

Quatorze députés assistent à la séance.

M. Georges Berry

député de la Seine, monte le premier à la tribune et combat le rachat qui est une détestable affaire et une mauvaise opération.

M. Paul Beauregard

député de la Seine, déclare qu'il votera le projet du gouvernement, du moment que le rachat de l'Ouest et la prise de possession du réseau par l'Etat sont des faits accomplis depuis un an déjà.

Le Ministre des Travaux publics

revient à la tribune. — M. Paul Beauregard.

M. Millerand prie la Chambre de ne pas retarder le vote de ce projet de loi.

Le gouvernement a fait des chiffres sur lesquels les deux parties sont d'accord, qui sont la convention même, et à propos desquels ne peut s'élever aucun litige.

M. Jaurès

combat les déclarations du Ministre des Travaux publics.

L'erreur soutient que le cadeau de l'Etat à l'Ouest est à peu près de 700 millions ; la Chambre ne peut pas consentir un pareil sacrifice.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La Chambre reprend la discussion du projet de rachat de l'Ouest.

M. Barthou

ancien ministre des Travaux publics, monte à la tribune.

L'orateur commence par se défendre contre les attaques de certains députés qui l'ont précédé à la tribune.

M. Barthou démontre longuement que le rachat de l'Ouest ne fut pas une opération politique.

M. Jaurès

remonte à la tribune pour réfuter les déclarations de l'ancien ministre des Travaux publics.

M. Barthou

répond au leader du parti socialiste unifié que si l'opération est mauvaise, il n'y a qu'à négocier une nouvelle convention

M. Millerand

prend de nouveau la parole.

Le ministre des Travaux publics engage vivement la Chambre à voter cette convention qui liquide le passé et dégage l'avenir.

M. Jaurès

monte pour la troisième fois à la tribune pour demander le renvoi du projet de loi à la Commission.

M. Briand

prend la parole et s'oppose à la demande de renvoi.

Le président du Conseil pose la question de confiance.

Le Vote

Proposition Jaurès

La discussion étant close, le président met aux voix la demande de renvoi proposée par M. Jaurès.

Cette proposition est repoussée par 396 voix contre 93.

L'ensemble du projet

Le président met ensuite aux voix l'ensemble du projet de loi qui est voté par 389 voix contre 165.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Certificat d'études primaires

A l'ouverture de la séance, le Sénat s'opte sans débat la proposition de loi de M. Maurice Faure fixant à douze ans la limite d'âge minima pour l'obtention du certificat d'études primaires.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

M. Viviani

monte à la tribune.

Toute la séance a été consacrée au discours du Ministre du Travail, qui a exposé d'une manière très claire les deux systèmes ; celui du Gouvernement et celui de la Commission.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à mardi.

LA CATASTROPHE de Hambourg

Hambourg, 10 décembre.

Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques solennelles des vingt-deux premières victimes de la terrible explosion du grenadière au port franc de de Hambourg.

La cérémonie a été imposante.

Toute la population assistait aux obsèques.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Joseph Giudicelli de Mercury, née Santini ; Mme Antoine Malerba-Giudicelli ; M. Antoine Malerba, capitaine ; Mlle Félicité Giudicelli de Mercury ; M. Dominique Giudicelli de Mercury ; M. François Malerba ; Mlle Antoine Malerba ; Mme veuve Santini ; M. et Mme Hyacinthe Giudicelli de Mercury et leur famille ; Mme Pierre Bernardini-Giudicelli et M. Pierre Bernardini, capitaine ; Mme veuve Taillador-Giudicelli, de Marseille ; M. Pascal Giudicelli de Mercury ; Mme et M. Joseph Magna-Bernardini, capitaine au long-cours, et leurs enfants, de Bagnaia ;

Les familles Leonetti, Molinelli, Mariotti, Duchesne, Fournier, de Frediani, Graziani, Franzini, Susini, de Saint Gratien, Clément, Morazzani de Meria et Peretti de Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur

J.-M. GIUDICELLI DE MERCURY

Professeur libre de Mathématiques et Navigation

leur époux, père, beau-père, grand-père, beau-fils, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Bastia, à l'âge de 68 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu le 12 décembre, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 19.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Corbara en face l'Usine.

Joindre un timbre pour la réponse.

VIN de Cassis di Verde. Abbé Giansinelli, propriétaire.

Vente : Boulevard Paoli, 34.

SOCIETES & SYNDICATS

Samedi, 11 courant, à 8 heures du soir, il sera donné, à la Bourse du Travail (Vieux Port), une conférence publique, divers orateurs prendront la parole, notamment le citoyen Marcaggi qui y traitera la question à l'ordre du jour : « La Grossaie noire. »

Les amis de l'école laïque en général et la jeunesse des écoles en particulier sont priés d'y assister.

Madame FÈVE

Ex-première des grands chemisiers de Paris

Blanchissage et repassage à neuf

Lingerie fine. — Glaçage américain

1, Place Saint-Nicolas, 2e étage

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 12, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvre, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lorbeau*.

MUTUELLE-PHOCÉENNE

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie

Entreprise privée

Autorisée et contrôlée par l'Etat

Moyennant 3 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette épargne modique, forcée, donne non seulement les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur peut s'ajouter à son avoir le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.

L'avantage est immense, incontestable.

Mères et pères de famille soucieux, prévoyez et faites souscrire.

S'adresser pour sélections ou renseignements à

M. FRANÇOIS MAESTRACCI, Agréé, 12, rue Napoléon, **Bastia.**

N. B. — Combinaison de contre-assurance en cas de décès.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

AVIS

Très bonne occasion

A VENDRE

POUR CESSATION DE COMMERCE

UN STOCK

de futailles de diverses contenances à partir de 250 à 6.000 litres. Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muid de 600 litres à partir de 21 à 25 fr. la pièce. — Barriques de 230 à 250 litres à partir de 13 à 15 fr. la pièce, pour le restant, prix à débattre sur place.

Cuisses à raisins. — Filtres à vin. — Récipients à huile. — Tritoirs. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Bancs. — Appareils autyléna. — Bouchonnes de diverses contenances. — Appareils divers pour vins.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accordera des concessions avantageuses à toutes personnes qui voudraient se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce pour le restant du matériel, installation et marchandises.

UN STOCK

Vins de Liqueurs en bouteilles cachetées (rendu verre compris). — Muscat du Frontignan. — Vin de Banyuls. — Grenache. — Malaga. — Vermouth de Turin. — Quinquina Pomponnet St Louis. — Apéritif le Pof. — Vins de Marsala. — Vins d'Asti mousseux. — Vins de Chianti. — Vins vieux en bouteilles cachetées blanc et rouge. — Grands vins de Champagne. — Vinaigre.

UN STOCK

Vins rouge et rosé de table à 15 et 20 centimes le litre.

Avant de faire des achats, adressez-vous 5, Avenue Carnot, Bastia, vous bénéficierez infiniment de 40 et 50 0/0 de la valeur.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Installation à Gaz
Jeune Chef, ex-ouvrier de Gaz
Paulin, 15, Boulevard Paoli, 15, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien 3
Nettoyage 1 — Travail soigné et garanti

CONSULTATIONS
AVOCATS
Droit commercial, Faillites, Liquidations, Ventes, Recouvrements Litigieux.
Chez MAESTRACCI
11, rue Napoléon, BASTIA (Corse)
contre Très Grand

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour moralité.
Lampe Electrique très pratique.



L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
Radio.



En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants commissionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

L'Indicateur
OFFICIEL de la CORSE

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER
Imp. Ollagnier

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en plomb et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. B. MATTEI
à Bastia (Corse)

Gardez-Vous
des Bohémiens et des Chemineaux
leurs signes secrets et leurs détails par
LA VIE A CAMPAGNE
Dans son Merveilleux Numéro Spécial
LA CHASSE EN 1909
25 Articles des plus spécialement sympathiques.
Couverture et 2 hors-texte en couleurs.
d'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —
En vente partout et chez Hachette et Cie
SPÉCIMEN d'un Numéro, 0 fr. 25



Le meilleur Cigare à 10 centimes
Demandez le CIGARE MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleu
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute co
fiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 342
DIMANCHE 12 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont reçues chez nos Agents et aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Diverses, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE : Autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00687

Cour d'Assises de la Corse

L'AFFAIRE CIRINDINI

LE RÉQUISITOIRE. — LES PLAIDOIRIES. — LE VERDICT

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Dionis.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Sainte Lucie.

11 DECEMBRE

THÉODULE

CONTE DU DIMANCHE

Les habitués de la Justice de Paix de Châtillon-sur-Joyeuse dressèrent l'oreille. Une rumeur courut dans la salle. — Silence ! clama d'une voix de rogomme l'huissier.

M. le Juge de paix redressa sa toque, remonta ses lunettes et, ses larges manches retroussées, commença son interrogatoire.

— Veuillez, je vous prie, décliner vos noms et qualités.

— Théodule Chaderoille, 59 ans, moins neuf jours, retiré des affaires après une carrière honorablement remplie, j'ose le dire.

— Vous avez entendu la lecture du procès-verbal dressé contre vous, sur la plainte de votre voisin Dufrognat et les explications complémentaires que celui-ci vient de nous fournir. Qu'avez-vous à répondre ?

— Que j'éprouve, monsieur le Juge, le très vif regret que l'on ne m'ait pas laissé le temps d'achever le dit Dufrognat. Une minute de plus, et j'aurais la satisfaction d'en avoir débarrassé la société. Mais il y a toujours des gens pour se mêler de ce qui ne les regarde pas !

A cette déclaration nette, catégorique, qui contrastait avec les allures débonnaires du contrevenant, petit, replet, le crâne poli et la face rasée, un frisson agita l'assistance. Soruzatant sur son siège, le magistrat échangea un regard de stupeur avec le commissaire de police qui remplissait, à une petite table voisine, les fonctions de ministère public.

— Parfaitement, reprit M. Chaderoille, mon intention était de supprimer le sieur Dufrognat. J'insiste sur ce point.... Avec ses airs doucereux destinés à surprendre la religion du tribunal, le sieur Dufrognat s'est borné à vous exposer ce qu'il appelle avec emphase mon inqualifiable agression. Par une de ces restrictions mentales où l'on reconnaît l'hypocrisie, la bassesse de son caractère...

— Dans votre intérêt, M. Chaderoille, je vous invite à surveiller vos expressions.

— Vous apprécierez, Monsieur le Juge, le caractère du sieur Dufrognat, quand vous connaîtrez les causes exactes qui ont provoqué l'acte en pou vil qui m'amène devant vous.

— Soyez aussi bref que possible.

— Je le serai, Monsieur le Juge. Voilà pour depuis un quart de siècle le même appartement...

— Cela n'a aucun rapport avec l'affaire.

— Pardon, un rapport très étroit, au contraire. Il est indispensable que vous sachiez que les nombreux locataires qui ont précédé le sieur Dufrognat, et ce dernier lui-même, n'ont jamais eu aucun grief particulier contre moi. Peut-être le sieur Dufrognat m'en a-t-il voulu de ce que ma réserve, dès le jour de son installation, lui a fait comprendre que je ne tenais pas du tout à me lier avec lui. Ce n'est pas parce qu'un quidam quelconque a la fantaisie de louer un appartement vacant du vôtre que vous êtes dans l'obligation de faire commerce d'amitié avec lui. J'arrive maintenant aux premières manifestations d'hostilité du sieur Dufrognat.

Le vingt-six novembre dernier, à huit heures un quart du soir — je tiens à préciser la date et l'heure — j'étais chez moi tranquillement en train de faire des « réussites », peu innocent s'il en fut, lorsque ces mots frappèrent soudain mon oreille : Théodule, tu me dégoûtes !... La voix qui m'interpellait, avec un accent à la fois nasillard et ironique, ne ressemblait à aucune voix de ma connaissance. C'est une hallucination de l'ouïe, me dis-je au bout d'un moment, et je repris mes cartes. Mais un quart d'heure ne s'était pas écoulé que la voix inconnue, avec la même intonation nasillarde et ironique, lançait de nouveau, dans le silence de la nuit, cette phrase injurieuse en son laconisme : Théodule, tu me dégoûtes !

Qui se permettait de m'invectiver ainsi ? Je me levai en proie à une fureur bien compréhensible. La voix paraissait venir de l'appartement voisin, et cependant, par un seul instant, je n'eus l'idée d'incriminer le sieur Dufrognat. Si je ne lui avais jamais fait l'honneur de lui adresser la parole, je l'avais, par contre, entendu assez souvent se disputer avec sa blanchisseuse pour reconnaître ses glapissements. Deux fois encore, pendant cette insoutenable nuit, prêtai-je la perfection qui devait me pourvoir sans répit pendant trois mois, retentit la phrase blessante pour mon amour-propre de célibataire et de citoyen : Théodule, tu me dégoûtes !

De là, Monsieur le Juge, à supposer l'intervention d'une puissance surnaturelle s'acharnant après moi, il n'y avait qu'un pas, je le franchis. Tremblant au moindre grincement des meubles, je ne pus fermer l'œil de la nuit. La journée du lendemain se passa sans incident et, à huit heures du soir, comme la veille, je me retrouvais devant ma table, les cartes à la main. J'allais entamer la série de mes réussites... Théodule, tu me dégoûtes !... Je frémis d'effroi. Le sortilège allait-il continuer ? Hélas ! au bout d'un quart d'heure, deuxième audition, et ainsi, de quinze minutes en quinze minutes, avec une surprenante précision mathématique, la voix nasillarde et ironique me fit parler de ses dégoût sans que je parus m'expliquer les motifs de cette répulsion. Je ne doutais plus que l'immeuble ne fût hanté par un de ces esprits pervers et malfaisants qui se plaisent à tourmenter les vivants. L'étrangeté de l'interpellation finit par me convaincre que, malgré la malice que nous leur supposons, les esprits n'ont généralement pas cette façon inavouable de manifester leur présence. Et, de déduction en déduction, j'aboutis à cette conclusion que le sieur Dufrognat ne devait pas être étranger à cette mystification de mauvais goût.

J'attendis la soirée suivante avec une impatience fébrile. Huit heures n'avaient pas fini de sonner que je recevais, toujours sur le mode nasillard et ironique, une nouvelle notification du dégoût que j'avais le malheur d'inspirer. Je m'élançai contre la cloison, je perçus une légère vibration, comme le grincement d'un ressort que l'on remonte, et la lumière inonda mon cerveau : le sieur Dufrognat m'disait pour troubler le repos de mes soirées une des plus merveilleuses découvertes de la science, le phonographe à cylindre !

Qu'une personne de l'autre sexe vous adresse, avec ou sans phonographe, une remarque aussi désobligeante que celle dont j'étais l'objet, un galant homme n'a qu'à s'enfuir ; mais qu'un Dufrognat se permette à votre égard une telle privauté, c'est ce que l'on ne saurait admettre. Ma première pensée fut donc d'acquérir à mon tour un phonographe à cylindre et, par un mot énergique, tel celui illustré par le regretté général Cambronne, de narguer tout mon mépris à l'homme qui prenait plaisir à empoisonner mon existence. A la réflexion ce vocable ne me parut susceptible d'une signification héroïque que sur le champ de bataille. D'ailleurs, si un phonographe portait déjà au paroxysme l'irritation de mes nerfs, il était évident que deux phonographes, malgré la diversité de leurs répertoires, me conviendraient deux fois mieux.

Par un raffinement de cruauté digne de Torquemada, le sieur Dufrognat dominait chaque soir la durée de ses entr'actes. Ce n'était plus comme au début, tous les quarts d'heure, mais toutes les dix minutes, toutes les cinq minutes, qu'il m'assurait de son dégoût. Vint un soir enfin où, à part les courts instants nécessaires au remontage de l'instrument de torture, il me joua sans arrêt, deux heures durant, soit environ cent vingt fois, son refrain favori : Théodule, tu me dégoûtes !

Vous m'objecterez, Monsieur le Juge, que rien n'eût été plus simple que de laisser le sieur Dufrognat user solitairement ses cylindres en allant moi-même faire une partie de billard à l'estaminet voisin. Je connaissais trop son machiavélisme pour ne pas avoir la certitude qu'il attendrait mon retour pour m'offrir un concert habituel. Pour échapper au supplice, j'aurais été accuité à cette situation paradoxale d'un homme payant un loyer de six cent vingt-cinq francs — j'ai l'eau et le gaz — pour jouir de l'unique liberté de coucher à la belle étoile à l'instar d'un chemineau !

Je préférais, dans l'espoir d'atténuer la perception douloureuse des vibrations, accumuler les tampons de ouate dans l'orifice de mes oreilles. Vains efforts ! La phrase fatidique me parvenait toujours avec la même horripilante netteté. Et c'était maintenant une obsession continuelle. Dans la rue, si quelqu'un me jetait un regard au passage, aussitôt de me demander : Est-ce que je le dégoûte aussi celui-là ? Je n'achetais pas un timbre-poste ou un cure-dent sans examiner avec anxiété le visage de la vendeuse. Et, par une bizarre contradiction, j'avais une envie presque irrésistible de lui demander : Madame, je vous en prie, dites-moi la vérité, n'éprouvez-vous pas à ma vue une sorte d'aversion... quelque chose comme du dégoût ? Voilà où j'en étais arrivé. Une telle situation ne pouvait se dénouer que par ma mort ou par celle de mon persécuteur. Je choisis cette seconde solution. Ah ! m'écrai-je un soir, tu veux me conduire en musique à la tombe — et avec quelle musique ! — eh bien, c'est toi, misérable, qui damnais aura cessé de vivre. Je l'immolerai à ma vengeance. Pourquoi m'a-t-on ravi cette joie en arrachant de mes mains le sieur Dufrognat !

— Votre exaspération, lit le magistrat, était légitime. Vous avez eu tort néanmoins d'oublier que nul n'a le droit de se livrer à des actes de violence M. Dufrognat, approchez, vous avez entendu les explications de M. Chaderoille, vous avez quelques observations à présenter ?

A cette invitation la figure chafouine de M. Dufrognat s'éclaira d'un sourire malicieux. Sous la broussaille grisonnante des sourcils, ses petits yeux lancèrent un regard ironique à son voisin.

— Je répondrai, Monsieur le Juge, en vous posant une question, si vous voulez bien me le permettre. A-t-on le droit d'avoir chez soi un phonographe ?

— Assurément.

— D'où je conclus que si l'on a le droit de posséder un phonographe, on a subsidiairement celui de s'en servir... jusqu'à une heure déterminée de la nuit. Je suis heureux que votre indication de tête me donne l'assurance que je n'ai nullement transgressé les lois de mon pays.

— Vous conviendrez cependant que votre intention d'importuner votre voisin par la répétition invariable de la même phrase, offensante par surcroît, puisqu'il portait le prénom de Théodule, est manifeste.

— Ai-je dit que c'était monsieur qui me dégoûtait ?

— Alors ce n'était pas à moi que vous vous adressiez ? s'écria d'un ton joyeux M. Chaderoille.

— Ai-je dit que ce n'était pas à vous ? Le fait est-il, c'est qu'il y a par le monde un Théodule qui me dégoûte.

— Enfin, reprit le juge, pourquoi avoir choisi une telle phrase quand vous n'aviez que l'embarras du choix parmi tant d'airs populaires et autrement réjouissants. Tenez, par exemple, *J'ai du bon tabac*, voilà qui est drôle et dont n'aurait pu s'offusquer M. Chaderoille.

— Cet air-là ne m'aurait jamais diverti autant que celui-ci, Théodule, tu me dégoûtes ! - Seulement, il faut savoir y mettre l'intonation. A la quinze cent soixante-dixième audition je me tordais comme à la première. Je riais comme une petite fille.

— Ou plutôt comme un fou.

— Si vous voulez, Monsieur le Juge.

Hélas ! M. Chaderoille tombait sous le coup des articles 605, 606 et 607 du Code du 3 brumaire an IV et, malgré le réquisitoire très modéré du ministère public, s'entendit, non sans étonnement, condamner à une amende de la valeur d'une journée de travail et aux dépens.

Il fit une profonde révérence.

— La loi est la loi, je m'incline. Il me suffit de conserver l'estime des honnêtes gens. Comme j'avais raison pourtant de regretter que l'on ne m'ait pas laissé le temps d'achever le sieur Dufrognat. Pas un jury ne m'aurait condamné !

— C'est possible, retirez-vous.

— Pas avant, Monsieur le Juge, d'avoir fait cette déclaration publique et solennelle : en sortant d'ici je vais aller du même pas acheter, moi pas un phonographe à cylindre, mais un revolver perfectionné. On en fabrique aujourd'hui d'une précision tout à fait remarquable.

M. Chaderoille lançait à son tour un regard significatif à M. Dufrognat dont le sourire sardonique venait de se figer sur ses jeunes traits.

Le soir même, pendant près de deux heures, le phonographe exécutait, sur un mode très lent, la *Marche funèbre* de Chopin.

— C'est lugubre, murmurait M. Chaderoille, mais j'aime mieux ça que *Théodule, tu me dégoûtes !*

EUGÈNE DRÉVETON.

Propos d'actualité

Le Travail des Femmes

Il y a deux façons d'être féministe. La première consiste à décréter au principe l'égalité de l'homme et de la femme, et de lancer cette dernière dans la mêlée sociale, de l'armer pour toutes les luttes, et d'en faire partout une rivale de l'homme. Au contraire, les partisans de la seconde manière, — et j'ai toujours pensé que c'était la vraie, — estiment que la femme a un autre devoir, un autre rôle social : ils voient en elle plus qu'une égale : la créatrice, la mère, l'inspiratrice de la race, la gardienne du foyer, et à ce titre, ils demandent pour elle respect et protection.

Malheureusement, l'âpreté des luttes de l'existence, la nécessité d'utiliser toutes les énergies, ont fait de la compagne de l'homme une collaboratrice économique, une travailleuse manuelle, l'ont distraite de son foyer et l'ont astreinte au labeur de l'usine et du chantier.

En France davantage qu'ailleurs, hélas ! nous subissons les conséquen-

ces de cette aberration : la maternité est devenue un fardeau trop lourd pour la femme, la natalité diminue, et les enfants, mal soignés dès leur premier âge, meurent ou dégénèrent.

Contre cette terrible menace pour l'avenir de la race, des mesures de protection législative ont été reconnues indispensables. Une première loi vient d'être votée par les Chambres, dont il convient de souligner la haute portée morale. Elle est ainsi conçue :

« La suspension du travail par la femme pendant huit semaines consécutives, dans la période qui précède et qui suit l'accouchement, ne peut être une cause de rupture, par l'employeur, du contrat de louage de services, et ce à peine de dommages-intérêts au profit de la femme. L'assistance judiciaire sera de droit pour la femme devant la juridiction du premier degré. »

Après la mère, il faut songer à la protection de l'enfant. Les quatre-cinquièmes des nouveau-nés qui succombent aux multiples affections du premier âge, pourraient être sauvés par une hygiène mieux appliquée, par un allaitement maternel donné dans des conditions meilleures.

Il est entendu qu'après huit semaines de repos, l'ouvrière reprendra sa place à l'usine, mais il est nécessaire qu'elle continue à allaiter son enfant. Pour lui faciliter l'accomplissement de ce devoir, une proposition de loi déposée par M. Durand, député de l'Aude, préconise l'établissement de garderies au sallaes d'allaitement dans toutes les industries ou usines occupant au moins 50 ouvrières. Enfin, M. Enguerrand propose à la Chambre d'ajouter à la loi l'article suivant : « Les femmes qui ont des enfants disparaîtront, pendant la période d'allaitement, d'une heure par jour durant les heures du travail, pour donner le sein à leur enfant. Cette heure sera divisée en deux périodes de 30 minutes, qui pourront être prises par les mères quand elles le jugeront convenable, sauf à en aviser préalablement le directeur de l'établissement. L'heure destinée à l'allaitement ne pourra en aucune façon être décomptée du montant des salaires. »

Ainsi se trouvera enrayée l'exploitation souvent abusive dont les femmes sont victimes à l'atelier ou à l'usine, de la part des patrons qui n'ont en vue que leur intérêt égoïste.

De même que le premier devoir de l'homme est l'amour filial, la protection des mères est un devoir pour une nation, et ce devoir devient une nécessité inéluctable quand cette nation, comme la France, voit diminuer le nombre de ses naissances.

A. Capello.

Cour d'Assises

Audience du 11 décembre 1909

Présidence de M. Gavini, conseiller

L'AFFAIRE CIRINDINI

Assassinat

D'UN LIEUTENANT DE GENDARMERIE

L'audience est ouverte à midi et demi.

Réquisitoire

M. Angeli, avocat général, est chargé de soutenir la prévention. L'éminent magistrat, dont la chaude éloquence a si souvent fait triompher la cause des victimes, prononce un réquisitoire des plus remarquables et des plus impressionnants. Il établit la participation de Pierre Cirindini au double assassinat des frères Furioli, et démontre que seul l'accusé peut être l'auteur de la mort du lieutenant Sieffert. Il adjure le Jury de ne pas laisser impuni ce triple attentat.

Les Plaidoiries

Me Giacomoni, nouvellement inscrit au barreau de Bastia, faisait hier, ses débuts à la barre de la Cour d'Assises. Me Giacomoni n'est pas un inconnu pour les lecteurs du *Petit Bastiais*, qui, dès ses très lointains temps, ont pu apprécier son talent de journaliste et d'écrivain.

Me Giacomoni a bien démontré que l'orateur en lui, ne le cède en rien à l'écrivain. Il a littéralement charmé son auditoire et établi par une discussion inattaquable, que le ministère public n'avait fourni aucune preuve contre Cirindini, dont il a eu termes chaleureux sollicité l'acquittement.

Au nom de la Cour, M. le Président souhaite en ces termes la bienvenue à Me Giacomoni.

Maître Giacomoni,

Journaliste distingué, vous avez rendu populaire en Corse le pseudonyme « de La Colletta. » Vous avez, dans les différents organes de notre presse insulaire, traité les sujets les plus divers : la haute politique, les préoccupations électorales, l'intérêt général de la Corse. Ce qui frappe dans vos articles, c'est, en même temps que la netteté et la correction du style, un grand bon sens, une conviction profonde, une rare modération.

Ces qualités, qui caractérisent votre talent d'écrivain, nous les avons retrouvées dans votre plaidoirie.

Vous avez consciencieusement étudié votre dossier ; vous avez vite compris combien grave est l'accusation dirigée contre Pierre Cirindini, car dans notre Corse si hospitalière, si respectueuse de l'autorité, c'est au étranger, si tant est qu'on puisse qualifier un enfant de la France, notre mère commune, c'est un officier qui est tombé sous la balle d'un assassin. Il ne sera permis de sauver, à mon tour, avec une douloureuse émotion, la mémoire du lieutenant Sieffert, mort victime de son devoir.

Aussi vous êtes-vous efforcé de convaincre vos juges de l'innocence de votre client, ou, tout au moins, de faire naître dans leurs esprits un doute dont vous voudriez le faire bénéficier. Ce qui pouvait être dit pour sa défense, vous l'avez bien dit et fort bien dit.

La Cour vous a écouté avec un bienveillant intérêt et c'est en son nom que je vous adresse des félicitations méritées.

Me de Caraffa intervient à son tour. L'éminent maître, avec son talent habituel, engage à son tour le combat avec la prévention. Pendant plus de deux heures, il tient l'auditoire sous le charme de sa parole. Il démontre que si l'accusation est grave, elle ne repose cependant sur aucune preuve donnée vraiment sérieuse. De simples présomptions ne sauraient suffire pour permettre aux Jurés de prononcer contre Pierre Cirindini les peines terribles qui régissent les crimes d'assassinat et d'homicide sur un représentant de la force publique dans l'exercice de ses fonctions.

Dans un beau mouvement d'éloquence, Me de Caraffa adjure les Jurés d'acquitter Pierre Cirindini, comme leurs prédécesseurs ont, il y a deux ans, acquitté son père Jacques Cirindini.

LE VERDICT

Le verdict du Jury étant négatif, Pierre Cirindini est acquitté.

La session est close.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 12 décembre, à 2 h. 1/2

Les Cadets,	Sousa.
Mimi Pinson,	Allier.
Quand l'amour meurt,	Grémieux.
Rose mousseuse.	Kessels.
Nina,	Lust.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

AU 163e

Les Menus du Jour

Que les temps sont changés, et combien nous sommes loin de l'époque, où le soldat se contentait de sa gamelle et de sa boule de son, et où l'eau était sa boisson habituelle.

Tout se modernise actuellement, et l'Armée est entrée réellement dans le progrès.

Donner au soldat une nourriture rationnelle, saine et agréable au goût, est le but poursuivi et nous pourrons même dire réalisé, au 163e, à Bastia.

Soyez donc rassurés, pères et mères de famille, vos enfants sont bien traités au régiment, jugez-en, du reste, par les [menus des Compagnies de la caserne Watrin que nous avons pu nous procurer, et que nous sommes heureux de reproduire.

Menus de la dizaine

Pain de table : pain blanc à discrétion.

Boisson : thé chaud à discrétion tous les jours, vin, en plus, les jours de marche.

Premier Jour

MATIN. — Potage Tourin au vermicelle ; Hachis de bœuf conservé ; Haricots blancs maître d'hôtel ;

SOIR. — Soupe paysanne au pain ; Bœuf sauce piquante ; Purée de pommes de terre.

Deuxième Jour

MATIN. — Potage Monselet ; Morue maître d'hôtel ; Pommes lyonnaise.

SOIR. — Potage parisien ; Ragout de mouton haricots ; Gâteaux Brizzi à la crème.

Nos bien sincères félicitations aux officiers chargés des ordinaires.

Nous sommes très heureux de voir nos jeunes troupiers aussi bien traités : combien d'entre eux avaient-ils un menu aussi varié à la modeste table familiale ?

Nous ne pouvons pas ne pas faire un retour en arrière, en songeant à l'ordinaire de nos régiments il y a quelque 30 ans, alors que nous portions l uniforme.

Voici quel était le menu :

Lundi : MATIN. — Soupe et bouilli.
SOIR. — Bouilli et soupe.

Mardi : MATIN. — Soupe et bouilli.
SOIR. — Bouilli et soupe.

et ainsi de suite jusqu'au dimanche, où un bon rata épais comme un cataplasme constituait le festin hebdomadaire.

A l'époque, on ignorait jusqu'au mot d'antimilitarisme, on était patriote, cocardier, discipliné ; on tirait gaiement ses cinq années de service....., et on n'avait pas des menus aussi alléchants.

Vive l'Armée ! quand même !

Musique Municipale d'Ajaccio

Place du Diamant

Programme du 12 déc., à 2 h. et demie

Granada, marche,	Garcia.
Le Roi d'Yvetot, ouverture	Adam.
Violettes Russes, mazurka.	Tellam.
Le Freischütz, fantaisie,	Auber.
Au fil de l'eau, polka,	L. Choc.

Le Chef de Musique, TIBERI.

Ligue Nationale contre l'Alcoolisme

La section bastiaise de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme organise une réunion spécialement destinée aux militaires de la garnison, aujourd'hui dimanche 12 décembre, à 2 heures précises de l'après-midi, dans la local de la Chambre Musicale, 1, rue de l'Intendance.

Une partie artistique organisée par M. et Mme Giannarelli, professeurs de musique, et à laquelle prendront part plusieurs soldats du 163e régiment d'infanterie, terminera la séance.

Les membres de la section bastiaise et les amis de la Ligue sont invités à assister à cette réunion.

ARRÊTÉS PREFECTORAUX

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse, sur la proposition de M. le Sous Préfet de Bastia, MM. Ramelli, conseiller général, et Angeli, conseiller d'arrondissement, sont désignés pour procéder au dépouillement des délibérations des commissions administratives des bureaux d'assistance nommant le délégué des bureaux d'assistance appelé à faire partie de la commission cantonale instituée par l'art. 11 de la loi du 14 juillet 1905.

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse, sur la proposition de M. le Sous-Préfet de Bastia, M. Auguste Ramelli, avocat, docteur en droit à Bastie, est nommé délégué de l'administration préfectorale près la Commission cantonale d'assistance de Bastia.

AU THÉATRE

Le *Ballo in Maschera* — on le sait — est une des fortes prédilections de notre public.

Cette faveur est d'ailleurs fort légitime.

Le Bal Masqué » — bien qu'à peu près ignoré en France, n'en est pas moins la plus jolie partition que Verdi ait écrite — après «Aida » bien entendu.

Les artistes de M. Cheleschi se sont efforcés de faire valoir cet opéra charmant avec une égale bonne volonté, sinon avec un égal succès.

Mais il convient de faire crédit à notre impresario, qui va tâcher d'apporter dans la composition de sa troupe quelques changements opportuns.

Plusieurs de ses pensionnaires n'ont d'ailleurs besoin d'aucune indulgence.

Ainsi, Mme Scabar fut, hier soir, une *Amelia* extrêmement agréable.

Idem pour le contralto Mlle Casazza, qui a de bonnes qualités de cantatrice.

Mlle Checucci — page flaet — jouit d'un filet de voix pas déplaisant du tout.

L'excellent Foggi, qui bissa de sa voix chaleureuse, le passage des *Dolcezze perdute*.....

et M. Davi, qui eût certaines envolées assez appréciables, ont complété cet ensemble, somme toute, satisfaisant.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Aujourd'hui, en matinée, à 2 heures et demie :

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes de Verdi

Ce soir :

LE TROUVERE

Opéra en 4 actes de Verdi

Location chez M. Poggi.

Buffet — Souvi

SOCIETES & SYNDICATS

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE. — Dimanche, 14 courant, de 9 à 11 heures, à la Mairie, recouvrement des cotisations et réception de nouveaux adhérents.

Il est rappelé aux retardataires qu'indépendamment de l'amende qui est rigoureusement appliquée, toute cotisation arriérée de douze mois entraîne, d'office et sans avis, la radiation (article 33 des statuts).

Le Président, P. P. MONTI.

GROUPE RÉVOLUTIONNAIRE BASTIAIS. — Les socialistes syndicalistes et anarchistes désireux d'adhérer à ce groupe sont priés d'assister à la première réunion qui aura lieu aujourd'hui, rue de la Banque, 5, au 1er étage.

Ordre du jour : Programme à suivre. — Question du relèvement économique de la Corse.

Gazette Judiciaire

Il y a un peu plus d'un an, le jeune Cavani qui, quoique à peine âgé de 22 ans, était un repris de justice dangereux, plusieurs fois condamné pour vol et violences, défonçait la porte du poulailler de son père et y dérobait un certain nombre de poules qu'il allait vendre en ville.

Le père l'ayant rencontré à la gare, tenant encore en main un coq volé, lui adressa quelques observations.

Cavani le prit du très haut et se précipita sur son père qu'il battit cruellement.

Déféré pour ces faits à la Cour d'assises au mois de novembre 1908, Cavani avait été condamné à 1 an de prison.

Le 17 novembre dernier ayant achevé sa peine, il était libéré. Mais il ne tardait pas à recommencer ses frasques.

Hier, il se précipita sur son père qu'il battait de nouveau. Il allait le frapper avec un poignard, quand un témoin intervint. Mais Cavani tourna contre celui-ci sa colère, et lui porta un coup de bâton au visage. Le père et son voisin purent enfin le désarmer.

Arrêté et déféré au Tribunal en état de flagrant délit, Cavani a été, après plaidoirie de Me Hyacinthe de Montera, condamné à 8 mois de prison.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 décembre

Thermomètre. — 7 heures de matin + 8. à midi 11° + 16 heures du soir + 9. Maxima + 12 Minima + 7°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 764 mm.. 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

RAZZIA de voleurs

Notre vigilante police de sûreté a montré, hier encore, qu'elle est à la hauteur de sa tâche.

A la suite des vols commis la semaine dernière, elle se mit à l'œuvre et ne tarda pas à mettre la main sur les voleurs, qui sont au nombre respectable de sept, et presque tous mariés.

Les uns avouent, d'autres nient, mais tous sont reconnus comme ayant opéré chez Mme L., née G., où ils ont emporté des couvertures, une superbe jumelle et une magnifique pompe qui était, probablement, destinée à un cadeau de Jour de l'An. Chez M. C., ils ont soustrait diverses poules.

M. Hannequin, commissaire central, procéda immédiatement à une perquisition à bord des voiliers « Joseph-André » et « François-Joseph, » ancrés au Nouveau Port où il découvrit les couvertures appartenant à la dame L.

La poupée a été retrouvée au domicile de A. A., appartenant à la bande des voleurs.

Dans la soirée, les jeunes gens avaient grimpé sur le toit du violon municipal pour communiquer avec les voleurs. La brigade de sûreté réussit à pincer les nommés S. R. et P. J., qui sont allés rejoindre leurs amis, sans toutefois communiquer avec eux.

Un bon point à notre brigade de sûreté.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui : M. Luigi, Place Saint-Nicolas.

Avis

Le Cabinet de M. le docteur Ferrandi, médecin major de 1re classe en retraite, est transféré rue Saint-Jean, 6, maison Viale.

Consultations tous les jours, de 1 heure à 3 heures, excepté le dimanche.

Nouvelles Religieuses

Aujourd'hui, dimanche, à Sainte-Marie, à Vêpres des Vêpres, qui commenceront à 2 heures et demie, un sermon sera prononcé par M. l'abbé Pôtre, au profit de l'Orphelinat des Bon-Pasteur.

La quête sera faite par Mmes Pascal Bronzini et Rennoco-Danesi et Mlles Mary Gavini et de Béarn.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

10 déc. — 11 déc.

Rentes de 3 0/0 anciennes : 99.05 — 99.05
Rentes de 3 0/0 amortis. : 98.85 — 98.90
ex-coupon

Nominations

Poids et Mesures

Paris, 11 décembre.

M. Cortolani est nommé vérificateur adjoint des poids et mesures, à Arras.

Postes et Télégraphes

Sont nommés facteurs des postes à Paris :

M. Filari, ex-caporal au 156e régiment d'infanterie ;

M. Bibi, gendarme à la 45e légion bis ;

M. Delfini, ex-caporal au 163e rég. d'infanterie.

MARSEILLE

TERRIBLE DRAME *de famille*

au quartier Menpenti

Un marchand de vins tue sa mère et sa femme à coups de revolver, égorge ses trois enfants, blesse grièvement sa fillette puis se brule la cervelle.

Marseille, 11 décembre.

La population du quartier Menpenti est vivement consternée par un terrible drame de famille.

A la suite d'une discussion d'intérêts, M. Bouvier, marchand de vins, a déchargé son revolver sur sa mère et sur sa femme, qui ont été tuées sur le coup.

Ce double crime commis, il se précipita dans la chambre où reposaient ses trois fils, âgés de sept, six et trois ans, et les égorgea tous les trois.

Sa soif du sang n'étant pas suffisamment assouvie par ce quintuple assassinat, Bouvier s'empara du deuxième revolver qu'il possédait, puis se dirigea vers la chambre où dormait sa fille ainée, âgée de 9 ans, et déchargea sur cette infortunée deux balles de son revolver.

Enfin, après avoir exterminé tous les membres de sa famille, tenant encore dans sa main le revolver qui avait servi à décharger son dernier enfant, il se brula la cervelle.

Au bruit de ces détonations successives les voisins accoururent, et se trouvèrent en présence d'un drame horrible.

La justice arriva et n'eut qu'à constater la destruction presque complète de la famille de ce marchand de vins.

La fille aînée respirait encore ; après avoir reçu les premiers soins, elle fut transportée à l'hôpital. Ses blessures sont très graves.

Ce terrible drame de famille a produit une grande émotion dans ce populeux quartier de Menpenti, où l'auteur et les victimes de ce drame étaient très connus.

M. CLÉMENCEAU

Avignon, 11 décembre.

L'ancien président du Conseil, dont l'état de santé est aujourd'hui satisfaisant, a suivi les conseils de son médecin. Il a renoncé à son voyage dans le Var.

M. Clemenceau a pris ce matin, à 11 heures, le train qui doit le ramener à Paris.

Le sénateur du Var a été salué à son départ par M. Achille Maureau, sénateur de Vaucluse ; le préfet du Var et par plusieurs amis politiques.

TONNERRE

Quintuple Assassinat

DEUX FERMIERS *UNE SERVANTE*

et deux autres domestiques

sont assassinés

PAR DEUX DOMESTIQUES DE FERME

Paris, 11 décembre.

Un quintuple assassinat, accompli avec une férocité sauvagerie, a jeté la consternation dans le beau chef-lieu d'arrondissement de l'Yonne.

Un riche fermier des environs de Tonnerre, sa femme, une servante, et deux autres domestiques ont été tués à coups de hache, de revolver et de couteau.

C'est un ami du fermier, qui découvrit les cadavres au moment où il pénétrait chez les fermiers, ainsi qu'il le faisait chaque matin.

Les premières constatations faites par la Justice ont permis de constater que le vol a été le mobile de ce quintuple assassinat.

En effet, les appartements étaient bouleversés ; les meubles et le linge sens dessus dessous.

Tout fait supposer que les auteurs de cet horrible drame sont deux domestiques de cette ferme, Dieny et Jacquinard originaires de la Suisse, qui ont disparu.

Le premier n'est âgé que de 16 ans ; le second a moins de vingt ans.

Ce quintuple assassinat a jeté parmi les habitants de Tonnerre une bien pénible consternation.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR de Madagascar

Paris, 11 décembre.

M. Cor, gouverneur de la Guadeloupe, est nommé gouverneur de Madagascar, durant l'absence de M. Augagneur, qui a obtenu un congé de longue durée.

M. Augagneur ne veut pas renoncer à la vie politique.

Conseil des Ministres

Paris, 11 décembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 10 heures à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les Gardiens de la Paix

Le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a entretenu ses collègues de la situation des Gardiens de la paix, qui est digne d'intérêt.

Le Conseil a reconnu qu'il y avait lieu d'améliorer la situation de ces dévoués serviteurs.

Nouvelles garnisons d'artillerie

Le Ministre de la Guerre a fait approuver son projet relatif à l'installation d'un régiment d'artillerie de nouvelle création, à Rouen, et d'un autre régiment à Caen.

Les troubles du Quartier Latin

M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, a réuni ce matin au Conseil des trois tables du Quartier-Latin, et des mesures qu'il avait prises pour mettre fin à toutes ces manifestations.

Dans les Colonies

Le Ministre des Colonies a fait signer par le Président de la République un mouvement assez important dans l'administration de nos Colonies, dont le remplacement de M. Augagneur est le point de départ.

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a entretenu le Conseil des affaires Marocaines, ainsi que de la question crétoise.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

ETAT CIVIL

Naissances.

Prosperi Marie-Agnès. — Luccioni Joséphine.

Décès.

Giudicelli Joseph, marié, 68 ans, de Lota.

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
40, Boulevard du Palais, aux Lecques

Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque
Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissements de Compagnies. — Mines

VIN de Canale di Verde. Abbé Giannoli, propriétaire.
Vente : Boulevard Paoli, 34.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Joseph Giudicelli de Mercury, née Santini ; Mme Antoine Malerba, née Giudicelli de Mercury, M. Antoine Malerba, capitaine ; Mlle Félicité Giudicelli de Mercury ; M. Dominique Giudicelli de Mercury ; M. François Malerba ; Mlle Andrée Malerba ; Mme veuve Santini ; M. et Mme Hyacinthe Giudicelli de Mercury et leur famille ; Mme Dévote-Pierre Bernardini, née Giudicelli de Mercury, M. Pierre Bernardini, capitaine ; Mme Jeanne Talladoir, née Giudicelli de Mercury, de Marseille ; M. Pascal Giudicelli de Mercury ; Mme Félicité Magna, née Bernardini, M. Joseph Bernardini, capitaine au long-cours, et leurs enfants, de Rogliano ; Mme veuve Muoti, née Santini, et sa famille ; M. Charles Talladoir, de Marseille ;

Les familles Leonetti, Molinelli, Mariotti, Duchesne, Fournier, de Frodiani, Graziani, Frantini, Susini, de Saint-Gratien, Clément, Morazzani de Mera et Parelli de Bastia ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur

J.-M. GIUDICELLI DE MERCURY

Professeur libre de Mathématiques et Navigation

leur époux, père, beau-père, grand père, beau-fils, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Bastia, à l'âge de 68 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu le 12 décembre, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Opéra, 19.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

(BRASSO)

Mme veuve Philippe Dias, née Degervier ; M. Vincent Dias Degervier, conseil de Cassation ; M. Jean Baptiste Dias Degervier, négociant à Porto Rico ; Mlle Ludovica Dias Degervier ;

Mme veuve Nicolas Raviy, née Dias ; Mme veuve Joseph Antonorsi, née Dias ; Mme veuve Charles Morazzani-Pietri, née Dias ; Mlle Noé Raviy ; Mlle Joséphine Morazzani-Pietri Gavini ; Mme veuve Joseph Raviy, née Morazzani-Pietri, et ses enfants ; M. l'abbé Morazzani Pietri, curé de Sisco ; M. et Mme Jean-Baptiste Morazzani-Pietri et leurs enfants, de Porto-Rico ; M. Auge Morazzani Pietri, sous-officier ; M. et Mme A.-D. Francioni et leur enfant ; M. et Mme Joseph Lorenzi et leur fille ; M. Jean Franceschi et sa fille ; M. et Mme François Antoni et leurs enfants ; M. et Mlle Antoni ;

Mme veuve de Angeli et son enfant ; M. le docteur Vivoni ; Mlle Louise Vivoni ; M. et Mme Colombani Vivoni et leurs enfants ; M. et Mme Lazzarini, née Vivoni, et leurs enfants ; Mme veuve L.-B. Antoni et ses enfants ; Mlle Grâce Santoni ; M. André Battistini et ses enfants ; M. Ange-François Santoni, du Vénézuela ; M. Toussaint Santoni, de Porto Rico ; M. et Mme Nicolas Battistini, d'Espagne ; M. et Mme Edouard Quinsonas et leurs enfants, de Porto-Rico ; M. et Mme Louis Biaggi et leurs enfants ; Mme veuve Pierre-Toussaint Vivoni, née Ramirez de Arellano, et ses enfants, de Porto-Rico ;

Mme et M. J. P. Franceschi, greffier, M. et Mlle Gregori ; Mlle et MM. Decourvière ; Mme veuve Pagani et ses enfants ; MM. Barthélemy et Pascal Santoni ; Mlles Santoni ;

Les familles Giorgi, Comtesse Cagninacci, Pregnani, Cristofini, Danesi, Stefani, Antoni, Biaggi, de Monteru, Ferdinandi, Périer, de Caraffa, Gaudin, Santoni, Pietri, Paloveni, Benedetti et Battistini,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

M PHILIPPE DIAS

leur époux, père, frère, oncle et cousin décédé dans la paix du Seigneur, le 8 décembre 1909, à l'âge de 77 ans.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Sainte-Marie de Bastia.

Priez pour Lui !

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR favori des CHEVEUX



Crée une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE

Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir.

Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE

Dépôt rue Caumartin, 45, à Paris. Exigez le nom : MELROSE, rue Caumartin, 45, Paris

GRAND BAR SOAVI
— BASTIA. —
— CAFÉ-EXPRESS —
— CHOCOLAT RAPIDE —

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanties

VERMICELLES — MACARONI



RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maison.
Lampe Electrique très pratique.





L'INDISPENSABLE,
Lampe Electrique de poche
Radia.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.



LA KABILINE
LA KABILINE
LA KABILINE
LA KABILINE
ESSAYEZ-EN
Le Paquet: 40 Centimes

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

GRAND BAR SOAVI
Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

JE DONNE 100.000fr.
Chauves! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLRÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec les plus grandes détailles à recevoir à l'Administration O.LRÉ, 254, rue Montmartre, ancien Nos. PARIS

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Perge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en Barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER
Imp. Ollagnier.

Demandez dans tous les Cafés: La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

OUTILS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 343 — LUNDI 13 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Vente divers. 1 fr. — Réclames (3e page). 0.75 — Divorces. 0.30 — Judiciaires. 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an.	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Donner bureau de poste
Autres Départ.	22 »	11 »	6 »	le part en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Lucie.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 37 s.
Dernier quart., le 4 — Nouv. Lune, le 12.
Fête de Demain : Saint Spiridon.

12 DECEMBRE

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Histoires de Revenants. — Jeteurs de Sorts et Sorciers. — Somnambules extra-lucides. — Mme de Thèbes et ses Prédictions pour 1910.

« Pour voir les esprits, il faut y croire! » disent couramment les spirites, somnambules, devins, sybilles et autres docteurs et docteresses ès-sciences occultes, que l'on appelle aussi l'art de grùger les gogos.

Pour moi, je préfère renverser la proposition : « Pour croire aux esprits il faut les voir, » et je vous avoue à ma honte que je n'en ai jamais vu. Mais cela n'empêche pas d'en rire, n'est-il pas vrai ? D'autant plus, que ces temps derniers, ils ont joué quelques farces qui en valent la peine.

On arrêtait dernièrement à Blois, où ils demeuraient, les époux Amiot, qui s'étaient fait une spécialité de tirer les cartes aux campagnards crédules. Voici comment procédaient les époux Amiot : Lorsqu'ils apprenaient que des cultivateurs ou des fermiers avaient des bestiaux malades, la femme Amiot se présentait seule dans les fermes, en disant aux fermiers qu'il y avait un sort sur leurs bestiaux et qu'elle seule pouvait les faire déguerpir. Elle amenait alors plusieurs personnages vêtus d'habits sacerdotaux ou de houppelandes, et coiffés de grands bonnets à poils.

Après maintes prières, de multiples bénédictions, des cierges allumés, des chants de circonstance et une cérémonie bizarre, tout le monde se retirait. Inutile d'ajouter que les bestiaux n'étaient nullement guéris, mais toujours le porte-monnaie des braves gens était soulagé. C'est toujours ça !

D'autres fois, les exercs procédent d'une autre manière. Ils ont recours au truc de la maison hantée. C'est extrêmement simple : De paisibles rentiers parisiens entendaient depuis quelque temps du bruit dans leur appartement, pendant la nuit. Le buffet se mettait à s'agiter et verres et vaisselle dansaient à qui mieux mieux.

Ce phénomène était d'autant plus inexplicable qu'il n'y avait dans la maison ni rats, ni chats : force était bien de conclure qu'il y avait des « esprits frappeurs, » Les pauvres gens ne dormaient plus, passant leur nuits à monter la garde, armés l'un d'un gourdin, l'autre d'une paire de pincettes. A bout de forces, ils appelèrent à leur secours un obligeant voisin, nommé Théodore, et dont la chambre était contiguë. Aussitôt, la danse du buffet cessa : les rentiers, enthousiasmés, prièrent Théodore de s'installer en permanence dans leur appartement. Dès ce moment, les esprits n'osèrent plus revenir, mais, en revanche, les bijoux, les pendules, l'argent des rentiers disparaissaient comme par enchantement. La police, enfin prévenue, découvrit le mot de l'énigme : l'ingénieux Théodore avait simplement percé le galandage derrière le buffet, et c'est par là qu'il faisait danser la vaisselle, et aussi les écus de ses naïfs voisins.

Il arrive cependant que les méfaits des « revenants » ne sont pas simplement de mauvaises farces ; ils ont alors une explication scientifique qui échappe au vulgaire, mais qui n'en est pas moins parfaitement naturelle. Voici, notamment, une histoire qui me fut récemment contée. Dans un château voisin d'Avesnes, une chambre passait pour être hantée. On ne croyait pas beaucoup à cette légende; cependant, on se gardait d'habiter cette chambre. Un jeune officier de dragons fut l'hôte du château. Il entendit parler de la chambre hantée, s'amusa de l'histoire et voulut coucher là.

Le lendemain matin, il descendit fatigué et de mauvaise humeur.

— Est-ce bête, dit-il au maître de la maison, de m'avoir fait ces farces toute la nuit ! Vous ne m'avez pas effrayé, mais vous m'avez empêché de dormir !

— Quelles farces ?

— Mais ces plaisanteries vraiment un peu trop longues, consistant à me faire croire à des revenants... N'était-ce pas vous et vos amis qui vous étiez enveloppés de draps pour simuler des fantômes ?

On lui jura que personne n'avait songé ni ne s'était introduit dans sa chambre. L'officier examina alors soigneusement la pièce, et il s'aviza que le papier de tenture, très ancien, dégageait des émanations pouvant donner d'affreux cauchemars.

Le surnaturel était, dans ce cas-là, réduit à une cause toute matérielle. Il en serait vraisemblablement de même si on allait bien au fond de tous les rêves merveilleux qui hantent l'esprit des gens simples, durant les longues nuits d'hiver.

Quant aux somnambules et autres devineresses, c'est une autre affaire, et c'est en vain que l'on chercherait à leurs élucubrations la moindre explication scientifique.

On fait grand cas, chez nous, tous les ans, d'une certaine Mme de Thèbes, ainsi nommée parce qu'elle est née à Ménilmontant, et qui fait métier de dévoiler, à grand renfort de réclame, dès le mois de décembre, les événements sensationnels de l'année suivante.

Si l'on en croyait cette excellente personne, qui d'ailleurs ne ferait pas de mal à une mouche, il faudrait s'attendre à des cataclysmes sans nombre, à des bouleversements comme oncques n'en vit ! Evidemment, rien de tout ce qui est prédit n'arrive, — ou si peu ! — mais, comme dit la chanson, cela fait tout de même quelque chose.

Pour juger du talent de la devineresse nationale, reprenons un peu les prédictions antérieures : Voici 1908 : « Les attentats redoubleront, et il s'en produira un dont les victimes seront nombreuses et à la suite duquel les Chambres seront dans un grand état d'esprit trade et d'agitation et auront à prendre des décisions importantes. Il y aura des suicides de femmes à la suite de scandales politiques et financiers... » Or, il n'y a eu aucun attentat collectif, le pouvoir est resté entre les mêmes mains et les femmes promises au suicide sont toujours de ce monde.

Passons à 1909 : « La Russie est présumé qu'elle aura à soutenir les événements les plus graves ; l'Angleterre entrera en conflit avec ses colonies, son commerce périclitera, la bourse s'affolera et les banques sauteront !... » — Mais c'est à en devenir fou ! Rien de tout cela ne s'est encore produit.

Et maintenant, si cela peut encore vous intéresser, voici les prédictions que Mme de Thèbes vient de publier pour 1910 : « 1910 sera une année de feu ! L'humanité sera surchauffée : commerce actif, belles surprises au théâtre et dans les arts, alliances modifiées, spéculations sur l'or, printemps froid, vendanges tardives, possibilité d'une guerre... »

Cela n'est ni compromettant, ni nouveau. Après tout, j'admettrais volontiers que Mme de Thèbes se soit trompée, et que, croyant prédire l'avenir, elle nous ait prédit... le passé !

Mais alors, ce n'était vraiment pas la peine qu'elle se dérange !

A. Capello.

POUR LES RELAXÉS

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

En lisant le rapport de M. le député Bourely, sur le budget de la Justice, pour l'année 1910, j'ai été vivement frappé par le passage suivant :

« C'est l'honneur de la magistrature d'avoir compris l'inhumanité d'une telle attitude. Le vagabond reprend souvent sa route, secouru par le Procureur de la République qui l'a fait incarcérer. Parfois, si l'erreur persiste jusqu'à l'audience, l'humaine des juges, du ministère public, des avocats, des témoins, des prévenus, tombe pêle-mêle dans son chapeau que l'huissier a sonillé. »

Certes, en écrivant cela, M. le rapporteur du budget de la Justice avait connaissance d'une affaire qui s'était passée au tribunal correctionnel de Corte en janvier 1907.

Cette affaire fit pas mal de bruit. Plusieurs journaux de Corse et du Continent, en remarquant le beau geste humanitaire du président Durazzo et du tribunal tout entier qui le suivit, furent unanimes à les louer.

Le *Progrès de Lyon* s'exprimait ainsi dans son numéro du 29 mars 1907.

Un bon Juge

Un jeune italien, nommé Secchi, débarquait en Corse dans le courant de l'année passée, sans ressources, absolument misérable. Il venait chercher du travail. En fait, il a travaillé où il a pu, partout où les patrons ont bien voulu l'embaucher, malgré sa constitution faible et maladive. C'est ainsi qu'au mois de novembre dernier, Secchi se trouvait à Ponte-Novu, il avait travaillé dans cette localité durant quatre mois pour le compte d'un industriel à l'extraction des souches de bruyère. Congédié par son patron, ce malheureux tomba dans le dénouement le plus complet. Dès lors les gendarmes l'arrêtèrent. Conduit à Corte, il est soumis à l'instruction, et après deux mois de prison préventive, Secchi comparait devant le tribunal sous la prévention de vagabondage et de mendicité.

A l'audience, les témoins sont unanimes à déclarer que Secchi avait travaillé et qu'il avait toujours cherché du travail. Dans son interrogatoire le prévenu raconte ses tribulations, sa vie de misère et d'angoisse. Il a travaillé pour le compte de certains patrons qui lui dominent pour tout salaire la maigre nourriture indispensable au soutien de ses membres affaiblis. « Mais c'est l'exploitation du vagabondage, » s'écrie M. le président Durazzo, dans un mouvement d'émotion. Le tribunal prononça l'acquittement du prévenu. Justice était accomplie.

Mais le bon juge qu'est M. le président Durazzo estima que sa mission n'était point terminée. Pour empêcher le malheureux auquel il venait de donner la liberté de retomber en état de vagabondage au sortir de prison, il prit l'initiative d'une collecte destinée à fournir à Secchi les moyens de chercher du travail. Magistrats et avocats donnèrent leur obole.

Une certaine somme fut remise à Secchi qui quittait la salle d'audience en pleurant à chaudes larmes, heureux d'une si bonne

---

7. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOTICE HISTORIQUE
sur l'Ile de Corse
depuis les Origines
jusqu'à l'Achèvement de l'Empire Romain
par M. l'Abbé LETTERON
LA CORSE HISTORIQUE

Il faut arriver à l'an 550 environ avant J. C. pour trouver enfin sur l'histoire de la Corse anciennes des indications précises. Voici le résumé de ce que raconte Hérodote au premier livre de ses Histoires, du chapitre 164 au chapitre 167. Harpage, lieutenant de Cyrus, assiégeait la ville de Phocée, fondée en Ionie par une colonie grecque. Les Phocéens, voyant qu'une longue résistance était impossible, mirent sur leurs vaisseaux leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, firent voile pour Chio et demandèrent aux habitants de leur vendre les îles Œnusses (1). Mais ceux-ci, qui redoutaient un voisinage trop puissant, répondirent par un refus, et les Phocéens remirent à la voile pour gagner Cyrne (la Corse), où vingt ans auparavant ils avaient bâti la ville d'Alalia pour obéir à un oracle. Malgré le serment qu'ils avaient fait de ne jamais retourner à Phocée, malgré les plus terribles imprécations prononcées contre ceux qui se sépareraient de la flotte, une partie d'entre eux, rebutés sans doute par la longueur et les souffrances du voyage et regrettant leurs anciennes demeures, retournèrent dans leur patrie.

Ceux qui gagnèrent Cyrne élevèrent des temples et demeurèrent cinq ans avec les colons qui les avaient précédés. Mais comme ils ravageaient et pillaient tous leurs voisins, les Tyrrhéniens et les Carthaginois armèrent d'un commun accord soixante vaisseaux.

Les Phocéens, de leur côté, en armèrent un pareil nombre, allèrent à la rencontre des alliés dans les eaux de Sardaigne, et malgré des pertes terribles, ils remportèrent la victoire, au dire d'Hérodote. Ils eurent pourtant devoir abandonner Cyrne. Etant donc retournés à Alalia, ils prirent avec eux leurs femmes et leurs enfants et firent voile vers Rhégium (1).

(1) Il ne faut pas oublier qu'Hérodote, environ cent ans plus tard, parcourut le sud de l'Italie, et s'entretint sans aucun doute, à Rhégium, avec les fils des Phocéens d'Alalia. Ceux-ci n'ont-ils pu, dans

Les alliés tirèrent au sort les Phocéens pris sur les vaisseaux détruits, et les Tyrrhéniens eurent de beaucoup le plus grand nombre. Carthaginois et Tyrrhéniens menèrent leurs prisonniers à terre et les assommèrent à coups de pierres sur le territoire d'Agylla. Mais bientôt les Agyllæens, poursuivis par la colère des Dieux, éprouvèrent des maux si terribles qu'ils envoyèrent demander à l'oracle de Delphes ce qu'ils devaient faire pour expier le crime commis sur leur territoire. La Pythie leur ordonna de faire aux Phocéens de magnifiques sacrifices funèbres et d'honorer en leur honneur des jeux gymniques et des courses de chars. Ces cérémonies se pratiquaient encore au temps d'Hérodote.

Où était située la ville d'Alalia, fondée autrefois par les Phocéens ? Les anciens géographes ont toujours pensé que l'Alalia

---

leur récit, se résigner à avouer la défaite de leurs pères, ou l'écrivain grec a-t-il voulu flatter l'amour-propre de ses compatriotes ? On ne saurait le dire. Mais que penser d'une victoire qui coûta aux vainqueurs quarante de leurs vaisseaux sur soixante, qui les priva à jamais du service des vingt autres, qui les obligea à abandonner précipitamment le pays où ils s'étaient établi et à chercher un asile dans d'autres contrées ? Si on laisse parler les faits, les vainqueurs furent évidemment les Tyrrhéniens et les Carthaginois.

Les Phocéens n'était autre que la ville d'Aléria. Mais, comme on le dira dans Diodore de Sicile en sous sous une autre forme, Calacria et même Calacte, l'historien Limperani a imaginé que cette ville devait se trouver au fond du golfe de Calcria (Calvia). Il ne s'en est pas tenu là. Il a fondé dans les environs de Galeria une colonie tyrrhénienne qu'il a appelée Agylla, aujourd'hui, dit-il, Agillone (1). Ce voisinage lui a vers semblé

(1) « On a supposé que ces deux historiens (Hérodote et Diodore de Sicile) avaient voulu parler d'Aleria. Limperani pense que c'est une erreur et que la ville fondée par les Phocéens était située sur la côte de l'ouest, au fond du golfe de Calcria (Galeria). Il place en ce lieu des ruines considérables d'édifices et de temples qu'on n'y voit plus aujourd'hui, et qui probablement n'ont jamais existé. » — Note de Robiquet.

Nous croirions volontiers que ce qui a induit en erreur Limperani d'abord et bien d'autres ensuite, c'est qu'ils ont pris trop à la lettre l'expression d'Hérodote *ἐς τὴν Τυρσηνῶν καλουμένην*. Or, le nom de mer de Sardaigne n'était pas réservé à la partie de la Méditerranée qui baigne les côtes occidentales de la Sardaigne. Bien des géographes désignent sous ce même nom les eaux de la Méditerranée qui baignent les côtes de la Sardaigne aussi bien à l'est qu'à l'ouest, de même qu'ils ont

---

désigné sous le nom de mer de Corse toutes les eaux qui baignent les côtes de la Corse. — Voir à ce sujet les cartes dressées par Nicolas Sanson, géographe de Louis XIII et de Louis XIV, et la carte dressée par Jean Antoine Rizzi Zannoni (1781).

auhaine et à la fois stupéfait d'avoir trouvé une justice si clémente et si paternelle.

Cet acte d'humanité méritait d'être signalé. Il fait le plus grand honneur à l'homme intègre qu'est l'honorable Président du tribunal de Corte. Il serait à souhaiter qu'imitant M. Durazzo, nos magistrats ne considèrent pas tout prévenu comme un coupable devant être impitoyablement condamné. Dans notre démocratie leur œuvre doit être plus noble et plus humaine.

On ne saurait trop publier de pareils précédés. Ils montrent que nos magistrats corses sont à la hauteur de la mission sacrée que la *République sociale leur a confiée*.

Ils montrent aussi que des magistrats intègres et soucieux de leur devoir, comme le président Durazzo, sont toujours à l'avant-garde du progrès, et que c'est grâce à eux que les lois humanitaires marchent vers cette justice clémente qui sera l'honneur de notre siècle.

Encore une fois honneur à M. le

X.-P. Valeani.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

LENTO. — Un accident qui a failli coûter la vie à trois personnes s'est produit ces jours derniers dans cette commune. Le nommé Ferrandi Paul, ouvrier maçon, âgé de 4 ans, était occupé à faire la charpente d'une maison, lorsqu'une poutre vint à glisser et l'entraîna dans le vide d'une hauteur de 15 mètres ainsi que sa fillette âgée de 12 ans, qui se trouvait à côté de lui et lui faisait passer ce dont il avait besoin pour son travail. Le malheureux n'est fait dans sa chute plusieurs blessures et contusions ainsi que des lésions internes assez graves, la jeune fille qui était tombée de la même hauteur n'a eu que quelques légères contusions.

Par un hasard providentiel, la fille aînée de la victime de cet accident venait de passer à l'instant à l'endroit même où son père et sa sœur sont tombés, peu s'en est fallu qu'elle n'ait été aussi victime de cet accident. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Morucci qui, vu son état, l'a fait transporter à l'hôpital civil de Bastia, où il a été admis.

NESSA. — Jeudi dernier a été célébré à Nessa, patrie de l'homme-tel Salvini, le mariage de M. Paul-Dominique Giuntini, industriel, avec Mlle Padoue Giuntini, fille du négociant si avantageusement connu dans notre commune.

L'épouse, ravissante dans sa robe duchesse en cachemire soie, corsage drapé, garnie avec plis lingerie et joli entre-deux de dentelle, a été conduite à l'autel par son frère, M. Giuntini Paul-François, maire du village.

Le cortège était formé dans l'ordre suivant :

Mlle M.-D. Giuntini et M. P. D. Giuntini.
Mlle Marie Giuntini et M. Abraini Antoine.
Mlle Lucie Giuntini et M. Leoni.
Mlle C. Giuntini et M. Panerai, instituteur.
Mlle Armide Giuntini et M. Molinari.
Mme Annonciade Sinibaldi et M. Sinibaldi.
Mlle Jeanne Molinari et M. Abraini Mirabeau.
Mme Cécile Massari et M. Massari Jean.
Mme Ernestine Orsini et M. Orsini Baptiste.
Mlle N. Cristiani et M. Napoleoni Joseph.
Mlle T. Cristiani et M. Orsini Joseph-Louis.
Mlle M. Graziani et M. Abraini Dominique.
Mlle V. Cristiani et M. Graziani Bernard.
Mlle M. Napoleoni et M. Tomasini A. etc.

Avant de bénir l'union des époux, M. l'abbé Giudicelli, curé de la paroisse, leur a, dans un magnifique discours, rappelé tous leurs devoirs.

Pendant la cérémonie Mlle Clotilde Giuntini, accompagnée de M. Panerai, a fait une quête au profit de l'église.

Après, le cortège s'est rendu chez M. Giuntini Joseph, maire ; à chaque instant les époux recevaient de leurs parents et amis de jolies fleurs accompagnées de touchants discours.

Entre tous, celui de Mlle Clotilde Giuntini et du jeune Abraini Mirabeau méritent d'être signalés.

Après le délicieux lunch servi chez le père de la mariée, les convives ont dîné chez M. et Mme Martin Giuntini, parents de l'époux. Vers trois heures de relevée, les époux sont partis en voyage de noces, où tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

Le dîner terminé, plusieurs toasts ont été portés à la santé des époux ; un des convives tout en s'associant vivement à ces vœux, a levé son verre en l'honneur de M. Henri Giuntini, représentant de commerce à Haïphong, frère du marié, et tous les invités se sont retirés sous la meilleure impression.

P.

PRUNELLI DI FIUMORBO. — Une souscription qui a produit une somme de 240 francs a été ouverte par M. Natali, instituteur à Prunelli di Fiumorbo, parmi les anciens élèves de l'école de garçons pour la fondation d'une bibliothèque scolaire. Le conseil municipal a voté 50 francs.

MATRA. — Sont attribués à la commune de Matra à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de *l'église de Matra* et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de la fabrique de Matra sera à la charge de la commune attributaire, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 29 août 1909.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Elections Consulaires

Les élections consulaires qui ont eu lieu le 5 décembre, dans l'arrondissement d'Ajaccio, à l'effet de pourvoir au remplacement du président, de deux juges titulaires et d'un juge suppléant au Tribunal de Commerce d'Ajaccio, ont donné les résultats ci après :

Election du Président

M. Jérôme Peri, 645 voix, élu.

Election des juges titulaires

M. Antoine Carboffi, ancien juge, 406, élu.
M. Laurent Ramaroni, ancien juge, 456, élu.
M. Giovannoli, juge suppléant, 323.

Election d'un juge suppléant

M. Paul Felici, libraire, 346 voix, élu.
M. Gudicelli, négociant en tissus, 292 voix.

(Manque le canton de Sollac).

M. Jérôme Peri, le nouveau président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, n'avait consenti à poser sa candidature que sur les vives instances des notabilités du commerce d'Ajaccio et de l'arrondissement.

M. Peri avait déjà présidé pendant six ans le Tribunal de Commerce d'Ajaccio, et il n'y était fait une place hors pairs par sa haute intégrité et ses connaissances juridiques étendues.

Les électeurs consulaires de l'arrondissement d'Ajaccio ont tenu à lui marquer leur entière confiance en votant pour lui en masse.

A Ajaccio-ville, M. Peri a obtenu, à dix voix près, l'unanimité des votants, et, dans l'arrondissement, il a atteint au chiffre de vox qu'aucun candidat n'avait obtenu jusqu'à ce jour.

M. Peri sera secondé dans ses délicates fonctions par des magistrats *éclairés* qui ont déjà donné des preuves de leur compétence en matière de droit commercial.

M. Lucien Matricali a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 2 décembre il a quitté le Kiosque des Palmiers près de la Mairie, pour prendre la direction de celui qui se trouve en face.

On y trouvera tous les journaux de Paris et de province, ainsi que ceux de la Corse ; toutes les publications populaires et périodiques, magazines, romans, etc.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 décembre 1909.

Les bonnes dispositions de notre place se confirment on s'accentuent d'autant plus facilement que tous les marchés étrangers sont satisfaisants. La Rente Française est en reprise à 99 10. Fonds Etrangers irréguliers : l'Extérieure et le Turc se tassent légèrement, tandis que le Portugais à 64.30 et la Serbe à 87.05 finissent en plus-values. Séries russes calmes. Bonne tenue par continuation des Etablissements de Crédit : le Crédit Lyonnais remonte à 1 363, et le Comptoir National d'Escompte à 788.

Le Suez est bénéficié à 4 930. Les valeurs de transports s'améliorent ainsi que les charbonnages russes. Hausse des titres coprifères : Bis 1 061.

Au compartiment officiel, l'action Priviléglois Houillère de la Grande Méridionale s'échange à 526.

Parmi les valeurs françaises de Mines d'Or, l'action et la part Ouest Africain Français sont activement traitées à 630 et à 355.

La Banque, le Central Electrique du Nord enregistre un bon courant de demandes à 60 frs.

L'obligation 3 1/2 0/0 or du chemin de fer Grand Nord Central de Colombie est fermement tenue à 431.

Demain jeudi 9 courant aura lieu l'introduction des actions Mines d'Etain d'Evora (Portugal). Les travaux sont commencés depuis huit mois à peine et déjà la mine est en état de livrer cinquante mille frs de minerai par mois à dater de février prochain soit 600.000 frs par an, et la Société a encore à sa disposition la moitié de son capital espèces.

Nos chemins de Fer sont diversement traités.

Le Nouvel Hôtel des Postes DE BASTIA

Nous constatons avec plaisir que M. Millerand s'occupe sérieusement de l'amélioration des Services postaux de la Corse.

Le Ministre des Postes et Télégraphes vient, en effet, de décider le transfert à l'Hôtel Valery des bureaux de Bastia, actuellement installés rue Salvator Viale et rue de l'Opéra.

Bastia n'aurait jamais osé rêver un Hôtel des Postes aussi luxueux.

Nécrologie

M. Giudicelli de Mercury

M. Joseph Giudicelli de Mercury, qui vient de s'éteindre dans sa soixante-huitième année, secondait son frère aîné à la tête d'un cours de mathématiques et de navigation qui était très suivi par les candidats-officiers de la marine marchande. Que de générations de capitaines marins ont été formées par MM. Giudicelli de Mercury.

La méthode de MM. Giudicelli de Mercury était excellente, aussi donnait-elle les meilleurs résultats à chaque session d'examens. Et si l'on considère que la plupart de leurs élèves venaient de quitter les navires de l'Etat, où ils avaient accompli la période réglementaire de navigation, on sera bien obligé de rendre hommage à la patience, au dévouement qui animaient ces excellents maîtres, qui ne tardaient pas à faire de ces novices ou de ces matelots d'excellents capitaines ou longs-courriers.

Nous avons aussi entendu louer le désintéressement de MM. Giudicelli de Mercury car ils n'ont pas toujours obligé que des ingrats, et plusieurs officiers n'hésitaient pas à proclamer qu'ils devaient à leurs professeurs plus que les connaissances scientifiques et nautiques acquises à leurs cours. Et plus les candidats étaient mal partagés par la fortune ou par l'intelligence, plus les maîtres s'attachaient à eux ; ils ne comptaient par les heures qu'ils leur consacraient, ils ne voyaient que le lest à atteindre : leur faire obtenir le brevet, objet de leur travail et parfois des plus lourds sacrifices.

Eh bien, partout où se trouvent éparpillés, sur les mers et dans les ports les officiers sortis de cette école, s'élèveront de vifs regrets à la nouvelle de la mort de M. Joseph Giudicelli de Mercury et ce ne sera là qu'un juste hommage de reconnaissance et d'affection rendu à la mémoire de ce bon maître.

M. J. Giudicelli de Mercury était un travailleur et un modeste, un excellent chef de famille. Ses obsèques ont eu lieu dimanche à une heure de relevée, en présence d'un nombreux concours de parents et d'amis.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre anciens prieurs de l'archiconfrérie de Saint-Joseph, dont le défunt faisait partie.

Dans le cortège, la population maritime était largement représentée.

Nous adressons à Mme veuve Giudicelli de Mercury et à ses enfants, à M. Hyacinthe Giudicelli de Mercury, aux familles Maleba, Santini, Bernardini, nos bien sincères condoléances.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Concours pour le recrutement de Dames dactylographes

Un concours pour le recrutement de dames dactylographes dans la Direction départementale et les services spéciaux, aura lieu le samedi 22 janvier 1910 dans des centres qui seront ultérieurement fixés.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 50.

Peuvent y prendre part, les postulantes sans infirmités, âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours.

Aucune demande de dispense ne sera prise en considération.

Les candidates devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur fournira tous les renseignements utiles et leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 20 décembre 1909 au soir.

Ajaccio, le 30 novembre 1909.

Le Directeur,
PY.

Guérison d'un Marin

Il avait l'estomac détraqué
Les Pilules Pink l'ont guéri



M. E. Cousin
(Cl. V. Mus).

M. Emmanuel Cousin, demeurant à Lingreville, rue du Réné, par Brehat (Manche), nous a écrit ce qui suit : « J'ai beaucoup souffert de maux d'estomac et cela depuis longtemps. Les souffrances que j'endurais après les repas (sensation de brûlure, nausées, vomissements) étaient si pénibles que j'en étais arrivé à me priver de nourriture, espérant aussi avoir moins à souffrir. Je souffrais même la nuit et il m'est arrivé bien souvent d'être réveillé brusquement par une douleur au creux de l'estomac, douleur qui me faisait l'effet d'une brûlure qui se serait enfoncée de plus en plus dans les chairs. Combien de remèdes ai-je essayé en plusieurs années ! Je ne me rappelle plus. Ce que je sais, c'est qu'aucun n'a pu avoir raison du mal. J'étais devenu très inquiet parce que non seulement je souffrais, mais encore parce que je dépérissais. J'avais beaucoup maigri et j'étais devenu très faible. On m'a enfin conseillé les Pilules Pink. Ces bonnes pilules ont heureusement mis fin à mes souffrances. Elles ont complètement guéri mon estomac et ont, en outre, été très favorables à mon état général. »

Les mêmes, dans leurs longues campagnes, font une alimentation qui est défectueuse par force, une nourriture rafraîchissante leur fait à peu près complètement défaut. Rien d'étonnant à ce qu'il y ait tant de marins à souffrir de l'estomac. Nous leur recommandons le traitement des Pilules Pink qui est bien ce qu'il y a de mieux pour réparer les mauvais estomacs. Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, pharmacie Gablin, 33, rue Ballu, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Petite Gazette

Troupes coloniales

M. le pharmacien aide-major de 2e classe Antonini, élève sorti de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales est affecté à l'hôpital militaire de Marseille.

Bourses des lycées

Les sessions d'examens d'aptitude aux bourses dans les lycées, collèges et cours secondaires, s'ouvriront, en 1910 : pour les jeunes gens, le jeudi 7 avril ; pour les jeunes filles, le jeudi 14 avril. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la préfecture du 1er au 25 mars 1910.

Douanes

M. Montera Ours-Jean, ex maréchal de logis au 38e d'artillerie, est nommé préposé de 3e classe des douanes à la Guyane.

Nouvelles maritimes

M. Mordiconi Théodore-Henri, sergent major au 142e est nommé commis de 4e classe dans le personnel du commissariat à Cherbourg.

Ponts et Chaussées

M. Rinieri Jules, agent auxiliaire des ponts et chaussées, déclaré admissible à l'emploi de conducteur à la suite du concours de 1909, est nommé commis de 3e classe du cadre algérien.

A Sainte Marie

Lundi, 13 du courant, fête de Sainte-Lucie : Messes basses de 5 heures à 10 heures inclusivement ; Grand'messe à 11 heures.

Vêpres, Salut et Baisement de la Sainte Relique à 4 heures

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont prisés dans le monde entier, vient de faire des concessions avantageuses que la Maison Joseph Leonhotti 45, Boulevard Paoli, à Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, bois quelconque, fer, chaux, ciments, vitres, peinture, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER de Saint, incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux usés avant cette date seront remplacés gratis.

A affermer

Belle propriété, située près de Toga, complantée en vignes, jardins, cédratiers, orangers, arbres fruitiers, avec caves.

S'adresser à M. Calliax, 10, Place St-Nicolas, Bastia.

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0,10 centimes le kilo

MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur
Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semoleries de Marseille.

Spécialités de la Maison : Nouilletes aux œufs (garanties). — Cannelloni. — Cheveux d'Anges.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES REVENDEURS

Madame FÈVE

Ex-première des grands chemisiers de Paris

Blanchissage et repassage à neuf
Lingerie fine. — Glaçage américain
1, Place Saint-Nicolas, 2e étage

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Liebeuf*.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Le Relèvement de la Corse

Démarche Collective de NOS REPRÉSENTANTS et de LA DÉLÉGATION de LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS AGRICOLES de la Corse chez le Président du Conseil

Paris, 12 décembre.

Les sénateurs et députés de la Corse, accompagnés de M. le premier président Grassi et de M. Frédéric Donzi, délégués de la Fédération des Syndicats agricoles de la Corse, ont été reçus hier matin, sur leur demande, par M. Briand, président du Conseil des ministres.

Après avoir exposé au Chef du Gouvernement les principales revendications de la Corse, et lui avoir fait connaître la situation précaire du Département, nos Représentants et les Délégués des syndicats agricoles ont fait ressortir la nécessité de donner suite sans retard au programme de réformes élaboré par la Commission interministérielle.

M. le Président du Conseil a été très sensible à la démarche des Délégués de la Corse, et leur a déclaré que le Gouvernement était tout disposé à hâter la réalisation des grands travaux d'intérêt général devant contribuer au relèvement économique d'un Département, auquel il porte le plus vif intérêt.

Après cet échange de vues au sujet des différentes réformes à entreprendre en Corse, tous sont tombés d'accord pour reconnaître que les principales questions à résoudre immédiatement sont :

1° l'assainissement de toutes les plaines insalubres ;

2° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Ghisonaccia à Bonifacio ;

3° l'assimilation douanière ;

4° l'achèvement des études pour la construction du chemin de fer devant relier Ajaccio à Sartène.

M. le Président du Conseil a promis à nos Représentants tout le concours du Gouvernement.

M. Briand a déclaré, en outre, qu'il interviendrait *personnellement* et *immédiatement* auprès de son collègue des Finances pour régler les différentes questions budgétaires qu'entraînera la réalisation de ces divers projets.

Les sénateurs et députés de la Corse, ainsi que les délégués de la Fédération des Syndicats agricoles ont très vivement remercié M. le président du Conseil du vif intérêt qu'il porte à leur département, et de l'accueil bienveillant qu'il leur a réservé.

Au Ministère des Finances

Les Délégués de la Corse feront incessamment une démarche collective auprès de M. Cochery, ministre des Finances.

Chez M. Delanney

En quittant la place Beauvau, nos Représentants se sont rendus chez M. Delanney, directeur général des Douanes, président de la Commission d'enquête.

M. le premier président Grassi a fait part à M. Delanney de l'attente très vive qui règne en Corse au sujet de la réalisation des réformes contenues dans les divers rapports des membres de la Commission d'enquête.

M. Delanney, dont les sentiments à l'égard de la Corse sont bien connus, a remercié la Délégation de sa démarche, et a déclaré qu'il ferait tout ce qui dépendra de lui pour que complète satisfaction soit donnée à la Corse dans un très bref délai.

D'accord avec les Délégués de la Corse, M. Delanney a reconnu que es questions vitales, dont la réalisation immédiate s'impose, sont celles qui ont été proposées à M. le président du Conseil.

A la Compagnie des Chemins de fer Départementaux

La délégation de la Fédération des Syndicats agricoles s'est également rendue au siège de la Compagnie des Chemins de fer départementaux, où elle a été reçue par M. de Roquemaurel, Directeur-administrateur de la Compagnie.

Après avoir fait connaître les motifs de sa visite, la délégation s'est entretenue avec l'aimable Directeur des C F D au sujet de l'achèvement du réseau ferré.

M. de Roquemaurel a déclaré que dès que la convention sera renouvelée, la Compagnie s'occupera immédiatement de la construction de la ligne de Ghisonaccia à Bonifacio, en s'engageant à exécuter les travaux dans un délai maximum de trois ans.

M. de Roquemaurel a accueilli avec sa courtoisie habituelle les délégués de la Corse.

Au Ministère de l'Agriculture

M. le premier président Grassi se rendra demain au ministère de l'Agriculture, où il aura un long entretien avec M. Ruau, au sujet de la situation agricole de la Corse.

De son côté, M. Frédéric Donzi aura une entrevue avec M. Decombes, relativement aux questions forestières.

Récompenses au Dévouement

Paris, 12 décembre.

Le ministre de l'Intérieur a accordé une médaille de bronze à M. Lauri, mécanicien, à Ajaccio : le 6 septembre dernier, maîtrisa des chevaux emballés.

***

Le ministre de l'Intérieur a adressé une lettre de félicitations à M. Santoni, secrétaire du Parquet, à Ajaccio ; au mois de février dernier, il intervint courageusement au cours d'une rixe entre des jeunes gens armés.

EN BELGIQUE

L'état de santé DU ROI LÉOPOLD

Bruxelles, 12 décembre.

L'état de santé du roi Léopold II est très alarmant.

Le bulletin, publié ce soir, annonce une enflure progressive des jambes ; l'auguste malade est en outre atteint d'une obstruction des intestins.

Les médecins du roi ne quittent plus depuis deux jours le palais de Laecken.

Les membres de la famille royale sont constamment auprès du roi.

La prince et la princesse Albert n'ont pas quitté le palais depuis hier.

La princesse Clémentine est attendue ce soir.

AU SÉNÉGAL

VIOLENT COMBAT

Un capitaine tué. — Dix tirailleurs tués. — Vingt-six blessés.

Paris, 12 décembre.

Le ministre des Colonies a reçu du Gouverneur du Sénégal un télégramme annonçant que nos troupes eurent à repousser l'attaque d'une bande considérable de pillards.

L'engagement fut sérieux.

Le capitaine Geoffemange, commandant le détachement, ainsi que dix tirailleurs ont été tués.

Vingt-six tirailleurs, parmi lesquels les sergents Koniet et de Vilate ont été blessés.

MORT DE L'ÉVÊQUE DE MEAUX

Paris, 12 décembre.

Mgr de Briey, évêque de Meaux, est décédé ce matin à l'âge de 81 ans.

Il était chanoine titulaire au diocèse de Poitiers, lorsqu'il fut nommé coadjuteur de Mgr Allou, évêque de Meaux, avec succession future, par décret du 12 février 1880, et préconisé évêque titulaire de *Cases in partibus*, le 27 du même mois, sacré le 9 mai 1880. Il succéda à Mgr Allou en 1884, à la mort de ce prélat.

TONNERRE

Quintuple Assassinat

ARRESTATION DES ASSASSINS

Paris, 12 décembre.

Les deux auteurs du quintuple assassinat commis, dans la nuit de vendredi à samedi, dans une ferme située aux environs de Tonnerre, ont été arrêtés hier soir par la gendarmerie.

Ces assassins s'étaient cachés dans la forêt qui est à quelques kilomètres de Tonnerre.

Conduits à la caserne de gendarmerie, ils ont avoué sans aucune difficulté leur monstrueux forfait.

Les Morts du Jour

M. Maurice Beer

Paris, 12 décembre.

On annonce la mort de M. Maurice Beer, vice-président du Conseil municipal de Paris.

BOURSE DE PARIS

	10 déc.	11 déc.
Rentes de 3 0/0 amort.	99.05	99.05
» de 3 0/0 amortis.	99.85	99.90

Ce soir on a

AJACCIO

Grand Meeting de Protestation

Ajaccio, 12 décembre.

Ajaccio, 12 décembre.

Aujourd'hui a eu lieu, dans la cour d'honneur de l'ancien Grand Séminaire, le meeting organisé par le Comité ouvrier d'Ajaccio, pour protester contre les lenteurs apportées par les pouvoirs publics dans l'exécution des travaux qui doivent contribuer au relèvement de la Corse.

La séance a été ouverte à 3 heures précises, présidée par le citoyen Cottoli.

On a procédé immédiatement à l'élection du bureau qui a été ainsi constitué : président, M. Jacques Ceccaldi ; assesseurs, MM. Bastelica et Canavaggia.

En prenant place au fauteuil présidentiel, M. Jacques Ceccaldi remercie en quelques mots bien sentis le public de lui avoir donné cette marque de confiance.

Le président donne la parole à M. Cottoli, qui est le premier inscrit. Cet orateur parle contre la Compagnie du chemin de fer départementaux.

Après lui, M. Sampiero Porri monte à la tribune. L'orateur critique sévèrement certains passages du rapport de la Commission d'enquête, dans lesquels il est dit que la Corse devrait être considérée comme une colonie française.

M. Jules Carbone prononce, à son tour, un remarquable discours sur la situation de la Corse.

M. Jules Lurioni parle longuement sur la politique du parti bonapartiste.

Le président donne ensuite la parole à M. Jacques Leonetti qui émet plusieurs idées excellentes sur la politique républicaine.

M. le docteur Pietrini défile à la tribune. Son discours sur la situation générale de la Corse est chaleureusement applaudi.

Enfin, M. Jacques Ceccaldi termine la série des discours par une critique très vive sur les lenteurs apportées dans l'exécution des travaux relatifs au relèvement de la Corse.

L'orateur fait allusion aux troubles de Narbonne, et termine son discours par un vibrant appel au patriotisme de la population ajaccienne.

Tous les orateurs, sans exception, ont parlé en termes sévères contre la mauvaise foi de la *Compagnie Fraissinet* qui a sauvé, jusqu'à présent, le service postal dans des conditions déplorables.

Avant de lever la séance, les mille personnes qui assistaient à ce meeting ont voté un ordre du jour demandant au Gouvernement l'exécution immédiate du programme ci-après :

Assainissement des plaines insalubres de la Corse ;

Amélioration des Services maritimes postaux ;

Assimilation douanière ;

Achèvement du réseau ferré.

Toutes les notabilités de la ville assistaient à ce meeting, qui n'a donné lieu à aucun incident, et qui a démontré, une fois de plus, que les Ajacciens peuvent être divisés sur le terrain politique, mais qu'ils ne le sont jamais lorsqu'il s'agit de l'intérêt de leur ville et de la Corse.

LABORATOIRE SPÉCIAL
d'Analyses
Chimiques, Médicales et Bactériologiques
P.-A. QUILICI
Pharmacien-Chimiste
Successeur de TELLIER
10, *Boulevard du Palais, Bastia*
Stérilisation des instruments et objets de pansements
Médicaments de Lor choix

F. CHARDON et Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à Francardo (Corse)
Magasins à Bastia, 7, Avenue Carnot, de vente : « Corse Nouvelle Transport.
TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Toutes plates et rondes.
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TORCHIS, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.
MANUFACTURE
DE CARREAUX HOURDIERS EN CIMENT unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix
CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour
SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

MUTUELLE-PHOCÉENNE

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie
Entreprise privée
Assistée au contrôle de l'Etat

Moyennant 3 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette épargne modique, forcée, *donne non seulement les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur sait s'ajouter à son avoir le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.*

L'avantage est immense, incontestable.

Mères et pères de famille soucieux, songez-y et faites souscrire.

S'adresser pour adhésions ou renseignements à

M. FRANÇOIS MAESTRACCI,
Agréé, 12, rue Napoléon, **Bastia.**

N. B. — Combinaisons de contre-assurance en cas de décès.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

Modern Cordonnerie
6, Boulevard du Palais, Bastia

Tout homme

trouvera dans les chaussures de la *Modern'* la satisfaction de tous ses goûts. Grâce à nos énormes arrivages nous pouvons vendre des chaussures idéales. Toutes sont faites en forme parfaite, élégantes et durables.

Leur façon soignée, la qualité de leur cuir leur conservent l'élégance et le confort.

60 pointures dans chaque genre assurent à tout acheteur, un chaussant absolument parfait.

Toute femme

se chaussant à la *Modern'* est certaine de trouver un genre gracieux et un parfait confort, des formes à la mode, moulées aux lignes naturelles du pied, leur donnant toute l'élégance voulue.

Les chasseurs de la *Modern'* étant toutes faites sur cuir véritable, sont indéformables et conservent leur forme impeccable.

A qualité égale, la concurrence est enfoncée.

N. B. — Une superbe prime sera donnée à tout acheteur au comptant.

En vente chez M. Maffei
Place Saint-Nicolas, 13.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau-de-Vie



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?

ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour maisonnette. Lampe Electrique très pratique.



L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia*.



En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.



LA KABILINE

Véritable Talisman des Singes

LA KABILINE

Pour rendre vaste ses Volumes

LA KABILINE

Acceptée par les Fonctionnaires

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN

Le Paquet : 40 Centimes

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

JE DONNE 100.000 fr. Chauves ! à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Porge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rames artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant

J. B. ORLANDINI.

Imp. Olagnier.

Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

OUTILS

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 344

MARDI 14 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. ORLANDINI, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE : Un an 32 francs — Le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00691

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Spiridion.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 s.

Premier quart, le 19. — Pleine Lune, le 26

Fête de Demain : Saint Philémon.

13 DECEMBRE

La Peau de l'Ours

Lettre d'un Arrondissementier

Paris, décembre 1909

La grrrande conjonction a raté, parce qu'elle a trop bruyamment triomphé après le vote des deux parties de l'article 1er de la Réforme électorale. Devant l'exaltation des droitiers et des révolutionnaires, soixante républicains, qui avaient voté en faveur de la représentation proportionnelle, se sont ressaisis, et, par un de ces soudains revirements qui se produisent parfois dans les assemblées délibérantes, ils ont voté contre l'ensemble de l'article et culbuté la Réforme électorale.

Pourquoi soixante seulement, alors que la majorité en faveur de la proportionnelle comprenait la plupart des membres de l'Union Républicaine, de l'Alliance démocratique, du Groupe des Progressistes, et environ quatre vingts radicaux ? Il y a là un coin d'ombre que je ne me permettrai pas d'éclaircir, puisque le Président du Conseil ne l'a pas fait. Et pourtant, quel triomphe oratoire il eût remporté s'il s'était laissé aller à dénoncer, avec son éloquence claire et précise, les fils de cette trame si habilement ourdie, par-dessus la tête des républicains modérés, pour mettre à mailles réformes en cours, et la République elle-même, je ne crains pas de l'affirmer, en présence d'une inqualifiable campagne qu'une certaine presse a menée pendant plusieurs mois contre l'honorable M. Fallières, dont le seul crime est de tenir la main à ce que les réformes soient solutionnées au cours de son septennat. Mais M. Aristide Briand est un avec grand d'Alsace et; quand il a posé la question de cabinet, il s'est borné à déclarer qu'il ne se sentirait pas l'autorité nécessaire pour garder le pouvoir, si la Chambre votait une réforme électorale insuffisamment préparée, et qu'il croyait, lui, périlleuse pour les républicains.

La majorité n'a pas été considérable, mais elle grossira de jour en jour ; car, ma raison se refuse à admettre que les républicains qui ont voté pour la représentation proportionnelle continuent à avoir partie liée avec les groupes de Droite qui en veulent à l'existence même de la République et avec le groupe des révolutionnaires qui ne vise à rien moins qu'au chambardement de la société actuelle pour asseoir sur ses ruines son idéale cité. Pourquoi ne nous reviendraient-ils pas ? Il n'y a entre nous qu'une simple question d'opportunité, et, chose assez singulière, sur le point qui nous divise, ce sont eux qui sont les avancés, c'est nous qui sommes les retardataires ! La représentation proportionnelle est inscrite dans un programme qui nous est commun avec eux, et nous entendons en réclamer nous mêmes l'application, mais seulement à son heure, c'est-à-dire, lorsque la République ne sera plus contestée. L'accorder, dans les conditions actuelles, aux partis qui se réclament ouvertement de la Royauté, de l'Empire ou d'une conception anti-sociale, et qui seraient seuls à en bénéficier, ce serait pour la République une véritable capitulation, et je ne crois pas qu'il y ait dans l'Union républicaine, dans l'Alliance démocratique et parmi les Progressistes, un seul républicain, si modéré soit-il, qui soit disposé à s'y résigner de bon gré.

Le Gouvernement a fait donc son devoir en écartant la réforme électorale. Pour le remplir entièrement, qu'il repousse tout essai de la représentation proportionnelle aux élections législatives, cet essai fût-il limité à un seul département ! Nous avons assez d'autres questions à demander l'application aux élections municipales des grandes communes. Cette innovation malencontreuse porterait une grave atteinte au mode de recrutement du Sénat qui a donné jusqu'ici les meilleurs résultats, et elle ne serait pas justifiée par la nécessité de protéger les minorités : tous les électeurs n'ont-ils pas le droit, *ut singuli*, de recourir gratuitement, par la double voie gracieuse et contentieuse, contre les décisions de la majorité qui lèsent les intérêts de la commune ?

Pas de sondages ! La lutte sur le terrain des prochaines élections législatives, puisqu'on a la jactance de nous y convier ! Nous sommes prêts... Pendant que nos adversaires rechercheront les suffrages des intellectuels toujours épris de vagues théories et de périodes sonores, nous nous adresserons, nous, à la masse électorale qui, étant de sa nature simpliste, ne tient compte que des résultats.

Après lui avoir fait l'historique du scrutin de liste, en mettant à nu ses méprises, ses défaillances, son truquage, sa tyrannie et son impuissance démontrées par la Chambre de 1885, nous lui montrerons le scrutin uninominal ou d'arrondissement, sortant des entrailles mêmes du pays, en connaissant les besoins, choisissant librement et sur place, sauf quelques exceptions, des députés qui partagent ses sentiments, invinciblement attachés à la République, qui conquérant une majorité formidable, s'effeçant patriotiquement devant le scrutin de liste en 1885, puis, après une législature stérile, reprenant sa mission interrompue, s'attelant à la réalisation des réformes politiques et sociales, inlassable, ne se rebutant pas devant des obstacles réputés insurmontables, si bien qu'aujourd'hui il peut se retourner vers le scrutin de liste et lui dire fièrement : « Vois, ce que tu n'as pas même tenté de faire, moi, je l'ai fait ! »

Passant ensuite à la représentation proportionnelle qu'ils ont détournée de notre programme de la République définitive, ils l'exploitent perfidement pour diviser le parti républicain contre lui-même. Grâce à cette division, et à l'appoint des révolutionnaires qui font imprudemment leur jeu, ils espèrent se glisser dans le Gouvernement et précipiter la chûte de la République en délaissant l'œuvre de ceux qu'ils appellent dédaigneusement les *bonnets de coton*. C'est la lutte suprême pour les partis de droite, pour les révolutionnaires... Qui ne voit, en effet, que si les réformes en cours sont menées à bon terme, tout retour au passé deviendra chimérique, et que le terrain manquera aux révolutionnaires pour y édifier la Cité future ?

Voilà ce que nous dirons en gros aux électeurs ; mais, n'étant pas tenus à la même réserve que le Gouvernement, nous préciserons davantage, s'il le faut, pour assurer la défense de ce que nous avons si péniblement conquis. J'ai, quant à moi, pleine et entière confiance dans la réponse du corps électoral : elle ne différera pas de celle qu'il a faite après le vote et la mise à exécution de la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Nous l'aurons échappé belle... Heureusement, le Gouvernement veillait, et ne voyons pas ingrats, nos adversaires ont oublié qu'il ne faut jamais vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis sur terre !

FRANÇOIS D'ILIA.

CHOSES D'ALERIA

Aide-toi....

Le passage dans notre Ile de la Commission interministérielle aura du moins servi, à défaut d'autres résultats encore appréciables, à secouer l'apathie de nos concitoyens.

Car, nous assistons depuis quelque temps, la chose est incontestable, aussi bien en Corse que hors de Corse, au réveil des énergies insulaires qui se manifeste sous de multiples aspects.

Ainsi, dans notre région, un vent de rénovation semble souffler depuis peu, et nous fait bien augurer de l'avenir.

On constate avec plaisir que dans leurs magnifiques domaines, les de Casalta, les Charles Orengo, les Michon, les Bona, les Luisi, ainsi que d'autres, se sont résolument mis à l'œuvre et rivalisent de zèle pour modifier les méthodes de culture surannées et perfectionner leur outillage agricole.

Au vieil araire qui doit dater des Romains et qui, hier encore, faisait les délices de même temps que a succédé la moderne charrue française, et l'antique faucille de nos pères a fait place à des moissonneuses fieuses dernier système.

Fini le temps des vieilles aires où, sous un ciel de feu, l'on voyait des malheureux suer sang et eau pour préparer les grains.

Ce sont maintenant des batteuses perfectionnées qui font plus vite et mieux la besogne.

Des industriels avisés ont créé des fromageries qui nous achètent notre lait, ainsi qu'un moulin à vapeur pour moudre notre blé.

Ainsi une ère nouvelle de prospérité et de bien-être semble vouloir s'ouvrir devant nous, et il faut espérer que notre région ne tardera pas

---

57.— FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XIII

LE PORTRAIT ACCUSATEUR

Le serviteur de Raoul Digois s'approcha de la cuisine, où demeurait par ses ordres, la marchande n'était remise au poste.

— Bien-sûr, madame, c'est-il bien vrai que vous connaissez cette personne qui fit l'oreille basse ?...

— Vrai comme nous sommes là tous deux, ou tous trois, si monsieur est avec vous.

— Y a-t-il longtemps ?

— Il y a longtemps que je l'ai perdue de vue... Est-ce qu'une personne comme moi peut garder des relations avec une belle dame comme ça ! dit-elle d'un ton railleur. Pourtant, sans mot, sans mon homme pivôté, elle serait crevée de faim sur le pavé... vous avez vu la reconnaissance !...

— Elle a vécu chez vous ?

— Oui, plusieurs mois. C'est Antonio qui vous contera ça de fil en aiguille. Cette fille-là me fait peur. Quand je le dirais à mon homme, il me rirait au nez, mais, avec elle, j'avais toujours une arrière-pensée... Nous l'avons nourrie, ou monsieur Antonio lui a appris à jouer de la mandoline, qu'elle jouait rudement bien, soit dit en passant... puis, un beau jour, elle nous a lâchés ; elle s'est dite malade ; la maladie, c'est ça elle en avait assez de la vie de bohème que nous menions... Ça n'a pas empêché pas Angèle donner une seule fois de ses nouvelles, preuve que... Pensez donc, les gens comme nous portent ombrage à des gens comme elle ! Comme je lui ai dit, ma vieille n'empêche point que nous avons mangé dans la même gamelle !... Elle paraît joliment vous intéresser votre histoire, que vous n'en perdez pas un mot.

— Oui, elle m'intéresse.

— Ça se voit.

Barthélemy rétléchissait. Ce qu'il venait d'entendre pouvait ne pas éclaircir l'affaire d'un nouveau jour ; c'était là, cependant, une occasion qu'il ne fallait point laisser perdre.

— Répétons-nous ce que vous venez de me raconter devant une autre personne ?

— Devant tout un régiment, si c'est nécessaire... Quand on ne dit que la vérité, mon beau monsieur, on n'a rien à craindre. Je le dirai bien, elle, de contredire une seule de mes phrases. Vous avez vu comme elle a filé ?

Une courte méditation le décida servir. Pour prévenir les autres, il fallait quitter la marchande. Ne changeait-elle pas d'avis pendant ce temps ? La retrouverait-il, après une absence, même courte ?

— Vous avez l'air d'en douter, dit-elle, en pénétrant une tasse de lait à un client.

— Non, madame, je ne doute pas de vos paroles, c'est que j'hésite à vous faire une proposition.

— Parlez, il n'y a qu'en causant qu'on se comprend.

Tant-bien-mal, Barthélemy demanda :

— Voudriez-vous me suivre jusque chez mon maître ?

Elle donna un rapide coup d'œil à sa marchandise.

— C'est ça que m'embête, fit-elle. Réfléchissez, elle ajouta :

— C'est-il loin ?

— A deux pas : rue de Penthièvre.

Elle bâcla t encore.

— Si c'était seulement une demi-heure plus tard !... C'est le plus fort de la vente en ce moment.

— Qu'à cela tienne. Votre temps sera largement payé, je vous en donne ma parole. Vous connaissez peut-être les largesses du docteur Digois.

C'était tentant.

— Après tout, il ne s'agit pas de la marchande complète. Vous ne me reconnaîtrez pas par la taille parce que je suis une connaissance de Marie Lenoir, fit-elle à demi-voix quelque fredaine, ou dont je la crois bien capable, croyez que je n'y suis pour rien !...

Elle sortit de la guérite, fit tourner sur gonds un battant qui, ramené sur lui-même, ferma la partie ouverte du magasin et elle suivit les deux hommes.

— Vous avez-t-y de la police habillée en bourgeois ? demanda-t-elle.

— Non. Je suis valet de chambre. Quant à monsieur, nous allons le laisser chez ses parents. Il arrive à Paris. N'ayez aucune crainte.

— Des craintes ? J'en ai point. Nous sommes de comme qui n'ont rien à se reprocher. Tant pis si y en a que ça semble que nous disons la vérité.

En étaient rue d'Agueseau. Barthélemy, quitta son compagnon de route, après lui avoir promis de le revoir bientôt. En arrivant dans la rue Caumartin, le marchand se trouva en face d'Antonio. Tous deux furent aussi surpris l'un que l'autre de se rencontrer.

— Là que tu vas comme ça ? questionna le mari en regardant tour à tour Barthélemy et sa femme.

— Ma foi, je vas donner des renseignements... devine sur qui ?

— Toi, donner des renseignements ?

— Non, jamais tu ne le devinerais... Une crème sent-nitre que je viens de faire... Marie Lenoir qui m'est tombée dans les bras. Bein, c'est épatant !

— Marie Lenoir ! répéta-t-il.

— Marie Lenoir... et dans de la soie. Quand je te disais.

Le front du musicien s'assombrit.

— Qu'est ce que ça peut te faire à toi ? grommela-t-il.

— Ça me fait que c'est pas souvent que j'ai l'honneur de parler à du beau monde, et que je suis contente quand ça me trouve. Viens-tu avec nous ? Tu me conteras encore plus long que moi, t'en plus à même, puisque c'est toi qui l'a ramassée au Palais-Royal.

Un regard méchant posa sur la femme de musicien. Elle n'en parut pas préoccupée.

— Ça ne l'y va pas, vous voyez monsieur que je vous cause... Je ne vous pas qu'est le mal d'aller dire qu'on a trouvé une demoiselle qui est rangée aujourd'hui dans les étiquettes...

Barthélemy tremblait que le musicien emmenât sa femme.

— Rejoins-nous, dit-il. Une visite au docteur Digois ne t'engage à rien.

— J'ai bien lui dire qu'elle a [illegible] trop longue, je ne pouvais pas l'empêcher de causer. Ça lui jouera un tour ! n'est comme la fois de ce journal ; tu te le rappelles ?... Sans moi, tu partais en campagne pour la fourrer dans une mauvaise histoire...

— Viens toujours !... On n'en sait rien... Une idée que j'avais en... C'est des malheurs, s'il ne faut plus en avoir de ces idées.

La présence de Barthélemy empêcha Antonio de mangrèer.

(A Suivre).

à redevenir ce qu'elle fut autrefois, un grenier d'abondance.

Mais, en attendant que l'Etat procède aux travaux d'assainissement projetés, ainsi qu'à l'ouverture de canaux d'irrigation destinés à transformer ce qui reste de maquis en riantes prairies, travaux assurément de longue haleine, il est toutefois quelques mesures fort utiles qu'on pourrait prendre de suite.

L'on devrait, ainsi que cela se pratique en Algérie et en Italie, distribuer gratuitement de la quinine aux populations laborieuses, nous donner un peu d'eau potable, et obliger le personnel de la poste et de la gendarmerie qui s'en va au moment où l'on aurait le plus besoin de ses services, à ne plus émigrer à l'aveuir.

On devrait enfin doter notre localité d'une gare nouvelle, car, selon [illegible] l'emplacement de la gare actuelle à l'endroit où on l'a construite, a été « une véritable insanité. »

Nous nous permettons bien respectueusement d'appeler sur cette situation la haute attention de M. le Préfet de la Corse.

ROY...

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 14 décembre, à 2 h. 1/2

Les Cadets,	Sousa.
Mimi Pinson,	Allier.
Quand l'amour meurt,	Crémieux.
Rose mousseuse.	Kessels.
Nina,	Lust.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

[illegible]

C'est la réflexion que beaucoup de pessimistes ont eue depuis longtemps au sujet des articles des Statuts prévoyant l'Action gouvernementale et l'Action privée.

La première, on le sait, vient ces jours-ci de procéder à une correcte manifestation, qui a surpris. Composée de l'éminent écrivain J. Bloy entouré des membres du bureau directorial, elle s'est rendue auprès de M. Briand, président du Conseil des ministres, qui a promis très formellement de veiller à ce qu'on s'occupe de Corsica en tant que projets dépendant de l'Administration supérieure. Un cahier de revendications insulaires a été déposé qui, nous l'espérons, ne moisira pas aux archives.

Nous enregistrons avec satisfaction cet élan de la délégation de l'Union générale, mais il nous tient à cœur surtout de voir *l'Action privée* entrer en jeu, car c'est d'elle uniquement que l'on peut envisager sereinement l'avenir, en instituant sans plus tarder les grandes sociétés anonymes ou coopératives, devant faire prospérer les industries, augmenter les bénéfices des exportateurs, tout en donnant une juste rétribution aux travailleurs.

On nous a dit ces jours-ci, avant qu'un télégramme de Paris nous annonce la démarche précitée, que M. Bodden, un richissime industriel, conseiller du Commerce extérieur de la France à Bruxelles, que nos insulaires ont eu le plaisir de voir et d'entendre, a préparé tout un travail pour la création de coopératives d'exportation.

Des circulaires viennent d'être distribuées aux Unionistes qui trouveront un réel avantage à faire bon accueil à l'émission d'actions que l'on pourra se payer en leur infime taux d'émission.

Ce sera là, véritablement, un placement patriotique autant que rémunérateur, qui encouragera les Corses à persévérer dans les lois bienfaitrices du Travail et de l'Epargne.

S'aider dans le groupement des spécialités, c'est ouvrir la grande porte aux échanges faisant la prospérité d'un pays, sous la protection constante des législateurs bienveillants, encourageant le travail non entravé, ni spolié par les Compagnies autocrates.

GALLIA.

AU THÉATRE

Ceux qui étaient en peine dimanche de passer l'après-midi plutôt maussade, auraient dû assister à la matinée théâtrale. Ils auraient trouvé les heures trop brèves, car la représentation de la *Traviata* fut un vrai régal.

Mlle Minotti et M. Berselini nous ont absolument charmés, en nous présentant une Violetta gracieuse et troublante, un Alfredo tour à tour fougueux et tendre. Ce sont deux excellents artistes dont les voix s'accordent merveilleusement. Ils se sont surpassés hier pour notre grand plaisir. Le seul point noir de la journée a été l'absence de M. Foggi, difficilement remplaçable.

Je passerais sous le plus prudent silence la représentation du soir, et baisserais [illegible] rideau, n'était mon devoir de rendre hommage au beau talent de Mlle Casazza (nommée la Contralto), et de M. Foggi. Grâce à eux, et seulement à eux, l'on a attendu la fin de la soirée. Mlle Casazza possède une superbe voix de contralto, vibrante dans les notes hautes, pleine et sonore dans les notes graves. Elle a chanté son fameux air « Stridea la Vampa » avec un art consommé et le recconto « Condotta egli era..... » a été dit avec tout le tragique impressionnant qu'il comporte.

M. Foggi en comte de Luna a été égal à lui-même, c'est-à-dire excellent.

Si les autres artistes valaient ceux là nous verrions briller de beaux soirs sur notre scène. Mais nous sommes loin de compte ! M. Cheleachi, qui, avant d'être un directeur, est un dilettante et un maître, a sûrement à cœur la composition parfaite de sa troupe. Il l'a prouvé en mettant la meilleure volonté à accueillir les légitimes réclamations du public. Et ce n'est pas sa faute, si le parterre s'est borné à demander le remplacement d'un seul artiste. On aurait pu obtenir davantage.

V.

CYRNOS-PALACE

Depuis l'annonce de la deuxième émission des quatre cents actions nouvelles de 500 francs devant compléter le capital social de la Société Anonyme de Cyrnos-Palace, un nombre important d'actions, paraît-il, a été souscrit, mais pas assez important cependant pour qu'on puisse déclarer que l'accueil du public a été des plus empressés.

Il y a lieu de croire que le jour où il sera annoncé, et il le sera prochainement, que la souscription va être close, cet empressement s'accentuera un peu plus.

Le contraire surprendrait beaucoup.

Y a-t-il besoin de répéter dans quelles conditions se présente cette affaire de Cyrnos-Palace, rien qu'au point de vue placement d'argent ?

L'appel lancé par les honorables compatriotes qui composent le Conseil d'administration démontre bien clairement que l'affaire est excellente, et qu'il faut en attendre les meilleurs résultats.

Que n'a-t-on pas dit contre le pauvre Cyrnos-Palace, dès le jour où le projet de construction d'un grand hôtel à Bastia germa dans la tête de quelques-uns. Cependant l'hôtel fut commencé et, depuis trois ou quatre mois qu'on y travaille, ses murs s'élèvent sensiblement, offrant à tous les passants un heureux et bel aperçu de la belle chose qu'il sera sous peu. Il y a eu des sceptiques sur la future construction, il y a eu à maintenant sur son avenir. C'est dans l'ordre des choses. Jamais une idée nouvelle n'a paru bonne à tous, et les retardataires et les routiniers sont aussi nombreux dans notre pays de Corse, qu'ailleurs, à Cannes par exemple, à Nice, au Caire, à Alger, où jamais on n'aurait soupçonné pouvoir faire des millions avec les millions de francs déposés pour construire de grands hôtels.

En outre des sceptiques ou des gens à courte vue, il y a une autre catégorie d'adversaires du Cyrnos-Palace. Ce sont les chercheurs de gros revenus. Assurément non, surtout au début, cette affaire de Cyrnos-Palace ne procurera à ses actionnaires que des revenus modestes. Mais quoi est la valeur sûre est susceptible de plus value, surtout quand arrivent les moments de débandade pour les autres valeurs. Ainsi, pourrait-il en sévenir de l'action Cyrnos-Palace, qui est incontestablement une valeur de tout repos, puisqu'elle n'est pas à la merci du crédit plus ou moins vireux d'une puissance, mais qui est capital se trouve représenté et garanti par quelque chose de réel et d'immeuble, qui n'est ni au Japon, ni en Amérique, ni dans les steppes lointaines de l'Inde ou de l'Australie, mais à Bastia même, sous les yeux des capitalistes qui y ont mis quelque peu de leur bien et peuvent en surveiller l'emploi.

Les chercheurs de gros revenus généralement sont de pauvres inexpérimentés qui se laissent éblouir par les phrases mirifiques de la presse financière, ou berner par de trop grands espoirs. Ils finissent toujours par y perdre leur argent. La météorologie en est longue à Bastia et elle menace de s'allonger encore.

Que ne dit-on pas sur Cyrnos-Palace ! Autres qu'il sera trop grand. Confiance parfaite en deçà de la Place St-Nicolas, doute absolu au-delà. Il est facile de les mettre tous d'accord, et voici comment. S'il est trop petit, tant mieux. On construira à côté une annexe. La place y est. S'il est trop grand, qu'à cela ne tienne. L'hôtel comprendra seulement le sous-sol, le rez-de-chaussée 2 étages avec 30 chambre, et 50 lits ; quant aux deux autres étages, on les louera à des particuliers.

L'on voit que, de toutes façons, il y a moyen d'arranger les choses. Mais, entre les deux éventualités dont nous venons de parler, on peut hautement parier que c'est la première qui se produira et non la seconde.

Il suffit, en effet, de raisonner tant soit peu pour être convaincu que, très probablement, dans un avenir prochain, Cyrnos-Palace, tel qu'il est maintenant, ne suffira pas pour le mouvement des voyageurs à Bastia. Notre port est la clef de la Corse. Son voisinage avec l'Italie, où les touristes pullulent, en fait pour eux-ci une escale toute indiquée. Mais ils viendront s'ils sont sûrs d'y trouver comme partout un bon hôtel. Qu'une fois débarqués à Bastia, les touristes s'en aillent à Ajaccio ou se répandent dans l'intérieur, peu nous importe. Ils sont entrés par Bastia, c'est par Bastia aussi qu'ils sortiront de Corse.

Voilà les futurs clients de Cyrnos-Palace. Et à leur nombre qui s'augmente sans cesse, doit s'ajouter celui de tous les voyageurs [illegible] recevra toute l'année. Quand l'hôtel Continental d'Ajaccio qui ne travaille que 4 ou 5 mois de l'hiver, qui ne reçoit que des voyageurs de luxe, trouve moyen, malgré ses 30.000 francs de loyer de réaliser de beaux bénéfices, on se demande quelle serait la fou malfaisante qui empêcherait Cyrnos-Palace, avec la moitié moins de frais, de faire ses affaires.

On me rendra cette justice que je n'ai pas dans cet article, comme j'aurais pu le faire, touché la corde patriotique.

J'ai mieux aimé m'en tenir à la fibre plus sensible et plus sérieuse de l'intérêt. Le sentiment n'a généralement rien à voir dans les questions d'intérêt.

Toutefois, lorsque, comme dans le cas qui nous intéresse, le sentiment et l'intérêt se combinent pour déterminer un placement d'argent, on peut être certain que ce placement est alors idéal.

Aimez-vous-vous-t-il de Cyrnos-Palace.

CYRNOSCOS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 décembre 1909.

La Banque d'Angleterre ayant abaissé son escompte, notre marché en profite pour conserver et même accentuer ses bonnes dispositions dans la plupart des compartiments de la cote. La Rente Française s'avance à 99.17. Tandis que l'Extérieure à 87.30, et la Turc à 94.70 consolident leur reprise, le Serbe progresse à 87.20 et surtout le Portugais à 65.32. Nos Grandes Institutions de Crédit ne se départent pas de leur fermeté : Crédit Foncier 824, Crédit Lyonnais 1.362, Comptoir National d'Escompte 709, Société Générale 704. Banque de la Rente Foncière à 655.

Les valeurs industrielles sont calmes. Suez, 3.935. Un peu d'indécision sur le groupe traction. Raffermissement des charbonnages russes et nouvelle amélioration des titres cuprifères : Rio 1.966.

Parmi les valeurs minières, l'action Meriu est à 75 fr. L'Arroya accentue ses avances à 64 fr. Les actions des Mines d'Huelva d'Eveshon, introduites aujourd'hui, ont été demandées à 960.

L'Electrique Ville Reubaix Tourcoing est en nouvelle reprise à 295 ; la ligne du Boulevard a été inaugurée samedi dernier.

L'obligation 5 0/0 du Port de Bahia monte à 463.

Les Bons Privilégiés du Crédit National Assurances, dont le dernier revenu total a été de 5.50, sont gagés par des Bons à Lots du Crédit Foncier de France (émissions 1887 et 1888).

Chemins Français en plus value.

Les Viandes d'agneau

Arrêté municipal

Nous, Maire de la Ville de la Ville de Bastia.

Vu la loi des 19-22 juillet 1791 et celle du 5 avril 1884, art. 97.

Vu notre arrêté du 12 décembre 1889 sur cette matière.

Considérant que la vente des viandes d'agneau ou de chevreau se fait actuellement dans des conditions de prix hors de proportion avec les mercuriales de la place.

Considérant que pour sauvegarder en même temps les droits des vendeurs et des consommateurs, il importe de réglementer dans une juste mesure la vente des viandes précitées en les soumettant à une taxe.

Arrêtons :

ART. 1er. — A partir de la publication du présent arrêté, les prix de la viande d'agneau et de chevreau sont fixés ainsi qu'il suit :

Agneau ou chevreau, l'animal entier, le kilo 1,20.

Les gigots et la selle avec les rognons y attenant 1,40

La partie avant, poitrine, épaules, tête et cou 1,20

ART. 2. — Le poids d'un agneau ou d'un chevreau exposé en vente ne pourra être moindre de trois kilogrammes.

ART. 3. — Le prix de vente devra être affiché dans toutes les boucheries et sur les étaux forains en caractères très apparents.

ART. 4. — Toutes les dispositions antérieures et contraires au présent sont et demeurent rapportées.

ART. 5. — M. le Commissaire Central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bastia, le 2 décembre 1909.

Le Maire, GAUDIN.

Vu pour exécution immédiate.

Ajaccio, le 8 décembre 1909.

Pour le Préfet :

Le Secrétaire Général,
BARLOW.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

BISINCHI. — Mardi a été célébré en l'église de Bisinchi, canton de Morosaglia, le mariage de Mlle Cécile Treilles, fille de M. et Mme Paul Treilles, négociant, à Bastia, avec M. Noël Séverin, gendarme à Ponte-Novo.

La jeune mariée a été conduite à l'autel par son oncle, M. Quilicus Casanova, qui après l'avoir, avec Mme Cécile Casanova, élevée comme leur propre fille est tenu à honneur de la marier selon leur désir, et sans avoir épargné ni peines, ni sacrifices.

L'église richement et pompeusement parée pour la circonstance était par trop petite pour contenir les nombreux parents et amis empressés de venir honorer le jeune couple. La jeune mariée était resplendissante dans sa robe blanche faite avec art et goût ; son visage rayonnant de beauté et de fraîcheur attirait les regards de la foule.

Un interminable défilé composé des familles les plus notables du village et des environs suivait les jeunes mariés : c'était vraiment beau à voir. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Marc Luciani, qui a prononcé une charmante allocution, où après avoir retracé aux époux leurs devoirs réciproques, la sainteté, l'indissolubilité du mariage, leur a souhaité au nom de l'Eglise, une heureuse et longue union. La messe a été chantée par un groupe d'excellents amateurs du village. Au sortir de l'église, le long du parcours, d'abondantes gerbes étaient envoyées aux époux. Avant d'entrer dans la salle du festin, deux gracieux et touchants discours ont été prononcés par Mlle Marie Casanova, et Mlle Félicité Graziani, cousine de la mariée.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

Les membres du S. A. C. trouveront, au bureau du Syndicat, les sujets ayant fait l'objet de leurs commandes. Ces sujets à 18 0/0, importés par voie de *Marseille*, leur seront livrés à 72 fr. la tonne sur quai, et 74 francs la tonne prise au bureau du Syndicat.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hivernants

Sont arrivés et descendus au Grand Hôtel : M. et Mme J. Loche, médecin ; M. D. et Mme H. E. Horn ; Hôtel de France : Général Leidet, gouverneur militaire de la Corse.

Vol

Des malfaiteurs demeurés inconnus ont pénétré l'autre soir, à l'aide de fausses clés, dans l'appartement de Mme Beuzoni Catherine, 44 ans, demeurant rue de la Gendarmerie.

Les voleurs ont emporté une montre en or de femme, une bague également en or et plusieurs vêtements.

Une enquête est ouverte.

Les prochaines fêtes

On connaît tout le succès qu'a déjà obtenu le Comité des fêtes dans la souscription qu'il a ouverte et dans les démarches qu'il a eu à faire.

Aussi, devant tous les encouragements qui lui sont arrivés, il n'a pas hésité à ouvrir la série de ses fêtes, au début de janvier, par un grand bal populaire, qui sera donné le 9 au soir, dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Ce premier bal, nous en sommes certains, obtiendra la meilleure succès.

Au Port

Entrées : Le « Corsica », venant de Marseille.

Le « Corte », de Propriano.

Sorties : Le « Corsica », partit pour Propriano.

Le « Corte », pour Marseille.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Mardi, 14 décembre, à 8 heures 1/2

BAL MASQUÉ

Opéra en 4 actes de Verdi

Location chez M. Poggi.

Buffet — Soirée

La Direction du Théâtre municipal a pris acte du désir exprimé par le public, a remercié M. Leali.

En attendant l'arrivée de la nouvelle basse, le rôle de *Tom* sera tenu par M. Barboni, l'artiste bastiais qui a bien voulu prêter son concours.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 13 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 8. à midi 11° + 4.6 heures du soir + 11°. Maxima + 11.5 Minima + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. à midi, 764 mm., 6 heures du soir, 762 mm. Vent. — Dans la matinée, Léger.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, id.

Légion d'honneur

M. le lieutenant de vaisseau Luciani Auge-Pierre-Louis-Martial est inscrit sur le tableau de concours pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Ecole d'Agriculture

M. Fioconi a été admis à l'école commerciale d'agriculture de Tunis.

Récompenses honorifiques

Le Ministre de la Marine a accordé un témoignage officiel de satisfaction au soldat Valentini François-Antoine, de 17e escadron du train des équipages militaires : a porté secours à une femme qui se noyait aux bains de Mustapha, à Alger, le 28 août 1909.

Au Port

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, venant de Porto-Vecchio.

— Vap. « Namidia, » cap. Carrère, venant de Marseille.

— Vap. « Lisanne, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. italien, « Persia, » venant de Porto Torres.

— Brick-goélette français « Alexandre, » cap. Bertin, venant de Portoferraio.

— Vap. norvégien « Carmelina, » cap. Fjeldstad, venant de Marseille.

— Vap « Lisanne, » cap. Maury, parti pour Marseille.

— Vap. italien « Persia, » parti pour Livourne.

Avis

Un interne dirigé par Mlle Rinaldi sera ouvert le 1er janvier prochain, dans la maison des Cours Secondaires de Jeunes Filles.

La Société des Cours Secondaires de Bastia recommande aux familles cet internat qui offrira à tous les points de vue les meilleures garanties.

Prière d'adresser les demandes d'admission à Mlle Rinaldi.

Chassez le naturel...

Chassez le naturel il revient au galop... parmi nos commissionnaires.

Malgré la surveillance de la police il y en a toujours qui se font pincer pour monter à bord des bateaux avant l'accostage.

Pour ce fait, Tristani Emile a été pincé hier à l'arrivée du courrier de Livourne.

Coût : procès-verbal.

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont préférés dans le monde entier, vient de faire des conventions avantageuses que la Maison Joseph Lucchetti, 43, Boulevard Paoli, à Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que bois, fer, chaux, ciments, vitres, peinture, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER de Salon, incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux mis avant cette date seront remplacés gratis.

SOCIÉTÉ ANONYME

DU CYRNOS-PALACE

(Grand-Hôtel de Bastia)

Capital 400.000 francs

Statuts déposés
en l'étude de Me TOMMASI, notaire

Deuxième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 500 francs.

On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

On souscrit à Bastia chez MM.

Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Orsoni, id.
Thiers frères, négociants.
Tommasi, notaire.

Notices publiées au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :

1re notice, page 461 du n° 96, 29 juin 1908.

2e notice, page 887 du n° 44, 1er novembre 1909.

Dépôt spécial

des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*.

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la Glacière Bastiaise.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'sorgleon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0,10 centimes le kilo.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

SOURCE DE PARIS

Rentes de 3 0/0 ancien	11 déc. — 13 déc.
de 3 0/0 amortis.	99.05 — 99.15
	98 90 — 98.95
	ex-coupon

Elections Législatives

Doubs

Paris, 13 décembre.

Les électeurs de la 4e sixième circonscription de Besançon étaient appelés hier à élire un député, en remplacement de M. Léon Janet, républicain radical, décédé.

Trois candidats étaient en présence :

M. Metin, radical socialiste ;
M. Pourny, libéral ;
M. Bouvard Eugène, progressiste.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits : 14.785
Votants : 11.839

Ont obtenu :

M. Metin,	6.512 voix ;
M. Pourny,	2.736 id.
M. Bouvard,	2.308 id.

M. Metin a été élu.

***

Aux élections générales de mai 1906, M. Léon Janet avait été réélu par 7.166 voix contre 6.073 à M. Vuillier, ancien officier, nationaliste.

Deuxième Tour

Ariège

Paris, 13 décembre.

Les électeurs de l'arrondissement de Pamiers étaient convoqués hier, à l'effet de pourvoir au remplacement de M. Tournier, député radical-socialiste, décédé.

Deux candidats étaient en présence :

Le général Pedoya, du cadre de réserve, ancien commandant du 16e corps d'armée, originaire de Pamiers, républicain ;

M. Doniau, républicain libéral.

Le général Pedoya a été élu par 10 692 voix contre 3,147 à M. Doniau, républicain libéral.

***

Le premier tour de scrutin avait donné les résultats suivants :

Inscrits : 24.509
Votants : 16.735

Général Pedoya, rad. s.	7.644 voix ;
Docteur Soula, rad. s	6 218 id.
Boire, rad. soc.	1.571 id.
Grou, soc. unifié,	1.196 id.

***

Aux élections générales de mai 1906, M. Tournier avait été réélu par 10.282 voix contre 8960 à M. Rémaury, avocat, républicain libéral.

EN BELGIQUE

LA MALADIE

DU ROI LÉOPOLD

Bruxelles, 13 décembre.

Conscient de la gravité de son état, le roi Léopold a mandé son notaire auprès de lui, afin d'arranger ses affaires.

L'auguste Souverain laisse une fortune immense en espèces et en actions, mais cette fortune n'est pas destinée à ses héritiers légitimes.

La baronne Vaughan, qui était à Balmoural, se trouve en ce moment au palais de Laeken, auprès du roi des Belges.

Une opération chirurgicale aura lieu demain.

L'horrible tragédie DE TONNERRE

Nouveaux Détails

Les assassins à l'instruction

Tonnerre, 13 décembre.

Toute la région de l'Yonne est encore sous le coup de la plus vive émotion au sujet de ce quintuple assassinat qui eut pour théâtre la ferme du château de Jully.

Les auteurs de cette horrible tragédie ont été interrogés aujourd'hui par le juge d'instruction de Tonnerre.

Ces jeunes assassins reconnaissent les faits qui leur sont reprochés.

Ils ont déclaré qu'ils avaient agi avec l'intention de voler tout l'argent qui se trouvait dans la ferme, afin de mettre un terme à leur misère.

Mais, ils ont agi plus encore par vengeance, à cause des nombreuses humiliations qui leur étaient infligées tous les jours. On leur reprochait même leur nationalité.

Enfin ces deux assassins de 16 et 19 ans ont déclaré qu'ils avaient décidé d'assassiner 11 personnes dans une autre ferme.

TOULON

Élections Municipales

Toulon, 13 décembre.

Les membres du Conseil municipal ayant donné leur démission, il a été procédé hier à de nouvelles élections.

Cinq listes étaient en présence :

La liste du Bloc républicain des Intérêts économiques de Toulon ;

La liste du Comité d'Union républicaine socialiste.

La liste du Bloc de gauche ;

La liste radicale-socialiste et socialiste indépendante.

La liste du comité radical d'intérêt local.

***

Les résultats n'ont été connus que ce matin.

Les élections se sont faites dans un ordre réfractement parfait. Il n'y a aucun accident sérieux à signaler.

Les abstentions ont été nombreuses.

Voici les résultats :

Electeurs inscrits : 21.000
Votants : 10.000

La liste du Bloc républicaine arrive la première avec 4.500 voix.

Sur les 36 candidats, trois sont d'origine Corse ; ce sont : MM.

Consolvi François, ouvrier du port ;
Loca Pani, ouvrier du port ;
Marcaggi Vincent, avocat, directeur en droit, président du Syndicat d'initiative Corse ;

***

La liste du Comité d'Union républicaine socialiste arrive la deuxième avec 3.500 voix.

M. Ferrero Prosper, ancien maire de Toulon, député, arrive en tête.

Sur les 36 candidats, six sont d'origine Corse : ce sont : MM.

Conti Sylvestre, commis de marine ;
Dragoni Noël, commerçant ;
Franceschetti Mathieu, contrôleur aux Dames de France ;
Marchelli Paul, ancien conseiller municipal ;
Mévelli Paulin, ancien conseiller municipal, vice-président du Syndicat des débitants de boissons ;
Stefanini Jean, ouvrier écrivain, syndiqué.

***

La liste du Bloc de gauche, patronnée par le maire sortant, M. Escartefigue, arrive la troisième avec 1.028 voix.

Cette liste comprend neuf candidats d'origine Corse ; ce sont : MM.

Aldebrandi, débitant de boissons ;
Bozzo, chef ouvrier du port, syndiqué ;
Giacomoni, professeur au lycée ;
Marcelli, directeur départemental d'assurances mutuelles ;
Palmieri, patron pêcheur ;
Pietri, chef de bureau à la trésorerie générale.
Rossi, économe du lycée ;
Sampieri, professeur au lycée ;
Serrociva, commerçant.

***

Les deux autres listes ont recueilli de 600 à 700 voix chacune.

***

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il sera procédé, dimanche prochain, au deuxième tour de scrutin.

Les Morts du Jour

M. Abel-Bernard

Paris, 13 décembre.

On annonce la mort de M. Abel-Bernard, député radical-socialiste de l'arrondissement d'Ajut.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, maire de Cedenet et conseiller général, M. Abel-Bernard avait été élu pour la première fois député en 1898 ; il avait été réélu en 1902 et en 1906.

Il était âgé de 48 ans.

A CONSTANTINOPLE

Chute Grave DE L'AVIATEUR BLÉRIOT

Paris, 13 décembre.

Des télégrammes de Constantinople annoncent que l'aviateur Blériot, qui se livrait à des expériences d'aviation, a fait une chute assez grave.

L'aéroplane de l'intrépide aviateur a été entraîné par le vent ; l'appareil est complètement détruit.

L'aviateur Blériot a été transporté à l'hôpital français, où il a reçu la visite de plusieurs fonctionnaires du Gouvernement turc et de l'ambassadeur de France.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de l'Agriculture

La discussion reprend sur l'article 8.

Le ministre de l'Agriculture a promis de déposer prochainement un projet de loi tendant une caisse de réassurances agricoles.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBIEF

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Amendement Borel

M. Borel dépose un amendement invitant le Gouvernement à mieux répartir dans les départements les professeurs d'agriculture, à améliorer leur sort, et à développer leur l'enseignement agricole.

M. Ceccaldi

député de Vervins, intervient dans le débat

Plusieurs autres orateurs présentent des observations.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

Déménagements

pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Postes

LA GUERISON DES MALADIES de POITRINE

et des Voies respiratoires

Tous les jours, le Journal des Forces Marines publie une étude scientifique sur une nouvelle [illegible] qui prouve [illegible] la Tuberculose, la Grippe, la Bronchite, l'Influenza, la Coqueluche, l'Asthme, l'Emphysème, etc. Ce Journal est envoyé gratuitement aux Médecins et aux Malades qui en font la demande à M. le Directeur du Journal des Forces Marines, [illegible]

AVIS

Très bonne occasion

A VENDRE

POUR CESSATION DE COMMERCE

UN STOCK

de futailles de diverses contenances à partir de 250 à 6.000 litres. Aperçu de quelques prix de ces matériaux :

Demi-muid de 600 litres à partir de 32 à 35 fr. la pièce. — Bordelaise de 220 à 250 litres à partir de 13 à 15 fr. la pièce, pour le restant, prix à débattre sur place.

Caisses à raisins. — Futtes à vin. — Récipients à huile. — Trétoirs. — Chevalets. — Echelles pouilles. — Barils. — Appareils asphyxiés. — Bombonnes de diverses contenances. — Appareils divers pour caves.

N. B. — Indépendamment de la vente au détail, la maison accordait des conditions avantageuses à toutes personnes qui voudraient se rendre acquéreur en bloc du fonds de commerce pour le restant du matériel, installation et marchandises.

UN STOCK

Vins de Liqueurs en bouteilles cachetées (rouge verre compris). — Muscat de Frontignan. — Vin de Barbera. — Grenache. — Malaga. — Vermouth de Turin. — Quinquina Pomponnet St Léon. — Apéritif la Pof. — Vins de Marsala. — Vins d'Asti mousseux. — Vins de Chianti. — Vins vieux en bouteilles cachetées blanc et rouge. — Grands vins de Champagne. — Vinaigre.

UN STOCK

Vins rouge et rosé de table à 15 et 20 centimes le litre.

Avant de faire des achats, adressez-vous à **S, Avenue Carnot, Bastia**, vous bénéficierez infiniment de 40 et 50 0/0 de la valeur.



Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES?

EN FLACON : 2fr. rue d'Enghien, PARIS

Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations.

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour murailles. Lampe Electrique très pratique.



L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia*.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.



FONDRE LES PERLES

2.500 GRM par an pour 15 poules

NOTICE gratis et franco

LA KABILINE

Véritable Teinture des Mingrs

LA KABILINE

Pour rendre soufs ses Cheveux

LA KABILINE

Adoptée par les Parisiennes élégantes

LA KABILINE

Fonctionne dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet: 40 Centimes

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

GRAND BAR SOAVI

cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

JE DONNE 100.000fr.

à qui prouvera que la célèbre Lévy Chauvesi régénérateur du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.

Pour recevoir gratuitement sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec un 10c. pour affranchir au Docteur F. OLLÉ, 22, Rue des Martyrs, 22, PARIS.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Tous les fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rouens ordinaires.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le Directeur-gérant J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

Demandez dans tous les Cafés la CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Cedratine

LA PLUS EXQUISE LA PLUS DÉLICIEUSE LIQUEUR DE MARQUE

Ne L.N. MATTEI à Bastia (Corse)

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIEME ANNÉE — N° 345 MERCREDI 15 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues à forfait aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un an fr. 26 — Un numéro à part 10 cent.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

14 DECEMBRE

L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE

Me Edouard Clunet

Anatole France nous décrit quelque part un personnage qui, parce qu'il était grand, musclé et moustachu, se croyait obligé de jurer le saint nom de Dieu. Est-ce parce qu'il ressemble à Henri IV que Me Clunet a tant d'esprit?... Pour souligner la ressemblance, les malicieux ne manquent pas de faire observer que ce Sosie du Vert Galant est l'avocat de nos plus jolies comédiennes...

Il voulut d'abord être archiviste et subit la dure discipline de l'Ecole des Chartes. Il en garde le goût du document exact et y contracte une érudition de bénédictin. Puis, se passionnant pour le Droit, il lâche les palimpsestes, devient un basochien réputé, et entre chez le bâtonnier Senart qui lui apprit quelques-unes de ses bottes secrètes.

La guerre éclate. Le voici sous la tunique du mobile. Au plateau d'Avron, alors que les troupes de ligne lèchent pied, les mobiles tiennent comme des grognards sous la pluie d'obus des batteries de Villemomble et ramènent leurs blessés sous les balles. Le sergent Clunet fait des prodiges, ramasse sur lui un éclat d'obus et est proposé pour la médaille militaire.

Puis une campagne plus dure commence : la lutte à la barre est un véritable combat. Il inaugure alors cette merveilleuse carrière, faite de travail, de dévouement, de talent souple et vigoureux. Il est un de ceux qui ont le plus et le mieux plaidé de ce temps : affaires commerciales, industrielles, financières, littéraires et artistiques. Il a touché à tous les domaines et n'a qu'à se recueillir un moment pour trouver réponse à tout dans ce répertoire de jurisprudence qu'est sa mémoire.

Il fonde, toujours encore, le *Clunet*, qui restera et qui a porté son nom aux quatre coins du monde. Il écrit pour se délasser une vingtaine de volumes, qui ont établi sa réputation de jurisconsulte. Il défend Philippart, « manieur d'argent » dont les aventures firent grand bruit, plaide dans la succession du docteur Evans, médecin de l'Impératrice, dans les affaires du Comptoir d'Escompte.

Dans le chantage contre Max Lebaudy, - ce poitrinaire par personne interposée, » comme il l'appela spirituellement, il prononça une plaidoirie délicieuse qui amena l'acquittement d'un journaliste notoire, puis il fit triompher Mlle Otéro, poursuivie pour occupation... non bourgeoise, par un propriétaire peu, parisien de la rue Pierre Charron ; il plaida pour le *Gil Blas* contre Henry Fouquier en personne, qui prétendait utiliser seul le pseudonyme commun de Colombine : enfin, après avoir fait acquitter Emile Daurignac, en cour d'assises, il prend à peine le temps de boucler sa valise — en l'occasion quelque peu diplomatique — et va à la Cour d'arbitrage de La Haye, plaider, honneur sans précédent, au nom de la France, et y soutenir avec éclat, devant les représentants de l'Europe, la réputation de ces Gaulois que les vieux Romains trouvaient déjà habiles en l'art de bien dire.

Rappelons encore le procès du *Tutu*, où il fit assaut d'esprit avec Me Cheau, celui de la Patrie Française, de Mlle Bassot, et enfin de Sarah Bernhardt, qui triompha récemment de M. Bataille dans des conditions inespérées.

Comme Me Barboux, avec lequel il a plus d'un point commun, il a tout lu et tout retenu. Parlez-lui histoire, philosophie, théologie même: je vous défie de le prendre au dépourvu. Etes-vous nominaliste? réaliste? Il vous entretiendra, si vous savez l'amorcer, aussi bien de la Querelle des Universaux que de la plus récente loi sur le régime des jeux, il vous citera avec une égale compétence Guillaume de Champeaux, Renan et Lachaire, et si vous n'avez pas lu Baruch, dispensez-vous-en et prenez la peine de l'écouter un instant.

C'est qu'il a cette « intelligence » que M. Thiers mettait si haut et qui, faisant tout comprendre, fait tout aimer et tout admettre. Me Clunet, dont les idées sont bien connues, ne s'effarouche d'aucune nouveauté, et c'est peut-être ce qui explique que, fondateur avec quelques académiciens notoires d'une ligue politique qui eut son heure d'enthousiasme, il prenne un plaisir extrême à lire les militants de la C. G. T. et à écouter attentivement tel de ses confrères, le plus caractérisé des négateurs de la Patrie, Scepticisme ? non pas, mais tolérance et respect de ces deux choses également sacrées ; l'Idée et la Liberté !

Il vient de publier un ouvrage où, sous prétexte de nous parler de l'*Association*, il nous expose ses idées sur la vie du passé et les diverses manifestations de l'activité contemporaine. Si vous le rencontrez, le visage encore animé, au sortir d'une audience où il a âprement bataillé, de grâce, souvenez-vous du violon d'Ingres et ne lui dites pas que vous avez eu du plaisir à l'entendre, mais bien plutôt... à le lire.

Au Barreau — car pour lui comme pour son ami Edmond Picard, il faut distinguer les points de vue qu'on envisage — il paraît doué de ce sixième sens qu'on appelle le sens des affaires, et qui est, si je puis ainsi dire, l'art... de défaire les nœuds et d'enfoncer les clous. Il est d'une variété de dons prodigieuse. S'agit-il de droit pur ? Nul ne saura plus habilement invoquer les principes et en déduire les conséquences favorables à sa cause. Faut-il retarder la solution d'une affaire et décourager l'adversaire ? Fiez-vous à lui. Il est de cette race des Paillet et des Lioville, jurisconsultes avertis, procéduriers toujours prêts. Faut-il enfin prendre pour arme l'ironie légère, le trait qui blesse, le ridicule qui tue ? Ce fin lettré n'aura que l'embarras du choix : son carquois et sa palette sont bien pourvus.

Me Clunet rappelle, par l'ensemble de ses qualités, Senart, dont il fut le disciple préféré. Du défenseur de Gustave Flaubert, il a la science juridique, l'argumentation pressante et rigoureuse, le développement lumineux et abondant, sans en avoir peut-être la forme parfois négligée ; il est un des rares dont la sténographie n'a pas besoin de retouches.

Par véritable coquetterie d'artiste, comme Gerbier et Léon Duval, il n'a voulu publier aucune de ses plaidoiries. Il estime que la phrase parlée ne doit pas être lue. Il a tort : celles que nous connaissons, nous font regretter les autres.

Il n'est pas décoré, malgré la vieille amitié qui le liait à M. Félix Faure. Il fut — on l'ignore encore — un de ceux dont les conseils étaient le plus volontiers écoutés à l'Elysée. Mais il est trop indépendant d'esprit et de caractère pour s'amuser des hochets de la vanité. »

D'un mot, Me Clunet, par l'éclat de sa vie professionnelle et la variété de son vigoureux talent, est de ceux qui honorent le barreau de Paris, si riche pourtant en illustrations.

C. CAMPINCHI,
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

BORDEAUX

UNE BELLE CONFÉRENCE

Dès 8 heures, le grand amphithéâtre de la faculté des Lettres était archicomble et ce n'est qu'avec beaucoup de peine et grâce surtout au zèle des infatigables commissaires, M. le docteur Garros et MM. Daniell et Leone, étudiants, que presque tout le monde arriva à se caser.

A 8 heures et demie précises, M. Filippi, professeur agrégé des lettres, prend place à la tribune et avec l'élégance et l'esprit qui le caractérisent nous charma pendant deux bonnes heures, en nous racontant les exploits du Sampiero d'Ornano et surtout ceux du maréchal d'Ornano, un ancien maire de Bordeaux. Après nous avoir fait l'historique de ce passé plein de gloire, il finit en nous traçant le caractère de cet homme qui se dévoua toujours pour autrui et qui à une époque où il suffisait de bien monter une épée pour s'enrichir, mourut en laissant huit douzes à ses quatre fils. Il avait engagé son seul bijou, un rubis, pour pouvoir distribuer des secours à la population Bordelaise, décimée à cette époque par la peste.

C'est au milieu des applaudissements de trois ou quatre mille personnes présentes que M. Filippi fit appel à la générosité de la population Bordelaise qui, ajoutée à celle de son pays, la Corse, permettra de rendre un hommage posthume au grand Maréchal de France en lui élevant une statue en face de la porte de l'hôpital St-André, où il n'hésita pas, lors de cette épouvantable épidémie, à aller en personne porter des consolations et des secours aux malheureux pestiférés.

Ce fut ensuite le tour de la toute gracieuse Mme Daniell qui nous enchanta par son « Salut à la Corse » et surtout par son grand air de *Sigurd* qui fut brillamment applaudi.

Puis, notre jeune poète de la Rocca agrémenta la conférence de ses poésies si délicates et surtout si senties. Et nous pûmes ainsi nous reporter par la pensée vers cette île enchantée, dont malheureusement tant de kilomètres nous séparent.

La soirée se termina par un punch d'honneur et d'adieu que la colonie Corse offrait à M. Filippi, qui va bientôt quitter notre ville pour aller remplir la délicate mission que le ministère des Affaires étrangères vient de lui confier aux Indes.

Nous lui renouvelons ici nos félicitations.

FÉLIX LUCCIONI,
Etudiant en Médecine.

Hôpital St. André, Bordeaux.

Conseils aux Jeunes Filles

QUI VONT COIFFER SAINTE-CATHERINE

C'est M. Brieux, de l'Académie française, qui les leur adresse dans les *Annales*... Voici la conclusion de ce savoureux article :

Mais j'admets que vous ayez le sort des autres Catherines et même que vous subissiez le martyre, comme elles l'ont subi. Ne comptez vous pour rien le bonheur de savoir que vos reliques feront des miracles, et quels miracles ! Et, je cite d'Anfligné, car jamais, de moi-même, je n'oserais choses semblables.

« A propos de reliques, dit-il, ce mé-

---

236. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit

PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEUL!

XXII

UN DOMAINE AUX ENCHÈRES

Collinet en fit autant. Cependant, au bout de quelques minutes, après en avoir conféré avec son patron, il offrit :

— Contrat en mains, mobilier compris, sans aucune réserve, entrée en jouissance immédiate, paiement comptant, votre prix huit cent mille, et c'est beaucoup trop cher.

— Ah ! yes ! fit le marquis.

Me Brissonnet consulta son client d'un coup d'œil. Le baron Hubert de Breux roula un instant les pointes de ses longues moustaches et à la fin il fit un geste de résignation :

— Soit, dit-il.

Jacques Rousset glissa de nouveau :

— Ach !... c'est trop cher... beaucoup !

Mais il ne perdit rien de sa placidité et de son flegme. L'acte était préparé. Il n'y avait que quelques conditions accessoires, des noms à ajouter. C'était l'affaire du notaire et de Collinet. L'homme de Montevideo quitta sa chaise et alla s'asseoir auprès de l'ami du marquis d'Orvilla. Il lui demanda avec son même accent et sa même politesse :

— C'est vous, monsieur, le propriétaire ?

— Oui, monsieur.

— M. le baron de Breux, je crois ?

— Oui, monsieur.

— Vous faites une bonne affaire et moi, si j'en crois ce qu'on m'a dit, j'en fais une bien médiocre. Mon père était de ce pays. C'est la seule raison qui m'engage à cette acquisition, dont je profiterai peu... Je suis contraint de retourner à Buenos-Ayres et à Montevideo.

— Un long voyage !

— Oui, monsieur.

— Beaux pays !

— Moins beaux que la France, monsieur le baron. C'est le hasard qui m'y a conduit, il y a longtemps, bien longtemps... Si le hasard vous y appelait, à votre tour, je serais heureux, bien heureux de vous y recevoir...

Me Brissonnet avait inséré dans son acte les clauses nécessaires. Il appela le vendeur d'un signe, lui présenta son plume et dit :

— Signez, je vous prie.

Déjà Toby avait ouvert sa sacoche et en tirait des liasses de billets bleus. Le baron traça rapidement sa signature au bas de l'acte, parafa les renvois et passa la plume à son acquéreur qui traça également de sa magnifique écriture d'autrefois, du temps où il était expéditionnaire chez les Berthaudier : « Jacques Rousset, marquis de Villas. »

Le maire de Sablaines et un des notables du bourg assistaient le notaire comme témoins de cet acte mémorable. Collinet et le notaire comptaient les billets bleus. Toby, l'œil au guet, surveillait l'opération. Rousset, qui ne craignait plus d'effaroucher le baron de Breux puisque l'affaire était dans le sac, lui demanda avec un redoublement de courtoisie :

— N'y avait-il pas une jeune fille au château au moment du décès de madame de Frazi ?

— En effet, monsieur.

— Elle s'appelait mademoiselle Espérance ?

— Oui, monsieur.

— Pas d'autre nom ?

— Aucun.

— Donc c'était une enfant trouvée ?

— Parfaitement.

— Dans quel pays ?

— Je ne sais pas au juste... En Italie, je crois...

— Ah ! en Italie !

— Il paraît.

— Qu'est-elle devenue ?

— Elle doit être à Paris.

— Vous croyez ?

— J'en suis certain.

— Vous l'y avez vue peut-être ?

— Deux fois...

— Depuis quand ?

— Deux ou trois jours...

Le baron répondait sans défiance, tant le visage de cet étranger exprimait l'indifférence et la placidité. Rousset reprit :

— C'est une histoire dont on m'a parlé vaguement, hier, à mon passage à Laval. Elle m'a paru intéressante, mais le monde est rempli d'aventures et je vieux d'un pays où il y en a de toutes les sortes. On la dit jolie, cette jeune fille ?

— Elle l'est, trop peut-être... C'est un inconvénient quand on est obligé de chercher un emploi...

— Et c'est le cas de cette jeune Espérance ?

— Sans aucun doute.

— Vous devez être fixé là-dessus mieux que personne... Il y avait des années qu'elle était dans ce château ?...

— Sept à huit.

Les traits du nouveau propriétaire de Sablaines eurent une contraction, mais si légère que le baron de Breux, qui regardait l'échange des billets de banque devant le notaire et les témoins émerveillés autant que s'ils avaient vu s'ouvrir devant eux les coffres de la Banque elle-même, n'eut pas le moindre soupçon d'une émotion quelconque. Cependant, Jacques Rousset se disait avec un frisson de joie dans les veines :

— C'est elle !

Alors il demanda encore à son vendeur, avec la même reconnaissance :

— Quand elle a quitté ce château, vous n'avez pas éprouvé un léger sentiment de pitié pour elle ?...

Hubert de Breux haussa ses fortes épaules et dit brusquement :

— D'abord, mon cher marquis, je n'étais plus à Sablaines quand elle a dû le quitter et, d'un autre côté, je ne vous cacherai pas que, dans les affaires d'intérêt, je suis carrément impitoyable. Malheur à qui se place en travers de mon chemin ! Cette jeune fille a failli me faire perdre une fortune que j'étais en droit de considérer comme la mienne... Il s'en est fallu de l'épaisseur d'une feuille de papier timbré... Que m'importe ce qu'elle peut être devenue et ce qu'elle deviendra !

Rousset serra ses larges mâchoires. Ses doigts se crispèrent comme des griffes dans la profondeur des poches de son pardessus bigarré, et, comme le baron lui tournait le dos et disait à Me Brissonnet :

— C'est réglé ?... il grommela entre ses dents :

— Voilà des paroles que je voudrais avoir l'occasion de te rappeler !

Le notaire répondit :

— Oui, c'est fini.

En effet, il recomptait une dernière fois les liasses de billets de mille et déclarait :

— Le compte y est.

(*A Suivre*).

chant comte de La Rochefoucauld, disant un jour avec les filles de la reine, qui le pressaient par ordre exprès et lui demandaient de belles reliques qu'il avait prises à Tours, il dit s'en être défait comme de bagatelles. Enfin, était importuné, il leur promit que, si elles venaient toutes l'embrasser, il leur donnerait des brassières de sainte Catherine qui leur feraient à toutes revenir la gorge aussi belle que quand elles étaient... » (Mettons jouvencelles, comme dit ce bon Guitard).

Gardez vos brassières, mademoiselle.

Et, non contente de faire des miracles de cet ordre-là, après sa mort, sainte Catherine de Sienne en fit bien d'autres de son vivant, ainsi qu'il appert d'un recueil d'estampes gravées par P. de Jode, d'après Francesco Vanni, et éditées par Matteo Florini, en 1597, je crois.

Par exemple : un jour qu'elle était occupée chez ses parents à tourner la broche (ce qui peut arriver à tout le monde), elle fut ravie en extase et finit par tomber dans le feu (moralité : ne vous endormez jamais en tenant la broche), mais elle ne se brûla pas. Une autre fois, elle guérit subitement une personne d'une maladie grave, etc., etc.

C'est la même Catherine qui donna sa robe à un pauvre qui lui demandait l'aumône (Ne faites jamais cela sur le boulevard).

Je dois ajouter que la malheureuse, ou la bienheureuse, comme vous voudrez, fut, durant trois ans, tourmentée par des tentations fort désagréables.

Ce petit inconvénient mis à part, vous voyez, mademoiselle, qu'il ne faut pas vous désoler de vous appeler Catherine et que vos patronnes sont dignes de vénération.

* * *

Et, maintenant que vous dirai-je du mariage ? Vous désirez être consolée ? Vous languissez, surtout vous craignez de languir dans le célibat ? Il a ses douceurs... La vieille fille (vous n'en êtes pas encore, heureusement, à mériter ce nom) n'est nullement la créature ridicule que les méchants et les sots tournent en dérision. J'en connais qui sont charmantes, tendres, discrètes, semant autour d'elles le bonheur, le répandant sur ceux qu'elles aiment et le recevant d'eux. Il y a les chères sœurs aînées, qui sont des mères pour les plus jeunes des pauvres, des souffrants, des orphelins. Elles ont des joies... Elles marchent dans la vie, illuminées par une foi intérieure, grâce à laquelle elles endurent les peines, les misères, et même — la plus cruelle — l'amertume de faire des ingrats...

Donc, mademoiselle, je ne vous plaindrai pas trop si vous demeurez vieille fille. Mais je vous conseille vivement, avant que de vous résoudre à cette extrémité, de chercher un bon mari...

EUGÈNE BRIEUX,
de l'Académie française.

CORTE

A la Sous-Préfecture

M. Calloch, le nouveau sous-préfet de Corte, recevra les visites officielles, à la Sous-Préfecture, samedi prochain, 18 décembre, à 10 heures du matin.

AU SECOURS DE LA CORSE

M. Briand, président du Conseil, a reçu une délégation de l'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse », composée de MM. Poli, président ; Rima, secrétaire général ; Dorsa, trésorier ; Paul Fontana de la Bibliothèque nationale ; Padovani, agent principal des chemins de fer de l'Etat ; Jean Fontana, avocat-conseil de l'Association.

M. Poli a expliqué la mission de la délégation et le but de l'Union qui consiste à améliorer la situation morale et matérielle de la Corse :

1° Par la revision du régime douanier ;
2° La revision du cahier des charges de la Cie des Transports Maritimes ; 3° La construction et l'exploitation des Chemins de fer Corses par l'Etat ; 4° L'assainissement de la Côte Orientale de l'Ile ; 5° La multiplication et le bon entretien des routes.

Le Président du Conseil a paru s'intéresser très vivement à toutes ces questions, a félicité l'Union Générale de sa bonne initiative et l'a encouragée à persister dans cette voie.

M. Briand a promis tout son concours et celui du Gouvernement qui est tout décidé à améliorer cette situation de la Corse et à examiner les revendications présentées d'un commun accord par l'Union Générale et les représentants de l'Ile.

Le Président du Conseil s'est offert en outre à recevoir le comité directeur de l'Union toutes les fois que celui-ci aurait à l'entretenir des questions intéressant la Corse. La délégation s'est retirée en emportant de cet entretien la meilleure impression et en laissant entre les mains de M. Briand un cahier de revendications. La délégation s'est ensuite rendue au ministère des Travaux publics où, en l'absence de M. Millerand, elle a été reçue par M. René Waldeck-Rousseau, directeur de son cabinet. Après un exposé clair et précis, M. Poli, président de l'Union, a demandé : 1° Que le service postal d'Ajaccio à Sartène soit assuré par automobiles et non pas par traction animale ; 2° Que la construction et l'exploitation des Chemins de fer Corses soient faites par l'Etat ou par une société nouvelle. M. Waldeck-Rousseau a assuré la délégation de tout son bienveillant concours, et a promis qu'il se ferait l'interprète de l'Union auprès du Ministre des Travaux Publics.

Pour le Comité Central :
Le Président,
POLI.

DANS LES VIEUX QUARTIERS

Lugubre découverte

Nous n'apprendrons rien à personne, en disant que certains quartiers de notre ville sont complètement négligés, ou pour mieux dire totalement ignorés du service de la voirie urbaine.

Mais ce qui aggrave cet état de choses, c'est de voir notre municipalité elle-même se désintéresser comme elle le fait de questions aussi importantes.

Le fait qui s'est passé dernièrement au Pontetto, en est la preuve manifeste. On a trouvé, dans une vieille maison en ruines de la rue de l'Huile, un cadavre réduit à l'état de squelette. La mort de ce malheureux remonterait, paraît-il, à plus de 18 mois !

Comment un cadavre peut-il rester si longtemps à deux pas de la voie publique, dans une masure ouverte à tout venant, sans que personne s'en émeuve, voilà qui dépasse vraiment les bornes de l'imagination humaine.

On peut essayer de donner, à ce sujet, des explications plus ou moins fantaisistes.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la suite de la dernière réunion de la Commission sanitaire d'Hygiène, et de la visite faite sous la direction de notre Sous-Préfet, la municipalité n'est émue de la question de l'assainissement des vieux quartiers de la ville. Une commission a parcouru ces quartiers, et c'est au cours de cette tournée que la lugubre découverte d'un cadavre a eu lieu.

Voilà la vérité. Il nous semble que tout commentaire serait superflu.

GRAND CONCERT

Ainsi qu'on l'avait annoncé, ce fut lundi dernier que les salons de la Chambre Musicale s'ouvrirent à l'occasion du grand concert organisé par le professeur Svicher assisté de ses élèves.

Tous nos éloges vont aux jeunes virtuoses qui ont charmé l'auditoire nombreux et choisi, par les morceaux finement rendus de leur délicieux programme. — Comment leur adresser à tous une note spéciale ? Les applaudissements répétés du public leur ont prouvé — mieux que des mots, — de quelle manière ils ont dirigé la tête. Mlles Cuneo, Marotti, Sisco, Dhermain, Martelli, Manstucci et Giambelli promettent de devenir de vraies artistes.

Une note toute spéciale pour Mlle Svicher, dont le talent qu'on devine déjà très nettement, promet une brillante carrière. Elle continuera l'œuvre de son père, de ce grand artiste si prisé de toute l'Italie, et ne récoltera que des lauriers.

Nous n'aurions garde d'oublier Mlle Piconi qui mérite toutes nos félicitations pour la grande vélocité et le brio avec lesquels elle rendit la 16e Rapsodie Hongroise de Liszt.

On applaudit beaucoup MM. Salvator Petit et Henri Martelli. Ce dernier fait tout spécialement honneur à son maître par ses compositions charmantes et par la maestria avec laquelle il les exécute : encore un jeune qui se distinguera dans la carrière musicale.

Plusieurs romances chantées par Mlles Cuneo, Marini et M. Zuani agrémentèrent le concert, ainsi qu'un très brillant morceau pour mandoline joué très brillamment par Mlle Gualtella.

Le célèbre baryton Foggi, élève du maestro Svicher, avait consenti à rehausser la fête de l'éclat merveilleux de sa voix.

Il fut applaudi avec frénésie en deux morceaux d'opéra.

Au déclin de sa carrière si bien remplie, si féconde en succès nombreux, M. le professeur E. Svicher récolte la récompense de son patient labeur ; maître dans toute l'acception du mot, il fait éclore et grandir les talents promoteurs de résultats heureux.

C'est donc vers lui que vont bien sincèrement nos meilleures félicitations.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le Directeur des Postes et des Télégraphes de la Corse a l'honneur d'informer le public que l'ouverture du circuit téléphonique reliant Calvi à Ile-Rousse et Corte a été fixée au 15 décembre courant.

A partir de cette date des communications pourront être échangées entre Calvi, Ile-Rousse, Corte, Bastia, Ajaccio et Sartène.

La taxe de l'unité de conversation entre Ile-Rousse et Calvi, distance inférieure à 25 kilomètres, est de 0,25 par trois minutes.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — On lit dans *Corte Journal* :

Notre excellent ami et concitoyen M. Antoine Ordioni, le distingué conservateur des hypothèques de Rochefort, vient d'être élevé à la 1re classe de son grade et désigné pour l'importante conservation de Grasse.

Ce brillant avancement qui compte peu de précédents dans les annales de l'Administration de l'Enregistrement n'est que la légitime récompense dûe au travailleur infatigable, au chercheur acharné dont le zèle amena la découverte d'une grosse fraude fiscale, qu'un de nos grands établissements de crédit avait eu dissimulée pendant de longues années.

Nous sommes certains d'être les interprètes de la démocratie cortenaise et de ses nombreux amis en lui adressant nos plus affectueuses félicitations.

(Nous nous associons aux félicitations de notre excellent confrère, et nous nous réjouissons de voir que le Gouvernement a enfin rendu justice à M. Ordioni en récompensant les services rendus par une belle promotion).

* * *

CASABIANCA. — La famille Campana, une des principales de la Casabianca, vient d'être douloureusement éprouvée par la mort de Mlle Catherine Campana. Pendant quelques semaines, tout a été tenté pour le rétablissement de cette bonne demoiselle, mais en vain. Les soins et les larmes de sa chère mère ont été impuissants devant la gravité du mal.

De nombreux habitants de tous les villages de l'Ampugnani et d'Orezza sont accourus pour assister aux obsèques. Mlle Catherine Campana emporte les sincères regrets de tous ceux qui la connaissaient et qui ne pouvaient s'empêcher de lui vouer une profonde affection pour les rares qualités de son cœur.

Après l'absoute l'inhumation a été faite dans le caveau de famille.

Nous présentons à la mère, aux frères et sœurs inconsolables nos plus sincères condoléances.

* * *

CORTE. — MM. les Avocats près le tribunal civil de Corte ont procédé à l'élection du Conseil de discipline. Ont été élus : Hutonier, M. François Gammarchi ; secrétaire, M. Ange Nicolai ; trésorier, M. Paul Gianneltini.

* * *

SARI D'ORCINO. — M. Martini Toussaint est nommé greffier de la justice de paix de Sari d'Orcino, en remplacement de son père démissionnaire.

* * *

POGGIO D'OLETTA. — M. Casalta Pierre, ex cantonnier, libéré du service militaire, de Poggio d'Oletta, est nommé cantonnier de 3e classe sur le chemin de grande communication de la route nationale 199 à la route nationale 197, avec résidence à Piedralba.

* * *

ISOLACCIO. — Le maréchal des logis Jacques, de la brigade de Pila-Canale, passe à celle d'Isolaccio de Fiumorbo.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Accident de voiture

La petite Vittori Félicie, âgée de 8 ans, a été victime, l'autre jour, d'un accident de voiture assez sérieux.

Dans la rue Roi de Rome, une voiture attelée de trois chevaux, appartenant à M. Salinesi, est partie au moment où la fillette était sur le marchepied, ce qui la fit tomber, tandis qu'une des roues de derrière lui passait sur le genou droit.

Conduite à la pharmacie Garçain, elle y a reçu les soins du docteur Guérin.

La blessure est assez grave.

L'Appel au Peuple

L'*Appel au Peuple*, organe du Comité bonapartiste, reparaîtra d'une façon régulière, à partir de samedi prochain, à grand format avec service télégraphique.

L'*Appel au Peuple*, qui paraîtra tous les lundis, sera sous la direction de M. Jules Lantoni.

A l'arrivée

Sont arrivés à Ajaccio.

MM. Regnier des Nuits, Baron de Semoy, Poujol, architecte, de Paris.

Au Port

Le Corte, venant de Nice.

Etat-Civil

NAISSANCES

Susini Mathide-Aimée. — Remiti Catherine.

DÉCÈS

Maisani Xavier, 57 ans, batelier.
Scatena Egisto-Oreste-Ettore, 60 ans, marbrier.
Rastoroni Auguste, 1 an.
Santamaria Joseph, 76 ans, marin.
Velutini François, 35 ans, sous-officier en retraite.

AUGMENTATION DU REVENU

Toute personne âgée désirant assurer le repos de sa vieillesse peut se constituer de gros revenus par la Rente Viagère. Elle aura, en traitant avec **LE PHÉNIX** (Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), 33, rue Lafayette, Paris, la certitude de vivre de ses rentes, sans aléas ni formalités pour leur paiement. Cette Compagnie présente à cet égard une sécurité absolue. Aucune ne peut offrir plus d'avantages, plus de facilités, plus de garanties à ses rentiers. S'adresser à son siège social ou à ses agents généraux.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

Avis Administratif

Le Préfet de la Corse a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de chevaux, ânes, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, que le recensement général de leurs animaux de tout âge, doit avoir lieu dans la commune, avant le 16 janvier 1910.

Il les invite, en conséquence, à se présenter à la mairie avant le 1er janvier prochain, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

La publication par affiche étant seule obligatoire, le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour MM. les propriétaires qui ne feraient pas la déclaration prescrite.

L'article 32 de la loi du 3 juillet 1877 est ainsi conçu :

« Les Maires ou les propriétaires de chevaux, juments, mulets ou mules, de voitures ou de harnais, qui ne se conformeront pas aux dispositions du titre VIII de la présente loi, sont passibles d'une amende de 25 à 1.000 francs. Ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 50 à 2.000 francs. »

Le Préfet de la Corse rappelle, d'ailleurs, que le recensement dont il s'agit comme le précédent, est une mesure d'intérêt général prescrite par la loi, et qui n'apporte aucune restriction au droit de propriété et aux transactions dont les animaux peuvent être l'objet...

Ajaccio, le 15 novembre 1909.
Le Préfet de la Corse,
ED. FABRE.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 décembre 1909.

Marché ferme mais beaucoup d'affaires. Les Fonds d'Etats sont, pour la plupart, en nouveau progrès. Notre Rente passe à 97.50. L'Extérieure monte à 97.40, le Portugais à 65.45, l'Italien à 105.15 et le Russe 1906 à 100.47. Les Sociétés de Crédit varient peu. Transactions restreintes dans les groupes industriel et de traction. La Suez reprend à 4.955. Les charbonnages russes sont calmes. Titres capitaux indécis : Rio 4.364.

Au comptant, le Rio Anet est en reprise à 796.

La Privilégiée Houillères de la Basse Normande est ferme à 827.

On demande à 536 l'action des Etablissements Revillon frères (maison de fourreurs).

En Banque, les Mines d'Or sont faibles. La hausse de ces jours derniers était passablement spéculative.

Les actions Mines d'Etain d'Erwelsen maintiennent leur avance à 210.

Bonne tenue à 421 des obligations 5 1/2 0/0 or du Chemin de Fer Grand Nord Central de Colombie avec un coupon de 41.65 à détacher le 1er janvier prochain.

Recettes de la Cie de Tramways Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 47e semaine de 1909 fr. : 757.461 contre fr. : 687.304 pour la période correspondante de 1908. Plus value totale depuis le début de l'année fr. : 2.046.250. Recettes de la ligne Jardin Botanico pour cette même 47e semaine fr. : 397.295.

Chemins Français calmes.

Ligue Nationale contre l'Alcoolisme

A cause d'un empêchement survenu au dernier moment aux deux conférenciers qui devaient prendre la parole à la réunion organisée par le *Ligue Antialcoolique*, la séance a été levée et renvoyée à une date ultérieure.

Le Secrétaire Général.

Cours Secondaires de Jeunes Filles de Bastia

Un internat, dirigé par Mlle Rinaldi, surveillante générale des Cours Secondaires, sera ouvert le 1er janvier prochain, dans la maison des Cours Secondaires.

La Société des Cours Secondaires accorde à cet internat son patronage et le recommande aux familles. Il offre toutes les pointes de vue les meilleures garanties.

Prière d'adresser les demandes d'inscription à Mlle Rinaldi, rue de l'Intendance, n° 4.

Pour le Président :
Le Vice-Président,
J. MANSUIS.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 14 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9° à midi 13° + 4 6 heures du soir + 9°. Maxima + 13° Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 765 mm. à midi, 766 mm., 6 heures du soir, 766 mm.

Vent. — Dans la matinée, N.-O.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
L'après-midi, id.

* * *

Décès

On nous fait part de l'Aveyron de décès de Mme veuve Auguste Nadal, mère de M. le premier président Nadal et grand'mère de Mme Pierre de Casabianca, qui vient de s'éteindre à Saint-Genies, dans sa quatre-vingt-unième année.

Nous prions M. le premier président Nadal, qui a laissé dans ce ressort les meilleurs souvenirs de son passage à la tête du parquet général de Bastia, et Mme Nadal-Marmejouls, dont la haute société bastiaise n'a pas oublié l'affabilité rare et les sentiments élevés, ainsi que Madame et M. Pierre de Casabianca, substitut au tribunal de la Seine, d'agréer nos respectueuses et sincères condoléances.

* * *

Nouvelles universitaires

M. Bianconi, inspecteur d'Académie à Lyon, vient d'être admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Le *Lyon républicain*, en publiant cette information, ajoute : « Administrateur compétent, très estimé du personnel dont il avait la direction, animé de profonds sentiments républicains, M. Bianconi laissera de nombreux regrets ; nous devons, pour notre part, lui exprimer les nôtres, et bien sincèrement. »

* * *

Affaire de Barretta

Le Supplément illustré du *Petit Journal* a consacré une planche entière à la destruction du bandit Barretta par la brigade de Prunelli-di-Fiumorbo. Le dessin est saisissant... d'imagination. Entre autres choses, on a affublé Barretta d'un costume napolitain à grand effet, et ses complices, de complets peu connus au Fiumorbo ; quant au site il paraît peu propice à une embuscade, car le terrain est entièrement découvert. Il manque aussi l'inséparable compagnon du bandit : son chien. A part ça...

* * *

Citation

Une citation au Bulletin officiel a été accordée au sergent Colonna, de l'infanterie coloniale : a fait preuve, le 25 avril 1910, à Vu-Ba, au cours d'une opération de nuit dirigée contre une bande de pirates chinois nombreux et bien armés, d'un courage et d'un sang-froid remarquables, et est allé chercher, sous le feu, le corps d'un de ses hommes frappé mortellement.

* * *

Nouvelles coloniales

M. Pistri, sous-inspecteur de 1re classe des douanes à Tamatave, est désigné pour Tananarive.

* * *

Rixe

Au cours d'une rixe qui a éclaté hier, rouelle du Guadello, entre divers jeunes gens, le nommé M. N. en a reçu quelques légères blessures.

Les combattants ont été écroués au violon municipal.

* * *

Contraventions

Contraventions ont été dressées hier, contre les personnes ci-après.

D. Paul, pour avoir laissé sa charrette à l'abandon sur la voie publique.

— M. M., pour abandon d'une bête de trait sur la place Saint-Nicolas.

— C. P., P. F., pour avoir tenu des jeux de hasard.

— V. L., pour jet d'immondices dans la rue.

— T. V., C. P., pour avoir gardé leur casquette pendant la représentation théâtrale.

— N. O., T. J., M. P., pour tapage nocturne.

* * *

Avis

Le Cabinet de M. le docteur Ferrandi, médecin major de 1re classe en retraite, est transféré rue Saint-Jean, 9, maison Viale.

Consultations tous les jours, de 1 heure à 3 heures, excepté le dimanche.

* * *

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont préférés dans le monde entier, vient de faire des concessions avantageuses que la Maison Joseph Locchetti, 45, Boulevard Paoli, a Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que bois, fer, chaux, ciments, vitres, peintures, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER, de Salon, incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux usés avant cette date seront remplacés gratis.

* * *

Nouvelles Religieuses

ORATOIRE DE LA CONCEPTION. — Aujourd'hui, octave de l'Immaculée Conception : Messes à 8 et 10 heures du matin.

Le soir à 4 heures, Vêpres, Salut, chant du Veni pulcher et baisement de la Sainte Relique. Clôture.

LA HERNIE

Les Appareils sans Ressort perfectionnés inventés par M. A. CLAVERIE, le grand Spécialiste de Paris, 234, Faubourg Saint-Martin, sont les seuls qui, tout en délivrant les malades des ressorts rigides et des pelotes durs, fournissent une contention douce, permanente et absolue.

Adoptés par l'Armée, la Marine, les Manufactures de l'Etat et par de nombreuses Sociétés ouvrières, ils se portent nuit et jour sans aucune gêne et permettent l'exercice des professions les plus pénibles.

Conseils et « Traité de la Hernie » francs et Gouvernement sur demande.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

13 déc. — 14 déc.

Rentes de 3 0/0 anciennes 99.15 — 99.35
de 2 0/0 amortis. 96.95 — 99.00
ex-coupon

Le Gouvernement Général *de l'Indo-Chine*

Paris, 14 décembre.

Le bruit court avec une certaine persistance, aussi bien dans les milieux politiques que diplomatiques, que le Gouvernement serait résolu à confier à un officier général la direction des affaires de notre puissante colonie de l'Indo-Chine.

Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, aurait été pressenti à ce sujet.

On attend la réponse du commandant en chef les troupes du Sud-Oranais.

Nouveaux Bruits *DE RENCONTRE*

du Président de la République *avec* GUILLAUME II

Paris, 14 décembre.

La presse française et allemande recommence à parler de la rencontre probable du Président de la République avec l'empereur d'Allemagne.

Cette nouvelle, qui est mise en circulation depuis trois ans, n'offre plus aucun intérêt.

Les journaux allemands prétendent que les deux Chefs d'Etat se rencontreront, au printemps prochain, à Monaco, à l'occasion de l'inauguration du Musée Océanographique.

EN BELGIQUE

LA MALADIE DU ROI LÉOPOLD

Les derniers Sacrements

Bruxelles, 14 décembre.

Après avoir terminé les affaires d'intérêt avec son notaire, et réglé définitivement la question d'héritage, le roi Léopold II a demandé à recevoir les derniers Sacrements.

C'est donc, en pleine connaissance, en possession de toutes ses facultés que le Roi des Belges a reçu les secours de la Religion.

C'est le cardinal Mercier, archevêque de Malines, qui a administré au Roi les derniers Sacrements.

Les Adieux du Roi

Après avoir rempli ses devoirs religieux, et avant de subir l'opération chirurgicale, S. M. Léopold II a tenu à faire ses adieux à tous les membres de sa famille, aux hauts personnages de la Cour, et à ses plus intimes confidents.

La princesse et le prince Albert ; la princesse Clémentine ; M. Schollaert, président du Conseil des ministres ; le baron Goffinet, secrétaire des commandements ; la baronne Vaughan ; le cardinal Mercier ; le docteur Thiriart ont reçu les adieux du roi.

L'opération chirurgicale

L'opération chirurgicale a eu lieu ce matin. Le roi a été endormi.

Les intestins ont été complètement dégagés.

Les chirurgiens n'ont relevé aucune trace de tumeur.

L'opération terminée, le Roi se réveilla et s'empressa de questionner les docteurs Thiriard et Sidéon : « Ah bien ! dit-il, est-ce la fin. » Il sourit, puis s'évanouit.

Le bulletin de la soirée

Les médecins du roi ont rédigé ce soir le bulletin suivant : « Le roi supporte très bien les suites de l'opération ; les douleurs sont moins vives ; l'état du Souverain reste stationnaire. »

ALGER

COLLISION *entre un contre-torpilleur et un cuirassé*

Alger, 14 décembre.

Au cours des manœuvres de la nuit dernière le contre torpilleur *Dard* est entré en collision avec le cuirassé *Henri IV*.

Le compartiment du coffre du contre-torpilleur *Dard* a été littéralement écrasé ; le cuirassé *Henri IV* n'a subi aucune avarie.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

BIPLAN et Chemin de Fer

Alger, 14 décembre.

L'aviateur Métrot faisait ce matin des expériences avec son biplan.

Il se trouvait à cent mètres de hauteur, lorsque vint à passer un train de voyageurs.

L'intrépide Métrot suivit le train et le dépassa facilement aux applaudissements frénétiques des voyageurs qui assistaient avec le plus vif intérêt à cette course peu commune.

AU JAPON

BRUITS DE GUERRE avec la Russie

Tokio, 14 décembre.

Depuis plusieurs jours, il n'est bruit que d'une nouvelle guerre avec la Russie.

La presse japonaise n'a encore publié aucune note à ce sujet, mais dans les milieux politiques ces bruits de guerre sont pris au sérieux.

NEW-YORK

Terrible Accident DE CHEMIN DE FER

L'express de Chicago tamponne un rapide

Quarante-trois morts
Cent neuf blessés

New-York, 14 décembre.

Un terrible accident de chemin de fer vient de se produire.

L'express de Chicago à New-York, marchant à une vitesse de 83 kilomètres à l'heure, a tamponné un rapide de New York à Chicago.

Ce dernier train a été réduit en miettes.

Quarante-trois employés des chemins de fer et voyageurs ont été tués sur le coup.

On compte, à l'heure actuelle, 109 blessés, dont plusieurs ne survivront pas à leurs blessures.

MARSEILLE

Entrée officielle du Général Andry

Marseille, 14 décembre.

Le général Andry, le nouveau commandant du XVe corps d'armée, a fait son entrée officielle ce matin, à neuf heures trente.

Les honneurs lui ont été rendus par un bataillon du 3e régiment d'infanterie avec drapeau et musique, commandé par le colonel.

Au boulevard du Muy, devant les bureaux de l'état-major du corps d'armée, les honneurs ont été rendus par un peloton du 8e régiment de hussards.

A l'Hôtel du corps d'armée, rue Armeny, se trouvait une garde d'honneur, du 141e rég. d'infanterie, commandée par un lieutenant.

A partir de 11 heures, le général Andry a reçu les visites des autorités, corps et services, civils et militaires, dans l'ordre des préséances.

Dans l'après-midi le nouveau commandant du 15e corps a rendu les visites qu'il avait reçues, puis il a visité l'hôpital militaire.

Le général Andry a produit à tous une excellente impression.

Obsèques des Victimes *de la* Tragédie de Marpenti

Marseille, 14 décembre.

Ce matin, à 9 heures, ont eu lieu, dans la plus grande simplicité, les obsèques des six victimes de ce carnage atroce.

Les six cadavres, ayant été transportés au dépositoire Saint-Pierre, c'est au cimetière qu'ont eu lieu les obsèques.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ÉTIENNE

La séance est ouverte à 9 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de l'Agriculture

De nombreux orateurs ont déjà à la tribune, parmi lesquels MM. Guilloteaux, député du Morbihan ; Charles Delouche, député de la Seine ; Vigouroux, député de la Haute-Loire ; Forest, député du Morbihan ; Becker-David, député du Gers.

Ces orateurs ont traité différentes questions relevant du Ministère de l'Agriculture. Ils ont parlé notamment de la maladie du pommier, et de la tuberculose bovine.

Quatre ou trois chapitres de ce budget ont été successivement mis aux voix et adoptés, sans aucune modification.

Le Ministre de l'Agriculture a contenté tous les orateurs en leur faisant beaucoup de promesses.

Les députés se sont déclarés satisfaits, et bien plus satisfait était M. Ruau.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La discussion continue sur le budget du Ministère de l'Agriculture.

MM. Engerand, député du Calvados ; Genti, député des Deux-Sèvres et Ernest Flandin, député du Calvados, traitent longuement la question des chevaux et des haras.

MM. de Grandmaison, député de Maine-et-Loire ; le marquis de La Ferronnays, député de la Loire-Inférieure ; Dubas, député des Landes ; Raiberti, député de l'Hérault, parlent sur la crise viticole et sur la répression des fraudes.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT.

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

M. Touron

sénateur de l'Aisne, répond au discours, prononcé à la dernière séance par M. Viviani, ministre du Travail.

L'orateur traite principalement la question de la cotisation et de capitalisation.

M. Ribot

ancien président du Conseil, prend une deuxième fois la parole pour soutenir le projet du gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Paul Monfilelli, née Marcantoni ; le capitaine César Monfilelli, leurs familles, parents et alliés ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne du

DOCTEUR PAUL MONDELLI

Licencié ès-sciences
Professeur au Collège de Vienne

leur époux, frère, parent et allié, décédé à Lyon, le 5 décembre 1909, à l'âge de 34 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

La famille a l'honneur d'adresser ses remerciements émus à tous les parents et amis qui ont bien voulu se prendre à la levée du corps, tard à Bastia qu'à Centuri.

Priez pour Lui !

En vente chez M. Marfisi
Place Saint-Nicolas, 43.
Vin vieux en bouteilles Blanc et Rouge. — Vinaigre et Eau de-Vie carte du Patrimonio.

LA FORTUNE EST AVEUGLE

Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.

Lots Ville de Paris - 22 Tirages par An

Autorisés par les lois des 21 juillet 1870, 29 juillet 1875, 9 janvier 1909, 30 juin 1908, 10 avril 1908 et approuvés par le Ville de Paris.

Prochains Tirages
22 JANVIER
1er ET 25 FÉVRIER 1910
Inscriptions et participation, 5 frs.

4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs.
soit un total de
4 millions 346.000 f. Lots

POUR 5 FRANCS
Versement initial
On reçoit 100 Numéros
LOTS VILLE DE PARIS
ou co-emprunts
et 1 vu participe aux prochains Tirages.

Chaque envoi a trouvera remboursé de sa valeur au moyen du BON PRIME remboursable intégralement à 15 fr. par tirage (45 tirages par an)
OFFERT A TITRE EXCEPTIONNEL.

Pour recevoir les 100 Numéros *France, Amicale, il suffit d'envoyer* un fcs de poste ou mandat-poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrond).

LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.

On accepte les ordres contre remboursement (5/60).

Après chaque tirage nouvelle.

ECZEMAS, DARTRES.

Souffrez-vous de démangeaisons, avez-vous des boutons, des rougeurs qui indiquent une affection de la peau, n'hésitez pas à employer l'EAU PRÉCIEUSE DE PANNIER. C'est le remède idéal, unique au monde ; qui réussit où tous les autres ont échoué.

Comme je vous l'ai déjà annoncé, votre EAU PRÉCIEUSE m'a rendu l'espoir que j'avais perdu depuis longtemps. Atteinte d'eczémas à une jambe depuis douze ans, je me souviens sans vouloir, lorsque j'ai appris les propriétés de votre EAU PRÉCIEUSE. Aux premiers pansements, le mal diminuait et après l'emploi de quelques flacons j'étais complètement guérie.

Je vous remercie et vous adresse toute ma reconnaissance.
JOSEPH MAGNES à St Julien en Born (Landes)

Envoi franco contre mandat poste de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Dupeuier 21 rue du Bac, à Rouen et toutes pharmacies.
Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 40, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Gondercher.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz
Bastia, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia
Vente de becs, verres et manchons
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

REVUE-GUIDE POPULAIRE PRATIQUE
Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, par fascicules de 24 pages, Bulletin mensuel illustré de renseignements utiles, unions, défense et initiative du commerce, très intéressant pour consommateurs. Demander spécimen et s'abonner
Fr. MAESTRACCI
ANCIEN AU TRIBUNAL DE COMMERCE
3, rue Neuve St-Roch, Bastia (Corse)
ou dans tous les bureaux de poste.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poterie en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Rennes architecturaux.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

FOX-LAND
RHUM
Grande Marque

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

☞ Demandez dans tous les Cafés : La CÉDRATINE de la Maison L.-N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée des gourmets.

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA
APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'inimitable :

"VIN DU CAP CORSE"
AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des **contrefaçons** *que certains fabricants débitent sous le même nom.*

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des **contrefacteurs** *qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.*

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT
UN VIN DU CAP MATTEI

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 346 — JEUDI 16 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un autre Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00695

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Eusèbe.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 52 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart., le 19 — Pleine Lune, le 26
Fête de Demain : Saint Lazare.

15 DECEMBRE

POUR LES PAYSANS

L'ampleur qui a été donnée, cette année, à la discussion du budget de l'Agriculture, malgré que la fin de l'année soit proche, mérite de retenir l'attention. Dans tous les milieux politiques et économiques, on reconnaît aujourd'hui, de plus en plus, la nécessité de s'occuper des paysans et de l'amélioration de leur sort : il semble que la France soit véritablement à un tournant de son histoire et qu'elle s'apprête à une nouvelle orientation de son activité et de ses forces.

Bien des considérations concourent à cette transformation sociale. Au premier plan, il y a lieu de placer le ralentissement de la natalité française, qui oblige notre pays à restreindre sa production industrielle. Comment lutter, avec notre main-d'œuvre d'autant plus coûteuse qu'elle est plus limitée, avec des pays où les familles, trois fois plus nombreuses, produisent une quantité énorme de travail, pour un salaire dérisoire ?

D'autre part, il a bien fallu envisager aussi la pauvreté en minerais de notre sous-sol, qui nous rend tributaires des pays étrangers pour des matières premières industrielles telles que la houille, le fer, etc.

Au contraire, le sol de la France est riche et fertile ; son climat, varié à souhait, depuis l'au-delà méditerranéen jusqu'à la mer du Nord, fait mûrir tous les produits, toutes les denrées des régions chaudes, tempérées et septentrionales.

Aussi, tandis que la plupart des pays d'Europe, jeunes et vieux, se lancent à corps perdu dans la mêlée industrielle, la France se replie sur elle-même, concentre ses forces et tend à devenir un pays agricole. Le mot de Sully n'a jamais cessé d'être vrai : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France. »

Nous voudrions qu'il ne reste au cœur des Français aucune amertume de cette constatation. Bien loin de déchoir, c'est par l'Agriculture que la Nation acquerra une vigueur nouvelle, car c'est aux champs que l'on vit libre et fort, c'est, comme le disait Voltaire, en cultivant son jardin que l'on connaît le simple et vrai bonheur.

Et quoi qu'on en ait dit, la vieille terre nourricière de nos ancêtres n'est ni morte ni lasse ! Qui donc avait désespéré d'elle ? Voici qu'elle renaît ! Le grand bourdonnement de la ruche en travail monte des campagnes et s'étend d'un bout à l'autre de l'horizon : le temps de la terre qui pleure est passé ; c'est le temps de la terre qui donne.

C'est bien là la conclusion à laquelle on arrive en compulsant les résultats de la grande enquête agricole à laquelle vient de faire procéder officiellement le ministère de l'Agriculture, et où sont relevés, régions par régions, les symptômes caractéristiques du relèvement de la Terre. C'est aussi la conclusion de l'ouvrage d'un haut intérêt que viennent de publier deux de nos confrères, MM. Joseph Soleil et Georges Bonnefoy, et qui a pour titre : *Le Livre des Paysans.*

Cet ouvrage vient à son heure, au moment où la confiance et la prospérité renaissent pour ceux de la Terre. On y trouve, lumineusement exposée, l'œuvre accomplie depuis trente années en faveur de l'Agriculture. Trente années de crise, hélas ! où nos paysans ont vu de près la misère.

Cependant, les améliorations rurales se multipliaient. Ce fut, en 1875, la création des écoles pratiques d'agriculture, en 1876, la réorganisation de l'Institut national agronomique, en 1881, la création du ministère de l'agriculture, en 1882, la loi sur la protection des forêts, en 1884, la loi sur les syndicats, en 1892, la loi sur la protection douanière, en 1893, la création du service des améliorations agricoles, largement doté de millions, en 1898, l'organisation de la mutualité agricole, en 1899, l'organisation du crédit, en 1905, la loi sur les fraudes, en 1906, l'extension du crédit aux sociétés coopératives, en 1908, la loi Ribot sur les constructions rurales à bon marché et à crédit, enfin, en 1909, la loi du homestead et celle organisant le service départemental des épizooties.

Mais le mal était si profond qu'il a fallu arriver jusqu'en ces dernières années pour constater un arrêt ou tout au moins un ralentissement de l'exode vers les villes, et une renaissance des campagnes. C'est que l'esprit d'individualisme était trop profondément ancré chez l'agriculteur. Celui-ci, comme l'a dit M. Cheysson, « traçait son sillon solitaire, sans se préoccuper de son voisin qui traçait de même le sien, l'un et l'autre se complaisant dans cet isolement égoïste et farouche. »

Aujourd'hui enfin, il est permis, à l'exemple de M. Ruau, de MM. Soleil et Bonnefoy, de tous ceux qui ont suivi de près l'évolution paysanne, d'entonner le chant de victoire de la Terre ; les agriculteurs sont sortis de leur isolement, ils ont fait de la culture intensive, scientifique, raisonnée, ils ont fréquenté les écoles, ils ont spécialisé leurs productions, ils ont commercialisé et industrialisé la vente, le marché, de local, est devenu non seulement national, mais même mondial ; et surtout, ils ont reconnu la nécessité de s'unir, de s'associer. Nous assistons à un merveilleux essor d'œuvres collectives ; on compte aujourd'hui 1 400 associations rurales, 900 comices, 9.757 sociétés d'assurances mutuelles agricoles, 1 989 coopératives de production, de transformation et de vente, 10.000 syndicats et autant de caisses locales de crédit. Quel chemin parcouru depuis trente années où presque rien de tout cela n'existait !

Par leur ténacité, par leur union, les agriculteurs ont vaincu l'adversité. Salut à nos paysans, c'est la France de demain qui se lève !

C. DES COMBELLES.

POUR LA CORSE

M. Maggini nous communique la jolie page suivante :

Lorsque le peuple corse vit sombrer son indépendance à Ponte-Novo, le 9 mai 1769, on aperçut à l'Ouest de la mer Tyrrhénienne l'image de la France triomphante, enveloppée dans un manteau parsemé de fleurs de lys que devait arracher le souffle puissant de la Révolution de 1789. Ses bras ouverts, qui traduisaient le symbole de l'assistance et de la paix, étaient tendus vers les destinées de ce petit peuple, de cette antique Cyrnos ou Thérapné, dont l'héroïsme ne fut abattu ni par les Vandales, ni par la tyrannie des seigneurs enfantés par le chaos de la féodalité, ni parle des potions byzantin, ni par les incursions sarrasines.

La paix, qui date de puis 140 ans, a développé ses rameaux sous la rosée bienfaisante du culte de la patrie, mais l'assistance promise ne porte pas de fruits, car elle n'a pas encore semé sa graine féconde dans les sillons d'une terre éprouvée par les ravages des tueurs humains et exilée de la grande vie commerciale et industrielle où l'initiative du génie arandit, sous sa poussée, l'essor du progrès mondial et la sphère des générosités et communications.

« Son isolement, ainsi que les luttes incessantes qu'elle a eu à soutenir pendant 2.000 ans, dit M. Gracieux Faure, ont fait du mal à la Corse. Ce sont eux qui ont tué dans son sein le travail, l'agriculture, le commerce et l'industrie ; ce sont eux qui ont étouffé les lettres et les arts. »

A côté de ce jugement d'une éclatante vérité, je note un passage de l'ouvrage « La Corse et sa colonisation, » où M. Grandchamp s'écrie avec raison : « Les troubles du moyen âge forcèrent les insulaires d'abandonner les régions accessibles à toutes les invasions. Retranchés dans leurs escarpements, ils durent se livrer à la vie pastorale. Les plaines abandonnées, qui pouvaient donner la richesse à l'île, furent désertées et se transformèrent en marais insalubres où la malaria règne en permanence. »

Il résulte de ces judicieuses observations et des études de Elysée Reclus, Jacques Dinr, Valran, etc., que la Corse ne peut sortir de la léthargie où elle se débat que par l'intervention des hauts pouvoirs de la métropole. C'est le cri de la raison humaine qui se fait entendre aux horizons du monde, c'est la voix de la civilisation qui jette son appel au gouvernement pour sauvegarder des enfants de la terre, qui se consument au-delà des numéraires et ne peuvent éloigner les cruelles morsures de la misère et les épreuves douloureuses que leur impose le cortège des maladies.

Lorsque M. Clémenceau nomma une commission qui devait se charger d'étudier les moyens les plus rapides pour subvenir aux besoins les plus impérieux de l'île délaissée un rayon d'espérance glissa dans les cœurs. Ce fut sans doute un geste adroit... Mais on se demande, aujourd'hui, avec raison, pourquoi cette commission, qui a changé la misère de l'« Ile de Beauté », a-t-elle été réduite, d'abord, à l'état de lanterne, et ensuite à-t-elle disparue dans les régions désolées de l'oubli !

Lorsqu'on constate l'agonie d'un peuple, lorsqu'on touche sa plaie ouverte par la dent d'une infâme détresse, peut-on s'éloigner et se taire ? Quel est l'être humain qui abandonnerait un enfant de la création infâme et blessé qu'il rencontrerait sur son chemin ? Il faudrait étouffer le sentiment de la conscience et de l'amour social, pour livrer cette âme à sa propre destinée, à sa propre douleur ; il faudrait anéantir tout acte de la vie destructive et du progrès continu des masses, pour se détourner d'une existence qu'abreuvent toutes les infortunes. Non ! la France qui est toujours au premier rang de la civilisation, la France sublime qui sait dissiper toutes les brumes du fanatisme et de l'ignorance et qui monte, de plus en plus, vers la lumière pour atteindre l'idéal du bonheur et de la fraternité des peuples, la France dont le génie éclaire l'espoir des temps, ne peut laisser plus longtemps, sans secours, cette fille de la race latine, cette enfant des sublimes libertés qui n'a jamais trahi son devoir à travers ses vicissitudes, et qui garde une âme inaltérable, la fidélité à la mère patrie.

Qu'on assainisse ses plaines marécageuses où la vie s'alimenterait des blondes moissons de l'avenir, qu'on revise ses tarifs douaniers exorbitants, ainsi que le cahier des charges des services maritimes postaux de la Compagnie Fraissinet, qu'on augmente ses subventions, qu'on crée des sociétés coopératives, des syndicats agricoles, des caisses de crédit, des écoles pratiques d'agriculture, des champs d'expériences, des stations agronomiques, des laboratoires, des chaires ambulantes, des fermes modèles, des pépinières, des irrigations, des reboisements, des primes, des encouragements, des récompenses, des concours, des expositions, des missions, des voyages d'études, des bibliothèques rurales, des conférences, des cours d'adultes, des cours d'apprentis, des cours d'arboriculture, des cours de viticulture, des cours de sylviculture, des cours d'horticulture, des cours de zootechnie, des cours de laiterie, des cours de fromagerie, des cours de basse-cour, des cours de pisciculture, des cours de sériciculture, des cours d'apiculture, des cours d'aviculture, des cours de mécanique agricole

mente ses moyens de transport, et la Corse verra fleurir une ère nouvelle ; elle ne connaîtra plus l'effroi des lendemains, elle aimera mieux son travail, agrandira le champ de ses connaissances scientifiques et trouvera son séjour embelli. Le laboureur s'attachera à sa glèbe et l'artisan à son métier. On entendra, sous un ciel éclatant d'azur, — avec la chanson des flots — l'hymne des travailleurs et alliés, les douceurs de la paix et le triomphe des libertés.

On ne saurait trop applaudir les syndicats d'initiative des hôtelets Corses et de l'Union Générale des Corses et des Amis de la Corse, ces admirables organisations qui comptent déjà plus de 50.000 adhérents et qui ont traduit éloquemment les angoisses et la plainte de tout un département français que tyrannise la plus cruelle misère. Ce sublime élan de la conscience populaire, encouragé par les grands organes de la Démocratie et par la voix puissante des meilleurs écrivains, saura soulever un profond émoi au Luxembourg et au Palais-Bourbon.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 16 décembre, à 2 h. 1/2

L'Indépendant,	Wettge.
Panache et Pompon,	Andrieu.
Andalucia,	F. Popy.
Petite Folle,	Andrieu.
Moscou,	Allier.

Le Chef de Musique, LAURUS.

L'Assistance Médicale gratuite

PRÉFECTURE DE LA CORSE

Le Préfet de la Corse, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite,

Vu le règlement adopté par le Conseil général le 9 octobre 1909, concernant la constitution d'un corps de médecins des services d'assistance et d'hygiène ayant dans leurs attributions :

1. Le service de l'Assistance médicale gratuite,

2. Le service des vaccinations et revaccinations,

3. Le contrôle et la surveillance, sous l'autorité du Préfet et des personnes spécialement désignées par la loi du 15 février 1902, de l'application des lois, décrets et règlements visant la protection de la santé publique,

4. L'inspection médicale des écoles publiques et privées, à compter du jour où cette inspection aura été définitivement organisée par M. le Ministre de l'Instruction publique,

5. La délivrance, à la requête du Préfet ou des diverses juridictions indiquées par la loi, des certificats médicaux prévus par l'article 26 de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables,

6. Le service de la protection des enfants du premier âge ;

Vu le règlement du service d'assistance médicale gratuite ;

Arrête :

Article premier. — Sont nommés médecins des services d'assistance et d'hygiène, pour l'année 1910, les praticiens dont les noms suivent qui exerceront leurs fonctions dans les communes comme il est indiqué ci-après :

Arrondissement d'Ajaccio

Canton d'Ajaccio : Alà, Alata, Appietto, docteur Gambelli ; Bastelicaccia, docteur Giordani ; Villanova, docteur Guiderdoni.

Canton de Bastelica : Bastelica, docteur Felicani ; Cauro, Ecosca-Suarella, docteur Fiori ; Ocana, Tolla, docteur Colbellini

Canton de Bocognano : Bocognano, docteur Giocanti ; Carbuccia, Ucciani, docteur Gabrie ; Tavera, docteur Giordani ; Vero, docteur Guiderdoni.

Canton d'Evisa : Cristinacce, Evisa, Marignana, docteur L. Leca ; Osani, Partinello, Serriera, docteur Dragani.

Canton de Piana : docteur Dragacci.

Canton de Salice : docteur F.-M. Leca.

Canton de Sainte Marie-Sichè : Allistrocca, Azilone-Ampaza, Campo, Forcioulo, Frasseto, Grossoli-Prugna, Quasquara, Sainte Marie-Sichè, Torgia Cardo, Zigliara, docteur Lanfranchi ; Cognocoli-Monticchi, Coti-Chiavari, Gourgnaïé, Pietrosella, Pila-Canale, Serra-di-Ferro, Urbalacone, docteur Pavone.

Canton de Sari-d'Orcino : docteur Stefanini.

Commune de Celavetzgio, docteur Cecconi.

Canton de Sarrola-Carcopino : Cattali-Cortichiato, Peri, docteur Cattali ; Sarrola-Carcopino, Valle-di-Mezzana, docteur Vincenti ; Tavaco, docteur Giordani.

Canton de Socia : docteur Cipriani.

Canton de Vico : Arbori, Coggia, Vico, docteur L. Leca ; Balogna, Letia, Murzo, Renno, docteur Seraphini.

Canton de Zicavo : Cumanance, Palneca, Sampolo, Zicavo, docteur Bacchini ; Carrano, Cozzano, Guitera, Tasso, Zevaco, docteur Piazza.

Arrondissement de Bastia

Canton de Borgo. — Docteur Morazzi.

Canton de Brando. — Docteur Palmieri.

Canton de Campile. — Docteur Pancrazi.

Commune de Prunelli-di-Casacconi. — Docteur Mommer.

Commune de Crocicchia, docteur Giafferri.

Canton de Campitello. — Docteur Panerazi.

Canton de Cervione. — Docteur Filidori.

Canton de Lama. — Docteur Bonavita.

Canton de Lori. — Docteur Sisco.

Communes de Barrettali et Piève, docteur Luigi.

Canton de Murato. — Docteur Feydel.

Communes de Rapale et Rutali, docteur Santamaria.

Canton de Nonza. — Docteur Alessandrini.

Communes d'Olcani et Olmeta-di-Capo-Corso, docteur Orsini.

Canton d'Oletta. — Docteur Santamaria.

Canton de Pero-Casevecchie. — Docteur Battaglini.

Commune de Taglio-Isolaccio, docteur Marchetti.

Canton de La Porta. — Docteur Panerazi.

Communes de Pruno, San Damiano, San Gavino d'Ampugnani, Scata, docteur Marchetti.

Commune de Poggio-Mezzana, docteur Mangredi.

Canton de Reglano. — Docteur Dominici.

Communes de Couture, Morsiglia, docteur Franceschi.

Canton de Saint-Florent. — Docteur Feydel.

Canton de San-Martino-di-Lota. — Docteur Giorgi.

Canton de San-Nicolao. — Docteur Casalta.

Canton de Santo-Pietro-di-Tenda. — Docteur Biasini.

Canton de Venzolasca. — Docteur Orlanducci.

Art. 2. — Pour les communes où plusieurs médecins ont été désignés, il sera établi un tour de roulement, le service de la vaccine et celui de la protection des enfants du premier âge restant réservés, comme il est indiqué ci-après :

La Ville d'Ajaccio est divisée en deux quartiers, savoir :

Quartier du théâtre et quartier de la citadelle ; ces deux quartiers sont limités par une ligne théorique tracée au milieu de la rue Stephanopoli prolongée à l'O. à son extrémité possible, à l'E. à la mer.

La Ville de Bastia est divisée en deux quartiers tels qu'ils sont délimités par le recensement électoral, savoir : Bastia-Terranova et Bastia-Terravecchia ; la commune de Furiani est rattachée au quartier Bastia-Terranova.

Ajaccio. — Les médecins qui ont fait leur demande seront appelés à faire le service dans l'ordre alphabétique :

MM. Cattoli, Gocanti, Giordani, Guérin, Guiderdoni, Del Pellegrino, Pietroni, Pompeani, Vincenti.

Pour le premier trimestre sont nommés :

M. Cattoli, quartier du Théâtre.

M. Gocanti, quartier de la Citadelle.

Bastia. — Les médecins qui ont fait leur demande seront appelés à faire le service dans l'ordre alphabétique :

MM. Ferrandi, Rounier, Salicoti, Thiers, Valentini et Zucarelli.

Pour la période du 1er janvier au 30 avril 1910, sont nommés :

MM Dr Ferrandi, quartier Terravecchia, Dr Monnier, quartier Terranova-Furiani.

Cafés. — Sont nommés du 1er janvier au 30 juin 1910, M. le Dr Rannoni ; du 1er juillet 1910 au 31 décembre 1910, M. le Dr Belgodère.

Ile-Rousse. — Sont nommés : du 1er janvier au 30 avril 1910, M. le Dr Filippi ; — du 1er mai au 31 août 1910, M. le Dr Orsoni ; — du 1er septembre au 31 décembre 1910, M. le Dr Rossi.

Corte. — Sont nommés : 1er Trimestre 1910, M. le Dr Battesti ; — 2e Trimestre 1910, M. le Dr Dombidi ; — 3e Trimestre M. le Dr Monlaï ; — 4e Trimestre 1910, M. le Dr Zaccarelli.

Olmeto. — Sont nommés : pour le 1er semestre 1910, M. le Dr Canarzi ; — pour le 2e semestre 1910, M. le Dr Pontelli.

Propriano. — Sont nommés : du 1er janvier au 30 avril 1910, M. le Dr Lucchesi ; — du 1er mai au 31 août 1910, M. le Dr Marizzi ; — du 1er septembre au 31 décembre 1910, M. le Dr Santarelli.

Sartène. — Sont nommés : du 1er janvier au 30 avril 1910, M. le Dr Colonna d'Istria ; — du 1er mai au 31 août 1910, M. le Dr Degiovanni ; — du 1er septembre au 31 décembre 1910, M. le Dr Durazzo.

Art. 3. — *Olmi-Cappella et canton.* — M. le Dr Filippini est nommé pour les communes de Manneleo, Olmi-Cappella, Poggiola et Vallica, sous les réserves ci-après : le service de l'assistance médicale gratuite pour les sorts et médicaments aux habitants de la commune d'Olmi-Cappella, pour les médicaments seulement aux habitants des communes de Manneleo, Poggiola et Vallica continuera à être assuré par la fondation Battaglini.

Art. — L'Inspecteur de l'Assistance publique et l'Inspecteur départemental d'hygiène sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 12 décembre 1909.

EDMOND FARRE.

CORTE

A la Sous-Préfecture

M. Calloch, le nouveau sous-préfet de Corte, recevra les visites officielles, à la Sous-Préfecture, samedi prochain, 18 décembre, à 10 heures du matin.

AU THÉATRE

La seconde représentation du *Bal Masqué*, pour avoir été, d'une certaine façon, meilleure que la première, n'a pas satisfait complètement le public, ou pour mieux dire tout le public.

Les applaudissements ont été unanimes pour acclamer Mlle Casazza, superbe dans le rôle d'*Ulrica*, où sa voix chaude et émouvante fait merveille : pour saluer l'entrée en scène de M. Foggi, un *Riccato* incomparable, qui chanta admirablement le célèbre *Eri tu*, comme d'ailleurs tout le quatrième acte ; pour fêter enfin le gentil petit *Oscar* (Mlle Checucci), à la grâce un peu mièvre, à la voix sûlée.

Mais les spectateurs m'ont semblé moins d'accord envers le reste de l'interprétation. Et si une infime partie d'entre eux a bissé certains airs, certains duos, la grande majorité du public a témoigné par sa désapprobation, très discrète mais réelle, qu'il ne faut pas pousser trop loin l'indulgence.

X.

Il est rappelé aux spectateurs qu'il est défendu d'amener des chiens au théâtre.

Assistance Médicale gratuite

(Loi du 15 juillet 1893)

Les personnes qui sont en droit d'être inscrites à l'Assistance médicale gratuite sont priées d'adresser, à cet effet, avant le 20 décembre, une demande écrite à M. le Maire, président du bureau d'assistance.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 décembre 1909.

La physionomie du marché ne se modifie pas ; c'est toujours la fermeté qui domine avec un courant restreint d'affaires. A signaler toutefois une nouvelle amélioration des Fonds d'Etats, principalement de l'Extérieure à 97.47 et du Serbe à 87.55. Quant à la Rente Française, elle reste bien tenue à 99.22. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais s'établit à 1.963, le Crédit Foncier à 880, le Comptoir National d'Escompte à 798 et la Société Générale à 780; Le Crédit Mobilier Français est à 616.

Le Suez accentue sa reprise précédente à 4.980. Les valeurs de traction sont calmes. Charbonnages russes en bonne tendance. Les titres coprifères se tassent légèrement. Rio 1.908 contre 1.964.

En Banque, le Laurium Grec s'inscrit à 56.

Les Mines d'Antimoine de Meria sont à 70 frs.

L'Electrique Lille Roubaix Tourcoing reste en bonne tendance à 295. Le service de la ligne du boulevard qui vient d'être ouverte sera assuré par 15 voitures pouvant contenir 50 personnes et qui feront le trajet de Lille à Roubaix en vingt cinq minutes.

Parmi les valeurs françaises de Mines d'Or, l'action et la part Ouest Africain Français sont demandées à 630 et à 326.

Les Bons Privilégiés que le Crédit National Assurances place actuellement au prix de 125 frs sont des titres absolument privilégiés au point de vue des avantages qu'ils procurent et parce qu'ils participent dans toutes les affaires de la Société avant tous autres titres.

Peu de variation sur les Chemins Français.

Nécrologie

M. PHILIPPE DIAS

La semaine dernière une foule nombreuse de parents et d'amis, venus de Bastia, Brando et Sisco, assistaient aux impressionnantes cérémonies de M. Philippe Dias.

Le regretté défunt, qui appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus honorables du Cap, était un homme de bien et jouissait dans le canton de l'estime générale. Il aimait à faire le bien et n'hésitait jamais à venir en aide aux infortunés.

Son expérience, sa connaissance des hommes et des choses, la rectitude de son jugement faisaient qu'il était très souvent appelé à donner des conseils dans les affaires les plus délicates et aussi à trancher des différends qui auraient entraîné des procès aussi longs que dispendieux. On avait confiance dans sa droiture, dans l'indépendance de son caractère, et on allait à lui, en tout abandon car on le savait au-dessus de toutes mesquines considérations.

Il pratiquait sincèrement la religion de ses pères. Comme eux il fit partie pendant plus d'un quart de siècle du conseil de fabrique et le présida à diverses reprises. Il ne cessa jamais de donner à sa famille et à tous ceux qui l'entouraient l'exemple d'une vie irréprochable et entièrement vouée au bien.

L'approche de la mort l'a trouvé prêt à paraître devant son Créateur et il s'est éteint comme il avait vécu, en bon chrétien.

Aux obsèques, les cordons du poêle étaient tenus par MM. Sébastien Susco ; Lorenzi, syndic des gens de mer ; Marchetti et Mariani.

Le deuil était conduit par son fils, M. Vincent Dias-Degorrier, consul de Colombie ; ses neveux, MM. le curé Morazzani-Pietri et Ange Morazzani ; ses cousins, MM. Antoni, Franceschi et Santoni.

L'adieu a été donné par M. le doyen Grisoni, entouré de tout le clergé du canton. Après la cérémonie religieuse, en présence de l'assistance nombreuse qui suivait le convoi, M. Marchetti Fernand a retracé rapidement la vie si bien remplie du défunt.

Nous prions Mme Dias Degorrier et ses enfants, les familles Dias, Vivoni, Ravvy, Morazzani-Pietri, Santoni et Antoni d'agréer la part que nous prenons à leur profonde douleur.

Discours de M. Marchetti

Mesdames, Messieurs,

Je n'aurais jamais cru, que sitôt m'incomberait la triste devoir d'un dernier adieu. Pauvre orateur je ne pourrai vous faire sentir, à travers ces quelques phrases, que la douleur sincère d'un ami dévoué, j'ose le dire de Philippe Dias ; la douleur de celui qui bombinant s'unissait aux affres de cette veuve éplorée, de ces pauvres enfants ayant perdu la meilleure part d'eux-mêmes.

C'était, en effet, un être aimant que Philippe Dias, c'était un père dans toute l'acception du mot, l'incarnation de cet amour vivifiant et fort que chacun, plus ou moins longuement dans sa courte vie, a ressenti et aimé, de cet amour dont le masque soudain incline vers la terre ceux qui en sont privés.

C'était un ami, chacun de nous le sait, et à ce point le regrette.

Incapable de mal juger, plus encore d'allumer, ceux qui le connaissaient allaient vers lui, comme vers le père du bon conseil, et lui, toujours affectueux et sincère, vous disait quelques mots qui guérissaient le mal et vous mettaient dans le sentier du juste.

Il fut autrefois des sages, dit-on ; la Providence du temps en temps nous remémore ces hommes-là en la personne de quelques privilégiés ; Philippe Dias fut de ceux-là, et mieux encore d'était un de ces sages citoyens, toujours fidèles à la foi de leurs pères, même par ces temps de trouble et de discorde.

Partout et toujours il donna l'impression d'un homme juste, sincère et loyal.

Vous ne conserverez tous le souvenir, car tous vous le pleurez ; oui, cher ami, avant que pour toujours la terre vous reprenne, regardez une dernière fois ceux dont vous désirez l'estime et la sympathie et qui vous donnèrent leur amitié ; ce fils qui vous adorait et que votre mort brise, voyez ses larmes, écoutez son adieu qui, vers l'au-delà mystérieux qui, maintenant vous berce, s'élève en ce sanglot :

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Jeudi, 16 décembre, à 8 heures 1/2

LE TROUVERE

Opéra en 4 actes de Verdi

Débuts de la nouvelle basse AMEDEO CERRIL

Prochainement

LA BOHÊME

Location chez M. Poggi.

Buffet — Soavi

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 15 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9 à midi 11° + à 6 heures du soir + 10°. Maxima + 12 6 Minima + 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 768 mm.

Vent. — Dans la matinée, Léger

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Pluvieux.

l'après-midi, id.

Hôtel des Postes

Ainsi que nous l'avons annoncé, la direction des postes a traité avec M. le comte Valery et a loué son bel hôtel pour y installer les divers services des postes, télégraphes et téléphones. Le bail est consenti pour trente ans à charge par le propriétaire de faire les dépenses d'installation.

Le 1er août les bureaux seront transférés dans le nouveau local.

Nous apprenons qu'à la même date on créera un bureau auxiliaire, aussi à proximité que possible du bureau actuel, pour la plus grande commodité du public.

Nous remercions M. le Directeur départemental et son distingué collaborateur, M. le Receveur Berthoz, d'avoir doté notre ville d'un hôtel en rapport avec l'importance de ses opérations et de la création d'un nouveau bureau auxiliaire.

Récompenses honorifiques

Au cours du banquet des commissaires spéciaux et de police de France qui a eu lieu au Palais d'Orsay, à Paris, le 23 novembre dernier, M. Nicolai, commissaire spécial à Blanc-Misseron, a reçu de M. Barthou, ministre de la Justice, qui présidait ce banquet, une médaille d'honneur en or pour services rendus aux œuvres sociales.

Service funèbre

Ce matin jeudi, à 9 heures et demie, un service funèbre sera célébré, à la chapelle de N. D. de la Miséricorde, pour le repos de l'âme de M. Chervis, juge de paix.

Un Lauréat

Dans sa séance solennelle de rentrée, le conseil de l'Ordre des Avocats de barreau de Marseille a décerné le prix Pisty-Starnaty à M. Jean Grisoli, jeune avocat qui vient à peine de terminer son stage.

Nous envoyons à notre distingué compatriote nos plus sincères félicitations.

Passage en pleine rue

Contravention a été dressée contre les cochers A. A., et M. D.-J., pour avoir procédé au passage des chevaux en pleine rue de l'Opéra.

Tapage injurieux

Hier, au sortir de l'audience de la justice de paix, le pêcheur A. D., s'est livré à un tapage tel, que la police dût intervenir pour calmer sa colère et lui a dressé procès-verbal.

Avis

Jeune homme de 15 à 16 ans, bonnes références, bonne instruction, demande emploi aux écritures.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Achat

D'oranges douces et amères, et de citrons.

S'adresser Maison L. N. Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont prônés dans le monde entier, vient de faire des concessions avantageuses que la Maison Joseph Lucchetti, 45, Boulevard Paoli, à Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que bois, fer, chaux, ciments, vitres, peinture, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER, de Salon, incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux vus avant cette date seront remplacés gratis.

MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur

Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semoleries de Marseille.

Spécialité de la Maison : Nouilettes aux œufs (garanties). — Cannelloni. — Cheveux d'Ange.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM LES EPICIERS

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY

ET DES GRANDES SOURCES DE VALS

pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, aux goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*.

Madame FÈVE

Ex-première des grands chemisiers de Paris

Blanchissage et repassage à neuf

Lingerie fine. — Glaçage américain

7, Place Saint-Nicolas, 2e étage

La seule Claire hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la Glacière Bastiaise.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix ; 0,10 centimes le kilo.

Déménagements

pour tous les pays

Dépôt de cadres

pour mobilier

Prix très modérés

A. PADOVANI, 7, route du Cap, Bastia.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00696

COURSE DE PARIS

14 déc. — 15 déc.

Rentes de 3 0/0 anciennes : 99.25 — 99.25

Rentes de 3 0/0 amortis. : 99 00 — 99.00

ex-coupon

Nominations

Paris, 15 décembre.

M. Grisoni est nommé notaire à Bologna.

***

M. Marcaggi est nommé huissier à Ajaccio, en remplacement de M. Mattei.

Conseil des Ministres

Paris, 15 décembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront, demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

LA RENCONTRE du Président de la République avec GUILLAUME II

Paris, 15 décembre.

La presse gouvernementale de Berlin démont aujourd'hui la nouvelle lancée hier par plusieurs organes allemands et français, au sujet de la rencontre, à Monaco, de l'empereur Guillaume avec le Président de la République Française.

TOULON

Conseil de Guerre Maritime

L'AFFAIRE LAIR

Toulon, 15 décembre.

Le premier Conseil de guerre maritime s'est réuni ce matin, à 9 heures, pour juger le lieutenant de vaisseau Lair, ex-commandant en second du *Gymnote*, accusé d'abus de confiance et de désertion à l'intérieur en temps de paix.

Le Conseil de guerre était ainsi composé : président, M. le capitaine de vaisseau Ydier ; membres, MM. les capitaines de frégate Van Gaver, Courau, Caillol et Le Breton ; les lieutenants de vaisseau Chopart et Lemoni.

M. le commandant Fougerousse remplissait les fonctions de commissaire du gouvernement.

M. Fouque, celles de greffier.

Le lieutenant de vaisseau Lair est assisté de Me Escolle, du barreau de Toulon.

Le président procède à l'interrogatoire de l'accusé, qui est d'une pâleur extrême.

Le lieutenant de vaisseau Lair, en proie à une forte émotion, répond difficilement aux questions qui lui sont posées.

Les témoins confirment leurs déclarations écrites.

La déposition du capitaine de frégate commandant le contre-torpilleur, à bord duquel était embarqué le prévenu, a produit une douloureuse impression.

Tous les témoins entendus déclarent que le prévenu menait une vie de bohème et qu'il donna très souvent des preuves de la faiblesse de son cerveau.

Le commissaire du gouvernement a prononcé un réquisitoire très sévère. Il a demandé l'application sans atténuation du Code de justice militaire.

Pendant plus de trois heures, Me Escolle a gardé la parole.

Après avoir fait un tableau saisissant de l'accusé, de ses malheurs, de sa famille et de toutes les souffrances qu'il a endurées depuis sa faute, Me Escolle détruit une à une toutes les charges de l'accusation.

L'éloquent défenseur adresse, en terminant, un émouvant appel à la pitié des membres du Conseil de guerre, qui ne voudront pas déshonorer à jamais un faible d'esprit et semer le désespoir dans toute une famille.

Le Jugement

Les membres du Conseil de guerre se retirent, pour délibérer, dans la chambre de leurs délibérations.

Après une longue heure d'attente, le Conseil rentre en séance, et le président donne lecture du jugement qui condamne le lieutenant de vaisseau Lair, à la peine de *dix-huit mois d'emprisonnement, sans sursis et à la destitution de son grade.*

A PARIS

LE GÉNÉRAL LYAUTEY CHEZ M. BRIAND

Paris, 15 décembre.

Le général Lyautey, commandant la division d'Oran, est arrivé ce matin à Paris, accompagné de sa femme et de son officier d'ordonnance, le lieutenant Jacquemin.

Cet officier général a eu aujourd'hui un assez long entretien avec le président du Conseil.

On prête au gouvernement l'intention de confier, pour le moment du moins, à un officier général, le gouvernement général de l'Indo-Chine.

Cette question sera examinée demain en Conseil des ministres.

Au Ministère DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 15 décembre.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a reçu aujourd'hui, à 3 heures, les ambassadeurs marocains. L'entretien a été très long.

Aucun communiqué n'a été envoyé à la presse, mais on affirme qu'El Mokri a remis à M. Pichon la réponse de Moulay Hafid aux diverses propositions de la France.

Tirages financiers

Bons à lots de Panama

Paris, 15 décembre.

Le Bon à lots n° 1.733.145 gagne le gros lot de *cinq cent mille francs*.

Le bon n° 736.207 gagne le lot de *cent mille francs*.

Villes de Paris 1865

L'obligation portant le numéro 224.799 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs*.

L'obligation portant le numéro 178 237 est remboursable à *cinquante mille francs*.

Obligations Suez

(5 0/0)

L'obligation portant le numéro 274.837 est sortie remboursable à *cent cinquante mille francs*.

Les obligations portant les numéros 215.935 et 144.408 sont remboursables chacune à *vingt cinq mille francs*.

EN BELGIQUE

LA MALADIE DU ROI LÉOPOLD

Bruxelles, 15 décembre.

S. M. Léopold II a reposé un peu cette nuit.

La faiblesse est toujours générale.

Les médecins ont déclaré qu'ils ne pourront se prononcer que vendredi prochain sur les résultats de l'opération chirurgicale.

Le Testament politique

La nuit ayant été calme, le Roi des Belges a pu, sans aucune difficulté et sans fatigue, dicter son testament politique au président du Conseil des ministres.

Dernières Nouvelles

A quatre heures du soir les nouvelles n'étaient pas trop rassurantes.

Le roi est très abattu.

Les médecins du palais paraissent redouter des complications.

***

La princesse Louise de Cobourg, fille du roi des Belges, est attendue demain à Bruxelles.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de l'Agriculture

La Chambre poursuit la discussion du budget du Ministère de l'Agriculture.

Un nombre, relativement considérable d'orateurs, a défilé ce matin à la tribune, parmi lesquels on cite MM Emmanuel Brousse, député des Pyrénées-Orientales ; Bouvet, député de la Seine-Inférieure ; Paul Doumer, rapporteur général du budget ; Lafferre, député de l'Hérault ; Nouleus, député du Gers ; Pierre Leroy-Beaulieu, député de l'Hérault ; Jourde, député de la Gironde, et Bernard, député d'Indre-et-Loire.

Après les explications de M. Ruau, ministre de l'Agriculture, la Chambre adopte, sans aucune modification, 68 autres chapitres de ce budget.

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

Les Machines Agricoles

Une longue discussion s'engage au sujet des moteurs agricoles, des pompes à vapeur, des tuyaux, etc.

Divers orateurs demandent en relèvent eut des droits sur tous ces objets, parce que l'industrie mécanique fait vivre un million d'ouvriers.

D'autres orateurs, au contraire, réclament l'abaissement des tarifs, parce que les agriculteurs sont malheureusement obligés de s'approvisionner à l'étranger de machines agricoles.

Après une longue discussion la Chambre adopte un certain nombre d'articles.

La discussion s'arrête au chapitre 544.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à demain matin.

AVIS DE MESSE

Le Comité des Ecoles Libres fera célébrer le samedi, 18 décembre, à 10 heures et demie du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste, un service funèbre en mémoire de sa regrettée Présidente,

MADAME DE CHEVARRIER LE CARBUCCIA

Modern' Cordonnerie

6, Boulevard du Palais, Bastia

Tout homme

trouvera dans les chaussures de la *Modern'* la satisfaction de tous ses goûts. Grâce à nos énormes arrivages nous pouvons vendre des chaussures idéales. Toutes sont faites en forme parfaite, élégantes et durables.

Leur façon soignée, la qualité de leur cuir leur conservent l'élégance et le confort.

60 pointures dans chaque genre assurent à tout acheteur, un chaussant absolument parfait.

Toute femme

se chaussant à la *Modern'* est certaine de trouver un genre gracieux et un parfait confort, des formes à la mode, moulées aux lignes naturelles du pied, leur donnant toute l'élégance voulue.

Les chaussures de la *Modern'* étant toutes faites sur cuir véritable, sont indéformables et conservent leur forme impeccable.

A qualité égale, la concurrence est anéantie.

N. B. — Une superbe prime sera donnée à tout acheteur au comptant.

MUTUELLE-PHOCÉENNE

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie

Entreprise privée

Autorisée au contrôle de l'Etat

Moyennant 2 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette épargne magique, forcée, *donne non seulement les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur voit s'ajouter à son avoir le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent sont tous les intérêts de ces versements.*

L'avantage est immense, incontestable.

Mères et pères de famille sociétaires, souscrivez et faites souscrire

S'adresser pour adhérents ou renseignements à

M. FRANÇOIS MAESTRACCI, Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.

N. B. — Combinaison de survie-assurance ou cas de décès.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, T et I de fer, Rennes ordinaires.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour nuitée. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche Radia.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs
Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Installation à Gaz
Jean Cini, ex-ouvrier de Cie Sante 13, Boulevard Paoli, 13 Sant.
Appareils sur commande
Abonnement pour l'entretien de l'éclairage : — Travail soigné et garanti

L'Indicateur OFFICIEL de la CORSE
Publication trimestrielle contenant, mise sous une forme pratique, une documentation variée qui permet de renseigner complètement et rapidement sur les Voyages et les Séjours dans la Corse :
Une CARTE SPÉCIALE dont les indications d'ensemble et très abondantes tout faire à procéder et la carte.
Des NOTICES GÉOGRAPHIQUES renfermant les particularités utiles à connaître de chaque département insulaire.
Un DICTIONNAIRE DES COMMUNES donnant à une brève description des localités de tous les nombreux renseignements administratifs et pratiques, etc., etc.
Cet Indicateur, parfaitement à chaque édition entièrement refondue, est venu combler une lacune réelle. Il se vend chez l'éditeur et dans toutes les grandes librairies de la Corse.
PRIX : 30 Cent. EN VENTE PARTOUT

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE
ET
CANNES

LES MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE

Ce sont les femmes atteintes de métrite
JOUVENCE de l'Abbé Soury
Le JOUVENCE de l'Abbé Soury guérit rapidement, seule à la connaissance complète de toute femme.
Le JOUVENCE de l'Abbé Soury est en vente dans toutes les Pharmacies, 5 f. 50 le flacon, 6 f. franco contre mandat-poste de 6 francs adressé à M. SOURY, 19, rue Jacob, PARIS.

GRAND BAR SOAVI
Cours Sébastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA
Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable
CAFÉ-EXPRESS
et l'exquis
CHOCOLAT-EXPRESS
à 20 centimes la tasse

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermatologiste F. OLLÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
Pour recevoir gratuitement une pot franco de la Méthode, écrire avec la plus grande confiance ou remettre au Laboratoire OLLÉ, 37, Rue des Mardyrs, ant. MM. PARIS



LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour teindre seuls ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes Soigneuses
LA KABILINE
Teinte dans la marche matter
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet 40 Centimes
DEMANDE MALADES
même réputation incurable — PIEDMONT APRÈS GUÉRISON.
PATRONELLE Hémorroïdes, Phlébites, Varices, etc., guérit par le traitement du Docteur MODERNE, 19, Rue Caumartin, PARIS. Consultations gratuites de 2 à 4 heures. Envoi franco de la brochure explicative.

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 347 — VENDREDI 17 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Vente divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.50 — Judiciaire, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)
Corse..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr.
Autres Départ. 22 » | 11 » | 6 »
Un numéro arriéré 10 centimes
Un an 12 fr.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER
Fête d'Aujourd'hui : Saint Lazare.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart., le 19 — Pleine Lune, le 26
Fête de Demain : Saint Gratien.

16 DÉCEMBRE

L'ENFANCE CRIMINELLE

LE CRIME DE JULLY

L'épouvantable assassinat de Jully, où deux petits valets de ferme de seize ans ont assassiné six personnes, ramène une fois de plus l'attention publique sur l'augmentation croissante de la criminalité infantile. Une fois de plus, la presse a jeté un cri d'alarme et a rappelé aux pouvoirs publics qu'il était nécessaire, pour le salut de notre race, de prendre les mesures les plus sévères pour remédier à cet inquiétant péril.

Le mal est grave, en effet ; j'ai sous les yeux une étude récemment publiée par un magistrat distingué sur la criminalité des enfants. Les chiffres de statistique qu'il donne à l'appui de son travail ont une éloquence navrante; et il me suffira de les reproduire pour montrer combien sont prévoyants ceux qui réclament pour la jeunesse une attention et des soins éclairés, une surveillance plus étroite capable de prévenir les dangers qui la guettent.

La voici donc pour une période de soixante ans, de 1841 à 1907, date de la dernière statistique établie :

Années	Crimes	Délits	Totaux
1841	1 363	13.418	14 781
1851	1.181	21.169	22.290
1861	576	25 654	26 230
1871	809	25.009	28.618
1881	744	34 588	35 532
1891	729	36.336	37.075
1904	707	38.780	39 489
1907	764	39.815	40 579

On remarquera que les totaux ont augmenté graduellement, de chacune des périodes à la suivante, seule, la colonne des crimes a décru, pour remonter depuis quelques années ; mais si on tient compte de ce que les Parquets ont tendance à « correctionnaliser » le plus d'affaires possible, et plus que toutes autres celles où sont impliqués des mineurs, on est bien obligé de reconnaître que l'augmentation est réellement formidable et que les spécialistes ne doivent pas être loin de la vérité quand ils affirment que la moyenne de la criminalité s'est élevée de 30 0/0 chez les enfants d'un siècle à l'autre.

Quelles sont les causes exactes de cet accroissement du vice ? On a longuement discuté à ce sujet ; on a introduit dans le débat la politique qui n'a guère servi qu'à obscurcir la vision des philanthropes à la recherche d'un remède pour ce fléau ; on a accusé telle loi ou telle autre, vieilles de 15 ans à peine, alors que le mal date de bien plus loin ; et on est arrivé tout doucement à cette conclusion : « C'est l'instruction qui est la pelée, la galeuse... » Etrange erreur, que l'aveuglement de certains sectaires explique mais ne justifie pas !

C'est un raisonnement qu'à mon avis on peut facilement détruire. L'instruction dont on parle est, j'imagine, l'instruction primaire seule ; or, cet enseignement est donné aussi bien dans les grands centres que dans les campagnes. Et cependant, celles-ci n'accusent comparativement à ceux-là qu'une moyenne insignifiante de délinquants. Dès lors, est-il admissible que les mêmes causes produisent, suivant les lieux, des effets dissemblables ?

La vérité, que les criminalistes dégagés de tout parti-pris politique ont seuls proclamée, c'est que les vrais agents de démoralisation de la jeunesse sont la rue, le cabaret, l'atelier. Pour ma part, je considère que la rue est par-dessus tout l'école du vice.

Dans les petites localités le vagabondage n'existe pas ou fort peu, la surveillance par les parents, ou à défaut par le voisin, est effective et incessante. Là, les délits sont rares et leur moyenne est réellement au-dessous de la moyenne équivalent au chiffre de la population.

Mais sitôt qu'on examine la situation des grandes villes, on est frappé de la surélévation formidable de cette moyenne. C'est ainsi qu'à Paris seulement la statistique pour l'année 1880 accuse : 571 crimes commis par des mineurs sur un total de 792 pour la France entière, et 16.663 délits sur un total de 33 815.

Il est donc évident que, dans les centres importants, la criminalité des mineurs est plus importante parce que la rue y est plus hospitalière. Les mauvaises fréquentations y sont aussi plus faciles : sortis de leur quartier, les enfants, dès lors inconnus, peuvent, sans crainte de réprimande, se livrer à leurs fâcheux instincts, suivre les déplorables exemples que leur donnent des aînés.

C'est donc à la rue qu'il importe d'arracher cette catégorie de petits vagabonds, point vicieux, ni mauvais au début, mais susceptibles de devenir promptement l'un et l'autre.

Quel est le remède à ce mal si rapidement croissant ? Il ne me paraît pas qu'on se soit inquiété sérieusement de le trouver. A peine a-t-on souhaité de voir s'établir en France des sociétés de patronage, à l'exemple de ce qui existe en Angleterre.

J'avoue n'en pas saisir très bien l'importance, notre tempérament nous éloignant de ces cénacles d'hypocrisie — et je n'en fais pas reproche à notre tempérament ! Puis, s'il faut tout dire, puisqu'il est connu que les ligues en question ne réforment rien du tout, j'aime autant, vice pour vice, celui qui s'étale que celui qui se dissimule et n'est au fond que plus révoltant.

Il y a pourtant, je crois, quelque chose à tenter, dans la voie de préservation des enfants contre le vice.

Régir contre la gangrène qui les corrompt doit être le plus sacré et le plus urgent de nos devoirs. Si nous nous endormons davantage, si nous nous bornons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à sourire ou à passer indifférents au milieu de tant de misères, nos petits neveux formeront une jolie génération, et dans cinquante ans d'ici, on ne trouvera plus assez d'honnêtes gens pour juger tous les coquins.

ROBERT DELYS.

LA Cie FRAISSINET et le Commerce Insulaire

A PROPOS D'UN RÉCENT CONTRAT

Nous avons reçu d'un correspondant anonyme une lettre de protestation contre certains négociants de notre ville qui ont cru à propos d'accepter le fameux contrat qui leur a été proposé par la Compagnie Fraissinet et que nous avons publié dans le *Petit Bastiais* des 5 courant. Tout en approuvant le sentiment qui a fait agir l'auteur de cette lettre, nous regrettons de ne pouvoir donner à sa protestation une publicité complète, et cela, pour deux raisons : d'abord, parce qu'elle est trop violente, et en second lieu, parce qu'elle paraît méconnaître le principe de la liberté commerciale dont se prévalent les négociants auxquels nous faisons allusion, il nous sera permis de protester énergiquement contre leur attitude, manifestement contraire aux intérêts vitaux de la Corse.

En publiant le contrat proposé par M. Fraissinet, nous avons dénoncé une manœuvre que cette puissante Compagnie allait tenter pour étouffer *toute possibilité de concurrence sur les lignes de Corse*, et c'est pourquoi nous avons dit aux négociants Bastiais : *Ne signez pas !*

Nous croyons avoir fait notre devoir. Il ne nous reste plus à présent qu'à attendre les événements et.... la prochaine adjudication des Services maritimes d'Algérie et de Tunisie.

C'est dans la seule pensée d'être utile à notre pays, que nous avons signalé la présence à Bastia de cet agent de la Compagnie qui, quoiqu'on en dise, n'a jamais été envoyé en Corse pour favoriser le commerce insulaire.

Nous n'avons pas à critiquer ou à apprécier l'attitude de M. Fraissinet, mais ce que nous avons le devoir de signaler et de faire connaître à nos lecteurs, c'est le piège tendu par cet armateur au commerce insulaire, dans le seul but d'empêcher l'établissement de toute concurrence, et ce que nous avons également le devoir de déclarer, c'est que ces *contrats particuliers*, et plus particulièrement *les ristournes* qui y sont stipulées, ont été catégoriquement condamnés par les divers rapports de la Commission d'Enquête.

En acceptant de semblables marchés dans l'espoir de réaliser de profits [illegible], les négociants insulaires ne peuvent que se faire les auxiliaires d'une Compagnie qui, par l'élévation de ses tarifs, a jusqu'ici paralysé tout relèvement industriel et commercial.

Choses Agricoles de Corse

On s'occupa avec ferveur de la Corse actuellement, et l'on songe à régénérer son agriculture avec son commerce. Des sympathies se groupent pour galvaniser un terroir qui se meurt. J'ai eu plusieurs fois le plaisir de voyager à travers cette merveilleuse contrée, d'y étudier le système pastoral et de rapporter du texte avec maintes photographies. J'ai constaté que peu de Français en connaissent les beautés, mais

---

50. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XIII

LE PORTRAIT ACCUSATEUR

— Les femmes sont comme ça, dit-il. Elles ne font que ce que la tête leur dit de faire... T'as fermé la boutique, je parie ?

— Dame ! pensez-tu que je vas laisser le café dans les mains du premier venu. C'est pas du gland brûlé que je vends, moi, c'est du Martinique qui vaut la peine qu'on ne le laisse point au pillage. Té... depuis que tu me refuses là, la visite serait faite.

Le premier baisa les épaulins et partit. Suivi de la marchande, Barthélemy arriva rue de Penthièvre.

— Toujours il grogne, expliquait-elle, il est comme ça !.. Pour changer, est-ce que je lui en parlais de cette affaire du journal que je ne me rappelle plus !.. C'est-y pas lui qui la ramène sur le tapis ?.. Qu'il dise que n'est pas Marco Lennir qui a fait le coup.

Barthélemy tressaillit.

— Quoi coup ? demanda-t-il.

— Ça remonte loin... Une vieille histoire ! Les journaux en ont parlé... Moi, je n'ai rien vu, mais, sans avoir vu, on peut avoir son idée là-dessus.

— Sûr. A quoi faites-vous allusion ? reprit Barthélemy.

— Il y a des années de ça. Vous vous rappelez pas c'te histoire qu'a fait tant de bruit par rapport à un mariage où qu'une toquée a été faire une scène au marié, à l'église ?

Barthélemy était blanc comme un mort.

— J'étais pas à la noce, continua-t-elle, mais, pour un sou, j'ai le ça dans le journal, et, le soir j'ai dit à Antonio : « y me semblerait que n'est un coup de Marie Lenoir ».

Barthélemy fut obligé de ralentir le pas. La respiration lui manquait.

— Vous pensez qu'il s'agissait de Marie Lenoir ?

Les pupilles de la femme clignotèrent. Elle reprit :

— J'en mettrais ma main au feu !..

La lumière se faisait dans l'esprit de Barthélemy. C'était pour se venger du délaissement de Raoul Dignon qu'elle cherchait aujourd'hui à accaparer le bonhomme.

— Nous y voilà, dit-il en poussant une porte cochère.

Quand la marchande eut passé le porche, elle s'arrêta net devant l'escalier garni de tapis.

— Vous aurez dû me prévenir, dit-elle à Barthélemy. Je ne peux pas monter dans une maison de riche avec mon accoutrement.

— Pourquoi ?

— Parce que je serai gênée.

— J'expliquerai à mon maître que je vous ai arrachée à la bousque.

Rassie au fond de paraître chez des bourgeois, elle monta. Le docteur Dignin n'attendait Barthélemy que le lendemain. Il fut surpris d'entendre sa voix. Il ne le fut pas moins quand, ayant frappé à la porte du cabinet de son maître, Barthélemy y entra avec la vendeuse de café au lait. Le docteur n'eut pas le temps de faire une seule question.

Maître, expliqua-t-il, j'arrive, j'ai en poche tout ce qui peut vous être utile. Comme je sais de la maison, nous aurons le temps de causer, que mon maître devoir madame.

Ne sachant à qui il avait à faire, le docteur attendit.

— Parlez, madame, dit Barthélemy, racontez à mon maître ce que vous m'avez dit.

— Quoi ? A propos de Marie Lenoir ?

En entendant ce nom, Raoul reçut un coup au cœur. Son émotion n'eut cependant rien d'extérieur.

— D'où est-elle donc ? questionna-t-il d'une voix très calme.

— Maître, voilà ; madame habite Paris. Je me trouvais, il y a une heure, devant sa boutique, quand madame a reconnu une jeune femme.

Les yeux de Barthélemy se braquèrent sur ceux du docteur. Il se comprirent.

— Que madame continue.

La marchande redit ce que nous savons déjà. Les explications furent longues. A chaque instant Barthélemy les interrompit afin de donner à son maître un délaissement qu'il croyait opportun. Malgré la preuve, Raoul doutait encore que Marie Lenoir fut la créature qui s'était faite une entrée chez son beau-père.

— Je vous remercie beaucoup, madame, des renseignements que vous me donnez, dit-il très froidement. La personne dont vous me parlez est une personne dont je cherche depuis longtemps la trace. Je vais que vous ne pouvez me fournir des explications sur sa vie présente.

— Pour ça, non monsieur.

— Mon domestique constate cependant que cette personne vue aujourd'hui même, est celle qu'il a déjà rencontrée une fois.

— Je le jure, affirma Barthélemy.

— Merci encore, madame. Au cas où j'aurais besoin de vous revoir, voulez-vous me donner votre nom ?

L'adresse de la femme d'Antonio fut laissée d'accès grand cœur que les renseignements avaient été donnés.

— Vous serait-il possible de m'indiquer l'époque où cette personne a quitté votre demeure ?

Elle mit sa tête dans ses mains, et, brusquement fixa une date.

— Parati-elle plus riche que lorsqu'elle était entrée chez vous ?

— Oui monsieur

— Vous lui laissiez la facilité de faire des économies.

— Non, monsieur.

— Mais alors !

— Elle nous volait, parbleu, c'est clair comme le jour !

— Vous la gardiez quand même ?

— Est-ce qu'elle nous a donné le temps de constater ses vols... Ça l'a pris tout comme un coup de foudre... il a fallu partir... Sûr que quand elle a eu quitté Antonio, la recette n'était plus la même, faut convenir de ce qui est...

— Depuis l'époque que vous me fixez, vous n'avez jamais vu cette personne ?

— Jamais, monsieur.

— Vous n'avez jamais eu l'occasion d'avoir de ses nouvelles ?

— Non, monsieur... Y a que la fois de cette algarade qui a eu lieu à un mariage...

Raoul Dignin tressaillit. Il n'osait questionner.

— Je l'ai racontée à monsieur. Et la rendeuse, ce n'est peut-être pas la peine de recommencer.

— Vous vous trouviez dans l'église ? questionna Raoul,

(*A Suivre.*)

que la plupart des insulaires eux-mêmes n'en apprécient ni le climat, ni la valeur. L'isolement de cette île, qui a le tort de n'être pas une colonie, fut toujours lamentable. Les Napoléon, chose étrange, n'ont rien fait pour elle, ni routes, ni assèchement, ni flotte marchande. Ils n'offrirent que des galons à venir grandir en France. Ils y laissèrent le maquis prospérer, et s'ils y avaient créé quelque chose, c'eût été des casernes, croyez-le bien.

Trois fléaux empêchent tout progrès. L'absence de débouchés à cause de la cherté des transports *maritimes*, l'insuffisance de ses chemins de fer, et, le pire de tous, la politique, la détestable et désolante politique. Mais, que d'excuses à cet état de choses, si l'on pense à l'histoire de cette malheureuse Corse ! — Autrefois, l'état perpétuel de guerre avec les Génois, la peur des barbares et des pirates, avaient *refoulé*, pour ainsi dire, dans leurs montagnes, ces braves gens qui aiment tant, jusqu'au Ve siècle, les bienfaits de la paix romaine. L'abandon presque entier des plaines, jadis grenier pour l'Italie, s'explique peu à peu sous l'action de tant de causes fatales. Le blé n'y pousse plus, les ruines s'y amoncellèrent, mais aussitôt la malaria s'y installa en maîtresse. Elle y règne toujours.

Dire que les Corses, avec les durs conditions qui de tout temps leur furent faites, ont pu s'occuper d'agriculture, ce serait leur accorder d'impossibles vertus. Etant orgueilleux et jaloux de leur indépendance, ils ne voulaient pas être asservis même à la glèbe. D'une façon générale, leur mépris de la terre est resté grand. Le peu d'estime qu'ils ont pour les Lucquois qui viennent en Corse faire la moisson (le mot Lucquois est une insulte), prouve qu'ils considèrent le métier de laboureur comme peu digne de leur noblesse guerrière et du leur fier bourgeoisie. Joignez à cela une sobriété ancestrale qui ne les incitait guère à produire, puisque leurs châtaignes et leurs troupeaux suffisaient amplement aux nécessités d'une existence presque pastorale. Tous ces faits peuvent servir d'excuse à des routines séculaires que la France, d'ailleurs, n'a point quittées en tous les départements.

Jacques Bhur a créé un mouvement en faveur de la Corse ; on a établi des comités de défense ; nous les verrons à l'œuvre ; nous constaterons si l'Etat, sollicité par les députés corses, qui ne furent jamais des réclamants furieux, abaissera les barrières fiscales et autres qui font entre cette île et Marseille et Nice, un mur plus épais que la Méditerranée elle-même. Ce département français, je le répète, semble plus loin de la métropole que l'Arabie du grand soleil, [illegible] par tous les Corses se désintéressent de l'agriculture. Quelle ne fut pas ma stupéfaction de trouver à Castiria un curé, l'abbé Timo Simoni, digne de toutes les récompenses, qui avait dans le plus rare des exemples en son village, créé des jardins en amphithéâtre, creusé des citernes, détourné un torrent, apporté de nouveaux arbres et de nouveaux légumes. Un prêtre, vous avez bien lu, qui, lui, a plus que tout autre le droit de laisser le sol en friche. C'est là une grandiose exception. A Murato, lors de ma première visite, j'ai examiné un domaine que son propriétaire améliorait en y travaillant de ses mains, en y consacrant toutes ses heures. M. Ristorcelli, non plus que M. J.-B. Acquaviva de Lonzi, ne m'en voudront de les citer en cet article ; car, de par leur naissance, ils auraient pu imiter la paresse ou le dédain de la plupart de leurs compatriotes. Ce dernier, lui d'un médecin distingué, a mis en valeur et en rapport des surfaces de sables granitiques ; il a planté vignoble et châtaignerie ; il a su utiliser l'eau environnante ; il a enrichi son village dans le terrain rocheux est peu fertile. De tels hommes, trop peu nombreux, devraient être encouragés et distingués par les pouvoirs publics, et plus qui jamais en ce moment où le vent, en Corse, souffle du côté des bonnes réformes. Et c'est ce que je souhaite, comme un admirateur ardent de cette île trop oubliée.

E. PIOX.

(La Défense Agricole et Horticole).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 13 décembre 1909.

Assez ferme au début, le marché s'alourdit en séance, sur la nouvelle non confirmée du reste de la mort du roi des Belges. Tandis que notre Rente est en nouvelle reprise à 99.30, la plupart des Fonds d'Etats se tassent plus ou moins : l'Extérieure revient à 97.38, le Turc à 94.67, la Serbe à 87.30 et le Russe 1909 à 100.45. Les Sociétés de Crédit ne se départent pas de leur fermeté. Le Crédit Foncier est traité à 824, le Crédit Lyonnais à 1.301, le Comptoir National d'Escompte à 695 et la Société Générale à 704.

Les Valeurs industrielles sont hésitantes. Suez 4.945. Bonne tenue des valeurs de traction, notamment du Métropolitain. Les charbonnages russes marquent une certaine hésitation. Par contre, les Titres cuprifères sont en hausse : Rio 1.909.

Au comptant en Europe, l'action est la part Ouest Africain Français ont des échanges suivis à 629 et à 636.

L'Electrique Lille Roubaix Tourcoing consolidé se reprise précédente à 294.50.

Nouveau progrès à 217 des actions des Mines d'Etain d'Erwedosa (Portugal).

L'obligation 5 1/2 0/0 or du chemin de fer Grand Nord Central de Colombie accentue son avance à 434. Aussitôt la mise en exploitation des sections, la garantie du gouvernement colombien entrera en vigueur.

Les actions de nos grands réseaux sont très bien tenues.

CORTE

A la Sous-Préfecture

M. Calloch, le nouveau sous-préfet de Corte, recevra les visites officielles, à la Sous-Préfecture, samedi prochain, 18 décembre, à 10 heures du matin.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALACUCCIA. — Par arrêté préfectoral en date du 10 décembre, M. Luciani Joseph-Antoine, greffier de la justice de paix, est nommé délégué de l'administration près la commission cantonale de Calacuccia, en remplacement de M. Geronimi François-Marie, élu délégué des bureaux d'assistance.

ASCO. — MM. Barcari Paul et Trojani François ont été nommés membres de la Commission administrative du bureau d'Assistance de la commune d'Asco.

VENACO. — Par arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du 10 décembre, M. Giorgi, docteur en médecine, a été désigné pour procéder à l'examen de l'état de santé des souscripteurs d'assurances auprès de la Caisse Nationale des dépôts et consignations du canton de Venaco.

CORTE. — M. Paul Giannettini, avocat, a été élu président du bureau d'assistance judiciaire près le tribunal de première instance de Corte pour l'année judiciaire 1909-1910.

CANIPACCIA. — Le Conseil d'Etat a eu à examiner la protestation de MM. Colle et Grimaldi d'Esdra contre les opérations électorales du 31 mai 1908, qui ont eu lieu dans le canton de Castifao pour la nomination d'un conseiller général et à la suite desquelles M. Césaire Colombani a été proclamé élu.

Le Conseil d'Etat a donné acte du désistement de M. Grimaldi d'Esdra, et rejeté la protestation de M. Colle.

POGGIO DI NAZZA. — Sont attribués à la commune de Poggio di Nazza à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Poggio di Nazza et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits dedits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dotter régulières ou légales de la fabrique de Poggio di Nazza sera à la charge de la commune attributaire, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 27 juin 1909.

Assistance Médicale gratuite

(Loi du 15 juillet 1893)

Les personnes qui sont en droit d'être inscrites à l'Assistance médicale gratuite sont priées d'adresser, à cet effet, avant le 20 décembre, une demande écrite à M. le Maire, président du bureau d'assistance.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Hugues Anne-Marie, veuve Ferrandi. Le mari garde de 4e classe ; 30 ans 4 mois 1 jour de services. Pension avec jouissance du 30 août 1907. 330 fr.

Battesti Blanche-Marie, veuve Gaffory. Le mari géomètre du service topographique, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 2 mai 1909. 533 fr.

Poggi Marie Ursule, veuve Molera. Le mari commis de 4e classe des ponts et chaussées, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 24 juin 1909. 624 fr.

Ettori Marie-Xavière, veuve Angeletti. Le mari gardien de prison, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 18 juillet 1909. 237 fr.

Pinelli Anne-Marie, veuve Rocheraui. Le mari commis principal des douanes, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 14 août 1909. 554 fr.

Rotelli Joséphine-Marie-Ramona, veuve Fouque. Le mari patron de 2e classe, décédé titulaire d'une pension ; 30 ans 6 mois de services. Pension avec jouissance du 2 mai 1909. 520 fr.

Luigi Marie-Laure, veuve Brandi. Le mari brigadier ; 31 ans 3 mois 18 jours de services. Pension de 540 fr. avec jouissance du 18 mars 1909. — Part de l'Algérie, 32 fr. Part de la métropole. 508 fr.

Pinelli Agathe-Marie, veuve Filippi. Le mari garde de 1re classe ; 37 ans 10 mois de services. Pension de 350 fr. avec jouissance du 24 avril 1909. Part de l'Algérie, 38 fr. Part de la métropole. 282 fr.

Simoni Ange-Félicité, veuve Gueffucci. Le mari gardien de prison, décédé titulaire d'une pension. Pension avec jouissance du 9 mars 1909. 178 fr.

Un navire à voiles à la côte

Un trois-mâts d'assez fort tonnage, que l'on suppose de nationalité anglaise, après avoir louvoyé devant notre port pendant toute la journée de mercredi par forte brise d'Est et grosse mer, s'est échoué dans le courant de la nuit dernière dans les parages de la pointe d'Arco.

Sur réquisition de l'Inscription maritime, le garde-pêche « Gelo », ayant à bord un des pilotes de la localité, a été envoyé sur les lieux pour tenter de le renflouer.

Si les opérations de sauvetage réussent, comme il y a lieu de le supposer, ce navire sera remorqué dans notre port.

AU SECOURS DE LA CORSE

Ordre du Jour

Après avoir entendu MM. Paoli, Poli, M. Fontana, avocat-conseil de l'« Union Générale des Corses et des Amis de la Corse », les compatriotes du XVe arrondissement de Paris, réunis, 1, Place Cambronne, décident de poursuivre avec énergie, par tous les moyens, le triomphe des revendications suivantes concernant la Corse :

Revision du régime douanier, revision du cahier des charges de la Compagnie Fraissinet, construction des lignes de Chemins de fer nécessaires au progrès de l'île, exploitation par une société composée du personnel employé et ouvrier, assainissement de la Côte Orientale, constitution de sociétés pour la construction des hôtels destinés aux touristes, pour le résines, essences, bouchons de liège, pour la production des vins, fruits, etc.

Renouvellent leurs remerciements au vaillant écrivain social Jacques Bhur, ainsi qu'à toute la presse et notamment au *Journal*, félicitent les organisateurs de cette belle réunion et se séparent aux cris de : Vive la Corse ! Vive l'Union Générale des Corses dévoués.

Pour la Section :
PAOLI.
124, rue du Théâtre.
Pour le Comité Central :
Le Président,
POLI.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Nos Hivernants

Sont arrivés : Mme et M. Georges Normandy, homme de lettres, M. et Mme de Gravier, M. B. Bleumenfeld et famille, M. et Mme Louis Zimmermeann.

Nécrologie

Nous avons appris, avec infiniment de regret, la mort de M. Scatena, le sympathique artiste marbrier de notre ville.

M. Scatena qui habitait Ajaccio depuis de longues années avait su s'attirer la sympathie de la population ajaccienne qui avait pu apprécier la bonté de son caractère et ses meilleures qualités d'homme et d'artiste.

Ses obsèques ont eu lieu samedi dernier au milieu de nombreux et recueillis amis.

La musique municipale précédait le cortège.

Nous présentons à la veuve et au fils du défunt nos compliments de condoléances.

Au Théâtre Saint-Gabriel

Nous devons, de temps en temps, féliciter la direction du théâtre Saint-Gabriel, pour les bonnes soirées qu'elle nous fait passer, grâce à la variété de son programme et au choix de ses artistes.

Mme Sary de Vérinos qui danse à la perfection a su nous montrer quelques ballets antiques du meilleur effet qui ont mérité les applaudissements de la salle.

Quant aux dames du ballet, après la première danseuse Mme Pistolesi, à qui nous devons des compliments pour sa maestria, il nous faut parler des jeunes danseuses qui la secondent. Mlles Année, dont la gentillesse, la grâce et la beauté font plaisir à contempler, Inette, qui danse à ravir, Armande, Gabrielle, etc.

Nous avons également la troupe de pantomime de M. Nivière qui chaque soir a fait chaleureusement applaudir.



NAPOLÉON DISAIT

« Une armée marche sur son estomac. » Il voulait dire par là que des hommes mal nourris n'ont pas la force de marcher. Tout le monde sait cela. Ceux qui, hommes et femmes, se nourrissent mal n'ont pas la force de travailler, ni même de s'amuser et d'être heureux. Sachez aussi que mal digérer signifie mal se nourrir. Plus de la moitié des gens qui sont de suite fatigués, que la vie décourage, qui accomplissent péniblement leurs occupations journalières, redeviennent au contraire des jours heureux s'ils s'assurèrent une bonne digestion en prenant la Tisane Américaine des Shakers, le meilleur des toniques composé d'herbes et de racines. Faites un essai. Demandez à M. Fauvau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

Les membres du S. A. C. trouveront, au bureau du Syndicat, les scories ayant fait l'objet de leurs commandes. Ces scories à 18 0/0, importées par voie de *Marseille*, leur seront livrées à 72 fr. la tonne sur quai, et 74 francs la tonne prises au bureau du Syndicat.

Jubilé Sacerdotal

DE M. LE CHANOINE CASANOVA

Curé-Archiprêtre de Saint-Jean

Dans le dernier numéro du Bulletin paroissial il était dit que dimanche prochain, 19 du courant, le vénéré et pieux Pasteur fêterait le 50e anniversaire de son ordination sacerdotale.

C'est de tout cœur que nous nous associons à cette fête, et nous prions M. l'archiprêtre Casanova de vouloir bien agréer, avec nos respectueuses félicitations, les vœux bien sincères que nous formons pour que Dieu le conserve de longues années encore à la tête de la paroisse dont il est depuis plus de vingt ans, le Pasteur dévoué.

On a affiché à la porte de l'église le programme de cette fête paroissiale.

A 8 heures, messe jubilaire, en présence des prêtres de la ville, suivie de la Bénédiction Papale.

A 11 heures, messe basse.

A 4 heure, réception au presbytère, des membres du clergé séculier et régulier de la ville.

A 4 heure, et demie, réception des hommes qui participent aux œuvres de zèle et de charité de la ville.

A 5 heures, réception des dames directrices ou patronnes des œuvres principales diocésaines.

A 7 heures et demie, réception des chantres et des chanteuses.

A 8 heures, vêpres solennelles, suivies du chant des Litanies et du Salut.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 10 décembre.

Thermomètre. — 7 heures du matin + 4 à midi 12 5 + à 6 heures du soir + 9. Maxima + 13° Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 771 mm. à midi, 769 mm., 6 heures du soir, 768 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Un saut désagréable

Nos vieilles maisons voyant qu'on ne se décide pas à les démolir... entreprennent à se détruire elles-mêmes.

C'est l'immeuble situé au n° 3 de la place de la Fontaine Neuve qui a donné l'exemple. Hier soir, la famille de la Pascal Starlini, boucher, se trouvait réunie autour du feu au rez-de-chaussée, alors que dehors la pluie faisait rage, quand, vers 5 heures, le plancher s'effondra.

Mme Starlini, deux de ses sœurs, ses trois petits enfants se trouvaient dans leur chute, au milieu des plâtres, dans un sous-sol situé à quelques mètres plus bas.

Le père et le grand-père, accourus en toute hâte, au bruit de l'effondrement, s'empressèrent de porter secours à leurs parents.

Heureusement, il n'y avait aucun accident à déplorer.

On en avait été quitte pour un sacré saut.

Mais pourquoi attend-on un accident avant de prendre des précautions.

Avis

Le Cabinet de M. le docteur Ferradi, médecin major de 1re classe en retraite, est transféré rue Saint-Jean, maison Viale.

Consultations tous les jours, de 1 heure à 3 heures, excepté le dimanche.

Les Annales

On ne parle que de Barbey d'Aurevilly, à qui sa ville natale élève un monument... Les *Annales* consacrent, à ce très curieux et très grand écrivain, leur numéro d'aujourd'hui. Anatole France, Lucien Descaves, Octave Mirbeau, le présentent au lecteur. Des portraits, des portraits d'un très haut intérêt documentaire, reproduisent un grand nombre. Dans le même numéro, de précieux conseils de M. Brieux, de l'Académie française, aux jeunes filles qui vont coiffer sainte Catherine...

En vente partout : 25 centimes.

Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 15 francs pour l'Union postale. (On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste).

Au Port

Vapeur « Llamone, » cap. Marc, venant de Marseille.

— Vap. « Numidia, » cap. Carrilo, venant de Marseille.

— Vap. allemand « Sidgen, » cap. Nungeur, parti pour Valencia.

— Vap. anglais « Drake », cap. Carter, parti pour Naples.

— Vap. « Numidia, » cap. Carrilo, parti pour Livourne.

— Vap « Llamone, » cap. Marc, parti pour Livourne.

Avis

Jeune homme de 15 à 16 ans, bonnes références, bonne instruction, demande emploi aux écritures.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Naissances.

Fabiani Palmire-Conception.

Décès.

Brandi Marie-Françoise, veuve, 76 ans, de Cervione.

SOCIETES & SYNDICATS

JEUNESSE PÉRISCITAIRE. — Les adhérents de la Jeunesse Périscitaire sont priés d'assister à la réunion prise qui aura lieu ce soir, 17 du courant, à 8 heures précises, au siège social, 2, boulevard de Cardo.

Ordre du jour :

Conférence de M. Joseph Tibert, et causerie de M. A. P.

LE COMITÉ.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Samedi, 18 décembre, à 8 heures 1/2
Première représentation de

La BOHÈME

Opéra en 4 actes de Puccini

Nous publierons demain la distribution des rôles.

Location chez M. Poggi.
Buffet — Sauvi

Cours Secondaires de Jeunes Filles de Bastia

Un internat, dirigé par Mlle Rinaldi, surveillante générale des Cours Secondaires, sera ouvert le 1er janvier prochain, dans la maison des Cours Secondaires.

La Société des Cours Secondaires accorde à cet internat son patronage et le recommande aux familles. Il offrira à tous les points de vue les meilleures garanties.

Prière d'adresser les demandes d'inscription à Mlle Rinaldi, rue de l'Intendance, n° 4.

Pour le Président :
Le Vice-Président,
J. MASSION.

MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires. — Unico à vapeur
Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semouleries de Marseille.

Spécialités de la Maison : Nouillettes aux œufs (garanties). — Cannelloni. — Cheveux d'Anges.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES OFFICIERS

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le Quart *Vichy Lardy et Larbaud.*

Madame FÈVE

Ex-première des grands chemisiers de Paris

Blanchissage et repassage à neuf
Lingerie fine. — Glaçage américain
1, Place Saint-Nicolas, 2e étage

AVIS

La maison F. POTIN et Cie de PARIS a l'honneur d'informer le public que M. MICHEL VESCHENTELLI rue Miot est son *SEUL DÉPOSITAIRE* à BASTIA

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la Glacière Bastiaise.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0,10 centimes le kilo

VIN de Canale di Verde, Abbé Giannelli, propriétaire.
Vente : Boulevard Paoli, 34.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00698

BOURSE DE PARIS

	15 déc. — 16 déc.
Rente de 3 0/0 ancien	99.25 — 99.27
de 3 0/0 amortis.	99 00 — 99.02
	au-cropon

NOS REPRÉSENTANTS

M. ANTOINE GAVINI

a été entendu

par la Commission des Travaux Publics

Paris, 16 décembre.

M. Antoine Gavini, député de Corte et président du Conseil général de la Corse, a été entendu aujourd'hui, sur sa demande, par la Commission des Travaux publics.

Le député de Corte a fait part des vœux émis à trois reprises différentes et à l'unanimité, par le Conseil général de la Corse, au sujet de l'exploitation des chemins de fer de la Corse, de l'augmentation de la vitesse, de la réduction des tarifs de transport des voyageurs et des marchandises, de l'augmentation des salaires pour les employés, et enfin au sujet des retraites qui devront être plus en rapport avec le travail fourni par chaque employé.

La Commission a promis au député de Corte de statuer, mercredi prochain, sur la question des chemins de fer de la Corse.

Une Noble Victime DU DEVOIR

LA MORT D'UN ENFANT D'AJACCIO

Le médecin-major Lambroschini

Versailles, 16 décembre.

La garnison de Versailles a été douloureusement éprouvée par la mort du docteur Charles-Joseph Lambroschini, médecin-major de 2e classe, au 22e rég. d'artillerie.

Les regrets sont d'autant plus vifs que cet officier est mort victime de son devoir, à peine âgé de 36 ans, laissant une veuve, deux charmantes fillettes et un superbe petit garçon, qui étaient sa joie, son bonheur.

Cet habile praticien était chargé de visiter les malades, au camp de Satory.

Mardi matin, il opère un sapeur du 1er régiment du génie, atteint d'un anthrax.

Au premier coup de bistouri, un jet de pus jaillit sur la figure de l'infortuné docteur qui fut pris aussitôt d'un sérieux malaise.

Le médecin-major Lambroschini rentra immédiatement chez lui, et, après s'être fait un pansement sommaire, envoya prévenir le médecin-chef de l'hôpital de Versailles.

M. le médecin principal de 1re classe Cahier, qui est devenu Bastiais par son mariage avec la fille du très regretté colonel de gendarmerie, M. Gotey de Mondésert, s'empressa d'accourir chez le docteur Lambroschini et ne quitta plus son chevet.

M. Cahier a tout tenté pour arracher à la mort cette noble victime du devoir, malheureusement un érysipèle infectieux s'était déclaré à la face, et le brave docteur Lambroschini succombait quelques heures après au milieu des plus atroces souffrances.

Obsèques Grandioses

Les obsèques de cet enfant d'Ajaccio ont été célébrées ce matin. Elles ont été grandioses.

Toute la population de Versailles, toute la garnison avaient tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire de cette noble victime du devoir, si brutalement arrachée à l'affection de sa famille, de ses amis et de ses camarades.

Le char mortuaire disparaissait sous les couronnes.

Plusieurs discours ont été prononcés à l'issue de la cérémonie religieuse.

Le corps sera transporté à Ajaccio pour être inhumé dans le caveau de la famille.

Conseil des Ministres

Paris, 16 décembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La Réorganisation de la Corse

M. Briand a entretenu longuement le Conseil du relèvement de la Corse, dont la réorganisation administrative est urgente.

Le président du Conseil a fait comprendre que cette réorganisation s'impose à tous les points de vue.

M. Briand a ajouté que l'étude de cette réorganisation doit être poursuivie, dans un bref délai d'accord avec les ministres des Finances, de l'Agriculture et des Travaux publics.

Les ministres ont décidé de commencer l'étude de la réorganisation administrative de la Corse dans les premiers jours de l'année prochaine.

Affaires extérieures

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a rendu compte au Conseil de son entrevue avec les ambassadeurs marocains et de la réponse de Moulay Hafid aux dernières propositions de la France.

Travaux Parlementaires

Les Ministres se sont ensuite entretenus des diverses questions à l'ordre du jour des Chambres.

Ils ont décidé d'engager les membres du Parlement à activer la solution de toutes ces questions.

La Réorganisation de la Marine

Le Ministre de la Marine et le Sous-Secrétaire d'Etat ont fait connaître au Conseil les grandes lignes d'un projet relatif à l'étude concernant la réorganisation administrative de la Marine.

Ce vice-amiral Boué de Lapeyrère a expliqué que cette réorganisation entraînera une diminution du personnel administratif, tout en permettant une surveillance plus active et plus complète.

L'hôtel Biron

Le Gouvernement décide l'expropriation de l'Hôtel Biron et des terrains du Sacré-Cœur.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

BAYONNE

MORT DU GÉNÉRAL VINCENDON

Paris, 16 décembre.

Le général de division Vincendon, Grand Croix de la Légion d'honneur, est décédé ce matin, à Bayonne, à l'âge de 76 ans.

Il s'était engagé dans l'infanterie le 13 avril 1852, et avait obtenu l'épaulette le 17 février 1855. Vingt ans après il fut promu général de brigade, et commanda la place de Marseille.

Le 12 juillet 1884, il avait été promu général de division.

EN BELGIQUE

LA MALADIE DU ROI LÉOPOLD

Bruxelles, 16 décembre.

S. M. Léopold II a passé une nuit calme ; il a dormi quatre longues heures.

Les médecins ont constaté dans la matinée une amélioration assez sensible.

L'espoir renaît

Les nouvelles reçues dans la soirée disent que l'état du Roi s'est grandement amélioré.

Les médecins lui ont fait prendre ces après-midi un peu de bouillon.

S. M. Léopold boit de temps à autre un peu de citronade.

L'espoir renaît maintenant : le Souverain semble avoir éprouvé un grand soulagement et n'a pas eu de fièvre. Les douleurs lancinantes ont complètement cessé.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 h. 30.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

La discussion reprend sur l'article 544.

Peu de députés assistent à cette séance, qui ne paraît intéresser que quelques douzaines de députés, ceux qui ont déposé des amendements.

Ceux-là seuls, en effet, écoutent, discutent cette fameuse revision douanière qui est une véritable confusion, une forêt de chiffres inextricables.

Enfin, après une discussion de trois heures, la Chambre ratifie les chiffres de la Commission jusqu'au numéro 588.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. CLEMENTEL

La séance est ouverte à 2 h. 30

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de l'Agriculture

Après une longue discussion, les derniers chapitres du budget du ministère de l'Agriculture sont successivement mis aux voix et adoptés.

Séance demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

M. Ferdinand Dreyfus monte à la tribune.

L'orateur expose longuement les conséquences financières du système de la Commission, ainsi que celui du Gouvernement.

Amendement Monis

Après une longue discussion, le président met aux voix le paragraphe 1er de l'amendement déposé par M. Monis.

Cet amendement, qui consacre le principe de la capitalisation est adopté.

Le président met ensuite aux voix le paragraphe 2 de cet amendement, qui est également adopté.

Ce paragraphe consacre la majoration des versements.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Alexandre Moretti, née Brandi, Mlle Alexandre Moretti, employée de la Maison Carbuccia, et leurs familles ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme MARIE-FRANÇOISE VEUVE BRANDI
Née FEDERICI

leur mère, belle-mère, tante, cousine et alliée, décédée le 16 décembre courant, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi 17 courant, à une heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire Boulevard Paoli, 29.

La famille ne reçoit pas.

M. et Mme Castagnoli née Palmieri et leurs enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur petit ange

HECTOR CASTAGNOLI

décédé à l'âge de deux ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui vendredi 17 décembre, à 3 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, Place de l'Hôtel de Ville, 2.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE MESSE

Le Comité des Ecoles Libres fera célébrer le samedi, 18 décembre, à 10 heures et demie du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste, un service funèbre en mémoire de sa regrettée Présidente,

MADAME DE CHEVARRIER DE CARBUCCIA

GRAND BAR SOAVI
— CAFÉ-EXPRESS —
CHOCOLAT-MARQUIS

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio — d'Ajaccio à Bastia

PRIX DES PLACES		STATIONS	1	2	9	5	11	7
1re cl.	2e cl.							
		BASTIA ..... dép.	6 30	4 35	12 45	2 15	4 25	6 45
4 85	3 55	8 Lupino (Halte)	6 45	4 50	12 30	2 30	4 40	7 00
5 60	4 05	11 Furiani	6 54	4 59	12 39	2 39	4 49	7 09
7 10	5 05	16 Borgo	7 10	5 15	12 55	2 55	5 05	7 25
8 15	5 90	21 Casamozza ..... arr.	7 25	5 30	1 10	3 10	5 20	7 40
		21 Casamozza ..... dép.	7 30	5 45	1 15	3 15	5 25	7 45
9 20	6 70	26 Prunelli-di-C. (arr.)	7 45	6 00	1 30	3 30	5 40	8 00
9 55	7 00	30 Borgochetta	7 56		1 38		5 48	8 08
10 30	7 50	35 Ponte-Novu	8 05		1 50		5 58	8 18
11 05	8 00	41 Ponte-Leccia ..... dép.	8 15		2 00		6 08	8 28
11 45	8 40	50 Francardo	8 30		2 15		6 23	8 43
12 05	8 60	52 Omessa (Halte)	8 38		2 23		6 31	8 51
12 55	9 05	60 Serraria	8 55		2 40		6 48	9 08
13 30	9 60	74 Corte ..... arr.	9 10		2 55		7 03	9 23
			Matin		Soir			
13 30	9 60	74 Corte ..... dép.	12 30	3 10		7 15		
14 05	10 15	79 Poggio-Riventosa	12 47	3 27		7 32		
14 45	10 80	84 Venaco	1 05	3 45		7 50		
15 10	11 05	88 Vivario (Halte)	1 17	3 57		8 02		
15 45	11 40	93 Vivario	1 27	4 07		8 12		
16 20	11 95	98 Tattone	1 37	4 17		8 22		
16 55	12 30	103 Bellebrune	1 47	4 27		8 32		
17 30	12 85	108 Calzola	1 57	4 37		8 42		
18 05	13 40	113 Carbuccia	2 07	4 47		8 52		
18 40	13 95	118 Ponte-Vecchio (halte)	2 17	4 57		9 02		
19 15	14 50	123 Vizzavona	2 27	5 07		9 12		
19 50	15 05	128 Arinella	2 37	5 17		9 22		
20 25	15 60	133 Piano-di-Novella	2 47	5 27		9 32		
21 00	16 15	138 Piano-Novella	2 57	5 37		9 42		
21 35	16 70	143 Piano-di-Sorba	3 07	5 47		9 52		
22 10	17 25	148 Verde	3 17	5 57		10 02		
22 45	17 80	153 Col-de-Verde	3 27	6 07		10 12		
23 20	18 35	158 Col-de-Verde	3 37	6 17		10 22		
23 55	18 90	163 Col-de-Verde	3 47	6 27		10 32		
24 30	19 45	168 Col-de-Verde	3 57	6 37		10 42		
25 05	20 00	173 Col-de-Verde	4 07	6 47		10 52		
25 40	20 55	178 Col-de-Verde	4 17	6 57		11 02		
26 15	21 10	183 Col-de-Verde	4 27	7 07		11 12		
26 50	21 65	188 Col-de-Verde	4 37	7 17		11 22		
27 25	22 20	193 Col-de-Verde	4 47	7 27		11 32		
28 00	22 75	198 Col-de-Verde	4 57	7 37		11 42		
28 35	23 30	203 Col-de-Verde	5 07	7 47		11 52		
29 10	23 85	208 Col-de-Verde	5 17	7 57		12 02		
29 45	24 40	213 Col-de-Verde	5 27	8 07		12 12		
30 20	24 95	218 Col-de-Verde	5 37	8 17		12 22		
30 55	25 50	223 Col-de-Verde	5 47	8 27		12 32		
31 30	26 05	228 Col-de-Verde	5 57	8 37		12 42		
32 05	26 60	233 Col-de-Verde	6 07	8 47		12 52		
32 40	27 15	238 Col-de-Verde	6 17	8 57		13 02		
33 15	27 70	243 Col-de-Verde	6 27	9 07		13 12		
33 50	28 25	248 Col-de-Verde	6 37	9 17		13 22		
34 25	28 80	253 Col-de-Verde	6 47	9 27		13 32		
35 00	29 35	258 Col-de-Verde	6 57	9 37		13 42		
35 35	29 90	263 Col-de-Verde	7 07	9 47		13 52		
36 10	30 45	268 Col-de-Verde	7 17	9 57		14 02		
36 45	31 00	273 Col-de-Verde	7 27	10 07		14 12		
37 20	31 55	278 Col-de-Verde	7 37	10 17		14 22		
37 55	32 10	283 Col-de-Verde	7 47	10 27		14 32		
38 30	32 65	288 Col-de-Verde	7 57	10 37		14 42		
39 05	33 20	293 Col-de-Verde	8 07	10 47		14 52		
39 40	33 75	298 Col-de-Verde	8 17	10 57		15 02		
40 15	34 30	303 Col-de-Verde	8 27	11 07		15 12		
40 50	34 85	308 Col-de-Verde	8 37	11 17		15 22		
41 25	35 40	313 Col-de-Verde	8 47	11 27		15 32		
42 00	35 95	318 Col-de-Verde	8 57	11 37		15 42		
42 35	36 50	323 Col-de-Verde	9 07	11 47		15 52		
43 10	37 05	328 Col-de-Verde	9 17	11 57		16 02		
43 45	37 60	333 Col-de-Verde	9 27	12 07		16 12		
44 20	38 15	338 Col-de-Verde	9 37	12 17		16 22		
44 55	38 70	343 Col-de-Verde	9 47	12 27		16 32		
45 30	39 25	348 Col-de-Verde	9 57	12 37		16 42		
46 05	39 80	353 Col-de-Verde	10 07	12 47		16 52		
46 40	40 35	358 Col-de-Verde	10 17	12 57		17 02		
47 15	40 90	363 Col-de-Verde	10 27	13 07		17 12		
47 50	41 45	368 Col-de-Verde	10 37	13 17		17 22		
48 25	42 00	373 Col-de-Verde	10 47	13 27		17 32		
49 00	42 55	378 Col-de-Verde	10 57	13 37		17 42		
49 35	43 10	383 Col-de-Verde	11 07	13 47		17 52		
50 10	43 65	388 Col-de-Verde	11 17	13 57		18 02		
50 45	44 20	393 Col-de-Verde	11 27	14 07		18 12		
51 20	44 75	398 Col-de-Verde	11 37	14 17		18 22		
51 55	45 30	403 Col-de-Verde	11 47	14 27		18 32		
52 30	45 85	408 Col-de-Verde	11 57	14 37		18 42		
53 05	46 40	413 Col-de-Verde	12 07	14 47		18 52		
53 40	46 95	418 Col-de-Verde	12 17	14 57		19 02		
54 15	47 50	423 Col-de-Verde	12 27	15 07		19 12		
54 50	48 05	428 Col-de-Verde	12 37	15 17		19 22		
55 25	48 60	433 Col-de-Verde	12 47	15 27		19 32		
56 00	49 15	438 Col-de-Verde	12 57	15 37		19 42		
56 35	49 70	443 Col-de-Verde	13 07	15 47		19 52		
57 10	50 25	448 Col-de-Verde	13 17	15 57		20 02		
57 45	50 80	453 Col-de-Verde	13 27	16 07		20 12		
58 20	51 35	458 Col-de-Verde	13 37	16 17		20 22		
58 55	51 90	463 Col-de-Verde	13 47	16 27		20 32		
59 30	52 45	468 Col-de-Verde	13 57	16 37		20 42		
60 05	53 00	473 Col-de-Verde	14 07	16 47		20 52		
60 40	53 55	478 Col-de-Verde	14 17	16 57		21 02		
61 15	54 10	483 Col-de-Verde	14 27	17 07		21 12		
61 50	54 65	488 Col-de-Verde	14 37	17 17		21 22		
62 25	55 20	493 Col-de-Verde	14 47	17 27		21 32		
63 00	55 75	498 Col-de-Verde	14 57	17 37		21 42		
63 35	56 30	503 Col-de-Verde	15 07	17 47		21 52		
64 10	56 85	508 Col-de-Verde	15 17	17 57		22 02		
64 45	57 40	513 Col-de-Verde	15 27	18 07		22 12		
65 20	57 95	518 Col-de-Verde	15 37	18 17		22 22		
65 55	58 50	523 Col-de-Verde	15 47	18 27		22 32		
66 30	59 05	528 Col-de-Verde	15 57	18 37		22 42		
67 05	59 60	533 Col-de-Verde	16 07	18 47		22 52		
67 40	60 15	538 Col-de-Verde	16 17	18 57		23 02		
68 15	60 70	543 Col-de-Verde	16 27	19 07		23 12		
68 50	61 25	548 Col-de-Verde	16 37	19 17		23 22		
69 25	61 80	553 Col-de-Verde	16 47	19 27		23 32		
70 00	62 35	558 Col-de-Verde	16 57	19 37		23 42		
70 35	62 90	563 Col-de-Verde	17 07	19 47		23 52		
71 10	63 45	568 Col-de-Verde	17 17	19 57		24 02		
71 45	64 00	573 Col-de-Verde	17 27	20 07		24 12		
72 20	64 55	578 Col-de-Verde	17 37	20 17		24 22		
72 55	65 10	583 Col-de-Verde	17 47	20 27		24 32		
73 30	65 65	588 Col-de-Verde	17 57	20 37		24 42		
74 05	66 20	593 Col-de-Verde	18 07	20 47		24 52		
74 40	66 75	598 Col-de-Verde	18 17	20 57		25 02		
75 15	67 30	603 Col-de-Verde	18 27	21 07		25 12		
75 50	67 85	608 Col-de-Verde	18 37	21 17		25 22		
76 25	68 40	613 Col-de-Verde	18 47	21 27		25 32		
77 00	68 95	618 Col-de-Verde	18 57	21 37		25 42		
77 35	69 50	623 Col-de-Verde	19 07	21 47		25 52		
78 10	70 05	628 Col-de-Verde	19 17	21 57		26 02		
78 45	70 60	633 Col-de-Verde	19 27	22 07		26 12		
79 20	71 15	638 Col-de-Verde	19 37	22 17		26 22		
79 55	71 70	643 Col-de-Verde	19 47	22 27		26 32		
80 30	72 25	648 Col-de-Verde	19 57	22 37		26 42		
81 05	72 80	653 Col-de-Verde	20 07	22 47		26 52		
81 40	73 35	658 Col-de-Verde	20 17	22 57		27 02		
82 15	73 90	663 Col-de-Verde	20 27	23 07		27 12		
82 50	74 45	668 Col-de-Verde	20 37	23 17		27 22		
83 25	75 00	673 Col-de-Verde	20 47	23 27		27 32		
84 00	75 55	678 Col-de-Verde	20 57	23 37		27 42		
84 35	76 10	683 Col-de-Verde	21 07	23 47		27 52		
85 10	76 65	688 Col-de-Verde	21 17	23 57		28 02		
85 45	77 20	693 Col-de-Verde	21 27	24 07		28 12		
86 20	77 75	698 Col-de-Verde	21 37	24 17		28 22		
86 55	78 30	703 Col-de-Verde	21 47	24 27		28 32		
87 30	78 85	708 Col-de-Verde	21 57	24 37		28 42		
88 05	79 40	713 Col-de-Verde	22 07	24 47		28 52		
88 40	79 95	718 Col-de-Verde	22 17	24 57		29 02		
89 15	80 50	723 Col-de-Verde	22 27	25 07		29 12		
89 50	81 05	728 Col-de-Verde	22 37	25 17		29 22		
90 25	81 60	733 Col-de-Verde	22 47	25 27		29 32		
91 00	82 15	738 Col-de-Verde	22 57	25 37		29 42		
91 35	82 70	743 Col-de-Verde	23 07	25 47		29 52		
92 10	83 25	748 Col-de-Verde	23 17	25 57		30 02		
92 45	83 80	753 Col-de-Verde	23 27	26 07		30 12		
93 20	84 35	758 Col-de-Verde	23 37	26 17		30 22		
93 55	84 90	763 Col-de-Verde	23 47	26 27		30 32		
94 30	85 45	768 Col-de-Verde	23 57	26 37		30 42		
95 05	86 00	773 Col-de-Verde	24 07	26 47		30 52		
95 40	86 55	778 Col-de-Verde	24 17	26 57		31 02		
96 15	87 10	783 Col-de-Verde	24 27	27 07		31 12		
96 50	87 65	788 Col-de-Verde	24 37	27 17		31 22		
97 25	88 20	793 Col-de-Verde	24 47	27 27		31 32		
98 00	88 75	798 Col-de-Verde	24 57	27 37		31 42		
98 35	89 30	803 Col-de-Verde	25 07	27 47		31 52		
99 10	89 85	808 Col-de-Verde	25 17	27 57		32 02		
99 45	90 40	813 Col-de-Verde	25 27	28 07		32 12		
100 20	90 95	818 Col-de-Verde	25 37	28 17		32 22		
100 55	91 50	823 Col-de-Verde	25 47	28 27		32 32		
101 30	92 05	828 Col-de-Verde	25 57	28 37		32 42		
102 05	92 60	833 Col-de-Verde	26 07	28 47		32 52		
102 40	93 15	838 Col-de-Verde	26 17	28 57		33 02		
103 15	93 70	843 Col-de-Verde	26 27	29 07		33 12		
103 50	94 25	848 Col-de-Verde	26 37	29 17		33 22		
104 25	94 80	853 Col-de-Verde	26 47	29 27		33 32		
105 00	95 35	858 Col-de-Verde	26 57	29 37		33 42		
105 35	95 90	863 Col-de-Verde	27 07	29 47		33 52		
106 10	96 45	868 Col-de-Verde	27 17	29 57		34 02		
106 45	97 00	873 Col-de-Verde	27 27	30 07		34 12		
107 20	97 55	878 Col-de-Verde	27 37	30 17		34 22		
107 55	98 10	883 Col-de-Verde	27 47	30 27		34 32		
108 30	98 65	888 Col-de-Verde	27 57	30 37		34 42		
109 05	99 20	893 Col-de-Verde	28 07	30 47		34 52		
109 40	99 75	898 Col-de-Verde	28 17	30 57		35 02		
110 15	100 30	903 Col-de-Verde	28 27	31 07		35 12		
110 50	100 85	908 Col-de-Verde	28 37	31 17		35 22		
111 25	101 40	913 Col-de-Verde	28 47	31 27		35 32		
112 00	101 95	918 Col-de-Verde	28 57	31 37		35 42		
112 35	102 50	923 Col-de-Verde	29 07	31 47		35 52		
113 10	103 05	928 Col-de-Verde	29 17	31 57		36 02		
113 45	103 60	933 Col-de-Verde	29 27	32 07		36 12		
114 20	104 15	938 Col-de-Verde	29 37	32 17		36 22		
114 55	104 70	943 Col-de-Verde	29 47	32 27		36 32		
115 30	105 25	948 Col-de-Verde	29 57	32 37		36 42		
116 05	105 80	953 Col-de-Verde	30 07	32 47		36 52		
116 40	106 35	958 Col-de-Verde	30 17	32 57		37 02		
117 15	106 90	963 Col-de-Verde	30 27	33 07		37 12		
117 50	107 45	968 Col-de-Verde	30 37	33 17		37 22		
118 25	108 00	973 Col-de-Verde	30 47	33 27		37 32		
119 00	108 55	978 Col-de-Verde	30 57	33 37		37 42		
119 35	109 10	983 Col-de-Verde	31 07	33 47		37 52		
120 10	109 65	988 Col-de-Verde	31 17	33 57		38 02		
120 45	110 20	993 Col-de-Verde	31 27	34 07		38 12		
121 20	110 75	998 Col-de-Verde	31 37	34 17		38 22		
121 55	111 30	1003 Col-de-Verde	31 47	34 27		38 32		
122 30	111 85	1008 Col-de-Verde	31 57	34 37		38 42		
123 05	112 40	1013 Col-de-Verde	32 07	34 47		38 52		
123 40	112 95	1018 Col-de-Verde	32 17	34 57		39 02		
124 15	113 50	1023 Col-de-Verde	32 27	35 07		39 12		
124 50	114 05	1028 Col-de-Verde	32 37	35 17		39 22		
125 25	114 60	1033 Col-de-Verde	32 47	35 27		39 32		
126 00	115 15	1038 Col-de-Verde	32 57	35 37		39 42		
126 35	115 70	1043 Col-de-Verde	33 07	35 47		39 52		
127 10	116 25	1048 Col-de-Verde	33 17	35 57		40 02		
127 45	116 80	1053 Col-de-Verde	33 27	36 07		40 12		
128 20	117 35	1058 Col-de-Verde	33 37	36 17		40 22		
128 55	117 90	1063 Col-de-Verde	33 47	36 27		40 32		
129 30	118 45	1068 Col-de-Verde	33 57	36 37		40 42		
130 05	119 00	1073 Col-de-Verde	34 07	36 47		40 52		
130 40	119 55	1078 Col-de-Verde	34 17	36 57		41 02		
131 15	120 10	1083 Col-de-Verde	34 27	37 07		41 12		
131 50	120 65	1088 Col-de-Verde	34 37	37 17		41 22		
132 25	121 20	1093 Col-de-Verde	34 47	37 27		41 32		
133 00	121 75	1098 Col-de-Verde	34 57	37 37		41 42		
133 35	122 30	1103 Col-de-Verde	35 07	37 47		41 52		
134 10	122 85	1108 Col-de-Verde	35 17	37 57		42 02		
134 45	123 40	1113 Col-de-Verde	35 27	38 07		42 12		
135 20	123 95	1118 Col-de-Verde	35 37	38 17		42 22		
135 55	124 50	1123 Col-de-Verde	35 47	38 27		42 32		
136 30	125 05	1128 Col-de-Verde	35 57	38 37		42 42		
137 05	125 60	1133 Col-de-Verde	36 07	38 47		42 52		
137 40	126 15	1138 Col-de-Verde	36 17	38 57		43 02		
138 15	126 70	1143 Col-de-Verde	36 27	39 07		43 12		
138 50	127 25	1148 Col-de-Verde	36 37	39 17		43 22		
139 25	127 80	1153 Col-de-Verde	36 47	39 27		43 32		
140 00	128 35	1158 Col-de-Verde	36 57	39 37		43 42		
140 35	128 90	1163 Col-de-Verde	37 07	39 47		43 52		
141 10	129 45	1168 Col-de-Verde	37 17	39 57		44 02		
141 45	130 00	1173 Col-de-Verde	37 27	40 07		44 12		
142 20	130 55	1178 Col-de-Verde	37 37	40 17		44 22		
142 55	131 10	1183 Col-de-Verde	37 47	40 27		44 32		
143 30	131 65	1188 Col-de-Verde	37 57	40 37		44 42		
144 05	132 20	1193 Col-de-Verde	38 07	40 47		44 52		
144 40	132 75	1198 Col-de-Verde	38 17	40 57		45 02		
145 15	133 30	1203 Col-de-Verde	38 27	41 07		45 12		
145 50	133 85	1208 Col-de-Verde	38 37	41 17		45 22		
146 25	134 40	1213 Col-de-Verde	38 47	41 27		45 32		
147 00	134 95	1218 Col-de-Verde	38 57	41 37		45 42		
147 35	135 50	1223 Col-de-Verde	39 07	41 47		45 52		
148 10	136 05	1228 Col-de-Verde	39 17	41 57		46 02		
148 45	136 60	1233 Col-de-Verde	39 27	42 07		46 12		
149 20	137 15	1238 Col-de-Verde	39 37	42 17		46 22		
149 55	137 70	1243 Col-de-Verde	39 47	42 27		46 32		
150 30	138 25	1248 Col-de-Verde	39 57	42 37		46 42		
151 05	138 80	1253 Col-de-Verde	40 07	42 47		46 52		
151 40	139 35	1258 Col-de-Verde	40 17	42 57		47 02		
152 15	139 90	1263 Col-de-Verde	40 27	43 07		47 12		
152 50	140 45	1268 Col-de-Verde	40 37	43 17		47 22		
153 25	141 00	1273 Col-de-Verde	40 47	43 27		47 32		
154 00	141 55	1278 Col-de-Verde	40 57	43 37		47 42		
154 35	142 10	1283 Col-de-Verde	41 07	43 47		47 52		
155 10	142 65	1288 Col-de-Verde	41 17	43 57		48 02		
155 45	143 20	1293 Col-de-Verde	41 27	44 07		48 12		
156 20	143 75	1298 Col-de-Verde	41 37	44 17		48 22		
156 55	144 30	1303 Col-de-Verde	41 47	44 27		48 32		
157 30	144 85	1308 Col-de-Verde	41 57	44 37		48 42		
158 05	145 40	1313 Col-de-Verde	42 07	44 47		48 52		
158 40	145 95	1318 Col-de-Verde	42 17	44 57		49 02		
159 15	146 50	1323 Col-de-Verde	42 27	45 07		49 12		
159 50	147 05	1328 Col-de-Verde	42 37	45 17		49 22		
160 25	147 60	1333 Col-de-Verde	42 47	45 27		49 32		
161 00	148 15	1338 Col-de-Verde	42 57	45 37		49 42		
161 35	148 70	1343 Col-de-Verde	43 07	45 47		49 52		
162 10	149 25	1348 Col-de-Verde	43 17	45 57		50 02		
162 45	149 80	1353 Col-de-Verde	43 27	46 07		50 12		
163 20	150 35	1358 Col-de-Verde	43 37	46 17		50 22		
163 55	150 90	1363 Col-de-Verde	43 47	46 27		50 32		
164 30	151 45	1368 Col-de-Verde	43 57	46 37		50 42		
165 05	152 00	1373 Col-de-Verde	44 07	46 47		50 52		
165 40	152 55	1378 Col-de-Verde	44 17	46 57		51 02		
166 15	153 10	1383 Col-de-Verde	44 27	47 07		51 12		
166 50	153 65	1388 Col-de-Verde	44 37	47 17		51 22		
167 25	154 20	1393 Col-de-Verde	44 47	47 27		51 32		
168 00	154 75	1398 Col-de-Verde	44 57	47 37		51 42		
168 35	155 30	1403 Col-de-Verde	45 07	47 47		51 52		
169 10	155 85	1408 Col-de-Verde	45 17	47 57		52 02		
169 45	156 40	1413 Col-de-Verde	45 27	48 07		52 12		
170 20	156 95	1418 Col-de-Verde	45 37	48 17		52 22		
170 55	157 50	1423 Col-de-Verde	45 47	48 27		52 32		
171 30	158 05	1428 Col-de-Verde	45 57	48 37		52 42		
172 05	158 60	1433 Col-de-Verde	46 07	48 47		52 52		
172 40	159 15	1438 Col-de-Verde	46 17	48 57		53 02		
173 15	159 70	1443 Col-de-Verde	46 27	49 07		53 12		
173 50	160 25	1448 Col-de-Verde	46 37	49 17		53 22		
174 25	160 80	1453 Col-de-Verde	46 47	49 27		53 32		
175 00	161 35	1458 Col-de-Verde	46 57	49 37		53 42		
175 35	161 90	1463 Col-de-Verde	47 07	49 47		53 52		
176 10	162 45	1468 Col-de-Verde	47 17	49 57		54 02		
176 45	163 00	1473 Col-de-Verde	47 27	50 07		54 12		
177 20	163 55	1478 Col-de-Verde	47 37	50 17		54 22		
177 55	164 10	1483 Col-de-Verde	47 47	50 27		54 32		
178 30	164 65	1488 Col-de-Verde	47 57	50 37		54 42		
179 05	165 20	1493 Col-de-Verde	48 07	50 47		54 52		
179 40	165 75	1498 Col-de-Verde	48 17	50 57		55 02		
180 15	166 30	1503 Col-de-Verde	48 27	51 07		55 12		
180 50	166 85	1508 Col-de-Verde	48 37	51 17		55 22		
181 25	167 40	1513 Col-de-Verde	48 47	51 27		55 32		
182 00	167 95	1518 Col-de-Verde	48 57	51 37		55 42		
182 35	168 50	1523 Col-de-Verde	49 07	51 47		55 52		
183 10	169 05	1528 Col-de-Verde	49 17	51 57		56 02		
183 45	169 60	1533 Col-de-Verde	49 27	52 07		56 12		
184 20	170 15	1538 Col-de-Verde	49 37	52 17		56 22		
184 55	170 70	1543 Col-de-Verde	49 47	52 27		56 32		
185 30	171 25	1548 Col-de-Verde	49 57	52 37		56 42		
186 05	171 80	1553 Col-de-Verde	50 07	52 47		56 52		
186 40	172 35	1558 Col-de-Verde	50 17	52 57		57 02		
187

quest à moi, un enseignement. C'est que par le temps qui court, où les mauvais sujets sont armés jusqu'aux dents, il faut être fou pour prêcher le désarmement. Tous les maux semblé de morale du monde catholiques en sont un retour aux coups que l'on rend chez Badaroux ou la veuve Gibert. La crainte d'un de ces mauvais a peut être épargné à mon ami Seypo, une humiliation plus grande.

AUTOCOLA.

BASTIA MENACÉ

PAR LES ÉPIDÉMIES

Nous ne voudrions pas alarmer la population de notre ville, mais il faut pourtant mettre en garde nos concitoyens contre les fléaux qui les menacent : typhoïde et scarlatine.

Il y a déjà plusieurs cas de fièvre typhoïde et de scarlatine qui sont déclarés, et ce serait à désirer que nos docteurs en médecine fassent régulièrement la déclaration que la loi impose, lorsqu'on se trouve en présence de maladies contagieuses et dangereuses, énumérées limitativement.

L'Administration redouble de vigilance. Elle a informé la municipalité des dangers auxquels les habitants sont exposés par suite de la malpropreté des eaux potables. Il paraîtrait pourtant qu'en certains endroits la canalisation est loin d'être en bon état. Qu'attend-on pour faire les réparations nécessaires ?

L'existence de nos concitoyens est une chose trop précieuse pour que les mesures urgentes ne soient pas prises au plus tôt.

Nous savons que nous pouvons compter sur la sollicitude, la vigilance et le concours de l'actif Sous-Préfet de Bastia, et il serait regrettable que la municipalité hésitât à prévenir des malheurs qui seraient vraiment irréparables, si l'on remettait à demain les précautions élémentaires qu'il faut prendre dès aujourd'hui.

La Route du Lancone

L'année dernière nous avons signalé, à différentes reprises, l'état d'abandon où se trouvait la route si fréquentée du Lancone.

Nous venons maintenant donner un bon point au zèle et actif sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, M. Sanguinetti. Sans doute, il reste encore beaucoup à faire pour que cette route soit empierrée dans toute sa longueur, mais quelques kilomètres le sont déjà et on a eu la bonne idée — ce qui ne se voit pas toujours dans ces sortes de travaux — de commencer par les endroits les plus difficiles.

A l'heure qu'il est, cette route ne présente non seulement plus de casse-cous, mais elle est praticable partout. Seulement il ne faudrait pas s'arrêter en si bon chemin — c'est le cas de le dire ici. — Il faut que les conseillers généraux d'Oletta et de Murato obtiennent encore de nouveaux crédits, et l'honorable sous-ingénieur nous donnera une route parfaite et bien entretenue.

Les arbres et laborieux populations du Nebbio ont bien le droit d'exiger cela.

X.

CONFÉRENCE

Une conférence sur la Corse Economique sera faite à Calvi, le dimanche 19, à 2 heures du soir, dans la salle de la Mairie, par M. de Monti-Rossi, avocat, docteur en droit, sous la présidence effective de M. le maire Puccinelli.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 décembre 1909.

La réponse des primes n'a provoqué aucune animation sur notre marché qui, après un début encore hésitant, se raffermit pour clôturer au-dessus du niveau de la veille. La Rente Française accentue son mouvement ascensionnel à 99.40. Sauf le Turc et le Serbe, les Fonds Etrangers sont en reprise : Extérieure 91.25, Portugais 65.80, Russe 1909, 100.35. Parmi les Sociétés de Crédit toujours très fermes, le Crédit Lyonnais progresse à 1.367. Le Crédit Mobilier Français s'inscrit à 646.

La Rente Foncière reste bien tenue à 649.

A l'exception des titres cuprifères qui se tassent légèrement, il y a lieu de signaler une certaine amélioration des valeurs industrielles et de traction et des charbonnages russes.

Les Etablissements Revillon frères sont en hausse à 538.

En Banque, le Central Electrique du Nord se négocie à 57.50.

Mines de Meria bien tenues à 75. C'est le 21 courant qu'aura lieu l'Assemblée Générale sous la présidence de M. A. Adam. Ses déclarations très intéressantes montreront que l'avenir de cette mine, connue depuis longtemps, se présente sous un jour des plus favorables, avec la perspective de bénéfices prochains et très rémunérateurs.

Nous croyons savoir que, pour l'exercice courant, la Cie d'Assurances Générales sur la Vie, rue Richelieu, paiera plus de 48 millions d'arrérages, soit à elle seule à peu près autant que toutes les Cies Françaises similaires réunies.

Chemins Français sans grands changements.

FONTAINES PUBLIQUES ET EAU POTABLE

Ne nous étonnons plus si des cas de fièvre typhoïde se manifestent en ville.

Hier, des ouvriers municipaux, faisant une réparation à la Fontaine Neuve, ont constaté que le tuyau qui amène l'eau de Suerta à cette fontaine passait *dans l'égout collecteur et que ce tuyau était brisé ! !*

A part cela, tout va bien, et le service de l'hygiène fonctionne à merveille.

Un Ouragan dans le Nebbio

L'épouvantable ouragan qui s'est abattu dans la vallée du Nebbio, la semaine dernière, a causé d'énormes dégâts en compromettant en partie la récolte des olives.

Non seulement le fruit son encore mûr a été arraché en grande quantité, mais les arbres eux-mêmes ont beaucoup souffert, et nombreux sont ceux qui ne présentent plus que des moignons aux regards des passants qu'on tel spectacle attriste.

La récolte qui promettait d'être exceptionnelle cette année ne sera plus que passable. Mais, en revanche, il faut espérer que l'huile sera de qualité supérieure, puisque les olives qui ont pu résister à la violence d'un tel vent, ne mûriront que fort tard, ce qui donnera infailliblement un bon rendement.

Malgré cela, la récolte sera encore bien inférieure à ce que l'on espérait, et il serait bon que des secours soient accordés par les Pouvoirs publics pour venir en aide à tous ceux que le sinistre a le plus endommagés.

Mais il ne faudrait pas que la politique fourrât son nez dans les expertises qui vont être faites.

TENDA.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Section de Bastia

Le Comité de la section Bastiaise de l' « Union générale des Corses et des Amis de la Corse » a l'honneur de porter à la connaissance de ses nombreux adhérents et des populations intéressées que M. Denis Boldes, conseiller du commerce extérieur de France, secrétaire général de la Chambre de Commerce et de l'Ecole française de Bruxelles, délégué général de l'Union dans toute la Belgique, se rendra prochainement en Corse pour créer en Balagne et à Corrone des coopératives d'exportation dans le but de sauvegarder le mieux et le plus rapidement possible les intérêts des petits propriétaires, en attendant que le Gouvernement se décide à entreprendre les travaux d'intérêt général que laisse prévoir le rapport Delanney, sans dont la réalisation paraît encore très lointaine.

M. Boldes a visité la Corse pour la première fois au mois d'octobre dernier en compagnie de notre éminent bienfaiteur M. Jacques Bier. Comme on devine il a été conquis par notre pays dont il a établi la situation au point de vue économique. Très prochainement il va publier le compte-rendu de ses études en Corse. Les exemplaires qui nous seront remis seront distribués et les personnes qui pourraient trouver un intérêt à leur lecture pourront les réclamer au délégué à Bastia.

Par suite du départ de M. Sanguinetti Jean-Baptiste, le Comité de Bastia s'est adjoint comme trésorier-adjoint, M. Ciccoli, commis principal des ponts et chaussées.

Les Unionistes qui ne sont pas encore en possession de leur carte sont priés de les retirer au bureau du trésorier M. Balbi Jean.

Les adhésions sont reçues par tous les membres du Comité. Afin d'arriver à donner à son action — qui s'est jusqu'ici confinée dans un cercle en rapport avec la modestie de ses moyens — le Comité de Bastia fait un pressant appel au concours des compatriotes qui par leur situation sociale ou leur compétence pourraient donner à la Section Bastaise l'essor auquel sont parvenues certaines Sections du Continent.

Pour le Comité :

Le Président,
CANNALEVTI.

Un Navire à voiles à la Côte

Sous cette rubrique, dans notre numéro d'hier, nous entretenions nos lecteurs qu'un trois-mât se trouvait à la côte dans les parages de pointe d'Arco, et que le garde-côte « Golo » se portait à son secours.

Après de vains efforts ce dernier rentra au port la nuit dernière, vers 1 heure du matin.

Le vapeur allemand « Nèapel » qui arrivait hier matin, à la première heure, venant de Marseille, se rendit sur les lieux pour coopérer au sauvetage, après en avoir reçu l'ordre de M. Southwel, le sympathique agent général de nombreuses compagnies de navigation étrangères, mais tous les efforts faits pour le renflouer furent vains et le « Nèapel » regagnait le port à 4 heures du soir.

M. Bernard, administrateur de l'inscription maritime, se rendit, dans la journée d'hier à bord du « Golo » qui appareillait aussitôt pour la pointe d'Arco.

Le « Phylis, » tel est le nom du trois mâts, est entièrement construit en fer, il jauge 900 tonneaux, il est de nationalité norvégienne.

L'équipage se composant de 15 personnes, officiers compris, a débarqué à terre, où il s'étourne tout près du navire.

Le « Phylis » n'a aucune marchandise à bord, il est sur lest, et tout espoir de le renflouer est irrémédiablement perdu.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Arrestation d'une bande

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros le vol de bijoux, commis le 10 décembre dernier, avec une grande audace, au domicile de Mme Remorez Catherine, où les voleurs s'étaient introduits à l'aide de fausses clefs.

Notre police n'est pas restée inactive et plusieurs individus suspects étaient l'objet depuis le vol d'une surveillance discrète.

L'enquête habilement menée par notre sympathique commissaire de police a permis de mettre la main sur les auteurs de ce crime, au moment où ils offraient de vendre les bijoux.

Le sous-brigadier Monera et deux agents les ont appréhendés et conduits devant M. Ottavy qui enquête à leur sujet.

Ce sont les nommés : Bevilacqua Jacques, 30 ans, Lombardi Arthur, 19 ans, et Pasconi Simon-Pierre, 30 ans, tous marins pêcheurs, demeurant à Ajaccio. Ce dernier, qui est un repris de justice, un comme un bon diable, mais M. Ottavy a trouvé sur lui une lettre écrite à un camarade de Marseille et qu'il allait jeter à la poste dans laquelle il raconte qu'il vient de commettre le vol pour lequel il est actuellement sous les verrous avec ses complices.

Arrestation d'un meurtrier

Nos lecteurs doivent se rappeler le drame de la rue Fesch, dans lequel un pauvre vieillard, le nommé Tristani, avait trouvé la mort à la suite d'un coup de couteau dans le bas-ventre.

Le meurtrier qui gardait la campagne depuis le 15 octobre, jour du drame, a été mis en état d'arrestation hier, par notre police. Il se nomme Leandri Philippe, âgé de 23 ans, et exerce la profession de charron.

Félicitations

Notre sympathique ami Noël Marcaggi a été nommé, le 15 courant, huissier audiencier près le tribunal de 1re instance d'Ajaccio, en remplacement de M. Mattei.

Nous adressons au jeune et nouveau officier ministériel nos plus chaudes félicitations.

Nomination

Pantani François, soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale, est nommé caporal-fourrier de 3e classe sur la demande de sa mère, avec résidence à Sorbollano. (Arrêté du 13 décembre 1909).

Au Port

Le « Golo », venant de Nice.
Le « Corsica », parti pour Propriano.
Le « Golo », parti pour Nice.
Le « Venezuela », parti pour Bône.

Etat-Civil

NAISSANCES

Peras Jean.

DÉCÈS

Vero François, 27 ans.

M. Lucien Matricali a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 1er décembre il a quitté le Kiosque des Palmiers près de la Mairie, pour prendre la direction de celui qui se trouve en face.

On y trouvera tous les journaux de Paris et de province, ainsi que ceux de la Corse ; toutes les publications populaires et périodiques, magazines, romans, etc.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 20 déc., à 2 h. et demie

Paris-Printemps, marche,	L. Nicoli.
Le Voyage en Chine, ouv.,	Bazin,
Alpenroslein, mazurka,	Korn.
La jolie fille de Perth, fant.;	Bizet.
Prix de beauté, valse,	Blum.

Le Chef de Musique, TIBERI

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Samedi, 18 décembre, à 8 heures 1/2

Première représentation de

La BOHÊME

Opéra en 4 actes de Puccini

A. Minotti (Mimi). — L. Checcori (Musette)
P. Borselini (Rodolfo). — E. Foggi (Marcello)
V. Capocchi (Schaunard). — Gerri (Colline)
F. Bortolomati (Benoît-Alcindoro)

Location chez M. Poggi.
Buffet — Soavi

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 17 décembre

Thermomètre. —7 heures du matin + 10 à midi 12 5 + 16 heures du soir + 12°.
Maxima + 13° Minima + 9°.
Baromètre. —7 heures du matin, 766 mm. à midi, 765 mm., 6 heures du soir, 763 mm.
Vent. — Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Couvert.
l'après-midi, id.

Au bureau de police

M. Honnoquin, notre actif commissaire central, a fait appeler, hier, en son bureau, par les soins de la brigade de sûreté, tous les sujets espagnols, marchands ambulants, établis depuis longtemps dans notre ville.

M. Honnoquin les a questionnés individuellement afin d'avoir sur chacun d'eux des renseignements très précis.

Cette mesure devrait être prise à l'égard de tous les étrangers qui débarquent dans notre ville.

Nécrologie

M. Alexandre Moretti, le sympathique employé de la Maison Carbuccia, a eu la douleur de perdre sa belle-mère, Mme Marie-Françoise Federici, veuve Brandi, appartenant à une honorable famille de Cervione. Elle était âgée de soixante-seize ans. Depuis longtemps elle habitait notre ville, afin de ne pas se séparer de sa fille, Mme Moretti.

Les obsèques de Mme Brandi ont eu lieu à une heure de relevée. Le deuil était conduit par M. Alexandre Moretti et d'autres parents ; ses nombreux amis et tous ses camarades s'étaient fait un devoir de suivre le cercueil jusqu'à l'église Saint Jean où a été donnée l'absoute.

Nous présentons à Mme Moretti et à M. Moretti nos bien sincères condoléances.

— Dans l'après-midi ont eu lieu les obsèques du petit Hector, fils de M. Castagnoli et de Mme née Palmieri, ayant au ciel dans sa deuxième année.

Parents et amis des familles Castagnoli et Palmieri leur ont donné un preuve de sympathie en se pressant derrière le corbillard de ce petit ange.

Tous nos regrets à M. et Mme Castagnoli.

Arrestation

Hier, à 8 heures et demie, la police a procédé à l'arrestation du nommé Cinos Eugène, âgé de 24 ans, sujet italien, inculpé de vol à bord d'un bateau de la Compagnie Florio Rubattino.

M. Hennequin, commissaire central, a ouvert une enquête.

Contraventions

Contravention a été dressée contre deux loueurs de voitures L. P. et M. A. pour embarras sur la voie publique et B. H. cocher, pour infraction à la loi Grammont.

Au Port

Vapeur « Limone, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. allemand, « Nèapel, » cap. Nilsen, venant de Marseille.

— Vap. norvégien « Carmelina, » cap. Fgelstal, parti pour Naples.

Vap « Limone, » cap. Maury, parti pour Marseille.

Assistance publique

Dimanche, 19 décembre, aura lieu, au local de la Société, à 2 heures de l'après-midi, la vente aux enchères du matériel ayant appartenu à la « Caritate du asupe ».

Le Président, B. BALBI.

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont prisés dans le monde entier, vient de faire à nos concessions avantageuses que la Maison Joseph Lucchetti 45, Boulevard Paoli, Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que : fer, chaux, ciments, vitres, peinture, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER à Salon, incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux usés avant cette date seront remplacés gratis.

ETAT CIVIL

Décès.

Castagnoli Hector, 2 ans, de Bastia.
Germini François-Xavier, 19 ans, de Bastia.

AVIS DE MESSE

Le Comité des Ecoles Libres fera célébrer le samedi, 18 décembre, à 10 heures et demie du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste, un service funèbre en mémoire de sa regrettée Présidente,

MADAME DE CHEVARRIER DE CARBUCCIA

GRAND BAR SOAVI
— CAFE-EXPRESS —

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la Quart **Vichy Lardy et Lorbeau.**

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00700

BOURSE DE PARIS

	16 déc. — 17 déc.
Rentes du 3 0/0 amort.	90.27 — 90.60
du 3 0/0 perpét.	89 92 — 90.60
	ex-coupon

AJACCIO

Départ de M. le Préfet

Ajaccio, 17 décembre.

M. Edmond Fabre, préfet de la Corse, partira demain soir par le paquebot de Marseille.

L'absence du distingué représentant du Gouvernement en Corse ne sera pas de longue durée.

M. Fabre sera, en effet, de retour à Ajaccio dans les premiers jours de janvier.

RÉCOMPENSES AUX MÉDECINS

Paris, 17 décembre.

Le ministre de l'Intérieur a décerné des récompenses aux médecins dont les noms suivent, qui ont donné depuis de longues années des soins gratuits aux militaires de la gendarmerie.

Le docteur Bolvolere, médecin à Calvi, reçoit une médaille de bronze.

Le docteur Costa, médecin à Cassano, reçoit une médaille d'argent.

Nouvelles Militaires

Tableaux d'avancement

Paris, 17 décembre.

Le *Journal Officiel* publiera ces quelques jours les tableaux d'avancement des colonels et lieutenants-colonels dans l'*infanterie* et la *gendarmerie*.

Recrutement

Le sergent Landolfini, de la 15e section des secrétaires d'état major et de recrutement, est nommé adjudant, et affecté au bureau de recrutement de Bourgin.

Mort DU ROI LÉOPOLD

Paris, 17 décembre.

Ce matin, à la première heure, le Gouvernement recevait de l'ambassadeur de France à Bruxelles le télégramme suivant :

Le roi des Belges est mort à 2 heures 37 du matin, emporté en quelques minutes, sans agonie, par une embolie foudroyante.

La soirée du Roi

L'état de S. M. Léopold étant aussi satisfaisant que possible, et tout danger de mort immédiate paraissant écarté, tout le monde donnait hier au soir au palais de Laeken.

Les médecins eux-mêmes avaient profité de cette amélioration momentanée pour prendre un peu de repos.

Deux religieuses veillaient dans une chambre voisine de celle de l'auguste malade.

De temps en temps, le fidèle valet pénétrait dans la chambre du Roi et s'approchait du lit pour se rendre compte de l'état du malade.

Vers deux heures 25 du matin, le valet constata que le roi s'agitait beaucoup. Il s'empressa d'aller avertir les médecins qui reposaient dans une chambre voisine de la chambre royale.

Les derniers moments

Les médecins accoururent immédiatement, et trouvèrent, en effet, le Roi en proie à une vive agitation.

Tout à coup S. M. Léopold se redressa à moitié en s'écriant : « *J'étouffe ! j'étouffe !* »

LA FIN

Le Roi porta sa main à la gorge, puis s'affaissa lourdement.

Il était mort !

L'embolie avait fait son œuvre !

***

S. M. Léopold II, roi des Belges, souverain de l'Etat indépendant du Congo duc de Saxe, prince de Saxe-Cobourg-et-Gotha, etc., était né à Bruxelles le 9 avril 1835.

Fils du roi Léopold Ier, il avait succédé à son père le 10 décembre 1865 ; il était Grand-Croix de la Légion d'honneur, chevalier de la Jarretière, de l'ordre de la Toison d'Or, de l'ordre de l'Aigle noir, etc.

Il avait épousé, le 10 août 1853, S. M. Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche.

Léopold II succéda, sans aucune secousse, au trône de son père, qui était le petit-fils du roi des Français Louis Philippe.

Son avènement confirmait toutes les espérances de la nation.

De son mariage avec la fille de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, il eut trois filles : la princesse Louise, duchesse de Saxe ; la princesse Stephanie et la princesse Clémentine.

L'AFFOLEMENT

Ce dénouement inattendu produisit au palais de Laeken un véritable affolement.

En quelques minutes, tout le monde était debout.

La toilette du Mort

Les médecins, aidés par les religieuses, procédèrent immédiatement à la toilette du mort.

LA FAMILLE

Le prince Albert, héritier du trône ; la comtesse de Flandre ; les princesses Albert, Stéphanie et Clémentine, immédiatement averties, s'empressèrent d'accourir.

Ils arrivèrent au moment où le Roi était déposé dans sa chambre, transformée pour le moment en chapelle ardente.

Tous s'agenouillèrent en sanglotant.

La Chambre Mortuaire

Le Roi Léopold repose sur son lit, revêtu de la tenue de lieutenant-général.

Comment la Belgique *apprit la mort* DE SON ROI

Ce matin, à la pointe du jour, toute la Belgique a appris la mort de son roi, par le canon qui tonna toutes les cinq minutes, et par les cloches des églises qui sonnèrent le glas.

Le drapeau national, voilé d'un crêpe, flotte sur tous les établissements publics et privés.

Au Palais de Laeken

Le président du Conseil des ministres ; les bourgmestres de Bruxelles et de Laeken ; le ministre des Affaires étrangères, accoururent au palais de Laeken.

DEUIL NATIONAL

La mort du Roi a mis en deuil la Belgique toute entière, car tous les Belges avaient une grande vénération pour S. M. Léopold.

LES OBSÈQUES

Les obsèques seront célébrées mercredi prochain.

La princesse Louise

La princesse Louise de Cobourg, fille aînée du Roi, arrivera cette nuit à Bruxelles.

La baronne Vaughan

Le bruit court que la baronne Vaughan refuserait de quitter le château royal.

Une personne de l'entourage du roi a affirmé qu'au point de vue de l'Eglise, la situation de la baronne serait tout à fait régulière, parce que son union morganatique avec le roi aurait été célébrée religieusement.

LE TESTAMENT

Le testament du roi des Belges constitue un véritable volume.

S. M. Léopold commence ainsi son testament :

« Je meurs dans la religion catholique.

« Je demande pardon des fautes que j'ai commises.

« Je lègue les vingt millions reçus de mon frère à mes enfants.

« Je demande des funérailles très simples.

LE NOUVEAU ROI

Le nouveau roi des Belges est le fils du comte de Flandre, frère de Léopold II.

Le prince Albert est âgé de 34 ans.

LES JOURNAUX

Tous les journaux ont paru aujourd'hui encadrés de noir.

Tous font un grand éloge du souverain qui disparaît à 75 ans.

LES THÉATRES

Tous les théâtres ont fait relâche ce soir, il est même probable qu'ils resteront fermés également demain soir.

LES PUISSANCES

Le ministre des Affaires étrangères a télégraphié, dès ce matin, à toutes les puissances le mort du Roi.

Le premier télégramme de condoléance des Chefs d'Etat, arrivé au prince héritier, est celui du Président de la République Française.

LA REVOLUTION AU NICARAGUA

Paris, 17 décembre.

Les nouvelles reçues de Managua annoncent que le président de la République Zelaya a donné sa démission.

La résolution fut son plein ; on se tue dans les rues, et on menace les prisonniers.

Les Elections Législatives en 1910

M. Jules Guesde

Paris, 17 décembre.

M. Jules Guesde, député socialiste unifié de la septième circonscription de Lille, a annoncé à ses amis qu'il ne demanderait pas le renouvellement de son mandat.

Son état de santé lui commande un repos long et absolu.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. CLEMENTEL

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Justice

La Chambre aborde l'examen du budget du Ministère de la Justice.

Sept orateurs défilent à la tribune.

La suite de la discussion générale est renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La Chambre continue l'examen du budget du ministère de la Justice.

Après une vive discussion entre le Ministre de la Justice, le rapporteur et M. Lasies, député du Gers, Réville, député de Doubs ; Castillard, député de l'Aube, la séance est levée et renvoyée à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

Le Sénat aborde l'examen de l'article 3.

Un grand nombre d'orateurs défilent à la tribune.

Le gouvernement et la commission étant en désaccord sur cet article, la discussion est longue.

Afin de hâter le vote de la loi, le Sénat tiendra séance demain à 3 heures.

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0,10 centimes le kilo

F. CHARBON et Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : BASTIA, 2, Avenue Carnot, de vente : CORTE, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à pisonières en fer 1
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAIQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages d'écuries et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, offices, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 3 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Tabliers, Chevrons, Liteaux, Lattes
Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARBON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront examiner avec soin.

Modern' Cordonnerie
6, *Boulevard du Palais, Bastia*

Tout homme

trouvera dans les chaussures de la *Modern'* la satisfaction de tous ses goûts. Grâce à nos énormes arrivages nous pouvons vendre des chaussures idéales. Toutes sont faites en forme parfaite, élégantes et durables.

Leur façon soignée, la qualité de leur cuir leur conservent l'élégance et le confort.

60 pointures dans chaque genre assurent à tout acheteur, un chaussant absolument parfait.

Toute femme

se chaussant à la *Modern'* est certaine de trouver un genre gracieux et un parfait confort, des formes à la mode, moulées aux lignes naturelles du pied, leur donnant toute l'élégance voulue.

Les chaussures de la *Modern'* étant toutes faites sur cuir véritable, sont indéformables et conservent leur forme impeccable.

A qualité égale, la concurrence est enfoncée.

MUTUELLE-PHOCÉENNE

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie
Entreprise privée
Assujettie au contrôle de l'Etat

Moyennant 3 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette épargne modique, forcée, donne son rendement les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur peut s'arrêter à son gré le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.

L'avantage est immense, indiscutable.

Mères et pères, de la fille comme, souscrivez et faites souscrire.

S'adresser pour adhésions ou renseignements à

M. FRANÇOIS MAESTRACCI,
Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.

N. B. — Combinaison de contre-assurance en cas de décès.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE

CEDRATINE

Liqueur extra-fine
Digestive et rafraichissante

TRENTE CINQUIÈME ANNÉE — N° 349 — DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 0e page, 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et Autres Pays: le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00701

BIBLIOTECA MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Fauste.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart., le 19 — Pleine Lune, le 26
Fête du Domain : Saint Sébastien Maggi.

18 DECEMBRE

Licenciée !

CONTE DU DIMANCHE

Baumar et sa femme ont invité à dîner M. Vinflet, rentier, un vieil ami ; leur fille, Léocadie, vient de se faire recevoir licenciée ès lettres. Les Baumar veulent consulter Vinflet sur le choix d'une profession : Léocadie est embarrassée.

Vinflet qui s'est retiré en province depuis cinq ans a accepté l'invitation.

— Mon cher ami, lui dit Baumar quand il arrive, que tu es aimable d'être venu ; tu es un homme de bon conseil, tu vas nous donner ton avis sur Léocadie. Depuis cinq ans, elle a bien changé ; tu ne la reconnaîtras plus.

— Elle a dû grandir.

— Cela, ce n'est rien ; c'est au point de vue de l'instruction qu'elle a changé ; à présent, ce n'est plus comme de notre temps, on pousse les jeunes filles comme les garçons ; Léocadie a ses deux bachots, elle rêve d'être reçue licenciée ès lettres.

— Licenciée ès lettres ? dit Vinflet.

— Si tu savais avec quelle facilité elle écrit ; elle en remontrerait à tous les professeurs. Aux vacances, quand elle va chez sa tante, elle nous envoie des lettres de seize pages et elle n'a rien à nous dire.

Vinflet — Qu'est-ce que ce serait si elle avait quelque chose à dire !

Baumar. — Oui, bien ? La voici.

Léocadie entre : c'est une grande maigre à l'air sec, elle porte des lunettes et tient sous le bras un cahier qu'elle dépose sur un meuble.

Baumar. — Voilà notre ami Vinflet ; tu ne le reconnais pas ?

Léocadie — Je me rappelle vaguement.

Baumar — Il pourra te conseiller sur le choix d'une carrière.

Mme Baumar. — A table, le dîner est prêt.

Vinflet, *s'asseyant.* — Le choix d'une carrière n'est pas chose facile.

Léocadie. — Je flotte ; les hommes ayant tout accaparé, le champ est limité. J'ai songé à la médecine, c'est bien délicat pour une femme ; le droit me sourirait davantage ; la littérature est trop encombrée.

Vinflet. — La littérature, une belle branche... pour se pendre, a dit Théophile Gautier.

Baumard à Léocadie. — Tu connais Théophile Gautier ?

Léocadie — *Qu'est-ce qui ne le connaît pas !*

Baumar. — Moi, par exemple.

Léocadie, *haussant les épaules.* — Toi, tu ne comptes pas. J'ai songé aussi au théâtre.

Vinflet. — C'est scabreux.

Léocadie. — Préjugé ! il m'aurait encore fallu suivre des cours : cours de déclamation, cours de diction.

Vinflet. — Débuter dans les ingénues.

Léocadie. — Avec mon instruction, jouer les petites dindes ! vous ne le voudriez pas : les grands rôles.

Vinflet. — Je l'oubliais.

Léocadie. — J'ai une de mes amies, licenciée comme moi, qui a voulu se lancer dans la littérature. Elle écrit un roman et cherche un éditeur. Partout la même réponse : « Pas mal votre petite machine, mais, en ce moment, les livres ne se vendent pas, la littérature traverse une crise ; la bicyclette a tué le livre ; on ne lit plus, on achète une bicyclette. Il y a aussi la surproduction, les journaux à un sou ; on m'apporterait les œuvres de George Sand que je n'en donnerais pas un radis », et patati, et patata. Personne ne veut de son roman ; alors, Berthe, c'est le nom de mon amie, se dit : — « Puisque la bicyclette me ferme la carrière littéraire, demandons à la bicyclette nos moyens d'existence. » — Ce n'était pas si mal raisonné. Elle s'installe professeur de bicyclette pour jeunes filles. Parfois, on bénite à confier sa fille à un professeur. Elle va se présenter dans les pensionnats de demoiselles. Vous croyez que c'est là qu'elle a réussi ? Pas du tout ! Personne n'en a voulu, c'est dans les institutions de jeunes gens qu'on l'a reçue à bras ouverts. Elle fait fureur ; elle a des leçons toute la journée ; elle ne peut pas suffire.

Entre temps, elle court, elle bat des records. Dernièrement, elle a battu le record de deux cents kilomètres d'une seconde huit dixièmes. — « Oh ! ma chère, me disait-elle l'autre jour, c'est la gloire, c'est le bonheur ; on vend ma photographie chez tous les marchands de vélos. » — Elle est aux anges.

Vinflet. — Singulière profession pour une jeune fille.

Léocadie. — Pourquoi, monsieur ? La femme entend désormais être libre et jouir des mêmes droits que l'homme.

Vinflet. — Vraiment ?

Léocadie. — C'est le texte de ma conférence. La femme exige l'accès à tous les emplois et veut désormais ne passer de l'homme que, sous prétexte de la couleur, l'auvent.

Baumar. — Hein ! comme elle parle bien.

Vinflet. — Pardonnez-moi, mademoiselle, je ne suis peut-être pas dans le mouvement ; je pense que le rôle de la femme est de s'occuper du ménage.

Léocadie. — Et de faire la soupe, peut-être ?

Vinflet. — Et de faire la soupe.

Léocadie. — Il faut que la femme soit la domestique de l'homme qui veut bien lui faire l'honneur de la prendre à son service, à la condition qu'elle apporte une dot, bien entendu. Pendant que l'homme, cet *être supérieur*, va au café, emploie sa haute intelligence à jouer à la manille ou à tout autre jeu idiot, la femme, cet être nul, lave la vaisselle, enlève la poussière, cire les bottes, fait la cuisine et, lorsque son seigneur et maître rentre, suivant qu'il est de bonne ou de mauvaise humeur, elle essuie ses reboufades, subit ses reproches. Monsieur trouve la soupe trop salée ou pas assez, le rôti mal cuit, le beurre rance, le fromage passé. La femme ne veut plus s'abaisser à ces occupations indignes d'elle ; elle ne veut plus être votre domestique, elle ne veut plus faire la soupe !

Si vous en voulez de la soupe, faites-la !

Vinflet. — Alors, mademoiselle, on ne mangera plus.

Léocadie. — On ira au restaurant ; ils ne sont pas fait pour les chiens. Là, on est servi par des hommes ; on mange de la cuisine faite par des hommes ; ils s'y entendent très bien d'ailleurs.

Vinflet. — Et la famille, que deviendra-t-elle ?

Léocadie. — Elle se transformera, cher monsieur, voilà tout. Tout change, les mœurs, les usages ; la famille s'américanisera. Allez en Amérique : des familles entières vivent toute l'année à l'hôtel et laissent aux hommes le soin de s'occuper des détails mesquins de l'existence. On est servi par des garçons ; ils cirent la chaussure, lavent les planchers, battent les tapis, font les chambres. Vous prenez un bouton, un garçon accourt : vous lui demandez vos pantoufles ; il se précipite sous le lit et vous les apporte respectueusement. A la fin du mois, si vous êtes content, vous lui donnez un petit pourboire, et le roi de la création se montre très satisfait.

Vinflet. — C'est parfait.

Baumar, *admiratif.* — A-t-elle de la fierté ! Elle parlerait comme cela pendant huit jours sans s'arrêter.

Vinflet. — Pendant huit jours, tous mes compliments.

Léocadie. — Vous entendre ma conférence ; je parlerai pendant trois heures. — Des droits de la femme. L'homme est-il supérieur à la femme ? Non, mille fois non ! Lui est-il *inférieur* ? Oui ! — Cela, je le prouverai. — La femme a le droit de toucher à tout. Tels sont les principaux points que je développerai.

Vinflet. — Cela serait très intéressant.

Léocadie. — Voici mon carnet, c'est cinq francs.

Vinflet, *payant.* — Ah ! c'est cent sous. Moi, mademoiselle, je suis vieux jeu ; j'estime que la femme ne s'abaisse pas en faisant la soupe.

Léocadie. — Décidément, vous y tenez à la soupe ! Ce n'est pas la peine d'instruire les jeunes filles, de se faire recevoir licenciée, doctoresse.

Vinflet. — La femme n'a pas besoin de ces titres, elle en a d'autres. Moi, mademoiselle, je ne suis pas licencié.

Léocadie. — Quels sont vos titres universitaires ?

Vinflet. — Je n'en ai aucun ; je ne suis pas même bachelier.

Léocadie — Pas même bachelier ! Et vous voudriez que je vous fisse de la soupe ; vous en avez une santé !

Mme Baumar. — Léocadie, sois convenable.

Léocadie. — Non, mais vois-tu, il faut être licencié pour cirer les bottes de monsieur !

Vinflet, *prenant un rendez-vous et demandant la permission de se retirer.*

Baumar. — Ne fais pas attention : n'est le progrès.

Vinflet. — Mais oui, elle est charmante ; elle est franche, voilà tout.

Baumar. — C'est de la franchise, pas autre chose.

Vinflet *se retire.*

Léocadie. — Vous savez, quand ce vieux gaga viendra dîner à la maison, sous ne prétendrez ; j'irai demander l'hospitalité à une de mes amies.

Eugène Fourmies.

M. de Gravone à Bruxelles

Nos lecteurs savent déjà que M. Gabriel de Gravone a tenu le rôle de Don Carlos dans *Philippe II*, du grand poète national belge Emile Verhaeren.

Les débuts de notre jeune compatriote ont fait sensation et toute la presse belge les a soulignés très favorablement.

Nous nous réjouissons de ce nouveau succès, et reproduisons quelques extraits de journaux belges et parisiens.

La Chronique :

On a beaucoup remarqué, dans le personnage de Don Carlos, M. de Gravone. Il a montré la fougue et l'énergie nécessaires et a bien rendu le caractère indécis du prince, ses enthousiasmes, ses élans, et puis tout à coup ses faiblesses et ses découragements.

. . . . . .

L'Eventail :

M. de Gravone en Don Carlos fit apprécier des qualités de premier ordre.

C'est un nom qu'il faudra relever.

. . . . . .

Comœdia (de Paris).

M. de Gravone en Don Carlos se révèla artiste dramatique, plein de conviction et d'ardeur juvénile.

. . . . . .

Théâtre :

M. de Gravone fut un Don Carlos à la fougue juvénile, qui *vécut sincèrement* les minutes ardentes du drame si atroce de sa vie.

. . . . . .

L'Echo de Paris :

M. Gabriel de Gravone qui se fit remarquer aux concours du Conservatoire, vient de remporter au théâtre du Parc à Bruxelles, un éclatant succès dans le rôle de Don Carlos, de Philippe II de Verhaeren, succès constaté unanimement par la presse.

Le Soir :

M. de Gravone, chargé de rôle de Don Carlos, *s'est fait particulièrement remarquer.* Cet artiste a très bien dit les strophes vibrantes où le fils de Philippe II exprime ses rêves d'avenir et ses nobles indignations. Mlle Lucie Brille de l'Odéon qui lui donnait la réplique n'a pas fait preuve de moins de talent.

. . . . . .

L'Indépendance Belge :

Le Théâtre du Parc a fort bien joué cette œuvre. M. de Gravone est un Don Carlos de beaucoup d'allure.

Il a de la jeunesse, du feu, du sentiment même quelquefois. Son joli talent est un peu jeune et demande à être réglé encore ; mais ce symbolisme paraît très bien doué pour jouer un jour les grands neurasthéniques révoltés du répertoire : le duc de

---

50. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XIII

LE PORTRAIT ACCUSATEUR

— Non, monsieur, mais c'est tout comme. Le soir, en lisant le journal, j'ai dit aux hommes : Ils coupe à la Marie Lemoir.

— Vous la croyez capable de choses semblables...

— De pires choses que je la crois capable !... Voyez-vous, c'est pas une femme comme une autre, y a qu'à regarder ses yeux... Si vous aviez jamais eu l'occasion de la voir de près, vous diriez : Coudon a raison. Je me rappelle un soir que je lui donnais une leçon...

— Une leçon de quoi ?

— Oh ! des babioles, mais fallait quand même agir de ruse pour se cacher d'Antonine... c'était de l'hypocrisie... y en a qui en rient, moi j'y crois... Bon, pour en revenir à mon histoire, monsieur, à un moment donné, j'ai vu courir dans les cheveux et dans les yeux de Marie Lemoir comme une lumière que ça m'en donne froid dans le dos quand j'y pense. Vous savez, comme les chats quand ils se frottent à rebours dans la nuit...

De grosses gouttes de sueur froids perlaient les tempes de Raoul. Il y eut un silence.

— Ma foi, reprit la bonne femme, si je parle devant un juge, j'ai peut-être la langue un peu longue, comme dit m'n homme, mais je dis ce qui est.

— Vous n'aurez aucun sujet de vous repentir, madame, je vous le promets, affirma le docteur.

Après quelques nouvelles phrases, la visiteuse partit.

— Maître ! maître ! nous la tenons !.. exclama Barthélemy dès qu'il fut seul avec le docteur. Maître, la secrétaire de M. Nérondeul, la femme que j'ai suivie, nelle rencontrée ce matin, la personne dont vous le portrait, c'est tout un...

— En es-tu certain ?

— Maître, ne doutez plus, j'en suis sûr.

Et Barthélemy tendit la lettre et le portrait... Raoul n'osait ni regarder l'image, ni lire la lettre. Il était anéanti. Depuis le moment du départ de Barthélemy pour la Bourbonnoux, il s'efforçait de croire à la possibilité de ce qu'il apprenait. Malgré la terrible évidence, il restait perplexe. Cela lui paraissait si fort. N'anmoins, c'était ! Fallait-il attribuer au simple hasard ou à la vengeance la présence de la secrétaire chez son beau-père ? Le hasard l'eût laissée dans son rôle d'infirmière. La vengeance pouvait amener autre chose ! Un flot de sang lui monta au visage. Il se rappela les paroles de Monsieur Nérondeul. Plus de doute : cette femme le dominait.

— Maître, maître, refusait Barthélemy, nous la tenons !...

Plus le serviteur s'exaltait, heureux du résultat, pire Raoul paraissait abattu. Son beau-père le lui avait dit : « Il était libre de ses actions ». Il entrevit alors l'image de sa Blanche adorée. Que faire pour lui épargner d'apprendre ?

— Mon maître est-il content ? demanda Barthélemy.

— Mon brave, il n'est impossible de te témoigner en ce moment ma reconnaissance. Tu es un bon et fidèle serviteur ; tu es plus que cela : tu es un ami dévoué. Ne fais pas attention à mon trouble, ou plutôt excuse-le. Je t'ai fait suivre une affaire ; c'est l'horizon d'une autre que tu m'ouvres... Dans tout cela, pour y voir clair, j'ai besoin de plus de calme que je n'en ai maintenant... Si nous parvenions à mettre la main sur le ravisseur de mon enfant, nous n'aurions plus rien à désirer...

— Maître, ça viendra !...

— Saurais-tu quelque chose ?

— Non, mais dans la vie, si un malheur n'arrive jamais seul, il en est de même de la joie. Le cœur me dit que nous allons vivre des jours tranquilles.

— Barthélemy, tu vas aller prendre du repos, tu dois en avoir besoin. Laisse moi. Je vais penser à toutes ces tristes affaires ; nous agirons ensuite pour le mieux.

Agir lui parut si difficile dans la circonstance que, huit jours après, le docteur Dugois n'avait pas fait un pas de plus dans l'affaire.

— Qu'attend mon maître ? demanda Barthélemy. Puisque nous connaissons les jours où elle y va... nous irons, nous aussi, nous lui mettrons son portrait devant les yeux, nous lui dirons qu'elle est une fille des rues qui porte le trouble dans une famille honorable ; nous la chasserons à coups de botte comme on chasserait un chien !..

— Chez moi, je pourrais agir ainsi ; ailleurs, je ne le puis pas.

— Alors, mon maître va laisser prendre un tel terrain, qu'y aura plus moyen après de la déloger de la place...

— Si j'étais seul, je ne me préoccuperais pas autant. J'élèverais une barrière entre mon beau-père et moi et tout serait dit... Je ne suis point seul...

Ses mots tombaient un à un, lents.

— C'est vrai ; il y a madame !.. Pauvre madame Raoul !

Sur un nouvel ordre de se retirer, Barthélemy laissa seul son maître. Raoul Dugois prit alors les pièces justificatives apportées par son serviteur. Il lut et relut la lettre. La photographie lui brûlait les doigts ! Il eut la pensée de la jeter au feu. Se maîtrisant, il la joignit, dans son portefeuille, aux lettres qui y étaient déjà, puis il confronta les écritures. Une comparaison devenait-elle possible avec des caractères volontairement déformés ? Il reprit les lettres d'amour signées de son nom et les inspecta dans leurs moindres détails. Lui-même les avait-il donc écrites ? Ce qu'il n'avait jamais voulu s'avouer, commençait à prendre corps dans son esprit. « Dans ce cas, se dit-il, on m'a souvré, ou j'ai vécu, dans ma vie, des jours dont je ne me souviens pas. » Pâle, les traits défaits, il marchait, feuilletait son passé pour la centième fois, et connaissait sa vie intime. « A moins que j'aie été hypnotisé, se dit-il, défaillant... Hypnotisé ? Quand ? » A force de penser il balbutia :

— Peut-être dans la dernière soirée passée chez elle... Mais, alors, c'est infâme, atroce, criminel !... C'est moi qui suis cause des malheurs qui fondent sur nous ! C'est moi qui suis le bourreau de ma Blanche aimée !.. C'en est trop !.. A mon tour la vengeance !... Cette femme mérite la bague... Je me souviens devant vous !..

Puis il ajouta, attristé :

— Agir ne m'est facile qu'en avouant tout à mon beau-père et à ma femme. C'est exciter l'un qui ne me croira pas... C'est tuer l'autre...

(*A Suivre*).

Brünchtadt, Don Carlos, Lorenzaccio et Hamlet. Une réserve cependant. Sa diction, dans les moments d'emportement, manque quelquefois de netteté...

. . . . . .

L'Etoile Belge :

L'interprétation de Philippe II était la même que celle que l'on a applaudie tout récemment à la Monnaie, au Gala Jubilaire de l'Université. L'œuvre n'en avait jamais eu encore d'aussi complète, avec Mlle Lucie Brille, Carpentier et de Grasse, dans les rôles principaux.

Ce dernier a été particulièrement remarqué. M. de Grasse est un vrai débutant. Sorti du Conservatoire de Paris cette année même, il avait joué dernièrement au Parc dans *Commis-Voi*, un petit rôle du façon assez ordinaire.

Dans Philippe II, il a révélé des qualités vraiment exceptionnelles de chaleur et de mouvement. Il rappelle beaucoup Albert Lambert ; il paraît peut-être s'efforcer de le rappeler. *Tout compté fait, nous nous étonnerons fort qu'il ne sortît par de là un artiste.* — L. S.

. . . . . .

Le Petit Bleu :

M. de Grasson fait un Don Carlos plein de fougueuse ardeur, jouant fort joliment les vers, mais manquant un peu de prestance ; *il est vrai que d'après les relations de l'époux l'enfant au était tout à fait dépourvu.*

. . . . . .

Chemins de fer de la Corse

Ligne d'Ajaccio à Sartene
avec prolongement sur Bonifacio

Le Ministre des Travaux publics vient d'inviter M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à préparer le programme d'un concours public pour la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer électrique d'Ajaccio à Sartene, avec prolongement éventuel jusqu'à Bonifacio.

Le Gouvernement a en effet reconnu qu'il était préférable d'établir cette ligne en vue de la traction électrique et d'en faire l'objet d'une convention spéciale.

Cette solution a été proposée et justifiée par un rapport de la commission qui a examiné la situation économique de la Corse.

Il sera fait appel pour l'exploitation et pour la concession de la ligne dont il s'agit aux sociétés et aux entrepreneurs qui seront reconnus susceptibles d'en devenir concessionnaires.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 décembre, à 2 h. 1/2

Marchons au pas,	Sigaud.
Hommage aux Dames,	Gonaert.
Eole,	Kassels.
Les Amourettes,	Torelli.
Galop Tonnerre,	Lamothe.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — Par arrêté du Gouverneur général de l'Algérie, notre jeune et sympathique ami M. Cristiani François, répétiteur au collège d'Abbeville, en congé à Corte, a été nommé commis stagiaire des services d'Assistance et affecté au service des Enfants assistés à Constantine.

Nous lui adressons nos cordiales félicitations. — M.

LORETO DI TALLANO. — Sont attribués à la commune de Loreto di Tallano à défaut de bureau de bienfaisance, les biens ayant appartenu à la fabrique de l'église de Loreto di Tallano et actuellement placés sous séquestre, la présente attribution faite sous la condition par la commune d'affecter tous les revenus ou produits desdits biens au service des secours de bienfaisance.

Le payement des dettes régulières ou légales de la fabrique de Loreto di Tallano sera à la charge de la commune attributaire, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 18 avril 1909.

PROPRIANO. — Par décision du 15 octobre dernier, la Société centrale de sauvetage des naufragés a décerné un diplôme d'honneur à M. Antoine Sartori, capitaine du voilier *La Foi*, pour sa belle conduite et le dévouement dont il a fait preuve dans le sauvetage de l'équipage du brick-goélette *Bon-Père* sombré en pleine mer le 17 décembre 1907. — Toutes nos félicitations au jeune capitaine déjà titulaire de la Médaille de sauvetage pour le secours signalé qu'il apporta au renflouement du voilier *Marie*, en perdition dans la rade de Propriano.

SANGLANT COMBAT A LA CÔTE D'IVOIRE

Notre jeune concitoyen, M. le lieutenant Bianchi, de l'infanterie coloniale, actuellement à la Côte d'Ivoire, dans un régiment de tirailleurs sénégalais, vient de se distinguer dans une expédition contre des populations insoumises de Toumadis.

Nous nous empressons de publier les détails d'un combat livré le 29 octobre.

L'occupation méthodique des régions insoumises ou révoltées de la Côte d'Ivoire n'est pas sans soulever certaines difficultés.

Nous avons dit que, pour procéder à cette occupation, M. Merlaud-Ponty avait mis à la disposition du gouverneur de la Côte d'Ivoire des troupes sénégalaises.

Celles-ci sont obligées, pour réduire les révoltés, de mener une véritable guérilla.

Constamment sur le qui vive, constamment attaquées, elles avancent à l'intérieur du pays avec prudence. Malgré cela les attaques dont elles sont l'objet sont parfois dangereuses pour elles. C'est ainsi que le 29 octobre, une colonne, dirigée par le lieutenant Bianchi, a compté, au cours d'un combat, quatre tués et quatre blessés ; parmi ces derniers se trouvait le médecin-major.

L'affaire s'est produite entre Toumadis et Banè ; elle a été assez sérieuse pour nécessiter l'envoi de quatre compagnies de tirailleurs sénégalais, sous le commandement du commandant Nogrès, pour renforcer la colonne Bianchi.

AU THÉATRE

LA BOHÈME

Les Bastiais ne sont pas de l'avis des critiques fameux qui traitèrent la partition de Puccini de « musique inouïe-reste, — musique d'habitment » et autres appréciations virulentes.

Notre public — et bien d'autres aussi — se pâment volontiers aux divers « Quadri » de cet opéra, où abonde un sentimentalisme facile.

Bien que l'interprétation d'hier soir, dans son ensemble, nous ait un peu fait regretter celle de l'an passé, les pensionnaires de M. Cholechi s'y sont toutefois taillés un succès honorable.

Mlle Minotti a réalisé une aimable Mimi, tour à tour vive, énamourée et dolente à souhait.

M. Foggi a su mettre dans le rôle de Marcel toute la jovialité et aussi l'attendrissement voulus.

Le ténor Berselini a bien détaillé la jolie phrase :

Te ne vai, mein piccina...

Le reste de la troupe : Mlle Chorcuci, une Musette mutine et amusante ; MM. Bartolomei (Alcindor), Capecchi (Schaunard), Cerri (Collins), ont contribué de leur mieux à satisfaire un auditoire bon enfant.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 décembre 1909.

Marché irrégulier et calme dans son ensemble malgré les opérations de liquidation de quinzaine. Au groupe des Fonds d'Etats, tandis que notre Rente revient à 97.27, le Turc passe à 94.62 et le Serbe à 87.30. Extérieurs et Portugais en légère avance. Les Emprunts Russes par contre se tassent légèrement. Nos Sociétés de Crédit conservent on accentuent leurs bonnes tendances. Le Crédit Lyonnais progresse à 1.368.

Valeurs industrielles plutôt mieux. Sous 4 950. Le groupe traction est bien disposé. Lourdeur des charbonnages russes et des titres cuprifères : Rio 1.956.

Au comptant officiel, l'action Privilégiée Industrie Houillère de la Russie Méridionale s'échange à 598.

Parmi les valeurs françaises de Mines d'Or, l'action et la part Ouest Africain Français sont bien tenues à 631 et à 355.

La Société Française de Mines de Fer est à 140 fr. L'extraction du début a été de 317 tonnes de minerai de fer du 1er au 15 novembre.

Fermeté à 494 de l'Electrique Lille Roubaix Tourcoing.

L'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia a de bonnes demandes à 472.

L'augmentation du fonds de garantie et d'exploitation du Crédit National Assurances, réalisé par la création des Bons Privilégiés actuellement en cours de placement, permettra à cette Cie de pratiquer la branche accidents du Travail et de fonder de nouvelles agences tant en France qu'à l'étranger.

Nos chemins de fer sont diversement traités.

Assistance Médicale gratuite

(Loi du 15 juillet 1893)

Les personnes qui sont en droit d'être inscrites à l'Assistance médicale gratuite sont priées d'adresser, à cet effet, avant le 20 décembre, une demande écrite à M. le Maire, président du bureau d'assistance.



Quelle sera sa vie ?

La jeune fille d'aujourd'hui sera la femme de demain. Telle sera été la jeune fille, telle sera la femme. Or beaucoup de jeunes filles souffrent de chlorose, de pauvreté du sang. Quelles pauvres femmes elles vont faire !

Leurs malaises, leur mauvaise mine, leur respiration courte, leurs maux de tête persistants, indiquent clairement et amplement qu'elles ont besoin d'assistance, qu'il leur manque du sang riche et pur.

Les Pilules Pink pour personnes pâles sont uniques pour donner du sang riche et pur, pour venir au secours des jeunes filles languissantes au moment de leur formation, pour les rendre fortes, fraîches, captivantes.

Mlle Marie-Louise Chevret, âgée de 16 ans, demeurant quai des Brotteaux, 17, à Lyon (Rhône), a été guérie par les Pilules Pink. Elle nous écrit :

« Je suis très heureuse de vous faire savoir combien les Pilules Pink ont été favorables à ma santé. J'étais devenue très anémique, je n'avais plus de forces, j'étais affreusement pâle. Je souffrais de troubles de la circulation et pendant six ou sept mois mes époques avaient été supprimées. Je dois dire que j'avais été très éprouvée par la croissance. Une de mes amies qui avait été, elle aussi, dans le même état quelque temps auparavant, m'informa de sa guérison par les Pilules Pink et me conseilla vivement d'en faire usage. C'est ce que j'ai fait, et c'est comme cela que je suis rétablie. Je ne suis plus pâle, je me sens très forte et si de bonnes digestions. »

Pilules Pink
pour
Personnes Pâles

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, pharmacie Gablin, 32, rue Bolle, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, francs.

Jubilé Sacerdotal

DE M. LE CHANOINE CASANOVA

Curé-Archiprêtre de Saint-Jean

Nous rappelons à nos lecteurs qu'aujourd'hui dimanche le vénéré et pieux Pasteur de Saint Jean Baptiste fête le 50e anniversaire de son ordination sacerdotale.

Voici le programme de cette fête paroissiale :

A 8 heures, messe jubilaire, en présence des prêtres de la ville, suivie de la Bénédiction Papale.

A 11 heures, messe basse.

A 1 heure, réception au presbytère, des membres du clergé séculier et régulier de la ville.

A 1 heure et demie, réception des hommes qui participent aux œuvres de zèle et de charité de la ville.

A 2 heures réception des dames directrices ou patronnes des œuvres principales existantes.

A 2 heures et demie, réception des chantres et des chanteuses.

A 3 heures, vêpres solennelles, suivies du chant des Litanies et du Salut.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 20 déc., à 2 h. et demie

Paris-Printemps, marche,	L. Nicoli.
Le Voyage en Chine, ouv.,	Bazin.
Alpenroslein, mazurka,	Kern.
La jolie fille du Perth, fant.,	Bizet.
Prix de beauté, valse,	Blum.

Le Chef de Musique, TIBERI.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Aujourd'hui, en matinée, à 2 heures et demie :

LE TROUVERE

Opéra en 4 actes de Verdi

Ce soir :

La BOHÈME

Opéra en 4 actes de Puccini

A. Minotti (Mimi). — L. Checucci (Musette)
P. Berselini (Rodolfo). — E. Foggi (Marcello)
V. Capecchi (Schaunard). — Cerri (Collins)
F. Bortolemati (Benoît-Alcindoro)

Location chez M. Poggi.
Buffet — Soirs

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 18 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10° à midi 13 à + à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 14° Minima + 9°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 756 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

A l'Académie de Médecine

L'Académie de Médecine vient d'attribuer le prix Apostoli au docteur Zimmern, professeur, et au docteur Turchini, préparateur à la Faculté de Médecine de Paris, pour leurs remarquables expériences sur les effets thermiques des courants de haute fréquence.

Nous rappelons avec plaisir que l'un de ces deux savants, le docteur Turchini, lauréat de l'Académie des Sciences, est un ancien élève de notre Lycée.

Comité Central des fêtes

MM. les membres du Comité Central des fêtes sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 5 heures précises, au local de l'Assistance publique.

Prière d'être exact.

Eboulement

Un éboulement, qui aurait pu avoir des suites graves, s'est produit l'autre jour à la montée de l'Hôpital, derrière la maison portant le n° 5 de la rue de l'Opéra.

Le mur de soutènement de la cour provisoire du pensionnat Pozzovera s'est écroulé à la suite des dernières pluies. Heureusement personne ne passait à cet endroit au ce moment, sinon on aurait pu avoir à déplorer quelque malheur.

Nous espérons qu'on voudra bien faire déblayer au plus vîte.

Course pédestre

Le coureur Domenico Bianchini, champion pedestre pour l'Italie, donnera un meeting dans notre ville, couvre les distances hautaix à venir assister à ses performances, aujourd'hui dimanche place Saint-Nicolas, à 2 heures de l'après-midi.

M. Bacchini luttera 3e vitesse avec un cheval de course, gagnant de nombreux prix.

Pharmacie

Pharmacie de garde aujourd'hui :
M. Louis Gentil, boulevard Paoli, 5.

Saisie de truites

Un colis de truites, qui avait été mis en vente, a été distribué aux malades de l'hôpital civil, qui ont été heureux de cette bonne aubaine.

Mercuriale

Voici quelques prix pratiqués à la Poissonnerie : harengs frais d'Algérie, 100 fr. les cent kilos ; merlans frais, 90 ; artichauts, 0.75 à 1.40 la douzaine ; oranges, 8 à 45 fr. le mille ; citrons, 25 à 29 fr. ; pommes rouges et reinettes, belle grosseur, 29 à 30 fr. les cent kilos ; 2e choix, 19 à 25 fr. ; châtaignes de Corse, 15 à 20 fr. ; marrons, 33 à 35 fr. ; carottes, le paquet, 0.15.

Assistance publique

Dimanche, 19 décembre, aura lieu au local de la Société, à 2 heures de l'après-midi, la vente aux enchères du matériel ayant appartenu à la « Cuisine roulante de soupe ».

Le Président, T. BALDI.

SOCIETES & SYNDICATS

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE. — Les membres de la Chambre syndicale du S. A. C. sont priés de se réunir lundi 20 du courant, à 10 heures, au siège du Syndicat.

Objet de la réunion : Compte rendu de la mission de la délégation des S. A. C. à Paris.

Le Vice-Président, L. BARBIERI.

GROUPE RÉVOLUTIONNAIRE. — Les membres et ceux qui désirent adhérer sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche à 4 heures et demie, rue de la Banque, n° 5, au 1er étage.

Ordre du jour : Programme à suivre. — Conférences.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on s'empresse de profiter, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VILLE
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvre, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, se fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lorbrand*

Madame FÈVE
Ex-première des grands cleminers de Paris
Blanchissage et repassage à neuf
Lingerie fine. — Glaçage américain
1, Place Saint-Nicolas, 2e étage

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	17 déc. — 18 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	99.60 — 99.70
de 3 0/0 amortis.	99.00 — 99.10
	ex-coupon

Nouvelles Militaires

Ecole Supérieure de Guerre

Paris, 18 décembre.

M. le lieutenant Bedoura, du 163e rég. d'infanterie, est admis à subir les épreuves écrites pour l'admission à l'Ecole supérieure de guerre.

Postes et Télégraphes

Paris, 18 décembre.

Sont nommés facteurs des postes et télégraphes :

à Vienne, M. Piesutti, ancien caporal au 163e rég. d'infanterie.

à Angoulême, Rocchi, gendarme à la compagnie de l'Indo-Chine.

Les Elections Législatives en 1910

LA CANDIDATURE

Emilcare CIPRIANI

Paris, 18 décembre.

Les journaux annoncent que le célèbre polémiste et orateur révolutionnaire italien, Amilcare Cipriani, se présenterait, comme candidat de protestation, dans la première circonscription de Saint-Etienne, contre M. Briand, président du Conseil.

CHEZ LES CHEMINOTS

La Démission de Guérard

Paris, 18 décembre.

M. Guérard, secrétaire général du Syndicat des travailleurs de chemins de fer, vient de remettre officiellement sa démission.

Depuis quelque temps déjà, M. Guérard était en butte aux suspicions de plusieurs de ses amis qui lui reprochaient ses tendances modérantistes.

Bien que, au cours du récent Congrès des cheminots à Paris, la grande majorité des syndiqués ait tenu à rendre hommage, dans un ordre du jour, à la loyauté de leur secrétaire général, celui-ci a résolu quand même de se retirer du Conseil d'administration, et a déclaré vouloir rentrer dans les rangs comme simple syndiqué, dès que son successeur aura été désigné.

NANCY

SUICIDE D'UN OFFICIER

Paris, 18 décembre.

Le capitaine Héreu, du 69e d'infanterie, vient de se donner volontairement la mort, en se tirant un coup de revolver.

Cet officier était depuis quelque temps gravement malade, et, jugeant son état désespéré il s'est résolu pour mettre un terme à ses souffrances.

M. Héreu, qui avait été promu au grade de capitaine, le 9 avril 1903, était en garnison à Nancy.

Au Conseil Supérieur de l'Instruction Publique

Encore le professeur ODRU

Paris, 18 décembre.

On sait que M. Odru, professeur de langues vivantes au Lycée de Grenoble, après avoir été l'objet de manifestations hostiles de la part de ses élèves, à cause des opinions antimilitaristes qu'il émettait au cours de son enseignement, s'était vu frappé de suspension par une décision du Conseil académique de l'Isère.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, devant lequel M. Odru s'était pourvu, vient de confirmer la première sentence.

TOULON

Horrible Assassinat

Toulon, 18 décembre.

Un crime vient d'être commis sur une grande route des environs de Toulon, à 15 kilomètres de cette ville, sur la personne d'un infortuné cycliste nommé Portal.

L'enquête a établi que les auteurs de cet assassinat sont trois cheminots qui, s'étant embusqués sur le passage du malheureux Portal, l'ont assailli à coups de matraques, jeté à bas de sa machine et laissé mourant, le crâne défoncé.

Le mobile de ce crime a été le vol.

Ce trio d'assassins est activement recherché.

LE PRÉSIDENT ROOSEVELT

Paris, 18 décembre.

L'ancien président de la République des Etats-Unis vient d'être élu, à titre étranger, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

La haute Compagnie a tenu à rendre un hommage mérité à M. Roosevelt, qui s'est révélé dans plusieurs de ses ouvrages comme un incomparable professeur d'énergie.

La Conquête de l'air

Légion d'honneur

Paris, 18 décembre.

M. Charles de Lambert, qui s'est distingué par ses intéressantes expériences au cours de la grande semaine d'aviation de Juvisy, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. de Lambert, qui est de nationalité russe, a été décoré au titre étranger.

La Mort DU ROI LÉOPOLD

Les Commentaires de la Presse

Paris, 18 décembre.

Tous les journaux français et étrangers publient de longs articles au sujet de la personnalité intéressante qui disparaît de la scène mondiale dans la personne du roi des Belges.

Tous sont unanimes à rendre hommage à l'attitude devant la mort de Léopold II qui a vu venir sa fin, sans se départir de son calme, de sa lucidité, ni même de sa bonne humeur.

Les feuilles belges s'occupent plus particulièrement du successeur de Léopold.

LE NOUVEAU ROI

Certains organes belges prévoient déjà et déjà que le couronnement d'Albert marquera l'abandon en Belgique d'une monarchie nettement sociale.

Le nouveau souverain est, en effet, réputé comme très imbu de doctrines égalitaires et d'idées politiques et économiques tout à fait modernes.

On ne doute pas qu'il n'apporte à la direction des affaires une orientation démocratique, en s'efforçant de réaliser les réformes dont on le sait partisan.

LES SCELLÉS chez la baronne de Vaughan

On sait que la baronne de Vaughan fut l'épouse morganatique du roi Léopold, qui avait pour elle une véritable adoration.

Dès son arrivée à Bruxelles, la fille aînée du roi défunt, la princesse Louise, s'est empressée de faire apposer les scellés au domicile de la baronne.

LA MISE EN BIÈRE

On a procédé ce matin à la mise en bière du corps du défunt roi.

Léopold II a été couché, revêtu de l'uniforme de lieutenant-général, dans un cercueil matelassé, conformément à ses désirs, exprimés deux jours avant sa mort.

AU PALAIS ROYAL

Dans la soirée la dépouille mortelle du souverain a été transférée du château de Laeken au Palais Royal, à Bruxelles.

Le prince Albert et tous les hauts dignitaires de la Cour assistaient à cette cérémonie funèbre.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

La discussion reprend sur l'article 3.

De nombreux orateurs montent à la tribune pour soutenir les amendements qu'ils ont déposés.

M. Viviani, ministre du Travail, monte à son tour à la tribune et déclare que le Gouvernement repousse tous les amendements qui ont été développés au cours de cette séance.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

AVIS

La maison F. POTIN et Cie de PARIS a l'honneur d'informer le public que M. MICHEL VINCENTELLI
rue Miot
est son SEUL DÉPOSITAIRE à BASTIA

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Marlière Ottita, née Lucciani, et ses enfants ; M. François Lucciani, propriétaire en retraite, Mme Lucciani, née Agostini ; M. et Mme Casanova, née Ottita, et leurs enfants ; M. et Mme Filippi, née Ottita, et leurs enfants ; Mlle Antonia Ottita ; M. Paul-a Ottita, caporal au 1er bataillon de tirailleurs (Tunisie) ; M. Eugène Ottita, enfant de troupe à Saint-Hippolyte ; Mme et M. Jean-Jacques Lucciani, préposé des douanes à Sainte-Savera (Corse) ; Mme et M. Achille Lucciani, maire d'Hussein-dey (Alger), officier d'Académie et leurs enfants ; Mme Vve Ottita, née Gilsi ; Mme et M. Hector Quilici, commis des postes, et leurs enfants ; Mme et M. Quilici, horloger, et leurs enfants ; Mme Vve Agostini et ses enfants ; M. Philippe Agostini, retraité des postes à Arch (Gers) ; M. et Mme Furiani Prima, née Mignoni ; Mme et M. Bernardin Agostini, préposé des douanes à Calvi, et leurs enfants ; M. et Mme Sarrour Francesconi, de Marseille, et leurs enfants ; Mme et M. Clément, étudiant d'octroi à Marseille, et leurs enfants ; M. Barthélemy Agostini, receveur des douanes en retraite, maire de Popolasca ; Mme Bouquet, née Mannoni, à Popolasca ; M. et Mme Mannoni et leurs enfants, de Marseille ; Mme et M. Ange-Louis Ristori, gardien de phare à Bastia ; M. et Mme Pierre Rossi et leurs enfants ; M. et Mme Filippi Rozzo et leurs enfants ; M. le chanoine Costa, curé de Lury ;

Les familles Agostini, de Popolasca ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Mathieu OLETTA

Surveillant Militaire de 2e classe

décédé à Saint-Laurent du Maroni (Guyane Française), le 15 décembre 1909, à l'âge de 32 ans.

Priez pour Lui !

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — *Prix ; 0,10 centimes le kilo*

Jean GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia
Ancien premier clerc de Notaire
9, Boulevard du Palais, au 1er

Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents
Contentieux
Recouvrement de Créances — Etudes d'Immeubles
Location, Vente et Achat d'Immeubles
Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Sous Seings privés
Etablissement des Comptabilités. — Bilans

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR
favori des
CHEVEUX

Ne manque jamais de rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur
COULEUR NATURELLE

Il fortifie et fait pousser les cheveux en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.

Il entre les pellicules et rend à la chevelure sa *BEAUTÉ PRIMITIVE*.

Dépôt chez tous les Coiffeurs, et Parfumeurs, Droguistes, et Pharmaciens, et chez M. Rivière, 22, rue d'Enfer, Paris.

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX ŒUFS (garanties)

VERMICELLES — MACARONI

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio — d'Ajaccio à Bastia

de Casamozza à Ghisonaccia — de Ghisonaccia à Casamozza

de Ponte-Leccia à Calvi — de Calvi à Ponte-Leccia

Gare de Ventiseri : Facilité d'accès pour les voyageurs.

NOUS FAISONS CADEAU DE 7.000 MONTRES



Nous nous sommes décidés à faire cadeau de 5.000 montres, dans le but de répandre davantage nos *montres chronomètres Delia*, et cela uniquement contre payement de la main d'œuvre, soit fr. 9 par pièce.

La montre chronomètre Delia est une montre de précision de haute élégance moderne, *montée dans une belle boîte en argent Gloria et qui coûte ordinairement 20 francs*.

Nous avons également disposé dans le même but de 2.000 d'un autre genre de nos *montres Delia or* pour Messieurs et Dames. Ces montres possèdent aussi un excellent mouvement réglé. Les boîtes sont fabriquées en métal Delia qui ne perd jamais la couleur de l'or et qui, en outre, est encore recouvert par un procédé électrique, d'une couche d'or véritable, de sorte que d'après leur apparence, il est impossible de distinguer ces montres de celles en or véritable. *L'or Delia* est actuellement, assurément, la meilleure imitation de l'or et nous le garantissons 15 ans. Ces montres coûtent ordinairement 30 francs, mais nous livrons *gratis* ces 2 mille pièces pour Messieurs ou Dames, *seulement contre payement de la main d'œuvre*, soit *frs* 12 par montre. Nous garantissons, en outre, par écrit, pendant 3 ans, la bonne marche de ces deux sortes de montres. C'est donc véritablement un cadeau que nous faisons avec ces montres et nous pensons seulement comme conditions, que vous recommandiez nos montres et notre Maison parmi vos connaissances. Vous pouvez bien penser qu'il va de soi, que nous vous livrerons une montre vraiment bonne et irréprochable, puisque à la suite de vos recommandations, nous comptons sur d'autres achats qui seuls nous laisseront un bénéfice.

Nous recevons déjà une grande quantité de demandes pour nos montres gratuites et la provision mise à disposition sera probablement bientôt épuisée. Si vous voulez profiter de cette occasion, qui ne vous sera guère offerte une deuxième fois, veuillez, s'il vous plaît, nous envoyer, par *retour du courrier*, votre commande et vous recevrez une montre dont vous serez enchanté et qui vous rendra, votre vie durant, de précieux services. Nous livrons les montres *franco de douane*, contre remboursement ou payement d'avance. Pour port et emballage nous comptons 1 fr. En cas de non convenance nous reprenons volontiers la marchandise. — Chaînes très modernes en argent Gloria, assorties à ces montres à fr. 3.50 au lieu de fr. 5 ; en or Delia à fr. 3.50 au lieu de 8 fr.

Adresser les commandes à la Maison d'Exportation R. Feur, Lugano, C. (Suisse). Affranchir, les lettres à 25 centimes.

FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lavérune du Teil. — Pâtières gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en vermeil. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse





Le Directeur-gérant
J. B. Ollagnier
Imp. Ollagnier

J. TAMARO MATTEI, seul successeur de la Maison Cédratine de Mme L. N. MATTEI, à Bastia (Corse)

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI. 0,30 le paquet.



L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia*.

Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.



J. TAMARO MATTEI, seul successeur de la Maison Cédratine de Mme L. N. MATTEI et Cie, liqueur très appréciée pour ses qualités.

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 250 — LUNDI 20 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les réclames sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Mouvement (8e page), 0.75 — Divorces, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres Départ.	4 »	7 »	13 »

Union postale un an de plus

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Fauste.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart., le 10 — Pleine Lune, le 26
Fête de Demain : Saint Sébastien Maggi.

19 DECEMBRE

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Réveillons et Ripailles. — Nous mangeons mieux qu'autrefois. — Noël aux enfants. — Les Jouets et les Etrennes. — Les Enfants s'amusent. Ceux qui tuent. — Une nuit tragique.

Nuit de Noël, nuit de bombances ! De tout temps, — depuis, sans doute, cette nuit claire de décembre, il y a bien près de deux mille ans, trois rois mages cheminant sur la route de Bethléem, suivaient des yeux une étoile tutélaire, — depuis ce temps, les hommes de cette partie du monde allument un grand feu dans l'âtre, pour « l'heure de minuit, » et mettent la poule au pot. A la table des uns, c'est une simple potée de châtaignes, qu'on arrose de vin blanc sûret ; pour d'autres, plus fortunés, c'est le « plaisir de la bâfre » dont parle Rabelais, mais raffiné par la science de nos modernes Vatels ; pour tous, c'est la nuit joyeuse, la nuit de fête où Bonhomme Noël distribue ses présents à tous les foyers où il découvre quelques mignons souliers au fond de l'âtre !

Il paraît, d'ailleurs, que nous mangeons beaucoup mieux qu'il y a un siècle. C'est M. d'Avenel qui l'affirme : « Le pain, la viande, le poisson, les légumes, l'huile, le vinaigre, le sucre, les fruits, le vin, sans parler des denrées exclusivement modernes, — consommés aujourd'hui par la masse de la nation, n'ont de commun que le nom avec les aliments ainsi désignés en 1800 ! Les bestiaux actuels, dépecés, fournissent deux fois plus de kilos de viande que ceux du moyen-âge ; et comme les bestiaux ou volailles décharnés de jadis conservaient la charpente osseuse, les muscles et les nerfs, il se trouvait dans un kilo de viande, une quantité plus grande de matières non assimilables.

Voilà qui est une juste consolation à la cherté de la vie ; tout augmente, c'est vrai, la vie est hors de prix, mais aussi elle est meilleure !

Tout augmente, même les joujoux ! Voici venir le temps béni des étrennes, — béni par ceux qui en reçoivent. Aux vitrines s'étalent des millions de cadeaux qui feront la joie de tous les âges.

Le jouet est une industrie bien française, dont la réputation est mondiale, malgré la concurrence des productions en toc et à bon marché venues d'Allemagne.

Le Français, né malin, créa Polichinelle !...

Et Polichinelle a fait son chemin, lui aussi ! Où sont les modestes poupées, les toupies, les soldats de plomb, qui firent les délices de notre jeunesse ! Les jouets sont devenus d'admirables mécaniques, fragiles et compliquées, où tout est articulé, truqué ; les poupées tiennent conversation, comme vous et moi, les petits chemins de fer roulent, les ballons pour enfants sont munis d'hélices, tout comme les grands, les aéroplanes virevoltent... Quel bon temps que celui des étrennes !

Tandis que toute cette joie s'apprête, de tristes nouvelles nous arrivent d'Afrique. De petits soldats de France se font tuer, là-bas. Dans le Sahara et le Haut-Niger, la colonne Grosdemange a été décimée ; à la Côte-d'Ivoire, les nègres se soulèvent pour ne pas payer l'impôt, et l'on compte les morts et les blessés par centaines. Ce sera une triste veillée de Noël que celle de ces « petiots, » exilés si loin de leur chaumière, si près du danger...

Cette terre aride de Mauritanie a déjà bu beaucoup de sang français : faudra-t-il consentir encore de nouvelles hécatombes ?

Du sang, hélas ! il en a coulé à flots, cette semaine, non seulement en Afrique, mais chez nous, en France. La campagne, engourdie par l'hiver, paraît ensommeillée et calme, sous son manteau de neige, mais soudain, sur un village, passe un vent de folie, et c'est, tout à coup, un drame formidable, une scène de carnage farouche, une saoulerie de meurtre... Dans une ferme, à Jully, près de Tonnerre, à vingt lieues de Paris, cinq personnes sont massacrées en un instant : le fermier, sa femme, deux domestiques, une fille de ferme sont tuillades à coups de hache ; les autres membres de la famille n'échappent à la mort que par la fuite. Quels sont donc les bandits qui ont commis un pareil forfait ? Là, la raison vacille et l'on se refuse à croire : ce sont deux enfants ! deux petits valets, nés en Suisse, et dont l'un a 16 ans et l'autre 14 !

Une pareille mentalité déconcerte, et malgré soi, on imagine une excuse, on se dit que des enfants ne peuvent pas être aussi monstrueusement coupables, qu'ils sont peut être les victimes d'une hérédité terrible, ou d'une suggestion occulte, d'un esprit maléfique qui se serait abattu sur leur pauvre cerveau, qui les aurait dominés et dont ils n'auraient pas pu se défendre, qui sait ?

Car, enfin, ils n'ont cédé ni à la colère, ni à l'emportement, ils avaient longuement mûri ce projet sinistre en leur tête que la puberté affolait, et, inconscients de l'énormité de leur acte, ils étaient allés acheter un revolver, une hache, ils ne s'en étaient pas cachés : leur crime accompli, ils s'en allaient tranquillement, à travers bois...

Oui, je sais bien, il faut que la société se défende et qu'elle punisse, mais moi je ne me sentirais jamais le courage de réclamer la guillotine pour ces gosses.

A. Capello.

Lire à la troisième page « NOS TÉLÉGRAMMES »

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Les paroles sont des fumelles, et les actes sont des hommes.
J. Bacs.

Des paroles qui n'ont pas l'air d'être vaines, comme celles qui ont résonné sous les voûtes solennelles de la salle où eut lieu le banquet du Congrès Insulaire, de récente mémoire, on a commencé la série des actes ; ceux-ci, pour le quart d'heure, représentent l'épée de Damoclès suspendue sur les édifices des Compagnies qui vivent des choses de Corse.

Si d'un côté l'éminent écrivain, dont la France doit s'honorer, et Cyrnos avoir confiance de plus en plus, avec cet entêtement de sa race Bretonne, veut bien revenir sous peu, encore à la rescousse auprès de celui qui est le bras droit du grand chef de l'Etat, de l'autre, on n'a pas perdu de temps dans une joie et immense ville de Belgique, Bruxelles du nom, très liée avec la France, pour créer le Bulletin commercial de la section Bruxelloise de l'Union, bien entendu.

Nous avons reçu ledit Bulletin de la part du président du Conseil d'administration de cette section en pays ami, M. Denis Bodden, véritable cheville ouvrière pour le relèvement économique de notre malheureux pays, enfant encore au maillots que la Mère-Patrie soigne toujours au biberon.

En un style des plus impeccables l'économiste, sur cette feuille appelée à faire naître la plus grande confiance on son initiative généreuse et désintéressée, nous fait voyager avec lui à travers les riantes régions qu'il a visitées, qui mieux est, nous donne les belles photographies des endroits réputés que l'ont émoveillé.

Là, on va essayer d'installer le siège des Sociétés Coopératives d'exportation.

Les localités, pour l'instant, sont Cervione pour ses vins estimés, Calenzana, à 13 kilomètres de Calvi, où les foires sont fréquentes, d'autres enfin de la région prospère de la Balagne, puis aussi aux portes mêmes de Bastia, Furiani, Biguglia, au Cap-Corse.

On ne négligera pas le Sud, pour ne pas faire de jaloux, car il y a des ressources aux quatre points cardinaux de Cyrnos où on les a abandonnées à cause des fléaux connus : la Malaria, la Politique, le manque de capitaux et de bras, la chasse au fonctionnarisme !

Toute la gloire de l'Ile Bleue a résidé dans les luttes incessantes sur le terrain politique ; sur le terrain économique il est urgent d'accomplir un grand acte, celui de se ranger du côté de l'action privée, du côté de M. Bodden, devant être l'habile chirurgien guérisseur d'une partie de ces fléaux. Les opérations qu'il va faire, commenceront uniquement à donner aux petits propriétaires ruraux, comme aux plus cossus, voire même aux simples particuliers, le moyen d'augmenter leurs revenus par l'achat au comptant ou à terme, d'actions de 25 francs.

Quel est le but de ces actions ?

1° L'achat aux producteurs de la Balagne de tous les produits du sol.

2° La revente de ces produits, etc.

3° La fabrication de tous les objets nécessaires à l'entreprise, etc.

4° L'installation de comptoirs de vente en France et à l'Etranger.

5° Ensemencement, l'achat de terres pour explantations, agricoles expérimentales, etc.

6° Partage des bénéfices après un paiement de 5 0/0 pour intérêts du capital versé, le prélèvement de la somme nécessaire pour la réserve légale, les amortissements, et une réserve spéciale de prévoyance à fixer par le Conseil d'administration.

Taux de 15 0/0 aux administrateurs et commissaires.

Taux de 15 0/0 au personnel, employés, ouvriers au prorata des salaires touchés.

35 0/0 pour le dividende aux actions ; 35 0/0 pour ristourne par moitié aux producteurs et acheteurs coopérateurs au prorata du montant des marchandises vendues ou achetées sans que la ristourne aux dits acheteurs coopérateurs puisse dépasser 10 0/0

La solde, le cas échéant, serait versé à la réserve spéciale de prévoyances. Il n'y aura par d'actions d'apport. La Société sera constituée, on l'espère, au printemps prochain ; nous en ferons connaître les grandes lignes.

Ceci posé en principe, pour l'application utile autant qu'immédiate, qu'on se persuade bien de ceci, qu'il faut dans l'intérêt général du pays pouvant être définitivement abandonné à son triste sort de rivalités, chasser les vieux préjugés pour la routine du travail, avoir confiance en l'Union, faire surtout bon accueil et meilleur visage aux capitalistes, laisser raisonnablement exproprier les terrains, adopter les bonnes méthodes, travailler dur et ferme sans exciter aux grèves, épargner pour acheter des actions, et l'on verra enfin le prodige résultant des travaux scientifiés encouragés, régis par les Sociétés bienfaitrices de l'action privée, baguette de fée qui fera de l'Ile Méditerranéenne la perle du Monde.

J. SESCO,
Secrétaire général de la Section de Bastia.

9 e. — Feuilleton du Petit Bastiais.

NOTICE HISTORIQUE
sur l'Ile de Corse
depuis les Origines
jusqu'à l'Etablissement de l'Empire Romain
par M. Fabbi Letteron

LA CORSE HISTORIQUE

(SUITE).

Du reste, l'impuissance définitive des Etrusques après leur défaite navale et leurs échecs redoublés sur terre, l'inexpérience des Romains qui ne commençaient pas encore l'art de la navigation et n'avaient jusque-là aucun navire de combat, laissaient le champ libre aux Carthaginois dans la mer Tyrrhénienne. Pendant deux siècles ils purent donc jouir en paix de la possession des îles voisines de l'Italie. A quel système de gouvernement la Corse fut-elle alors soumise ? Est-elle même un gouvernement ? On ne saurait le dire. Carthage conquérait pour exploiter, et son Sénat fut si constant pour s'organiser fortement sa conquête comme fussit olim de Rome. Il soignait avant tout à fonder sur les côtes des comptoirs commerciaux, à exploiter les mines et à prélever des tributs sur les peuples soumis, dont il avait fait au préalable démanteler les places fortes.

Tant que les Romains avaient fait la guerre aux Etrusques et aux Grecs d'Italie, les Carthaginois ne s'étaient pas inquiétés de leurs violences et y avaient même applaudi. Ils avaient fait plus. En 509, ils avaient signé avec les Romains un traité d'alliance et de commerce, et pendant la guerre de Tarente, ils leur avaient offert des secours qui furent d'ailleurs refusés. Mais ils virent avec effroi l'extension de leur puissance, quand leurs victoires réitérées sur les peuples italiens leur eurent assuré l'empire de la péninsule. Bientôt éclata la première guerre punique, qui eut tout d'abord pour théâtre principal la Sicile, ce point jeté entre l'Italie et l'Afrique, que les deux peuples devaient rivaux allaient se disputer avec acharnement. Quand le consul Duillius eut battu près de Myles la flotte Carthaginoise (260 av. J. C.), la Corse ressentit le contrecoup de cette victoire. Cornélius Scipion, collègue de Duillius, poursuivit les vaisseaux fugitifs jusqu'en Sardaigne, les détruisit, et après d'heureux combats dans cette île, il parut en Corse. Le texte cité plus haut nous apprend qu'il eut à lutter contre Hannon, général des Carthaginois, contre les Sardes et les Corses. C'étaient sans doute des troupes mercenaires qu'Hannon, suivant l'usage punique, avait pris à la solde des Carthage.

Quoi qu'il en soit, Scipion paraît avoir rencontré en Corse une résistance plus vive qu'en Sardaigne et y avoir obtenu de succès plus importants. Sa famille, en effet, crut devoir rappeler sur son épitaphe, comme son principal titre de gloire, la conquête de la Corse et la prise d'Aleria (1).

(1) Voici dans son texte intégral cette épitaphe que les historiens de la Corse ont presque toujours défigurée et présentée sous une forme inintelligible :

L. CORNELIO L. F. SCIPIO || AUDILI,
COSOL. CENSOR.
HONC. OINO. PLOIRUME. COSENTIONT. R. (ornat ?)
DVONORO. OPTVMO. FVISE. VIRO.
LVCIOM. SCIPIONE. FILIOS. BARBATI
CONSOL. CENSOR. AIDILIS. HIC FVET. A. (quæstor).
HIC. CEPIT. CORSICA. ALERIAQVE. VRBE.
DEDIT. TEMPESTATIBVS. AIDE. MERITO.

Traduction en latin exigeire :

L. Cornelius. L. F. Scipio || edilis, consul, censor.
Hunc unum plurimi consentiunt Romæ
Bonorum optimum fuisse virum.
Lucium Scipionem, Filius Barbati
Consul, censor, edilis, hic fuit apud vos.
Hic cepit Corsicam Aleriamque urbem.
Dedit tempestatibus ædem merito.

Traduction française :

Lucius Cornelius, fils de Lucius Scipion, édile, consul, censeur. Celui-là entre tous, le peuple romain s'accorde à le proclamer le meilleur des hons. — L. Scipion, fils de Barbatus — consul, censeur, édile, a fait ajouter vos. Il a pris Corsicum Aleriamque urbem. Dedit tempestatibus ædem merito.

Si l'on examine le texte au peu vagues de l'inscription, l'on peut comprendre que les Carthaginois, repoussés par les Romains, durent abandonner l'île, et que les Corses enfermés dans Aleria, sans doute avec une garnison Carthaginoise, durent se rendre aux vainqueurs. L'on doit supposer d'autre part que cette ville était solidement fortifiée, comme elle le fut encore plus tard, ainsi que l'indique une inscription trouvée à Aleria, où il est question de ses remparts et probablement de sa porte prétorienne (1).

Après la prise d'Aleria, la guerre entre les Romains et les Carthaginois devait durer encore plus de vingt ans. Enfin, les Carthaginois, définitivement vaincus, demandèrent la paix. L'une des conditions Barbains — consul, censeur, édile, voilà ce qu'il fut parmi vous. — Il prit la Corse et la ville d'Aleria, et donna aux Tempêtes le temple qu'elles avaient mérité.

On nous pardonnera d'avoir inséré sur cette inscription qui est de plus grand prix et pour l'histoire de la Corse et pour l'histoire même de la langue latine dont il est un des plus anciens monuments (250 av. J. C.).

(1) Cette inscription, apportée à Bastia chez un marbrier vers 1865, a disparu quelques années plus tard. On n'est servi de la table de marbre pour réparer une cheminée de la ville ! M. Louis Lacuisse, professeur au Lycée, en avait heureusement pris une copie assez exacte, dont on sont servis depuis les épigraphistes. La voici :

AVG
EX SENATVS C.
STVPER PRAETORIAE
QVA LATE PORTAE PR
CIVIBVS SOCIIS

(2) Polybe, liv. III, ch. II.

(A suivre).

Causerie Agricole

Les Travaux de Décembre

Les travaux extérieurs. — Les semailles d'automne sont généralement terminées. En décembre cependant, si le temps est propice, on voit parfois semer encore, dans les régions méridionales, du blé, de la jarousse, de la fève, des pois, de la féverole, mais ce ne peut être que dans les premiers jours du mois.

Les travaux de préparation des terres destinées à porter les ensemencements de printemps se poursuivent. Déjà écourtés par la brièveté de la journée, ils doivent souvent être suspendus par suite de l'état de la terre trop gorgée d'eau par le dégel ou durcie par la gelée ou couverte de neige. Les terres argileuses surtout deviennent facilement ou trop dures ou trop collantes pour être convenablement travaillées par la charrue.

En décembre on peut continuer la récolte des choux-raves, des rutabagas, des topinambours qui peuvent d'ailleurs facilement passer l'hiver en terre dans les pays où l'on n'a pas à craindre des gelées trop rigoureuses. On continue de couper les feuilles des choux fourragers qui constituent pour les vaches laitières une précieuse alimentation ; s'il gèle, on suspend l'effeuillage.

Dans les prairies irrigables, la crainte des gelées suspend généralement l'irrigation. On en profite pour nettoyer les rigoles, arracher les joncs et les roseaux, écarter les taupinières et détruire les taupes. On continue, si le temps le permet, le retournement des prairies usées, des luzernières épuisées ; de même on procède au défrichement des landes, des pâtis à mettre en culture.

On profitera des gelées qui durcissent le sol et rendent ainsi le charroi plus aisé pour transporter sur place, près à l'enfouissement, le fumier et les composts.

C'est également le moment de veiller à l'entretien général du domaine : réparation des chemins de culture et des clôtures, nettoyage des fossés, des mares, des abreuvoirs, enlèvement des feuilles mortes, etc.

Dans les bois on poursuit la préparation des terrains à ensemencer au printemps, on défonce les terrains destinés à recevoir de nouvelles pépinières et on ouvre les fosses pour les arbres à planter. On surveille les coupes, ainsi que les récentes plantations qu'il faut mettre à l'abri des rongeurs. C'est le moment de la récolte des graines de pin sylvestre, épicéa, mélèze, etc. On éclaircit les réserves pour en faciliter la croissance ; on continue les abattages, quitte à les suspendre par temps de gelée ; on procède à la coupe des taillis, au façonnage des écharbs, des tuteliages et des lagrats.

Dans les vignes, on continue la taille, en ayant bien soin toutefois de la suspendre par les fortes gelées ; on badigeonne les souches et les plaies de taille avec une solution de sulfate de fer à 25 0/0. On sélectionne les sarments destinés au greffage, les conservant dans du sable un peu humide maintenu à température à peu près constante. Là où l'on fait de la submersion, on veille à l'entretien des digues et on nettoie les bouts d'écoulement.

Au verger, on fait les transports de terre, de fumier et de composts ; on se hâte de terminer les plantations avant les trop fortes gelées. Par beau temps, on taille les arbres, les haies et les clôtures ; on coupe le gui, on détruit les nids de chenilles et de guêpes et les chapelets d'œufs de l'épiderotère. On couvre de litière les jeunes semis.

Au potager on continue les défoncements et les fumures. Toute culture est sur couche ; on donne aux choux-fleurs un second repiquage ; on plante de la romaine, de la laitue pommée et gotte ; on sème sur couche blonde et sous châssis, à l'étouffée, radis, cucombres et melons ; on renouvelle les semis de pois et de haricots ; on couvre et on découvre les artichauts suivant l'état de la température ; on continue à forcer les asperges sur couche et sur place ; on récolte en cave la laytre de capucin et les champignons, sous couverture les carottes, les navets, les raiches et le persil, sous chassis les radis hâtifs.

A la ferme. — A l'intérieur de la ferme, bien des opérations réclament l'œil du maître : le battage des céréales, le nettoyage des grains et leur sélectionnement, le battage des pois, le battage de la paille, le teillage du lin et du chanvre, la fabrication des cidres faits avec les pommes de troisième saison, le soutirage des vins, la distillation des boissons fermentées, des lies et des marcs, la fabrication de l'huile d'olive, de noix, la surveillance des récoltes conservées en silos ou en magasins, etc., etc.

Les animaux. — Les jeunets pleins, dont la gestation avance, doivent être ménagées le plus possible. Quand le temps le permet, faire sortir les jeunes poulains. Les vaches laitières sont garanties de tout refroidissement ; la nourriture à leur donner consiste principalement en racines, foin, résidus de brasserie, de sucrerie ou de distillerie de betteraves et en tourteaux. L'engraissement se poursuit à la bergerie comme à l'étable. Litière abondante et fréquemment renouvelée. Il faut au mouton à l'engrais de la home au claire et du sel en pierre, une ration abondante, mais sans gaspillage ; les éléments peuvent en être très variés : paille hachée et fermentée, foin, grains, farine d'orge et tourteaux, racines, betteraves, carottes, résidus de sucrerie ou de distillerie, d'amidonnerie ou de féculerie, etc. L'agnelage d'hiver se poursuit par la mise-bas des brebis qui ont été saillies en juillet. Modérer la nourriture des mères pendant les premiers jours qui suivent le part, l'augmenter ensuite progressivement jusqu'à la rendre très abondante. Les porcs sont maintenus à la porcherie où la température doit être aussi régulière que possible ; boissons tièdes, tubercules et racines cuits.

La basse-cour. — Le claustrage du poulailler par la fermentation d'une bonne couche de fumier de cheval est simple et peu coûteuse. On récolte les œufs aussitôt pondus afin de ne pas les exposer à la gelée. Particulièrement aux poulardons assurer une nourriture à la fois substantielle et excitante. On poursuit l'engraissement des poulets pour les ventes de janvier et de février, ainsi des oies et des dindons s'achève pour la Noël. Vers la fin du mois, on peut donner aux dindes des œufs de poules ou de cannes à couver.

LONDINIÈRES.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

OREZZA. — Une brusque et courte maladie enlevait dernièrement à l'affection des siens Mme veuve Manfredi, âgée de 82 ans.

Mme Manfredi appartenait à une de ces races si rares chez qui la droiture des sentiments et l'austérité des actes se transmettent fidèlement de génération en génération, une de ces races qui s'élèvent au-dessus de la banale humanité par des vertus exemplaires.

Marié à son cousin-germain, le commandant Manfredi, dont nul n'ignore l'impeccable justice qui le caractérisait, elle était connue et belle-sœur du docteur Manfredi, si populaire à Bastia, où il fit tant de bien.

Son père, Adrien Manfredi, était capitaine d'état-major au service de l'Angleterre ; il avait suivi dans ce pays son père Gascondo Manfredi, président du tribunal criminel de la Corse, siégeant à Corte, sous le Gouvernement de Paoli. On sait que la Convention Nationale proscrivit notre glorieux patriote et avec lui les dévoués défenseurs de l'indépendance de l'île. Parmi ces derniers était compris Gascondo Manfredi, juge impartial, patriote farouche, qui ne voulut point courber le front sous la domination française, qui préféra ses douloureux exil à une existence de soumission au pays qui nous avait marchandés avant de nous acheter.

Tous ceux à qui il a été donné d'entendre Mme Manfredi, noble figure aux cheveux blancs, raconter en détail la vie de luttes de son grand père, ne sauront oublier le charme indéfinissable qui les pénétrait à écouter l'histoire d'un vieillard du 18e siècle par un vieillard du 20e. Ces récits faits avec une touchante sincérité empoignaient l'auditeur et le transportaient comme en un rêve au temps où le sang coulait à Paris pour la défense d'un principe.

Quels touchants accents lorsque, en fille éplorée, Mme Manfredi parlait de son père exilé, dont la valeur fut vite reconnue en Angleterre où il occupa une place des plus enviables !

Cette existence nous rappelle donc une longue période de l'Histoire ; la fin du despotisme monarchique, la proclamation de la dignité humaine, les vicissitudes d'un peuple lour à tour vainqueur et soumis pour la conquête des Droits de l'Homme, enfin, le triomphe définitif du fruit sur la Fleur.

Avec cet ce avec une poignante émotion que nous avons vu disparaître cet être respectable qui incarne tant de souvenirs. Une à une les nobles figures du passé s'évanouissent ; d'autres cependant les remplacent qui ne démériteront point, car elles suivent les dignes traces de leurs ancêtres.

Mme Manfredi avait au plus haut point la virilité de tempérament, l'énergie de caractère de ses aïeux ; elle y joignait un cœur d'or de femme aimante et compatissante.

Nous nous souviendrons toujours avec une douce émotion des délicieux moments passés à la Villa Grampola, de chaleureux accueil que nous réservait Mme Manfredi, de sa maternelle sollicitude pour ceux qui allaient dans cette majestueuse solitude lui parler du passé, de ce passé qu'elle aimait tant.

Notre excellent ami M. Gascondo Manfredi la prolongera dignement ; à la bonté caractéristique de sa mère, il joint la fierté native de son père, la droiture proverbiale de ses aïeux.

Aussi, une foule énorme, malgré une température inclémente, a-t-elle tenu à lui prouver une fois de plus sa respectueuse sympathie.

Nous ne pouvons que pleurer avec le docteur Manfredi sur cette tombe fraîchement ouverte. Le souvenir de sa noble mère nous guidera dans notre vie de luttes incessantes. — Th. P.

OLMI-CAPPELLA. — La Cour d'Appel de Bastia a confirmé le jugement du Tribunal de Calvi qui condamne M. Canioni, auteur d'un article paru dans le *Paris-Corse*, et jugé injurieux à l'égard du docteur Filippini, à 20 francs d'amende, 500 francs de dommages-intérêts et tous les frais du procès.

L'Assistance Médicale gratuite

PRÉFECTURE DE LA CORSE

Le Préfet de la Corse, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu la loi du 15 juillet 1893 sur l'Assistance médicale gratuite,

. . . . . .

Arrête :

Article premier. — Sont nommés médecins des services d'assistance et d'hygiène, pour l'année 1910, les praticiens dont les noms suivent qui exerceront leurs fonctions dans les communes comme il est indiqué ci-après :

Arrondissement de Calvi

Canton de Belgodere. — Docteur Filippi ; Commune de Novella, docteur Orsbona.

Canton de Calenzana. — Calenzana, Galeria, Manso, Moncale, docteur Massoni ; Cassano, Lunghignano, Montemaggiore, Zilia, docteur Costa.

Canton de Calvi. — Lumio, docteur Belgodere.

Canton d'Ile Rousse. — Corbara, Monticello, docteur Orsoni ; Pigna, Sant'Antonino, docteur Antonini ; Santa-Reparata-di-Balagna, docteur Martelli.

Canton de Muro. — Muro, Aregno, Feliceto, Nessa, Speloncato, docteur Orsoni ; Algajola, docteur Sussi ; Avapessa, Catteri, Lavatoggio, docteur Antonini.

Arrondissement de Corte

Canton de Calacuccia. — Docteur Gianelly ; Commune Calacuccia, docteur Nonlati.

Canton de Castifao. — docteur Simoni.

Canton de Ghisoni. — docteur Filippi ; Commune de Ghisonaccia, docteur Carlotti.

Canton de Moita. — Moita, Ampriani, Matra, Taliano, Zalana, docteur Antoniotti ; Pianello, Zuani, docteur Mariani ; Aleria, docteur Baltesti.

Canton de Morosaglia. — Dr Morandini.

Canton d'Omessa. — Omessa, Castiria, docteur Dondoli ; Castiglione, Prodigrigno, Popolasca, Prato, docteur Simoni ; Soveria, docteur Zuccarelli

Canton de Prunelli-di-Casacconi. — Docteur Giudicelli.

Canton de San-Lorenzo. — Docteur Morandini.

Canton de Sermano. — Docteur Mariani ; Communes de Scolca-di-Mercurio, et Trulonca, docteur Zuccarelli.

Canton de Valle-d'Alesani. — Docteur Manfredi ; Communes de Novale, Ortale, Perelli, Piazzali, docteur Canalta.

Canton de Venaco. — Docteur Giorgi.

Canton de Vezzani. — Docteur Dettori ; Communes de Aghione, Canvecchio, Pietrose, docteur Carlotti.

Arrondissement de Sartene

Canton de Bonifacio. — Docteur Roccaserra.

Canton de Levie. — Docteur Filippi ; Commune de Figari, docteur Susini.

Canton d'Olmeto. — Arbellara, docteur Lucchini ; Fozzano, Santa-Maria-Figanella, docteur L. Durazzo ; Viggianello, docteur Sanitarelli.

Canton de Petreto-Bicchisano. — Docteur Peraldi ; Communes de Argiusta-Moriccio, Olivese, docteur Borboni ; Roca-Cruce, Sollacaro, docteur Locciani.

Canton de Portovecchio. — Docteur Balesi ; Commune de Sari-di-Portovecchio, docteur Giudicelli.

Canton de Santa-Lucia-di-Tallano. — Docteur Filippi.

Canton de Sartene. — Bilia, Granace, Grossa, docteur Colonna d'Istria ; Belvedere-Campomoro, Tivollaggio, docteur Mariani ; Foce, Giuncheto, docteur J. Durazzo.

Canton de Serra-di-Scopamene. — Serra-di-Scopamene, Aullene, Quenza, Serbuliano, Zerubia, docteur Natali ; Caldarello, Monacia, docteur Susini ; Sotta, docteur Balesi.

SYNDICAT AGRICOLE DE LA CORSE

— Les membres de la Chambre syndicale du S. A. C. sont priés de se réunir lundi, 20 du courant, à 10 heures et demie, au siège du Syndicat.

Objet de la réunion : Compte rendu de la mission de la Délégation des S. A. C. à Paris.

Le Vice-Président, L. RANELLI.

Les membres du S. A. C. trouveront, au bureau du Syndicat, les scories ayant fait l'objet de leurs commandes. Ces scories à 18 0/0, importées par voie de *Marseille*, leur seront livrées à 72 fr. la tonne sur quai, et 74 francs la tonne prises au bureau du Syndicat.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Le Directeur des Postes et des Télégraphes de la Corse a l'honneur d'informer le public que l'ouverture du circuit téléphonique reliant Calvi à Ile-Rousse et Corte a été fixée au 15 décembre courant.

A partir de cette date des communications pourront être échangées entre Calvi, Ile-Rousse, Corte, Bastia, Ajaccio et Sartene.

La taxe de l'unité de conversation entre Ile-Rousse et Calvi, distance inférieure à 25 kilomètres, est de 0,25 par trois minutes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 décembre 1909.

Les affaires sont toujours très clairsemées ; quant aux tendances elles demeurent fermes, les cours sont dans leurs niveaux précédents. Coupon détaché, la Rente Française gagne 5 centimes à 98.57. Sauf l'Extérieure et le Portugais en reprise à 97.55 et 66.10, les Fonds Etrangers varient peu. Le Turc se retrouve à 94.85. Le Serbe à 87.25 et le Russe 1909 à 100.40. Sociétés de Crédit recherchées, principalement la Générale Française en nouvelle avance à 1.375. Le Crédit Foncier est bien tenu à 800 ; un acompte de 15 frs (14.40 nets) sur le dividende de l'exercice 1909 sera payé à partir du 3 janvier prochain ou, dès à présent, moyennant escompte.

La Rente Foncière est ferme à 642.

Aucun changement intéressant à signaler dans les compartiments industriel et de traction, ainsi que sur les charbonnages russes et les titres cuprifères : Rio 1.900 contre 1.956.

En Banque, les valeurs minières sont recherchées ; l'Arnaya à 34 frs, les Mines d'Antimoine de Meria à 74.

L'action Electrique Lille Roubaix Tourcoing se tient à 295.

L'obligation 5 1/2 0/0 du Grand Nord Central de Colombie est demandée à 432.

La souscription aux obligations 4 1/2 0/0 or Brazil Railway Cy close à Bruxelles le 9 courant, a obtenu un très grand succès et a donné lieu à une réduction appréciable.

Nos chemins de fer sont stationnaires.

Petite Gazette

De passage

M. Calloch, la sympathique sous-préfet de Corte.

Citation

Une citation au Bulletin officiel a été accordée au caporal Parrani, du 10e rég. d'infanterie coloniale ; s'est brillamment conduit au cours des opérations contre les réformistes chinois, dans un engagement contre les pirates, où il a reçu une blessure légère à la face, 17 novembre 1908.

Les lauriers

Grâce à l'initiative prise par M. le Commissaire Central, les voitures circulant en ville pendant la nuit sont pourvues de lanternes allumées. Nos agents, exécutant les ordres de leur chef, éteignent des procès-verbaux, contre tout véhicule circulant sans être éclairé.

Il n'en est pas de même en dehors de la ville, où la surveillance appartient à la gendarmerie. Aussi, dans la soirée d'hier deux charrettes, qui n'avaient ni l'une ni l'autre de lanterne allumée, se sont heurtées, à la descente du pont de Lepino, à 5 heures 30, et un des mulets de l'attelage a été blessé à la jambe. Il y aurait pu avoir un accident beaucoup plus grave.

Le linge aux fenêtres

Un arrêté municipal défend d'étendre du linge mouillé aux fenêtres.

Pour y avoir contrevenu les ménagères Q. T., F. R. et H. F., sont priées sous le coup d'une contravention.

Nos commissionnaires

Le bateau venant de Livourne n'était pas encore complètement accosté que le commissionnaire L. S. s'y lança d'un bond pour demander leurs bagages aux passagers.

L'agent de service a reconnu l'agilité de ce commissionnaire en lui dressant procès-verbal.

Pilules Suisses

Mostaganem (Algérie), 30 Nov. 07. Les Pilules Suisses m'ont guéri de mon d'estomac, mauvaises digestions, étourdissements. J'en prends depuis longtemps et leur emploi me fait toujours du bien. GUILLEMAIN (Sig. lég.).

Recettes utiles

Pour blanchir les mains. — Voici une précieuse recette pour blanchir les mains :

Prenez une pleine cuillerée de raifort râpé, répandez-là dans un quart de litre de lait chaud. Faites usage du mélange, et laissez sécher sur les mains avant de vous laver. Ce qui parfois fait que les mains rougissent et se gercent, c'est qu'on les sèche imparfaitement. Il faut donc se sécher les mains avec le soin le plus grand, surtout quand il fait froid ou que les mains peuvent se trouver exposées au vent.

Mot de la fin

A la sortie d'un cercle, un jeune dévisse les lanternes dans le sein d'un ami :

— Ah ! mon cher, quelle affreuse déveine, depuis six semaines, je me promène tous les soirs ; j'y perds ma latin.

— En cherchant bien, tu retrouveras peut-être.

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont réputés dans le monde entier, vient de faire de concessions avantageuses que la Maison Joseph Lucchetti, 45, Boulevard Paoli, à Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que briques, chaux, ciments, vitres, peinture, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER de Salon, incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux usés avant cette date seront remplacés gratis.

Achat

D'oranges douces et amères, et de citrons.

S'adresser Maison L. N. Mattei, 15, Place Saint-Nicolas, Bastia.

Avis

Jeune homme de 15 à 16 ans, bonnes références, bonne instruction, demande emploi aux écritures.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

A affermer

Belle propriété, située près de Toga, complantée en vignes, jardins, cédriers, orangers, arbres fruitiers, avec cave.

S'adresser à M. Callias, 19, Place St-Nicolas, Bastia.

VIN de Canale di Verde. Abbé Giannoli, propriétaire.
Vente : Boulevard Paoli, 34.

Cours Secondaires de Jeunes Filles de Bastia

Un internat, dirigé par Mlle Rinaldi, surveillante générale des Cours Secondaires, sera ouvert le 1er janvier prochain, dans la maison des Cours Secondaires.

La Société des Cours Secondaires accorde à cet internat son patronage et le recommande aux familles. Il offrira à tous les points de vue les meilleures garanties.

Prière d'adresser les demandes d'inscription à Mlle Rinaldi, rue de l'Intendance, n° 4.

Pour le Président :
Le Vice-Président,
J. MANSION.

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(Grand-Hôtel de Bastia)
Capital 400.000 francs
Statuts déposés
en l'étude de Me TOMMASI, notaire

Deuxième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 500 francs.

On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

On souscrit à Bastia chez MM.
Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Orengo, id.
Thiers frères, négociants.
Toussaint, notaire.

Notices publiées au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :
1re notice, page 461 du n° 26, 29 juin 1906.
2e notice, page 887 du n° 44, 1er novembre 1909.

MAISON GHILINI
Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur
Rue Saint-Angelo, 6. BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison s'emploie que des matières premières provenant des meilleures semouleries de Marseille.

Spécialités de la Maison : Bouillettes aux œufs (garanti +), — Cannelloni. — Cheveux d'Ange.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES ÉPICIERS

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes ou rades des chemins de fer du Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit, à Marseille, sauf les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k. fr.	18.75
»	2 » »	500 k. »	32.75
»	4 » »	1.000 k. »	61. »
»	1 demi-muid »	600 k. »	35.75
»	2 » »	1.200 k. »	64.85
»	4 » »	2.400 k. »	127. »
»	6 » »	3.600 k. »	189.25
»	8 » »	4.800 k. »	251.45
»	10 » »	6.000 k. »	313.65
»	20 » »	12.000 k. »	588.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

Machine à Tricoter
TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Ucciani.

Joindre un timbre pour la réponse.

DERNIÈRES NOUVELLES

00704 Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 19 décembre.

Le *Journal Officiel* publie ce matin un mouvement judiciaire assez étendu.

M. Cangioni, substitut du procureur de la République, à Thonon, est nommé juge au tribunal civil d'Uzès.

***

M. Carlotti, juge au tribunal de 1re instance d'Ajaccio, est chargé, pour une nouvelle période de trois ans, des fonctions de juge d'instruction près le dit tribunal.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Ordre du jour

Paris, 19 décembre.

Le Comité central de l'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse » a voté, dans la réunion de ce jour, l'ordre du jour suivant :

« Le Comité central de l'*Union générale des Corses et des Amis de la Corse*, réuni extraordinairement adresse ses plus sincères remerciements à M. Briand, ministre de l'intérieur, qui, selon ses promesses faites le 8 de ce mois à la Délégation de l'Union générale, vient d'entreprendre le Conseil des Ministres de la réorganisation administrative de la Corse, dont l'étude sera poursuivie d'accord avec les Ministres des Finances, de l'Agriculture et des Travaux publics.

« Encouragé par l'appui sincère de M. le Président du Conseil, le Comité décide de poursuivre énergiquement ses démarches, jusqu'à complète satisfaction.

« Pour le Conseil et par ordre,
« Le président POLL. »

TOULON

L'AFFAIRE LAIR

Le pourvoi en cassation

Toulon, 19 décembre.

Le lieutenant de vaisseau Lair, condamné à la peine de 15 mois de prison par le conseil de guerre maritime, a signé son pourvoi en cassation.

UN ACCIDENT

à bord du « D'Entrecasteaux »

Toulon, 19 décembre.

Avant son arrivée à Toulon, en cour de traversée, un accident assez grave s'est produit à bord du croiseur de 1re classe *D'Entrecasteaux*.

Le mécanicien principal Gaillard a eu son bras droit écrasé par la machine.

A son arrivée à Toulon cet officier a été transporté à l'hôpital de la marine.

A L'HOTEL DROUOT

La vente Steinheil

Paris, 19 décembre.

Elle a eu lieu, à l'Hôtel des Ventes de la rue Drouot, la vente de plusieurs meubles, objets d'art, précieux bibelots et tableaux provenant de la villa de l'impasse Rossini.

Cette vente a atteint péniblement la somme de 25.000 francs.

Les Elections Législatives en 1910

M. VIVIANI

Ministre du Travail
serait candidat en Corse

Paris, 19 décembre.

La *Libre Parole* annonce que M. Viviani, ministre du Travail, dont la mère est originaire de Corte, aurait l'intention de poser sa candidature en Corse, aux prochaines élections législatives.

L'élection de M. Viviani serait certainement assurée.

M. Viviani aurait renoncé à demander le renouvellement de son mandat aux électeurs de la première circonscription du Ve arrondissement de Paris.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

Paris, 19 décembre.

M. le général de brigade Bertin, de l'artillerie coloniale, est placé, à dater du 20 décembre, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

La nouvelle garnison des Tirailleurs Sénégalais

Le général Baillaud, commandant le 19e corps d'armée, a été chargé de faire une enquête au sujet de la nouvelle garnison des Tirailleurs sénégalais.

Une tentative d'acclimatation va être faite à Blida ; si l'expérience est satisfaisante un régiment de tirailleurs sénégalais ira tenir garnison à Blida.

La Mort DU ROI LÉOPOLD

Aux Obsèques

Paris, 19 décembre.

M. Doumergue, sénateur de la Gironde, ancien ministre de France à Bruxelles, a été désigné pour représenter le gouvernement de la République française aux obsèques du roi des Belges.

Le deuil à Bruxelles

Le drapeau national flotte en berne aux portes des ministères, et de tous les monuments publics.

Presque toutes les maisons du quartier Léopold et de la rue Royale ont également arboré le drapeau national voilé de crêpe.

La Chambre mortuaire

Pendant toute la journée le peuple belge a été admis à défiler devant la dépouille mortelle de S. M. Léopold II.

Huit officiers montent la garde autour du cercueil.

CANNES

LA MORT du Grand-Duc Michel

Cannes, 19 décembre.

Le grand-duc Michel Nicolaïevitch, aide de camp général de l'empereur de Russie, est décédé ce matin, à Cannes, où il habitait une villa.

Le grand-duc Michel était l'oncle du Tsar Nicolas II.

Il était né à Saint-Pétersbourg, en 1832. Il s'était retiré à Cannes, dans l'espoir de rétablir sa santé, fortement ébranlée.

EN AUTRICHE

La Crise Parlementaire

Une séance de la Chambre *a duré* 81 heures

Vienne, 19 décembre.

Afin de laisser le ministre, baron Bienerth, qui refuse de constituer son cabinet avec cinq ministres slaves et cinq ministres allemands, la Chambre autrichienne, divisée en deux groupes, est entrée en séance le 15 décembre.

Cette séance n'a été levée que le 18, après une discussion qui a duré 81 heures.

Le député tchèque Kottarch est resté plus de vingt quatre heures à la tribune ; il a prononcé le même discours en trois langues différentes, en allemand d'abord, en tchèque, puis en polonais.

Aux abords du Parlement le service d'ordre était assuré par un millier d'agents de police.

Modern' Cordonnerie
6, Boulevard du Palais, Bastia

Tout homme

trouvera dans les chaussures de la *Modern'* la satisfaction de tous ses goûts. Grâce à nos énormes arrivages nous pouvons vendre des chaussures idéales. Toutes sont faites en forme parfaite, élégantes et durables.

Leur façon soignée, la qualité de leur cuir leur conservent l'élégance et le confort.

60 pointures dans chaque genre assurent à tout acheteur, un chaussant absolument parfait.

Toute femme

se chaussant à la *Modern'* est certaine de trouver un genre gracieux et un parfait confort, des formes à la mode, moulées aux lignes naturelles du pied, leur donnant toute l'élégance voulue.

Les chaussures de la *Modern'* étant toutes faites sur cuir véritable, sont indéformables et conservent leur forme impeccable.

A qualité égale, la concurrence est enfoncée.

LABORATOIRE SPÉCIAL
d'Analyses
Chimiques, Médicales
et Bactériologiques
P.-A. QUILICI
Pharmacien-Chimiste
Successeur de TEILLIET
19, Boulevard du Palais, Bastia
Stérilisation des instruments
et objets de pansements
Médicaments de 1er choix

RHUM St-JAMES



Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lardanet*.

P. CHARDON et Cie
Fabricants de Matériaux de Construction
Usines à Francazal (Gironde)
Bureaux à Paris, 7, Avenue Carnot, de onze à quatre. Nouvelle Traverse.
TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques
Toutes pistes et rondes.
Briques pleines et creuses
Briques à planchers en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX HYDRAULIQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 8 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Rabiots, Cercueils, Liteaux, Lattes
Grande Entrepôt de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Vente et Accessoires pour plâtre, coulis, carrés
Fers à planchers I
BIMÉTAL en boulins, lattes, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec soin.

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique Reconstituante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer, pendant l'hiver, toujours l'hiver
PIPPERMINT
Liqueur de Sport, d'Usine et de Bureau
827 Frères, Inventeurs. — Rayé (H. G.)
Maison Fondée en 1789.

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio — d'Ajaccio à Bastia

de Casamozza à Ghisonaccia — de Ghisonaccia à Casamozza

de Ponte-Leccia à Calvi — de Calvi à Ponte-Leccia

FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ou ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Poyant ou potterie et ce genre.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse





Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

DEMANDEZ LES CIGARETTES MATTEI

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 351 — MARDI 21 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale ne autres pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

MISSEL PASSIONNÉ

Aucun de nos lecteurs, de ceux qui s'occupent quelque peu de littérature, ne doit avoir oublié le nom de Mme Emma di Rienzi, cette femme distinguée, pleine d'esprit, qui était parmi nous il y a quelques années, et à qui nous devons plusieurs jolis petits chefs-d'œuvre dans lesquels notre cher pays de Corse est exalté.

Mme Emma di Rienzi est un vrai poète. Dans Ajaccio la Blanche, la ville du rêve qu'elle affectionnait particulièrement, à l'ombre de nos rives magnifiques l'été, sous la clarté de notre radieux soleil l'hiver, elle a écrit de bien jolis poèmes.

J'ai encore dans l'oreille, même un peu dans le cœur, la musique délicieuse des vers de *Pro Corsa*, du *Ruisseau de la Vie*, de *Myriam de Mosaïa*, que mon cher ami Gabriel de Gravone me disait quelquefois, au cours de rares promenades, tandis qu'il vivait déjà le beau rêve réalisé aujourd'hui : interpréter des chefs-d'œuvre. Gravone adorait les vers de Mme di Rienzi : à les lui entendre dire j'avais été aussi ébloui.

Plus tard, un soir d'été, dans un coin rustique de la Corse, à Tavera, j'avais entendu le poète dire lui-même ses vers. Dans le silence de ce paysage nocturne, la voix de Mme di Rienzi montait douce, suppliante, mélancolique, et la clarté de la lune — superbe ce soir-là — me permit de voir le sourire extatique qui allégeait ses lèvres. Je fus enthousiasmé, Mme di Rienzi avait un admirateur de plus.

C'est pourquoi, il y a quelques jours, en ouvrant son dernier volume, *Missel passionné*, j'éprouvais un peu de joie tendre, cette joie que l'on retrouve chaque fois qu'on lit un auteur préféré. Traversez avec moi, un peu hâtivement, ce jardin où les fleurs sont belles et délicates, les parfums délicieux, et d'où l'on sort, ayant eu soi quelque bon sentiment de plus : vous ne le regretterez pas.

Missel passionné, le titre est prometteur, surtout lorsqu'il est choisi par une femme et que cette femme est Mme Emma di Rienzi.

Dans une courte préface, le poète nous dit : « ...C'est une femme dont j'ai esquissé la vie sentimentale: *Pris entre* vagues dans lesquels on aspire, on attend, on aime déjà, où la rencontre inévitable se fait. En une période d'amour de joies, courte comme tout ce qui est bon ici-bas, la voici *Aimante*, avec de brefs transports, de passentes apothéoses. Ensuite, viennent le départ, les tristesses douces, presque consolantes, puisque *l'Instre*, capable de vivre de la pensée toujours présente d'un absent adoré, croit, un moment encore, à la fidélité possible de l'Amant. Mais l'heure du regret de ce qui fut a sonné : la *Douloureuse* apparaît avec son cortège d'espoirs défunts, de fleurs fanées, de lumières éteintes ; avec, aussi, ses colères, ses dédains, ses désirs de vengeance, ses adieux exaspérés, avant d'en arriver à cet acte ultime du drame éternel de l'amour, le Pardon, et d'être, enfin, la *Résignée*, aux jours d'automne pleins de mansuétude, précurseurs de l'hiver qui la prend. Et c'est alors, la porte étant close à jamais du sanctuaire où l'Amant heurtera vainement, qu'elle sera l'*Enfermée* des derniers rêves qui — oh ! soyez-en certains, curieux de l'Eternel Féminin ! — chez un être comme celui que j'ai cherché à dévoiler, seront, encore, des rêves d'amour. » Et Mme di Rienzi ajoute : Les psychologues diront : C'est l'éternelle histoire, et je leur répondrais : Messieurs, si c'est la même chose, *c'est que c'est toujours la même chose.*

Après avoir lu la préface, les blasés s'écrieront : ce n'est pas la peine de continuer. Ils se trompent. Chez Mme Emma di Rienzi, l'histoire n'est rien, les vers sont tout, et, lorsque ces vers expriment de très beaux sentiments en une rime riche, jeune, fraîche, à peine voilée de tristesse, on peut lire, on est tenté de lire, on va jusqu'au bout.

... Je légue à toi, lecteur, l'héritage sacré.
Et je livre aujourd'hui dans sa forme ingénue
A tous ceux qui d'amour ont souffert et pleuré :
Missel passionné, roman d'une inconnue.

Pour ma part, c'est avec joie que j'ai *accepté* l'héritage, et je vais vous livrer quelques-uns des trésors que j'y ai découverts.

Les préludes sont de toute beauté. Dans le poème intitulé : *Marbre*, les premiers vers sont délicieux :

C'est l'heure où les oiseaux chantent l'Epithalame :
Où l'herbe se balance aux caresses du vent ;
C'est l'heure calme et bleue où les fleurs ont une âme,
Où, dans les beaux matins, les tailis sont vivants.

Les ormes, les tilleuls ont des chuchotis d'ondes...

. . . . . .

Qu'on voudrait vivre cette heure-là !
Et cette sérénade :

« Viens ! approchons-nous amie... entr'ouvre ta fenêtre...
C'est moi ! c'est ton chanteur ! N'entends-tu pas ma voix ;
O ma pâle Phébé, vas-tu pas m'apparaître ?
Le prélude... Minuit va sonner aux beffrois... »

— O minuit, calme et beau, comme un mois de Marie !
Heure apaisante et douce où cesse ma douleur !
Qui que tu sois, Chanteur, ta chanson suit bénie,
Puisqu'elle endort le mal, dont, lentement, je meurs.

Et ce charmant petit poème : *Une heure seulement* :

Si l'on pouvait une heure — une heure, seulement !
S'évader de la vie, et vivre dans son rêve...

. . . . . .

Le poète nous dit quels sont ses rêves, et je vous assure qu'on l'envie d'en avoir de si beaux, surtout quand elle termine :

Les joies d'autres amants ne vaudraient pas les nôtres,
Si l'on pouvait une heure — une heure seulement !

Mais il me faudrait reproduire le livre en entier, tant les vers sont jolis dans l'ingénuité des sentiments qu'ils expriment ; ingénuité où l'on devine les pensées d'une femme certes, mais d'une femme supérieure qui n'a pas encore eu trop de désillusions.

Voyez ce petit poème : *Tes mains*. C'est l'*Amante* qui parle :

Tes mains, tes douces mains, ont pansé ma blessure,
— Celle qu'un mot de toi fit saigner à mon cœur —
Et si ton dieu — le mien — lui-même me torture,
Tu m'as permis l'abri que rêva ma douleur.

. . . . . .

Et quand viendra la mort, sans crainte et sans faiblesse,
Je voudrais m'endormir avec de fiers délains,
Si, sur mon front pâli, j'avais votre caresse,
O mains ! O douces mains !

Les feuillets se succèdent et ces poèmes sont tous à reproduire, comment faire ? Je vous renvoie au livre : pourtant, je ne peux résister au plaisir de vous donner ce poème : *Intimité*, en entier :

Du soir que je sais bien, gardez-la le mémoire !
Je t'avais répondu « que nous irions là-bas. »
Il faisait froid, déjà ; la campagne était noire ;
Je me serrais frileuse et calme à ton bras.
Parlais, d'un pas plus lent, nous parcourions la route,
Sonnait de tous côtés nos lassers d'amoureux.
Saviez-vous notre but ? Cela, vois-tu, j'en doute...
Mais le chemin, ce soir, devait mener aux cieux !

Enfin ! nous y voilà ! tout dort dans le village ;
Notre pas, dans la rue, éveille un écho sourd.
Be seul en seul, faisons notre pèlerinage...
Il est minuit bientôt, cher mendiant d'amour !

. . . . . .

Et la petite chambre, étroite et solitaire,
Comme un nid duveté, s'entr'ouvrit pour nous deux.
Et, seuls dans notre extase, entourés de mystère,
Tu m'as bien regardée au plus profond des yeux.

Dans tes beaux frissonnant, la lèvre sur la tienne,
Longtemps, oh, bien longtemps ! le silence nous passa.
Et j'ai senti bondir, en mes seins, ta fièvre.
J'ai vécu de ta vie et j'ai eu tes baisers.

. . . . . .

Les rideaux sont tirés, la lumière est éteinte ;
Dans mes bras enlacés, je t'ai fait tressaillir...
Et je me sens encore vibrer de ton étreinte,
Et mourir et renaître ; et renaître et mourir !

N'est-ce pas de toute beauté, et comment pourrait-on se lasser de lire ces vers ? Je ne suis qu'au début du livre, il me faut courir à la fin et avec le grand regret de ne pouvoir vous donner tout l'épilogue, cette jolie pièce qui fait passer en vous une émotion intense, qui nous fait presque pleurer...

C'est intitulé : *Porte close*, c'est triste comme un glas funèbre, mais beau comme les plus jolis poèmes de Musset :

Passant, ne heurte pas à cette porte *close* !...
Depuis longtemps, déjà, le portail est fermé.
Et vois ! le vent du soir l'a tout jonché de roses,
Comme lorsit l'amie au tombeau de l'aimé !

. . . . . .

Ici, l'on attendit des jours et des années,
Et l'on souffrit en vain.
Les roses que tu vois, dix fois, se sont fanées,
Et l'Attendu, jamais ne parut en chemin.

Maintenant, elle dort... A la fenêtre basse,
Elle ne viendra plus l'espérer trotement,
Et sur le seuil désert, au silhouette lasse
Ne se promettra plus le retour de l'amant.

La main qui se posait, aux soirs de confidences,
Si douce à ton épaule, est froide à tout jamais ;
Les bons yeux sont éteints ; et, plein de confiance,
Le grand cœur ne bat plus — celui-là qui t'aimait !

Car l'on meurt de l'attente et du l'ingratitude...
L'on meurt, lorsque l'écho de la voix et du pas
D'un être disparu remplit la solitude...
Tu n'était qu'un enfant, et tu ne savais pas !

Jusqu'à ton dernier jour elle entr'ouvrit la porte,
Comme on fait, de la cage, aux oiseaux disparus...
Te voilà sur le seuil, maintenant qu'elle est morte !

Va, passe ton chemin : on ne t'ouvrira plus !

C'est la fin du livre ; peu souvent il m'est arrivé de lire quelque chose de plus sincèrement triste, et aussi quelque chose d'aussi bien ciselé. *Missel passionné* est le chef-d'œuvre de Mme Emma di Rienzi, et je ne la remercierai jamais assez pour les minutes irrétrouvables de bien douces émotions qu'elle m'a fait vivre en le lisant.

PAUL VALOT.

NOUS FAISONS CADEAU DE 7.000 MONTRES



Nous nous sommes décidés à faire cadeau de 5.000 montres, dans le but de répandre davantage nos *montres chronomètres Bella*, et cela uniquement contre payement de la main d'œuvre, soit frs 9 par pièce.

Le montre chronomètre Delia est une montre de précision de haute élégance moderne, montée dans une *belle boîte en argent Gloria et qui coûte ordinairement 20 francs*.

Nous avons également disposé dans le même but de 2.000 d'un autre genre de nos *montres Delia or* pour Messieurs et Dames. Ces montres possèdent aussi un excellent mouvement régl. Les boîtes sont fabriquées en métal Delia qui ne perd jamais la couleur de l'or et qui, au contre, est encore recouvert par un procédé électrique, d'une couche d'or véritable, de sorte que d'après leur apparence, il est impossible de distinguer ces montres de celles en or véritable. *L'or Delia* est actuellement, assurément, la meilleure imitation de l'or et nous le garantissons 15 ans. Ces montres valent ordinairement 30 francs, mais nous livrons *gratis* ces 5 mille pièces pour Messieurs ou Dames, *seulement contre payement de la main d'œuvre*, soit *frs 12* par montre. Nous garantissons, en outre, par écrit, pendant 3 ans, la bonne marche de ces deux sortes de montres. C'est donc véritablement sa cadeau que nous faisons avec ces montres et nous pensons seulement comme conditions, que vous recommandiez nos montres et notre Maison parmi vos connaissances. Vous pourrez bien penser qu'il va de soi, que nous vous livrerons une montre vraiment bonne et irréprochable, puisque à la suite de vos recommandations, nous comptons sur d'autres achats qui seuls nous laisseront un bénéfice.

Nous recevons déjà une grande quantité de demandes pour nos montres gratuites et la provision mise à disposition sera probablement bientôt épuisée. Si vous voulez profiter de cette occasion, qui ne vous sera guère offerte une deuxième fois, veuillez, s'il vous plaît, nous envoyer, par *retour du courrier*, votre commande et vous recevrez une montre dont vous serez enchanté et qui vous rendra, votre vie durant, de précieux services. Nous livrons les montres *franco de douane*, contre remboursement ou payement d'avance. Pour port et emballage nous comptons 4 fr. En cas de non convenance nous reprenons scintillant la marchandise. — Chaîne très moderne en argent Gloria, assorties à ces montres à frs 3.50 au lieu de frs 5 ; en or Delia à fr. 3.50 au lieu de 8 fr.

Adresser les commandes à la Maison d'Exportation R. FREY, LUCENS, C. (SUISSE). Affranchir les lettres à 25 centimes.



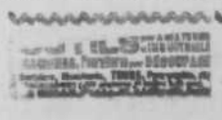
Chaque famille doit avoir un appareil d'Eclairage pour muraille. Lampe Electrique très pratique.

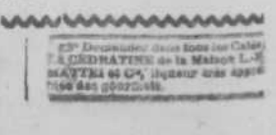
L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia*.



En vente chez tous les Débitants de Tabacs

Représentants concessionnaires pour le Département : Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.





235. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
DE Charles MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

HEURE !

XXII

EN ROMAINE AUX ENCHÈRES

— Mais que veux-tu baron, fils de pères, gentilhomme de race, qui dine sans à midi me proposer une affaire à laquelle je ne songeais pas..., me traiter comme le diable traitait le Christ sur la montagne en m'offrant une fortune ; moins vil et moins infâme que vous, qui avez froidement, lâchement, déposséd mon pauvre fils sans défense en lui volant un héritage auquel vous n'avez pas plus droit que le chenineau qui passe devant moi sans vouloir s'arrêter devant cette gare — quelle condition d'y faire à domicile dans des délais accordés par les huissiers avant la vente.

Le baron grinçait des dents. Il s'était levé et tournait dans le cabinet de notaire comme un tigre en cage. M Brissonnet ne le regardait même pas. A la fin cependant, las d'un silence qui se prolongeait trop à son gré, il se tourna vers le baron, croisa ses bras maigres sur son étroite poitrine et dit :

— Si vous pouviez m'assassiner, comme votre père a fait assassiner son beau-frère, M. de Fraxé, dans le bois de la Motte, un vis un pèserait pas lourd, bien ! Mais voilà... Si on vous trouvait étranglé dans ce cabinet par vos robustes mains, ce serait un scandale abominable... Il y a des gendarmes dans le pays et ils ne pourraient pas faire autrement que de mettre des menottes à ces mains trop vigoureuses et de vous conduire à Bayonne, comme un simple malfaiteur. L'affaire ferait un bruit diabolique et on voudrait connaître les causes de cet exploit de gentilhomme de grands chemins. Aussi je suis tranquille. Et puis il y aurait encore autre chose. On trouverait dans ma caisse, que vous êtes incapable de forcer, avec les billets de banque de marquis de Villac, le testament de cette bonne contesse de Fraxé et ce ne serait pas le prix de sa terre de Sablaines que vous perdriez, mais tout ce que votre infamie vous a rapporté, argent, titres et maisons... Ne faites donc pas le méchant, ne prenez pas des poses de lion qui va dévorer ses trop peu de gueules et accepter la transaction que je vous propose... Tout l'avantage est pour vous.

— Ce serait ?...

— Vous garderez ce que vous avez !... Je garderai ce que j'ai !...

— Et le testament sera détruit ?

— Séance tenante... Brûlé comme un hérétique au temps de l'inquisition.

Le baron hésita une seconde. Mais il était pris.

— Soit, fit-il.

— Allons donc !... Je savais que vous deviendriez raisonnable...

— Finissons-en.

— C'est facile, déclara le petit homme avec son imperturbable sang-froid.

Il quitta son siège, le montra à son complice et dit :

— Mettez-vous là.

Le baron obéit, mais avec l'agitation et la rage du renard pincé dans son terrier et qui cherche de hérisser avec ses dents le bâton que le chasseur lui a passé en travers de la gueule.

— Prenez une plume et écrivez, ordonna le notaire.

Et il dicta.

« Je soussigné, baron Hubert de Breux, reconnais avoir reçu des mains de Me Brissonnet, notaire à Sablaines, tous les titres, fermages, prix de ventes de biens quelconques, y compris celui du domaine de Sablaines, vendu aujourd'hui, toutes les sommes enfin qu'il a pu encaisser pour mon compte. Je le remercie de son administration et des soins qu'il a pris au sujet de la succession de ma tante, madame la comtesse de Fraxé, et je lui donne un quitus général de sa gestion dont je n'ai eu qu'à me louer. Tous comptes de toute nature, anciens ou récents, sont donc définitivement réglés entre nous.

» Fait à Sablaines, en l'étude, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze. »

— C'est lui ? demanda Me Brissonnet.

— Oui.

— Signez donc.

Le baron s'exécuta. Le petit homme s'empara du papier, le lut avec attention et déclara froidement :

— C'est parfait. Je pense que vous me saurez gré de ma modération.

— Le testament ?

Me Brissonnet n'ouvrit pas sa caisse. Il prit un petit portefeuille qu'il avait sur lui, y trouva le précieux papier que le baron venait de lui remettre et dit :

— Veuillez m'attendre un instant.

Il ne fut absent qu'une minute et ne rentra pas seul. Il était accompagné de son jeune factotum, cuisinier, cocher, valet de chambre, clerc et sauts-cuisses de son étude. Il ordonna :

— Allume le feu.

Une bourrée de menu bois était jonbe sur les chenets de la cheminée. Le jeune gars n'eut qu'à en approcher une allumette. Ce fut une flambée subite.

— Sors, dit Me Brissonnet et ne t'éloigne pas.

Le clerc s'esquiva. Alors le petit notaire, sans lâcher sa feuille de papier timbré, montra à son complice la signature bien connue de la comtesse :

« Athénaïs-Louise de Fraxé-Grandeour. »

Et il lut la première phrase :

« Je déclare instituer par le présent acte pour ma légataire universelle la jeune fille que j'ai recueillie, il y a sept ans environ, et qui n'a pas cessé depuis d'habiter avec moi le château de Sablaines ni à Paris, rue Madame. Elle se nommait Spérata en Italien. Près de moi, elle a pris le nom d'Espérance, qui n'est que la traduction de l'autre. Je ne lui connais pas de famille, et j'ignore où elle est née et de quels parents puisqu'elle ne le sait pas elle-même, mais il ne saurait y avoir de doute sur la personne. »

Le notaire demanda :

— Voulez-vous que je continue ?...

— C'est inutile.

— Vous êtes édifié ?...

— Amplement.

— Le testament est d'une clarté indiscutable.

Me Brissonnet déclara :

— C'est moi qui l'ai dicté. La comtesse donnait à sa fille d'adoption tous ses biens meubles et immeubles, sans exception ni réserves, pour en prendre possession au jour du décès.

Propos d'actualité

Le Bilan financier de 1909

L'Etat fait ses comptes. Et comme, après tout, les comptes de l'Etat sont aussi les nôtres, jetons-y un coup d'œil.

D'abord le commerce de la France. Crozon sait que l'année 1908 avait été désastreuse pour les transactions et les affaires, dans tous les pays ; la France n'avait pas échappé à la règle commune, son commerce extérieur avait baissé de 230 millions, passant de 11.818 millions à 11.589 millions. Aussi, les résultats de l'année 1909 étaient-ils attendus avec impatience : la crise n'était-elle que passagère, ou bien marquait-elle le commencement de la grande dégringolade ?

Les chiffres qui viennent d'être publiés par le ministère du commerce, bien que ne portant que sur les onze premiers mois de l'année, vont nous répondre. Ils sont des plus satisfaisants.

Le commerce de la France, pendant les onze premiers mois de 1909, s'est élevé à 10.341 millions, dont 5.379 pour les importations, et 4.962 millions pour les exportations. Le chiffre correspondant de 1908 onze mois n'ayant été que de 9.616 millions, c'est donc une augmentation de 725 millions en chiffres ronds, qui se répartissent à peu près par moitié entre les importations (337 millions) et les exportations (388 millions).

Pour l'année complète on peut escompter un petit milliard d'augmentation ; c'est la preuve d'une belle activité économique : la crise de 1908 n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Passons maintenant au rendement des impôts. La bonne rentrée des contributions est également un sûr criterium de l'aisance et de la prospérité générale. Or, les recouvrements des onze premiers mois de 1909 se sont élevés à 705 millions et dumi de plus qu'en 1908. Les contribuables français ont ceci de particulier, qu'ils pestent toujours contre la lourdeur des impôts mais qu'ils les paient rubis sur l'ongle.

La caisse de l'Etat n'est d'ailleurs pas beaucoup plus riche pour cela, car il faut tenir compte de 170 millions de crédits supplémentaires qui ont été demandés au Parlement. C'est donc encore une soixantaine de millions (à peu près le même chiffre que l'an dernier) qui manquent au budget et qui seront représentés par des « obligations à court terme, » jusqu'à ce que de nouvelles plus-values d'impôts se soient produites.

A. Capelle.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 21 décembre, à 2 h. 1/2

Marchons au pas,	Sigrard.
Hommage aux Dames,	Govaert.
Elsa,	Kessels.
Les Amourettes,	Tortelli.
Galop Tonnerre,	Lamothe.

Le Chef de Musique, LAURUS

AUTOUR DES CHAMBRES

Les Syndics des gens de mer

MM. Guilloteaux, Brindeau, Jules Siegfried, Thierry, Paul Bignon, François Arago et un certain nombre de députés représentant, comme eux, les régions côtières, viennent de saisir la Chambre d'un projet de résolution en faveur de la réorganisation du corps des Syndics des gens de mer et des Gardes maritimes dont les soldes sont véritablement dérisoires et qui ne constituent, pour ces braves gens, que des salaires de famine.

Ce projet de résolution qui réparerait, disent-ils, une certaine iniquité sociale, est ainsi conçu :

« La Chambre, fermement résolue à améliorer le sort des Syndics des gens de mer et des Gardes maritimes, invite le gouvernement à préparer un décret réorganisant ce corps au point de vue de l'amélioration de la solde et tendant spécialement à établir d'une façon permanente une indemnité de cherté de vivres et de logement, variable selon les résidences, et calculée, en tout état de cause d'après les nécessités matérielles de la vie moderne. »

Et nos Représentants Corses, qu'attendent-ils pour intervenir à leur tour ? Pour eux, sans doute, le département de la Corse n'est pas côtier.

Syndicat Agricole de la Corse

La Chambre Syndicale du Syndicat agricole de la Corse s'est réunie hier matin sur la convocation de M. L. Ramelli, vice-président.

M. Donati, au nom de la délégation du Syndicat Agricole, donne connaissance des différentes demandes faites à Paris, d'accord avec la représentation insulaire, auprès de MM. Briand, président du Conseil, Cochery, ministre des Finances des directeurs de différents ministères, notamment auprès de MM. Delanney, directeur des douanes, Fontanilles, inspecteur général des Ponts-et-chaussées, Roux, directeur du service de la répression des fraudes, et Mauvelle, directeur de l'Enseignement agricole, ainsi qu'auprès du Conseil d'administration du P. L. M. de la Compagnie des C. F. D. et de la Compagnie Fraissinet.

M. H. Pierangeli, député de Bastia, invité à assister à la réunion par M. Ramelli, vice-président, expose d'une manière très précise, les réformes les plus urgentes demandées au Gouvernement devant faire l'objet d'un vote du Parlement.

Ces réformes sont l'assainissement, le prolongement du chemin de fer Ghisonaccia-Bonifacio et l'assimilation douanière.

M. Pierangeli donne des détails très complets sur les délais dans lesquels seront votées les lois relatives à ces travaux et les conditions dans lesquelles ils seront accomplis.

La question de l'assimilation douanière donne lieu à un échange d'observations entre MM. Giordani et Pierangeli au sujet de la perception des droits de douane à Marseille sur les denrées à destination de la Corse.

Il est décidé qu'une note relative à cette question sera transmise à M. le Ministre des Finances.

M. Donati complète cet exposé par le compte-rendu des démarches effectuées auprès des Directeurs des différents Ministères pour la solution à apporter aux questions ayant fait l'objet des vœux émis par le Syndicat agricole de la Corse, notamment pour ce qui a trait aux réductions des tarifs de transport, à l'établissement de tarifs comme aux allocations sollicitées par le Syndicat Détail, par le Syndicat d'élevage et à la répression des fraudes des produits alimentaires.

La Chambre syndicale décide qu'un compte-rendu très complet des travaux et des démarches de la représentation insulaire et de la délégation du S. A. C. sera publié dans le Bulletin du mois de janvier.

Avant de se séparer la Chambre Syndicale vote des félicitations à la représentation insulaire et des remerciements à M. Pierangeli pour les explications si complètes qu'il a bien voulu donner au cours de la réunion.

M. Giordani demande d'associer à ces remerciements l'infatigable président, M. le premier président Grassi, pour le zèle et le dévouement qu'il a apporté dans l'accomplissement de la mission confiée à la délégation du Syndicat Agricole de la Corse.

AU THÉATRE

La Bohème

Je sors à peine de la seconde représentation de la *Bohème* et c'est sous l'impression délicieuse de cette soirée que je vais essayer de dire mon plaisir, tout mon plaisir. Aussi hier, j'ai la conviction d'être l'interprète d'une salle plus attentive que la salle élégante des premières et qui a écouté la musique de Puccini sous un recueillement presque religieux. J'avoue tout de suite que cette musique me plaît. Ce n'est peut être pas du tiens grand art. Il y a eu des scènes de plus haute envergure qui ont révolutionné davantage le monde de la critique. Mais nous qui n'avons pas à discuter la valeur technique d'une partition, pourquoi résisterions-nous à son charme ?

A mon très modeste avis, la musique de Puccini a pour principale qualité de rendre fidèlement ce mélange de belle insouciance et d'intense mélancolie qu'est la Vie de Bohème. Ecoutez cette musique ! Elle voltige, vive, alerte, légère, spirituelle, si j'ose dire, au début du premier acte, se fait d'une simplicité infiniment gracieuse à l'apparition de Mimi, devient mutine à souhait, dans cet exquis récitatif : « Altro di me non li saprei narrare, » éclate en fanfares joyeuses au second acte, — fleuri comme d'une rose pourpre de la chanson de Musette — frissonne et s'alanguit au 3e acte, sous les gri-sailles d'un hiver que Rodolphe et Mimi voudraient éternel ; puis, avec des rappels mélancoliques du pimpant 1er acte, écoutez-la s'attrister cette musique dans les philosophiques adieux de Colline à sa vieille douillette, écoutez-la s'envoler comme un souffle des lèvres de Mimi expirante, et planer enfin magnifiquement en quelques longs accords de marche funèbre qui marquent la fin de la pièce et aussi tôt ou tard la fin de cette vie de bohème que, tôt ou tard, chaque homme pleure un peu au fond de soi.

Ah ! si vraiment cette musique n'est pas du grand art, comme elle a l'art de nous séduire ! Et quelle belle interprétation elle a eue ce soir sur notre scène ! Il y avait entre les spectateurs et les artistes cette sympathie qui augmente le plaisir des premiers et laisse au talent des autres toute son expansion.

L'honneur de ce brillant succès revient en premier lieu à M. Cheleschi qui dirigea avec toute la maestria désirable un orchestre fort bien composé et justement acclamé ce soir. L'attentive soutenue du public aura prouvé à M. Cheleschi que le sens artistique n'est pas mort chez nous et qu'on y juge comme il convient les vrais artistes.

J'ai beaucoup apprécié au second acte la coquetterie mutine de Mlle Chevenci, une mignonne Musette bien faite pour affoler son Alcindor qui personnifia avec un comique fort goûté l'excellent M. Bortolomasi.

MM. Capecchi (Schaunard) et Cerri (Colline) ont droit aussi à des éloges pour leur tenue dans des rôles plus effacés. M. Foggi, dont j'admire sous réserve la noblesse d'attitudes quand il joue les personnages tragiques, n'est transformé avec une incroyable souplesse de talent, en un Marcel étourdissant de verve, rageur quand il fallait, grave... quand il pouvait, amoureux et faible... quand Musette voulait.

Et j'ai laissé pour la fin Mlle Minotti et M. Bersellini. Que leur dire ? Les qualificatifs les plus élogieux se pressent au bout de ma plume. Mieux cependant que toute parole nul pourrait le faire ; l'enthousiasme d'une salle transportée a consacré l'art incomparable avec lequel ils ont incarné l'une, la belle, douce et touchante Mimi dont la voix de cristal chanta si bien l'avril, la poésie, l'amour, l'autre, le tendre Rodolphe, à la voix de caresse, aux accents suaves.

Le duo du 3me acte a été un véritable triomphe pour ces deux charmants artistes. En leur exprimant nos plus sincère admiration, je ne fais que prolonger l'écho des bravos qui les saluaient tout à l'heure.

X.

MAIRIE DE BASTIA

Pour répondre aux bruits alarmants répandus en ville, au sujet d'une épidémie de fièvre typhoïde, nous croyons utile de faire connaître au public la statistique officielle des décès survenus à Bastia, depuis le mois de janvier jusqu'au 30 novembre 1909, et attribués à cette maladie :

du 1er janvier au 30 novembre, Typhoïde.	6
du 1er décembre au 20 décembre, Typhoïde.	néant.

Nous devons ajouter, pour faire connaître l'état sanitaire général de Bastia, que du 1er au 20 décembre courant, il n'a été déclaré que 13 décès dûs à des causes diverses non épidémiques.

Bastia, le 20 décembre 1909.

Le Maire, A. GAUDIN.

Gazette Religieuse

M. le chanoine Casanova, curé-archiprêtre de Saint-Jean, a reçu les Saints Ordres le 17 décembre 1859 ; dimanche on a fêté le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale.

M. l'archiprêtre Casanova a célébré à 8 heures sa messe jubilaire, entouré du clergé de la ville et de beaucoup de prêtres des environs.

Après l'Evangile, M. le chanoine Quilici, curé-archiprêtre de Calvi, est monté en chaire. En un langage élevé, avec un choix d'expressions les plus heureuses, il a dit ce qu'est le sacerdoce. Il a trouvé des accents émus pour dépeindre la mission de ce représentant de Dieu sur cette terre, et pour parler si bien de la dignité du sacerdoce, il ne fallait qu'un prêtre aussi digne, aussi zélé, aussi pieux que l'Orateur sacré qui a tenu pendant quelques instants la nombreuse assistance sous le charme de sa parole ardente et sincère.

M. le chanoine Quilici a trouvé, en traitant ce beau sujet, à diverses reprises, l'occasion de louer avec un tact parfait son vénéré Confrère de Saint-Jean-Baptiste, en rappelant les belles étapes de sa carrière sacerdotale, sa vaste érudition, la dignité, la piété et le dévouement dont il a donné tant de preuves pendant un demi-siècle de sa vie consacré au service de Dieu et des âmes.

Nous ne pouvons nous empêcher de dire que les fidèles de Calvi sont très heureux d'avoir à leur tête un Pasteur d'autant de piété et de talent.

Divers chants ont été admirablement exécutés par des demoiselles ; M. Barbone a chanté *Tu es sacerdos* avec sa maestria habituelle.

Après la messe les assistants se sont rendus à la sacristie pour saluer M. l'Archiprêtre et lui présenter leurs meilleurs souhaits.

Dans l'après-midi, M. l'Archiprêtre a reçu au presbytère les membres du clergé régulier et séculier, un très grand nombre de paroissiens et de dames.

A l'occasion de ce jubilé, divers cadeaux ont été offerts à M. l'Archiprêtre, entr'autres un calice, de prix, par les dames.

Aux vêpres l'assistance était fort nombreuse. M. le chanoine Casanova, très ému, a remercié ses paroissiens des manifestations dont il était l'objet en ce jour solennel, et a demandé leurs prières pour que Dieu bénisse l'œuvre qu'il lui reste à accomplir sur cette terre.

M. Barbone a très délicatement rendu la *Pasnis Angelicus*, avec accompagnement de violon et d'orgue (MM. Gannarelli et Reginensi) ; nos demoiselles ce sont encore fait attendre. Après le Salut, cette imposante cérémonie a été clôturée par le *Te Deum*.

Dieu seul sait le bien accompli pendant ces cinquante ans par M. l'archiprêtre Casanova, dans toutes les paroisses par où il a passé, à Valle di Campoloro, à Campile, à Calvi, à Oletta, et enfin, depuis vingt-trois ans, à Saint-Jean.

Aussi, en ce jour solennel, de tous ces points de l'île lui sont venues les plus touchantes félicitations, les vœux les plus sincères, pour qu'il puisse le plus longtemps encore contribuer à la gloire de Dieu dans sa belle paroisse.

Le Petit Bastiais s'empresse de profiter de cette heureuse circonstance pour présenter à son tour à M. l'Archiprêtre de Saint-Jean ses respectueuses et sincères félicitations.

L'échouement du « Phylis »

Le remorqueur « Marins Chambon » venant de Marseille, est arrivé à Ponta d'Arco, et a mouillé à quelques mètres du trois-mâts « Phylis ».

C'est un fort remorqueur dont la puissance de ses machines lui imprime une vitesse de 14 milles à l'heure.

Vu l'état du fond où repose le « Phylis » et les appareils perfectionnés dont le remorqueur est muni, l'opération pourra être menée à bien, si la mer reste calme.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Mardi, 21 décembre, à 8 heures 1/2

Seule et unique représentation du

BARBIER DE SÉVILLE

Opéra en 3 actes de Rossini

Pour favoriser la Direction, et à la demande de nombreux habitués du Théâtre, le baryton FOGGI jouera le rôle de Don Bartolo.

Location chez M. Poggi.

Buffet — Soavi

BULLETIN FINANCIER

Paris, 17 décembre 1909.

Le marché est très bon aujourd'hui et la plupart des valeurs s'inscrivent en reprise sur la veille. La Rente Française gagne 10 centimes à 98.75. Les Fonds Etrangers sont pour la plupart en progrès : Extérieure 97.60 ; Portugais 66.25 ; Serbe 87.15 ; Russe 1909, 100.45. Au groupe des Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais est en plus value à 1 377. L'arrangement conclu entre le Crédit Foncier et la Rente Foncière a été très bien accueilli. Les valeurs industrielles et de transports sont en bonne tendance. Suez à 3.940. Hausse des charbonnages Rio. Légère reprise des titres cuprifères. Rio 1.964.

L'action de la Société Française de Mines de Fer s'échange à 430. Les Mines d'Etain d'Erredesa (Portugal) accentuent leur mouvement de hausse à 295.

L'Electrique Lille Roubaix Tourcoing se retrouve en bonne tendance à 294.50. Le Central Electrique du Nord cote 57.50.

On demande à 472 l'obligation 5 0/0 du Port de Bahia.

Recettes de la Cie de Tramways, Eclairage et Force à Rio de Janeiro, pour la 4e semaine de 1909 : fr. 717..95 contre fr. 703.256 en 1908. Plus-value totale depuis le commencement de l'année fr. : 2.203.398.

Recettes de la ligne Jardin Botanique pour cette 48e semaine fr. : 109.332.

Nos chemins de fer sont irréguliers.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10 à midi 12 4 + à 6 heures du soir + 12. Maxima + 14. Minima + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin, 759 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 756 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.

l'après-midi, id.

La Saint Thomas

Les patrons et garçons bouchers de notre Ville fêteront aujourd'hui leur Saint Patron, dans l'oratoire de Saint Joseph, où se trouve la chapelle dédiée au vénérable Saint.

Le matin : Messe basse, à 9 heures. Grand'Messe à 11 heures.

Le soir : à 4 heures, Bénédiction, suivie du baisement de la Sainte Relique.

Nouveau Confrère

Les Corses d'Alger viennent de fonder « L'Echo de la Corse et de l'Algérie, » organe de Défense de tous les intérêts Corses et Algériens, avec M. V. Davalay comme rédacteur en chef.

Ce nouveau journal paraîtra à nos nombreux compatriotes qui habitent Alger et l'Algérie de se tenir au rapports divers entr'eux, d'avoir des nouvelles de leurs pays d'origine auquel ils restent toujours unis, enfin de défendre les intérêts de la Corse.

Nous ne pouvons que souhaiter prospérité et longue vie à ce nouveau confrère.

Au Port

Vapeur « Limonne, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. « Nouadis, » cap. Carrias, venant de Marseille.

— Vap. italien « Paraguay » venant de Porto-Torres, reparti pour Livourne.

— Vap. allemand, « Nisqel, » cap. Nissan, parti pour Palerme.

— Vap « Limonne, » cap. Maury, parti pour Marseille.

— Remorqueur « Adèle », avec une goélette en remorque ayant dans sa cale, installés en vrac, un chargement de 11.000 kilos d'anguilles, parti pour Naples.

Gendarmerie

Il sera attribué à la gendarmerie, au 1er janvier : 2 sous-lieutenants, 2 maréchaux des logis d'honneur, 12 de chevalier dont 3 pour la troupe, 328 médailles militaires.

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont préférés dans le monde entier, vient de faire des concessions avantageuses que la Maison Joseph Lanchetti 45, Boulevard Paoli, à Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que bois, fer, chaux, ciments, vitres, peinture, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER, de Salon, incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux mis avant cette date seront remplacés gratis.

Avis

Jeune homme de 15 à 16 ans, bonnes références, bonne instruction, demande emploi aux écritures.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Naissances.

Fabiani Palmiro-Noëlie-Marie. — Guarini Raphaël-Paul-Francis-Marco. — Padella Louise-Rose.

Grand Hôtel d'Europe

Mme Vve Adélaïde COLOMBANI

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Adélaïde COLOMBANI un assortiment de pièces froides et de Pâtisserie.

A l'occasion du Réveillon l'Hôtel sera ouvert toute la nuit.

On est prié de retenir les tables à l'avance.

AVIS DE MESSE

Le personnel de la police de Bastia, a l'honneur de porter à la connaissance de ses parents et amis, qu'il fera célébrer le jeudi 23 Décembre courant, à 10 heures du matin, un service funèbre en mémoire de ses regrettés camarades

RISTORI, GUGLIELMI ET BIAGGINI

Morts victimes de leurs devoirs

BIJOUTERIE-HORLOGERIE

DANESI Fils

Ancien Elève des Ecoles d'Horlogerie de BESANÇON

16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer ses nombreuses Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (*Mouvements les plus compliqués*).

M. DANESI, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE au 1er CHOIX

DERNIÈRES NOUVELLES

00706 **Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais***

BOURSE DE PARIS

	18 déc. — 20 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	99.70 — 99.60
de 3 0/0 amortis.	99 10 — 99.15
	ex-coup-n

Conseil des Ministres

Paris, 20 décembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se réuniront, demain matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

CANNES

LA MORT du Grand-Duc Michel

Cannes, 20 décembre.

Le grand-duc Nicolas, le troisième fils du Grand-Duc Michel Nicolaïtewitch, qui se trouvait à Paris, est arrivé hier à Cannes.

Très probablement les autres fils du défunt arriveront demain, venant de Russie.

Toutes les notabilités de Nice et de Cannes et les membres de la colonie russe de ces deux villes, se sont rendus à la villa Alleston, où ils ont été reçus par la Maison militaire du grand duc Michel, qui est composée des généraux Baranoff et Mettenzoff, du colonel Drake du capitaine Fride et des docteurs Zander et Zoulof.

Les obsèques du grand duc Michel Nicolaïtewitch, grand'oncle du Tsar, grand-maître de l'artillerie russe et président du Conseil de l'Empire, auront lieu très probablement mercredi prochain.

TOULON

LES Elections Municipales

Scrutin de ballottage

Toulon, 20 décembre.

Les électeurs de la ville de Toulon étaient convoqués hier à l'effet d'élire les membres de leur Conseil municipal.

Le premier tour de scrutin n'ayant donné aucun résultat, il a été procédé hier au scrutin de ballottage.

Les résultats n'ont été connus que ce matin.

La Liste du Bloc républicain de Défense des Intérêts Economiques

Les socialistes ont été battus.

C'est la liste des indépendants et des partisans de M. Clémenceau qui a triomphé.

Sur les 36 conseillers à élire, 33 appartenaient à cette liste.

MM. Cornalvi François, ouvrier du port ; Lecx Paul, ouvrier du port, et Marcegai Vincent, avocat, docteur en droit, président du Syndicat d'initiative Corse, n'ont pas été élus.

Le premier de cette liste a été élu avec 6.260 voix sur 21 418 électeurs inscrits.

Le dernier élu a obtenu 5021 voix.

La Liste Ferrero

La liste du Comité d'Union républicaine socialiste, à la tête de laquelle figurait M. Prosper Ferrero, ancien maire de Toulon et député du Var, ne compte que trois élus.

Ce sont :

MM. Prosper Ferrero, avec 5 700 voix ;

Boyer Paul, ingénieur architecte, avec 5.688 voix ;

Villecière Camille, professeur au lycée, avec 5 681 voix.

Cette élection a donné lieu à une très vive agitation autour des salles de scrutin.

Il ne s'est cependant produit aucun incident grave.

TENTATIVE DE SUICIDE du lieutenant de vaisseau Lair

ETAT GRAVE

Toulon, 20 décembre.

Le lieutenant de vaisseau Lair, détenu à la prison maritime a tenté de s'empoisonner, en avalant du verre pilé dans la soupe qui lui a été servie hier au soir.

Le gardien, qui était chargé de sa surveillance ne s'est aperçu de rien.

Ce n'est qu'en voyant le prisonnier en proie à d'atroces souffrances qu'il a fait appeler le directeur de la prison.

Un médecin, mandé en toute hâte, a constaté, l'empoisonnement par du verre pilé, et a ordonné le transfert du lieutenant de vaisseau à Saint-Mandrier.

L'état du malheureux prisonnier est très grave.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Justice

La Chambre continue l'examen du budget du Ministère de la Justice.

Les exécutions capitales

M. Streg, député de la Seine, parle longuement sur les spectacles malsains offerts par les exécutions capitales.

L'orateur fait allusion aux exécutions qui ont eu lieu depuis le commencement de cette année.

M. Barthou, ministre de la Justice, monte à la tribune, et déclare que le Parlement s'est déjà prononcé à ce sujet.

Le garde des sceaux ajoute que lorsque cette proposition reviendra en discussion, le Gouvernement fera connaître son sentiment.

Plusieurs orateurs traitent le même sujet.

La séance est levée à 11 heures 50 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 50.

CONTRE LES FRAUDEURS

Interpellation Lasies

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lasies, au sujet de l'impunité qui met à l'abri certains gros fraudeurs.

Le député du Gers demande que la loi sur les fraudes soit rigoureusement appliquée.

L'orateur apporte à la tribune des faits d'une gravité extraordinaire. Il signale que des wagons remplis d'alcool d'industrie étaient arrivés dans son arrondissement avec l'acquit rouge, et avaient été répartis avec l'acquit blanc, sous le nom d'Armagnac.

M. Cazeaux-Cazalet, président de la Commission d'enquête, répond longuement à l'orateur.

M. Barthou, ministre de la Justice, monte à son tour à la tribune, et déclare que le Gouvernement ne peut pas ordonner des poursuites sur de simples allégations.

Ordre du Jour

La discussion étant close, le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple accepté par le Gouvernement.

Cet ordre du jour est voté par mains levées par tous les députés de la gauche.

Séance demain.

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LE RACHAT DE L'OUEST

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif au règlement amiable du rachat de l'Ouest.

M. Aimond, rapporteur du projet de loi, monte à la tribune et développe les conclusions de son rapport.

M. Millerand, ministre des Travaux publics, monte ensuite à la tribune, et engage le Sénat à voter le projet tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés.

La convention, dit le Ministre, liquide le passé définitivement et dégage l'avenir. On ne peut pour la repousser qu'obéir à l'idée d'une reprise sur les petits porteurs d'une partie de la créance de l'Etat.

Après une vive discussion les articles 1 et 2 de la convention sont mis aux voix et adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La Mort DU ROI LÉOPOLD

Les Obsèques

De grands préparatifs sont faits en vue des obsèques qui seront célébrées, en grande pompe, mercredi matin, à 11 heures.

Quelques représentants des Cours d'Europe sont arrivés.

Autour du cercueil

Le corps du roi est gardé nuit et jour par les colonels et les lieutenants-colonels des régiments de la garnison de Bruxelles, qui montent la garde, huit par huit, autour du cercueil.

La Baronne Vaughan

L'événement mondain du jour des Belges est arrivée aujourd'hui, à Paris.

La baronne Vaughan est partie dans la soirée pour Bellacourt, où S. M. Léopold II lui avait fait construire un superbe château.

La baronne se rend auprès de ses deux enfants, dont l'aîné a cinq ans et l'autre trois ans.

F. CHARDON et Cie

Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)

Magasins : { Bastia, 2, Avenue Carnot. de vente : { Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Toutes plates et rondes,

Briques pleines et creuses

Briques à planchers en fer I

CARREAUX, TORETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE DE CARREAUX HOLLANDAIS EN CIMENT uniset à dessins pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.

Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure

Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois

Planchers, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES

Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I

ZINC, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY ET DES GRANDES SOURCES DE VALS pour la Corse

BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, diabète, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Verband*

JOSEPH GRAZIANI

Agréé au Tribunal de Commerce de Bastia

Ancien premier clerc de Notaire

6, Boulevard du Palais, au 1er

Assurances : Vie. — Incendie. — Accidents Contentieux

Recouvrement de Créances. — Gérance d'Immeubles

Location, Vente et Achat d'Immeubles

Prêts sur Hypothèque

Rédaction d'Actes Tenue Soignée privée Établissement de Comptabilités. — Bilans

PLANTATIONS ET RHUMERIES AGRICOLES Antillennes

RHUM GRANDS MORNES

GET'S OLO RHUM

PUR, AUTHENTIQUE VIEUX RHUM GRANDS MORNES

Plusieurs exquis, Parfum naturel, Goût sec Analysés.

Exiger les Contreétiquettes. — Exiger la bouteille cylindrique

Imprimerie et Papeterie Réunies de NN. GUY Frères, Successeurs de « PIPPERMINT. »

MAISON FONDÉE EN 1790

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio — d'Ajaccio à Bastia



de Casamozza à Ghisoniccia — de Ghisoniccia à Casamozza



de Ponte-Leccia à Calvi — de Calvi à Ponte-Leccia



FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse





Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.



TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 302 — MERCREDI 22 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les articles sont payables d'avance et repus aux Bureaux du Journal.
Petite divers. 1 fr. — Réclames (3e page). 0.75 — Divers. 0.50 — Judiciaires. 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	23 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Flavien.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 53 m. — Coucher, 3 h. 57 s.
Premier quart., le 19 — Pleine lune, le 26
Fête du Lendemain : Sainte Victoire.

21 DÉCEMBRE

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le Principe d'obligation et le Principe de capitalisation. — Fermiers, Métayers et petits Propriétaires.

A mesure que se déroule devant le Sénat, l'énorme débat des retraites ouvrières et paysannes, on est frappé de la difficulté, de la complexion de ce problème social, si simple en apparence, qui consiste à assurer la prévoyance nationale pour la vieillesse.

Dégagé du souci des moyens de réalisation, le but à atteindre apparaît lumineux : à 65 ans, les travailleurs sont usés, finis, ils ont rempli leur rôle social, ils ont mérité le repos ; commandant, s'ils ont été improvoyants, ils deviennent une charge pour la société, et, après toute une vie de labeur, la misère est leur lot. Quoi de plus simple que de constituer une caisse, alimentée à la fois par l'ouvrier, le patron et l'Etat, caisse qui fera de chaque vieillard un rentier modeste, mais à l'abri du besoin ?

Mais, dans la pratique, il n'en fut pas aussi simplement. La premier problème qui s'est posé fut de savoir si la constitution d'une retraite serait *obligatoire*. Sur les instances du gouvernement, le Sénat a résondu par l'affirmative : il a voté l'obligation. Désormais, nul parmi les salariés, n'aura le droit d'être improvoyant ; aucun vieillard n'aura à attendre son pain de la pitié publique ; et cela sera tout bénéfice pour la nation, car si la prévoyance coûte plus, l'assistance, toujours honteuse et dégradante, coûtera beaucoup moins.

Ensuite, il a fallu savoir à quelle catégorie exactement de citoyens il convenait de limiter l'obligation des retraites. Allait-on en exclure les petits patrons, les petits propriétaires cultivant eux-mêmes leurs terres, enfin, les fermiers et les métayers ? Ne pas ouvrir la caisse des retraites en leur faveur, c'eût été créer une distinction injuste entre deux catégories de travailleurs également intéressantes : les salariés et les chefs de famille travaillant à leur compte. Ainsi, un valet de ferme et un petit cultivateur auraient travaillé toute leur vie côte à côte dans le même village, et l'un, à 65 ans, aurait joui d'une retraite, tandis que l'autre, déjà de tout, n'aurait eu que sa terre improductive parce qu'il ne pouvait plus travailler. Cela eût été inacceptable.

Mais, d'autre part, la retraite du salarié étant constituée, pour une part, par des versements patronaux complétés par une bonification de l'Etat, allait-on mettre à la charge de l'Etat, pour les petits patrons et petits propriétaires, la totalité de cette double charge ? C'eût été élargir dangereusement le budget.

Le Sénat, après une laborieuse et intéressante discussion sur ce point, s'est arrêté à un moyen terme : la retraite sera *facultative* pour les petits patrons n'employant que les membres de leur famille et un seul salarié, et pour les petits propriétaires fermiers payant moins de dix francs d'impôts et cultivant eux mêmes ; l'Etat complétera leur retraite au même taux que pour les salariés, à condition qu'ils effectuent le double versement du patron et du salarié.

Ce simple article de la loi a une portée considérable. Il règle d'un seul coup la situation, vis-à-vis des retraites, d'une douzaine de millions d'artisans et de cultivateurs qui constituent une élite laborieuse et épargnante de la nation. La loi ainsi comprise n'est plus seulement celle des retraites ouvrières, elle est aussi celle des retraites paysannes, non moins nécessaires et non moins justes.

Enfin, un troisième point, d'une importance capitale, vient d'être élucidé par le Sénat : On quelle façon les cotisations serviront-elles à constituer les retraites ?

Deux systèmes étaient en présence : celui de la répartition, qui distribue chaque année le capital des cotisations aux ayants-droit ; celui de la capitalisation, qui accumule les versements en une caisse d'Etat où l'on puise au fur et à mesure des besoins. Le premier était préconisé par la Commission, le second par le Gouvernement.

La répartition immédiate des cotisations ouvrières présente l'avantage d'augmenter sensiblement les retraites durant la période transitoire d'une trentaine d'années où la loi ne produira pas son plein effet.

L'ouvrier qui atteindra 65 ans, cinq ou dix années après la promulgation de la loi, touchera sa retraite aussi bien que, dans 45 ans, celui qui a commencé à verser dès le début. « Le succès de la loi, dit le rapporteur de la Commission, dépend des satisfactions qui seront données à la génération appelée à en bénéficier immédiatement. » — Cela est vrai, répond M. Viviani, mais n'est-on pas courir au devant d'un grave reproche d'injustice de la part des jeunes hommes d'aujourd'hui qui verront toucher immédiatement aux vieux une pension égale à celle qu'ils devront mettre 45 ans à se constituer ?

Voici encore un autre inconvénient du système de la répartition. Selon l'expression imagée du ministre du Travail, la caisse de répartition est comme une fontaine que l'on conserait chaque année pour en réparer le conteau ; mais comme la loi promet une allocation viagère fixe, où prendra-t-on l'argent si celui de la tirelire vient à être insuffisant ? Ce sera forcément l'Etat qui comblera la somme, ce seront les contribuables qui paieront. Si cette menace pourrait être grave pour l'avenir, dans le cas, par exemple, d'une guerre ou d'une crise économique. Les patrons rouvreront alors une partie de leurs ouvriers ; bien entendu, ils n'effectueront aucun versement pour les absents, et ce sera autant de moins dans la tirelire. On arrivera alors à cette conséquence qu'il faudra demander davantage aux contribuables, précisément en année de crise où ils auront moins les moyens de payer.

Pour toutes ces raisons, le système de la capitalisation doit donc être préféré, bien qu'il introduise un maniement considérable de fonds dans les caisses de l'Etat. Ces fonds, du reste, ne seront pas improductifs : ils seront placés en entreprises sûres, au mieux des intérêts du pays.

C. DES CORDELIERS.

La Vente de la Rue Haxo
ET
La Mort des Otages

Quand, venant du cimetière du Père-Lachaise, vous descendez l'avenue Gambetta en vous dirigeant du côté de la porte de Romainville, vous croisez une voie barrique entremêlée de chariers et de tramways vagues où vous avez conscience que vous vous sentirez mal à l'aise, passé minuit, d'autant plus que les fortis sont à deux pas.

Cette voie est la rue Haxo.

Un crochet à gauche vous amènera à la rue du Rouget. Derrière la grande bâtisse qui fait l'angle s'élève une villa baptisée orgueilleusement : Villa des Otages : pavillons, jardinets, chapelles, puis plus grand jardin dont un mur à demi démoli cède la partie est.

Ici découvrez-vous ; c'est vous trouver sur le théâtre d'un des plus tristes drames de notre histoire ; j'ai cité l'exécution des otages de la Commune : Mgr Darboy, archevêque de Paris, le président Bonjean, M. Bonjean, curé de la Madeleine, MM. Clerc et Deguerry, jésuites, enfin M. Allard, architecte des ambulances.

On vient de vendre, à l'audience des criées du Palais de Justice de Paris, moyennant 140.000 francs, cette propriété où les pierres gardent encore les traces des balles. L'occasion est donc bonne de rappeler les conditions avec peu connues dans lesquelles s'accomplit un massacre qui n'a jamais été défendu ni même tenté d'expliquer.

Le mardi 23 mai 1871, le pouvoir révolutionnaire, maître de Paris depuis 36 jours, avait dû se replier à Belleville, chassé par l'armée du gouvernement régulier qui reconquérait quartier par quartier la capitale.

Son quartier général était à la mairie du onzième arrondissement, à deux pas de la Roquette. Là siégeaient en permanence Delescluze, délégué à la guerre, Ferré, délégué à la sûreté générale, des membres de la Commune et tout un Comité de Salut Public. Il convient de dire que le plus incroyable désordre régnait autour d'eux. La mairie était à la fois caserne, arsenal, intendance, cellier, hôpital et tribunal. Les tonneaux de vin s'y amoncelaient avec les tonneaux de pétrole. Des officiers réclamaient à grands cris leur solde, des blessés y gémissaient, des orateurs sortis on ne sait d'où y tonnaient des réunions publiques.

Qui au milieu de cette confusion, eut l'idée de proposer de massacrer les otages, détenus précisément dans la prévision de la victoire des Versaillais ? Nul ne le saura jamais, non plus qu'on n'expliquera comment il se trouva inopinément qu'une exmarmalade, un ancien menuisier nommé Gustave, Genton, officier de hasard, un peu ivrogne et prêt, moins peut-être par esprit politique que par vanité de vaincre faraud, à assumer n'importe quel rôle en vue.

La cour martiale siégea entre quatre heures et cinq heures du soir, hors de la présence des otages, qui, au même moment, accomplissaient leur promenade quotidienne dans le cadre de la prison voisine.

Cinq heures sonnèrent. Genton prit la tête d'un détachement composé de Vengeurs de Flourens et d'un pompier, et il se dirigea vers la Roquette. Le directeur de la prison, Pilotelle, le connaissait comme d'habitude chez un marchand de vin :

— Tiens, dit-il, à l'ami avec qui il buvait, voilà le peloton d'exécution qui monte !

Il courut et réussit à arriver devant la porte de la Roquette au même temps que le détachement.

Tout le monde entre. On appelle le gref-

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

OCTROI D'ILE-ROUSSE

Il sera procédé le quinze mars mil neuf cent dix, à trois heures de relevée, à la Mairie d'Ile-Rousse, par le Sous-Préfet de Calvi, ou son délégué, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de bail à ferme, des droits de l'Octroi Municipal de la dite Ville, pour trois ans et neuf mois, qui commenceront le premier avril mil neuf cent dix et finiront le trente-un décembre mil neuf cent treize.

Les droits sont établis sur les boissons et liquides, comestibles, fourrages, combustibles, matériaux et objets divers.

La mise à prix est fixée à dix mille francs par an . . . . . 10,000 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu de Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication, un certificat d'admission, sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'administration des Contributions indirectes, aux administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant une surveillance ou juridiction quelconque sur l'administration de l'Octroi, ne pourra, sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages-intérêts, être ni adjudicataire ni associée de l'adjudicataire.

Ne pourront être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets compris au tarif.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au secrétariat de la Mairie, où il ne sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront ; il leur sera également fourni tous les renseignements qu'elles pourront désirer, tant sur la montant des produits que sur la nature, le nombre et la qualité des objets qui ont été imposés depuis l'établissement de l'octroi.

Fait en Mairie d'Ile-Rousse, le quinze décembre 1909.

Le Maire,
F. VALERY.

ULCÈRES VARIQUEUX

Soulagement immédiat et guérison rapide par l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER. Des milliers de malades s'obstinent à souffrir. Scrofule, dartres, gastralgies, sont guéris sans les soins par cet unique remède.

M. Depensier, pharmacien à Rouen.

Après avoir entendu parler avantageusement de l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER, j'ai voulu me rendre compte de sa valeur. J'ai fait usage de votre EAU PRÉCIEUSE sur plusieurs malades atteints de plaies d'ancienne, variées et j'ai obtenu les meilleurs résultats. C'est une excellente préparation.

Docteur CAPELLE à Paris.

L'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER se trouve dans les pharmacies ; le flacon, 1.50 60. Demander brochure illustrée. Dépôt général : Pharmacie Depensier, 57, rue du Bac, Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 16, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Calderoni.





CHEVEUX

60 — Reproduction du Petit Bastiais

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XIII

LE PORTRAIT ACCUSATEUR

Je suis le plus malheureux des hommes !... La seul moyen qui me reste, c'est de me faire justice moi même en l'arrêtant dans un guet-apens... S'y rencontrera-t-elle. La traîtresse ouvrira par cette ignoble femme est autrement organisée que la mienne... Hélas ! tout cela ne me donne aucun renseignement sur mon enfant...

. . . . . .

Comment la femme d'Antonio se trouvait-elle place de la Concorde ? se sont peut-être demandé nos lecteurs. Depuis que nous avons quitté la rue de la Tour-d'Auvergne, de nombreux événements sont survenus chez les musiciens. Ça été d'abord le départ de Marie Lemoir qui a arrêté net les répétitions qui, pendant plusieurs mois, emplissaient l'escarcelle. Ensuite, Beurice est tombé malade, ce qui a épuisé une partie des économies. Deux ans après, Antonio et sa femme ont quitté Paris pour aller dans un village de Morée faire valoir leurs droits dans un héritage. Après de longs voyages, de grandes dépenses et des espérances qui les avaient rendus prodigues, ils eurent la déception d'apprendre qu'ils n'étaient pas les héritiers présumés : la descendance d'une branche que l'on croyait éteinte ayant donné signe de vie. Pour eux, c'était un coup terrible.

En Espagne, toutes les soirs chantent et tous les doigts savent jouer d'un instrument. Force avait donc été à Antonio et à sa femme de revenir à Paris pour vivre de leur art. Ils y arrivèrent plus gueux qu'ils n'en étaient partis. La misère vint. L'âge commençait à se faire sentir au musicien qui ne pouvait sortir quand la température était humide. Ceci alors que sa femme est l'âme de travailler elle-même. Le chez à faire devint difficile. Ses sorties nationales lui avaient donné l'occasion de constater l'affairement des maîtresses à l'heure où les serviteurs se rendent à l'ouvrage. Elle proposa à Antonio l'entreprise. Il regimba. Boire avec le client, connue il l'avait vu faire très souvent à ceux que sa femme envoyait, ne lui allait pas. Gracha le traita de propre-à-rien. Il lui dira. Sa nature faite à l'indolence, au désœuvrement, à la répugnance de travaux manuels, se révoltait à la pensée de verser sur le front de l'eau de vie et le mettre-cirage. Même devant la perspective d'un gain qui faisait manquer sa femme, il restait indifférent ! Gracha prit alors la parti de s'installer elle-même, seule, au coin d'une rue du quartier Montmartre. La commerçons était proche, elle ne fit pas grand chose. Un jour qu'elle passa, très tôt, place de la Concorde, elle se dit qu'une sorte de pressentiment établi la devrait faire ses affaires. Que quoi jours plus tard, la boutique était montée.

XIV

COUP DE FEU

La pensée de Marie Lemoir devint pour Digeon de la hantise. Il y pensait à chaque instant.

— Aurait-je donc peur d'une femme ? se dit-il un jour qu'il se reprochait extrêmement son inaction. C'est elle qui cherche à mettre le trouble dans mon intérieur, c'est assez pour que je lui en demande raison.

La photographie rapportée par Barthélemy fut mise entre les mains de la police ; quelques jours plus tard, Raoul savait qu'une personne, répondant au signalement fourni, habitait, 69, impasse de Saxe. « Irai-je ou n'irai-je pas ? » se demanda-t-il. La rencontre devait inévitablement amener non dénouer sur des questions délicates, peut-être était-il bon de ménager la jeune fille qui pouvait se trouver là. Il écrivit :

« Madame,

» J'aurais besoin d'avoir une entrevue avec vous. Voudriez-vous me fixer un lieu et une heure où nous pourrions causer librement ? Au cas où vous ne répondriez pas, je me présenterai chez vous après-demain jeudi, à trois heures.

» Raoul Digeon »

Il mit lui-même la lettre à la poste. Elle arriva impasse de Saxe au milieu d'une correspondance volumineuse, et ce n'est qu'en faisant une triage que la concierge trouva l'enveloppe au nom de Mlle Lemoir. Elle la tourna dans tous les sens. Elle consultait les cachets. Non, depuis cinq ans qu'elle remplissait les fonctions de concierge, pas un Lemoir n'avait habité la maison. Elle posa la lettre bien en vue sur la table pour la remettre au facteur à la prochaine distribution. Au bureau des refus, on la retournerait au destinataire après ouverture, au cas d'une indication suffisante. Hélène pensa.

— Bête—moi donc, mademoiselle Hélène, ne connaîtriez-vous pas une demoiselle Lemoir ?

— Mlle Lemoir, répéta Hélène en réfléchissant.

Oui, Marie Lemoir.

La brave femme ouvrit l'enveloppe.

— C'est qu'il m'arrive une lettre expliqua-t-elle, et je n'ai jamais eu de locataire de ce nom-là.

La pensée d'Hélène vola dans le Bourbonnais. Son cœur battit. Des nouvelles du père, de la mère, des frères et des sœurs sans doute ! Marie ne les avait donc pas avertis qu'elle changeait de nom ? Que faire ? Ennui elle regarda la lettre. Cette écriture-là, elle ne la connaissait pas !... Devait-elle avouer que la destinataire était sa sœur ?... Pendant une minute, elle resta perplexe. D'un côté, la peine de refuser ce que pouvait leur parler des personnes qu'elles aimaient ; d'autre part, la crainte de mécontenter Raoul en le rendant hésitante.

— Nous avons des Lemoir dans notre famille, balbutia-t-elle. Je vais en parler à Joséphine qui saura peut-être.

Elle remonta en hâte.

— Joséphine ?...

— Qu'y a-t-il ?

— Joséphine ... écoute-moi.

Attiré par la voix qu'Hélène s'efforçait d'étouffer, l'aîné regarda.

— Attends-tu des lettres ?

— Non, mais on peut en recevoir sans en attendre.

La jeune fille hésitait encore.

— Pourquoi tant de mystère ? Es-tu à me remettre ?

— Il y en a une en bas.

— A la Loge.

— Oui.

— Fort-il que tu sois bête, ma pauvre Hélène, pour ne pas monter une lettre qui n'est adressée...

Joséphine, c'est que...

— Mais enfin, explique-toi. Qu'est-ce ?

[A Suivre].

fier à qui est remis l'ordre. Mais une difficulté se présente. Cette pièce ne porte que deux noms sur six victimes désignées.

— Je ne puis pourtant pas choisir moi-même quatre noms ? objecte le greffier.

Celui-ci manque de passer un mauvais quart d'heure. L'intervention de François, s'offrant de mettre sa responsabilité à couvert, le sauve.

— Donnez-moi la liste d'ecrou, dit Gouin.

Après de longues recherches pendant lesquelles Gouin préfère mille menaces, la liste est enfin trouvée sous une pile de vieux registres. Gouin écrit six noms dans l'ordre que voici : Barbey, Bonjean, Jacker, Allard, Clerc, Ducoudray. Il réfléchit un instant, biffe Jacker qui a remplacé par l'abbé Degueurry, prête le papier à François, puis s'en va.

Trois quarts d'heure s'écoulent, pendant lesquels le directeur de la maison se voit fortement admonesté par les fédérés qui lui reprochent son modérantisme. Un surveillant nommé Renson se range nettement du côté de son chef. Gouin revient à temps pour rétablir l'ordre, et publiquement pour empêcher l'action forçat Mégy, devenu porte-drapeau de la garde nationale, de s'étrangler son revolver dans la tête de ses contradicteurs, comme il en avait assez l'habituelle.

Ramain, brigadier de service, ordonne à Renson d'aller ouvrir la grille de la quatrième section. Le surveillant répond : Je vais chercher mes clefs ! Il s'élance dehors, jette sur un tas d'ordures ses clefs qu'il cachait dans sa manche et se sauve tout d'une traite jusqu'à Vincennes.

Au bout de quelque temps se voyait dépêtés, les chefs pénétrent eux-mêmes dans la section par l'escalier de secours, laissant vingt hommes devant la grille et en emmenant vingt autres dans le jardin de l'infirmerie, en passant devant les cellules.

Le surveillant Beaucé avait été chargé de faire l'appel des victimes. Tout à coup il s'affale contre la muraille :

— Je ne pourrai pas... non, je ne pourrai jamais !

Le brigadier Ramain lui arrache la liste des mains et appelle les six otages désignés qui viennent se ranger sur le palier central.

— Le compte y est, fait Ramain.

Gouin approuve de la tête.

A ce moment, les vingt hommes demeurés devant la grille d'entrée montent et viennent encadrer les otages. Ramain prend la tête du cortège. On redescend l'escalier de secours et l'on rejoint les vingt autres fédérés du jardin. Où va-t-on ? Nul ne le sait. Mégy arrête tout le monde dans le jardin de l'infirmerie.

— On serait très bien ici, observe-t-il.

— Non, dit Vérig, on sera trop en vue.

La discussion durant, les otages s'agenouillent. On les fait relever pour prendre la petite porte accédant au chemin de ronde, par lequel on gagne les terrains adjacents à la rue de la Folie-Regnault.

— Quelle heure est-il ? demande Vérig.

— Huit heures moins un quart.

— Halte !

On est devant un haut mur qui côtoie la prison d'un côté et ferme entièrement la vue. Les six otages sont placés dans leur ordre hiérarchique, savoir : Mgr Barbey, le président Bonjean, l'abbé Degueurry, le père Ducoudray, le père Clerc, l'abbé Allard.

— J'ai toujours aimé le peuple ! essaye de dire Mgr Barbey.

— Tu nous embêtes ! riposte un fédéré.

Le peloton se place à trente pas. Gerton commande le feu. Deux salves sont tirées successivement. Mgr Barbey, MM. Degueurry, Ducoudray, Clerc et Allard tombent, les uns dès la première salve, les autres seulement à la seconde. Mais M. Bonjean atteint de dix-neuf balles respire encore. Mégy s'approche et lui décharge son pistolet d'arçon dans l'oreille.

Quand le peloton sort sur la place, la foule qui avait entendu les salves crie : Bravo les fédérés ! A deux heures du matin, Vérig, Ramain et cinq autres hommes reviennent avec des lanternes et traînent une voiture à bras. Ils y jettent les cadavres. Un fédéré se met aux brancards. Ramain pousse aux roues. On se dirige sur le Père-Lachaise où les corps sont jetés dans les fosses banales.

Là-dessus la pluie se met à tomber assez fort : elle lave si bien la trace de l'exécution que, lorsque le jour paraît, il ne reste plus une goutte de sang.

Tels sont les souvenirs qui se rattachent au mur de la rue Haxo que l'on a vendu la semaine dernière.

GABRIELLE CAVELLIER.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif
THE BLAIZE PÈRE
DÉPURATIF LAXATIF par EXCELLENCE
Il sait de succès.

L'ÉTAT SANITAIRE
DE BASTIA

Nous avons reproduit dans notre numéro d'hier une note émanant de la municipalité et concernant l'état sanitaire de la ville. Nos lecteurs ne se seront guère mépris sur la véritable portée de cette communication.

La municipalité nous dit que du 1er au 20 décembre on n'a eu à enregistrer aucun décès dû à la fièvre typhoïde. Nous n'avons jamais prétendu le contraire : nous avons dit que depuis quelque temps les cas de fièvre typhoïde étaient très nombreux en ville.

Aucun décès n'est survenu. C'est possible. Mais chacun sait que la fièvre typhoïde n'est pas une maladie forcément mortelle.

Quand une épidémie éclate, tous ne meurent pas, mais tous peuvent être frappés... Le danger n'en est pas moins réel, et il nous semble que l'on devrait s'attacher à le combattre.

Nous comprenons, dans une certaine mesure, le sentiment qui a dicté à notre municipalité la note que nous avons publiée hier, mais, en ce qui nous concerne, nous concevons notre devoir d'une façon toute différente, et nous avertissons de nouveau nos concitoyens du danger qui les menace.

On comprendra d'autant plus notre attitude que des renseignements particuliers, et des plus sérieux, nous permettent de dire que du 1er octobre au 20 décembre il y a eu *trente cas* de fièvre typhoïde *déclarés* et que d'autre part, dans la seule période du *14 au 19 décembre*, on a eu à *enregistrer neuf cas de fièvre typhoïde !* Ajoutons que du mois d'octobre au 18 décembre 12 cas de fièvre scarlatine ont été déclarés !

Ces chiffres nous paraissent avoir une éloquence assez forte, pour que nous nous dispensions de tout commentaire. Nous pourrions même ajouter que tous les cas de maladies épidémiques ne font pas l'objet de la déclaration prescrite par la loi de 1902. Il se peut donc que le nombre de cas de maladies épidémiques soit encore supérieur aux chiffres que nous indiquons.

La situation, sans être des plus graves, mérite cependant de retenir l'attention de ceux qui sont chargés de veiller sur la santé publique. Nous avons constaté avec regret que notre municipalité ne paraît pas s'en préoccuper outre mesure.

L'état de choses actuel ne nous surprend guère. Il y a longtemps que nous demandons une plus grande sévérité dans l'application des lois et des règlements concernant l'hygiène publique, et que nous nous faisons l'écho des justes réclamations de notre population en ce qui concerne notamment la propreté de la ville et la qualité des eaux potables, mais tout cela est resté lettre morte.

Habitants de Bastia prenez garde, utilisez des filtres, ou mieux : *faites bouillir votre eau.*

Le Prix « Vie Heureuse »

Le Comité du *Prix Vie Heureuse*, réuni le 3 décembre chez Mme Félix-Faure-Goyau, présidente, a décerné par 11 voix sur 16 votantes son prix annuel de cinq mille fr à M. Edmond Jaloux, pour son roman « Le Reste est Silence. »

On sait assez la haute importance littéraire de ce prix, qui a déjà couronné tant de beaux talents. Fondé la même année que le prix Goncourt, il a eu pour lauréats : Mme Myriam Harry (1904), M. Romain Rolland (1905), Mme Andrée Corthis (1906), Mme Colette Yver (1907). M. Edouard Estaunié (1908).

Le Comité, après avoir remercié le bureau sortant présidé par Mme Félix-Faure-Goyau du dévouement avec lequel il a dirigé les réunions au cours de 1909, a élu son nouveau bureau pour l'année 1910.

A l'unanimité des suffrages, ont été élues :
Présidente : Mme la Duchesse de Rohan.
Vice-Présidente : Mme Duclaux.
Secrétaire : Mme Jean Dornis.

Etaient présents à cette séance, la plus importante de l'année : Mmes Juliette Adam, C. de Broutelles, Delarue-Mardrus, Desalleux, Duclaux, Jean Dornis, Fél.x-Faure-Goyau, Claude Farrère, Myriam Harry, Catulle Mendès, Paradol-ka, Gabrielle Réval, Duchesse de Rohan, Edmond Rostand, Séverine, Marcelle Tinayre.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Bastia s'est réuni samedi soir 18 décembre dernier, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Gaudin, maire.

De nombreuses questions étaient à l'ordre du jour :

Revision des listes électorales et nomination des répartiteurs en 1910.

Le Conseil a procédé tout d'abord à la nomination des membres délégués à la revision des listes électorales pour 1910, ainsi qu'à la confection des listes des répartiteurs pour cette même année.

Soutiens de famille

Le Conseil émet un avis favorable pour toutes les demandes de soutiens de famille présentées à son appréciation.

Caisse de retraites des agents de police.

M. le Maire donne lecture des diverses propositions formulées par la Société l' « Union Vie » à l'effet d'assurer définitivement le fonctionnement de la caisse de retraites des agents de police de notre ville.

Le Conseil s'est déjà intéressé à cette œuvre en prévoyant au budget de 1910, une somme de 1,240 francs.

Le projet de police d'assurances est adopté.

Assistance médicale gratuite

Le Conseil répondant à une injonction préfectorale, relative à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 5.922 francs, destiné à l'assistance médicale gratuite, vote 7 centimes extraordinaires additionnels au principal des quatre contributions pour couvrir cette dépense obligatoire.

Assainissement des vieux quartiers

Pour répondre à des besoins d'hygiène publique et dans l'intérêt de la salubrité de la Ville, le Conseil a nommé une commission d'enquête qui étudiera la question de l'assainissement par la démolition des vieux quartiers.

Demande Delcorso

M. le former de l'octroi se proposant d'intenter à la Ville une action en dommages-intérêts, le Conseil autorise M. le Maire à ester en justice.

Construction d'un nouvel abattoir

Le Conseil tenant compte également des nombreuses réclamations formulées par les bouchers de notre ville, et dans l'intérêt même de l'hygiène, décide d'entrer en pourparlers avec la Société Française des abattoirs nouveaux, autorise M. le Maire à signer le projet de convention.

Cahier des charges du gaz et de l'électricité

M. le Maire fait connaître au Conseil les rectifications apportées au nouveau cahier des charges du gaz et de l'électricité. Il lui fait également connaître celles que la Commission spéciale propose d'accepter. Le Conseil décide de soumettre ces nouvelles rectifications à M. Chapuis, concessionnaire, pour être statué.

Aliénation de terrains

A l'effet de faire face à certaines dépenses indispensables, le Conseil après échange d'observation vote par 12 voix contre 3 voix et 2 abstentions, l'aliénation des terrains situés au côté nord du théâtre, sur une mise à prix de 30,000 francs.

Autorise M. le Maire à faire les formalités nécessaires en vue de l'aliénation d'une parcelle attenante à la maison Mingaloni, Boulevard de Cardo, au haut du Square du Théâtre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 5 heures et demie du soir.

STATISTIQUE EFFRAYANTE

En 1789, la France avait une population égale au quart de celle de l'Europe entière. C'est-à-dire qu'on comptait un Français sur 4 Européens.

Aujourd'hui sur dix Européens on ne compte plus qu'un seul Français.

Cette constatation, basée sur des données officielles, est suffisamment alarmante, mais ce qui l'est davantage, c'est que, loin de progresser, notre population décroît depuis dix ans au point de perdre près de 60,000 habitants par an. Si la supériorité des décès sur les naissances se maintient telle que nous la montre la statistique des six premiers mois de la présente année, notre infériorité numérique, de dangereuse qu'elle était, devient absolument effrayante.

A cette situation, personne n'apporte de remède et M. Marcel Sembat a pu dire à la Chambre que jusqu'ici, on n'avait, sur ce grave sujet, su faire que des plaisanteries.

Le spirituel député de Paris apprendra, sans doute, avec plaisir, qu'il existe au moins une exception à la règle qu'il réprouve. En effet, une Société, qui a pour but d'obvier, au moins en partie, au fléau qui met notre patrie en danger, verse à ses adhérents une prime fixe d'avance, à la naissance de chacun de leurs enfants.

Ces primes sont proportionnelles aux cotisations et les diverses combinaisons sont à la portée de toutes les situations de fortune, depuis les plus humbles jusqu'aux plus riches.

Pour tous renseignements, s'adresser à *La Natalité Française*, Société d'Assurances Mutuelles, 55, boulevard Haussmann à Paris, et aux agents de la Société dans les départements.

Fermez vos Portes

« N'attends pas que ton cheval ait été volé pour fermer la porte de ton écurie, » dit une vieille maxime qui semble être ignorée par bien des malades.

Combien voyons-nous de gens s'en aller à grands pas vers la mort, parce qu'ils se sont décidés à se soigner alors qu'ils était déjà trop tard et que leur organisme était complètement miné.

Il y a cependant de si bons médicaments, qui, employés en temps voulu, font merveille et remettent sur pieds, rapidement, les malades gravement atteints ; les Pilules Pink, par exemple. Lisez ce qu'écrit à leur sujet Mme Eugénie Baudillon qui habite à Marlioz (Haute-Savoie) :



Mme Baudillon exerçait il y a peu de temps, la profession de chenillouse, à Lyon et elle habitait alors dans cette ville, 14, rue Godefroy. C'est à Lyon qu'elle fut prise de maladie.

« Pendant longtemps ma santé a été bien mauvaise et je ne sais ce qu'il serait advenu de moi, si je n'avais pas pris les Pilules Pink, qui ont heureusement mis un terme à mes souffrances. On me disait que j'étais pauvre de sang et effectivement je n'avais pas de bonnes couleurs, pas de forces, pas d'appétit. Je montais les escaliers avec difficulté, parce qu'un simple effort me mettait hors d'haleine. J'avais constamment un tintement dans les oreilles et après avoir mangé, j'éprouvais bien souvent des vertiges. Dès que j'ai eu pris les Pilules Pink, mon état de santé est devenu meilleur et en continuant le traitement j'ai recouvré la santé. »

Les Pilules Pink sont, pour l'organisme affaibli, anémié, épuisé, comme l'eau pour les plantes grillées par la sécheresse. Le rétablissement du malade se fait, grâce aux Pilules Pink, aussi rapidement que l'épanouissement de la plante, mais il ne faut pas attendre que l'organisme n'ait plus en lui aucune ressource.

Les Pilules Pink donnent du sang, riche et pur, elles augmentent le nombre des globules rouges du sang et favorisent ainsi l'absorption de l'oxygène indispensable à la vie. Elles ferment les portes à la maladie. Les Pilules Pink remontent de suite les organismes affaiblis et donnent des résultats excellents contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, l'épuisement nerveux.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt, pharmacie Gabin, 33, rue Ballu, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes se réunira ce soir mercredi, à 8 heures et demie, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Présence indispensable.

Le Président, P. Tribelet.

Police

MM. Severini Eugène et Susini Jean-Baptiste sont nommés agents de police à Ajaccio.

Félicitations

Nous avons appris avec infiniment de plaisir la nomination de notre ami Charles Pietri, comme chef adjoint du cabinet de Préfet de la Corse.

M. Fabre a voulu récompenser le modeste fonctionnaire, le travailleur infatigable, dévoué qu'a toujours été Charles Pietri depuis son entrée dans les bureaux de la préfecture.

Pour nous qui connaissons et apprécions depuis longtemps le jeune collaborateur qui vient de s'attacher définitivement M. le Préfet de la Corse, nous ne pouvons que applaudir au témoignage de sympathie qui lui a été accordé.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 21 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 9 à midi 16 5 + à 6 heures du soir + 12 Maxima + 17 à Minima + 10°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm à midi, 756 mm., 6 heures du soir, 760 mm Vent. — Dans la matinée, N. O.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Quelques nuages, l'après-midi, id.

Mouvement des passagers

Pendant le mois de novembre la Compagnie Fraissinet a effectué sur Marseille : 9 voyages de Bastia, 8 d'Ajaccio et Propriano, 5 de Calvi ou Ile-Rousse.

Le nombre des passagers a été de 1.235 de Bastia, 762 d'Ajaccio et Propriano, 191 de Calvi et Ile-Rousse ; Total, 2.008.

Il a été transporté : de Bastia, 1.151 tonnes ; d'Ajaccio et Propriano, 1.114 ; de Calvi et Ile-Rousse, 229 ; total, 2.777.

Les sans lanternes

Le cocher Charles C. continuait hier à minuit, son attelage sur le boulevard, sans avoir eu soin d'éclairer la lanterne réglementaire. L'agent de service le rappela à l'ordre en lui dressant procès-verbal.

Trop négligeant

Le notaire C. Albert, marchant allumant, a prouvé sa négligence en rentrant chez lui hier soir à minuit, sans attendre de rejoindre son hôtel, il dépose dans le vestibule de son habitation, six boulevard du Palais, 4, 6 que l'on peut remprendre. Malgré l'obscurité, un de nos agents le surprit à temps pour lui dresser contravention.

A affermer

Belle propriété, située près de Top, complantée en vignes, jardins, châtaigniers, orangers, arbres fruitiers, avec caves.

S'adresser à M. Callias, 19, Place St-Nicolas, Bastia.

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont réputés dans le monde entier, vient de faire des concessions avantageuses que la Maison Joseph Locchetti, 45, Boulevard Paoli, à Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que bois, fer, chaux, ciments, vitres, peintures, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER, de Salon, incomparables comme qualité, dessins et prix, garantis pour 25 ans. Les carreaux usés avant cette date seront remplacés gratis.

Automobiles du Cap-Corse

La Société a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un service régulier est établi entre Bastia et Pino avec correspondance, par traction automobile, de Pino à Barrettali et Canari, à partir du 21 courant :

Départs de Bastia : 7 et 8 heures du matin (Bl Paoli, 36).

Départ de Canari (traction animale) à 9 heures du matin.

Arrivée à Pino à 11 heures.

Départ de Pino : midi.

VIN de Canale di Verde. Abbé Giannadi, propriétaire.
Vente : Boulevard Paoli, 34.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

BOURSE DE PARIS

	20 déc.	21 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	99.60	99.80
de 3 0/0 amortis.	99.15	99.25
	ex-coupon	

Mouvement administratif

Paris, 21 décembre.

M. Valère Ortoli, sous-préfet de Calvi, (3e classe), est nommé secrétaire général de la Haute-Loire (2e classe).

***

M. Vernin, publiciste, est nommé sous-préfet de Calvi.

TOULON

Grande Réunion des Corses au Café de la Rotonde

Toulon, 21 décembre.

Nous avons annoncé hier dans nos télégrammes que la liste du Bloc républicain de Défense des Intérêts économiques avait été élue toute entière, à l'exception des trois candidats d'origine Corse qui figuraient sur cette liste.

Cette exclusion des Corses a provoqué une profonde indignation au sein de la colonie Corse de Toulon qui compte plus de 20.000 membres.

Aussi, plus de 1.500 Corses se sont réunis aujourd'hui, dans les grands salons du Café de la Rotonde, pour protester contre cette exclusion inexplicable.

Plusieurs orateurs ont pris la parole, parmi lesquels M. Marcheli, qui présidait cette réunion, et M. Peraldi.

Tous les orateurs ont été chaleureusement applaudis.

Avant de lever la séance, l'assemblée a voté un ordre du jour faisant appel à tous les Corses de Toulon ainsi qu'à ceux qui sont domiciliés dans le Var pour la fondation d'une Fédération des Corses.

Conseil des Ministres

Paris, 21 décembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Promotions dans l'état-major général

Le ministre de la Guerre a fait signer par le Président de la République divers décrets de promotions dans l'état major général.

Affaires extérieures

Le ministre des Affaires étrangères a entretenu le Conseil de la question des négociations avec les ambassadeurs marocains, ainsi que des dispositions prises pour l'envoi de la mission chargée de représenter la France aux obsèques de Léopold II.

Mouvement administratif

M. Briand, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, a présenté à la signature présidentielle un mouvement administratif assez étendu.

Travaux Parlementaires

Le Conseil examine les différentes questions à l'ordre du jour des Chambres, ainsi que la proposition faite par un groupe de parlementaires au sujet de la date de clôture de la session extraordinaire.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

La Clôture de la Session Parlementaire

Paris, 21 décembre.

Dans les couloirs du Luxembourg et du Palais Bourbon, on annonçait aujourd'hui que la session extraordinaire de 1909 serait close jeudi soir.

Les Morts du Jour

M. le sénateur Develle

Paris, 21 décembre.

On annonce la mort de M. Develle, sénateur républicain de la Meuse, décédé à l'âge de 78 ans.

Président du Conseil général, M. Develle fut élu député en 1879 et réélu en 1881.

Nommé pour la première fois sénateur en 1885, il fut réélu en 1888, en 1897 et en 1906.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 21 décembre.

Par décret présidentiel en date du 21 décembre, ont été promus ou nommés dans la première section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

1° au grade de général de division

MM. les généraux de brigade :

de Mas-Latrie, commandant par intérim la 2e division de cavalerie ;

Roques, directeur du génie au ministère de la Guerre ;

Bedlle, commandant la 13e brigade d'infanterie ;

de Curières de Castelnau, commandant la 7e brigade d'infanterie.

2° au grade de général de brigade

MM. les colonels :

Reveilhac, commandant le 2e rég. d'infanterie ;

Sellier, commandant le 113e rég. d'infanterie ;

Jacquin, commandant le 48e rég. d'infanterie ;

Bouchard, breveté, commandant le 1er rég. d'infanterie ;

de Villaret, commandant le 93e rég. d'infanterie ;

de Gyvès, breveté, commandant le 94e rég. d'infanterie ;

Vernier, breveté, commandant le 82e rég. d'infanterie ;

Curé, breveté, hors cadres, chef d'état-major du 7e corps d'armée ;

Lelou, commandant le 10e rég. d'infanterie ;

Cousac, commandant le 105e rég. d'infanterie ;

Bedève, breveté, commandant le 150e rég. d'infanterie ;

Bridoux, commandant le 27e dragons ;

Grillo, directeur d'artillerie, à Maubeuge ;

Durand, breveté, directeur adjoint d'artillerie, à Dijon ;

Capiemont, directeur du génie à Amiens ;

Simoure, commandant le 7e rég. du génie, à Avignon ;

Bataille, commandant par intérim la 2e brigade des troupes de l'Indo-Chine.

Intendance Militaire

Sont promus au grade d'intendant militaire.

M. Donin de Rosière, sous-intendant militaire de 1re classe, à Marseille ;

M. Arbinet, sous-intendant militaire de 1re classe, à Versailles.

Service de Santé

M. le médecin inspecteur Chevrasse, directeur de l'Ecole du service de santé militaire, est promu au grade de médecin-inspecteur général de 2e classe.

Corps du Contrôle

M. Gallo, contrôleur de 1re classe de l'administration de l'armée, est promu au grade de contrôleur général de 2e classe.

Pour le Scrutin de Liste

Grande réunion

Paris, 21 décembre.

Hier au soir, a eu lieu, à la salle Wagram la deuxième réunion organisée par le groupe parlementaire républicain de la réforme électorale et de la réforme administrative.

Des parlementaires de toutes nuances ont pris successivement la parole et ont été très chaleureusement applaudis.

MM. Paul Deschanel, Jaurès, Rouanet, Charles Benoist, Ferdinand Buisson, Varenne, de Pressensé, Sembat, Joseph Reinach ont soutenu que l'immense majorité du parti républicain a toujours réclamé le scrutin de liste, car le scrutin d'arrondissement a fait son temps.

Le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle a été acclamé par plus de 16.000 électeurs, qui assistaient à cette réunion.

POUR LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT

Paris, 21 décembre.

M. Combes, ancien président du Conseil, a présidé hier soir, le banquet organisé par les antiproportionnalistes.

Plus de 160 parlementaires assistaient à ce banquet, parmi lesquels MM. Gabrielli, sénateur de la Corse, Forcioli, Cavini et Balsi, députés.

M. Léon Bourgeois a envoyé une lettre d'excuses.

Dans sa lettre, l'ancien président du Conseil ajoute qu'il faut réaliser la réforme administrative et électorale par une forte majorité réformatrice et non par la coalition des minorités.

M. Emile Combes prend le premier la parole.

Le sénateur de la Charente-Inférieure, commence par faire l'éloge de l'œuvre accomplie par le scrutin d'arrondissement.

L'orateur dénonce ensuite la coalition hybride des partisans de la représentation proportionnelle et le danger clérical et réactionnaire.

M. Combes conclut, en terminant, tous les républicains à refaire le Bloc de gauche pour déjouer tous les calculs des cléricaux et des réactionnaires.

MM. Vallé, Dubief, Laurence, Camille Pelletan, Breton, Mascuraud ont pris la parole et soutenu la même thèse.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 h. 15.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère de la Justice

La discussion générale continue.

MM. Olivier, député des Côtes-du-Nord ; Magnaud, député de la Seine ; le Ministre de la Justice ; Berthet, député de la Haute Savoie ; Dron, député du Nord, prennent part à la discussion.

Cent nouveaux juges suppléants

Tous les articles du budget du ministère de la Justice sont successivement mis aux voix et adoptés.

La Chambre vote la création de cent emplois de juges suppléants rétribués.

La séance est levée à 11 heures 52 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Légion d'honneur

La Chambre aborde la discussion du budget de la Légion d'honneur.

Amendement Delpierre

M. Delpierre, député républicain radical de l'Oise, monte à la tribune et soutient son amendement tendant à la suppression du Grand Chancelier, qui n'a pas sa raison d'être dans une démocratie.

M. Barthou répond à l'orateur que si l'on maintient la Légion d'honneur, il faut maintenir son Grand Chancelier.

Le Vote

L'amendement Delpierre est repoussé par 319 voix contre 231.

Les Médaillés militaires

La Chambre décide d'augmenter de 150 le contingent des médaillés militaires au titre de la marine.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Eloge funèbre

A l'ouverture de la séance, le président annonce la mort de M. Develle, qui faisait partie du Parlement depuis plus de trente ans.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

Amendement Erager

La discussion reprend sur l'amendement déposé par M. Erager de la Ville-Moysan.

Le sénateur d'Ille et Vilaine demande que pendant la durée du service militaire l'Etat fasse tous les frais pour l'employeur et le salarié un double versement obligatoire.

Cet amendement est mis aux voix et rejeté par 243 voix contre 27.

Amendement Fessard

M. Fessard monte à la tribune.

Le sénateur d'Eure-et-Loir développe son amendement stipulant que pour les salariés à la semaine les versements obligatoires ne pourront pas dépasser *neuf francs* pour les hommes, *six francs* pour les femmes, et *quatre francs cinquante centimes* pour les mineurs âgés de 18 ans.

Cet amendement est adopté par main levée.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

AVIS DE MESSE

Le personnel de la police de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance de ses parents et amis, qu'il fera célébrer le jeudi, 23 décembre courant, à 10 heures du matin, un service funèbre en mémoire de ses regrettés camarades

RATORI, GUGLIELMI ET BIAGGINI
Morts victimes de leurs devoirs

MAISON GHILINI
Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur
Bd Saint Angelo, 6. BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures sécheries de Marseille.

Spécialités de la Maison : Nouillettes aux œufs (garanties). — Cannelloni. — Cheveux d'Anges.

PRIX RÉDUITS POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Grand Hôtel d'Europe
MME Vve Adélaïde COLOMBANI

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Adélaïde COLOMBANI un assortiment de pièces froides et de Pâtisserie.

A l'occasion du Réveillon l'Hôtel sera ouvert toute la nuit.

On est prié de retenir les tables à l'avance.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies du foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Larbaud*

Madame FÈVE
Ex-première des grands chanteurs de Paris

Blanchissage et repassage à neuf
Lingerie fine. — Glaçage américain
1, Place Saint-Nicolas, 2e étage

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio — d'Ajaccio à Bastia

PRIX DES PLACES 1re cl.	2e cl.	3e cl.	Rapides	STATIONS	1	2	3	5	11	7
				BASTIA ..... départ.			6.30	9.30	2.15	6.45
4.20	3.05	2.10		Ajaccio (Salle)			9.45	12.55	5.30	10.00
7.10	5.10	3.55		Bocognano			7.50	11.00	4.05	8.15
8.40	6.15	4.30		Vizzavona			7.30	10.40	3.45	7.55
9.05	6.40	4.55		Tavera			7.05	10.15	3.20	7.30
9.45	7.05	5.20		Casamozza			6.45	9.55	3.00	7.10
10.30	7.50	6.05		Ponte-Leccia (arrêt)			6.05	9.15	2.20	6.30
10.50	8.10	6.25		Furiani			5.45	8.55	2.00	6.10
11.05	8.25	6.40		Casamozza			5.30	8.40	1.45	5.55
11.30	8.50	7.05		Borgo			5.05	8.15	1.20	5.30
11.50	9.10	7.25		Biguglia			4.50	8.00	1.05	5.15
12.05	9.25	7.40		Casamozza			4.35	7.45	12.50	5.00
12.30	9.50	8.05		Furiani			4.20	7.30	12.35	4.45
12.50	10.10	8.25		Ponte-Leccia (arrêt)			3.55	7.05	12.10	4.20
1.30	10.50	9.05		Casamozza			3.30	6.40	11.45	3.55
1.50	11.10	9.25		Tavera			3.10	6.20	11.25	3.35
2.30	11.50	10.05		Vizzavona			2.50	5.55	11.05	3.15
2.50	12.10	10.25		Bocognano			2.30	5.35	10.45	2.55
3.30	12.50	11.05		Ajaccio (Salle)			1.15	4.20	9.30	1.40
5.45	3.05	1.20		BASTIA ..... arrivée.			10.00	1.30	6.15	10.25

* Aux arrêts où aucune des marchandises, des bagages, des chiens accompagnés ne seront pas enregistrés par le chef de train ; les voyageurs devront eux-mêmes en faire la déclaration et en acquitter le montant entre ses mains.

Nota. — Les prix des billets de place supérieure à 3e cl. ne comprennent pas le droit de timbre de 0,60 c. Pour établir exactement le prix d'un billet aller et retour, il faut ajouter au prix du billet simple, pour G. T. 30 %. — Les billets d'aller et retour ne sont délivrés que pour les lignes (voir GIE à.) avec arrêts facultatifs, sont délivrés au prix de 3e cl. pour la 1re classe et de 2e cl. pour la 2e classe. La durée de validité de ces billets varie à 15 jours pour être prolongée de 30 jours moyennant le payement de 10 p. 0/0 du prix initial pour chaque période supplémentaire de 15 jours.

BAGAGES. — Il existe des bureaux aux gares de Casamozza, Ponte-Leccia, Corte et Vizzavona.

Les voyageurs partant à Vizzavona ou à Tavera ont la faculté d'accélérer dans cette gare sensible condition d'y faire viser leur billet par le chef de station aussitôt leur arrivée.

Gare de Vizzavona { Faculté d'arrêt pour les voyageurs } Les voyageurs descendant à Vizzavona ont la faculté d'y séjourner pendant quinze jours, sur simple avis donné au chef de station aussitôt leur arrivée. Ils doivent ensuite, pour continuer leur voyage, se munir de visas pour lesquels ils leur arrêter à destination dans les délais accordés par les billets dont ils sont munis.

de Casamozza à Ghisonaccia — de Ghisonaccia à Casamozza

PRIX DES PLACES 1re cl.	2e cl.	3e cl.	STATIONS	10	12
				1, 2, 3 cl.	1, 2, 3 cl.
				matin	soir
			GHISONACCIA ..... départ.	4 50	2 5
			Puzzichello (halte)	5 3	2 19
			Aleria	5 20	2 36
			Tassigneno arrêt	5 39	2 55
			Taliani	5 51	3 07
			Reboval (arrêt)	6 03	3 19
			Altiani	6 21	3 39
			Piscuccia-Carbuccia	6 35	3 53
			Penitentier (halte)	6 45	4 03
			Poretti-Omessa	6 56	4 15
			Saint-Pierre-Venaco (halte)	7 10	4 29
			Arrivo-Venaco	7 20	4 39
			CASAMOZZA ..... arrivée.	7 35	4 55

PRIX DES PLACES 1re cl.	2e cl.	3e cl.	STATIONS	9	11
				1, 2, 3 cl.	1, 2, 3 cl.
				soir	soir
			CASAMOZZA ..... départ.	9 42	7 50
			Arrivo-Venaco	9 54	8 1
			Saint-Pierre-Venaco (halte)	10 1	8 8
			Penitentier (halte)	10 11	8 18
			Poretti-Omessa	10 20	8 28
			Piscuccia-Carbuccia	10 31	8 39
			Altiani	10 45	8 53
			Reboval (arrêt)	11 03	9 11
			Taliani	11 15	9 23
			Tassigneno arrêt	11 27	9 35
			Aleria	11 45	9 53
			Puzzichello (halte)	11 59	10 7
			GHISONACCIA ..... arrivée.	12 17	10 25

de Ponte-Leccia à Calvi

BASTIA				8 25	2 45
CORTE			départ.	7 19	1 36
AJACCIO			départ.		12
GHISONACCIA			départ.	4 35	2 6
				13	15
				matin	soir
PONTE-LECCIA			départ.	9 43	5 32
Petralba				9 7	5 20
Novella				8 57	5 6
Palasca				8 41	4 50
San Savino (halte)				8 31	4 39
Belgodère				8 21	4 29
Le Regino				8 11	4 19
Algajola				8 1	4 9
Lumio				7 51	3 59
CALVI			arrivée.	7 40	3 48

de Calvi à Ponte-Leccia

				14	16
				1, 2, 3 cl.	1, 2, 3 cl.
				soir	soir
CALVI			départ.	3 54	2 7
Lumio				3 44	1 57
Algajola				3 34	1 47
La Revenue				3 24	1 37
Le Regino				3 14	1 27
Belgodère				3 04	1 17
San Savino (halte)				2 54	1 7
Palasca				2 44	0 57
Novella				2 33	0 46
Pietralba				2 21	0 34
PONTE-LECCIA			arrivée.	2 11	0 24
BASTIA			arrivée.	10 34	7 5
CORTE			arrivée.	4 54	1 45
AJACCIO			arrivée.	3 31	—
GHISONACCIA			arrivée.	12 17	—

FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en couleurs. — Briques plaico et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Pour les toitures : Fonte, Ronde, Carrée, Fil de fer, Rennes antifeuillage.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

Vin du CAP CORSE au QUINQUINA de L. N. MATTEI

Apéritif TONIQUE Délicieux Fortifiant

Attention aux Contrefaçons

Cedratine LA PLUS EXQUISE LA PLUS DÉLICIEUSE LIQUEUR DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

EAUX DE MATTEI plus de résidu absolument inoffensif aux Reins.

☞ Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, 0,30 le paquet.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 353 — JEUDI 23 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (1re page), 0,75 — Divers, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un numéro pour le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Sainte Victoire.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 02 m. — Coucher, 3 h. 58 s.
Premier quart., le 10 — Pleine Lune, le 26
Fête de Demain : Saint Grégoire.

22 DÉCEMBRE

L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE

Me Henri Robert

Un virtuose sympathique.

Sa devise : « Passer, mascade ! »

Le tint bistré, l'arcade sourcilière et la mâchoire fortes, l'œil noir et froid, le cheveu plat, échangeant les poignées de main et les sourires, svelte et nerveux, le voici suivi d'un cortège d'amis et de secrétaires. Celui-ci, il est inutile de le présenter; il est à lui seul le « barreau criminel, » et brille d'un incomparable prestige. Tout le monde sait qu'il est l'esprit suprême de ceux qu'attend la lourde main du bourreau, et que, s'il est, avant l'audience, l'avocat des causes perdues, il est après, — et invariablement — l'avocat des causes gagnées.

Sa célébrité lui pèse parfois. De même qu'il faut se faire pardonner d'avoir du talent, de la fortune, une jolie maîtresse, il doit parfois s'appliquer à faire oublier ses succès par certains jurés décidés « à ne pas se laisser faire. » Ceux-là sont vite ramenés par son attitude à la barre qui est un modèle de simplicité. Tandis que l'auditoire se passionne, que le président s'énerve, que l'avocat général s'agite, lui demeure immobile et son regard semble ailleurs. Mais ne vous y fiez pas ! Il voit et entend tout. Qu'un incident surgisse, il se lève l'index dressé. Attention ! Un témoin hostile à la défense vient de se contredire ou veut prendre une attitude devant le public. Le malheureux ! En quelques secondes, il est saisi, retourné, jeté à terre, et, confus, il n'a plus qu'à quitter le prétoire sous les regards moqueurs de la foule.

Voilà Henri Robert ! C'est pendant les débats que ses qualités primesautières éclatent foudroyantes et emportent la conviction des jurés.

Contrairement à ce que l'on croit, il ne cherche ni à élever ni à émouvoir. Il est de son temps. L'éloquence romantique de Nogent-Saint-Laurent et même de Chaix-d'Est-Ange fruit parfois sourire. Plus de phrases empanachées, d'apostrophes à la victime, de tutoiement à l'accusé (Et toi, malheureux...), de prosopopées dramatiques ! Le « genre sanglant n'est plus aujourd'hui que le genre pompier. Henri Robert, comme Waldeck-Rousseau, a contribué à mettre » des couleurs moins vives dans le décor judiciaire.

Sa méthode est simple comme son attitude : faire oublier le crime. Prince de la diversion, s'il triomphe, c'est autant parce qu'il dit que parce qu'il sait taire. Le silence est d'or... Mais il ne peut vaincre qu'à condition d'aller vite : si le jury réfléchit, l'accusé est perdu. Aussi Me Henri Robert est-il toujours très bref Il enlève véritablement ses acquittements dans une « furia » qui rappelle les plus éblouissants kaléidoscopes.

Mais quelle chance que le résumé soit supprimé !

De l'accusé, il ne pense généralement rien de bon. Aussi préfère-t-il n'en pas parler. Il cherche — et trouve toujours — le bouc émissaire qui endossera les péchés d'Israël. Quand il y a mort d'homme, il faut que quelqu'un ait tort. Qu'à cela ne tienne ! Les témoins hostiles et la partie civile ne sont-ils pas là ?

Un exemple : Il défendait un homme qui avait tiré cinq coups de revolver sur sa maîtresse. Avec précaution, d'abord, puis avec fermeté, avec emmitié même, il nous montra cette femme quittant ses enfants (pauvres petits !), son mari (pauvre homme !), ses vieux parents (pauvres gens !), pour s'enfuir avec l'accusé par amour du luxe. Mauvaise mère, mauvaise épouse, mauvaise fille, mauvaise maîtresse, elle était impérieuse et provoquait sans cesse l'accusé. Celui-ci est doux, faible, amoureux... Résultat : acquittement à l'unanimité. Des cinq balles, pas un mot ! Pourquoi rappeler l'horreur du crime ?

En résumé, sans grandes phrases ni grands gestes, simplement, familièrement, en vingt minutes, il vous présente une version de l'affaire qu'il expose... à sa manière. Pendant un quart d'heure vous êtes convaincu. C'est plus qu'il n'en faut pour délibérer... et acquitter. Après vous jurez, mais au peu tard...

Ce tour de prestidigitateur, dangereux pour un autre, il le renouvelle tous les jours. C'est Robert-Houdin. Mais quel artiste ! Quelle mise-en-scène, quelle originalité et quelle science... du raccourci... ! Cela réussit et il pourrait vous répondre que ses clients ne « le » sont jamais.

On devine les qualités que suppose cette méthode de demi-discussion : rapidité vertigineuse du débit, facilité de parole qui jamais ne le fait hésiter sur le choix des termes, tact parfait, à-propos déconcertant, faculté de trouver toujours le mot qui lui concilliera les sympathies, et par-dessus tout, cette voix d'or et de velours, qui, de même que les pierres de Thèbes, se mouvaient aux accords d'Amphion, range docilement sous son verbe irrésistible les jurés éblouis et convaincus.

Méthode inimitable, qualités bien personnelles ! D'autres peuvent les posséder, mais il y a la manière, comme dit M. Lavedan.

La recette est pourtant simple : taisez le mal, proclamez le bien, un signe d'amitié à l'avocat général, un compliment au jury, une pincée de sel attique de préférence, une poignée de poivre sur l'adversaire, l'acquittement est prêt. Servez chaud, mais prenez garde : la sauce Robert (qu'on me pardonne !) préparée par un autre que ce Vatel incomparable fait faire la grimace aux jurés.

Ses plaidoiries sont rapides. Sa carrière ne le fut pas moins. Il débute en 1885 : dix ans après il est célèbre. Il assiste à Constantine son patron Durier dans l'affaire Chambige, puis il se relève en plaidant pour Gabrielle Bompard, dans l'affaire Gouffé, où la question de la responsabilité des hypnotisés amena sur le siège le procureur général Quesnay de Beaurepaire. Depuis il eut tous les « beaux » crimes et élimina successivement tous ses rivaux.

Membre du Conseil de l'Ordre, chevalier de la Légion d'honneur, il est jeune encore : il le sera toujours. Il a conquis ses confrères comme de vulgaires jurés : un verdict unanime le portera au bâtonnat. Et ce sera justice, comme on dit au Palais.

C. CARNEGIE,
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

Propos d'actualité

La Belgique de demain

Quels que soient les dissentiments, les inimitiés même, qui aient pu surgir entre le roi des Belges et son peuple, ce n'est pas sans une certaine émotion — l'émotion qui accompagne les grands événements — que l'Europe a appris la mort de ce sévère et grand vieillard, Léopold II, à l'âge de 74 ans et après 44 ans de règne.

Monté sur le trône de Belgique le 17 décembre 1865, il meurt exactement le 17 décembre 1909. Peu d'existences royales furent plus laborieuses, plus mouvementées que celle de Léopold. Figure essentiellement parisienne, marié morganatiquement à une Parisienne, il partagea les dernières années de sa vie entre Paris, la Côte d'Azur, et le château de Balincourt qu'il avait donné à sa compagne : la baronne de Vaughan. Quant à la Belgique, il y faisait de courts et rares séjours. Il ne se désintéressait pas néanmoins des affaires de son pays : il a aimé passionnément « sa Belgique, » et si sa conduite privée a pu prêter à de graves critiques, il n'en fut pas moins un souverain avisé et habile, un homme d'affaires de premier ordre, qui a, en quarante ans, décuplé la prospérité économique de son pays et lui a légué un empire colonial grand comme la moitié de l'Europe.

Cette conquête du Congo fut une œuvre de maître. Tandis qu'un Français, Savorgnan de Brazza, faillait à la France une riche part coloniale dans le Bas-Congo, les agents de Léopold exploraient le cours du fleuve et de ses affluents ; ainsi fut créée la situation de fait qui a été reconnue par la Conférence de Berlin en 1884. Léopold II, propriétaire de « l'Etat libre du Congo, » l'a, avant de mourir, légué à la Belgique. La prodigieuse richesse de ces territoires africains assure à la Belgique un avenir économique hors de pair.

Le nouveau roi, Albert Ier, neveu de Léopold, n'a donc qu'à poursuivre l'œuvre commencée. Ce que l'on connaît de son passé, laborieux et simple, permet d'espérer un bel avenir à ce règne qui commence sous d'heureux auspices.

La France, plus que toute autre puissance peut-être, est intéressée à cet avenir d'un peuple voisin et ami. L'histoire de ces deux nations a été si intimement mêlée, dans le passé, que l'on ne saurait aujourd'hui donner une orientation différente à leurs destinées. De mêmes mœurs, presque uniformément de même langue, la France et la Belgique doivent marcher la main dans la main. Le gouvernement constitutionnel de la Belgique n'est pas si différent de celui de la France que le progrès ne puisse être identique pour l'une comme pour l'autre. Or, si l'on en croit l'opinion des personnes qui l'ont approché, Albert Ier serait un roi constitutionnel dans toute l'acception du terme, prêt à accepter, à favoriser même l'évolution du progrès social, aussi audacieuse soit-elle. De cette monarchie à notre république, il n'y a, dès lors, qu'une différence de mots : le but et les moyens sont les mêmes.

A un autre point de vue encore, l'avenir de la Belgique intéresse la

---

1re) — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOTICE HISTORIQUE sur l'Ile de Corse

depuis les Origines jusqu'à l'Établissement de l'Empire Romain

par M. FABRE LETTERON

(SUITE).

LA CORSE HISTORIQUE

Les Romains profitèrent des terribles enfoncements où la guerre des mercenaires avait jeté les Carthaginois pour exiger de leurs ennemis, au mépris des conditions du traité de paix, la cession de la Sardaigne, et en outre une somme de dix mille cents talents. Polybe, quoique ami des Romains, n'hésite pas à les taxer en cette circonstance de déloyauté (1). Tite Live lui-même reconnaît franchement que la Sardaigne a été enlevée aux Carthaginois par un acte de mauvaise foi (1). La Corse, comme il arrivait ordinairement dans l'antiquité, eut le même sort que sa voisine. Tibérius Gracchus fit la conquête de ces deux îles (238), et n'y prit d'autre butin que des esclaves, dont le nombre fut si grand qu'ils se vendirent à vil prix ; de là le proverbe romain *Sardi venales*, pour désigner une marchandise sans valeur (2). Ni les Sardes ni les Corses ne se résignèrent à subir docilement ce joug de leurs nouveaux maîtres. La résistance fut longue et sanglante, mais ils durent à la fin succomber sous les coups d'ennemis infiniment supérieurs en force.

Il eut fait après l'expédition de Tibérius Gracchus, la révolte des Corses appela de nouveau dans l'île les armes des Romains. Ceux-ci furent alors surpris dans une guerre contre les Ilotes, peuplade grecque établie dans le nord de l'Italie. La paix ayant été conclue avec ces étrangers

(1) « Il faut avouer qu'un temps où les Romains conservent le traité pour la Sardaigne, ils n'auront eu cause ni prétexte plausible de susciter une seconde guerre aux Carthaginois. Il est de notoriété publique, que ce fut contre la foi des traités que l'on força les Carthaginois, dans des circonstances fâcheuses, à sortir de la Sardaigne, et à payer le tribut énorme dont nous venons parler. » Polybe, liv. III, ch. 5. Trad. Thurot.

(1) « Sardiniam inter motum Africæ, fraude Romanorum, stipendio insuper imposito, interceptam. » Tite Live, liv. XXI, ch. 1.

(2) Festus à l'article *Sardi venales* : « Ai Simmus Capito ait Tib. Gracchum commissum, colligum P. Valerii Falconis, Sardiniam Corsamque subegisse, nec præda quidquam alind quam mancipia captiva, quorum viginta multitudo fuerit. »

ennemis, le consul Lentulus marcha contre les Ligures, aussi révoltés, et son collègue Licinius Varus fit ses préparatifs pour aller soumettre les Corses. Mais comme il n'avait pas assez de vaisseaux pour embarquer toutes ses troupes, il fit prendre les devants à Claudius Glycias, son lieutenant (1). Les Corses, effrayés, demandèrent une entrevue. Glycias l'accorda, et, comme s'il eût eu le commandement suprême, il traita avec les insulaires. Mais Varus, sans tenir aucun compte de l'accord conclu avec son subalterne, reprit à son arrivée les hostilités, et les continua jusqu'à ce que l'île eût été complètement soumise.

Les Romains prétendirent s'affranchir de tout engagement à l'égard des Corses en leur livrant Glycias. Mais ceux-ci se montrèrent plus résolus et plus braves que leurs vainqueurs ; ils lapidèrent la députation malheureuse lorsqu'elle se présenta pour leur signifier la décision du sénat (2). A son retour à Rome, il fut accusé par le Sénat d'avoir signé avec les Corses une paix honteuse, mis en prison et enfermé. Son corps fut jeté aux Gémonies (3). (An. 236).

Deux ans plus tard (234), les Sardes s'étant révoltés, à l'instigation des Carthaginois, prétendaient les Romains, les Corses imitèrent leur exemple. Le Sénat envoya en Sardaigne le préteur P. Cornélius, qui mourut dans une épidémie, ainsi qu'un grand nombre de ses soldats. Le consul Sp. Carvilius, chargé de soumettre la Corse, n'acquitta de sa mission en peu de temps, mais non sans peine, ajoute l'historien grec ; puis il passa en Sardaigne pour reprendre les opérations militaires interrompues par la mort du préteur et remporta sur les Sardes une grande victoire.

Ils se révoltèrent pourtant de nouveau l'année suivante et les Romains s'en prirent encore aux Carthaginois. Ceux-ci furent déclarés ennemis, condamnés à payer une forte somme d'argent, et à *sortir de toutes les îles, alleuds qu'elles appartenaient aux Romains* (238) Les consuls M. Mallius et M. Æmilius, qui avaient été envoyés en Sardaigne, firent dans cette île un riche butin, mais ayant ensuite abordé sur les côtes de Corse, ils furent assaillis et dépouillés par les habitants (2).

Les consuls qui leur succédèrent (231), M. Pomponius Matho et C. Papirius Maso, furent chargés d'achever la conquête de la Sardaigne et de venger l'injure faite par les Corses aux vaisseaux romains. Pomponius, voyant qu'il ne pouvait atteindre les Sardes qui se cachaient dans des cavernes au milieu des forêts, fit venir d'Italie des chiens de chasse pour retrouver à la piste les hommes et les bestiaux, et parvint de cette manière à arracher les ennemis des endroits sauvages où ils s'étaient réfugiés. Papirius Maso, à qui la Corse avait été assignée, battit les insulaires dans la plaine et les refoula dans les montagnes. Il voulut les y poursuivre, mais un grand nombre de ses soldats furent tués dans des embuscades, et la nuit se serait fait périr davantage, s'il n'eût fini par trouver de l'eau. Suivant Zonaras, Papirius amena par la persuasion les Corses à se soumettre aux Romains (1). De retour à Rome, fier des succès qu'il avait obtenus en Corse (2), il demanda au Sénat les honneurs du triomphe. N'ayant pu les obtenir, il s'en consola en triomphant lui-même sur le mont Albain.

(1) Zonaras, Annales, liv. VIII, ch. 18. C'est cet écrivain grec qui nous a conservé le souvenir des expéditions de Glycias, de Carvilius et de Papirius Maso. Ses Annales sont un abrégé du grand ouvrage, dont il ne reste plus qu'une partie, de Dion Cassius, historien, dit un critique, qu'il est difficile de prendre en défaut, surtout pour ce qui concerne l'histoire romaine.

(2) Avant de quitter la Corse, Papirius avait fait vœu d'élever un temple à son fantaisie. — « Festus célébrant Maso ex Corsica dedicavit » Cicéron, De nat. deorum, III, 20.

(*A Suivre*).

France. Occupant une situation stratégique des plus dangereuses, entre les deux belligérants d'hier : France et Allemagne, la Belgique peut, par sa neutralité et sa volonté de faire respecter son territoire, décider de la paix européenne. Or, précisément, le Parlement belge vient de voter la réorganisation de son armée et le service militaire personnel.

Petite par le territoire, la Belgique se prépare à être l'un des plus grands états européens de demain. Sa population est l'une des plus denses de l'univers, ses voies ferrées sont plus nombreuses qu'en aucun autre pays, son commerce rivalise avec celui de la France, son sous-sol est riche en minerai, ses habitants sont industrieux et sobres ; enfin, sa situation géographique exceptionnelle, au point de rallement de trois grandes puissances : l'Angleterre, la France et l'Allemagne, lui taillera obligatoirement une place prépondérante dans l'histoire politique et économique de ce siècle.

Souhaitons donc que le règne qui commence soit celui de la paix et de la plus cordiale entente entre la France et la Belgique.

Henri BRUMONT.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 23 décembre, à 2 h. 1/2

Les Cadets.	Sousa.
Mimi Pinson.	Allier.
Quand l'amour meurt,	Crémieux.
Rose mousseuse.	Kessels.
Nina,	Lust.

Le Chef de Musique, LAUBUS

CAUSERIE MEDICALE

Un Nouveau procédé d'Epuration des Eaux

Dans le spectre solaire on distingue des rayons de couleurs différentes et possédant des propriétés différentes également. Certains, rayons très le rouge et le jaune orangé, ont un pouvoir calorifique plus élevé, le jaune est plus lumineux et le violet présente des propriétés chimiques beaucoup plus marquées. C'est ainsi qu'une plaque photographique est instantanément impressionnée par les rayons violets tandis qu'elle noircit très lentement dans le rouge.

Ces rayons violets et ultra-violets ont une action puissante sur les tissus et sur les êtres vivants. La peau humaine exposée un instant aux rayons ultra-violets devient rouge et s'enflamme... ; si l'action était prolongée la peau pourrait être détruite. Sur les yeux, ils déterminent des conjonctivites plus ou moins graves suivant la durée de l'exposition.

Enfin ils ont le pouvoir de détruire les microbes soumis à leur rayonnement. Les différentes sources lumineuses émettent des rayons ultra-violets en quantité très inégales. Le soleil est la source naturelle la plus puissante de cette catégorie de rayons et c'est à cela qu'il doit son pouvoir bactéricide universellement reconnu.

Une source exceptionnellement active de ces rayons est la *lampe à vapeur de mercure*. Découverte par Arons en 1892, elle fut utilisée dans le domaine industriel par Cooper-Hewett, de New-York. Cette lampe est employée en thérapeutique à de nombreux usages, sur lesquels nous n'avons pas à nous étendre aujourd'hui ; c'est uniquement de son pouvoir bactéricide que nous voulons parler.

Au Congrès de l'Association pour l'avancement des Sciences, de Clermont-Ferrand, MM. Nogier et Thévenot indiquèrent que les rayons émis par la lampe à vapeurs de mercure de Kremayer arrêtait le développement des cultures microbiennes.

Poursuivant cette étude, MM. Courmont to Nogier arrivèrent à démontrer que les microbes contenus dans une eau limpide étaient détruits par les rayons de la lampe à mercure jusqu'à trente centimètres de distance. Ainsi, en plongeant au centre d'un tonneau une lampe électrique à vapeurs de mercure, d'un modèle établi par eux, ils débarrassaient en moins d'une minute l'eau du tonneau de tous les microbes dont ils l'avaient souillée à dessein. Ces deux savants remplissent par exemple leur tonneau avec 110 litres d'eau du Rhône mélangée à 5 litres d'eau de la Seine très souillée ; ils y ajoutent 10 centimètres cubes d'une culture très épaisse de anti-bacilles... Cette eau contient donc outre les microbes ordinaires, une quantité de anti-bacilles dépassant plusieurs centaines de mille par centimètre cube .. Ils allument leur lampe et 50 secondes après, l'eau ne contient plus un seul anti-bacille et présente à peine quelques unités d'espèces microbiennes banales. A la seule condition est que l'eau soit limpide, se laissant bien traverser par les rayons.

L'eau après l'expérience n'est pas échauffée ; elle n'est pas nocible ; on a pu le constater en la buvant pendant des mois aux plantes et aux animaux.

Le courant électrique utilisé est de 110 à 135 volts, fonctionnant sous 9 à 10 ampères.

En somme, on aurait découvert le moyen de stériliser l'eau potable, par l'immersion dans celle-ci de lampes en quartz à vapeurs de mercure.

M. Nogier a tenté l'application industrielle de cette découverte : il a imaginé des appareils capables de stériliser de grands volumes d'eaux pour l'alimentation des villes ; d'autres pour des volumes d'eaux moyens pour les petites collectivités, les casernes, les hôpitaux, les hôtels ; d'autres enfin pour l'usage ménager.

Le problème si intéressant de la stérilisation de l'eau potable ménagères en urbaine est donc résolu.

A une époque où les besoins d'eau s'accroissent dans les villes avec les exigences modernes de l'hygiène et où la difficulté de se procurer des eaux de source naturellement pures paraît de plus en plus grande, la découverte que nous venons de citer est appelée à rendre les plus éminents services.

Docteur VIGNEAUD.

Alla venerata Memoria

della

Compitissima ed illustrissima Signora

MADAMA DE CHEVARRIER DE CARBUCCIA

PASSATA A MIGLIOR VITA IL DI 26 NOVEMBRE 1909

Venne l'autunno ; venne inigne e rio
Fiero di malvagità, pien di furore ;
Poi nostri fiori, il fiore il più migliore,
Quel fior sì raro e di costanto brio,

Ci rapì crudelmente, amico mio ;
Ne respirar potremo più di quel fiore
Il suo sapiento e sì soave odore :
Mistero impenetrabile di Dio !

Madama de Chevarrier laquál portava
Di de Carbuccia ancor il bel cognto
Fù di Cirno la dama la più bravo.

Più nobile e gentil, sempre ammirate
Restava ebi con essa ragionava,
Quest'era fra gli fiori, il fior pregiato.

MASCHETTI.

Castellare, 2 dicembre 1909.

Pour l'Hygiène

A M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Au nom de plusieurs habitants de la promenade des quais de la rue du Môle, je viens protester contre le dépôt d'immondices que M. l'Entrepreneur du balayage entasse tous les jours, en face la rue du Môle.

Ces immondices restent là, parfois, jusqu'après midi. Les chiens se chargent de les éparpiller, et la moindre brise les pousse dans les appartements, à moins qu'on n'ait soin de fermer hermétiquement les fenêtres.

On se demande à quoi servent le Conseil d'hygiène, le Bureau d'hygiène, les Ediles et le Conseil municipal, les Commissaires de police, etc., etc. ; à quoi servent les décrets, les lois, les délibérations, les vœux, les arrêtés, etc.

Un Marin.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 décembre 1909.

La physionomie du marché ne se modifie pas : c'est toujours la même fermeté et la même pénurie d'affaires. La Rente Française seule a été un peu animée, finissant à 98.80 après 98.90. Fonds Etrangers dans leurs cours de la veille, comme : Extérieure, le Serbe et les Russes en ce hausse comme le Portugais à 66.60 et le Turc à 94.85. Les Etablissements de Crédit sont très fermes ; le Crédit Lyonnais passe à 1.390. Le Comptoir National d'Escompte est à 774 et la Société Générale à 706. L'action du Crédit Foncier affirme ses bonnes tendances à 820, ses obligations foncières et communales voient s'accentuer chaque jour le courant de leurs échanges.

Valeurs industrielles et de traction inactives mais bien tenues. Suez à 3.840. Les charbonnages russes sont irréguliers. La cote du cuivre ayant légèrement baissé hier à Londres et à New-York, les titres cuprifères sont plus lourds : Rio 1.937 contre 1.964.

Parmi les valeurs françaises de Mines d'Or, l'action et la part Ouest Africain Français sont recherchées à 433 et et à 355.

En Banque, le Lazarian Grec se tient à 55 frs.

Les Mines d'étain d'Ervedosa (Portugal) consolident leur avance à 225.

Le Central Electrique du Nord est ferme à 57.50. La Société productrice d'Electricité à laquelle il est grandement intéressé possède actuellement des installations d'une puissance de 10.500 kilowatts.

Chemins Français inchangés.

Correspondance

Nous nous empressons de publier la lettre suivante que nous recevons d'Ajaccio :

Notre intention n'a jamais été de débaptiser M. Pierre Ceccaldi auquel nous sommes très heureux de rendre son vrai prénom, d'autant plus que cela lui permettra, paraît-il, d'aller embrasser sa marraine....

Ajaccio, le 17 décembre 1909.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

Un erratum me concernant relevé dans votre numéro du 13 courant, me procure l'occasion de saluer à mon retour en Corse, votre journal et son aimable directeur, auxquels je garde un sentiment de profonde reconnaissance pour l'article élogieux de mes « Lauriers Corses », paru en 1892, si j'ai bonne mémoire.

Quant à l'erratum que je voudrais signaler, il est contenu dans votre compte rendu du meeting d'Ajaccio : j'y suis baptisé : « Jacques », alors que mon prénom est Pierre... Pierre-François.

Vous savez, moi, ça me serait égal, mais il y a des personnes qui ont des préférences pour tout, même pour les noms de baptême : les marraines sont de ce nombre, et je vais bientôt embrasser la mienne, là-haut, dans la montagne... Elle ne voudrait pas me reconnaître sous le nom de « Jacques », inventé par votre correspondant.

Vous ne voudriez pas, M. le Directeur m'exposer à cette triste mésaventure : vous voudrez bien rectifier et agréer l'expression de mes sentiments reconnaissants.

Pierre CECCALDI.

LA
TISANE
AMÉRICAINE
DES
SHAKERS

Lorsque les digestions ne se font pas, soit par suite d'abus de mauvaises, soit pour toute autre cause, ce qu'il faut pour vous rendre la santé et la vigueur, c'est recourir au tonique digestif : la Tisane Américaine des Shakers.

Tonique Digestif

PRÉPARÉ À L'AIDE
DE RACINES D'ÉCORCES
ET DE FEUILLES.

Une cuillerée prise à chaque repas régularisera les sécrétions de l'estomac et du foie, aidera à la digestion, vous rendra l'appétit, stimulera les nerfs et donnera de la vigueur à tout l'organisme. Comme tonique digestif et dépuratif, cette préparation n'a pas d'équivalent.

ELLE GUÉRIT DES
MAUVAISES
DIGESTIONS

Demandez à M. FANTAN, Pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

Assistance Publique

Conformément à ses statuts, la Société a procédé le dimanche, 14 novembre, au renouvellement complet de son Conseil d'Administration.

Les sociétaires au nombre de 63 avaient tenu à venir donner leurs suffrages aux candidats ci-après qui ont obtenu la majorité.

La liste élue a composé par scrutin secret son bureau ainsi qu'il suit :

MM. T. Balbi, président ; de Montera, A. Santelli, vice-présidents ; Pekin Joseph, secrétaire général ; J. Vincentelli, trésorier général ; Fosselier, administrateur.

MM. Prunelli, G. Biaggini, J. Balbi, L. Poli, J. Fluch, Clementi, A. Gasselli, Scamponi, L.-B. Simon, Savelli, conseillers.

Lazzari, chef de service,
Casanova Italo, sous-chef de service.

Diverses commissions ont été ensuite désignées pour assurer d'une façon permanente et parfaite la bonne organisation de cette Société appelée à devenir de plus en plus indispensable pour le bien public.

Toujours prêts à soulager les infortunes, soit en donnant des secours, des bons de pain, de viande, soit en transportant malades, blessés, suicidés, etc., les braves membres de cette institution méritant d'être prise comme exemple par beaucoup de grandes villes, remplissent leurs fonctions avec la plus grande abnégation et sans toucher aucune rémunération.

Les cotisations devant être diminuées, le Comité fait appel à la population pour encourager le plus possible l'Assistance Publique et invite ceux qui veulent en faire partie comme sociétaires à se faire inscrire.

Pour tous renseignements s'adresser au secrétaire.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Jeudi, 23 décembre, à 8 heures 1/2

Dernière représentation de

LABOHÈME

Opéra en 4 actes de Puccini

Location chez M. Poggi.
Buffet — Soirs

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 22 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12. à midi 16 5 + à 6 heures du soir + 15°.
Maxima + 17 à Minima + 10°.
Baromètre. — 7 heures du matin, 754 mm. à midi, 756 mm., 6 heures du soir, 762 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. O.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Quelques nuages.
l'après-midi, id.

A l'arrivée

M. Henri Pierangeli, député de Bastia.

Carnet mondain

Samedi dernier a été célébré à Oran le mariage de M. Paul Antoni, directeur de l'agence du Crédit foncier algérien à Sidi-Bel-Abbès, avec Mlle Paulette Joulié. Elle de l'honorable juge au tribunal civil d'Oran.

Nous prions les nouveaux mariés d'agréer nos meilleurs souhaits de bonheur.

Citation

Une citation au Bulletin officiel a été accordée au sergent Guerrini, de l'infanterie coloniale : a fait preuve d'initiative, de courage et de sang-froid au combat de Rong-Tré, au Tonkin, le 1er février 1909, où il est mort glorieusement, frappé de trois balles, en se portant rapidement avec la pointe d'avant-garde et sous un feu très vif, au secours de son capitaine que venaient d'abandonner les partisans.

Marine marchande

La Commission prévue à l'art. 17 du décret du 17 juillet 1908, se réunira à Bastia les samedi 14 janvier, 2 avril, 18 juin et 1er octobre 1910, à l'effet d'examiner les candidats au diplôme de patron au bornage, sur les matières prévues au programme annexé à l'arrêté du 29 septembre 1908.

Les candidats doivent être âgés de 24 ans révolus et réunir 60 mois de navigation. Ils doivent déposer leur dossier au bureau de l'inscription maritime huit jours au moins avant l'ouverture des épreuves.

Vol à la tire

Hier vers 10 heures du matin, le nommé B. A., 17 ans, profitant de ce que la dame X. faisant partie d'un groupe formé autour d'un photographe, rue Neuve, ne prenait pas garde à ce qui se passait à côté d'elle, lui a soustrait son porte-monnaie contenant la somme de 13 francs.

Malheureusement pour le jeune voleur, la brigade de la sûreté qui a l'œil toujours au guet, l'a cueilli au moment où il se sauvait et l'a conduit au violon municipal, où il a été mis à la disposition de M. le Commissaire central.

Nos félicitations à notre excellente brigade de Sûreté.

Congé aux écoles

A l'occasion le sus arrivée en Corse, M. le Préfet a décidé que toutes les Ecoles publiques du département vaqueront le lundi, 27 décembre courant.

Chanteurs nocturnes

« Un tuyau » a composé du B. Joseph, T. Noël et G. Antoine exécutait, hier soir à 11 heures sur le boulevard du Palais un concert vocal et instrumental.

Les accents n'étant pas en rapport à la douce harmonie — ils chantaient à tue-tête — ils ont reçu la même appréciements une contravention pour tapage nocturne.

Police coloniale

L'agent hors classe Gavini Antoine est nommé au grade de sous-brigadier ; l'agent de 1re classe Agostini Lucien est nommé agent hors classe.

Contraventions

La police a dressé contravention contre le nommé B. Télésphore pour jet d'immondices sur l'Avenue Carnot.

Prisons

M. Pieri, gardien ordinaire à la prison d'Aix, est nommé en la même qualité au dépôt de Saint-Martin-de-Ré.

Avis

Réparations et fabrication de bijoux. S'adresser à l'ancien magasin Valrin, rue Saint-Jean Bastia.

Avis

Jeune homme de 15 à 16 ans, bonne références, bonne instruction, demande emploi aux écritures.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

ETAT CIVIL

Naissances.

Giudicelli Barbe-Marie. — Orsolini Antoine. — Flaris-Faustine. — Angeli-franchi Annunciado-Marie-Noella. — Perraggi Etienne.

Automobiles du Cap-Corse

La Société a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un service régulier est établi entre Bastia et Pino avec correspondance, par traction automobile, de Pino à Barrettali et Canari, à partir du 21 courant :

Départs de Bastia : 7 et 8 heures du matin (Bd Paoli, 36).
Départ de Canari (station animée), à 9 heures du matin.
Arrivée à Pino à 11 heures.
Départ de Pino : midi.

VENTE de vigne américaine raisinée, Rupestris Montigola, Riparia gloire de Montpellier.

S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, à Chisonlin, près Bergo.

Grand Hôtel d'Europe

Mme Vve Adélaïde COLOMBANI

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Adélaïde COLOMBANI un assortiment de pièces froides et de Pâtisserie.

A l'occasion du Réveillon l'Hôtel sera ouvert toute la nuit.

On est prié de retenir les tables à l'avance.

PLANTATIONS ET DISTILLERIES AGRICOLES
Antillennes
RHUM GRANDS MORNES
GETS OLD RHUM
PUR, AUTHENTIQUE, VIEUX
RHUM GRANDS MORNES
Finesse exquise, Parfum naturel, Goût non Acidulé.
Exiger les Contre-façons. — Exiger la bouteille triangulaire.
Imprimé en caractères Rouges sur MM. GUY Frères, Inventeurs du « PIPPERMINT. »
Maison Fondée en 1796

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00710

BOURSE DE PARIS

	21 déc.	22 déc.
Rentes du 3 0/0 amorti.	99.80	99.82
Rentes du 3 0/0 ancien.	99.25	99.10

CORTE

Découverte d'un Cadavre

Corte, 22 décembre.

On a découvert, dans le ruisseau d'Orta, grossi par les dernières pluies, le cadavre d'un individu dont la mort semblait remonter à plusieurs jours. Prévenu aussitôt, le Procureur de la République s'est rendu sur les lieux, accompagné de M. le Commissaire de police.

Ce magistrat a pu facilement établir l'identité de la victime qui se nomme Maestracci Mathieu, 60 ans, journalier à Corte.

M. le docteur Dupobil, appelé à faire les constatations médico-légales, n'a relevé sur le cadavre aucune trace de violences. Il résulte de ces constatations et de l'enquête que cette mort est purement accidentelle.

Nomination

Paris, 22 décembre.

M. Luigi, ex adjudant au 9e régiment d'infanterie, est nommé gardien de bureau au ministère des Finances.

Nouvelles Militaires

Réserve

Paris, 22 décembre.

Sont promus au grade de lieutenant :

au régiment de Corse, Mat, les sous-lieutenants Ceccaldi, Bérard, Silvagnoli, Salvadori,

***

M. Saisiani, adjudant de réserve au rég. de Corse, est nommé au grade de sous-lieutenant au régiment de Cherbourg.

MM. Bogodore, Castellani et Lucciani, adjudants au rég. de Corse, sont nommés au grade de sous-lieutenant au rég. de Montbrison.

M. Giudicelli, adjudant de réserve au rég. de Corse, est nommé sous-lieutenant de réserve au rég. de Châteaudun.

Armée territoriale

M. Moreau, sous-lieutenant au 116e territorial, est promu au grade de lieutenant au corps.

Sont nommés au grade de sous-lieutenant au 116e territorial :

MM. Grisoni, Canavi, Filippini et de Pianelli, adjudants de réserve.

Sont nommés adjudants au 116e territorial :

MM. Albertini, Alessandri, Angelmoni, Calvi, Frederici, Martini, Nardini, Stefani, sergents au rég. de réserve de Corse.

Tirages financiers

Foncières 1892

Paris, 22 décembre.

L'obligation portant le numéro 2995 est sortie remboursable à *cent mille francs*

L'obligation portant le numéro 28.174 est sortie remboursable à *trente mille francs*.

Foncières 1895

L'obligation portant le numéro 64.823 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 296,919 est sortie remboursable à *vingt cinq mille francs*.

Communales 1906

L'obligation portant le numéro 509.115 est sortie remboursable à *deux cent mille francs*.

L'obligation portant le numéro 448 966 est sortie remboursable à *vingt cinq mille francs*.

Les Elections Législatives en 1910

Deux autres O. M. qui ne se représentent plus

Paris, 22 décembre.

M. Chauvin, qui a été nommé professeur de droit à Alger, et M. Fiorent Cuillais, député républicain de la première circonscription de Dunkerque, ont annoncé aujourd'hui à leurs collègues de la Chambre qu'ils étaient fermement décidés à ne pas solliciter de leurs électeurs le renouvellement de leur mandat.

NICE

Explosion d'un Moteur d'un Canot-Automobile

Deux Victimes

Nice, 22 décembre.

Un terrible accident, qui vient de couter la vie à deux personnes bien connues dans le monde sportif, a produit en ville une bien douloureuse émotion.

Le baron Pernety-Haussman, âgé d'une quarantaine d'années, et M. Jules Guillot, le marchand de cycles bien connu, qui n'est âgé que de 35 ans, faisaient une croisière en canot-automobile.

En cours de route, le moteur fit explosion, le canot coula immédiatement, entraînant avec lui les deux malheureux qui n'étaient plus que des cadavres.

EN RUSSIE

Vengeance de Révolutionnaires

Assassinat du Chef de la police de sûreté

Saint Pétersbourg, 22 décembre.

A la suite des nombreuses arrestations de révolutionnaires, opérées ces jours derniers, soit à Saint Pétersbourg, soit à Moscou, les nihilistes résolurent de se venger.

Par l'envoi de plusieurs lettres anonymes, ils attirèrent le Chef de la police de sûreté dans la chambre où ils se réunissaient pour la fabrication des bombes.

Dès son entrée dans la chambre une explosion se produisit et le malheureux chef de la police tomba foudroyé.

Un agent qui l'accompagnait fut en outre, grièvement blessé.

Un certain nombre d'instituteurs et de professeurs, membres du parti révolutionnaire, ont été arrêtés.

LES OBSÈQUES DU ROI LÉOPOLD

Les obsèques de S. M. Léopold II ont été célébrées ce matin avec un éclat extraordinaire.

Malgré une pluie battante, toutes les rues étaient noires de monde.

Aux fenêtres des maisons qui se trouvaient sur le parcours du cortège, on ne voyait que des grappes humaines.

Sur les toits même la foule des curieux était considérable.

Les places aux fenêtres et sur les balcons ont atteint un chiffre énorme, variant jusqu'à 25 francs jusqu'à 2.000 francs.

Au Palais Royal

Dès huit heures du matin, la circulation était interrompue rue Bedorade, où se trouve le Palais royal.

Les troupes occupaient les emplacements qui leur avaient été assignés.

A 11 heures précises, le cortège s'est mis en marche.

Le Cortège

Le Roi des Belges de demain, le prince Albert, marchait derrière le cercueil, entouré de la Maison militaire du roi défunt.

Les missions étrangères suivaient immédiatement après.

La Mission Française

Le Gouvernement français était représenté par M. Décrais, ancien ambassadeur à Bruxelles, ancien ministre, sénateur de la Gironde ; François Arago, député ; le général de division Chamoin ; le lieutenant-colonel Griarche, de la Maison militaire du Président de la République ; et par M. Arnaveu, secrétaire d'ambassade, attaché au cabinet du ministre des Affaires étrangères.

Les Missions Etrangères

L'empereur d'Autriche était représenté par l'archiduc Léopold Salvator.

Le roi d'Italie, par le général Goiran, commandant le corps d'armée d'Alexandrie.

Le roi d'Espagne, par le prince Carlos de Bourbon ; le marquis Mesa de Asta, son aide de camp ; le comte de Ayhar, aide de camp du roi, et M. Pedro Miranda, attaché au Ministère des Affaires étrangères.

Le roi de Bulgarie, par M. Stancioff, ministre de Bulgarie à Paris.

Le prince de Monaco, par le comte Balny d'Avricourt, ministre plénipotentiaire à Paris, et par M. Bunrée, aide de camp.

Le roi Edouard VII était représenté par le duc de Connaught.

Le roi de Roumanie, par le prince héritier.

L'empereur d'Allemagne était représenté par son frère, le prince Henri.

Le roi de Saxe par le prince Jean-Georges de Saxe.

La Cérémonie funèbre

La cérémonie funèbre a eu lieu à Saint Gudule ; elle était présidée par Mgr Mercier, cardinal de Malines, entouré de tout le clergé de la capitale et d'un grand nombre de prêtres des autres villes.

Tous les évêques de Belgique ont donné l'absoute.

A midi 40 la cérémonie prenait fin.

AU PALAIS DE LAEKEN

Le cortège s'est dirigé ensuite vers le palais de Laeken, où a eu lieu l'inhumation.

Une foule considérable a suivi le cortège officiel.

Depuis le matin, on entendait sans interruption le bruit du canon et le son des cloches.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 h. 45.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Imprimerie Nationale

La Chambre aborde l'examen du budget de l'Imprimerie Nationale.

Plusieurs orateurs prennent part à la discussion, parmi lesquels MM. Sprenck, député de la Seine ; Doloncle, député de la Seine ; le Ministre de la Justice ; Raoul Ferret, député de la Vienne.

Tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

La séance est levée à 11 heures 45 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. CLEMENTEL

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

La discussion reprend sur l'article 506.

La lecture des articles se poursuit avec une rapidité qui ne permet pas la discussion.

Les amendements déposés ont tous été repoussés.

La suite de la discussion a été renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Voies d'accès au Simplon

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux voies d'accès au Simplon.

Après un long débat auquel prennent part le rapporteur du projet de loi et le ministre des Affaires étrangères, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

PIPPERMINT
Grande Liqueur Digestive, Tonique Reconstituante
PIPPERMINT
Cordial du Foyer ; parfume l'haleine, combat l'ean
PIPPERMINT
Liqueur de Soirée, Liqueur de Sport, Liqueur de Réception
Les Frères, Inventeurs. — Revel (H. G.)
Maison Fondée en 1796

AVIS DE DÉCÈS

M. Vincent Figarella et ses enfants, Mme Vincent Figarella ; Mme Veuve Rostini ; Mme Veuve Françoise Figarella et ses enfants ; M. et Mme Blaise Figarella et leurs enfants ; M. Salvador Rostini ; M. et Mme Benoit Rostini et leurs enfants ; M. et Mme J.-B. Rostini et leurs enfants ; Mlle Elvire Rostini ; Mme Veuve Ines Figarella et ses enfants ; M. Blaise Salvatori et ses enfants, M. et Mme L. Polimacci ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ERNEST FIGARELLA

leur fils, frère, beau-fils, petit-fils, neveu et cousin germain, décédé à Marseille, le 22 décembre 1909, à l'âge de 14 ans.

La levée du corps aura lieu le 27 courant à 9 heures du matin au hangar Fraissinet.

Les obsèques auront lieu le même jour à Figarella (Sainte-Marie de Lota).

AVIS DE MESSE

Le personnel de la police de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance de ses parents et amis, qu'il fera célébrer le jeudi, 23 décembre courant, à 10 heures du matin, en l'église Saint Jean-Baptiste, un service funèbre en mémoire de ses regrettés camarades

RISTORI, GUGLIELMI ET BIAGGINI
Morts victimes de leurs devoirs

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix ; 0,10 centimes le kilo.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
11 R... à Bastia

Service régulier entre la Corse la France la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Petits montagnes

Le prochain départ aura lieu le 29 décembre par steamer *Saint-André*.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy et Lorand*

AVIS

La maison F. POTIN et Cie de PARIS a l'honneur d'informer le public que M. MICHEL VINCENTELLI
rue Miot
est son SEUL DÉPOSITAIRE à BASTIA

LABORATOIRE SPÉCIAL
d'Analyses
Chimiques, Médicales
et Bactériologiques
P.-A. QUILICI
Pharmacien-Chimiste
Successeur de TEILLIET
16, Boulevard du Palais, Bastia
Stérilisation des instruments et objets de pansements
Médicaments de 1er choix

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio — d'Ajaccio à Bastia

de Casamozza à Ghisonaccia — de Ghisonaccia à Casamozza

de Ponte-Leccia à Calvi — de Calvi à Ponte-Leccia

FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Pour les Salons: Plein, Rondo, Carré, Fil de fer, Rocaux artificiels

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

Pour rougir toute sorte Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet 40 Centimes

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Mme L. R. MATTEI

à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant

J. B. Ollagnier.

Imp. Ollagnier.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI

Cheque famille doit avoir un appareil d'éclairage pour maison. Lampe Electrique très pratique.

L'INDISPENSABLE, Lampe Electrique de poche *Radia*.

En vente chez tous les Débitants de Tabac

Représentants concessionnaires pour le Département: Maison Ch.-F. POGGIOLI et Cie, Bastia.

Journal Financier Français

ORDRE DE BOURSE

Les MALADIES de la FEMME

LE FIBROME

JE DONNE 100.000 fr.

Chauves!

Le Guide 1.45 DES Convenances par LISELOTTE

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 351 — VENDREDI 24 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 8, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont perçues d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames (4e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. — Union postale ne servant Etranger 32 » | 16 » | 8 » — Un an | 6 mois | 3 mois

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui: Saint Grégoire.

Soleil: (heure nationale)

Lever, 7 h. 02 m. — Couche, 5 h. 58 s.

Premier quart., le 01 — Pleine Lune, le 09

Fête de Demain: NOËL.

23 DÉCEMBRE

La Noël

Les vieilles coutumes de Noël. — La bûche et le gui. — Christmas et Christkindel. — Le mystère de la Nativité et les bergers. — Les dictons de Noël.

Voici revenue la Noël, la fête des enfants et la joie des mères, la Noël avec son décor de sapins tout poudrés de neige ou tout ruisselants de lumières, son avalanche de joujoux dont « l'Enfant Jésus » emplit les souliers, son réveillon qui groupe la famille devant la bûche traditionnelle, au feu de laquelle la Vierge Marie vient se chauffer, s'il faut en croire une vieille légende poitevine.

C'est une suite charmante dans la plupart des pays civilisés, car on a conservé presque partout les traditions du passé. Il en est qui sont pleines de poésie ou d'originalité. C'est ainsi que, dans les campagnes, beaucoup de paysans ont coutume de parer leur maison à l'occasion de la Noël. Quelques jours auparavant ils ont blanchi les murs à la chaux et nettoyé le sol, puis, le matin venu, ils accrochent du gui dans la salle où se fera le réveillon.

En Normandie surtout, cette tradition du gui est des plus vivaces. On attribue d'ailleurs à ses branchages les vertus les plus grandes. Il préserve notamment de l'incendie, éloigne les maladies, rend le cidre meilleur et fait marier les jeunes filles. On voit qu'il a des influences aussi diverses qu'étendues.

Mais ce n'est rien en comparaison de la vénération qu'on a pour le gui en Angleterre. Pour en donner une idée, il suffira d'indiquer qu'on exporte de France près d'un million de tiges de cette branche symbolique. Rien qu'en cette dernière semaine, le port de Rouen en a expédié à destination de l'Angleterre plus de 100.000 kilos provenant de la Normandie et de Bretagne, où il a été coupé sur les pommiers.

Une belle branche de gui se vend à Londres de 12 à 15 francs, mais il y en a également depuis six pences pour les petites bourses, car chacun tient à en posséder pour écarter les maux et s'attirer toutes les félicités.

Sans gui, pas de joyeux *Christmas* et Dieu sait si la fête est célébrée en Angleterre. Là-bas, la Noël est une véritable fête nationale qui dure plusieurs jours et sert de prétexte à des banquets, des festins et des divertissements de toutes sortes.

Notons, à ce propos, une petite superstition de nos voisins d'outre-Manche. Au réveillon, quant à minuit précis, le punch flambant apparaît, il est d'usage de le distribuer aux jeunes filles, tout brûlant, dans des verres fragiles. Celle dont le verre se brise ne peut que s'en réjouir, car elle sera mariée dans l'année.

En Alsace, et aussi dans une partie de l'Allemagne, avant la Noël qu'on appelle *Chistkindel*, il se tient, dans les villes, des foires importantes nommées *Christkindelmarckt*, consacrées exclusivement à la vente des jouets. Dans ces pays, pour frapper davantage l'imagination des enfants, on personnifie Christkindel par une femme vêtue de blanc et portant une couronne de papier doré sur une longue perruque de chanvre qui simule une chevelure blonde.

C'est elle qui s'en va, de maison en maison, une clochette d'une main et une corbeille de bonbons de l'autre, et qui distribue les joujoux aux enfants qui ont été sages. Elle est toujours accompagnée de Hans Trapp, le croquemitaine de là-bas. C'est, bien entendu, un homme du village qui joue ce rôle en se couvrant le visage d'une barbe énorme et quelquefois en s'enveloppant d'une peau d'ours. Il a la figure noircie et tient des verges à la main.

La nuit de Noël, la sonnette de Christkindel retentit par les rues. Tour à tour chaque porte s'ouvre, et les enfants vont au-devant d'elle.., sauf toutefois ceux dont la conscience n'est pas sans reproche et qui redoutent d'avoir à rendre des comptes au terrible Hans Trapp et de faire la connaissance de ses verges vengeresses.

Cependant, celui-ci invite de sa voix la plus dure les enfants méchants à s'approcher de lui. Est-il besoin de dire que personne ne bouge? Les coupables, d'ailleurs, ont déjà fait leur acte de contrition et se sont fait pardonner en jurant de ne pas recommencer à l'avenir.

Alors Croquemitaine se retire et Christkindel ouvrant la porte d'une pièce voisine montre aux petits un arbre de Noël tout illuminé et couvert de jouets qu'on avait installé à l'avance, mais qu'elle est censée avoir apporté pour récompenser les enfants sages.

La nuit de Noël, dans certaines provinces, et notamment en Picardie, les bergers apportent à la messe de minuit un petit agneau enrubanné, qui est présenté sur un coussin au prêtre qui le bénit. Les bergers sont couverts de leurs manteaux et coiffés de chapeaux ornés de rubans. Quelques-uns jouent de la flûte, du flageolet, de la cornemuse ou du haut-bois, d'autres tiennent en mains leur houlette.

Le lendemain, les bergers vont de maison en maison, donnant une aubade et recevant une offrande. Habituellement, on attend le passage des bergers pour placer dans la cheminée la bûche de Noël; on l'allume en se servant des restes de la bûche de l'année précédente conservée soigneusement dans la pensée qu'elle préserve de l'orage.

On voit que les superstitions sont à peu près semblables partout. Enfin, dans bien des villages encore, on représente, dans certaines maisons, pendant la nuit de Noël, le mystère de la Nativité.

Nous terminerons cette causerie en citant quelques uns des plus célèbres dictons populaires relatifs à Noël:

Dans l'Ariège, on prétend que: « Soleil à Noël promet neige à Pâques. » C'est d'ailleurs une opinion courante, car, dans l'Aveyron, dans la Haute Garonne et dans le Gers, on dit: « Qui prend le Soleil à Noël à Pâques se gèle, » tandis qu'on assure, en Gironde, Haute-Loire, Loire-Inférieure et Hautes-Pyrénées, que: Quand on prend soleil à Noël, à Pâques on se rôtit l'orteil. »

Dans le Lot-et-Garonne, on prétend que: « Si Noël est sans lune, il y aura beaucoup de blé, et que si Noël est éclairé, beaucoup de paille et peu de blé. » Dans la Sarthe, on dit: « Qu'il n'y aura pas de prunes si la lune brille pendant la messe de minuit. » Dans le Gers, on dit: « Noël, le jeudi, c'est la famine, » et dans le Pas-de-Calais: « Tonnerre à Noël, pas d'hiver. »

Dans le Finistère, on assure que la « neige à Noël vaut du fumier pour les seigles, » et dans les Côtes-du-Nord, on dit:

Pleine lune le jour de Noël, chorté;
Vendez votre jument et achetez du grain.

ROBERT DELAS

Propos d'actualité

Au service de la Science

Un débat d'une haute moralité et qui fait le plus grand honneur à la Chambre s'est poursuivi au Palais-Bourbon, à propos du budget de la Justice.

La justice et la sévérité envers les hommes responsables de leurs actes ont pour corollaire naturel la pitié envers les animaux. Or, malgré nos Sociétés protectrices des animaux, la France jouit dans le monde de la triste réputation de cruauté envers les serviteurs de l'homme: les animaux domestiques.

Chez nous, un monsieur qui proteste contre les coups qu'il voit injustement infliger à une malheureuse bête de somme, passe facilement pour un rêveur, une poule mouillée, un faiblard... Volontiers les passants se railleraient de lui: « De quoi se mêle-t-il celui-là? A-t-il jamais soulagé tout un fardeau dans ses mains? » etc. Ce n'est guère engageant.

Si cependant il arrive que le charretier brutal est réprimandé, puni, un autre danger menace son souffre-douleurs: dès qu'ils seront rentrés à l'écurie, l'homme (?) se vengera sur la bête en la rossant de coups, en la privant de nourriture; il poussera même la cruauté jusqu'au raffinement, il piquera les parties sensibles avec la pointe de son couteau; passé la porte de l'écurie, il a tous les droits, il est à l'abri de toutes les représailles. Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que cette énormité est inscrite dans la loi française qui dit que les mauvais traitements envers les animaux ne sont punissables que s'ils sont exercés publiquement!

Ceci n'est rien encore. Il existe une autre façon, parfaitement légale celle-là, de torturer les animaux, c'est la vivisection. Cette pratique, qui s'exerce au nom de la science, et qui effectivement lui rend des services, est parfois poussée, bien inutilement, jusqu'à la plus atroce barbarie. MM. Pasteur et Millevoye, qui ont été, devant la Chambre, les éloquents défenseurs de ces animaux martyrs, ont exposé des faits révoltants.

On mure le crâne à des chiens vivants et non endormis, pour détruire les parties du cerveau au fer rouge ou à l'eau bouillante, puis les tenailler avec des pinces rougies pour observer leur degré de sensibilité: on encore on arrose des chiens de térébenthine et on y met le feu; on les

---

220. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit

PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEULE!

XXII

UN DOMAINE AUX ENCHÈRES

— Ce sont les termes dont elle s'est servie, Franchemont, vous n'auriez pas réussi à attacher en justice une bribe de ses héritages et vous en posséderiez la plus grosse part. Je désire qu'elle vous soit légère.

Le petit homme lança le papier dans la fournaise qui illuminait le cabinet aux murs blancs et nus de hauts d'ensemble. Il s'envola comme un papillon noir sorti d'entre les bûches. Robert de Brux poussa un soupir de soulagement.

— Maintenant, dit le notaire avec une certaine solennité, vous serez tranquille, plus tranquille que moi, monsieur le baron. La fortune de cette malheureuse enfant ne saurait partout, nuit et jour.

Il ajouta à son complice que l'entrevue était finie en ajoutant de sa voix sèche et grêle comme sa personne:

— J'ai bien l'honneur de vous saluer.

Le baron sortit sans prononcer une parole. Resté seul, le notaire s'essuya le front.

— Bien joué, Brisemont, dit-il en se parlant à lui-même, mais il faut changer de terroir, mon ami... Celui de Sablanes ne te vaut pas son.

Quelques jours après, les journaux spécialisés du notariat et des offices de la basoche et de la chicane annonçaient que l'étude du notaire de Sablanes était à vendre.

XXIII

COMMENT L'ABBÉ MOURY

En sortant de la maisonnette de la rue Tournefort, après son entretien avec Jacques Rouriet, Hélène marchait comme une femme ivre ou atteinte subitement d'une sorte de paralysie et de défaillance. Ce qu'elle venait d'entendre la plongeait dans une véritable stupeur; ce qu'elle avait vu lui semblait incroyable. L'homme devant qui elle s'était humiliée, était il bien ce mari si faible autrefois, si asservissant épris, est encore toujours prêt à céder à ses moindres désirs et qui eût traversé une ville de flammes, au péril de sa vie, pour en retirer quelques minutes plus tôt avec elle? Etait-ce bien le pauvre garçon bafoué par la mauvaise fortune, contraint à des besognes diverses, pénibles, pour gagner difficilement ce qui leur était indispensable pour vivre? Etait ce bien celui qui avait dû la laisser seule à la représentation de «Carmen,» parce qu'il ne possédait pas les quelques sous nécessaires au paiement d'une place! Lève d'elle, il s'était métamorphosé! De pauvre, il était devenu riche à millions, de serviteur maître. Il commandait à une armée de serviteurs, de gérants et d'employés. Il avait échangé la lambris qu'ils habitaient ensemble contre un des plus beaux hôtels de Paris.

Et lui-même il s'était transformé à ne pas le reconnaître. Lorsqu'elle venait chez elle, à la ville des Glycines, où pour quelques mois de bonheur, elle en avait vécu tant d'années dans la douleur et les larmes, elle était abattue, accablée. Le silence de son mari lorsqu'elle lui avait demandé d'une voix tremblante: — Jacques, je voudrais un mot de pardon!... l'avait frappée plus cruellement qu'un coup de couteau. Elle s'était sentie écrasée sous le mépris de cet homme que l'avait tant aimée autrefois! Jamais elle n'avait éprouvé une telle humiliation, un tel dégoût de la vie. Virginie qui la vit si affreusement pâle, si tremblée, si chancelante, lorsqu'elle entra dans sa chambre, lui demanda:

— Oh! madame, qu'avez-vous?

— Rien.

Elle enleva son chapeau et son manteau, dégrafa sa robe, comme si elle eût étouffé dans une crise subite, la laissa glisser sur le tapis, arracha son corset et s'enveloppa dans un peignoir de couleur sombre en disant d'une voix étouffée:

— Donnez-moi un verre d'eau... et laissez-moi seule.

Elle s'assit devant son secrétaire et écrivit:

« Mon cher André,

» Je suis à bout de forces et de courage... Tout espoir m'abandonne... Venez, je vous en prie... L'insurmontable où je suis me fait prendre en aversion une vie que la perte de ma fille m'a rendue si difficile à supporter. Je vous vois... Je vous en supplie, venez.

» Votre HÉLÈNE. »

Elle achevait à peine ces quelques lignes qui révélaient le trouble de son âme, lorsqu'elle entendit le bruit des roues d'une voiture qui roulait sur le sable de l'avenue. C'était lui. Elle se releva, donna un coup de main à ses cheveux toujours si beaux, et alla se plonger dans une vaste bergère près de la fenêtre. Là elle attendit. C'était le marquis d'Orville, en effet. Il entra. Son regard tomba d'abord sur le billet que sa maîtresse venait de lui écrire. Il demanda, en lui prenant la main et en la pressant dans les siennes:

— Virginie m'a dit que vous veniez de rentrer.

— C'est exact

Il montra la lettre et demanda:

— Vous écriviez...

— Un mot pour vous...

— Je peux lire?...

— Sans doute.

Il prit le billet. Lui aussi, il avait changé. Mais chez un homme, l'effet de la douleur ou des ans ne produit pas des ravages aussi effrayants que sur les traits délicats d'une femme. Toujours mince, toujours élancé, toujours élégant, il se différait. Ses cheveux seulement avaient légèrement grisonné; son appétence restait à peu près la même, agréable et séduisante. Il prit le billet en quatre et le mit dans la poche de côté de sa jaquette. Il s'assit auprès d'Hélène en la contemplant avec des yeux pleins de pitié. Elle murmura:

— Comme il y a longtemps que vous n'êtes venu, André!...

Il se reprenait par. Elle ajouta d'une voix plaintive:

— Je sais si triste, n'est-ce pas, que cette tristesse vous éloigne...

— Ne le croyez pas!

— Cependant, que de choses j'avais à vous dire.

— Me voici... Dites-les moi.

— D'abord je voulais vous parler de ma fille, de notre fille, André...

— Eh bien?

Elle s'arrêta, haletante, oppressée. Il demanda doucement:

— Vous souffrez?

— Beaucoup. Je ne sais ce que j'ai... C'est un mal que je n'ai jamais éprouvé jusqu'à ces jours, et qui n'est apparu que depuis quelques jours, et qui n'est apparu que depuis quelques jours, et qui n'est apparu que depuis quelques

conserve ainsi plusieurs jours, malgré leurs atroces souffrances ; on verse à des animaux de l'eau bouillante dans l'estomac ; on sectionne le tube digestif et on le remplace par un tube de verre, pour voir ce qui s'y passe ; on creuse la moelle épinière des chiens en y introduisant une tringle contournée en spirale, pour voir l'effet produit sur leurs nerfs ; on chauffe lentement jusqu'à la mort, des chiens ou des lapins dans une étuve, sous prétexte d'étudier la fièvre...

Dans la plupart des cas, cependant, ces expériences ne servent qu'à démontrer des faits qui sont connus depuis longtemps. Que de souffrances pourraient être évitées à de pauvres créatures, dont nous ignorons la mentalité et la compréhension de la douleur !

On ne peut qu'applaudir à la décision prise à l'unanimité par la Chambre en invitant le gouvernement à faire cesser les mauvais traitements et les cruautés exercés sur les animaux, et à proposer sans retard toutes mesures administratives et législatives nécessaires pour compléter et rendre efficace la loi Grammont.

A. Capello.

A la Mémoire
de Trois Victimes du Devoir

Il y a juste un an, dans la nuit du 23 au 24 décembre, deux membres du corps de notre police, deux hommes de cœur et de dévouement dont le nom était synonyme de probité et de bonté : l'inspecteur Ristori et l'agent Gaglielmi, tombaient — assassinés, sans raison aucune — sous les balles d'un fou meurtrier.

Les camarades des deux regrettés défunts n'ont pas voulu laisser passer ce tragique anniversaire sans un dernier hommage.

Et ils ont pareillement tenu à associer à cette manifestation de regrets un autre des leurs, l'infortuné agent Biaggini, qui lui aussi fut, il y a quelques années, lâchement tué par un misérable repris de justice.

Hier matin donc, le personnel de la police municipale fit célébrer un service funèbre à la mémoire de ces trois inoubliables victimes du devoir.

Une nombreuse affluence avait répondu à cette invitation, et c'était donner rendez-vous à l'église Saint-Jean, tendue de noir pour la circonstance et au milieu de laquelle un imposant catafalque avait été dressé.

En dehors des membres de la police en tête desquels avait pris place M. le Commissaire central, on remarquait également la présence de M. le maire Gaudin, entouré de MM. les Adjoints et du Conseil municipal au complet.

Remarqué également des magistrats de notre Cour d'Appel et du Tribunal Civil.

Le Barreau et la Presse locale étaient aussi représentés, ainsi que diverses associations d'anciens sous-officiers et de secours mutuels de notre ville.

M. l'archiprêtre Casanova, qui officiait, a donné l'absoute au milieu de l'émotion remeuille de cette très nombreuse assistance où toutes les pensées évoquaient la fin héroïque de ces trois modestes soldats du Devoir tombés sur la brèche, en menant le bon combat contre l'armée du Mal.

CAUSERIE MEDICALE
LA FIÈVRE TYPHOIDE
Vaccin Antityphique.

L'Académie de Médecine a entendu une fois de plus la discussion déjà bien ancienne de la spécificité du germe de la fièvre typhoïde. Est-ce un bacille, toujours le même, le bacille d'Eberth, du nom de celui qui l'a découvert, qui produit la fièvre typhoïde ? Faut-il qu'un bacille typhique, provenant du corps d'un malade atteint de fièvre typhoïde, pénètre en nous, pour que nous prenions la maladie ? C'est l'opinion du savant inspecteur général de l'armée M. Vaillard, c'est celle du professeur Vincent, du Val de Grâce, et c'est aussi celle du professeur Chantemesse. D'autres savants pensent encore, comme jadis l'Ecole de Lyon, que le bacille commun de l'intestin, que nous portons tous à l'état normal, peut, sous certaines influences morbides : fatigue, surmenage, guérite, etc..., prendre une virulence spéciale et devenir un bacille typhique.

Cette dernière doctrine, bien que répudiée par les maîtres de l'Ecole moderne, donne satisfaction dans nombre de cas où il est impossible de retrouver la filiation du bacille typhique tout fait. Il est vrai que si l'on admet, avec la science actuelle, que les typhiques peuvent après guérison, émettre des germes capables de transmettre la maladie, pendant des mois et peut-être des années, il ne faut plus s'étonner si l'on ne trouve pas facilement l'origine du bacille spécifique.

Au cours de cette discussion, M. le professeur Chantemesse a été appelé à parler du sérum qu'il a découvert il y a vingt-deux ans, en collaboration avec le professeur Widal. A cette époque, ces deux savants avaient réussi à immuniser, c'est-à-dire à rendre réfractaires à l'inoculation de la fièvre typhoïde, des souris, en leur injectant des bouillons de culture où le bacille d'Eberth avait été tué par la chaleur. Cette méthode de vaccination anti-typhique avait été appliquée dans les colonies anglaises aux troupes que décimait la fièvre typhoïde, et Wright, le médecin militaire anglais qui avait inauguré ce traitement prophylactique, en avait obtenu une réduction marquée du nombre des malades.

M. Chantemesse raconte qu'en 1890 il vaccina ses internes et que tous traversèrent l'épidémie sans être atteints ; l'un d'eux même, qui avait absorbé une culture de bacilles d'Eberth par mégarde, fut épargné.

Cette remarquable Communication fut accueillie avec intérêt par l'Académie, ainsi que la proposition de M. le professeur Chauffard d'appliquer la vaccination antityphique au personnel hospitalier qui paie un tribut si lourd à la maladie.

Si cette mesure prophylactique est généralisée ; si les collectivités sont pourvues d'eaux pures ; si les précautions hygiéniques sont prises avec soin dans l'entourage des malades, tout porte à croire que nous verrons l'ennemie typhique qui cause chaque année de cruels ravages dans notre population s'atténuer dans une large mesure.

Docteur Vignaud.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Carnet mondain

Nous avons appris avec infiniment de plaisir le prochain mariage de Mlle Joséphine Felici, la charmante fille du négociant bien connu M. Vincent Felici, ancien président du Tribunal de Commerce, chevalier de la Légion d'honneur, avec notre sympathique ami M. François Codde, notaire, conseiller municipal d'Ajaccio.

Avec nos félicitations, nous présentons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

M. Lucien Matricali a l'honneur de prévenir le public qu'à partir du 2 décembre il a quitté le Kiosque des Palmiers près de la Mairie, pour prendre la direction de celui qui se trouve en face.

On y trouvera tous les journaux de Paris et de province, ainsi que ceux de la Corse ; toutes les publications populaires et périodiques, magazines, romans, etc.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CALVI. — Hier, M. l'avocat de Montiboni a fait une conférence dans la salle de la mairie de Calvi.

Assisté de MM. Capifali et Puccinelli, le brillant orateur a su s'attirer des applaudissements unanimes, quand, dans une belle envolée oratoire, il a encouragé le relèvement économique de la Corse, si ingénié les agissements de la Compagnie Fraissinet qui exploite notre malheureux pays. — X.

MURATO — M. Albert Casale, juge de paix du canton, est décédé à Olmeta de Tuda, le 4 décembre courant. Ses obsèques ont eu lieu le 6, au milieu d'une assistance nombreuse, accourue de tous les villages du Nebbio. Le deuil était conduit par le jeune fils du défunt, élève du lycée de Bastia, et par son neveu, M. Joseph Vincignerra, propriétaire et maire de la commune de Valle-di-Rostino, et par M. Joseph Casale, beau-frère du défunt.

La cérémonie religieuse a été très imposante. Des voix mélodieuses ont chanté le *Dies iræ*, selon le vieux rythme Corse, de la façon la plus impressionnante.

M. Morati, notaire à Bastia, et Albertini, juge de paix du canton de Santa-Pietro, ont en quelques mots heureux et émouvants, retracé la vie du défunt, comme magistrat, comme père de famille, comme citoyen. N'ayant pas leurs discours sous les yeux, nous regrettons de ne pouvoir les reproduire.

Nous publions ci-après l'allocution que M. Santelli, avoué-avocat à Bône, a improvisé :

Mesdames, Messieurs,

Ma voix a plus d'une fois hélas ! répandu de ses accents funèbres dans les cimetières d'Algérie, sur les tombes de compatriotes distingués qui rendirent à la colonie Corse des services considérables. Passagère à travers la Corse, elle vient déposer aujourd'hui ses hommages douloureux sur ce cercueil qui renferme les restes inanimés d'un pareil affectionné, M. Albert Casale, l'honorable juge de paix du canton de Murato. Elle pleure avec deux enfants inconsolables devenus orphelins, la mort d'un père adoré. Elle exprime, en présence de cette foule nombreuse et recueillie, les vifs regrets que lui cause la perte d'un digne et loyal magistrat.

M. Albert Casale avait de qui tenir. Il appartenait à une famille dont plusieurs de ses membres revêtirent la toge de magistrat. L'un d'entre eux, le plus éminent, M. Pie Casale, fut élevé à la haute dignité de président de Chambre près la cour d'Appel de Bastia. Son nom est encore vénéré au Palais, où il a laissé des traces ineffaçables de ses travaux juridiques, de ses monuments de jurisprudence, de sa scrupuleuse probité. Aussi, pourrons-nous le ranger avec juste raison parmi nos célébrités insulaires.

M. Joseph Casale, père de notre cher défunt, obtint le diplôme de licencié en droit. Il ne s'inscrivit pas au barreau de Bastia, mais pendant sa longue existence qui s'écoula à Olmeta, au milieu de ses braves paysans dont il avait conquis l'estime et l'affection, il les guida, par ses sages conseils, dans toutes les contestations qui survenaient entr'eux.

Albert Casale fut nommé juge de paix du canton de Lama, au mois de janvier 1891. Il remplaçait son beau-père décédé, M. Vincignerra Hyacinthe, un homme droit, doué d'une solide instruction et de connaissances juridiques, d'ailleurs, il a laissé à Olmeta, sa commune natale, des souvenirs inoubliables, grâce à son caractère bon, extrêmement serviable. Albert Casale, voulant se rapprocher de sa famille, sollicita et obtint le poste qu'il occupait depuis trois années ; son instruction, l'éducation qu'il reçut d'un père distingué, ses qualités de cœur et d'esprit, lui facilitèrent l'accomplissement de la tâche délicate que la loi a confiée aux magistrats cantonaux.

Cette tâche, se dégageant de l'ambiance politique, doit consister principalement dans le règlement à l'amiable de la plupart des litiges.

La loi récente qui élargit leur compétence impose aux juges de paix des devoirs et des responsabilités dont ils ne sauraient méconnaître la gravité.

Les Syndicats d'initiative dont j'ai l'honneur de faire partie, comme président de celui de Bône, travaillent au relèvement moral de notre Ile bien-aimée dont les souffrances ont vivement ému la colonie Corse de l'Algérie.

La justice, surtout celle qui siège dans les prétoires cantonaux, au milieu de nos populations si fières, si jalouses de leurs droits, la justice doit être placée à la base de l'œuvre de régénération dont le rapport de M. Delanney trace les grandes lignes.

Pardonnez-moi, Messieurs et Messieurs, cette courte digression qui a trait aux fonctions que le défunt a remplies avec zèle et impartialité.

Reçois, mon cher Albert, nos adieux suprêmes, accompagnés des sublimes espoirs, enseignés par notre sainte religion, qui nous transportent vers l'au-delà.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 décembre 1909.

Comme aux séances précédentes les transactions ont été réduites au minimum et les tendances générales très satisfaisantes. Notre Rente se représente à 96,17. Au groupe des Fonds Etrangers, l'Extérieure, le Serbe et les Empruntes Russes finissent en plus-value, tandis que le Turc et le Portugais se tassent légèrement. Les Sociétés de Crédit sont nombreuses : le Crédit Foncier cote 820, le Crédit Lyonnais à 1379, le Comptoir National d'Escompte 706 et la Société Générale 706.

Rente nouvelle et marquée de la Rente Foncière à 558.

Le Suez s'avance à 4.970. Sauf le Nord-Sud, les valeurs de traction sont dans leurs cours de samedi. Bonne tenue par continuation des charbonnages russes. Reprise des titres suprêmes : Rio 1.971.

Au groupe industriel, les Etablissements Bevillon frères accentuent leur avance précédente à 541.

En Banque, la Central Electrique du Nord se retrouve à 57,5C. On espère que lorsque la Cie sera en plein fonctionnement elle pourra produire 60 millions de kilowatt-heures.

L'Arsicaya est en reprise à 56 frs. L'Ecosse des Mines d'Antimoine de Moria est ferme à 71 frs.

Demandes suivies à 472 en obligations 5 0/0 du Port de Bahia.

Chemins Français calmes.

Le Trois-Mâts « Phyllis »

Le trois-mâts Norvégien *Phyllis*, capitaine Gabrielsen, qui comme nos avons entretenu nos lecteurs s'était échoué dans la nuit du 14 au 15 décembre à l'Est de la pointe d'Arco, est rentré cette nuit vers 2 heures du matin remorqué par le *Marius Chambon*.

Le *Phyllis* est amarré au Nouveau Port, quai Est, et il procède actuellement à l'allégement de tout pour remplacer celui qu'on a dû jeter à la mer pendant les opérations de sauvetage.

Assistent les ordres arrivés de Marseille, le *Marius Chambon*, qui est commandé par un de nos concitoyen, M. le capitaine Malherbe, remorquera le *Phyllis* jusqu'au port choisi, Livourne, Gênes ou Marseille.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12. à midi 15° + 16 heures du soir + 14°. Maxima + 15 2 Minima + 10°5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 759 mm., 6 heures du soir, 760 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Couvert.

l'après-midi, Découvert.

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de la toute charmante Mlle Lucie Magnavacca, fille du regretté négociant, M. Dominique Magnavacca, avec M. Dominique Novelli, négociant.

Nous adressons aux jeunes fiancés nos sincères félicitations.

Citation

Une citation au Bulletin officiel a été accordée au sergent Casanova, de l'infanterie coloniale ; s'est fait remarquer par son sang-froid et sa bravoure ainsi bien pendant la campagne de Chine (1900-1901) que pendant les opérations contre les réformistes chinois au Tonkin (1908-1909) ; a fait preuve du plus brillant courage et du plus grand dévouement au combat de Doug-Dang, où il a été mortellement blessé à la tête de sa section, à quelques mètres des tranchées ennemies, le 11 février 1909.

Troupes coloniales

Sont nommés dans l'infanterie coloniale : à l'emploi d'adjudant, le sergent Semidei Jean-André, du 2e tirailleurs tonkinois ; — à l'emploi de sergent-major, le sergent Angeli Georges-Antoine, du 2e tirailleurs tonkinois ; — au grade de sergent, les caporaux : Casanale Dominique, du 4e ; Gualfucci François-Jean, du 22e ; Mariani Jacques-Lucien, du dépôt des isolés de Marseille ; Giovannetti Pascal, du 4e ; Sabrini Martin, du 9e ; — au grade de caporal, le soldat Calisti Jacques-Philippe, des secrétaires d'état-major, en service au Tonkin.

Les Annales

Ebouissent le numéro des *Annales* de cette semaine... Il contient le commencement d'une œuvre inédite, d'Henri Lavedan, le *Citoyenne du Barry*, qui met en scène, de la façon la plus émouvante, la comtesse du Barry et la reine Marie-Antoinette, toutes deux prisonnières de la Terreur. Il publie intégralement le texte de la comédie de Max Maurey, le *Stradivarius*, joués avec un si vif succès au Théâtre Français... On y trouve encore une remarquable notice de Mme Louise Cruppi sur Mme Selma Lagerlof et des pages choisies de la grande romancière suédoise ; une très curieuse enquête faite auprès de personnages notoires, sur la Psychologie des Rêves, et le récit de ses rêves par M. Jules Claretie ; un dialogue ironique et charmant d'Alfred Capus, l'*Etudiant et le Professeur* ; un bel article de M. Camille Lemonnier sur l'*Ame Belge* ; une magistrale étude sur le marquis de Ségur, de l'Académie française, évoque la *Vraie Mme du Barry* ; les *Lettres de la Comtesse d'Yvonne Sarcey* : la chronique bibliomadaire du Bonhomme Chrysale, les gravures, de la musique, enfin, un ensemble de textes, d'illustration, qui fait des *Annales* la plus séduisante, en même temps que la plus sérieuse et la plus saine des revues françaises.

En vente partout : 25 centimes.

Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 15 francs pour l'Union postale. (On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste).

Au Port

— Vap. « Numidia, » cap. Carrile, venant de Livourne.

— Vapeur « Liamone, » cap. Maury, venant de Marseille.

— Remorqueur français « Marius Chambon, » cap. Balbi, venant de Marseille.

— Vap. « Numidia, » cap. Carrile, parti pour Marseille.

— Vap « Liamone, » cap. Maury, parti pour Livourne.

— Vap. « Guiseppe, » cap. Giovanni, parti pour Marseille.

— Le brick-goélette français « Joseph André », c. Filippi, partipour Bonifacio.

Ivresse manifeste

Deux sujets sardes, Leca Pietro et Zappino Salvadore avaient vidé, hier, à eux deux quelques bons litres de vin qui ne tarda pas à leur monter à la tête. N'étant plus maîtres de leur personne, ils déambulaient dans nos rues ; surpris par un de nos braves agents, ils furent conduits au violon municipal.

Le Meilleur, le plus agréable purgatif
THE BLAIZE PÈRE
DÉPURATIF LAXATIF PAR EXCELLENCE
50 ans de succès.

Nouvelles Religieuses

A SAINT-JEAN. — Ce soir, veille de Noël, Premières vêpres à 4 heures ; chef des Matines à 10 heures ; Grand'messe et musique par l'*Union Chorale*, à minuit. Pendant la messe, le *Minuit Chrétien* sera chanté par M. Eugène Piccioli, ténor.

ARCHICONFRÉRIE SAINT-JOSEPH. — Samedi, jour de Noël, aura lieu dans l'église Saint-Joseph, l'installation de la nouvelle officialité qui se compose de MM. Cristophe Colombani, prieur ; Pierre Tomasi, sous prieur ; François Guagnini et Barthelemy Guagnini, assistants.

Les confrères et les bienfaiteurs sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

AU COUVENT DE SAINT-ANTOINE. — Le 24 à 11 heures 3/4 du soir *Te Deum*, à minuit, Grand'Messe, Procession à la Crèche, chant de l'*Adeste Fideles*.

Le 25 fête de Noël, le matin : Messe à 7 heures et demie ; soir : Salut, chant de l'*Adeste Fideles*.

Visite de la crèche.

MAISON GHILINI
Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur
Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semoleries de Marseille.

Spécialité de la Maison : Nouilletta aux œufs (garantis). — Cannellini. — Chevaux d'Anges.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES REVENDEURS

VENTE de vigne américaine racinée, Rupestris Montigola, Riparia gloire de Montpellier. S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, à Chiusella, près Borgo.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00712

BOURSE DE PARIS

	24 déc. — 23 déc.
Rentes 3 0/0 amort.	99.62 — 99.75
3 0/0 perpét.	99.18 — 99.35
	ex-coupon

ILE-ROUSSE
RIXE SANGLANTE

Ile-Rousse, 23 novembre.

A la suite d'une violente discussion, les nommés Salducci Dominique et Belloncli Joseph, sujet italien, en vinrent aux mains.

Les coups de poing ne tardèrent pas à être remplacés par les coups de couteau.

Les coups ont été donnés de part et d'autre avec une sauvagerie telle que Salducci a été trouvé étendu à terre, lundi de coups de couteau, et ne donnant plus signe de vie.

Quant à Belloncli, il a été trouvé à peu près dans le même état, mais il respirait encore.

Comme l'état du survivant est très grave, il n'a pu encore être interrogé par M. le Juge de paix en attendant l'arrivée du parquet de Calvi.

Union Générale des Corses et Amis de la Corse

Au Ministère de l'Agriculture

Paris, 23 décembre.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture a reçu une délégation de l'*Union générale des Corses et des Amis de la Corse*, composée de MM. Poli, président ; Roux, secrétaire général ; Doria, trésorier général ; Jean Fontana, avocat-conseil de l'Union, du barreau de Paris ; Padovani, président de la section du 18e arrondissement.

La délégation a attiré l'attention du Ministre de l'Agriculture sur les réformes économiques indispensables, à réaliser en Corse à brève échéance.

Elle a rappelé, en outre, au Ministre qu'il était urgent de provoquer les travaux d'assainissement de la plaine orientale et des bassins valléens de la côte occidentale, et a joint à que le délai de dix-sept ans, prévu par un récent projet pour cette exécution, était par trop excessif.

M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a réservé à la Délégation un accueil des plus bienveillants, et a manifesté son vif désir de coopérer à l'œuvre du relèvement de la Corse entreprise par l'Union générale.

Le Président,
POLI.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Paris, 23 décembre.

Le général de brigade de Gyeux, récemment promu, est nommé adjoint au Gouverneur de Verdun.

Le général de Villaret est nommé adjoint au préfet maritime de Cherbourg.

Le général de Caribère de Castelnau est nommé au commandement de la 13e division d'infanterie.

Le général de Mas-Latrie est maintenu au commandement de la 2e division de cavalerie.

Le général de division Roques est maintenu à la direction de génie, au ministère de la Guerre.

Le général Bidelo est nommé à son commandement de la 3e division d'infanterie.

Le général Réveilhac est maintenu au commandement de la 42e brigade d'infanterie.

Le général Semoutre est maintenu adjoint au préfet maritime, gouverneur de Toulon.

Le général Caré est maintenu chef d'état major de la 7e corps d'armée.

Le général Bridoux est maintenu comme directeur de la cavalerie au ministère de la Guerre.

Le général de brigade Sellier est maintenu comme adjoint au gouverneur de Toul.

Le général Campiement est maintenu comme gouverneur du Havre.

Le général Grillot est maintenu comme gouverneur de Mauberge.

Le général Jacquin est maintenu au commandement de la 60e brigade d'infanterie.

Le colonel Lacroisade est nommé au commandement de la 23e division d'infanterie.

Le colonel Peyrecave, du 34e rég. d'artillerie, est nommé au commandement, par intérim, de la brigade d'artillerie du 15e corps d'armée.

Le colonel Derviaux, directeur du génie à Constantine, est nommé au commandement par intérim du génie de la 19e région.

Cadre de réserve

M. le général Donnery, commandant la 44e brigade d'infanterie, est placé, à dater du 24 décembre, dans la deuxième section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Artillerie

M. le chef d'escadron Ferten, en retraite à Bonifacio, passe avec son grade dans l'armée territoriale, et est affecté à la direction d'artillerie de Bastia.

La Clôture de la Session Parlementaire

Paris, 23 décembre.

Afin de pousser la discussion du projet de budget pour l'exercice 1910, le Sénat et la Chambre des députés ont décidé, d'un commun accord, que la session extraordinaire de 1909 ne sera close que le 30 décembre.

UN DRAME A LA GUYANE
VENGEANCE DE FORÇATS
Cinq personnes noyées

Paris, 23 décembre.

Un cablogramme officiel, parvenu au ministère des Colonies, annonce que M. Remy, commandant supérieur de l'Administration pénitentiaire à la Guyane ; les surveillants Dalmas et Erbel, accompagnés de leurs deux filleules, faisaient une promenade en mer, lorsque tout à coup, la barque chavira, et les cinq personnes qui la montaient disparurent dans les flots.

D'après des cablogrammes privés ce déplorable accident serait dû à une vengeance de forçats.

Les Elections Législatives en 1910
La candidature Painlevé

Paris, 23 décembre.

On annonce que M. Painlevé, membre de l'Institut, sera candidat aux élections législatives dans la première circonscription du cinquième arrondissement de Paris, en remplacement de M. Viviani qui ne sera pas candidat dans cette circonscription.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE
Réception de M. Jean Aicard

Paris, 23 décembre.

L'Académie a reçu aujourd'hui M. Jean Aicard.

A une heure précise, M. Jean Aicard, assisté de ses parrains, fait son entrée.

Au milieu du silence qui s'est établi, le nouvel académicien donne lecture de son discours.

Le récipiendaire remercie tout d'abord la Compagnie de l'honneur qu'elle lui a fait. Puis il entreprend l'éloge de son prédécesseur, M. François Coppée.

La Maladie du Comte J. de Castellane

Turin, 22 décembre.

Le comte Jean de Castellane, qui était en voyage, a dû s'aliter à Turin.

Les médecins ayant reconnu qu'il était atteint de l'appendicite, l'opération a eu lieu aujourd'hui.

Le bruit court, dans la soirée, que l'état du comte Jean de Castellane inspire de vives inquiétudes.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

Toute la discussion a porté sur les chapitres relatifs aux instruments de musique ; aux instruments scientifiques, etc.

Le ministre du Commerce, MM. Klotz, Ledin, et Marc Reville prennent la parole.

Quelques légères modifications sont apportées à certains tarifs.

La séance est levée à 11 heures 45 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBIEF

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Interpellation Millevoye

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Millevoye sur la politique étrangère.

Le député de la Seine développe son interpellation. Il parle notamment de l'accord franco-allemand au Maroc.

Le pangermanisme colonial allemand inquiète l'orateur.

M. Millevoye parle ensuite de la Triplice et enfin de l'entente anglo-russe.

Après l'intervention de M. Denys Cochin, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Voies d'accès au Simplon

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux voies d'accès au Simplon.

Le Sénat poursuit la discussion de la Convention de Berne.

Cette discussion occupe toute la séance.

Le projet de loi, tel qu'il a été voté par la Chambre, est adopté par le Sénat.

La séance est levée à 5 heures 40 et renvoyée à demain.

LE NOUVEAU ROI DES BELGES
L'AVÈNEMENT D'ALBERT Ier

Bruxelles, 23 décembre.

Le roi Albert Ier a fait son entrée solennelle à Bruxelles ; il a traversé une grande partie de la ville à cheval.

La princesse Albert est partie du château de Laeken à 10 heures du matin en voiture ; elle était escortée d'un escadron de guides ; les petits princes l'accompagnaient.

A 10 heures 15 le prince héritier, à cheval, est parti de Laeken, escorté d'un escadron de garde civique à cheval et d'un escadron de l'armée.

Tous les généraux de la garnison de Bruxelles escortaient le nouveau roi des Belges.

Le prince s'est arrêté à trois reprises, en cours de route, pour recevoir les compliments de bienvenue des bourgmestres de Laeken, de Saint-Jean et de Bruxelles.

La Prestation de Serment

La princesse, suivie du prince, est arrivée à 11 heures 50, au Palais de la Nation, où elle a été reçue par la Délégation.

Le trône du Roi était entouré des princes étrangers.

A côté du trône de la Reine ont pris place les envoyés extraordinaires des Gouvernements, le cardinal de Malines, Mgr Mercier, les évêques, les présidents de la Cour de Cassation, de la Cour d'Appel, de la Cour des Comptes, les membres du corps diplomatique.

Le bureau était formé du président des deux Assemblées, de deux secrétaires, de deux greffiers.

La députation, qui a reçu le Roi, n'est composée du quart des membres de la Chambre.

Celle qui a reçu le Roi était composée de 12 sénateurs et de 12 députés.

Après la prestation de serment le Roi et la Reine se sont rendus au palais de la rue de la Science, pour la réception du Parlement.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
11 Rue Notre-Dame, Bastia

Service régulier entre
la Corse la France, la Belgique,
la Hollande, le Portugal,
l'Algérie, le Maroc,
l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 29 décembre par steamer *Saint-André*

Grand Hôtel d'Europe

Mme Vve Adélaïde COLOMBANI

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Adélaïde COLOMBANI un assortiment de pièces froides et de Pâtisserie.

A l'occasion du Réveillon l'Hôtel sera ouvert toute la nuit.

On est prié de retenir les tables à l'avance.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy et Lardoise*

F. CHARDON et Cie
Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins à BASTIA, 2, Avenue Carnot, de vente : 1 Cours, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à pénétrer en fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Voliges, Cherres, Lisses, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I
BOIS, PLOMB, en feuilles, tuyau, gaudrons

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empresse de fournir tous renseignements et toujours sur le choix et le mode des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.



CONSOMMATEURS

Ne buvez que le

VIN DU CAP CORSE

au quinquina MATTEI

Apéritif tonique et fortifiant

Dans l'intérêt de votre santé, *refusez toute imitation.*

Exigez la vraie marque préparée d'après la formule L. N. MATTEI, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur du Mérite agricole.

APRÈS VOS REPAS

PRENEZ UN VERRE DE



CEDRATINE

Liqueur extra-fine
Digestive et rafraichissante

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 355 — SAMEDI 25 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 0e page, 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	23 »	12 »	6 »

Union postale un an[illegible] le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

La Tournée de Noël

Cette année-là, la nuit du 25 au 26 décembre était claire et douce à souhait. Comme quatre heures du matin sonnaient à tous les clochers d'alentour, Bonhomme Noël, faisant sa ronde parmi les cheminées, se retourna vers le brave Saint Sylvestre, son habituel compagnon de voyage :

— Eh ! bien, sapeur, Sylvestre, tu n'arrives pas ? crie-t-il. Dépêchons, dépêchons ! Dans une heure ou deux le jour poindra, nous allons rentrer en retard au paradis, et tu sais que le Père Éternel ne badine pas !

Sylvestre, suant et soufflant sous un monceau de polichinelles, de sacs de marrons et autres babioles, tira plus fort sur le lasso de son pauvre âne, non moins chargé que lui-même.

— Je vous sers de près, patron, répondit-il. Si vous vouliez arriver si vite, vous n'avez qu'à prendre un aéroplane.

— Que vous-en, je suis de mon temps ! réplique Noël. Il depuis bientôt deux mille ans que je fais ce fichu métier-là, j'aurais grand besoin d'un peu de repos. Dis-moi, Sylvestre, en quel pays sommes-nous ici ?

L'âne s'assit sur la margelle d'une cheminée, pour réfléchir.

— Si je ne me trompe, patron, répondit-il, au bout d'un moment, nous sommes en France. C'est ici qu'autrefois, si vous vous souvenez, nous n'avions jamais assez de jouets pour achever notre tournée. Les temps sont bien changés !

— Parbleu ! si je me souviens ! s'écria Noël. Et ce serait pourtant, ma parole, presque assez chargé qu'au départ !

— J'ai cependant garni tant que j'ai pu tous les petits souliers que j'ai vus dans les cheminées. Mais voilà, la plupart des foyers sont vides...

Noël hocha la tête.

— Dis-moi, Sylvestre, une chose m'étonne, et cela n'est pas naturel : Bonhomme Noël doit être gai ; c'est lui qui porte la joie aux enfants des hommes. Mais quelle joie apporterais-je désormais, à tant de familles où il n'y a plus d'enfants ?

— La France, n'est-il pas vrai, est ce pays où fraîches gaîté où vivaient les Gaulois, ce pays au climat privilégié, au sol fertile, au ciel toujours clément, ce pays enfin que l'on a appelé : « Le Jardin de la Planète, » répété dans le monde entier pour la douce intimité de ses foyers, pour le charme de ses familles, pour la vie heureuse ! Se peut-il que ce pays ne soit apparent à ce point...

— Apparent ! Mais il est riche, plus riche que jamais ! Et c'est même, à vrai dire, l'un est, parce qu'il est riche et avide de bien-être, qu'il souffre la stérilité.

— Étrange contradiction du bonheur ! s'écria Noël, en tapant du pied si fort qu'il brisa une stalle. Comment l'entêtement que qui est la chance de vivre tout près du bonheur, et le n'est pas le désir de continuer ce bonheur dans leur postérité ? Et aussitôt, de guide de cœur, de succomber devant soi la loi du nombre ? C'est impossible ! ce que tu dis là, Sylvestre. Il n'est arrivé une autre fois de voir, comme cette année, des foyers vides, en ce pays. C'était, il y a trente-huit ans : il y avait eu la guerre l'année d'avant, la ruine avait abattu bien des courages, bi les meilleurs parmi les hommes étaient morts. Mais depuis ce temps, que je sache, la France n'a point connu de pareils malheurs !

— Avec tout, la raison de la stérilité de cette nation n'est pas là. Bien loin de souffrir de la guerre, les Français n'aspirent qu'à la paix ; ils n'ont d'autre souci que de leur vivre, de jour en jour, de tirer les plaisirs, ils sont gais, enjoués, spirituels ; ils cultivent les arts, fréquentent assidûment les spectacles... Pour tout cela, vous l'avouerez, des enfants c'est plutôt gênant...

— Blasphème !

— Écoutez plutôt, patron ! Tenez, voici justement les boutiques de cette maison qui s'entrent.

— Voyons, dit Noël, en se penchant avec Sylvestre sur l'orifice de la cheminée. Eh ! Eh ! Voilà qui va bien ! Pousse-toi donc, Sylvestre, et laisse-moi voir ! Ce sont de jeunes mariés qui jouissent du réveillon !

Le son cristallin d'une voix de femme monta par le tuyau :

— Songe donc, chéri, disait-elle, quelle bonne petite vie l'on mène, nous deux ! On rentre, on sort, on veille, comme on veut ! Quand on revient, on n'a rien à s'occuper, pas de travaux, pas de berceaux...

— Tout de même, répondit le mari, en débouchonnant son bottines, ce serait gentil, un berceau, ici. Tiens, il dormirait à cette heure, nous ne l'éveillerions pas ; on se pencherait et on lui donnerait, tout doucement, un baiser, et il ouvrirait... Les enfants, vois-tu, c'est le charme du foyer.

— Joli charme, ma foi ! Il faut se priver de tout, surveiller sans cesse, penser au lendemain...

— Ce soir, c'est Noël ; il aurait mis ses babouches dans la cheminée ; demain, il y aurait trouvé des surprises. N'aimons-nous pas été joyeux de sa joie ?

Un froufrou de robes tomba en cercle autour de la jeune femme.

— Oh ! toi, dit-elle, tu vois toujours le beau côté des choses !

— Tant pis, ma chère ! répliqua, un peu vexé, le mari, en jetant rageusement ses fines-cuir. J'aurais aimé quand même avoir un fils, un beau gars que j'aurais élevé à ma guise, tu sais, selon mes idées.... Un gaillard qui n'aurait pas eu froid aux yeux, à qui j'aurais appris la vie : ceci est bien, ceci est mal ; sois bon ; sois fier de toi !... Et moi aussi j'aurais été fier de lui ! Tandis que...

— Allons ! ne voilà encore avec tes histoires ! On croit rentrer tranquille et tu bougonnes. Ne sais-je pas la femme ? Que te faut-il de plus ?

— Nous veillerons.

— Raison de plus pour profiter du bon temps !...

La lumière s'éteignit, et la suite de la conversation n'arriva plus que confusément aux oreilles des deux indiscrets.

— Ah ! c'est comme ça ! gronda Noël ! Ah ! vous ne voulez pas d'enfants ! Eh ! bien, vous allez voir !

Et le patriarche, choisissant parmi ses polichinelles un seigneur poupon de porcelaine, fit tant et si bien, de ses gros doigts lourds, que le poupon s'aima, vagit, et on fut, pour une fois, un bébé en chair et en os qui glissa par la cheminée...

L'année d'après, Bonhomme Noël, toujours aussi alerte, s'en revint à la cheminée, et ce ne fut pas sans quelque émotion qu'il se pencha. Sylvestre, respectueusement, se tint par derrière, aux écoutes ; et voici ce qu'ils entendirent :

— Était-on mes entretiens, disait la jeune maman, de courir la prétentaine ! Maintenant, nous n'y songerons même plus !

— C'est une méthode, dit le mari.

— Méthode agréable, en tout cas ! Depuis qu'il est né, on n'aime moins, on ne sort plus ni, plus intimes autour de ce berceau, on ne vit que pour lui, on ne s'occupe que de lui, on ne parle que de lui !

— C'est le véritable bonheur que nous avons trouvé.

— Et puis, il me semble qu'à présent, tu es davantage à moi, je voudrais qu'il te ressemble !

A pas lentes, ils se rapprochèrent de la couchette.

— Comme il dort !

— Chut ! Ne l'éveille pas ! Il rêve aux anges !

— A Bonhomme Noël !

— Noël ! Te souviens-tu ? C'est un cadeau de lui !

— Il nous en faut d'autres ! murmura l'épouse, ravissante, en blottissant sa tête contre l'épaule de son mari.

Là-haut, dans le brouillard nocturne, qui pendait des stalactites à sa barbe blanche, le bon patriarche se frottait les mains :

— Dépêche-toi, Sylvestre ! Approche les chariots, les hochets, les moutons, la ménagerie, les bonbons, les marrons, les cerfeuils, dépêche-toi donc, animal ! Fourre-moi tout ça dans cette cheminée, et filons, hein !... Nous reviendrons l'année prochaine !

C. DES CORDELIERS.

Noël Guerrier

C'était en décembre 1808, en pleine campagne d'Espagne. Quelques jours auparavant, le combat de Somo-Sierra avait porté un coup terrible à l'armée de San-Juan. Madrid venait de se rendre. Mais Soult était menacé par les troupes anglaises qu'il était nécessaire d'envelopper.

C'est à ce mouvement que s'employait l'Empereur. Le 24 décembre, vers le soir, il se rendait avec sa garde à Villa-Castin. Il neigeait ; le vent gémissait dans les arbres et, parfois, lorsqu'il soufflait plus fort, il faisait pencher, comme une onde d'épis, les têtes et les casques des dragons Labonnaye, qui composaient l'escorte.

On marchait, au pas, au trot, sous l'ouragan tourbillonnant, parmi les défilés tortueux, et les forêts toutes blanches. Soudain les oreilles des chevaux pointèrent et il y eut quelques hennissements. Le peloton arrivait en vue d'une habitation dont les lumières trouaient, au loin, la nuit tombante.

L'Empereur ralentit sa marche. Le terrain s'élevait. Les fers des montures se posaient sans résonner sur l'épais tapis de neige, et les chevaux soufflaient, lançant par les naseaux, à intervalles réguliers, leur respiration chaude et vaporeuse.

L'habitation se rapprochait, et l'on pouvait maintenant distinguer un vaste bâtiment d'aspect sévère et triste. Au-dessus de la porte d'entrée, une croix. C'était un monastère.

Tout à coup les lumières s'éteignirent. Les cavaliers eurent la sensation d'un regard subitement voilé. La maison parut dormir.

— Halte, dit Napoléon. Le commandement fut répété par Dussaix, puis par un chef d'escadron.

A ce moment, un coup de feu éclata suivi de plusieurs autres. Cela venait des lucarnes du toit. Un sous-lieutenant tomba raide mort sur l'encolure de son cheval.

— A moi, Labonnaye ! s'écria l'Empereur.

Le colonel ainsi interpellé s'avança en saluant.

— Avez-vous quelqu'un de confiance, parmi vos sous-officiers ?

— Oui, sire : le maréchal des logis Cornebreuse.

— Où est-il ?

— Cornebreuse ! appela Labonnaye.

Aussitôt, on vit arriver au petit galop un jeune sous-officier de dragons.

— C'est vous, dit l'Empereur. Bien. Vous allez me prendre quinze hommes, mettre pied à terre et pénétrer dans cette baraque. Bien qu'on y soit peut bonjouter, on me semble, nous y soupérons, car nous ne pouvons gagner cette nuit Arevalo.

Cornebreuse se mit en devoir d'obéir, tandis que le reste de l'escorte se rangeait à l'abri du mur de clôture.

La fusillade n'avait plus recommencé.

Il s'agissait maintenant d'ouvrir la porte énorme, massive et ferrée qui protégeait le cloître. Aucun outil, pas de levier, rien pour exercer une poussée suffisante. Mais le maréchal des logis avait son idée. Il amena son cheval à reculons, tout contre la porte, puis le piquants tous le ventre, il provoqua plusieurs ruades qui ébranlèrent la muraille. A la cinquième, l'huis craquait, la serrure sautait.

— En avant ! cria Cornebreuse.

Les seize hommes, sabre et pistolet d'arçon à la main, pénétrèrent en poussant des cris de guerre. On entendit du dehors, le bruit de leurs bottes éperonnées frappant, dans une courte furieuse, les dalles des couloirs et les marches des escaliers....

Plus rien pendant quelque temps, puis on court crépitement de mousqueterie. Bientôt une grande lueur éclaira l'étage supérieur. Une fenêtre s'ouvrit et la voix de Cornebreuse dit :

— On peut entrer.....

L'empereur et les officiers pénétrèrent dans la cour et montèrent.

Dans la salle illuminée, ils trouvèrent les dragons en train de considérer curieusement sept cadavres de moines, encore, armés de poignards et d'espingoles.

Deux dragons étaient blessés de coups de feu. Cornebreuse avait reçu une estafilade à l'épaule.

Intrépides, les moines étaient morts aux pieds du Christ dont l'image se détachait en vigueur sur le fond de la salle.

On étendit à côté d'eux le corps du sous-lieutenant mort, auprès duquel un homme fut mis de garde.

Ensuite, on se disposa à passer la nuit au couvent. Le commis de l'escorte partit en reconnaissance à l'office. Un arbre de Noël y était prêt au vue du réveillon.

Napoléon et sa suite l'entourèrent pour prendre leur repas. Et Cornebreuse, promu sous lieutenant en remplacement de l'officier tué, vint pour la première fois, ce soir-là, avec l'étoile de César et d'Alexandre.

GEORGES SPITZMULLER.

NOËL !

Minuit ! Le carillon ! C'est l'heure attendue et joyeuse !

Elle vient mystérieuse avec les huits lethargiques leur tablier d'argent pleins de notes magiques.

Léthargie d'un monde plongé dans l'idolâtrie ; magie de la musique céleste qui l'arrache à sa torpeur.

Une étoile brille. *Gloria in excelsis Deo, pax hominibus.*

C'est la vision claire et lumineuse du christianisme ; c'est le miraculeux réveil de l'humanité ; la parole de vie d'une philosophie généreuse. Pas de raisonnements, de discours pompeux de Portique. Un enfant sans parole et sans voix, couché dans une étable, sur la paille.

La crèche fait trembler les rois dans leurs palais. La crèche arrache la direction de la vie aux orgueilleux de l'esprit, brise la haute ambition des constructeurs de systèmes. Petite, humble, cachée, elle est l'apothéose de la création, la réalité immense qui déborde l'humaine irréalité. L'Être parfait s'abaisse, l'homme se retrempe, transformé, épuré, magnifié. Un souffle divin passe sur la terre comme aux premiers jours du monde. Le néant des mythes païens se dissipe comme le brouillard aux feux du soleil. Délivrée de la corruption, la vie trouve son véritable sens. Plus de plaintes démentes à des lèvres frigides, plus de satisfactions demandées à des instincts honteux. Plus d'ambition, d'égoïsme. C'est la glorification de la charité, de l'oubli de soi, du profond désintéressement, de toutes les larmes d'un dévoûment, du beau, du bien. C'est la vie large, épanouie, rayonnante. C'est le rachat du pécheur, la joie au monde futur.

Gloria in excelsis Deo !

Chant de rédemption, triomphe des tâtonnements de l'humanité, marche conquérante sous la lumière de l'Étoile !

DUCHESNE.

UN CADEAU DE NOEL

I

C'était l'avant-veille de Noël, il était neuf heures du soir et depuis le matin il neigeait, une neige fine, délicate, qui donnait l'illusion du duvet. On eût dit que, là-haut, dans les cieux, un gigantesque édredon s'était éventré, éparpillant dans l'espace des plumes blanches d'ailes de séraphins.

A travers les rues de Passy, un enfant de sept ans environ, un petit malheureux vêtu de loques.

Il marchait, allant, tout droit, un pauvre petite bête humaine qui n'en peut plus, dont la fatigue a raidi les membres, affaissé l'échine sous qu'il en veux, et qui n'a plus notion de rien, si ce n'est d'attraper, en mendiant, quelques sous pour manger. Mais à cette heure et par un temps pareil, Passy était désert et ressemblait plutôt à une petite ville de province qu'à un faubourg quartier de la grande capitale. De temps à autre, pourtant, l'enfant rencontrait un passant ou un couple auquel il psalmodiait aussitôt d'une voix veule :

— Un petit sou, m'sieu !... M'sieu, s'il vous plaît !... C'est pour manger, m'sieu !... Un petit sou ! ..

Et il trottinait aux côtés du passant ou du couple, la main tendue, la figure douloureuse, l'espérance au cœur, l'espérance d'obtenir un sou pour acheter du pain... Mais il ne l'obtenait pas... Les hommes, les vêtements trempés, mal à l'aise, avaient hâte de rentrer ; les femmes, de mauvaise humeur, tenaient leur parapluie d'une main et de l'autre relevaient leur robe de peur de la souiller, et la pauvre petit avait beau trottiner, tendre la main, implorer, il n'apitoyait personne. On ne fait l'aumône que quand on souffre ne que l'on est heureux, jamais dans la mauvaise humeur. Les pauvres ne devraient pas mendier par un temps de chien. A la bonne heure au printemps, lorsqu'il neige des fleurs de pommiers ! Mais le déclin de l'année n'est fête que pour les petits riches...

Cependant, vers dix heures, un gros monsieur qui allait monter en voiture, jeta quatre sous au petit malheureux.

Lui ne dit pas merci — il ne dit rien, resta sur place ; mais tout de suite, il mit chaud à la poitrine ou plutôt il y remua ce coup de bonheur qui fait dire que le cœur tressaille de joie... Et, subitement métamorphosé, de l'affreuse pâleur les yeux, presque de l'épanouissement sur la figure, il se remit en marche cette fois d'une allure allégre de petit bonhomme qui va à ses affaires, à un but... Ce but était une boutique de charcutier.

Lorsqu'il l'eut trouvée, il n'y entra pas tout de suite. Il voulut choisir à la devanture. Choisir pour quatre sous !... Mais oui, choisir !... Et il choisit, et il hésita tout comme un petit riche hésite entre un gâteau au chocolat et une tarte aux cerises. Seulement son choix, à lui, balançait entre du fromage de porc et une saucisse. Il se décida pour le fromage — on en donnait plus. Il demanda ensuite deux sous de pain. Et une tartine il mangea. Il mangea goulûment, à grosses bouchées qui lui emplissaient la bouche, avide, heureux, éprouvant une jouissance pareille à celle du gour-

mot qui attaque un succulent dîner après une journée d'exercice.

Quand il eut terminé son repas, il prit son dessert par les yeux en s'arrêtant devant une bouteille de jouets. La figure tout pochée de la vieille lui tentait ses regards. Les traits enfantinglaces et sucrés, il contemplait tout ce petit monde en miniature qu'on fabrique pour les enfants, ces Lilliputiens de l'univers : chevaux aux oreilles, lapins savants, chemins de fer mécaniques, petites femmes et petits bonshommes habillés de brocart et de soie, polichinelles fantasques et durs sur toutes les coutures...

Bientôt, pourtant, la bouteille le terrorisa, ses jambes fléchirent, le froid le saisit de frissons ; il quitta le devanture pour chercher un gîte. S'il avait fait beau, il se fût allongé sur un banc et tout eût été dit ; mais par un temps aussi affreux, il lui fallait un moins un abri.

Il se remit donc à marcher droit, tout droit, de son allure de petit vieux hirsuté, et se tint au hasard. Le hasard lui avait donné à dîner, il lui ferait bien rencontrer un endroit pour dormir.

Il alla ainsi, inconscient du chemin, le visage fouetté par la neige, le corps en un claquis d'humidité, les pieds douloureux et glacés, les mains bleuies, les yeux au vent, fouillant l'ombre. Hélas ! il n'apercevait ni arrêts, ni hangar, ni maison en construction, ni voiture abandonnée, rien que des rues blanches, interminables.

Encore il marcha, encore il fouilla l'ombre, puis il n'en put plus.

Malgré tout, il fallait qu'il s'assît, ses jambes l'abandonnaient. Quelques pas plus loin, et il serait tombé inerte, incapable de mouvement. Alors, il n'est plus qu'une pensée : se reposer n'importe où. Là, dans la neige s'il le fallait, mais tout de suite.

Il se trouvait près d'une porte cochère, la grande porte magistrale d'un superbe hôtel particulier.

Il s'y traîna, puis tout d'une pièce se laissa tomber dans un angle. Il mit ses deux mains sur sa poitrine, sous ses haillons, replia ses jambes, recroquevilla son corps, et aussi, aussi minuscule que possible, pauvre petit paquet de misère humaine, il s'assoupit en soufflant, sa fatigue étant plus forte que sa douleur.

II

La neige avait cessé. Le firmament, dans toute l'étendue de sa grandiose coupole, présentait la même teinte uniforme du gris lavé. Pas une étoile ne scintillait, et la lune d'une pâleur affadie, comme dépolie, paraissait un œil formidable voilé d'une taie.

Soudain, dans la rue déserte, apparurent deux lanternes de coupé, ressemblant à distance à deux yeux de monstre au corps invisible noyé d'ombre. La voiture approcha et s'arrêta devant la porte à l'angle de laquelle était accroupi le petit misérable.

Le valet de pied descendit de son siège pour faire ouvrir. Mais, en approchant de l'abri, il aperçut le petit corps. D'abord il ne distingua pas et fit du pied — d'un coup de pied brutal de laquais obséquieux qui veut épargner à ses maîtres la vue d'un objet malencontreux. Cependant, ses yeux s'habituant à l'ombre, il crut reconnaître une forme humaine, et, se baissant, il se rendit compte... Alors, comme le concierge ouvrait, il lui dit :

— Antoine, regarde donc, c'est un gosse !

Antoine répondit :

— Laissez toujours passer la voiture, nous verrons après.

Mais il achevait à peine que la glace du coupé s'abaissait, et, la tête à la portière, un jeune dit :

— Qu'y a-t-il donc ?

— Monsieur le comte, c'est un enfant qui est couché là.

— Un enfant ! exclama le jeune homme suivant des yeux la direction pointée par la main du valet.

Dès qu'il distingua, il ouvrit la portière, sauta sur le trottoir et accourut, suivi de sa femme.

— Pauvre petit ! s'écria celle-ci, frappée d'une soudaine émotion, en remarquant que la neige avait suppoudré les haillons de l'enfant, en qui pressait qu'il gisait là depuis plusieurs heures.

Le mari, tout ainsi ému, mais voulant paraître moins sensible, demanda d'un ton un peu rude :

— Qu'est-ce que tu fais là, toi ?

Aucune réponse ne fut rendue. Effrayée de ce silence, le mari et la femme se penchèrent ensemble ; mais aussitôt la comtesse, ayant posé la main sur le petit front, sentit une commotion glacée courir à travers sa chair, et elle s'écria avec effroi :

— Ah ! mon Dieu ! comme il est froid !... Il est mort !

— Remarque-vous, ma chère Jeanne... Il n'est qu'évanoui... Tenez, son cœur bat... J'ai la main dessus.

Puis, s'adressant au valet :

— Joseph, prenez-le-moi et montez-le à l'office !

— Non, dans ma chambre, reprit la comtesse.

III

Aussitôt chez elle, madame de Nizy, aidée de sa femme de chambre, avait déshabillé le petit malheureux, l'avait enveloppé d'une couverture de laine, et maintenant elle le faisait frictionner des pieds à la tête. Mais le pauvret restait inerte, glacé.

Et c'était navrant de voir cette petite tête de bandit avec des paupières closes, des traits amaigris, des lèvres sans couleur, entr'ouvertes sur des quenottes — encore les premières dents... C'était navrant surtout, ce petit corps décharné, comme celui d'un homme de peine, ce petit corps gelé, sans vie, blême partout, blême sans une rougeur, comme si le sang s'était évaporé... Oh ! oui, ce spectacle faisait mal ; et la comtesse pleurait des larmes silencieuses qui tombaient toutes chaudes sur la chère morte du pauvre petit...

Tandis que la pâle la secouait de la sorte, son mari entra suivi d'un médecin.

— Docteur, dit-il, je vous ai envoyé chercher pour un petit malheureux tombé d'épuisement à la porte de l'hôtel, car d'après une lettre trouvée sur lui, il a dû marcher plusieurs jours : il vient des environs de Caen ... Tenez, regardez cet écrit que ses indignes parents lui ont fourré dans la poche avant de l'abandonner sur quelque route... la route de Paris probablement... Pauvre mioche !... L'abandonner !... Et il n'a pas sept ans !... Ah !... il y a vraiment des misérables en ce monde !

Mais le médecin s'était approché de l'enfant et l'examinait.

— Y a-t-il espoir de le sauver ? demanda la comtesse.

— Je ne peux répondre encore de rien, madame... Pour le moment, je ne vois le cache pas. Il est bien bas... Par bonheur, il a une constitution d'athlète, et il doit être habitué à la souffrance... Continuez à le frictionner, et faites-lui boire tous les quarts d'heure une cuillerée à café de la potion que je vais formuler... Je reviendrai bientôt.

IV

Voici deux jours que le petit mendiant a le délire. Mais en ce délire, il ne souffre plus. Peut-être même, est-ce la première fois qu'il est heureux... Dans son rêve on doit lui donner beaucoup de sous, car il tend la main et la referme souvent en disant merci... Il doit aussi manger de bonnes choses, car ses lèvres font le mouvement de mâcher...

Il doit aussi avoir acheté le grand polichinelle exposé à la devanture, l'autre soir, car il lui fait la causette, l'embrasse, le console... Il le console comme il aurait voulu être consolé ; il lui demande s'il a faim, et lui met dans la bouche des framboises qu'il a ouvertes... Il lui demande s'il a froid, et il lui donne le vêtement qui l'aurait sauvé, lui... Il lui demande s'il a de l'argent, et il lui donne quatre sous, les quatre sous qui ont épaissi sa petite âme de déshérité et l'ont empêché de mourir d'inanition.

Il les lui donne à son cher polichinelle, avec une bonne parole, la bonne parole qu'il aurait voulu entendre et qui ne lui a pas été dite ; car ils lui ont été jetés ces quatre sous, jetés par quelque richard qui n'avait que faire de si grosse monnaie en son gousset... Mais pour lui, pauvre souffre-douleur, c'est la fortune, ces deux pièces de cuivre, et il recommande bien à son ami de ne pas les gaspiller, d'acheter avec, non pas des gâteaux, mais de bonne charcuterie qui rassasie.

Va ! pauvre petite âme qui a trop souffert, console-le ton polichinelle... Console un plus faible que soi, c'est déjà être heureux.

Mais quoi ! tu ne jaseras plus, tu ouvres de grands yeux et regardes la belle dame assise à ton chevet, les beaux tableaux, le beau tapis, le beau feu pétillant... Tu regardes et ton faible cerveau se demande si c'est réel tout cela, ou bien si c'est le rêve qui continue...

Oui, c'est réel tout cela, et la belle dame assise près de toi ici sera désormais la maman... Elle n'a pas d'enfant, et pour son Noël son mari l'a adopté... Tu n'es plus le petit abandonné, le petit vagabond, sans parents, sans asile, sans vêtement, tu es le comte de Nizy !... Allons ! embrasse la mère pour la remercier de tes étrennes ... Oui, des étrennes à toi ! Tiens, regarde ! Voici ton polichinelle, un vrai, celui-là... Ta montre... Oh ! alors tu es guéri ! Laisse maintenant celle qui t'a sauvé pleurer un peu... Chacun à son tour d'être heureux !

Henri Conti.

GRAND BAR SOAVI
— CAFÉ-EXPRESS —

A l'occasion des Fêtes de la NOEL le PETIT BASTIAIS ne paraîtra pas demain.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 décembre, à 2 h. 1/2

Ah ! Si vous voulez,	Sentis.
Mignonnette,	Chamd.
Sourire d'Avril,	Depret.
Si tu voulais.	Turine.
Le Pirador,	Sigrard.

Le Chef de Musique, LAUBUS.

CHRONIQUE SPORTIVE

Une Excellente Initiative

Quelques jeunes gens viennent de se réunir pour créer dans notre ville une société d'escrime. C'est là une excellente initiative à laquelle nous applaudissons sans réserve.

Nous avons toujours dit que les Sociétés sportives sont en trop petit nombre à Bastia, et qu'il fallait se préoccuper d'en former de nouvelles, si l'on voulait se soucier réellement de l'éducation physique de notre jeunesse.

Les résultats obtenus par le « Sporting-Club Bastiais » sont déjà des plus satisfaisants, et les succès remportés par cette Société, de formation toute récente, devraient être un encouragement pour tous ceux qui s'intéressent aux sports.

On nous objectera peut-être que l'on ne s'explique pas l'existence de plusieurs sociétés sportives dans une ville comme Bastia.

C'est là une erreur. Dans toutes les villes du Continent, les associations sportives existent en grand nombre. On y rencontre tour à tour des sociétés de jeux en plein air, de tir, d'escrime, de canotage, etc. Chaque sport a ses adeptes et une Société ne saurait faire de tort à l'autre. Il peut, au contraire, s'établir entre Sociétés similaires une juste émulation qui ne manque jamais de produire d'excellents résultats.

Comment admettre que nous n'ayons pas à Bastia une seule société d'escrime ou de tir, alors que les moindres petites villes du continent en possèdent plusieurs ?

C'est pour mettre fin à cette anomalie que les jeunes gens dont nous parlions plus haut ont décidé de fonder un cercle d'escrime. Le concours de deux excellents maîtres d'armes, que nous regrettons de ne pouvoir faire connaître pour l'instant, leur est déjà acquis. C'est là une grosse question qui est déjà résolue et qui doit leur permettre d'aboutir à une prompte solution.

Il ne reste donc plus à obtenir qu'un nombre d'adhésions suffisantes, pour pouvoir louer un local assez spacieux, permettant l'installation d'une salle d'armes suivant les dernières méthodes adoptées.

Le Comité provisoire parviendra-t-il à gagner à sa cause les jeunes gens de la ville ? Nous n'hésitons pas à le croire, et nous souhaitons vivement que l'initiative qui vient d'être prise soit couronnée par un plein succès.

Nécrologie

LE SURVEILLANT OLETTA

La semaine dernière, à la Guyane s'éteignait à Saint-Laurent du Maroni, notre concitoyen M. Mathieu Oletta, surveillant militaire de 1re classe. Atteint d'une fièvre typhoïde, il a succombé en deux jours, malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués.

Ancien sous-officier, il comptait quatorze ans de services, dont plus de la moitié passés à la Guyane. Il laisse une jeune femme, fille du sympathique préposé des douanes Lacciani, et quatre enfants en bas âge.

Ce brave agent, Ets du regretté M. Napoléon Oletta, était des mieux notés. En diverses circonstances, il avait donné des preuves de sang-froid et d'énergie qu'avaient signalé à la bienveillante attention de ses chefs. Il allait être l'objet d'une promotion lorsque la mort est venue l'enlever à sa chère famille, à l'âge de trente-deux ans.

Nous adressons à Mme veuve Oletta et à ses enfants, à M. François Lacciani, aux familles Canuti, Filippi, Oletta, Quilici, Lacciani et Agostini nos bien sincères condoléances.

POUR LE NOUVEL AN

Une Fête Populaire

On nous annonce que le Comité Central des Fêtes organise pour le 2 janvier une grande fête populaire dans la salle et dans le péristyle du Théâtre.

Le programme des réjouissances qui seront données à cette occasion sera publié ultérieurement, mais, dès à présent, nous croyons savoir, qu'en dehors de la fête foraine proprement dite, une grande représentation de gala sera donnée au Théâtre municipal avec le concours des artistes qui composent la troupe Cheleschi.

Par cette fête qui est appelée, nous en sommes certain, à un très grand succès, le Comité Central inaugurera la série des réjouissances qui nous sont promises pour cet hiver.

MUSIQUE MUNICIPALE D'AJACCIO

Place du Diamant

Programme du 26 déc., à 2 h. et demie

Les Mêharis, marche,	Vivien.
Les Pêcheurs de Venise, ouv.,	Trave.
Porta del Sol, boléro,	Lahory.
Salambo, fantaisie,	Reyer.
Noël,	Adam.

Le Chef de Musique, TIBERI

VOULEZ-VOUS CONSTITUER UNE DOT A VOTRE PETITE FILLE ? Quelle maman pourrait résister à cette proposition ? Et comme il lui est facile de satisfaire son désir !

Il suffit de s'adresser à une de nos anciennes Compagnies françaises d'assurances sur la Vie et d'y souscrire un contrat d'assurance dotale. La dot rêvée est ainsi assurée dès le paiement de la première prime.

Aucune Société ne donne plus de sécurité que la Compagnie LE PHÉNIX (Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat) **qui existe depuis soixante-cinq ans.**

Renseignements au siège de la Compagnie, 33, rue Lafayette, et chez ses agents généraux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 24 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12. à midi 15° + à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 15.8 Minima + 10.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 757 mm., 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Brumeux.

l'après-midi, id.

Faculté de droit

Nous avons appris avec un très vif plaisir que M. Paul Bronzini, avocat, a été reçu au second examen de doctorat juridique avec éloges et toutes boules blanches.

Nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations.

Natale al balcone...

Le vieil adage corse est cette année plus que jamais de mise.

C'est à croire vraiment que l'année 1909 — cette vieille dame — tient à parer de coquetterie ses derniers instants et qu'elle s'efforce à sourire de son mieux, afin de nous laisser — quand elle s'en ira — sous l'impression de son heureux caractère.

En effet, bien que notre ciel se parsème de nuages légers et que des traînes de brume tamisent parfois les rayons du soleil, la température n'en demeure pas moins d'une douceur remarquable.

Où sont les Noëls de la légende ?

Les blancs clochers éparpillant leurs carillons au dessus des paysages perclus à frimas et les bonnes gens sortant de la messe emmitouflés et encapuchonnés, pressés de regagner la tiédeur du logis, si frileusement, l'on se blottira au coin de l'âtre devant la bûche énorme et flamboyante de Noël.

Chez nous, c'est le bon temps propice aux promenades... Pardessus et fourrures sont toujours relégués au trefond des armoires. Pour un peu nos élégants arboreraient de blancs pantalons et des chapeaux en paille légère.

A part quoi, l'on n'en célèbre pas moins avec une ardeur jalouse le joyeux anniversaire de la Nativité, et nos pâtissiers et restaurateurs ont constaté avec une satisfaction sans mélanges que les Bastiais ne sont pas les derniers quand il s'agit de maintenir — à grands renforts d'honnêtes ripailles la tradition du Réveillon.

Au Palais

Au cours de son audience d'hier, le Tribunal Civil de 1re instance a reçu le serment de M. Antoine Mingaloz, nommé avoué en remplacement de M. le Gentile père, démissionnaire en sa faveur.

Pour les Ecoles Catholiques

Ce soir, jour de Noël, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à l'issue des Vêpres qui commencent à 4 heures, un sermon de Charité sera donné par M. l'abbé Pasqualini suivi d'une quête au profit des Ecoles Catholiques.

La quête sera faite par Mmes de Lucy-Gabrielli ; Pancrazi-Streuna ; Ferrandi-Viale ; Santi-Torre.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Aujourd'hui, en matinée, à 3 heures à prix réduits :

BARBIER DE SÉVILLE

Opéra en 3 actes de Rossini

Lina Checneci. — Elvira Cassara
Pietro Bernadini. — Virgilio Capecchi
Ettore Foggi. — Amedeo Cerri

Ce soir :

LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes de Verdi

Adalgisa Minotti. — Amelia Chiro
Giovanni Davi. — Virgilio Capecchi

Location chez M. Poggi.
Buffet — Soavi

ETAT CIVIL

Naissances.

Monstrucci Marie-Virginie-Joséphine-Antoinette-Noëlla.

Nouvelles Religieuses

ARCHICONFRÉRIE SAINT-JOSEPH. — Samedi, jour de Noël, aura lieu dans l'église Saint-Joseph, l'installation de la nouvelle officialité qui se compose de MM. Cristophe Colombani, prieur ; Pierre Tomasi, sous prieur ; François Gnagnini et Barthélemy Cangioni, assistants.

Les confrères et les bienfaiteurs sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

SOCIETES & SYNDICATS

MM. les retraités de la gendarmerie faisant partie de l'Amicale formée en vue de l'unification des retraités sont priés de se réunir dimanche, 26 courant, à la mairie, à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Election du bureau. — Versement des cotisations. — Questions diverses.

Le Président.

VENTE de vigne américaine racinée, Rupestris Montigola, Riparia glaire de Montpellier.

S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, à Chiasella, près Borgo.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais* 00714

BOURSE DE PARIS

	23 déc.	24 déc.
Rente de 3 0/0 ancien	99.75	99.70
— de 3 0/0 nouveau	99 25	99.50

(Cote officielle)

DEUXIÈME TIRAGE DE LA LOTERIE POUR Un Groupement d'Œuvres DE BIENFAISANCE et d'Encouragement aux Arts

Paris, 24 décembre.

C'est ce matin, à 9 heures, qu'a eu lieu, au Crédit Foncier de France, le deuxième tirage de la grande loterie de Bienfaisance, dont le produit sera affecté aux œuvres de Bienfaisance et d'Encouragement aux Arts.

Pour quelques rêves réalisés que de rêves évanouis ! et lorsqu'on a sorti de la roue les quatre premiers numéros gagnants et leurs séries, bien des songes discrets s'en sont envolés des poitrines des milliers de spectateurs qui assistaient à ce tirage.

La séance était présidée par M. Morel, gouverneur du Crédit Foncier, qu'assistaient MM. Leblanc, censeur, et Méalères, administrateur.

Le billet série 76
Numéro 3.638
gagne
UN MILLION

Le billet série 36
Numéro 8.186
gagne
Cinq cent mille francs

Les deux billets suivants :
Série 99, numéro 14.415
Série 48, numéro 13.047
gagnent chacun
Cent mille francs

Les quatre billets suivants :
Série 97, numéro 4.221
— 51, — 15.393
— 19 — 3.539
— 33, — 14.706
gagnent chacun
Cinquante mille francs

Deux cents autres billets gagnent chacun
Mille francs

Trente mille autres billets gagnent chacun
Trente francs

LES MÉMOIRES de Paoli

Paris, 24 décembre.

La *Quinzaine Illustrée*, le supplément littéraire du *Gaulois*, commence demain la publication des *Mémoires de Paoli*.

M. PASCAL CECCALDI *et les Produits Corses*

Paris, 24 décembre.

M. Pascal Ceccaldi, député de Vervins, a déposé un article additionnel au projet de loi relatif à la révision douanière, demandant que les produits d'origine Corse ou provenant de la Corse soient admis en franchise sur le territoire métropolitain.

Les Morts du Jour

Le dompteur Bidel

Paris, 24 décembre.

On annonce la mort, à l'âge de 66 ans, du célèbre dompteur Bidel.

MARSEILLE

DUEL TRAGIQUE

Deux Navigateurs Corses
se battent au revolver
sur la place de la Joliette

UN MORT

Deux passants sont grièvement blessés

Marseille, 24 décembre.

La grande place de la Joliette, toujours très animée, et qui sert principalement de rendez-vous aux nombreux navigateurs Corses, de passage ou domiciliés à Marseille, a été le théâtre d'un bien douloureux et déplorable événement.

Une violente discussion s'éleva entre Mazzini, se disant navigateur, âgé de 38 ans, et Philippe Pieve, second maître à bord du paquebot *Armand Bâhic*, âgé de 31 ans.

Après une bonne distribution de coups de poings, les deux antagonistes décidèrent de terminer leur querelle par un duel au revolver, en choisissant comme terrain, la place même de la Joliette, où circulent constamment quantités de voitures et de piétons, et en prenant pour témoins toutes les personnes qui circulaient à ce moment-là.

Mazzini eut le crâne traversé.

Deux passants furent très grièvement blessés.

Formidable Ouragan dans les régions du Rhône, de la Garonne, de l'Isère

Morts et Blessés
Dégâts énormes

Paris, 24 décembre.

Au ministère de l'Intérieur on vient de recevoir les rapports télégraphiques des Préfets des départements du Rhône, de la Haute-Garonne, de l'Isère et de la Savoie rendant compte du formidable ouragan qui s'est abattu sur ces régions.

Le chiffre des victimes n'est pas encore connu exactement, mais si l'on ajoutait foi à certains racontars, le nombre en serait relativement considérable.

La région lyonnaise a été plus particulièrement éprouvée.

Les dégâts atteignent déjà un chiffre formidable.

TERRIBLE TEMPÊTE *sur les Côtes d'Espagne*

Nombreux Sinistres Maritimes

Paris, 24 décembre.

Les journaux annoncent qu'une tempête terrible rend la navigation impossible sur toutes les côtes d'Espagne.

On signale de nombreux sinistres maritimes.

Trois bateaux, dont on ignore encore la nationalité sont perdus corps et biens.

Plusieurs navires à voiles, ainsi que des bateaux de pêche ont disparu.

La population maritime est profondément attristée.

Nouvelles Episcopales

Paris, 24 décembre.

On donne comme certaine la nomination à l'évêché de Meaux de M. l'abbé Martin de Gibergues, supérieur des Missionnaires diocésains.

TOULON

LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Toulon, 24 décembre.

Le nouveau Conseil municipal a été installé hier soir.

Avant la séance les conseillers municipaux se sont réunis dans le cabinet du Maire, où M. Muller, président de la Commission municipale les avait convoqués.

De là, ils sont entrés en corps dans la salle du Conseil et la séance a commencé.

Après l'installation, il a été procédé à la nomination du maire et des cinq adjoints.

M. Garguet, ancien directeur de l'Ecole Rouvière, a été proclamé maire de Toulon.

Les écharpes d'adjoint ont été dévolues à MM. Maguion, Gros, Bourset, Reynaud et Gourreau.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

La Chambre aborde l'examen des chapitres retirés aux poivres.

La discussion n'est pas très animée.

Quelques députés soutiennent maintenant la séance ; cependant la Chambre adopte, à une forte majorité, plusieurs modifications à la législation douanière appliquée aux poivres importés d'Indo-Chine.

Interpellation Brousse

M. Brousse, député des Pyrénées-Orientales, interpelle le Ministre des Affaires étrangères sur la situation qui est faite aux citoyens français résidant à Barcelone.

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères monte à la tribune, et fournit à M. Brousse des explications satisfaisantes.

L'incident est clos.

La séance est levée à 11 h. 50 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. DUBIEF

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Les Crédits Supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1909.

M. Paul Doumer, rapporteur général du Budget, développe les conclusions de son rapport relatif à une demande de crédits supplémentaires s'élevant à la somme de 98 millions.

Après une vive discussion les conclusions du rapport sont adoptées.

La séance est levée.

SÉNAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion en première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur les retraites ouvrières.

La discussion se poursuit devant des banquettes à peu près vides.

Quelques orateurs ont pris la parole, mais les débats ont été fort peu animés.

La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

Grand Hôtel d'Europe

Mme Vve Adélaïde COLOMBANI

A l'occasion des fêtes de la NOEL et de JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Adélaïde COLOMBANI un assortiment de pièces fraîches et de Pâtisserie.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
21 Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 29 décembre par steamer *Saint-André*.

Après vos Repas
BUVEZ
La Cédratine
Liqueur extra-fine

MAISON GHILINI

BASTIA. — 6, Boulevard Saint-Angelo, 6. — BASTIA

PATES ALIMENTAIRES. — USINE à VAPEUR

NOUILLETTES AUX OEUFS (garanties)
VERMICELLES — MACARONI

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

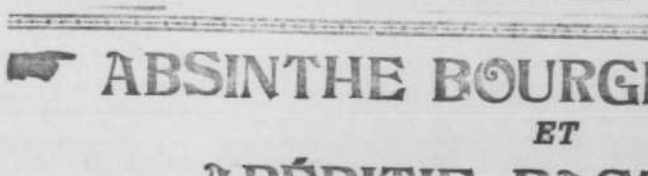
de Bastia à Ajaccio — d'Ajaccio à Bastia



de Casamozza à Ghisonaccia — de Ghisonaccia à Casamozza



de Ponte-Leccia à Calvi — de Calvi à Ponte-Leccia



RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciments. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Voyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Faits au laminoir : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GRÈS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Bâtiments
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Soutenu dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

Cedratine
LA PLUS EXQUISE
LA PLUS DÉLICIEUSE
LIQUEUR
DE MARQUE
Mme L. N. MATTEI
à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,30 le paquet.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA.

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GHORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 356

DIMANCHE 26 et LUNDI 27 DECEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les mandats sont payables d'avance et reçus aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	25 »	12 »	6 »

Union postale un an fr. 30 — Prix d'un numéro à part 10 cent.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

VERS LE RELÈVEMENT

Premières Satisfactions

Les récentes démarches des Représentants de la Corse et de la délégation des Syndicats agricoles ont provoqué dans l'île tout entière un très vif sentiment de satisfaction.

Un moment que M. le Président du Conseil a promis de prendre lui-même l'initiative des grandes réformes dont la Corse attend la réalisation, il est juste de reconnaître que le relèvement de la Corse est entré dans une phase nouvelle.

A la période de promesses et d'études vient de succéder une période d'action, et nul ministre en France ne pouvait être mieux qualifié pour mener à bien cette œuvre que celui qui déclara lui-même, en arrivant au pouvoir, qu'il était homme de réalisations...

Ce sont bien, en effet, des réalisations que la Corse attend de la part des pouvoirs publics.

La mise-suite des travaux qui font l'objet du programme gouvernemental ne saurait faire aucun doute. Projets à diverses reprises, longuement étudiés et malgré tout longuement examinés, ces travaux sont prêts à être exécutés. C'est ce que le Gouvernement a compris et dont il saisissait de le féliciter.

Des trois grandes questions qui sont à l'ordre du jour : assainissement, achèvement des voies ferrées, assimilation douanière, on ne saurait dire laquelle est la plus urgente. Toutes trois se tiennent et se complètent l'une l'autre. Elles entraînent également un corollaire indispensable : nécessitant l'amélioration des transports maritimes.

Rendre à l'agriculture les plaines insalubres de l'île, multiplier les voies de communication, abaisser les barrières douanières, c'est rendre possible le relèvement économique de l'île, par la mise en œuvre de ses propres forces. Réaliser la réforme douanière sur les bases proposées par la représentation insulaire, c'est, en outre, donner à notre département les ressources nécessaires pour contribuer à l'accomplissement des travaux projetés.

Il est été inutile, comme le faisait très exactement remarquer, il y a quelques jours, M. le Député de Bastia, de vouloir aborder toutes les questions en même temps. Le Gouvernement, mis en présence d'un programme trop vaste, n'eut pas hésité à demander l'ajournement des questions les plus importantes, pour ne retenir que celles qui n'auraient nécessité qu'un très faible concours financier. En d'autres termes, on aurait offert à la Corse, la réalisation des réformes d'ordre secondaire, tout en renvoyant à une date assez éloignée l'exécution des grands travaux d'intérêt général.

Il convient donc d'approuver sans réserve la sage attitude des Représentants et des Délégués de la Corse. Ce n'est pas toujours en se montrant trop exigeants que l'on peut obtenir satisfaction. L'essentiel est de savoir procéder méthodiquement et de demander d'abord ce qui doit être le plus avantageux pour un pays.

Or, c'est ainsi qu'il faut envisager les trois grandes réformes dont le Gouvernement se propose de prendre l'initiative et qui présentent pour la Corse un caractère d'extrême nécessité.

En faisant inscrire en tête du programme gouvernemental l'assainissement des plaines insalubres, les délégués de la Corse se sont en tous points conformés à la volonté du pays.

Il ne s'agit pas de savoir si telle région est appelée à en retirer des bénéfices beaucoup plus considérables que telle autre, ce qu'il faut proclamer, c'est que l'île tout entière en retirera incontestablement les plus grands avantages.

La mise en culture de ces vastes terrains aujourd'hui incultes, et notamment la possibilité de produire mentation de l'île constituera pour toute la Corse une source évidente d'enrichissement.

On sait, en effet, que notre département importe tous les ans, en moyenne, 250.000 quintaux de farine, ce qui représente une somme de 8 millions au minimum, que la Corse dépense annuellement. Par la mise en culture de nos plaines et en admettant que l'île ne puisse arriver à produire que le quart ou le tiers du blé nécessaire à la consommation ce sera toujours une somme de deux ou trois millions que la Corse gagnera tous les ans. Voilà pourquoi nous sommes en droit de considérer l'assainissement des plaines insalubres et plus particulièrement de la côte orientale, comme une source de profit pour tout le département.

On ne saurait raisonnablement soutenir le contraire.

Il en est de même de l'achèvement du réseau ferré et de l'assimilation douanière. Ce sont là des mesures d'ordre général dont tout le pays est appelé à bénéficier, sans essayer d'établir la moindre différence entre telle ou telle partie de la Corse.

Nous avons donc raison de dire qu'en agissant comme ils l'ont fait, les représentants et les délégués de la Corse ont répondu au vœu général du pays. Ils ont compris que seule une entente absolue sur ces questions primordiales pourrait décider le Gouvernement à réaliser les réformes promises, réformes qui jusqu'ici ont malheureusement échoué moins par la mauvaise volonté du Gouvernement que par le désaccord qui s'est manifesté, à diverses reprises, entre les représentants des diverses régions d'un département qui, par sa situation géographique, ne peut avoir, quoi que l'on dise, d'ententes contradictoires...

Noël en Corse

(1871)

Dans une gorge qui s'élargit brusquement entre un bois d'oliviers et une forêt de chênes séculaires, je suis assis devant un paysage féerique, sur une borne qu'on laisse à mi-hauteur de mes épaules.

Une riche vallée, s'ouvrant sur la mer et divisée en deux par une chaîne de collines orientée de l'ouest à l'est, est là tout entière avec les vignes, les rizières et les arbres fruitiers de toutes sortes qui la remplissent. Le long de la chaîne, sur la crête, comme des sentinelles de garde, de nombreux villages ont une sorte l'un et l'autre versant. Vers le sud, sur le flanc du rebord le plus éloigné de la vallée, se dresse un gros bourg, pendant d'un autre plus petit dont les fruits montent jusqu'à moi. En deçà des collines tout en plaine, au cours d'eau coule mollement et presqu'en ligne droite jusqu'à la mer entre deux rives basses, plantées de peupliers et de saules que, de loin en loin, remplacent des bouquets de jeunes roseaux d'un vert grisâtre.

Quoiqu'à son déclin, le soleil ajoute à la beauté du paysage. Ses rayons remplissent le golfe d'une traînée lumineuse, embrasent les maisons sur les hauteurs et décorent les affaissements et les crevasses où murmurent de petits filets d'eau.

On ne se lasserait pas d'admirer un spectacle si ravissant, mais le jour touche à sa fin et le tableau change.

Déjà les ombres projettent leur ombre sur la plaine, les incendies s'éteignent et la nature reconnaissante s'apprête à me remplacer. Tout n'est pas encore fini, dans les buissons et les myrtes glissés de la gorge, comme une bande d'enfants revenant de l'école, les oiseaux font-ils les événements de la journée ou discutent-ils sur les précautions à prendre pour se garantir de la griffe des rapaces nocturnes ? Quoi qu'il en soit, on est là en pleine agitation ; vols dans toutes les directions, appels, départs, ravissements ; les arbustes frémissent au contact des ailes dont les coups rapides et multipliés d'abord deviennent de plus en plus rares à mesure que le crépuscule s'avance. Lentement, mais progressivement le silence se fait ; encore quelques frôlements, de petits cris isolés et significatifs, et rien ne bouge plus ; la feuillée est morte.

Cependant le ciel commence à se peupler de points brillants : c'est d'abord un, puis deux, puis trois, ... bientôt ce sera un vaste incendie. Vénus, la Chèvre, Aldébaran du Taureau ont fait une bonne partie de leur course, Véga surtout. Cet astre que je revois toujours avec bonheur semble avoir plus d'attrait en ce moment et me répond malgré malgré la solitude et les ténèbres qui étouffent la lumière, clignotant parfois. A son tour, il met des étoiles aux fenêtres bien exposées et illumine discrètement le profil descend sombre avec le sombre de je mis partagé ; mais un bruit sonore me fait oublier l'un et l'autre. Des clochers des villages s'échappe en son vibrant qui, répercuté de colline en colline, remplit l'air d'une suave harmonie. C'est l'Angelus, la dernière fête de la journée, avec annulé d'un carillon long et majestueux, annonçant Noël aux hommes.

Mon émotion est forte et pourtant elle grandit encore. Le son des cloches paraissant diminuer d'intensité et devenir plus doux, plus tourbant, forme avec un concert de voix étrangères à la terre une mélodie ravissante pour célébrer le grand événement : sous la forme d'une humble créature, le Dieu promis à l'univers couché sur un peu de paille entre un bœuf et un âne qui le réchauffent de leur haleine, et des anges répandant la bonne nouvelle et invitant les hommes de bonne volonté à venir s'agenouiller dans la grotte de Bethléem.

Et sur les sentiers abrupts, des gens pressent le pas pour constater par eux-mêmes le prodige qui leur est annoncé. En route, on se rencontre avec d'autres qui ne savent pas. On s'interpelle. « Vous allez bien, ami ? — Pas très bien, vous le voyez bien ! — Où allez-vous de ce pas ? — A Bethléem. Ne voulez pas faire comme nous ? — Peut-être ; mais encore faut-il que je sache. — C'est plus intéressant que vous ne pensez. Venez, je vous raconterai cela en marchant. — Bien.... — Venez, venez donc, je suis trop pressé pour m'arrêter seulement un

A chaque carrefour, nouvelle rencontre, même dialogue et compagnie plus nombreuse.

Et partis seuls, on arrive en foule à la grotte trop petite pour recevoir tout le monde à la fois. On attend son tour, on attend longtemps et volontiers pour jouir du bonheur ineffable de se prosterner devant l'Enfant Divin. A tout instant de nouveaux visiteurs arrivent, qui, avec leurs présents, apportent à l'un les meilleurs de leurs sentiments, des cœurs pleins d'amour et de reconnaissance. Allez à la crèche et dressez la préoccupation générale ; de près et de loin accourant leur cœur qui est besoin de consolations et d'autres aussi ; du fond de l'Asie, Balthazar, Melchior et Gaspard viennent faire leurs adorations. C'est un mouvement

---

11 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOTICE HISTORIQUE

sur l'Ile de Corse

depuis les Origines jusqu'à l'Établissement de l'Empire Romain

par M. l'abbé LETTERON

LA CORSE HISTORIQUE
(SUITE).

Seulement, quand il arrivait plus tard aux pays publics, il partait une commune de sorte, ses fils d'une commune de lanceur, que portaient les autres trompeurs (1).

On a souvent écrit (2), même dans ces

(1) C'est probablement l'expression de Valère Maxime ; nouveau reprise (l. m, ch. 8, qui a fait dire à certains écrivains que Paoli portait dans ses bataillons des Cor-es au champ des Myrtes. Ils ont placé sans hésitation le champ des Myrtes à la Martella, près de Saint-Florent, et par une combinaison naturelle, les montagnes où se sont retirés les Corses sont devenues les hauteurs de Tenda.

(2) Longuerue, par exemple, qui, après avoir donné aux quatre tribus de Romains de longs développements oratoires, a conclu en traité, les conditions stipulées, et a défini aux mêmes longuement tous les avantages que retirait la Corse de ce précieux traité.

derniers temps, que les Corses, par un traité conclu avec Papirius, étaient entrés dans la confédération des peuples latins, avec droit aux mêmes privilèges, et qu'ils avaient vécu à partir de ce moment sous une espèce de protectorat. Or rien n'est plus faux, d'abord parce qu'on savait n'avait pas le droit de régler lui-même la Constitution d'un pays vaincu, ensuite parce que les Corses, au lieu de vivre sous un protectorat, furent soumis aux rigueurs du régime provincial, ce qui était bien différent. Nous ne savons comment fut administrée la Corse de 231 à 227 ; mais en 227, le nombre des préteurs fut porté de deux à quatre, et les deux nouveaux préteurs furent chargés de gouverner l'un la province de Sicile, l'autre la province de Sardaigne, qui comprenait la Sardaigne et la Corse.

Outre que la réunion de ces deux îles sous la même administration ressort avec pleine évidence du leur histoire même, nous avons à ce sujet les renseignements les plus précis. Sextus Rufus, dans son rapide résumé inscription, nous apprend que la Corse et la Sardaigne furent, après la conquête, réunies sous l'autorité d'un même magistrat, que ce magistrat était un préteur, tandis que, de son temps, chacune des deux îles avait son propre (procurateur) particulier (3).

(3) Sextus Rufus vivait au IVe siècle de notre ère. Voici le passage en question : « Sardiniam et Corsicam Metellus vicit, qui

Un grammairien du siècle d'Auguste, Asconius, commentant le plaidoyer de Cicéron pour Scaurus, ancien préteur de Sardaigne, dit que les accusateurs obtinrent trente jours pour faire une enquête en Sardaigne et en Corse. Comment comprendre que les accusateurs de Scaurus aient demandé à faire une enquête en Corse, si la Corse n'avait fait partie de son gouvernement, c'est-à-dire de la province de Sardaigne (1) ?

La Corse fut donc soumise au régime provincial dès 227. Il reste peut-être à prouver du donner ni une idée nouvelle de ce qu'était ce régime. Pour réduire en province un pays quelconque, les Romains commençaient par abréger toutes les lois ou statuts que le régissaient précédemment, et triumphaient de Sardes, qui rebellaient sept fois à administrer leurs insulaires fureur, que (on peut, suivant les mauvaises) une province habuit ; nunc singulos praecipibus regnatur. » — Breviarium. IV.

Il faut conserver le sens primitif que on peut nous provinces habuit, au lieu de la correction malheureuse des anciennes éditions, pour quotidiet, qui donnait à la Corse un gouverneur particulier qu'elle n'a jamais eu.

(1) Asconius mourut sous le règne de Néron, à l'âge de 85 ans. Il aurait été le maître de Quintilien. Il ne nous reste de ce grammairien que des commentaires sur quelques discours de Cicéron.

lui imposaient leur propre législation et remplaçaient les magistrats nationaux par des magistrats envoyés de Rome. La législation romaine était à peu près fixe dans ses lignes générales, mais dans les règlements administratifs, que de dispositions flottantes, variables, abandonnées à la discrétion ou plutôt au caprice du préteur ! Que de contradictions entre les décisions des préteurs et les lois portées par le Sénat, ainsi que l'avouait Cicéron ! Et si quelque décision, même légale, d'un préteur était mécontenter, comment se soustraire à une condamnation, quand ce même magistrat était à la fois législateur et juge ?

Opprimée par ses préteurs, la province se trouvait en outre dépouillée de tout ce qu'elle avait possédé jusque-là. En principe, tous les biens du vaincu appartenaient au vainqueur, et en droit était parfois, comme il le fut à Capoue en 211, appliqué dans toute sa rigueur. De même, la nouvelle province tout entière devenait *ager publicus*. Mais, dans la pratique, cette rigueur n'était considérée comme pareille ou non possédée. Mais, celle-ci ne subissait, les gouverneurs avaient pour principale préoccupation de s'enrichir, et rien ne leur était plus facile. Invention de taxes, levée des troupes, dépouillement des vaincus, tout était pour eux une source abondante de profits qu'ils augmentaient en vue en faisant acheter par leurs administrés les exemptions d'impôts ou en les surchargeant sans avoir à craindre la moindre contrôle.

(A Suivre).

ment auquel on ne résiste pas. Entraîné à mon tour, j'essaye de me lever et... je me réveille.

Onze heures et demie ! Les cloches sonnent à toute volée ; les maisons se vident et les rues présentent une animation inaccoutumée : c'est partout une joie un peu bruyante, mais sincère, et des lanternes scintillantes s'avancent dans la même direction. En compagnie de la multitude, j'arrive à l'église où, déjà prêt pour la cérémonie, le prêtre monte à l'autel, heureux du recueillement de tout ce monde attendri à la pensée du moment de pouvoir manifester sa joie. Le noël ! De nouveau les cloches sonnent et la foule ravie chante en chœur l'hymne des anges *Gloria in excelsis Deo*...

JEAN DE MILL.

Un deuil cruel vient de frapper la famille Ollagnier.

Mademoiselle Marie Ollagnier, sœur de M. J.-B. Ollagnier, Directeur du *Petit Bastiais*, atteinte cruellement dans son affection, succombait hier matin à onze heures.

Malheureux qu'un mot d'ordre avait été laissé pour nous biffer et nous nous attendions un peu à ce qui nous arrive. Mais nous n'en comptions pas moins sur la solidarité du Conseil municipal actuel pour faire à nos compatriotes la part qui leur revient dans les droits de cité. 2

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DE PARIS en 1910

Le Concours général agricole de Paris aura lieu, en 1910, du 21 au 28 février. Il se tiendra au Grand Palais des Champs Elysées.

Les producteurs et expéditeurs et les syndicats agricoles de la Corse peuvent donc prendre les dispositions nécessaires pour participer à cette utile manifestation agricole.

Le Concours général agricole de Paris est visité par un nombre considérable de clients.

En prenant part à ce concours et en ayant soin de joindre aux produits exposés quelques centaines de cartes d'adresse, les effets de cette publicité économique ne peuvent manquer de provoquer des demandes de mise en relations directes avec les producteurs.

Nous pensons attendre beaucoup de l'exposition des produits corses au point de vue des débouchés à espérer pour les fruits frais, vinicoles, les légumes frais ou secs, les céréales, les vins, eaux-de-vie, les huiles, les miels, cire, les volailles, bestiaux, fromages façon Roquefort, etc.

La Préfecture et les Sous-Préfectures de la Corse sont munies des programmes et demandes d'admission au Concours général agricole.

Les déclarations des exposants devant être parvenues au Ministère de l'Agriculture avant le 25 janvier 1910, il y aura urgence pour ceux-ci à se nourir des ces documents.

La Direction des Chemins de fer de la Corse, à Bastia, centralisera ces déclaration et les fera parvenir au Ministère de l'Agriculture.

La Compagnie de Chemins de fer Départementaux aura, à l'exposition, un emplacement où seront groupés, par réseau, les produits agricoles qu'elle transporte.

Il y aura lieu, par suite, pour les exposants, de fournir leurs produits en double exemplaire ; 1° pour leur exposition spéciale, 2° pour le groupement sous la bannière des Chemins de fer Départementaux.

Un représentant de la Compagnie aura la surveillance des deux expositions, fournira aux clients qui se présenteront tous les renseignements utiles et leur remettra les cartes des exposants.

Le transport des produits adressés au Concours général agricole aura lieu au prix réduit du Tarif Spécial P. V. n. 29.

Les expéditions doivent être adressées francs à domicile à M. le Commissaire général agricole au Grand Palais des Champs Élysées, à Paris.

La direction des chemins de fer de la Corse se met à la disposition des exposants pour leur fournir tous les renseignements utiles à leur participation au Concours.

Bastia, le 23 décembre 1909.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 décembre 1909.

En dépit du volume toujours très restreint des affaires, le marché accentue encore aujourd'hui sa bonne disposition, principalem ent au groupe des Fonds d'Etats. Notre Rente progresse à 96 60. Le Turc passe à 94 85 ; le Serbe à 87.57 et la Russe 1909 à 103.70. Les Sociétés de Crédit varient peu.

Le Sors s'inscrit à 1.960. Les valeurs de traction, les charbonnages russes et les titres cuprifères excitent aux environs de leurs cours de la veille.

En Banque, les actions de la Société Norvégienne de l'Azote, introduites hier, ont eu des échanges très actifs à 263 et à 260.

L'Electrique Lille Roubaix Tourcoing se maintient à 293.50.

Ce matin, les actionnaires de la Société des Mines de Mokta ont tenu, sous la présidence de M. A. Adam, leur Assemblée Générale Annuelle. Des différents rapports lus à cette réunion, notamment des rapports du Président du Conseil d'Administration et des commissaires, il résulte que, si le premier exercice social a été très laborieux, puisqu'il a fallu mettre en état tous les puits, fournir toutes les machines nécessaires, augmenter la main-d'œuvre et aller à la recherche de nouveaux gisements ; par contre, un nouveau gisement d'antimoine aurait été découvert d'une pureté telle et si abondant qu'il y a lieu de fonder sur les résultats futurs les plus grandes espérances, surtout si la Société peut attendre pour vendre ses minerais que les cours de l'antimoine, tombés à 25 frs, reviennent comme jadis, à 40 et 45 frs.

Nos chemins de fer sont fermés.

Les mandats-poste

Poursuivant l'exécution du programme de réformes qu'il s'est proposé de réaliser, M. Millerand, ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes, vient de prescrire, au sujet de l'émission des mandats-poste, l'utilisation, à partir du 31 décembre courant au matin, d'une nouvelle méthode qui procède du principe récemment appliqué au dépôt des objets chargés ou recommandés.

Afin de réduire au minimum le stationnement au guichet imposé au public, il a été décidé que les seules opérations à effectuer en sa présence seraient celles qui sont strictement nécessaires pour qu'il puisse être donné satisfaction à l'expéditeur et permettre à celui-ci de se retirer.

Toutefois, ce résultat ne pourra être obtenu qu'avec le concours des expéditeurs eux-mêmes, et ce concours, très simple, consistera pour eux à fournir par écrit, au moment où ils se présenteront au guichet, les renseignements relatifs aux noms et adresses de l'envoyeur et du destinataire, avec indication de la somme versée.

Ces renseignements seront consignés, qu'il s'agisse de mandats postaux français ou internationaux, de mandats télégraphiques, de mandats simples, ou de [illegible] spéciales mises à la disposition du public, dans les salles d'attente des bureaux de poste.

Ces formules tiendront lieu de souche et simplifieront d'autant les opérations nécessitées pour l'établissement des titres demandés.

Nul doute que le public, comprenant l'heureux effet de cette réforme et l'intérêt qu'il peut en retirer, ne consente à se prêter de bonne grâce à la petite formalité préalable qu'on exigera de lui.

Causerie Agricole

La Basse-Cour en Hiver

Hygiène de la Volaille
Poste des œufs en tous temps.

La question d'hygiène est primordiale à la basse-cour. Nombreuses sont les maladies contagieuses qui atteignent la volaille et que l'on pourrait éviter grâce à une hygiène bien comprise, à l'emploi habituel des désinfectants (solution d'alun, lait de chaux, thérébentine, lysol, crésyl, etc.)

L'air, l'espace et la bonne nourriture sont des conditions indispensables pour les volailles élevées en vue de la ponte. Au contraire, pour les volailles à engraisser, une cage étroite, un lieu obscur sont préférables.

Un bon poulailler pour avoir des œufs en hiver doit être installé derrière un mur exposé au levant ou au midi. Les poules aiment avant tout le soleil et la chaleur, qui leur donnent la santé. Les parois du poulailler seront soigneusement lissées, pour éviter les nids de mites ou autres insectes. Il devra être autant que possible couvert en chaume : c'est un matériau bon de chaume qui protège le mieux contre le froid, aussi bien que contre la chaleur.

Des ouvertures suffisantes seront ménagées pour aérer le poulailler, on aura pendant l'heure la plus chaude de la journée. Il ne faut pas que, sous prétexte d'éviter le froid, on laisse le poulailler constamment sans air.

Sur le sol, on étendra une couche de fumier sec et pailleux, recouvert de paille hachée ou d'une litière de feuilles mortes ramassées bien propres et mises à sécher.

Le poulailler doit être l'objet de soins particuliers ; il sera garni de suffisamment de paille bien fraîche, ou plutôt de foin, que l'on changera de temps en temps. On y placera un auf ou deux en porcelaine, de préférence un œuf creux et percé de petits trous, dans lequel on peut glisser une éponge imbibée de thérébantine ou d'eucalyptine, dont l'évaporation chasse la vermine sans incommoder la volaille.

Le poulailler sera placé dans le coin le plus obscur, le plus tranquille, mais toutefois à proximité d'une porte ou d'une trappe, pour que la ménagère puisse prendre les œufs sans déranger les poulettes.

Le plus grand rendement d'œufs dépend des précautions que l'on prend pour que la poulailler ait une température douce et constante, et pour qu'il soit en état de propreté méticuleuse. Non seulement cela éloignera les maladies et insectes de la volaille, mais encore cela pourra influer sur la finesse de goût des œufs.

On a prétendu beaucoup, pour l'hiver, des poudres à faire pondre. Ces panacées avicoles n'ont qu'un défaut, c'est d'être très chères, et souvent de ne produire que bien peu d'effet. Aussi, faut-il préférer les formules courantes de rations pratiques, qui mettent à la portée de tout le monde le moyen de stimuler la ponte. Voici, par exemple, quelques rations que chacun peut préparer soi-même, et qui ont fait leurs preuves.

Rations pour dix poules :

1°. — Carottes cuites (1.500 grammes) ; — farine de viande (62 gr.) ; — son (50 gr.) ; — un peu de verdure et 500 grammes de graine (blé, avoine, lleerolle, sarrazin, par quart).

2°. — Betteraves de distillerias cuites (1.200 gr.) ; — drèche d'amidonnerie (300 gr.) ; — gluten de riz (75 gr.) ; — un peu de verdure et 500 grammes de grains, comme ci-dessus.

3°. — Pommes de terre cuites (1.000 gr.) ; — sang cuit et haché (250 gr.) ; son (50 gr.) ; verdure et grains comme ci-dessus.

4°. — Gingembre en poudre (50 gr.) ; — quinquina (30 gr.) ; — gentiane (20 gr.) ; — Mélanger cette poudre aux grains ; la valeur d'une pincée de poudre par poule.

5°. — Gentiane jaune (30 gr.) ; — gingembre (30 gr.) ; — quinquina gris (30 gr.) ; — donner avec le grain, cinq grammes pour dix poules.

6°. — Graines de lin grillées et pulvérisées, mélangées à quantités égales de son, de graine de chêne pulvérisées. Les coquilles d'huîtres ou autres sont aussi recommandées.

Il y a eu 1908, 11.559 hectares de petite propriété, au lieu de 10.383.500 hectares en 1892 ; il y a 14.824.208 hectares de moyenne propriété, au lieu de 12.946.400 en 1892 ; au contraire, on ne compte plus que 16.270.526 hectares de grande propriété, au lieu de 18.579.700.

Or, la petite propriété vaut davantage, à proportion de la grande, au point de vue des rendements. Le paysan possesseur de son lopin, aime sa terre, il la cultive mieux, il y met toute son ardeur et tout son cœur.

Seules, les régions viticoles demeurent encore un peu en arrière de ce mouvement. Les causes en sont multiples : surproduction, restriction des exportations par des tarifs douaniers sortis vés à l'étranger, concurrence des vins d'Algérie et Tunisie, etc.

Mais, un peu partout, en France, la propriété terrienne est de plus en plus privée ; la prospérité revient à la Terre. Il faudra bien que la confiance et les bras du paysan lui reviennent à leur tour.

GEORGES BONNEFOY.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 20 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12. à midi 15° + à 6 heures du soir + 12°. Maxima + 15.8 Minima + 10.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. à midi, 757 mm., 6 heures du soir, 758 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Brumeux.
l'après-midi, id.

Carnet mondain

Nous avons appris avec plaisir les fiançailles de Mademoiselle Nina Canoo, la charmante fille de M. Dominique Canoo, le négociant si connu de la Haute-Ville, avec M. Dongos, professeur d'Histoire.

Nous présentons nos vœux de bonheur aux futurs époux.

Nouvelles militaires

Le chef armurier de 2e classe Orsini, du 30e rég. de dragons, est promu au grade de chef armurier de 1re classe.

Le « Miroir des Modes »

Pour bien inaugurer l'année 1910, le « Miroir des Modes » de Janvier offre à ses fidèles et aimables Lectrices un joli choix de modèles de saison. Désirez-vous une toilette habillée, un costume pratique, un tailleur élégant, une chemisette simple ? vous les trouverez tous dans « le Miroir ».

Pour les débutantes, notre cours de coupe donnera les explications détaillées sur la façon de faire une robe princesse ajustée.

Nos dessins décalquables fourniront de jolies garnitures et d'autres accessoires, auxquelles viennent s'ajouter les articles, si appréciés des dames, de « Ouvrages pratiques ». Nos modèles aussi y trouveront leurs pages.

Dans ce même numéro, nous commençons notre série « A la Campagne, » servant à aider et instruire toute dame qui s'intéresse aux travaux et à l'ornementation de son jardin et à la vie de basse-cour.

Nos lectrices seront certainement ravies de trouver comme patrons gratuits une jupe drapée, haute nouveauté, pour dame, et un charmant petit bonnet pour fillettes.

Prix du « Miroir » 1 franc.

Avis

La Société Générale des Tuileries de Marseille, dont les produits sont préférés dans le monde entier, vient de faire des concessions avantageuses que la Maison Joseph Lecchetti, 45, Boulevard Paoli, à Bastia, est heureuse d'offrir à ses clients.

Tous les autres articles, tels que bois, fer, chaux, ciments, vitros, peinture, etc., seront également livrés à des prix inconnus à ce jour.

Grand dépôt de carreaux en ciment de l'importante Maison J. LANNIER de Salon, incomparables comme qualité de pose et prix, garantie pour 30 ans. Les carreaux usés avant cette date seront remplacés gratis.

A affermer

Belle propriété, située près de Top, complantée en vignes, jardins, cédriers, orangers, arbres fruitiers, avec eaux.

S'adresser à M. Callias, 19, Place St-Nicolas, Bastia.

Avis

Jeune homme de 15 à 16 ans, bonnes références, bonne instruction, demande emploi aux écritures.

S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

Le Courrier de la Presse

Le Courrier de la Presse reçoit sans frais dans ses bureaux les Abonnements et les Annonces pour tous les Journaux et les Revues.

Avis

Réparations et fabrication de bijoux
S'adresser à l'ancien magasin Vafrin, rue Saint-Jean Bastia.

MELROSE
RÉGÉNÉRATEUR fait revivre des CHEVEUX
C'est une préparation sans égale pour rendre progressivement aux CHEVEUX GRIS leur COULEUR NATURELLE
Elle fortifie les cheveux et les empêche de blanchir. Elle les fait repousser en abondance et leur donne une souplesse qui les empêche de se casser ou de tomber.
Elle enlève les pellicules et rend à la chevelure sa BEAUTÉ PRIMITIVE
Que les Dames, et Messieurs, de Bastia, Depôt : M. Pierre Gianni, Coiffeur, Rue Cesar Campinchi, Bastia

Cours Secondaires
de Jeunes Filles de Bastia

Un internat, dirigé par Mlle Rinaldi, surveillante générale des Cours Secondaires, sera ouvert le 1er janvier prochain, dans la maison des Cours Secondaires.

La Société des Cours Secondaires accorde à cet internat son patronage et le recommande aux familles. Il offre à tous les points de vue les meilleures garanties.

Prière d'adresser les demandes d'inscription à Mlle Rinaldi, rue de l'Intendance, n° 4.

Pour le Président :
Le Vice-Président,
J. MASSION.

SOCIETES & SYNDICATS

GROUPE D'ÉTUDES ET ACTION SOCIALES. — Les membres et ceux qui désirent adhérer sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir lundi, rue de la Banque, n° 3, au 1er.

Ordre du jour : Réduction des statuts ; organisation de concerts.

MAISON GHILINI
Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur
Ile Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semouleries de Marseille.

Spécialités de la Maison : *Nouilettes aux œufs (garanties). — Cannelloni. — Choeurs d'Anges.*

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES OFFICIERS

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, diarrhées, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative trois fois supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés le *Quart Vichy Lardy* et *Lardy*

VENTE de vignes américaine racinée, Riparia glaire de Montpellier.
S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, à Chiavella, près Borgo.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

Nominations dans les Finances

Paris, 16 décembre.

M. Filippini est nommé receveur particulier des finances, à Ussel.

Nouvelles Militaires

La Promotion de Noël

Paris, 20 décembre.

Le *Journal Officiel* publiera dans son numéro de demain, les promotions dans les différentes armes.

***

Le capitaine Livet, adjudant-major au 163e rég. d'infanterie, est promu au grade de chef de bataillon.

***

Le capitaine Arrighi de Casanova, du 80e rég. d'infanterie, est promu au grade de chef de bataillon.

LA LÉGION D'HONNEUR

Médecin-Major Lambruschini

Patriotique Initiative de M. le Député Ceccaldi

Paris, 20 décembre.

A la suite des démarches faites auprès du Ministre de la Guerre par M. Pascal Ceccaldi, député de l'Aisne, le Président de la République, sur la proposition du général Brun, a conféré la Croix de chevalier de la Légion d'honneur au médecin-major Lambruschini, mort victime du devoir dans les circonstances que nous avons relatées ces jours derniers.

Le Ministre de la Guerre a porté télégraphiquement cette décision à la connaissance de M. le Général Gouverneur de la Corse.

Les insignes de la Légion d'honneur seront posés sur le cercueil de notre infortuné compatriote mercredi matin, sur le quai même d'Ajaccio, par le lieutenant-colonel commandant d'armes.

Cette cérémonie qui revêtira certainement un caractère des plus touchants, sera un dernier hommage de plus rendu, dans sa ville natale, au milieu des siens, à la mémoire du regretté major tombé en accomplissant son devoir.

M. Pascal Ceccaldi en prenant cette patriotique initiative a bien mérité de son pays d'origine.

Nominations

Service vicinal de la Corse

Paris, 20 décembre.

Le *Journal Officiel* publie la nomination comme cantonnier, attaché au service vicinal de la Corse, du soldat Panzani, du 4e rég. d'infanterie coloniale.

LA LOTERIE pour le Groupement des Œuvres de Bienfaisance

Les Gagnants des lots de cinquante mille francs

Paris, 20 décembre.

L'un des quatre lots de *cinquante mille francs* a été gagné par quatre habitants du village de Houplines, près d'Armentières, qui s'étaient associés.

Cette association comprenait un employé de coton ecru, une pauvre veuve, et sa fille, alitée depuis plusieurs, mois et enfin un vieillard inscrit sur les registres de l'Assistance publique de cette commune.

ECOLE NAVALE

Paris, 20 décembre.

Le Ministre de la Marine a fixé à 60 le nombre des élèves à admettre à l'Ecole navale, à la suite du concours de 1910.

A l'Hôtel des Sociétés Savantes

Paris, 20 décembre.

La Société amicale des anciens du 102e a donné aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi, son concert annuel dans la salle des Fêtes des Sociétés savantes.

Cette belle fête était présidée par M. Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre.

Un certain nombre d'artistes des théâtres subventionnés de Paris, ainsi que la musique du 102e rég. d'infanterie, ont prêté leur gracieux concours pour rehausser l'éclat de cette fête militaire.

La seule Glace hygiénique
est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.
Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.
Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0,10 centimes le kilo.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Veuve Eugène Ollagnier, née Santelli, et ses enfants ;
La famille Santelli ;
Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Marie Ollagnier

leur fille, sœur, belle-sœur, nièce et cousine, décédée le 20 décembre, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu ce matin lundi, à 10 heures et demie très précises.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard Paoli, 18.

Le présent avis tient lieu de lettres de faire part.

Mme Astima, née de Poli ; Mlle Camille Astima ; M. Ernest Astima, consul de France honoraire ; Mme Astima et leurs enfants ; M. le capitaine Mannoni, juge de paix, chevalier de la Légion d'Honneur ; M. Valsoni, greffier en chef de la Cour d'appel, Mme Valsoni, née de Poliet leurs enfants ; Mlle Lucy de Poli ; Mme Pietri, née de Carvalis, M. Ph. Grassi, Premier Président honoraire et ses enfants ; M. Alex. Grassi, conseiller général, Mme Grassi et leur fille ; M. Raphaël Grassi, juge de paix ; Mlle Mary-Anne Grassi ; M. Ph. de Suzzoni, directeur honoraire de la Banque de France ; Mme de Suzzoni et leurs enfants ; M. Alex. de Suzzoni et ses enfants ; M. Raphaël de Suzzoni, receveur municipal ; Mme Santoni de Suzzoni et ses enfants ; M. Emile de Gaspari, Mme de Gaspari, née de Suzzoni ; Mme Dumeta de Cesari ; M. Pietri, commis principal des postes à Lyon, Mme Pietri et leurs enfants ; M. et Mme Ambrosi-Pompei ; M. Franzini, professeur, Mme Franzini et leurs enfants ; M. et Mme Louis Santoni de Suzzoni.

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

MONSIEUR JEAN ASTIMA

Sous-Inspecteur des Douanes en retraite Maire de Cervione

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin germain.

La levée du corps aura lieu ce matin à 7 heures et demie.

Les obsèques se feront à Cervione mardi, 28 courant, à 9 heures du matin.

M. Vincent Figarella et ses enfants, Mme Vincent Figarella ; Mme Veuve Barrici ; Mme Veuve François Figarella et ses enfants ; M. et Mme Blaise Figarella et leurs enfants ; M. Salvador Barrici ; M. et Mme Benoît Bianchi et leurs enfants ; M. et Mme J.-B. Barbu et leurs enfants ; Mlle Elvire Barrici ; Mme Veuve Jules Figarella et ses enfants ; M. Blaise Salvatori et ses enfants ; M. et Mme L. Polimeni ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR ERNEST FIGARELLA

leur fils, frère, beau-fils, petit-fils, neveu et cousin germain, décédé à Marseille, le 22 décembre 1909, à l'âge de 14 ans.

La levée du corps aura lieu ce matin à 9 heures au hangar Frassinat.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, 27 courant, à Figarella (Sainte-Marie de Lota).

Grand Hôtel d'Europe
Mme Vve Adélaïde COLOMBANI

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Adélaïde COLOMBANI un assortiment de pièces froides et de Pâtisserie.

Nouvelle Société Navale des Ouest.
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
23 Rue du Cirque, Bastia
Navires réguliers entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
Prix avantageux
Le prochain départ aura lieu le 29 décembre par steamer *Saint-André*

SOCIÉTÉ ANONYME
DU CYRNOS-PALACE
(*Grand-Hôtel de Pastia*)
Capital 400.000 francs
Statuts déposés
en l'étude de Me TOMMASI, notaire

Deuxième et dernière ÉMISSION de 400 actions nouvelles de 500 francs.

On verse les deux premiers quarts en souscrivant. Les autres quarts seront appelés au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

On souscrit à Bastia chez MM.
Gregori frères, banquiers.
A.-F. Fantauzzi, id.
Ch. Orengo, id.
Thiers frères, négociants.
Tommasi, notaire.

Notices publiées au Bulletin annexe du *Journal Officiel* :
1re notice, page 451 du n° 26, 29 juin 1909.
2e notice, page 887 du n° 44, 1er novembre 1909.

61. — FEUILLETON DU *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE
de Pierre Dax

XIV
CHEZ SA FILLE

Hélène s'approcha de sa sœur, et, très bas, dit :

— C'est qu'elle est adressée à mademoiselle Lucie...

L'inventaire se redressa.

— A notre adresse ?...

— Oui.

— Ici ?

— Oui.

— Tu l'as vue ?...

— Oui, Joséphine.

— Il fallait la prendre.

— Je ne pouvais pas... La concierge m'a demandé si je connaissais une demoiselle Marie Lanoir...

— Et qu'as-tu répondu ?

— J'étais embarrassée. Je ne savais ni je devais...

— Dis-donc que c'était moi... interrompit Joséphine l'œil flamboyant.

— Oui.

— Mais, enfin, qu'a-t-elle dit ?... Ne me laisse pas un quart d'heure dans mon folle attente.

— J'ai répondu que tu saurais sans doute, que nous avions dans notre famille des Lanoir...

La pauvrette respira librement.

— Quand tu as été avec lui, Hélène, pour trouver une phrase équivoque ?... Je ne t'aurais jamais cru autant de présence d'esprit !...

Vexée d'être blessée sans motif, par sa sœur, Hélène répondit en la faisant :

— Le fait est qu'il faut en avoir passablement quand on vit d'une façon aussi étrange que nous... Abandonner un nom honorable pour se couvrir d'un autre d'emprunt, et rougir presque du premier quand on l'entend prononcer, n'est pas une chose qui puisse donner beaucoup d'assurance, il me semble.

Joséphine fit semme si elle n'entendait pas.

— Maintenant que la correspondance, reprit Hélène, m'autorise-t-elle à aller demander cette lettre en ton nom ? Tu ne veux pas, sans doute, la laisser repartir.

Le calme de la jeune fille démontrait l'étude. Se moquait-elle ?

— J'ai à sortir. Je la prendrai moi-même.

— Qu'expliqueras-tu ?

Un œil courroucé tomba sur Hélène.

— Tu n'as pas tenue de me communiquer tes secrets, reprit celle-ci et je n'y tiens pas : ils paraissent un peu compliqués pour moi... J'aimerais bien cependant connaître l'explication que tu vas donner, afin que je ne contrecarre pas tes paroles. Deux versions opposées paralysent toujours à une étrangère qui n'a pas, comme toi, des motifs pour accepter, argent comptant, toutes les balivernes qu'on veut lui conter.

— Eh donc, tu as envie de me faire une scène ?... J'étais étonnée que ta fille ne se soit pas éveillée depuis longtemps.

Joséphine écoutait, mais n'était pas tranquille. Chaque parole d'Hélène lui dévoilait une insouciance qu'elle redoutait. Il était nécessaire de la ménager, puisque quelques jours seulement séparaient du grand coup. Ce fut elle qui s'adoucit.

— Je ne t'en veux pas, reprit-elle... Mais, quand je sens que ton esprit est toujours prêt à regimber à tout ce que je propose ou fais, je n'ai pas idée de l'état dans lequel tu me mets, car, sache-le bien, Hélène, je n'entreprends rien qui ne soit mûrement réfléchi.

La jeune fille ne répondit pas. Evidemment délicats, elle souffrait autant des douces paroles lancées de sa sœur que de ses injures. Elle voyait dans celles-ci l'emportement d'un tempérament sanguin, tandis qu'elle découvrait dans les autres une fausseté qui l'écœurait.

— Tu as mille fois raison, continua-t-elle, je ne dois pas laisser repartir cette lettre ; je dirai que nous attendions une parente de ce nom.

— Faut-il !... Faut-il !... Mentir !... toujours mentir !... Mais, enfin, quel est donc ce motif qui vous force à nous entourer ainsi de mystère ?

L'aînée fit un bond sere elle. Elle lui prit les bras à hauteur du poignet, et, dans le paroxysme de la colère, les serra violemment, en disant :

— Malheureuse !... ce motif, c'est notre paix, ne l'as-tu pas déjà compris ?

Puis elle la lâcha. Hélène, malgré la douleur ressentie, n'osa pas pousser un cri. Pâle, les yeux cernés, elle dit :

— Tu ne devrais, en tout cas, ne pas faire rejaillir sur les innocentes les mécontentements, quand les choses ne vont pas à la guise.

Puis elle rejoignit Georgette dans la pièce voisine. La lettre !... Que contenait elle... N'est-ce-pas ?... Le temps de penser, et Joséphine descendit. La concierge s'y laissa prendre.

— Vous n'excuserez, madame, lui dit la locataire, si je ne vous ai pas présenté plus tôt, mais vraiment ma jeune cousine, pour qui vous avez une lettre, me donne à peine le temps de respirer. Par sœur, elle s'annonce à qui et me prie de recevoir son courrier, c'est aller vite en besogne...

— Pas n'en est-il fallu que je rende cette lettre au facteur, mademoiselle... et même si j'avais été là quand il a déposé son courrier, on aurait fait.

— Il n'y aurait pas eu de notre faute, dit Joséphine, très indifférente. Ma parente n'a jamais habité Paris ; tous ces petits détails lui sont inconnus.

Heureusement que ma ruse est passée à temps.

— Voici, mademoiselle.

— Merci, madame.

Elle prit la lettre et remonta. Briser l'enveloppe fut l'affaire d'une seconde. Qui avait trouvé sa demeure ? Comment, malgré tout, avait-on découvert sa trace ? Elle courut à la signature. Quand elle vit le nom de René Dignon, elle fut obligée de se cramponner à la rampe. Il savait qu'elle vivait là !... Mais alors, il était sur la piste de sa fille !... Sa gorge se noua, un éclair illumina son œil. La feuille tremblait dans ses mains. Sur le papier, elle s'approcha de la fenêtre et parvint à lire. Elle entra, et, chaque tentative, écrivit :

« Monsieur,

» Je devrais être très surprise de l'arrivée de votre lettre, et pourtant, je ne le suis pas trop. Plus j'avance dans la vie, plus je me dis qu'il ne faut être étonné de rien.

GRAND BAR SOAVI
— CAFÉ-EXPRESS —
— CHOCOLAT SUPÉRIEUR —

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio

d'Ajaccio à Bastia

de Casamozza à Ghisonaccia

de Ghisonaccia à Casamozza

de Ponte-Leccia à Calvi

de Calvi à Ponte-Leccia

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ornement. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet: 40 Centimes

Cedratine

LA PLUS EXQUISE

LA PLUS DÉLICIEUSE

LIQUEUR

DE MARQUE

Mme L. N. MATTEI à Bastia (Corse)

Le Directeur-gérant

J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

L'AMARO MATTEI plus il vieillit, plus il devient exquis.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI à 0,50 le paquet.

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES

ET

APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT

Pour BASTIA et CORTE

M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 307

MARDI 28 DÉCEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divorces, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

Corse..... 20 fr. | 10 fr. | 5 fr. | Union postale 32 francs Autres Départ. 22 » | 12 » | 6 » | le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saints Innocents.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 31 m. — Coucher, 3 h. 58 s.

Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 9.

Fête de Demain : Saint Thomas Cant.

27 DECEMBRE

L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE

Me Fernand Labori

Un tempérament d'enfer et un courage égal à son talent : voilà ce qui distingue Me Labori

Tout en lui décèle le lutteur. Sa stature et son torse d'athlète, sa voix de bronze, lui permettent de supporter sans fléchir les efforts physiques les plus accablants. Dans l'affaire Lemoine, il plaida une après-midi entière à forte volée et son ami de Saint-Auban admiratif ne put s'empêcher de dire : « Il irait « comme ça » pendant huit jours ! » A ce point de vue comme à d'autres, Me Labori est le Jourdan du barreau.

Son aspect imposant est atténué par la caresse de deux yeux rieurs, par un rire sonore et joyial, son urbanité exquise et cet air bon enfant qui lui rallie toutes les sympathies.

Comme tous ceux que nous avons crayonnés, il est représentatif d'un genre : Henri Robert est parisien, Chenu, spirituel, de Saint-Auban, incisif, Clunet, puissamment démonstratif. Me Labori est le dernier tribun dont s'enorgueillit le Palais. Et qu'on n'aille pas soutenir que cette « manière » n'est plus d'actualité : le talent est toujours de saison. L'éloquence judiciaire est certes, plus que jamais simple, sobre, nourrie de faits. Mais de même qu'il n'y a pas de petites affaires et seulement de petits avocats, on peut dire qu'il n'est pas de procès qu'un tribun ne puisse élargir et plaider éloquemment.

C'est un *verbo-moteur*. D'où ses défauts et ses qualités. Il est parfois diffus, désordonné, incorrect : c'est la marque des grands improvisateurs. Berryer, Gambetta, Lachaud, et celui qu'on appelait le grand Lenté — ils ne rougiraient pas de ce rapprochement — avaient ces défauts. Mais en revanche, quelles admirables qualités ! La vie, la couleur, et ces brusques élans, ces grands coups d'ailes, ces apostrophes enflammées qui nous font frissonner et nous enlèvent. Berryer avait vingt ans, lorsque, défendant la tête de Cambronne, il dit à Louis XVIII : « Il n'est pas convenable qu'un roi aille ramasser les blessés sur le champ de bataille pour les porter à l'échafaud ! » Que ne pardonnerait-on pour de telles trouvailles?

Me Labori en trouve de pareilles dans son moule oratoire. La bataille de l'audience l'excite comme le bruit du canon un cheval fougueux. Ceux qui ont assisté au procès Zola se souviendront toujours de l'avoir vu aux prises avec l'avocat général Van Cassel. Il avait dit : « Zola condamné, c'est la France se frappant elle-même ! » L'avocat général répliqua et parla des insulteurs de l'armée en termes tels que le défenseur de Zola put se croire visé. Alors on vit ceci : Labori, qui s'était affaissé sous la fatigue d'une plaidoirie qui durait depuis quinze heures, se dresse violemment, et dans un de ces ragissements qu'a matérialisés le crayon de Renouard, il fit passer sur l'auditoire haletant, l'ouragan de sa parole frémissante : « Je n'accepterai pas, que même du lune de l'accusation, une parole d'insinuation monte vers moi, malgré la hauteur du siège dont elle part. » Puis, ramassant en une « brassée herculéenne » toute son argumentation, il jeta un audacieux défi : « Dites, si vous en avez le courage, que cet homme est coupable d'avoir lutté contre toutes les passions, les haines, les colères, pour la Justice, pour le Droit, pour la Liberté ! »

Georges Clémenceau fut beau, ce jour-là, clamant vers le Christ ensanglanté : « La chose jugée, la voilà ! » Mais Labori eut des accents inoubliables.

On ne dira jamais assez quel fut son caractère. Pour défendre un homme ou l'innocence de qui il croyait, il compromit sa fortune. Il fut outragé par la foule injuste, abandonné par ses clients, renié par ses confrères. Inébranlable, il fit son devoir, comme Lachaud, accueillant Bazaine, après le refus d'Allou. Il l'avait dit, plaidant pour Vaillant : « C'est à certains jours notre honneur et notre joie, d'être auprès de ceux que tout le monde abandonne. L'épreuve fut terrible, il en sortit victorieux.

J'évoquais ce douloureux passé, lors d'une fête récente en le voyant sourire aux compliments des gens de robe, et je pensais : « L'homme qui a ces yeux d'enfants et ce visage presque ingenu — ces yeux lui ont vu la lâcheté de tous et ce visage dont on se détournait — sait ce que vaut une flatterie et a dû bien souvent murmurer le mot de Cromwell acclamé par la populace. »

Aujourd'hui, le voici bâtonnable et député. On a prétendu qu'il a manqué son début à la Chambre... Son passé lui permet d'être patient. Que son heure vienne et il démontrera la vérité du mot de Voltaire : « Cicéron ne fut connu, c'est-à-dire le premier homme de l'Univers, que pour avoir été avocat. »

C. CAMPINCHI,
Avocat à la Cour d'appel de Paris.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 28 décembre, à 2 h. 1/2

Ah ! Si vous voulez,	Scotto.
Mignonnette,	Chomel.
Sourire d'Avril,	Depest.
Si tu voulais,	Torine.
Le Pirador,	Signard.

Le Chef de Musique, LAURUS

UNE CIRCULAIRE
DE M. LE PRÉFET
AUX MAIRES DU DÉPARTEMENT

Nous sommes heureux de publier ci-dessous une circulaire très intéressante adressée aux Maires de notre département par M. le Préfet.

Nous la recommandons, tout spécialement, à l'attention des cultivateurs et des propriétaires qui y trouveront des idées mutualistes, dont ils pourront tirer le meilleur profit.

Monsieur le Maire,

Dans l'œuvre du relèvement économique de la Corse qui est notre préoccupation commune, un des facteurs essentiels doit être l'esprit d'association qui, groupant les forces individuelles éparses, décuplera leur puissance pour le plus grand profit de tous.

Il y a donc un intérêt primordial à développer en Corse l'esprit d'association.

Les premières formes d'association fondée sur la Mutualité est la Société de Secours Mutuels. Vous savez quel en est l'objet : assurer par le versement de cotisations en général minimes dans une masse commune les risques divers de l'existence : la maladie, la vieillesse et la mort.

C'est dans ce but que se sont créées sur tous les points du territoire français un très grand nombre de Sociétés de Secours mutuels scolaires qui, dès l'entrée de l'enfant à l'école, l'affilient à la Mutualité et lui font commencer le service de la Retraite, qui plus tard, à l'âge de la vieillesse, le mettra à l'abri du besoin.

Après la Mutualité scolaire viennent les Sociétés de Secours mutuels d'adultes qui assurent, pour la plupart, le risque de la maladie et quelques-unes la Retraite et l'Assurance au décès.

Pour établir la jonction entre les Sociétés d'adultes et les mutualités scolaires, les derniers Congrès Nationaux de la Mutualité ont établi une institution intermédiaire qu'on appelle « Le pont mutualiste ».

Toutes ces institutions séparées gagneraient à être fondues, dans un même groupement fondé dans chaque commune ou dans chaque canton, qui serait la vraie mutualité familiale.

Enfin toutes les Sociétés locales doivent être unies par une institution qui, sans porter atteinte à leur indépendance et à leur autonomie, les groupe en un faisceau et augmente leurs forces, soit en devenant simplement un organe de propagande, soit en se chargeant au besoin elle-même des services dans lesquels les risques doivent être répartis sur un grand nombre de têtes, comme la Mutualité maternelle, la Réassurance des longues maladies et l'invalidité, la Retraite et l'Assurance au décès.

Vous pouvez ainsi juger, Monsieur le Maire, tout ce qu'on peut attendre de l'organisation de la Mutualité. D'après les chiffres donnés par le Bulletin des Sociétés de Secours mutuels, la Mutualité comprenait en France, au 1er janvier 909, 4.141.500 membres participants et possédait un avoir de près d'un demi-milliard, distribuant chaque année pour l'assurance-maladie plus de 25 millions et comptant plus de 120.000 pensionnés. Ces chiffres se passent de commentaires et montrent les avantages que la Corse retirera de la propagation de la Mutualité

Il existe déjà en Corse un certain nombre de Sociétés. Une Union départementale a été constituée, mais il importe de généraliser le mouvement mutualiste, et je ne puis que vous demander de prêter votre plus actif concours à cette œuvre si noble et si féconde.

J'appelle particulièrement votre attention sur les mutualités agricoles, et sur les services considérables qu'elles sont appelées à rendre. Ces associations se créent et se développent partout et ceux qui ont le souci de l'avenir de la Corse doivent désirer la voir prendre part à ce mouvement général.

Toutes les mutualités agricoles ont leur origine dans les syndicats agricoles créés par la loi du 21 mars 1884. Il faudrait donc tout d'abord assurer dans tous les centres importants cette organisation qui, groupant les travailleurs, solidarise l'intérêt général avec l'ensemble des intérêts particuliers, et qui, par le jeu d'institutions spéciales basées sur la mutualité, répond à tous les besoins de l'Economie rurale.

Parmi les bienfaits de ces associations, il me suffira de vous signaler qu'elles permettent aux agriculteurs :

1° de grouper leurs commandes d'engrais, de semences et de tous produits utiles à l'agriculture, ce qui réduit notablement les frais d'achat et de transport, et assure des produits donnant les plus grandes garanties au point de vue de leur qualité ;

2° d'organiser des champs d'expérience ;

3° de créer des caisses d'assurances mutuelles, qui ont pour effet de venir en aide aux agriculteurs victimes d'événements malheureux, notamment en ce qui concerne les pertes d'animaux domestiques. Les caisses d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail alimentées par une minime cotisation des assurés, dotées d'importantes

---

210 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Second Mariage de Mme Charles MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

XXIII

COMMENT L'AMOUR REVINT

Elle fit un effort et reprit :

— Il s'agit de Noëlla.

— Depuis longtemps, je n'ai plus d'espoir à ce sujet...

— Attendez... Il y a quelques jours, le cultivateur, vous savez bien ?... Dominique, l'ancienvent de Virginie... est venu m'apporter un journal... Dans ce journal, il y avait une annonce... Elle provenait d'un nommé Collinet, hôtel de Villas, rue Balzac, aux Champs-Elysées...

— Que voulait-il ?

— Des renseignements au sujet de notre enfant... qu'il faisait rechercher...

— Dans quel but ?...

— C'est ce que j'ai voulu savoir.

— Alors ?

— Je suis allée rue Balzac, hôtel de Villas, pour m'informer....Je ne sais pourquoi, cette annonce tout en me paraissant singulière, m'avait rendu un peu d'espoir... oh ! si faible...

Le marquis demanda doucement :

— Votre pensée va toujours vers cette enfant ?

— Toujours

— Après tant d'années !...

— J'y songerai jusqu'à mon dernier soupir.

— Alors ?...

— Dans cet hôtel de Villas, je me suis trouvée en présence d'un ancien ami de... mon mari... un pauvre garçon comme lui, qui, je l'ai su depuis, à force de patience et de travail, s'était acquis une petite position.

— Il était ?..

— Un des héraults du Splendide-Hôtel, aux Champs-Elysées...

— Je le connais.

— Lui, il savait fait la connaissance d'un étranger qui l'a pris en amitié et dont il est devenu le secrétaire, l'homme de confiance, si vous voulez.

— Il savait qui vous êtes ?

— Je le lui ai dit. Je lui ai expliqué que j'étais la mère de celle qu'il rechercherait, j'ignorais dans quel but. Il m'a appris lui-même qu'il est au service du marquis de Villas, et qu'il a reçu des ordres dont il ne demande pas la cause... que le marquis de Villas est en voyage du côté de Venise et du Tyrol et qu'il ignore l'époque de son retour.... Il a eu pitié de moi ... Il m'a encouragée ; il m'a dit qu'il ne faut pas désespérer..... qu'on fait des efforts inouïs pour retrouver ma fille ou savoir ce qu'elle est devenue... Je suis sortie de là très troublée, me demandant quel est ce mystère et pourquoi cet étranger s'occupe d'une enfant à laquelle rien ne le rattache... Tourmentée de cette idée dont rien ne pouvait me distraire, je suis allée rue Tournefort... Vous savez que Jacques Rousset, mon mari, était parti depuis des années, depuis le jour fatal de l'enlèvement de Noëlla, qu'il s'était exputré et qu'il était allé du côté de Buenos-Ayres ou de Montevideo, chercher fortune... Je me disais qu'il avait dû entretenir des relations avec les habitants de cette maison de la rue Tournefort où nous avions vécu quelques années... Et, en effet, M. Pigeard, notre ancien propriétaire, m'a appris, il y a quelques jours, qu'il était de retour en France et qu'il allait quelquefois rue Tournefort... J'ai voulu lui parler, connaître la vérité, toute la vérité...

— Et ?..

— M. Pigeard a dénoncé entre nous une rencontre...

— Vous l'avez vu ?

— Oui.

— Vous lui avez parlé ?

— Oui.

— Que vous a-t-il dit ?

— Que c'est lui qui a enlevé Noëlla pour se venger de mon abandon.... qu'il l'avait envoyée en Savoie, à la frontière d'Italie, sous la garde d'une jeune femme en qui il avait une entière confiance, qu'il lui avait remis la somme qui venait de vous pour élever Noëlla...

— Ensuite ?..

— La fatalité nous a accablés... Un misérable a volé l'argent, assassiné la gardienne de Noëlla, et disparu avec elle... Les journaux du temps ont raconté ce meurtre... Or, aujourd'hui, voici ce qui se passe. Revenu en France après la mort de son maître, le marquis de Villas, héritier en vertu d'un testament en règle de la fortune et du titre du marquis, mon mari s'est imposé la tâche de retrouver cette infortunée dont il a causé le malheur en faisant le nôtre... Le remords d'une vengeance qui a frappé à la fois la mère coupable et l'enfant innocente le contraint à ces recherches... Sa tâche accomplie, il retournera à Montevideo et Buenos-Ayres, où il possède d'immenses propriétés.... dont son maître le marquis de Villas l'a institué l'unique légataire. Voilà ce que j'ai appris...

— Cette histoire est étrange...

— Etrange et absolument vraie, mon ami !

— Et vous comptez sur la réussite de si tardifs efforts ?

— Les malheureux comme moi se rattachent à tout ce qui peut les soutenir... Il y a longtemps que mon mari, aven l'aide du marquis de Villas, s'occupait de ces recherches...

— Sans succès ?

— Hélas !

— Et vous conservez encore des illusions à ce sujet ?

Elle fit un geste de découragement et soupira :

— Si je n'en avais plus, je serais déjà morte, mon ami !

— Et lui il conserve quelque espérance ?

— Oui.

— Il vous l'a dit ?

— Oui, et encore autre chose.

— Quoi donc ?

Elle baissa la tête et murmura :

— Des choses que je ne veux pas vous répéter, André...

— Des reproches ?

— Pas même. Il m'a témoigné une douceur dédaigneuse et en même temps une indifférence et un mépris qui m'ont anéantie. Il n'est occupé que de l'innocente qu'il nous a enlevée... Le remords lui rend pesante une existence que le hasard a faite si prospère. Rober a raison, maître de domaines sans nombre, il est tourmenté par la pensée de cette malheureuse enfant... même que moi toutefois qui suis inconsolable de sa perte.

Elle s'anima brusquement et ajouta en soupirant.

— Et de la vôtre, André !

— Que dites-vous ?

— Ce que vous savez trop, elles...

subventions de l'Etat, arrivent à payer jusqu'à 75 0/0 de la valeur réelle des pertes. Afin que la surveillance mutuelle soit efficace, il convient que ces associations aient des circonscriptions restreintes. Mais les petites mutuelles locales peuvent se grouper en sociétés départementales qui viennent en aide aux mutuelles dont les ressources sont insuffisantes. Enfin les Pouvoirs publics étudient l'organisation d'une assurance nationale qui couvrirait les régions éprouvées par des épidémies ;

4° D'organiser des caisses de crédit agricole mutuel qui ne peuvent recruter leurs adhérents que parmi les membres des syndicats régulièrement constitués. Vous ignorez pas que ces caisses permettent aux agriculteurs d'emprunter à un taux peu élevé, et avec un délai d'un an pour se libérer, les sommes dont ils peuvent avoir besoin pour un usage agricole, achats d'instruments, de semences, d'engrais, paiement des ouvriers ruraux, etc... Ainsi les agriculteurs peuvent étendre leur culture et augmenter leurs bénéfices.

Une organisation particulièrement intéressante est celle des « coopératives agricoles, » tant pour la fabrication et la vente de l'huile d'olive, que pour le séchage des châtaignes, la vinification des raisins, la mise en saumure des câpres, la fabrication des fromages, etc, etc. Les résultats obtenus dans d'autres régions permettent d'affirmer que, par la création de ces coopératives, l'agriculture en Corse prendrait un essor inconnu jusqu'ici.

Telle est, M. le Maire, dans ses grandes lignes, l'œuvre de la Mutualité. La Mutualité n'accomplit pas seulement des miracles sociaux, mais elle agit sur l'individu lui-même, et lui donne la santé morale. Elle développe toutes les forces qui servent à conquérir et à féconder la vie. Elle stimule le travail, elle enseigne la prévoyance, elle augmente le sentiment de la dignité personnelle, développe le sentiment de la solidarité.

On l'a dit à juste titre, le XX^e^ siècle sera avant tout celui de la réorganisation sociale, de la mise en harmonie des progrès de la science avec nos institutions politiques et commerciales. Pour ma part, je suis résolu à seconder de tous mes efforts l'organisation dans le département de la Mutualité sous toutes ses formes, persuadé que le relèvement de la Corse est attaché en grande partie au développement de son agriculture qui trouvera dans l'institution des syndicats, mutualités et coopératives agricoles son plus puissant élément de succès. Je ne doute pas que de votre côté nous n'ayez à cœur de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour favoriser la création et l'extension de ces institutions qui doivent procurer aux populations de ce pays de si inappréciables bienfaits.

La Fédération des Syndicats Agricoles de la Corse, qui vient de se tenir récemment, a décidé d'entreprendre une campagne dans ce but. Sur son initiative et sous sa direction, une tournée de conférences mutualistes va avoir lieu dans le courant du présent mois de décembre à travers le département. Au cas où, soit par vos propres moyens, soit après entente avec un certain nombre de vos collègues, vous désireriez avoir dans votre commune ou dans votre canton une de ces conférences, vous voudrez bien le faire savoir à M. le Président de la Fédération des Syndicats agricoles de la Corse à Bastia, qui vous indiquera dans quelles conditions elle pourra être organisée.

Le Préfet,
ERNEST FABRE.

POLITIQUE ET PÊCHE

M. le Directeur du *Petit Bastiais*.

Sur la foi des récriminations de certains pêcheurs contre les agissements des chalutiers, je m'étais rejoint de leur départ, et depuis des semaines, je m'entendais tous les matins à la halle dans l'espoir de m'approvisionner à des prix raisonnables de poissons frais. Mais je n'en retournai toujours sans avoir rien acheté à cause des prix élevés qui sont demandés.

Pourtant les chalutiers ne sont plus là, et du moment qu'ils étaient la cause du renchérissement du poisson, les choses auraient dû changer depuis leur départ.

On prétendait aussi que les chalutiers ravageaient nos fonds et faisaient la ruine des pêcheurs. Or, hier, en arrivant des quais du vieux port à l'entrée du paquebot, j'avisai un pêcheur, occupé à réparer ses filets.

— Hé ! mon ami, lui dis-je, cela va bien, maintenant, vous ne vous plaindrez plus de la rareté du poisson, de la concurrence, de l'exploitation éhontée des capitalistes, votre situation s'est améliorée...

Il me regardait tout étonné ; à mesure que je parlais, sa bouche et ses yeux s'ouvraient démesurément ; je vis qu'il ne comprenait pas, et je poursuivis :

— Mais les chalutiers sont partis, la cause de votre misère a disparu, vous ne devez plus être aux prises avec la misère, et l'aisance doit être entrée dans vos familles... Voyons, est-ce que ce n'étaient pas les chalutiers qui vous ruinaient, qui vous empêchaient de gagner honorablement le pain de vos enfants ? Voyons, n'avez-vous pas tout fait pour les obliger à cesser leur exploitation si préjudiciable pour vous... n'avez-vous pas tenté démarches sur démarches auprès de l'administration de la Marine, vous avez obtenu tout cela, et les chalutiers ont disparu, les chalutiers ont été vendus...

Il m'interrompit :

— Monsieur, notre situation est toujours critique, nous ne parvenons pas, par notre travail, à suffire aux besoins de la famille ; quelque modestes qu'ils soient, quelles que soient les privations que nous nous imposons. Nous pensons du poisson à peine pour ne pas mourir de faim...

Et sur ces mots, comme gêné par mon langage, ayant terminé sa réparation, il enroula son filet, se leva, me salua et prit le chemin de sa demeure.

Je le regardais s'éloigner, lentement, fatigué par le travail de la nuit, en me disant en moi-même :

— Si le départ des chalutiers n'a pas changé la situation des pêcheurs, pourquoi n'est-on entravé cette exploitation au point de la contraindre à disparaître. Pourquoi ces tracasseries, cet ennuiement ?... Mystère et politique.

Et l'administration de la Marine, comment s'est-elle prêtée à cela ?

Un Amateur de poisson frais et à bon marché.

SUR UNE TOMBE !

A la Mémoire de Elle MARIE OLLAGNIER, mon inoubliable Amie.

C'est avec toutes les larmes de mon cœur, avec toute la tendresse que j'avais pour la chère Morte, que je viens ici, dans ce journal qui fut le sien, et qui porte en effigie son nom, lui adresser un dernier adieu !

Son âme était belle et pure ; aucune des laideurs de la vie n'en avait jamais souillé la blancheur, et c'est pourquoi Dieu l'a cueillie en un jour, sans merci ! Elle fut la fille aimante et la sœur dévouée, l'amie incomparable qu'on ne remplacera plus jamais ! Un mal terrible, foudroyant, l'a terrassée, ses yeux furent clos dès les premiers instants de son atteinte, et nous n'avons rien su de ce qu'aurait pu être son adieu !

Pleurons sur cette tombe aujourd'hui close ; pleurons Celle qui était la vie de son foyer et du cercle intime d'amis qui l'entourait. Elle était bonne, et son cœur était grand ; elle répandait au dehors la joie franche, comme d'autres répandent la mélancolie, et nous l'aimions d'une affection confiante et vraie qui n'a d'égale que notre douleur.

Aux larmes de sa pauvre vieille mère éplorée, à celles de ses frères et de sa sœur, nous unissons les nôtres comme témoignage suprême de notre inaltérable et reconnaissante tendresse !

E. Q.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 décembre 1909.

Le marché est lourd aujourd'hui, mal impressionné par la baisse des Fonds Russes sur des bruits non confirmés d'ailleurs de concentration de troupes en Mandchourie. La Rente Française perd 5 centimes à 98.77. Sauf l'Extérieure et le Portugais, les Fonds Etrangers sont plus faibles : Turc 84.05, Serbe 87.25. Le Rente Consolidé recule de 103.65 à 103 60, le 4 1/2 1909 de 100.70 à 100.55. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Foncier se tient bien à 820, le Comptoir National d'Escompte à 794 et la Société Générale à 706. Le Crédit Lyonnais s'abandit à 1.710.

L'Assemblée générale ordinaire de la Banque Française pour le Commerce et l'Industrie, tenue le 15 courant, a fait ressortir le développement toujours croissant des affaires de cette Société. Les bénéfices nets de l'exercice écoulé ont atteint francs : 4.611.635.8. Le dividende a été fixé à 12.50 par action.

Les valeurs industrielles et de traction ont suivi la tendance générale. Les charbonnages russes sont irréguliers. Titres empêchés un peu plus faibles : Kis 1.965.

Le Bon Aaur est l'objet de demandes suivies à 795.

En Banque, on comptait les Mines d'Ezvehesa accentuent leur mouvement ascensionnel à 231. La Société Française de Mines de Fer se raffermit à 120.

Fermeté à 433 de l'obligation 5 1/2 0/0 or du chemin de fer Grand Nord Central de Colombie qui détache un coupon de 13.83 le 1er janvier prochain.

Chemins Français sans grands changements.

UN GRAND MARIAGE

Hier matin, aux premières clartés d'une magnifique journée de décembre, on célébrait à Saint-Jean le mariage de Mlle Anna Ramelli avec M. Pierre Angeli, avocat à la Cour d'Appel.

Malgré l'heure matinale, malgré la discrétion qui a intentionnellement retardé l'envoi des faire-part, de nombreux amis se pressaient dans la nef pour voir célébrer une union sympathique entre toutes.

Un deuil récent a terni l'éclat d'une fête qui devait être superbe et c'est seulement entourée de ses parents les plus proches que Mlle Ramelli a fait son entrée.

Nous avons noté au passage du cortège :

Mlle Anna Ramelli, M. Louis Ramelli.
Mme Angeli, M. Pierre Angeli.
Mme Ramelli-Gaspari, M. Angeli.
Mlle Isabelle Ramelli, M. H. de Montera.
Mlle Marie Massei, M. A. Ramelli.
Mme A. Ramelli, M. Tito da Caraffa.
Mme T. de Caraffa, M. Léon Ramelli.
Mme H. de Montera, M. Jean Ramelli.
Mme Paul Bronzini, M. E. de Gaspari.
Mme André Taddei, M. L. Scimetro.
Mlle E. Ramelli, M. Boigodero.
Mlle J. Scimetro, M. Paul Bronzini.
Mlle Ramaroni, le capitaine Taddei.
Mlle C. de Montera, M. P. Sorba.

La jeune mariée, belle à miracle dans son exquise modestie, portait avec une grâce de reine un long manteau de cour en satin ondoyant sur une robe de dentelles. On ne se lassait pas d'admirer, sous la richesse de la toilette, cette simplicité d'allure qui fait le plus grand charme de Mlle Ramelli, car on sent que sous cette simplicité se cachent les précieux dons de l'intelligence et du cœur. Une éducation supérieure a fait de Mlle Anna Ramelli une jeune fille accomplie. Elle a, d'ailleurs, de qui tenir. Fille d'une mère qui joint à toutes les grâces de la femme du monde les plus nobles qualités de la femme d'intérieur, d'un père dont la haute situation n'a jamais empêché l'immense popularité, elle n'a eu qu'à s'inspirer des exemples qu'elle avait autour d'elle pour devenir la jeune fille idéale qu'elle était.

Celui qu'elle a choisi pour être le compagnon de sa vie est digne en tous points de son choix. La sympathie qui s'attache à son nom prouve qu'il ne compte dans notre ville que de solides amitiés. Ses débuts au barreau ont fait présager pour lui le plus brillant avenir. Dans sa famille, d'ailleurs, le succès est de tradition. N'a-t-il pas à ses côtés, l'éminent magistrat dont s'honore notre ville ? M. l'avocat général Angeli en étant pour son fils le meilleur des maîtres et des modèles, lui a tracé sa voie vers l'une des situations les plus justement honorées.

Descendant par sa mère, d'une très ancienne famille Corse, M. Pierre Angeli n'aura, du reste, qu'à continuer les nobles traditions si fort en honneur chez ses ancêtres.

L'union de Mlle Ramelli et de M. Angeli réunissait donc, à bon droit, toutes les sympathies. Cette union a été bénie par M. l'archiprêtre Casanova qui a prononcé une de ces allocutions si bien senties dont il a le secret.

La mariée a été conduite à l'autel par son père M. Louis Ramelli, conseiller général du canton de Brando, chevalier de la Légion d'honneur. Elle était assistée en qualité de témoins par MM. Jean Ramelli, son oncle, et Emile de Gaspari, son cousin.

Les témoins du marié étaient ses cousins, MM. Tito de Caraffa, notaire, et Hyacinthe de Montera, avocat.

Pendant la messe MM. Regienni et Giannarelli ont rivalisé de talent et charmé l'assistance en jouant la *Prière* de Bazzini, la méditation de *Thaïs* et une mélodie de Bellini, toute de circonstance.

Après la cérémonie, Mmes Louis Ramelli et Angeli-Massei ont reçu leurs invités avec l'affabilité charmante qu'on leur connaît.

L'avant veille du mariage religieux, un grand dîner avait réuni, dans les superbes salons de Mme Louis Ramelli les parents des jeunes époux.

Qu'il nous soit permis de publier le menu signé Lingénieur, ce qui est tout dire :

Crème Cantoise à la Reine
Turbot sauce aux huitres
Médaillons de filet à la Godard
Salmis de Bécasses aux truffes
Sorbets à la Florentin
Pâté de foie gras
en croûte Henri de Strasbourg
Chapons de la Bresse truffés
Salade Rachel en corbeilles
Bombe Napolitaine
Desserts
Vins : Haut Sauternes. — St-Emilion
Pomard et Chambertin. — Moët frappé
Café. — Liqueurs

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les mariés voguent vers la belle Italie, refuge délicieux des jeunes couples. Et nous ne saurions mieux exprimer nos souhaits émus que par ces vers du poète :

Que l'autre dénie les cieux et le vert dans la voile
Tout favorise leurs voyage.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 27 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 12. à midi 12 8 | 2 6 heures du soir + 13°. Maxima + 14·6 Minima + 9 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm. Vent. — Dans la matinée, Calme.
Dans l'après-midi, id.
Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Le 163e d'infanterie

La prochaine loi des cadres de l'infanterie comprendra 158 régiments de campagne à 3 bataillons et 1 en Corse à 4 bataillons. L'effectif de notre régiment de campagne sera de 9 officiers supérieurs et 63 officiers subalternes, médecins non compris, 176 sous-officiers, 136 caporaux ; les soldats, en nombre variable suivant les ressources du recrutement.

O troi de Marseille

Nous croyons devoir porter à la connaissance de ceux de nos compatriotes qui seraient l'intention de solliciter un poste dans le service de l'Octroi, à Marseille, que le nombre des demandes d'admission dans ce service ne fait qu'augmenter d'année en année. Il atteint actuellement le chiffre de 5.000, alors qu'on ne peut en admettre qu'une trentaine par an.

M. le Maire de Marseille fait annoncer par les journaux que dans ces conditions et par mesure générale, il ne peut tenir aucun compte des demandes qui lui parviendront à partir de ce jour.

Pilotes-Lamaneurs

A la suite des examens qui viennent d'avoir lieu à l'hôtel de la Marine, M. le capitaine au long-cours Marchetti a été reçu pilote-lamaneur du port de Marseille.

Au Port

— Vapeur « Lisenne, » cap. Maury, venant de Livourne.

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, venant de Porto-Vecchio.

— Vap. « Numidia, » cap. Carr..., venant de Marseille.

— Vap. norvégien, « Bygdo, » cap. Gauderson, venant de Marseille.

— Vap. anglais « Scholar, » cap. Andrea, venant de Gênes.

— Vap. italien « Americo Vespucci, » venant de Porto-Torres.

— Vap. « Corsica, » cap. Olivieri, parti pour Portovecchio.

— Vap « Lisenne, » cap. Maury, parti pour Marseille.

— Vap. italien « Americo Vespucci, » parti pour Livourne.

— Vap. norvégien « Bygde, » cap. Gaudersen, parti pour Manchester.

— Vap. anglais « Scholar, » cap. Andrea, parti pour Liverpool.

— Le brick-goélette français « Marie-Louise-Elisabeth, » cap. Brondi, parti pour Porto-Vecchio.

Avis

Réparateurs et fabrication de bijoux. S'adresser à l'ancien magasin Valentin, rue Saint-Jean, Bastia.

Avis

Jeune homme de 15 à 16 ans, bonnes références, bonne instruction, demande emploi aux écritures.
S'adresser au bureau du *Petit Bastiais*.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Mardi, 28 décembre, à 8 heures 1/2

RIGOLETTO

Opéra en 4 actes de Verdi

Location chez M. Poggi.
Buffet — Soirée

ETAT CIVIL

Mariages.

Orsini Antoine-Etienne, docteur médecin, et Domergue Marie-Constance-Pauline.
Botteghi Antoine-François, marin, et Santoni Marie-Gentille.
Giudici Jérôme, préposé des douanes, et Paoli Marie.
Galligani Jean, cordonnier, et Pozzo Marie-Thérèse.

Naissances.

Ricci Marie-Noëlla. — Girolami Natalie.

Décès.

Ottagnier Marie, célibataire, 58 ans, de Bastia.
Astima Jean, marié, 72 ans, de Cervione.

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la Glacière Bastiaise.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais et moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 0,10 centimes le kilo.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 18, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la Source Vichy Lardy et Larbaud.

Grand Hôtel d'Europe

Mme Vve Adélaïde COLOMBANI

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Adélaïde COLOMBANI un assortiment de pièces froides et de Pâtisserie

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00718

BOURSE DE PARIS

	24 déc. — 27 déc.
Rente de 3 0/0 anciens	99.70 — 98.85
de 3 0/0 amortis.	99 50 — 99.50
ex-coupon	

Nouvelles Militaires

Promotions et Mutations

Paris, 27 décembre.

Le *Journal Officiel* publie ce matin les nominations, promotions et mutations dans les différentes armes.

Infanterie

M. Livet, capitaine adjudant-major au 165e rég. d'infanterie, est promu au grade de chef de bataillon au 7e rég. de même arme.

M. le lieutenant Provençal, du 112e rég. d'infanterie, est promu au grade de capitaine, et affecté au 165e rég. de même arme.

Artillerie

M. le capitaine Besse, commandant l'artillerie de Port Vendres, est nommé au commandement de l'artillerie de la place de Bonifacio.

M. le lieutenant Salomon, du 38e rég., 7e batterie détachée à Bastia, passe au 37e rég. de même arme, à Bourges.

M. Thubaudet, officier d'administration de 3e classe du service de l'artillerie, à Grenoble, est désigné pour Tarbes.

Gendarmerie

M. le lieutenant Lorette, de la 19e légion, à Orléansville, est promu au grade de capitaine, à la 15e légion ter, et désigné pour commander la section de Sartène.

M. Poujol, sous-lieutenant à la 15e légion ter, commandant la section de Prunelli-di-Fiumorbo, est désigné pour commander la section de Bonifacio, 12e légion de gendarmerie.

Génie

M. Sampré, officier d'administration de 1re classe, rentré de Madagascar, actuellement en congé à Ajaccio, est affecté à la direction du génie de Bastia.

M. Gomien, officier d'administration de 2e classe, à la direction du génie de Bastia, est promu au grade d'officier d'administration de 1re classe, et maintenu à Bastia.

Service de Santé

M. Fonsevera, officier d'administration de 1re classe, gestionnaire de l'hôpital militaire d'Ajaccio, passe à la direction du service de santé du Gouvernement militaire de Paris.

M. Dilento, officier d'administration de 1re classe à l'hôpital d'Ajaccio, est désigné comme gestionnaire dudit hôpital.

Nominations

Administration Centrale

Paris, 27 décembre.

M. Ferracci, ancien adjudant d'infanterie légère d'Afrique, est nommé expéditionnaire de 6e classe à l'administration centrale du Ministère des Finances.

L'Légion d'honneur

Le soldat Giudice

Paris, 27 décembre.

Le cavalier Giudice, des Chasseurs d'Afrique, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur pour sa brillante conduite dans la Chaouia.

Ce cavalier se trouve dans l'impossibilité absolue de continuer son service militaire, à cause de sa blessure horrible à la bouche.

La Défense de la Corse

La création du 164e rég. d'Infanterie

Lettre ouverte de M. le commandant Gabrielli au Président de la Commission de l'armée.

Paris, 27 décembre.

M. le chef d'escadron de cavalerie Gabrielli a adressé une lettre ouverte au président de la Commission de l'armée de la Chambre des députés.

Dans cette lettre, cet officier supérieur rappelle que, depuis 1899, le projet du général de Galliffet, alors ministre de la Guerre, attend d'être discuté.

Ce projet, qui porte création d'un deuxième régiment d'infanterie — le 164e — destiné à la Défense de la Corse, fut approuvé par la Commission de l'Armée de cette époque.

M. le commandant Gabrielli se demande, si l'heure ne serait pas encore venue de le sortir des cartons poussiéreux, au moment où sera agitée la discussion de la nouvelle loi sur les cadres.

France et Maroc

L'ACCORD

Paris, 27 décembre.

El Mokri ayant fait parvenir au Ministre des Affaires étrangères l'adhésion complète du Gouvernement chérifien aux propositions formulées par le Gouvernement français, le texte de l'accord franco-marocain paraîtra demain au *Journal Officiel*.

Les Elections Législatives en 1910

Les nouveaux candidats

Paris, 27 décembre.

Contrairement aux bruits qui ont été mis en circulation, l'évêque de Montauban ne sera pas candidat aux prochaines élections législatives.

La candidature Constans

Les journaux affirment que M. Constans, ancien ambassadeur de France à Constantinople, sera candidat aux prochaines élections législatives dans l'arrondissement d'Apt, en remplacement de M. Abel Bernard, décédé.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BERTEAUX

La séance est ouverte à 9 h. 45.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Affaires étrangères

La discussion continue sur les interpellations suivantes :

INTERPELLATION WILLM

Le député de la Seine demande au Gouvernement quelles sont les mesures qu'il a prises ou les instructions qu'il a transmises à ses agents diplomatiques ou consulaires d'Espagne, à l'effet d'assurer à nos ressortissants arrêtés et poursuivis lors des événements de Barcelone toutes les garanties légales.

M. Pichon

ministre des Affaires étrangères, monte à la tribune, et donne des explications suffisantes.

Interpellation Le Foyer

M. Le Foyer, député du Calvados, interpelle, à son tour, le Ministre des Affaires étrangères sur les solutions qu'il a données ou compte donner aux questions intéressant la paix internationale posées par la Conférence de la Haye.

Interpellation Paul Meunier

M. Paul Meunier monte ensuite à la tribune pour développer son interpellation.

L'orateur voudrait connaître le concours que le Gouvernement français compte apporter à l'œuvre entreprise par les conférences interparlementaires pour la paix et l'arbitrage entre les peuples.

Interpellation Paul Bignon

Le député de la Seine Inférieure interpelle le Ministre des Affaires étrangères sur l'application en Angleterre, des dispositions du *Merchant Shipping Act* de 1906 sur le pilotage.

Toutes ces interpellations ont donné lieu à des discussions académiques, mais sans aucun vote.

La séance est levée à 11 h. 50 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30

Le Certificat d'Etudes primaires

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte sans débat le projet de loi fixant à douze ans révolus l'âge minimum pour l'obtention du certificat d'études primaires.

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Interpellation de Pressensé

La Chambre continue ensuite la série des interpellations qui ont été jointes à la discussion du budget du Ministère des Affaires étrangères.

M. de Pressensé

député du Rhône, développe son interpellation sur la politique de la France dans les négociations auxquelles a donné lieu la crise orientale.

M. Pichon

ministre des Affaires étrangères, répond aux diverses interpellations.

Le Ministre déclare que la situation extérieure ne peut pas être meilleure.

Il rend ensuite un hommage mérité aux diplomates distingués qui représentent la France à l'étranger.

M. Pichon déclare que la France ne poursuit d'autre but que la paix universelle, tout en sauvegardant sa dignité.

Le Ministre des Affaires étrangères conclut en disant que « le souci de notre Défense nationale ne nous fera jamais oublier ce que la République doit à la cause de l'humanité. »

Le Vote

La Chambre adopte par mains levées, et presque à l'unanimité, l'ordre du jour approuvant les déclarations du Gouvernement.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Tirages financiers

Ville de Paris 1889

Paris, 27 décembre.

L'obligation portant le numéro 295 653 est sortie remboursable à *cent mille francs*.

Les obligations portant les numéros 83.218 et 77.807 sont remboursables chacune à *dix mille francs*.

A VENDRE
TRÈS BON VIN
de Propriétaire

S'adresser à M. SISCO, Tabacs, rue Neuve ou à la cave, rue du Môle, 9, tous les jours de 9 heures à midi.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
11 Rue du Palais, Bastia

Services réguliers entre la Corse la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Frêts avantageux

Le prochain départ aura lieu le 29 décembre par steamer *Saint-André*.

BIJOUTERIE-HORLOGERIE
DANESI Fils
Ancien Elève des Ecoles d'Horlogerie de BESANÇON
16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. DANESI a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (mouvements les plus compliqués).

M. DANESI, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE au 1er CHOIX

Avis aux Producteurs de Vins

Afin de faciliter l'exportation des vins de Corse sur le Continent Français, M. A. PADOVANI, agent maritime, à Bastia, vient d'établir des Tarifs à prix très réduits entre Bastia et les villes du réseau des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Dans ces Tarifs sont compris tous les frais de transport et de transit à Marseille, ainsi les droits d'Octroi et de Régie.

De Bastia à Paris :

Pour	1 bordelaise vin	250 k. fr.	18 75
»	2 » »	500 k. »	32.75
»	4 » »	1.000 k. »	61. »
»	4 demi-muid »	600 k. »	33.75
»	2 » »	1.200 k. »	64.85
»	4 » »	2.400 k. »	127. »
»	6 » »	3.600 k. »	189.25
»	8 » »	4.800 k. »	251.45
»	10 » »	6.000 k. »	313.65
»	20 » »	12.000 k. »	626.65

Adresser les expéditions à M. A. Padovani, Gare Maritime, Bastia.

F. CHARDON et Cie
Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à FRANCARDO (Corse)
Magasins : Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : Calvi, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE
mécaniques
Tuiles plates et rondes,
Briques à pisanaires en fer
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX
Briques pleines et creuses

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAÏQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planchers, Rainers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés
Fers à planchers I
TUYAUX, PLOMB, en feuilles, tuyaux, gouttières

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empressera de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients pourront consulter avec fruit.

VENTE de vigne américaine raisée, ilsporte Montigola, Riparis gloire de Montpellier.
S'adresser à M. RUTALI Pierre-Ambroise, à Chisa'u, près Borgo.

Machine à Tricoter

TRAVAIL CHEZ SOI TOUTE L'ANNÉE

Rapportant de 30 à 50 fr. par semaine selon temps employé et sans apprentissage.

S'adresser à M. FRANCHI, seul représentant de la Compagnie *La Gauloise* en Corse, demeurant à Carbuccia par Corte.

Joindre un timbre pour la réponse.

CÉDRATS CONFITS

Les *Cédrats Corses* ont été de tous temps reconnus comme les meilleurs du monde et supérieurs de beaucoup aux autres Cédrats de pays producteurs, tels que la Grèce, la Sicile, etc.

Les *Cédrats Confits* NON IMPORTÉS et de provenance vraiment Corse sont fabriqués à Bastia avec du pur sucre extra de la Gendelesse et reconnus à l'analyse absolument exempts de glucose.

Prix : 0 85 cent. le 1/2 kilog.

N. B. — Les acheteurs, pour être certains d'avoir du CÉDRAT CORSE sans mélange de fruits étrangers, doivent exiger des négociants, facture portant *Cédrats Corses pur sucre*. Les vendeurs sont tenus conformément à la loi du 15 juillet d'indiquer le pays d'origine des produits, afin de ne pas tromper la bonne foi des acheteurs.

RHUM

FOX-LAND

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Poyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER I

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Jean Cini, ex-ouvrier du Grand Hôtel, 13, Boulevard Paoli, 13, Bastia

Vente de bois, verres et miroiterie

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de vitrage — Travail soigné et garanti

Demandez les CIGARETTES LÉGANTES MATTEI, 3 0,20 le paquet.

Le Directeur-gérant

J. B. OLLAGNIER.

Imp. Ollagnier.

MAUX DE JAMBES

Nous voudrions persuader les malheureux atteints de Plaies variqueuses, Dartres, Eczémas, Clous, Furoncles, Démangeaisons ou de toute autre Maladie de la Peau que l'EAU PRÉCIEUSE DEPENSIER est le remède incomparable, qui soulage dès la première application et guérit radicalement.

M. Depensier, Pharmacien à Rouen.

Marseille, le 30 Novembre 1906.

Votre Eau Précieuse Depensier a très bien réussi dans les cas où je l'ai employée.

Docteur CHATELAIN.

L'Eau Précieuse Depensier se trouve dans toutes les pharmacies : le flacon 3 fr. 50. Pour recevoir franco adresser mandat-poste à Pharmacie Depensier, 47, rue du Bac, à Rouen.

Se trouve à Bastia, Pharmacie Quilici, 40, boulevard du Palais, et à Ajaccio, Pharmacie Guidicelli.

VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

APÉRITIF TONIQUE & FORTIFIANT



La Maison L.-N. MATTEI & Cie de Bastia, met en garde les nombreux consommateurs de l'imitable :

"VIN DU CAP CORSE" AU QUINQUINA

dont la réputation est devenue universelle, contre des contrefaçons que certains fabricants débitent sous le même nom.

Dans l'intérêt de leur santé ils doivent se méfier des contrefacteurs qui s'autorisent illégalement des mêmes dénominations pour présenter comme une nouveauté ce qui n'est qu'une mauvaise et dangereuse imitation.

On ne contrefait que ce qui est supérieur, mais quoi que l'on fasse

Le VIN DU CAP MATTEI, qui est appelé à détrôner tous les vins similaires, reste inimitable.

DEMANDEZ PARTOUT

UN VIN DU CAP MATTEI

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES

REPRÉSENTANT Pour BASTIA et CORTE M. Paul GILORMINI

ALBERTINY ET Cie

NICE ET CANNES

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI

CORTE (Corse)

Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs

GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS

VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL

Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse)

Café Express — GRAND BAR SOAVI — Chocolat Express

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 358 — MERCREDI 29 DÉCEMBRE 1909

00719

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 2, Boulevard du Palais, Bastia

J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers, 1 fr. — Réclames 3e page, 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	2,50 fr.	4,50 fr.	8 fr.
Autres Départ.	3,25	6,25	12

Union postale un numéro à part en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Thomas Cant.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 03 m. — Coucher, 3 h. 58 s.

Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 9.

Fête de Demain : Saint Eugène.

28 DECEMBRE

LA SEMAINE PÊLE-MÊLE

Les Rois et les Bergères. — Mœurs du Cour. — Autour d'un Catafalque. — Bonne affaire pour la justice. — Un Souhait.

Le grand événement du jour est la mort de Léopold II.

Malherbe n'a-t-il pas dit :

Pour grands que soient les rois,
Ils sont ce que nous sommes
Et meurent comme nous !

Malherbe nous fait beaucoup d'honneur. S'il vivait de nos jours, peut-être y trouverait-il quelque différence.

C'était un homme étrange que ce roi. Il fallait, dit-on, qu'on le prie pour changer de moucboir au moins tous les huit jours, et il se mit dans une violente colère parce que sa femme voulut l'obliger à changer un chapran de paille qu'il portait depuis sept ans !

Le pauvre homme ! Il est mort — comme nous ! — mais avec cette particularité qu'il a laissé 125 millions à ses héritiers, sans compter l'empire du Congo, qu'il a légué à la Belgique.

Léopold aimait beaucoup les Français, — surtout les Françaises. Les coulisses des théâtres parisiens ont retenti longtemps de ses frasques. Il y était des plus connus sous le nom de Clépold, en souvenir de certaine Cléo... Mais chut ! Ce n'étaient là qu'amours passagères ; une autre prit enfin en consigne ce qui restait de ce vieux cœur : le roi des Belges l'avait épousée religieusement :

Car les rois, quelquefois, épousent les bergères !

comme dit le refrain. Cello-là n'était pas même bergère : harengère, tout au plus. Une de ses sœurs est marchande de légumes à un marché de Paris, et son frère garçon de café. Mais elle est devenue baronne, ma chère ! baronne de Vaughan ! presque reine, et elle hérite de cent dix millions : une misère !

Mais voici que ce même Léopold, si indulgent pour lui-même, possédait aussi trois filles auxquelles il n'avait jamais pardonné de s'être mariées selon leur goût. Le cher homme a poussé la sévérité jusqu'à refuser de les recevoir à son lit de mort, et il leur a interdit de suivre son cercueil.

Mais ses trois filles ne lui en veulent pas pour cela, et elles réclament les 110 millions de la baronne. Bonne aubaine pour les gens de loi ! Vous pouvez bien qu'ils ne vont pas laisser échapper ce fromage ; les procès, là-dessus, vont pousser comme asperges sur du fumier, et nous verrons bien s'il y a encore des juges... à Bruxelles !

***

Puisque nous en sommes à la Justice, si nous parlions un peu de la nôtre ?

Nous avons eu, cette fin d'année, une fière émotion : les étudiants en droit ayant fait quelque chahut, le ministre a décidé de fermer la faculté de droit jusqu'au 2 janvier. Cela m'a rendu rêveur et je me suis demandé avec anxiété ce qui arriverait si la faculté de droit était fermée définitivement.

Ce qui arriverait ? — Dame ! c'est bien simple : plus d'étudiants en chicanes, partant plus de juges et plus de procès ! Quel rêve que cet âge d'or !

Nous voici au temps des étrennes : je vous souhaite de vivre assez longtemps pour voir cet heureux âge, où chacun réglera économiquement ses petites affaires, sans aller mettre dans la confidence toute une ribambelle de juges, avoués, avocats, procureurs et autres chats-fourrés.

Entre nous, vous savez, ce ne sera pas encore pour l'année prochaine !

A. Capello.

AÉRONAUTIQUE

LA LEÇON DE L'ALLEMAGNE

Ce qu'est la flotte aérienne de nos voisins d'outre-Rhin, l'excellent aéronaute Capazza, qui vient de passer plusieurs semaines en Allemagne et aux pays annexés, l'explique aux lecteurs de la « Vie au Grand Air. »

Après avoir créé le ballon dirigeable et avoir tenu pendant des années la tête dans cette branche de l'aéronautique, la France s'est vu rejoindre puis distancer, et de combien ! par l'Allemagne d'abord, puis par les autres nations. Il y a 15 dirigeables militaires en Allemagne ; il y en a un en France, et il est usagé, c'est le *Ville-de-Paris*. Au retour d'un voyage de l'autre côté du Rhin, l'excellent ingénieur-aéronaute Capazza a pris l'initiative d'une campagne auprès des groupes d'aviation de la Chambre des Députés et du Sénat. Une démarche collective auprès du Ministre de la guerre a abouti à une demande de crédit de 10 millions pour notre flotte aérienne, qui seront certainement votés. Voici ce qu'a vu notre collaborateur :

Si le signataire de cet article se lançait dans des parallèles entre les forces aériennes à l'étranger et ce que nous possédons en France, entre le caractère de ceux qui dirigent en fait la navigation aérienne dans les divers pays, à tous les points de vue, il n'aurait que des humiliations à enregistrer pour la France, si c'en seraient trop.

Aussi bien ne contestera-t-il de risquer auprès des lecteurs de la *Vie au Grand Air*, qui y sont tout préparés, la prière et le conseil suivants. Dites à ceux qui vous entourent : Voyagez, allez vous rendre compte sur place de ce que font les autres ; allez voir si les problèmes que les Français ont posés ne sont pas résolus ailleurs d'autre façon ; allez voir s'il n'y a pas du génie ailleurs que chez nous. Comme cette vie de vivre dans une perpétuelle adoration de nous-mêmes !

En nous déplaçant, nous risquons, certes, de recevoir les terribles leçons du progrès, jamais qu'importe ? Quoi de plus profitable qu'une leçon, une leçon d'autant plus éloquente, qu'elle est magistralement donnée ?

Ainsi bien, n'allons-nous parler que de la puissance allemande.

Nous avons eu trois occasions d'aller visiter nos voisins, et toujours nous avons pu voir de près leurs divers types de dirigeables avec la plus grande facilité.

En effet, en Allemagne, on ne fait aucun mystère autour de la flotte aérienne ; au contraire, on s'en sert pour exalter l'enthousiasme des populations, afin de les maintenir fixées vers un idéal de beauté scientifique qui ennoblit l'âme, en même temps qu'elle donne à l'être, homme, enfant de la nation tout entière, un inébranlable sentiment de force.

La Flotte Allemande

J'ai vu les hangars et les dirigeables de Metz, de Francfort et de Cologne. A Metz, où j'arrivais après une halte à Nancy, j'ai vu l'immense monument de Francati où s'abritait un *Zeppelin*, auquel sont venus se joindre, il y a quelques jours, un *Parseval* et un *Gross*.

Ceux qui plaisantent l'emballement des Allemands pour le *Zeppelin* n'ont jamais vu un *Zeppelin* sortir en vitesse de son hangar aux titanesques portes de fer ; ils ne l'ont pas vu, manœuvré par 120 hommes, commandés sans un cri, sans un mot, rien qu'avec les gestes du pilote, commandant Georges ; ils n'ont pas vu ce colosse tout blanc quitter terre, en frôlant le sol, poussé par ses quatre hélices latérales, enfin par 40 gouvernails de profondeur groupés par quatre ; ils n'ont jamais vu le *Zeppelin* agrandant à travers les tourbillonnements de la frontière, disparaissant derrière une montagne pour réapparaître bientôt ailleurs ; ils ne l'ont pas vu atterir, avec une précision d'expérience de laboratoire, sur la dragueau allemand posé à terre, au milieu des hommes d'équipe.

Il est vraiment pénible de nier l'évidence, les qualités du *Zeppelin*, de ce navire dont on peut couper un morceau endommagé, qu'une hélice peut crever impunément et qui ne s'embarrasse pas d'un ballonnet. Un ballonnet !

Nous n'avons garde de dire que nous préconisons la construction d'un *Zeppelin*, mais, de grâce, soyons justes, voyons froidement les qualités où elles se trouvent.

A l'Exposition aéronautique de Francfort, il y avait cinq ou six hangars, dont un pour un *Zeppelin*, et un pour un grand *Parseval* de 6.700 m. c. à deux moteurs et deux hélices latérales, à quatre branches flasques en toile encadrée de câbles métalliques très souples et pouvant faire manche *en arrière*.

Ce superbe aéronat est, lui, du système absolument *souple* ; et, quand je dis absolument, je veux dire que sa nacelle n'est nullement une *poire* arrière réunie au ballon par des câbles et prenant parallèlement plus de la moitié de la longueur du ballon.

Mais la nacelle du *Parseval* qui a bien 30 mètres de longueur, n'a pas 6 mètres de portée.

Deux ballonnets à air sont placés l'un à l'avant et l'autre à l'arrière, et c'est en dégonflant l'un ou gonflant de l'autre, que le ballon s'incline dans un sens ou dans l'autre, pour monter ou descendre, en utilisant ses propres surfaces comme un aéroplane. A l'extrémité arrière du ballon, sont fixés le gouvernail terminant l'empennage vertical et les deux empennages horizontaux qu'on peut replier, lorsqu'il s'agit de garer le ballon dans un hangar trop exigu ou trop encombré.

Tout comme le *Zeppelin*, le *Parseval* part de terre en vitesse ; ses stabilités longitudinale et de route sont parfaites comme celles du *Zeppelin*. Il revient en rasant le sol, jette son guide-rope dans la main de l'équipe d'atterrissage et facilite sa tâche en faisant machine arrière avec ses hélices, qu'il n'arrête que lorsque la nacelle est maintenue à terre.

C'est à Cologne que j'ai vu un Zeppelin, deux Parseval et un Gross dans le même hangar — oui, dans le même hangar — où il y avait encore place pour un 7.000 mètres cubes.

Le *Gross*, qu'on a dit être copié sur les dirigeables de MM. Lebaudy et Juillot, n'a rien de commun avec ces derniers.

A la place de la plate-forme de M. Juillot et plus bas, il y a, dans le système Gross, une poutre en treillis mouvement : ce mouvement central est accroché le château des deux hélices latérales, un gouvernail de profondeur biplan, l'empennage vertical et le gouvernail de direction. L'empennage horizontal est posé, de part et d'autre, à l'arrière.

L'empennage de Juillot, qui est cependant la perfection, n'est pas supérieur aux empennages des trois types allemands.

La nacelle toute petite du *Gross* est suspendue à la poutre centrale et au château des hélices. Elle porte deux moteurs réunis aux hélices et les actionnant au moyen *de deux* câbles souples.

Le *Gross*, tout comme le *Zeppelin* et le *Parseval*, part de terre en vitesse et il a les mêmes stabilités.

Une organisation puissante

Voilà pour les systèmes adoptés à ce jour par l'armée allemande.

---

62. — Feuilleton du *Petit Bastiais*

LA MANDOLINISTE

de Pierre Dax

XIV

COUP DE FEU

« Les romans les plus intéressants ne sont pas ceux qui nous vécus. Il est vrai que les autres sont souvent, sinon toujours, tirés des autres. En vous présentant chez moi, monsieur, vous pouviez me rencontrer, comme vous courez grand risque de perdre votre temps. Je nous l'existence d'une héroïne pour la vie si je passe, hors de chez moi, une partie de mes journées. C'est à me plaire que je vous recevrai. Nous reconnaîtrons-nous ? Si je ne m'aperçois d'intéressé les vôtres je viendrai chez votre cabinet, à votre prochain jour de consultations, mais, peut-être, avez-vous des motifs tenir que l'entretien que vous me demandez n'ait pas lieu chez vous. Dans ces conditions, et puisque vous paraissez désirer ne pas retarder le rendez-vous, j'ai une favorable occasion de vous être agréable. A l'instant, je pars pour plusieurs jours à la campagne. »

Il fallait lui dire toute idée de la trouver chez elle. Elle continua :

« Mais je pourrais être jeudi, à neuf heures du matin, à Saint-Cloud. Si cela vous agrée, je prendrai, à gauche du pont, la grille qui me conduira dans l'avenue qui longe la Seine et j'irai jusqu'à la grande cascade. Là, je vous attendrai. Nous pourrons, loin du bruit, dans cette retraite paisible, un jour de semaine, causer librement.

» Marie Lenoir. »

Cette réponse jeta Raoul dans une perplexité plus grande encore. L'absence des phrases et l'exagération de rendre-vous éloignaient de lui la responsabilité que vingt-quatre heures avant il faisait peser sur Marie Lenoir. Et pourtant ! Les renseignements rapportés par son loyal Barthélemy devenaient des preuves terribles. Il lut à Saint-Cloud, mais des lettres d'amour expédiées par elle. Il partit. A l'heure indiquée, Raoul Dupuis venait dans l'avenue tête par Joséphine. Il regarda de tous côtés. Personne. Il marcha, acheta un journal et en fit la lecture. Marie Lenoir avait pu manquer le bateau ou le chemin de fer et, forcément, attendra un second départ. Il arriva à l'endroit convenu. Le lieu était désert. Il s'arrêta, regarda en arrière. Solitude complète. Il était seul, absolument seul, à l'entrée du parc, se jouait-elle de lui ? L'air était vif. Dans les branches, dépourvues de feuilles, soufflait un vent froid qui rendait plus poignante encore la tristesse des allées. Raoul consulta sa montre. Neuf heures et demie. Il perdit patience.

— Encore un quart d'heure, dit-il, et si elle ne vient pas, j'irai ce soir chez elle. Disait-je faire le guet à sa porte, je parviendrai à la voir.

Au loin, dans la profondeur de l'avenue, un point noir se dessina. La démarche, précipitée d'abord, devint tout à coup très calme. Positivement, Joséphine avançait. Elle avait aperçu Raoul et, décidée à être maîtresse d'elle, quoi qu'il advienne, elle commençait à se maîtriser. Il n'y a rien de tel qu'un bon front de parti pris. Raoul la vit. Il continua sa marche, très lentement pour lui laisser le temps d'avancer dans l'allée solitaire, puis il se retourna et alla au-devant d'elle. Tous deux se regardaient, ne sachant trop ce qui résulterait de l'entrevue. Raoul Dupuis leva son chapeau. A trois pas, elle s'arrêta.

— Oui... c'est bien vous ... dit Joséphine avec un demi-sourire. Je doutais presque ! Après tant d'années !...

Il l'écoutait, lui, bien plus gêné qu'elle.

— Voulez-vous que nous avancions dans le bois, proposa-t-il.

— Je ne demande pas mieux.

Ils marchèrent. Comme il cherchait ses mots, troublé par la présence de cette femme, elle coupa elle-même le silence.

— Se revoir à Saint-Cloud !... lequel de nous l'eût pensé ?... dit-elle. Vous n'avez pas changé, je vous aurais reconnu entre cinquante. Votre démarche, votre regard sont les mêmes, Raoul.

Il tressaillit.

— Pardon, madame, je suis ici le docteur Dignon et pas autre chose, expliqua-t-il sèchement.

Elle avait espéré mieux que cela. Elle joua l'ingénue.

— Il fallait me prévenir !... Savais-je ? Jusqu'à-t-elle. Un billet besogne comme le vôtre n'éclaire guère vos situations comme la nôtre.

— Mais, alors, qu'aviez-vous donc supposé ? demanda-t-il en la fixant dans le blanc des yeux.

— On peut tout supposer quand on ne sait rien. Vous me proposez un rendez-vous, je l'accepte sans en connaître le but. J'ai préféré, vous n'en devinez pas, me faire une agréable idée de la rencontre plutôt que d'y voir un dessous compliqué.

La pensée voluptueuse, le triomphe qu'elle avait espéré remporter, tombaient d'eux-mêmes. Elle questionna :

— A quoi dois-je de vous revoir ?

Ils allaient devant eux sans se préoccuper du sentier qu'ils suivaient.

— Madame, dit Raoul, je vais vous le dire et je ne serai pas long.

Il sortit de sa poche deux enveloppes.

— Cette écriture, la reconnaissez-vous ? Elle est un imperceptible mouvement à revoir et tendit la main pour prendre les lettres.

— Pardon, madame, je ne m'en déferai pas.

— Certes, quelle confidence !

Pour voir de plus près, elle se pencha.

— Cette écriture, expliqua-t-elle, celle d'un enfant... Je ne la connais pas?.. Comment pourrais-je la reconnaître ?

Raoul eut un rire sec.

— C'est la vôtre, dit-il, mais, la vôtre, déformée.

— En vérité, je ne me croyais pas autant de talent, fit elle ironique.

La patience de Raoul chancelait

— C'est votre écriture, reprit-il en haussant la voix. J'ai attendu longtemps mais, aujourd'hui, j'ai en mains la preuve de l'œuvre impie que vous avez tramée contre mon bonheur et contre ma vie !..

Elle détourna ses yeux des siens.

(A Suivre).

GRAND BAR SOAVI

Cours Sébastien et rue Neuve St-Roch

— BASTIA. —

— CAFÉ EXPRESS —

Ces dirigeables ont donné, durant les grandes manœuvres de Cologne, une grande preuve de robustesse et de vitesse militaire. Disons aussi qu'ils sont munis de la télégraphie sans fil, des boussoles, et, très probablement, d'autres choses encore qu'on ne m'a pas dites, que je n'ai pas vues et que je me suis bien gardé de demander...

Voyons les hommes : pilotes, mécaniciens et hommes de manœuvre.

Les pilotes sont très nombreux, ils se remplacent au pied levé, sont entraînés d'une manière parfaite et montrent un entrain et une habileté au-dessus de tout éloge.

Les hommes chargés de la manœuvre à terre sont parfaits ; ils manœuvrent aussi un drachen-ballon qui indique, par sa position dans l'espace, la direction du vent et dont l'anémomètre inscrit à terre la vitesse.

La hardiesse, l'assurance des pilotes allemands a une raison primordiale que nous trouvons à indiquer.

Quoi qu'il arrive à un dirigeable en route, le pilote est toujours sûr de trouver à terre, au bout de quelques heures, non seulement de quoi se ravitailler, mais aussi ce qu'il faut pour ses réparations.

Pour atteindre à ce résultat, il a fallu décider l'édification de tout un plan d'une grande simplicité, avant même la sortie du premier des dirigeables.

Le gouvernement allemand s'est emparé, comme d'utilité publique, du gaz hydrogène inutilisé jusqu'alors comme un sous-produit des usines de produits chimiques.

Ce gaz est emmagasiné sous pression, dans des quantités énormes de tubes aux couleurs impériales et des trains en sont garnis *en série* ; ces trains comportent chacun un wagon-atelier de réparations ; chaque train emporte un tuyau de gonflement de 1.800 mètres de longueur, permettant le regonflement des ballons en rase campagne.

Dans ces conditions, toutes normales, tout doit fatalement progresser.

Alors il faut voir tous ces dirigeables, obéissant à un programme donné à l'avance, partir le jour, la nuit, par le brouillard et le vent, pour des voyages de durée, de hauteur, de vitesse, et cela tous les jours, durant deux semaines.

Le grand *Parseval* était arrivé de Francfort, la veille, par une véritable averse.

Après les manœuvres il fit une série de voyages de nuit ; le petit *Parseval* et le Gruss s'en allaient rejoindre, par la voie des airs, leur port d'attache de Metz.

Rien n'est plus beau que le départ, dans la nuit, de ces quatre dirigeables, sortant d'un hangar éclairé à giorno et s'envolant à travers les champs balayés par le jet puissant d'un projecteur électrique de campagne. Et l'arrivée ! Les dirigeables surgissent de la nuit comme en une fantasmagorie et atterrissent dans les stries lumineuses que répand, par terre, le projecteur.

Tout cela se pratique extrêmement avec une grande simplicité, en présence et pour l'édification des enfants, des hommes et des mères d'Allemagne.

La Conclusion est facile

Ils ont réussi. Oui, ils ont réussi au delà de toute expression, parce qu'ils ont voulu réussir et parce que les inventeurs ont eu toute liberté de présenter n'importe quel système. Ils ont réussi, parce que le Gouvernement n'a demandé que des résultats.

Là-bas, on a commencé par briser les théories d'école, par démolir les chapelles.

Et les capitaux sortent de terre. On y a vu tout dernièrement une Société anonyme, au capital de 3.500.000 marks, dont les souscripteurs n'étaient autres que quelques grandes villes.

Nous n'avons parlé que des trois systèmes principaux sur lesquels se fondent des filiales qui auront leurs hangards et leurs dirigeables. Demain, on verra sortir, des puissantes usines de Siemens et Krupp, des moyens aériens qui le disputeront, par la hardiesse de leurs conceptions, à leurs aînés.

Et alors ? quelle figure la France actuelle va-t-elle faire, dans l'histoire même de la navigation aérienne, en face des frères de Montgolfier, de Meunier, de Charles et Robert, de Pilâtre de Rozier, de Blanchard, de Garnerin, de Coutelle, de Guy-Lavaux, de Biot, de Barral, de Gifard, de Julien, de Tissandier, de Crocé-Spinelli, de Sivel, des marins Prince et Lacoste ?

Il faut agir, ne fût-ce que par pudeur !

L. Capazza.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 23 décembre 1909.

Le marché ne garde plus traces du mouvement de réaction qui avait marqué la séance de la veille et la cote est en reprise générale. La Rente Française remonte à 96.85, à la suite des Rentes qui regagnent presque tout le terrain perdu hier, les Fonds Etrangers se raffermissent : Extérieure 97.85, Turc 94.95, Serbe 87.35. Parmi les Sociétés de Crédit, le Crédit Lyonnais reprend 1.375. Le Crédit Foncier se consolide à 854. Le Comptoir National d'Escompte s'établit à 792 et la Société Générale à 705.

Le Suez fait à 3.945. Les valeurs de traction sont en hausse ainsi que les charbonnages russes. Fermeté des titres cupréifères : Rio 1.909.

Au comptant officiel, l'action Privilégiée Industrie Houillère de la Russie Méridionale se négocie aux environs de 599.

En Banque, l'action Ouest Africain Française est bien tenue à 615 et la part à 253.

Le Central Electrique du Nord a des échanges suivis à 37.50.

Nouvelle et importante avance de l'obligation 5 0/0 or du Port de Bahia à 475.

Recettes de la Cie de Tramways Eclairage et Force à Rio de Janeiro pour la 49e semaine de l'année fr. : 738.334 contre fr. : 690.460 pour la période correspondante de 1908. Plus-value totale depuis le début de 1909 fr. : 2.078.452.

Recettes de la Cie Jardin Botanique pour cette même semaine fr. : 210.495.

Peu de variations sur les chemins français.

CORTE

M. Calloch, sous-préfet de Corte, ne recevra pas à l'occasion du 1er janvier.

Mlle Marie Ollagnier

Un deuil bien cruel vient de frapper l'une des familles les plus honorablement connues de notre ville. Mademoiselle Marie Ollagnier a été ravie presque subitement à l'affection des siens par un mal impitoyable contre les progrès foudroyants duquel sont restés vains et les secours éclairés d'un praticien distingué appelé en toute hâte et les soins dévoués d'une famille éplorée. C'est en pleine santé que Mademoiselle Ollagnier a été frappée, c'est alors que les siens s'y attendaient le moins, alors qu'ils s'apprêtaient à fêter joyeusement la Noël, que la mort impitoyable est venue changer en deuil et en tristesse les joies familiales sur lesquelles on comptait.

Femme d'intérieur par excellence, Mademoiselle Marie Ollagnier était une fille modèle, une sœur aimante et dévouée, elle ne vivait que pour les siens et entourait sa vieille mère et ses frères des soins les plus constants, les plus assidus.

La douceur de son caractère, la bonté de son cœur, sa grande générosité la faisaient aimer de tous ceux qui l'approchaient et qui ont appris avec douleur sa fin inattendue.

Chrétienne convaincue, Mademoiselle Ollagnier pratiquait sans ostentation les vertus de notre sainte religion et suivait en tous points les préceptes du Christ. D'une très grande modestie, elle se tenait volontiers dans l'ombre, mais n'en était pas moins l'âme de beaucoup de bonnes œuvres qui perdent en elle leur protagoniste la plus zélée. Elle traversa ce monde en faisant le bien, elle fut la femme forte de l'Evangile.

Ses obsèques ont eu lieu hier matin à dix heures et demie, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis venus pour s'associer à la cruelle douleur de la famille Ollagnier et donner un suprême témoignage de sympathie à l'excellente femme qui n'est plus.

Le deuil était conduit par les frères de la très regrettée défunte, auxquels nous adressons ainsi qu'à Madame Veuve Eugène Ollagnier, si cruellement éprouvée, l'expression de nos sincères condoléances.

(Bastia-Journal).

Palmes Académiques

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique :

M. Bonelli Toussaint Charles-Joseph, rédacteur à la préfecture des Bouches-du-Rhône, délégué cantonal.

Mlle Bianconi Agnès, dite Borgo, artiste lyrique du théâtre national de l'Opéra.

M. Ornelli Jean-Baptiste, commissaire spécial de la police des chemins de fer à Nice.

Sont nommés Officiers d'Académie :

MM.

Cianchini Sampiero Ange-Félix, trésorier de l'association polytechnique de Marseille.

Dos Pierre-Charles-François, professeur de la société académique de comptabilité de Paris.

Emmanuelli, François-Louis, bibliothécaire archiviste de la ville de Cherbourg, conservateur du musée numismatique.

Franceschi Augustin, capitaine des douanes en retraite à Marseille.

Raffi Alphonse, adjoint au maire d'Alger.

Testori Paul-Gabriel-Théophile, percepteur à Sainte-Foy-la-Grande.

Vincentelli Simon-Marc-Léon, commissaire de police à Marseille.

A TRAMUNTANA

M. Santu Casanova nous prie d'annoncer que son journal *A Tramuntana* reprendra sa publication hebdomadaire le 6 janvier prochain.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à notre spirituel confrère.

Causerie Médicale

Les Dangers du Jour de l'An

Les microbes sont, vous le savez, des empêcheurs de danser en rond ! Non seulement ils se trouvent dans l'air que nous respirons, dans la poussière que le vent soulève, sur tous les objets qui nous entourent, dans les aliments ou les liquides que nous absorbons, sur les mains que nous serrons..., mais encore ils existent et pullulent dans nos propres bouches !

Oui, cher lecteur, dans votre bouche ; sur vos lèvres roses, aimable lectrice, on les compte par centaines ! Et encore s'ils restaient tranquilles, chacun dans son logis de choix : mais non, au moindre mot, au moindre chant, au plus petit accès de toux, même au plus léger soupir ils s'échappent et se répandent autour de nous !

Un savant statisticien allemand (naturellement) a même calculé exactement l'étendue de la zone dangereuse où nous envoyons nos projectiles microbiens. Cette zone varie, suivant ce savant déconcertant, avec diverses circonstances. Par exemple, la prononciation des consonnes, surtout t, p, k, r, b, f... serait particulièrement fâcheuse... La combinaison kr est de toutes la plus désastreuse ! Donc, quand quelqu'un vous parle de trop près, ouvrez l'œil, ou mieux... votre parapluie !

On peut, me direz-vous, fuir les gens bavards et se tenir à distance des orateurs, mais comment éviter, au jour de l'an, d'échanger des baisers avec nombre de personnes ? La chose est malaisée en notre pays où n'est une habitude et où l'on ne tient guère compte des préceptes de l'hygiène. En Amérique, où l'on a l'esprit pratique, on n'y va pas par quatre chemins : le gouverneur de New-Jersey défendait officiellement le baiser en temps de grippe, et il fut obéi à la lettre ! Tellement obéi que ses administrés refusèrent même de baiser la Bible avant de témoigner en justice, ainsi que la loi l'ordonne. Le gouverneur eut le dernier mot en faisant recouvrir la Bible en celluloïd et en la faisant laver avec une solution antiseptique.

Que de choses il faudrait, en France, recouvrir en celluloïd !

Toute exagération à part, du moins devrions-nous éviter de trop embrasser les enfants ou de les laisser embrasser par tout le monde ; c'est une très mauvaise habitude et qui n'est pas sans inconvénients.

Le second danger du jour de l'an pour les enfants consiste dans l'abus des bonbons. Durant une quinzaine, avant et après le 1er janvier, sous prétexte d'étrennes, on gave bébé de sucreries dont la composition est aussi savante qu'indigeste. Or, l'enfin en tout est un défaut : bébé, au bout de quelques jours, est pâle, il est triste, il est indisposé ! Et la maman de s'étonner : il était si bien portant ! Ne cherchez pas plus loin la cause de ce malaise : bébé a trop mangé de bonbons !

Enfin, un autre danger du jour de l'an réside dans les jouets, ou plutôt dans les auteurs qui les recouvrent. Certaines d'entre elles sont toxiques, et avec l'habitude qu'ont les enfants de tout porter à leur bouche, on peut observer des empoisonnements. Choisissons donc des jouets bien verts, et rejetons ceux qui détergent entre les mains.

Dans le même ordre d'idées, nous exclurons les jouets trop petits qui pourraient être avalés, ou, ce qui serait plus dangereux encore, aspirés dans les voies respiratoires : les perles avec lesquelles les filles tes ne font des colliers merveilleux, les embouchures de trompettes où les petits garçons soufflent les airs que vous savez... Dans un effort d'aspiration, dans un éclat de rire, ces petits objets passent dans le larynx ou la trachée et nécessitent, pour être enlevés, des opérations graves et délicates.

Les jouets en verre ou en métal peuvent également être l'occasion de blessures sérieuses.

Ce qui est, en somme, surtout nécessaire, c'est de surveiller les enfants et de ne pas les abandonner à eux-mêmes pendant les jours. On empêchera de cette façon toute pratique nuisible, tout en permettant une distraction salutaire.

Docteur Vigenaud.

AU THÉATRE

Rigoletto

Le chef-d'œuvre de Verdi, que les générations lustrines ne se lassent pas d'applaudir, n'a pourtant pas réussi le « maximum » hier soir, et c'est devant un auditoire légèrement clairsemé qu'eût lieu cette représentation d'ailleurs excellente.

Rarement, croyons-nous, il nous fut donné d'applaudir sur notre scène une plus agréable Gilda, égrenant de plus délectables vocalises et modulant avec de plus exquises intonations le fameux

Caro nome che il mio cor
Festi il primo sospirar.

Aussi Mlle Minotti fut-elle chaleureusement applaudie.

M. Bersellini (il Duca), un peu bésitant au début, se ressaisit fort avantageusement dans les phrases passionnées du quatrième acte.

Quant à l'excellent baryton Foggi, il se fit naturellement ovationner dans ce rôle de Viscardello, où il a triomphé tant de fois.

Mlle Casanza — bien que son genre de voix la désigne particulièrement pour chanter les *mezzo-soprani* que les *contralti* — s'est tirée avec honneur de son « emploi » de Maddalena.

Un petit bravo collectif pour finir — à M. Cerri (Sparafucile), aux « utilités » et aux chœurs eux-mêmes qui — pour une fois ! — ont tenu à ne point déparer un ensemble harmonieux.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10.6 à midi 14.5 + 16 heures du soir + 11.5. Maxima + 16. Minima + 9.6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 767 mm. à midi, 767 mm., 6 heures du soir, 767 mm.

Vent. — Dans la matinée, Calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.

l'après-midi, id.

Postes et Télégraphes

M. Pulicani Augustin-André, receveur de bureau composé de 3e classe à Sallen, est nommé receveur principal de même classe, à Nîmes.

Naissance

Notre excellent ami M. Santoni, professeur de philosophie au Lycée, est depuis hier l'heureux père d'un charmant bébé qui a reçu le nom de Marc.

La mère et l'enfant se portent bien.

Toutes nos plus sincères félicitations.

Joli canapé

Le *Rappel*, à titre de simple constatation, publie les extraits suivants du budget des travaux publics de Madagascar, pendant ces quatre dernières années, M. Augagneur étant gouverneur général :

1906. — Chap. XI. Mobilier. Canapé du cabinet du gouverneur général. Réparations, 3.500 francs.

1907. — Ch. XI. Mobilier. Canapé du cabinet du gouv. gén. Réparations, 4.500 fr.

1908. — Ch. XI. Mobilier, Canapé du cabinet du gouv. gén. Réparations, 5.500 fr.

1909. — Ch. XI. Mobilier, Canapé du cabinet du gouv. gén. Réparations, 6.500 fr.

Soit, 22.000 francs en quatre ans.

On se demande ce que coûtera, en 1910 la réparation de ce même canapé.

Si la métropole ne possède pas de canapés du style de celui du cabinet de M. Augagneur, elle a des chaises et des tabourets qui chargent dans les mêmes proportions les budgets des ministères et même ceux des départements.

Quel est le ministre, le gouverneur général ou le préfet qui osera renoncer à recourir à de pareilles... réparations ?

Ponts et Chaussées

Sont nommés conducteurs des ponts et chaussées de 4e classe, les candidats dont les noms suivent qui ont subi avec succès les épreuves d'admission du concours ouvert en 1909 : M. Pacini, Noël-François-Achille, commis de 3e classe dans les Bouches-du-Rhône, passe au service ordinaire des Alpes-Maritimes, subdivision d'Entrevaux ; M. Grassi François, commis de 3e classe au cadre d'agents mobiles.

Cours malpropres

Quarante locataires et propriétaires de divers immeubles de la place d'Armes ont subi des contraventions pour avoir leurs cours dans un état de malpropreté repoussante.

Tapage injurieux

La demoiselle A. M., au service de M. Z., a été conduite au poste de police pour tapage et insulte aux agents dans l'exercice de leurs fonctions.

Avis

Réparations et fabrication de lyres. S'adresser à l'ancien magasin Voirin, rue Saint-Jean, Bastia.

Le Courrier de la Presse

Le *Courrier de la Presse* reçoit sans frais dans ses bureaux les Abonnements et les Annonces pour tous les Journaux et les Revues.

Rixe

Une rixe a éclaté hier entre les nommés M. R., G. R. et G. L. Chacun des combattants a rapporté quelques bosses et leurs noms ont été couchés au rapport des contraventions.

Les lapageurs

Ils en faisaient du potin A. R., L. et G. L. ; ils en faisaient tellement que la police ne tarda pas à y mettre fin, en leur dressant contravention pour tapage injurieux et scandale sur la voie publique.

Contravention

La police a dressé contravention contre le boucher S. P. pour avoir transporté de la viande sur un chariot ne répondant pas aux prescriptions de l'hygiène.

Vermouth Torino Fratelli Cora 2 fr. la bouteille.

Vermouth Torino Cinzano 2 fr. la bouteille.

Fernet-Branca 3 fr. 50 la bouteille.

Bouteilles à rendre.

Maison L.-N. Mattei, Bastia.

ETAT CIVIL

Mariages.

Negroni Charles-Antoine, retraité, et Casabianca Marie-Filippa.

Naissances.

Santoni Marc. — Colt Etienne-Noël.

Décès.

Beffanti François, cordonnier, célibataire, 47 ans, de Santo Pietro di Tenda.

Automobiles du Cap-Corse

La Société a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un service régulier est établi entre Bastia et Pino avec correspondance, par traction animale, de Pino à Barrettali et Canari, à partir du 21 courant :

Départs de Bastia : 7 et 8 heures du matin (St Paoli, 36).

Départ de Canari (traction animale) à 9 heures du matin.

Arrivée à Pino à 11 heures.

Départ de Pino : midi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00720

BOURSE DE PARIS

	27 déc. — 28 déc.
Rentes de 3 0/0 ancien	99.85 — 96.67
de 3 0/0 amortis.	99.50 — 99.90
	ex-coupon

L'ESPIONNAGE

Un Sous-Officier Français *arrêté à Mayence*

Paris, 28 décembre.

Plusieurs journaux annoncent qu'un sous-officier de l'armée française vient d'être arrêté à Mayence, sous l'inculpation d'espionnage.

Ces journaux ne donnent aucun autre renseignement au sujet de cette arrestation.

UN ESPION ALLEMAND *arrêté à Epinal*

Paris, 28 décembre.

Un espion allemand a été arrêté, dans la journée d'hier, à Epinal.

Cet Allemand avait proposé à deux ouvriers, anciens légionnaires, de pénétrer dans l'arsenal pour y dérober une pièce de canon de 75.

VERSAILLES

La Méningite cérébro-spinale

Versailles, 28 décembre.

Quelques cas de méningite cérébro-spinale se sont déclarés parmi les militaires de la garnison.

Le canonnier Pierre Mansouti, de 2be rég. d'artillerie, a succombé hier soir.

LES GRÈVES

Les Choristes et Danseuses de l'Opéra

Paris, 28 décembre.

Les Choristes et Danseuses de l'Opéra présentèrent, hier soir, leurs revendications, au moment où la représentation allait commencer.

Les Directeurs de l'Opéra s'empressèrent de promettre que toute satisfaction leur serait donnée.

Le rideau fut ainsi levé une demi-heure après l'heure fixée, au grand mécontentement des spectateurs qui étaient loin de s'attendre à cette menace de grève des Choristes et des Danseuses.

Tempêtes et Inondations EN ESPAGNE

28 Morts — 47 Blessés Importants Dégâts

Paris, 28 décembre.

La violente tempête qui a sévi, ces jours derniers, sur tout le littoral, a fait de nombreuses victimes et causé des pertes énormes.

Dans un hameau, non loin de Vigo, on compte 28 morts et 47 blessés.

Les dégâts sont assez considérables.

Les rivières ont débordé à plus de cinq mètres de hauteur, détruisant plusieurs hameaux, dont les habitants se trouvent sans abri et dénués de tout.

A NEW-YORK

32 personnes sont mortes de froid

Paris, 28 décembre.

Les journaux annoncent qu'à la suite d'une tempête de neige, un froid des plus vifs sévit depuis deux jours, à New York.

D'après des statistiques officielles, trente-deux personnes seraient déjà mortes de froid.

Les Elections Législatives en 1910

Un nouveau Sage

Paris, 28 décembre.

Dans les couloirs de la Chambre on annonçait aujourd'hui que M. Casimir Lossge, député radical-socialiste de la deuxième circonscription de Saint-Amand, ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat.

M. Lossge, qui est un sage, renonce à la politique à cause de son âge. Il n'a que 74 ans.

Les Morts du Jour

Le général Caffarel

Paris, 28 décembre.

On annonce la mort, à l'âge de 76 ans, du général Caffarel Anglès Dauriac, commandeur de la Légion d'honneur.

Sorti de l'Ecole polytechnique, le 1er octobre 1854, avec le grade de sous-lieutenant du génie, il fut promu au grade de général de brigade, le 29 décembre 1891.

Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui à Grenoble, où il s'était retiré.

Conseil des Ministres

Paris, 28 décembre.

Les Ministres et Sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 9 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

Travaux Parlementaires

Le Conseil s'est tout d'abord occupé des questions à l'ordre du jour des Chambres, et a arrêté, à vendredi, la clôture de la session parlementaire.

Déplacements ministériels

Le Conseil a décidé qu'aucun déplacement ministériel n'aurait lieu après l'ouverture de la session ordinaire de 1910.

Conseil d'Etat

Le Garde des sceaux a fait signer par le Président de la République le décret nommant Maître des Requêtes M. Imbart de la Tour, auditeur au Conseil d'Etat.

Les fardeaux portés par les femmes et les enfants

M. René Viviani, ministre du Travail, a présenté à la signature présidentielle, le décret limitant le poids des fardeaux devant être portés ou traînés par les femmes et les enfants dans l'industrie et le commerce.

Légion d'honneur

Les ministres de la Guerre et de la Marine ont entretenu le Conseil des promotions et nominations dans la Légion d'honneur, à l'occasion du 1er Janvier.

Affaires courantes

Les ministres se sont ensuite occupés de l'expédition des affaires courantes.

Empoisonnement Criminel

La Mort DU TÉNOR GODART

Paris, 28 décembre.

Un singulier hasard vient de faire découvrir un empoisonnement criminel.

La Justice a maintenant les preuves matérielles que le ténor Godart, décédé récemment, est mort empoisonné.

LA SANTÉ DE TOLSTOI

Paris, 28 décembre.

Les nouvelles, reçues aujourd'hui de Russie, relatives à l'état de santé du célèbre écrivain, sont loin d'être rassurantes.

Tolstoï qui, depuis quelques jours est atteint d'influenza, avait eu mardi 40 degrés 3 de fièvre.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 9 h. 45.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère des Affaires étrangères

La Chambre aborde la discussion des articles.

MM. Carpot, député du Sénégal ; Duchanel, député d'Eure-et-Loir ; Gerald, député de la Charente et le Ministre des Affaires étrangères sont entendus.

Tous les chapitres de ce budget sont successivement adoptés.

Ministère du Commerce

La Chambre commence ensuite l'examen du budget du ministère du commerce.

La discussion générale est ouverte.

M. Modeste Leroy, député de l'Eure, déplore l'abandon des œuvres post-scolaires.

L'amiral Bienaimé expose longuement les causes de la décadence de la marine marchande.

La séance est levée à 11 h. 50 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. ETIENNE

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Vérifications des Pouvoirs

A l'ouverture de la séance, la Chambre adopte, sans débat, les conclusions du rapport du 9e bureau tendant à la validation de l'élection de M. le général Pedoya.

L'Emprunt de la Ville de Paris

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à autoriser la ville de Paris à emprunter une somme de 900 millions de francs, et à s'imposer extraordinairement.

ARTICLE 1er.

Après une interminable discussion, l'article 1er, autorisant l'emprunt, est finalement adopté par mains levées.

Séance demain.

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Projets de loi d'intérêt local

Le Sénat adopte sans débat, les projets de loi, adoptés par la Chambre des députés, autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool aux octrois de Clamecy, de la Ferté-sous-Jouarre, de Saint Dizier, de Vire.

Les Crédits Supplémentaires pour le Maroc

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture sur l'exercice 1909, de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc.

Après une longue discussion à laquelle prennent part M. Gauthier, rapporteur ; M. de Lamarzelle, sénateur conservateur du Morbihan ; et le ministre des Affaires étrangères ; les crédits supplémentaires sont votés à *l'unanimité* par 271 sénateurs.

Séance demain.

Etude de Me TOTTI

Avoué

près le Tribunal de première Instance de Bastia

Par jugement rendu par défaut au profit de la dame Caraffa Marie, demeurant à Ste Marie de Lota, contre le sieur Casanova Antoine François, son mari, par le tribunal de première instance de Bastia, le vingt-deux octobre 1909, enregistré et signifié ; il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Casanova Antoine François, à la requête et au profit de la femme.

Pour extrait,

J. TOTTI.

MAISON GHILINI

Pâtes alimentaires. — Usine à vapeur

Bd Saint Angelo, 6, BASTIA

La Maison a l'honneur d'informer le public que ses produits sont absolument supérieurs, à prix égal, à tout ce qui se vend de provenance continentale.

Ses pâtes raffinées, supérieures et extra sont manipulées avec tous les soins qui sont indispensables à une bonne fabrication. D'ailleurs, la Maison n'emploie que des matières premières provenant des meilleures semoleries de Marseille.

Spécialité de la Maison : Nouilletes aux œufs (garanties). — Cannelloni. — Chevaux d'Anges.

PRIX SPÉCIAUX POUR MM. LES REVENDEURS

A VENDRE
TRÈS BON VIN
de Propriétaire
S'adresser à M. SIMON, Talasco, rue Neuve ou à la cave, rue du Mûle, 9, tous les jours de 9 heures à midi.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, *rue Napoléon*
Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.
Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.
Demander dans tous les cafés la *Quinet Vichy Lardy et Lorbeau*.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest
Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
13, Rue du Théâtre, Bastia
Service régulier entre
la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée
Frêts avantageux
Le prochain départ aura lieu le 29 décembre par steamer *Saint-André*.

La seule Glace hygiénique
est celle fabriquée à l'eau distillée par la *Glacière Bastiaise*.
Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.
Dépôt : Rue St-Roch. — Prix ; 0,10 centimes la kilo.

Grand Hôtel d'Europe
Mme Vve Adélaïde COLOMBANI
A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Adélaïde COLOMBANI un assortiment de pièces froides et de Pâtisserie.

Modern' Cordonnerie
6, *Boulevard du Palais, Bastia*
Tout homme
trouvera dans les chaussures de la *Modern'* la satisfaction de tous ses goûts. Grâce à nos énormes arrivages nous pouvons vendre des chaussures idéales. Toutes sont faites en formes parfaites, élégantes et durables.
Leur façon soignée, la qualité de leur cuir leur conservent l'élégance et le confort.
60 pointures dans chaque genre assurent à tout acheteur, un chaussant absolument parfait.
Toute femme
se chaussant à la *Modern'* est certaine de trouver un genre gracieux et un parfait confort, des formes à la mode, moulées aux lignes naturelles du pied, leur donnant toute l'élégance voulue.
Les chaussures de la *Modern'* étant toutes faites sur cuir véritable, sont indéformables et conservent leur forme impeccable.
A qualité égale, la concurrence est enfoncée.

PLANTATIONS ET RHUMERIES AGRICOLES
Antillennes
RHUM GRANDS MORNES
GETS OU RHUM
PUR, AU H NUQUE, VIEUX
RHUM GRANDS MORNES
Fameux tropical, d'arôme exquis. Goût sec. Agréable.
Exiger les Cachets rouges. — Exiger la bouteille rectangulaire.
Les [illegible] Rue [illegible] PIPPERMINT.
Maison Fondée en 1796

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La...
— Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes
Voyons en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.


Maux de Dents guéris radicalement par Boulettes Dentaires
A. FOURCAUD, Pharmacien, à Périgueux
Dépôt : Pharmacie Angot à Bastia, Rel... à Corte, Pasquali à l'Ile-Rousse, Zanfa... Croce Napoléon, à Ajaccio.

HEVEUR SAUVES Pastilles Valda Valda
Gardez-Vous des Bohémiens et des Cheminots
leurs signes secrets et trucs dévoilés par
LA VIE A LA CAMPAGNE
LA CHASSE EN 1909
25 Articles de fond spécialement consacrés à la Chasse, Conseillers et 2 hors-texte en couleurs, d'Admirables tableaux de Chasse — 100 dessins et photographies —
En vente partout et chez Hachette et Cie
SPÉCIMEN d'un Numéro Spécimen Gratuit

Les MALADIES de la FEMME
LE FIBROME
Son traitement par la JOUVENCE de l'Abbé SOURY
QUE FAIRE? A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : Faites une cure avec
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY
qui vous guérira sûrement, sans que vous ayez besoin de recourir à une opération dangereuse.
N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la JOUVENCE de l'Abbé SOURY est composée de plantes spéciales, sans aucun poison, elle est faite exprès pour guérir toutes les Maladies intérieures de la Femme. Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Troubles de la circulation du sang, Anémie, Etc. Le RETOUR D'AGE, Vertiges, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestions, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, etc., etc.
Il est nécessaire de faire chaque jour une injection avec l'HYGIENIVINE des DAMES. (1 fr. 25 la boîte.)
La Jouvence de l'Abbé Soury se vend 3 fr. 50 la flacon dans toutes les Pharmacies. 6 fr. 50 franco gare. — Les 2 flacons franco contre mandat-poste 10 fr. 50 adressé Pharmacie Mal. DEMORTIER, 7, place de la Cathédrale, Rouen.
(Notice et renseignements confidentiels gratis)

Le Directeur-gérant
J. B. OLLAGNIER.
Imp. Ollagnier.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MARNY
à 0,50 le paquet

ABSINTHE BOURGEOIS FRÈRES
ET
APÉRITIF BASTIA QUINQUINA

PATES ALIMENTAIRES SUPÉRIEURES
REPRÉSENTANT
Pour BASTIA et CORTE
M. Paul GILORMINI
ALBERTINY ET Cie
NICE ET CANNES

Café Express GRAND BAR SOAVI Chocolat Express

Journal Financier Français
16, Place du Havre, 16
PARIS
ORDRES DE BOURSE Prélèvement gratuit de Coupons CONTENTIEUX

JE DONNE 100.000fr.
Chauves!
à qui prouvera que la célèbre Sève capillaire du dermologiste F. OLRÉ n'arrête pas la chute des cheveux et deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves et dans leur nuance primitive.
NOTICE gratis et franco


POUR FAIRE PONDRE LES POULES
2.500 OEUFS par an pour 12 poules

PHOTOGRAPHIE J. MORETTI
CORTE (Corse)
Agrandissements inaltérables de toutes les dimensions en noir et en couleurs
GRANDE COLLECTION DE CARTES POSTALES ILLUSTRÉES DU PAYS
VENTE EN GROS ET AU DÉTAIL
Pour vos agrandissements adressez-vous en toute confiance à J. MORETTI, Corte (Corse).

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 350 JEUDI 30 DECEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et Levant Payez le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Eugène.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 02 m. — Coucher, 3 h. 56 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de Demain : Saint Sylvestre.

29 DECEMBRE

LE BILAN DE L'ANNÉE 1909

Voici le moment venu de jeter un regard en arrière et de dresser le bilan des progrès réalisés, au cours de l'année qui s'achève, dans tous les domaines : politique, social, intellectuel, scientifique, économique.

Il y a un an, à la fin de décembre 1908, l'aurore de la nouvelle année apparaissait tout chargé de nuages. Malgré les interventions pacifiques de la France, toute menace de guerre n'était pas écartée dans les Balkans ; le régime turc était encore instable, les haines s'accumulaient en Serbie, en Roumanie contre l'Autriche, l'Italie était prête à prendre les armes, et l'on se demandait avec anxiété si le duel commencé entre l'Autriche et la Russie n'allait pas tourner au tragique.

Au Maroc, les inquiétudes n'étaient pas moins grandes : partout et en toute occasion, nous trouvions l'Allemagne en travers de notre route, et le différend des déserteurs de Casablanca n'était pas encore solutionné par le tribunal arbitral.

Pour comble, une menace sismique, la plus terrible de toutes, épouvantait l'humanité : le 27 décembre, un tremblement de terre transformait Messine et Reggio en un amas de décombres, et, durant les semaines qui suivirent, toute une partie du monde, depuis l'Asie Mineure jusqu'en Algérie, en Espagne et dans le Midi de la France, d'incessantes secousses firent craindre de nouveaux désastres.

Telle fut l'aube de l'année 1909. Voyons maintenant le chemin parcouru durant ces douze mois.

A l'extérieur, notre situation politique s'est consolidée de la façon la plus heureuse. L'affaire des Balkans est apaisée, et la conclusion d'un accord franco-allemand au sujet du Maroc a mis fin à l'inquiétante tension qui existait entre Paris et Berlin. A quelques jours d'intervalle, M. Pichon à la Chambre des députés, M. Bethman-Hollweg au Reichstag, ont confirmé que les deux puissances agissaient désormais en parfaite communauté de vues.

Durant cette même année, nous avons vu le cercle de nos alliances se fortifier, par le fait de l'accord conclu entre la Russie et l'Italie, au moment de l'entrevue de Racconigi. Ce sont là des succès diplomatiques de la plus haute valeur pour la France.

Au point de vue économique, la situation est non moins excellente. En 1908 notre commerce extérieur, (comme, du reste, celui de toutes les puissances) avait baissé ; le rendement des impôts lui-même avait notablement diminué. Fort heureusement, en 1909, cette crise n'a pas persisté. Le commerce de 1909 a dépassé celui de 1908 de près d'un milliard de francs, le rendement des impôts s'élevait déjà au commencement de décembre à cent millions de plus que l'année dernière. Quoi qu'en aient dit les pessimistes, la France conserve son rang dans le monde, et, malgré la diminution de sa natalité, son activité économique progresse, son crédit augmente et elle continue sa marche au progrès, grâce à son épargne accumulée, à son labeur intelligent, à ses merveilleuses ressources d'énergie. Cette brillante situation économique méritait d'être mise en lumière au moment où de toutes parts on dresse le bilan de l'année écoulée.

Passons maintenant à la situation politique. On peut dire qu'à ce point de vue, l'année 1909, qui marque la fin de la législature, a été particulièrement laborieuse et féconde. Faisons l'énumération rapide des principales réformes accomplies depuis un an :

D'abord, la défense nationale. Une loi d'une importance capitale a été votée, la réorganisation et l'augmentation de l'artillerie, réforme qui nous met en quasi égalité avec l'Allemagne, tant pour le nombre que pour la valeur du matériel.

Un douloureux débat s'est poursuivi devant la Chambre au sujet de la Marine. Il a fait ressortir les imperfections d'une administration surannée, et l'infériorité à laquelle nous étions tombés, vis-à-vis de puissances rivales qui ont fait, en dix années, pour leur flotte de guerre, des sacrifices colossaux. Du moins, ce débat n'aura pas été inutile, puisqu'il a abouti à toute une série de mesures tendant à une utilisation meilleure des crédits, à la mise en état de nos munitions et de nos arsenaux et à l'élaboration d'un programme naval qui sera réalisé au cours des années qui vont suivre.

En faveur de l'Agriculture, il faut signaler deux lois marquantes : l'organisation du service départemental des épizooties (12 janvier 1909) et la loi du bien de famille (12 juillet 1909). L'Agriculture encore partagera avec le Commerce et l'Industrie les bienfaits de la revision des tarifs douaniers établis en 1892 et qui, sur bien des points, ne protégeaient plus d'une façon suffisamment efficace les diverses branches de la production française.

Au point de vue social, il nous faudrait énumérer la suite ininterrompue des réformes inspirées par les plus louables sentiments de justice et de solidarité. Contentons-nous de signaler la loi sur la protection des femmes en couches employées dans le commerce ou l'industrie, la réforme fiscale votée par la Chambre en 1909 et qui sera reprise par le Sénat dès l'année prochaine, la vaste organisation des retraites ouvrières et paysannes actuellement en discussion devant le Sénat et qui seront une réalité dès 1910.

Enfin, n'oublions pas que, dans le domaine scientifique, 1909 a vu le triomphe de l'aviation. La conquête de l'air, qui, il y a quelques années encore, apparaissait comme la plus fantaisiste des utopies, est sortie du domaine de l'imagination pour entrer dans celui des faits, et dans cette nouvelle manifestation du génie humain, c'est encore la France qui s'est taillé la première place.

En définitive, de quelque côté que l'on tourne ses regards, l'œuvre accomplie en cette année 1909, fait le plus grand honneur à la démocratie française ; elle marque une étape glorieuse entre toutes, dans son ascension irrésistible vers le progrès, la paix, la science et la fraternité sociale.

C. DES COMBELIERS.

Vers le Relèvement..... ..... des Colonies

La conquête de la Corse par la France date de 1769. — L'ouverture du premier tronçon de chemin de fer dans l'île a été faite le 1er février 1888. — Le réseau des chemins de fer d'intérêt général classés dans le département comprend aujourd'hui 5 tronçons (ceux du Fiumorbo à Bonifacio et d'Ajaccio à Propriano ne sont pas encore déclarés d'utilité publique. Quand le seront-ils ?

Les cinq tronçons exploités représentent une longueur de 296 kilomètres.

Actuellement, dans notre réseau colonial, il y a en exploitation : 1.533 kilomètres en Indo-Chine, 1.682 en Afrique occidentale, 207 à Madagascar, 126 à la Réunion, 310 à la côte des Somalis, 16 en Nouvelle Calédonie, 30 dans l'Inde française. Total : 3.904 kilomètres.

Ce réseau colonial comprend 17 lignes ; 5 seulement fournissent une recette kilométrique supérieure à celle de notre réseau.

Près de nous, le réseau sarde atteint déjà 984 kilomètres et va être considérablement augmenté.

On écrit que la France s'épuise pour la Corse et s'occupe de son relèvement économique et moral.

S'il en était autrement, en quelle situation serions-nous, Français de près d'un siècle et demi ?

La Mort de Louis XIV

M. Ernest Lavisse conte aux lecteurs des *Annales* la mort de Louis XIV, qui offre d'assez curieuses analogies avec la fin de Léopold II, roi des Belges :

L'après-midi, il sommeilla, puis eut un mauvais réveil avec des absences d'esprit. Le Père Le Tellier lui ayant demandé s'il ne souhaitait pas recevoir les sacrements, il répondit :

— De tout mon cœur.

En recevant l'eucharistie et l'extrême-onction, il répéta plusieurs fois :

— Mon père, ayez pitié de moi !

Il était admirablement calme : « il ordonna au comte de Pontchartrain de porter son cœur à la maison professe des jésuites, avec la même tranquillité qu'il ordonnait, en santé, une fontaine pour Versailles ou pour Marly. » On aurait dit qu'il « allait partir simplement pour un voyage ». Il voulut qu'auparavant après sa mort, le dauphin fut amené à Vincennes pour y être en bon air. Mais, « se souvenant que la Cour n'y avait pas été depuis cinquante ans, il donna ordre qu'il saurait être serré dans un enfroit qu'il indiqua, et qu'on le portât au grand maréchal des logis ». Il acceptait la mort sans récriminer, trouvant que ce passage n'était pas si difficile et ne « regrettant rien de la vie ». Il semblait n'être plus du monde ; plusieurs fois, en parlant du dauphin, il l'appela : le « jeune roi ».

Dans ses adieux, commencés le 25 août, il parla beaucoup et aussi bien que jamais.

Trois fois, il dit adieu à Mme de Maintenon. La seconde fois, il ne put s'empêcher de pleurer ; il demanda, s'il n'y avait là personne qui pût entendre, mais il ajouta :

— Quand on entendrait que je m'attendris avec vous, personne n'en serait surpris.

A la dernière entrevue, il s'inquiétait de

---

12. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOTICE HISTORIQUE
sur l'Ile de Corse
depuis les Origines jusqu'à l'Établissement de l'Empire Romain
par M. l'Abbé LETTERON

LA CORSE HISTORIQUE

(SUITE).

Sans doute leurs ennemis particuliers les accusaient parfois à Rome de prévarications devant les tribunaux, mais ces plaintes étaient généralement étouffées ou demeuraient sans effet. Quand le gouverneur quittait sa province, il avait de quoi acheter ses juges ou payer une condamnation et vivre ensuite dans l'opulence.

Le gouverneur n'était pas le seul que la province eût à enrichir. Chaque préteur amenait avec lui une foule d'intrigants et de besogneux, la plupart nobles ruinés, qui venaient refaire leur fortune.

Aussi l'arrivée d'un nouveau gouverneur était-elle un sujet de terreur pour les provinciaux qui étaient obligés de l'héberger pendant son voyage ici et sa nombreuse suite et de fournir à leurs moindres besoins. Les villes même où il ne s'arrêtait pas étaient obligées de payer des sommes considérables comme frais de séjour. Que l'on songe encore que jusqu'à l'établissement de l'empire, les gouverneurs de province n'avaient point de traitement fixe, et qu'à leur retour à Rome ils étonnaient souvent leurs concitoyens par leur faste insolent, comme fit Scaurus après sa préture de Sardaigne, et l'on pourra se faire une idée de ce que coûtait à ses provinces le gouvernement annuel de ses préteurs.

L'*Epitome* de Tite Live, en mentionnant la nomination de deux nouveaux préteurs, en l'an 227, n'indique pas leur destination ; mais on sait que les deux provinces alors créées furent la Sicile et la Sardaigne à laquelle fut jointe la Corse. D'autre part, Solin (1) nous a conservé le nom du premier préteur de Sardaigne qui fut Marcus Valerius. Nous ne connaissons pas son successeur ; peut être Valerius fut-il prorogé dans sa charge, avec le titre de propréteur (2), pour continuer l'organisation de la nouvelle province. En 225, ce fut l'un des Consuls, C. Atilius Regulus, qui fut désigné pour se rendre dans la province de Sardaigne. Il y trouva ou y rétablit la tranquillité et repartit bientôt pour aller au secours de l'autre consul, T. Æmilius Papus, alors engagé dans une guerre difficile avec les Gaëls Insubres. Atilius, par son arrivée, assura la victoire à son collègue, mais il périt lui-même dans le combat.

De 226 à 216, année de la bataille de Cannes, les noms des préteurs ou propréteurs qui gouvernèrent la province de Sardaigne nous sont inconnus. Nous savons seulement qu'en 217 le Consul Cn. Servilius Geminus fit le tour de la Sardaigne et de la Corse avec cent vingt vaisseaux, fortifia les côtes et exigea des otages avant de passer en Afrique.

En 216, le préteur C. Cornelius Mamula, presque abandonné en Sardaigne (1), adressa au Sénat une lettre dans laquelle il exposait sa détresse et demandait des secours en blé et en argent. Mais le Sénat, qui avait alors à sauvegarder en Italie d'autres intérêts bien plus importants, lui répondit par un aveu d'impuissance, et ce fut sur les villes de Sardaigne qui fournirent le blé demandé. Cependant les embarras et les dangers grandissaient dans la province lorsqu'on donna pour successeur à Mamula, L. Manius Soarcis. Les Sardes qui, l'année précédente, avaient été traités par les Romains avec hauteur et avarice, accablés d'un tribut énorme et d'une contribution en grains beaucoup trop lourde, préparaient ostensiblement la révolte et avaient envoyé une députation aux Carthaginois pour les engager à reconnaître la Sardaigne. Ceux-ci, sur l'assurance d'assez bonnes dispositions, qui furent maintenues à nos successeurs, Cornelius Lentulus (211), P. Manlius Volso (210), C. Aurunculeius (209 et 208), A. Hostilius Cato (207), Tib. Claudius Asellus (206), Cn. Octavius (205), Tib Claudius Nero (204), P. Cornelius Lentulus (203 et 202), M. Fabius Buteo (201), M. Valerius Falto (200), L. Villius Tappulus (199), M. Porcius Caton (198). Nous nous arrêterons un instant sur ce grand nom, si l'éloge qu'ont fait de Caton Tite-Live et particulièrement Plutarque au sujet de sa préture de Sardaigne, était moins connu.

Caton eut pour successeur L. Atilius (197), Tib. Sempronius Longus (196 et 195), Cn Cornelius Merenda (194), L. Porcius Licinus (193), Q. Fabius Sarra (192), L. Oppius Salinator (191 et 190), Q. Fabius Pictor (189), C. Sextius (188), Q. Fulvius Flaccus (187), Aurelius Scaurus (186). Pour l'année 185, Tite-Live nomme les préteurs élus, mais sans désigner les provinces qui leur furent assignées. Les préteurs suivants furent Q. Nævius Matho (184), C. Sicinius (183), C. Terentius Istra (182), M. Pinarius Ponca (181) (1).

(1) Zonaras. IX, 4 : « Kalem tempore Sardinium et Siciliam plane alienatæ, facile sub jugum redactæ sunt, Hasdrubale, qui opem ex Iberia, capto. »

(1) Polyhistoria, V.

(2) Le propréteur était un personnage investi des pouvoirs du préteur ou par prorogation ou par délégation spéciale de l'Imperium.

(1) Il serait fastidieux d'indiquer tous les passages de Tite-Live où il est question de ces préteurs. Le lecteur n'a qu'à se reporter aux chapitres où est mentionnée la tenue des comices annuels.

de ce qu'elle allait devenir ; elle le rassura.

— Je ne sais qu'en rien, dit-elle, ne vous occupez de rien.

Mais elle se ravisa et le pria de la recommander au duc d'Orléans, en qu'il lit, en lisant une dernière fois sa vieille amie :

— Elle m'a été utile en tout, surtout pour mon salut.

Mme de Maintenon n'abandonna pas le roi au lit de mort, comme on l'en a accusée ; ce fut lui qui, plusieurs fois, la pria de se retirer, parce que, avec l'attendrissait trop. Elle quitta Versailles seulement le 30 au soir, pour n'être pas tout les regards à la minute où, avec le dernier souffle, s'envolerait sa prodigieuse fortune. Elle partit pour la maison de Saint-Cyr, dont elle avait dit :

— C'est là ma retraite et mon tombeau.

ERNEST LAVISSE,
de l'Académie française.

Réceptions du Jour de l'An

M. le Maire de la ville de Bastia ne recevra pas à l'occasion du Jour de l'An.

M. le Sous-Préfet de Bastia ne recevra pas à l'occasion du 1er Jour de l'An.

Corte

M. Calloch, sous-préfet de Corte, ne recevra pas à l'occasion du 1er janvier.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 30 décembre, à 2 h. 1/2

Marchons au pas,	Siguerd.
Hommage aux Dames,	Govaert.
Eola,	Kessels.
Les Amourettes,	Votelli.
Galop Tonnerre.	Lamothe.

Le Chef de Musique, LAURUS

M. Denis BODDEN

Nous reproduisons avec plaisir ci-dessous les lignes élogieuses que le *Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Française de Bruxelles* a consacrées à notre Directeur, sous la signature de M. Charles Rolland.

Il est bon que nos lecteurs apprécient les mérites de cet ami de notre pays qui, à Bruxelles, est président de la Section de l'*Union des Corses et des Amis de la Corse*.

M. Denis Bodden est un corsophile sincère qui a droit à notre affection et à notre gratitude.

Un mot pour finir. Il est un homme auquel doit aller la reconnaissance de tous et qui fut, dans l'organisation et l'édification de l'école, du premier jour à ce moment, le plus dévoué, le plus infatigable, le plus précieux des collaborateurs. Sans cesse un éveil pour le bien de l'œuvre poursuivie, il a été, depuis un an, nuit et jour, occupé par cette pensée patriotique : la mener au but. Cet homme est notre secrétaire général, notre ami Denis Bodden, et je ne me pardonnerais pas à cette heure où nous avons accompli le plus dur de notre tâche, d'omettre de signaler à nos amis son intelligent et patriotique dévouement, de dire combien il fut à la peine et tout ce que lui doit l'institution patriotique qui sera l'œuvre maîtresse de notre Chambre de commerce, laquelle, en dix mois, a su montrer à nos compatriotes de France, comme à notre colonie tout entière, ce que peuvent de bons Français, mais et persévérants, qu'inspirent l'amour de la Patrie et un dévouement profond aux institutions républicaines et démocratiques de leur pays.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 décembre 1909.

A la veille de deux jours de chômage, le marché est encore plus inactif que précédemment ; sans les variations de cours sont elles insignifiantes. Notre 3 0/0 se retrouve à 96.85. Les Fonds Etrangers sont calmes : l'Extérieur s'est traîné à 87.3/4, la Turc à 94.90, le Portugais à 66.60. Séries russes irrégulières. Les Etablissements de Crédit restent en excellente tendance : Crédit Foncier 823, Crédit Lyonnais 1.372, Comptoir National d'Escompte 702, Société Générale 705.

Dans le compartiment industriel, le Suez progresse à 4.382. Les valeurs de traction reproduisent leurs cours de la veille. Les charbonnages russes sont stationnaires. Titres cuprifères indécis : Rio 1.960.

Au comptant officiel, le Bec Auer est recherché à 706.

Les titres des Etablissements Revillon frères, émargent en régression à 536.50.

En Banque, l'Electrique Lille Roubaix Tourcoing cote 289.50. Les résultats obtenus dès maintenant par la ligne du Boulevard permettent de croire que les prévisions des recettes pour l'exercice prochain sont réalisées.

Fermeté de l'Arnoux à 55 frs. Les capitalisations émanées à l'Assemblée du 17 décembre confirment les nouvelles au sujet de la marche active de l'exploitation.

Actions des Grandes Cies de chemins de fer Français bien tenues.

Commission Sanitaire de l'arrondissement de Bastia

Séance du mardi 4 janvier

Ordre du jour :

I. — Enquête sur la qualité des eaux de Saorta et de Noncelle.

II. — Rapport sur les causes et les moyens de remédier aux deux commencements d'épidémies, de fièvre scarlatine et de fièvre typhoïde à Bastia.

III. — Résultat de l'enquête prescrite au sujet d'une épidémie de fièvre typhoïde à Vescovato.

IV. — Conclusions de l'analyse par M. Genill, de l'eau de la fontaine Favadelli.

V. — Enquête sur la fabrication de la glace artificielle à Bastia.

VI. — Résultats de la première visite inopinée faite par la Commission sanitaire aux logements de Bastia signalés comme plus particulièrement insalubres.

VII. — Plainte de M. Flach contre le suintement des eaux sales et des matières fécales en stagnation dans la cour son dallée d'une maison voisine de la sienne.

VIII. — Plainte de M. Ghiglierini contre la société de certains cafés trasailles.

IX. — Communications de M. le Préfet relatives à l'interprétation de certains articles de la loi du 15 février 1902 ; à la construction de nouveaux blocs sur la place Saint-Nicolas.

X. — Communication de M. le Général Gouverneur au sujet du vœu émis par la Commission relativement au déversement des égouts des casernes.

XI. — Communications de M. le Maire de Bastia sur l'extension des commencements d'épidémies signalées ; à l'état de regards de la canalisation des eaux de source.

XII. — Affaires diverses.

Gazette Judiciaire

Tribunal Correctionnel

Le Tribunal correctionnel de Bastia a rendu son jugement dans les deux affaires de partie civile de fraudes électorales de Vescovato et de Retali.

Les prévenus ont été acquittés, mais pour l'affaire de Vescovato, l'espèce soumise à l'examen de la juridiction correctionnelle offrait le plus vif intérêt, puisqu'il s'agissait du point de savoir si un électeur inscrit dans deux communes différentes pouvaient prendre part au vote en dehors de l'année électorale pour une élection de même nature.

Partie civile dans les deux affaires, Me Moretti.

Défenseurs, Me de Carulla et Ajaccio.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

SAINTE-MARIE-DE-LOTA. — La nouvelle inopinée de la mort du jeune Ernest Figarella jetait la consternation dans les familles Figarella et Rustici. Cet infortuné jeune homme était âgé de quatorze ans. Il se trouvait depuis quelques années à l'Institut des sourds-muets de Marseille.

Docile, studieux, il avait fait de rapides progrès, et aux vacances dernières, il parvenait à se faire bien comprendre ; il a été subitement emporté par une embolie.

Il était très-intelligent, malgré son infirmité, et ne se plaignait pas du traité sort qui lui était fait.

Ses restes mortels sont arrivés lundi matin par le paquebot Finistère, et peu après ont été transportés à la Figarella, où ont eu lieu les obsèques, en présence d'une grande affluence de parents et d'amis venus de Bastia et de tous les villages du canton de San Martino, pour s'associer à la douleur de cette famille si généralement estimée. Un beau catafalque avait été dressé au milieu de la nef, puis l'inhumation a été faite dans le caveau de la famille.

Nous présentons à M. Vincent Figarella et à ses enfants, aux familles Figarella et Rustici nos bien sincères condoléances.

MATRA. — Par arrêté préfectoral en date du 21 décembre, MM. Battaglini Joseph-Marie et Giordani Ange sont nommés membres de la Commission administrative du bureau d'assistance de la Commune de Matra en remplacement des sieurs Battaglini Charles-Ambroise et Ferrandi Auguste, démissionnaires.

Commission des Prisons

Séance du samedi 8 janvier

Ordre du jour :

I. — Compte-rendu de la visite mensuelle des délégués.

II. — Avis sur le transfert dans une maison de correction d'un jeune détenu.

III. — Avis sur une demande de libération conditionnelle.

IV. — Visite de la prison.

V. — Affaires diverses.

Comité Central des Fêtes DE BASTIA

Sous la présidence d'honneur de
MM. le Gouverneur de la Corse. — le Sous-Préfet de Bastia. — le Premier Président. — le Maire de Bastia.

Grande Fête Populaire

du 2 janvier
AU BÉNÉFICE DES PAUVRES DE LA VILLE

Entrée : 0,25 centimes

MATINÉE
(de 1 heure à 7 heures)

De 1 à 3 heures : Attractions diverses sur la place et dans le péristyle du théâtre. — Jeux en plein air. — Comptoirs de vente dans le péristyle.

Grand concert donné par la « Lyre Bastiaise. »

De 3 à 5 heures : Représentation théâtrale à prix réduits avec le concours des artistes de la troupe de la ville.

A 5 heures : Sauterie dans la salle du péristyle avec le concours de l'*Estudiantina*.

SOIRÉE

A 8 heures et demie : Grande représentation de gala avec **RIGOLETTO**, opéra en 4 actes de Verdi, interprété par les artistes de la troupe Chelleschi.

La location est ouverte à partir d'aujourd'hui chez M. Poggi, coiffeur, pour les deux représentations.

N. B. — Les abonnements et les entrées de faveur pour les deux représentations sont rigoureusement suspendus.

Les abonnés qui désirent conserver leur place sont priés de vouloir bien en informer le bureau de location avant vendredi soir, passé ce délai le Comité en disposera.

SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS

On connaît les services importants que le Syndicat Central des Agriculteurs rend depuis 25 ans à l'agriculture française. Un grand nombre de nos lecteurs resurent à ses services soit pour renseignements, soit pour l'achat et la vente des produits agricoles et apprécient les avantages que peut procurer cette grande Association.

Son Assemblée générale annuelle se tiendra cette année à Paris, le 21 février, à l'époque du Concours général agricole. Nous rappelons à cette occasion, que les membres fondateurs et souscripteurs de l'Association se rendant à l'Assemblée générale bénéficient d'une réduction de 50 0/0 sur les tarifs des grandes Cies de chemins de fer et de 20 à 50 0/0 sur les tarifs des principales Cies de Navigation Maritime.

Les personnes qui s'intéressent au mouvement agricole et qui seraient désireuses d'assister à ces réunions pourraient, en se faisant inscrire avant le 15 janvier, comme membres du Syndicat Central, formuler une demande pour l'obtention d'un bon de réduction.

Un formulaire spécial devant être rempli et retourné au siège du Syndicat, 42, rue du Louvre, à Paris, sera envoyé en temps opportun à chaque intéressé.

THÉATRE MUNICIPAL

Direction CHELESCHI

Jeudi, 30 décembre, à 8 heures 1/2

MARIE DE ROHAN

Opéra en 3 actes de Donizetti

Marie de Rohan — Vicomte de Gondi
Mlle Rinotti — Mlle Cassara
Comte de Chalais — Duc de Chevreuse
M. Berselini — M. Poggi

Location chez M. Poggi.
Buffet — Sonri

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 29 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin + 10. à midi 15° + à 6 heures du soir + 12°8. Maxima + 15°8 Minima + 9°6.

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Sud'Ouest.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
L'après-midi, id.

Doctorat en Médecine

M. Henri Scagliola, qui vient d'être reçu au doctorat en médecine devant la faculté de Montpellier, a obtenu la mention Bien.

Le jeune docteur est fils du très distingué pharmacien de Calvi, M. François Scagliola. Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

Nouvelles maritimes

Le commis de 2e classe Tristani Joseph, du service du commissariat, est inscrit sur le tableau d'avancement pour l'emploi de commis de 1re classe.

M. l'ingénieur en chef de 2e classe Charles Ferrand, de la réserve du corps du génie maritime, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

Hyménée

Le 11 décembre dernier, à 4 heures de l'après-midi, a été célébré à Oran, le mariage de notre compatriote, M. Paul Antoni, licencié en droit, directeur [illegible], fils du juge au tribunal civil d'Alger, avec Mlle Paulette Joullié, fille de Mme et M. Joullié, juge au tribunal civil d'Oran.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM Jouillon, conseiller à la Cour d'Appel d'Alger, et Dupuy, avoué à Alger ; pour le marié, MM. Iais, directeur du Crédit Foncier d'Oran, et Bocchinani, directeur honoraire des postes et télégraphes.

Nombreux fut l'affluence des amis qui se pressaient à l'église pour apporter aux nouveaux époux leurs vœux de bonheur.

Le dîner, suivi d'une brillante soirée, a été servi dans les salons de l'Hôtel Continental.

Nous adressons, à notre tour, nos vives félicitations aux honorables familles qui se sont unies, et nos souhaits à Mme et M. Paul Antoni qui le lendemain sont partis pour Paris en voyage de noces.

Ecole de gendarmerie

Le maréchal des logis Martin, de la 15e légion ter, est admis à suivre, en 1910, les cours de l'école des sous-officiers de gendarmerie, en qualité d'élève officier.

Pilules Suisses

Migraine, crampes d'estomac, dyspepsies, gastrites, constipation, guérissent sûrement par l'emploi des Pilules Suisses, remède efficace et populaire.

Recettes buralistes

Ont été nommés receveurs buralistes de 1re classe, à Lochrist-Inzinzac, Morlaban, M. Giovanelli, ancien sous-officier ; au bureau de Sainte-Marguerite-Marseille, M. Stretta, ancien militaire, ouvrier des téléphones ; à Quillebeuf, Eure, M. Pacconi, ex-sergent au 3e colonial.

Journal de l'Université

Le dernier numéro du Journal de *l'Université*, lecture favorite des jeunes et des jeunes filles, contient les plus récentes conférences faites à Saint-Georges : la *Fille de Louis XI* par G. Lenôtre ; la Renaissance à *l'Art Antique*, par Salomon Reinach ; les *Poètes Belges*, par Ivan Gilkin ; la délicieuse causerie d'Adolphe Brisson sur les *Vieux Noëls Français*, avec musique de ces Noëls si merveilleusement interprétés par Mme Henri Vedan.

En vente partout : 60 centimes

Mobilier à vendre

Pour cause de départ, Salon — salle à manger — bureau — chambre à coucher.

S'adresser, 19, place Saint-Nicolas, au 4e.

La seule glace hygienique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la Glacière Bastiaise.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais, le moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix : 5 centimes le kilo.

Grand Hôtel d'Europe

Mme Vve Adélaïde COLOMBANI

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera un assortiment de pièces froides et de Pâtisserie.

VENTE

de vigne américaine [illegible] cinée, Rupestris Rasiguières, Riparia gloire de Montpellier.

S'adresser à M. RUTALI Pierre-Antoine, à Chiusella, près Borgo.

Dépôt spécial des Eaux Minérales Naturelles

DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source Grande Grille riche de Vichy. Maladies de foie, bile, Coeurs, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les étrangères, sans goût, ne fatiguant ni n'irritant pas.

Demander dans tous les cafés la Source *Vichy Lardy* et *Lardy*.

RHUM St-JAMES



A VENDRE
TRÈS BON VIN
de Propriétaire

S'adresser à M. SISCO, Tabacs, rue Neuve ou à la cave, rue du Môle, 9, tous les jours de 9 heures à midi.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00722

AJACCIO

LES OBSÈQUES DU MÉDECIN-MAJOR LAMBROSCHINI

Ajaccio, 29 décembre.

Ce matin, à l'arrivée de l'*Iberia*, courrier rapide de Marseille, une foule considérable se pressait sur les quais pour recevoir les membres de la famille Lambroschini et pour assister au débarquement de la dépouille mortelle du médecin-major Lambroschini, mort au champ des braves.

Le cercueil, ayant été déposé dans le hangar de la Cie Fraissinet, transformé en chapelle ardente, c'est là que le cortège se forma, à midi 30, pour se rendre à la Cathédrale.

La Musique Municipale ouvrait la marche.

Derrière elle les porteurs de couronnes, au nombre d'une vingtaine.

Le char funèbre ; le cercueil était recouvert du drapeau tricolore, sur lequel on avait placé le képi, la tunique et l'épée du défunt.

Sur la tunique brillait la croix de la Légion d'honneur qui avait été épinglée par le général Audry, commandant le 15e corps d'armée, par délégation du Ministre de la Guerre.

Les cordons du poêle étaient tenus par le médecin chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio, par M. Ponzevera, officier d'administration de 1re classe, par le médecin-chef de la Marine et par le médecin aide-major du 163e.

Le deuil était conduit par M. Etienne Lambroschini, frère du défunt, par les beaux-frères et par d'autres parents.

Derrière la famille on remarquait : M. le maire Pugliesi-Conti, M. Marini, secrétaire général représentant le préfet absent, le lieutenant colonel du 163e, commandant d'armes.

La cérémonie funèbre a eu lieu à la Cathédrale.

L'absoute a été donnée par Mgr Desanti, évêque d'Ajaccio, entouré d'un nombreux clergé.

La cérémonie religieuse terminée, le cortège s'est dirigé vers l'hôpital militaire où des discours furent prononcés par M. d'Audibert Caille du Bourguet, médecin-chef de l'hôpital ; par M. Marini, secrétaire général, au nom du Préfet de la Corse et du Gouvernement de la République ; par M. Etienne Pugliesi-Conti, maire d'Ajaccio.

Dans le cortège on remarquait les Membres du Conseil municipal, toutes les autorités civiles, militaires et maritimes, une délégation des officiers des armées de terre et de mer, la Société « Les Sauveteurs d'Ajaccio » avec sa bannière, etc.

Sur tout le parcours les magasins étaient fermés.

On peut dire que tout Ajaccio assistait aux obsèques de cette noble victime du devoir, de ce brave officier.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de la famille.

CONSTANTINOPLE

La Démission *DU PRÉSIDENT* du Conseil des Ministres

Constantinople, 29 décembre.

Les journaux annoncent que S. E. Hilmi Pacha, président du Conseil des Ministres, vient de donner sa démission.

Nouvelles Militaires

Tableaux d'avancement

Paris, 29 décembre.

Le *Journal Officiel* publiera demain les tableaux d'avancement dans l'armée.

Infanterie

M. le lieutenant Bastiani, du 158e rég. d'infanterie, est proposé avec le numéro 129 pour le grade de capitaine.

Génie

M. le lieutenant-colonel Luce, directeur du génie à Bastia, est proposé avec le numéro 11 pour le grade de colonel.

Intendance militaire

M. Charton, sous intendant de 2e classe, à Ajaccio, est proposé avec le numéro 6 pour le grade de sous-intendant militaire de 2e classe.

Gendarmerie

M. le capitaine Grimard, de la 15e légion ter, est proposé avec le numéro 2 pour le grade de chef d'escadron.

PARTI RADICAL et Radical-Socialiste

Démission de M. Clémenceau

Paris, 29 décembre.

M. Clémenceau, ancien président du Conseil, vient d'adresser au Président du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste sa démission comme membre de ce Parti.

Le sénateur du Var explique les raisons qui l'obligent à prendre cette détermination.

A l'occasion des élections municipales de Toulon, qui ont eu lieu les 12 et le 19 décembre courant, le Comité exécutif est intervenu en faveur des socialistes unifiés.

AU TCHAD

UN ENGAGEMENT FURIEUX

Trente tirailleurs tués
Un Lieutenant blessé

Paris, 29 décembre.

Nos troupes du Soudan ont eu à soutenir un engagement furieux sur le territoire du Tchad.

Un détachement important a été attaqué à l'improviste par le camp des Méharistes.

L'engagement, qui dura plusieurs heures, fut mené avec une violence inouïe de part et d'autre.

Nous finîmes cependant par avoir raison de cette bande de sauvages, mais ce ne fut pas sans peine, car les forces de l'ennemi étaient beaucoup plus considérables.

Nous eumes une trentaine de tirailleurs tués.

Parmi les blessés, qui sont au moins aussi nombreux, figure le lieutenant Motot.

La Conquête de l'air

LE NOUVEAU DIRIGEABLE

Hommage AU CAPITAINE MARCHAL

Paris, 29 décembre.

En souvenir de la terrible catastrophe du dirigeable *République* dans laquelle deux Officiers et deux Sous-Officiers trouvèrent une mort glorieuse, M. Lebaudy, d'accord avec le Ministre de la Guerre, a décidé de donner le nom de *Capitaine Marchal* au nouveau dirigeable qu'il ne va pas tarder à offrir à l'Armée française.

PARIS

Un Crime Horrible

Arrestation ET SUICIDE DE L'ASSASSIN

Paris, 29 décembre.

Afin de toucher la prime d'assurance, M. André Gailewitch, ingénieur russe, domicilié à Paris, avait égorgé son secrétaire.

Son crime commis, il avait maquillé le cadavre de sa victime, afin de faire croire que c'était lui-même que l'on avait assassiné.

André Gailewitch a été arrêté, hier dans l'après-midi, par des inspecteurs de la Sureté au moment où il se trouvait dans les bureaux de la Banque Parisienne.

Conduit à la Sureté Générale, André Gailewitch ne tarda pas à mettre fin à ses jours, en absorbant un poison qu'il portait toujours sur lui.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. CLÉMENTEL

La séance est ouverte à 9 h. 45.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Les Tarifs Douaniers

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la réforme des tarifs douaniers.

La discussion des articles continue.

LES PRODUITS CORSES

Amendement Santelli

M. le docteur Santelli, député de Calvi, monte à la tribune et développe son amendement tendant à exempter de tous droits de douane les produits originaires de la Corse qui en acquittent jusqu'à présent, dans leurs rapports avec le Continent français, à un régime douanier plus défavorable que celui qui est appliqué en Italie.

M. Santelli soutient que les droits de douane sur les produits Corses sont moins élevés en Italie qu'en France.

L'honorable député de Calvi expose très éloquemment les conséquences de ce déplorable état de choses qui, ajouté à l'insalubrité de la Côte orientale, perpétue une situation misérable pour ce beau pays, toujours délaissé.

M. Antoine Gavini

député de Corte, présente à son tour quelques observations.

M. Pascal Ceccaldi

député de Vervins, intervient dans le débat. Il dit qu'il serait temps de s'occuper un peu sérieusement de cette île de misère, de cette île abandonnée.

M. Klotz

président de la Commission des douanes, déclare que la Commission et le Gouvernement repoussent pour le moment l'amendement de M. Santelli, et de plusieurs de ses collègues.

M. Klotz ajoute que cette question sera reprise, à la rentrée de janvier, et qu'elle sera présentée aux membres du Parlement sous forme de projet de loi.

M. Santelli

déclare que, dans ces conditions, il se rallie à la proposition du président de la Commission des douanes.

La séance est levée à 11 h. 50 et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère du Commerce

La Chambre reprend la discussion du budget du Ministère du Commerce.

Tous les chapitres de ce budget sont successivement mis aux voix et adoptés.

La Réintégration de M. Simonet

Avant de lever la séance, la Chambre repousse l'amendement tendant à la réintégration de l'employé des postes Simonet.

Séance demain.

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

L'UNIVERSITÉ D'ALGER

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant création de l'Université d'Alger.

Cette discussion occupe toute la séance.

Le projet de loi est adopté.

Séance demain.

Déménagements pour tous les pays
Dépôt de cadres
pour mobilier
Prix très modérés
A. PADOVANI, 7, route de Cap Pinède.

BOURSE DE PARIS

98 déc. — 99 déc.
Rente 3 0/0 ancien 98.67 — 98.45
Rente 3 0/0 nouveau 99.20 — 99.30
ex coupon

ETAT CIVIL

Mariage.

Dolesi Joseph, agriculteur, et Franchi Carolina.

Riccini François-Antoine, commissionnaire, et Oliva Ursule Anna.

Santiago Citoyen-Jacinto, tondeur, et Santiago Trinité.

Naissances.

Sauli Noëlie

Décès.

Santini Emile, marié, 42 ans, de Massa Carrara (Italie).

AVIS DE DÉCÈS

M. Maurice Lignon, pharmacien de 1re classe, et Mme Maurice Lignon, née Mure ; M. Jacques Agostini, docteur en médecine à Bastia, et Mme Jacques Agostini née Lignon ; Mlles Anita et Marie Agostini ; M. Maurice Agostini ; M. Trioli, magistrat honoraire à Bagnères-de-Bigorre ; M. Vidal, d'Ecully, pharmacien honoraire, et sa famille ; Mme veuve Ferdinand Camubon, née Roux, et sa famille ; Mlle Gabrielle Roux ; M. et Mme Jules Marveau, née Roux, et leurs enfants ; Mme veuve Alfred Ribière, née Lignon, et ses enfants ; M. et Mme Blanc, née Lignon, et leurs enfants ; M. et Mme Berger, née Lignon, et leurs enfants ; Mme veuve Henri Leclerc de Sablon, et sa famille ;

Les familles Adolphe Roux, Maurice Roux, Léon Roux, de Montélimar, Mlle Isabelle Roux, le docteur Jean-Baptiste Agostini, de Bastia, Mlles Antoinette et Joséphine Agostini, Mme veuve Mure ;

Les familles Félix Gazagne, de Remoulins, Vincenti, du Bourg-St-Andéol.

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE CASIMIR LIGNON
Née ROUX

leur mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante, cousine et alliée, décédée à Bagnols (Gard), le 25 décembre 1909, dans sa quatre-vingt-septième année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Priez pour Elle !

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
15 Rue de l'Opéra, Bastia

Service régulier entre la Corse, la France, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le prochain départ aura lieu le 29 décembre par steamer Saint-André

MUTUELLE-PROCÉENNE

Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie
Entreprise privée
Autorisée et contrôlée de l'Etat

Moyennant 3 ou 6 francs par mois, versés pendant 14 ans, on assure un capital, une dot, un héritage.

Cette puissante mutuelle, forte, donne aux assurances les intérêts composés accumulés, mais le souscripteur met à profiter à son avoir le montant des versements effectués par ceux qui cessent de verser ou qui meurent avec tous les intérêts de ces versements.

L'avantage est immense, incontestable. Mères et pères de famille soucieux, souscrivez et faites souscrire.

S'adresser pour renseignements à M. FRANÇOIS MAESTRACCI, Agréé, 12, rue Napoléon, Bastia.

N. B. — Combinaison de toutes assurances et cas de décès.

On demande des sous-agents et courtiers dans toutes les localités.

Compagnie de Chemins de Fer Départementaux

RÉSEAU DE LA CORSE

MARCHE DES TRAINS

de Bastia à Ajaccio

d'Ajaccio à Bastia

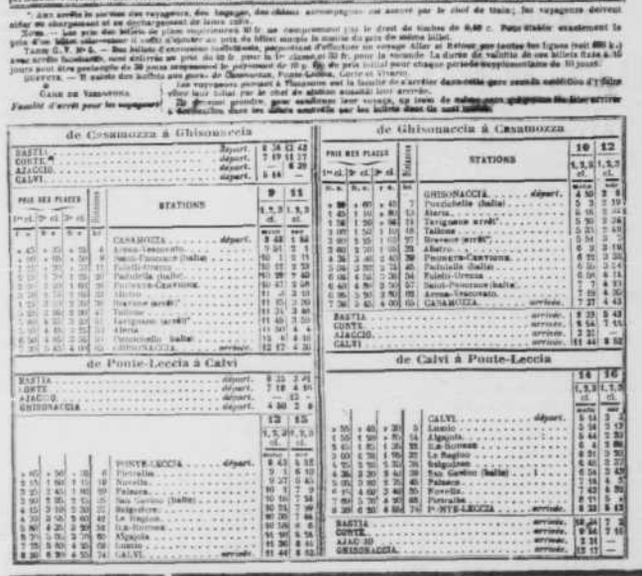


de Casamozza à Ghisonaccia

de Ghisonaccia à Casamozza

de Ponte-Leccia à Calvi

de Calvi à Ponte-Leccia



FOX-LAND RHUM

Grande Marque

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

GRAND BAR SOAVI

Cours Sebastiani et rue Neuve Saint-Roch, BASTIA

Seul Etablissement en Corse préparant instantanément en présence du Consommateur l'incomparable

CAFÉ-EXPRESS

et l'exquis

CHOCOLAT-EXPRESS

à 20 centimes la tasse







Le Directeur-gérant
J. B. Ollagnier.

Imp. Ollagnier.





Installation à Gaz

Jean Cini, ex-ouvrier du Gaz

Bastia 12, Boulevard Paoli, 12, Bastia

Vente de becs, verres et manchons

Appareils sur commande

Abonnement pour l'entretien de l'éclairage — Travail soigné et garanti





TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 360 — VENDREDI 31 DECEMBRE 1909

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
J.-B. OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers, 1 fr. — Réclames 1re page, 0.75 — Diverses, 0.50 — Judiciaires, 0.35

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale un autre Pays: le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Aujourd'hui : Saint Sylvestre.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 02 m. — Coucher, 3 h. 58 s.
Dernier quart., le 2 — Nouv. Lune, le 9.
Fête de Demain : Circoncision.

30 DECEMBRE

LES HONNÊTES GENS

Dans un de ses récents discours, où il sait allier l'abondance d'idées à la concision de la forme, M. Millerand, ministre des Travaux publics et des Postes, a parlé en termes fort justes de ce que l'on appelle l'honnêteté politique. C'est un terme que l'on emploie volontiers dans les discours, sans doute parce que la chose est plus rare !

« Il n'y a point de progrès solide et stable, a déclaré M. Millerand, si à l'amélioration du sort matériel ne correspond une augmentation du patrimoine moral et intellectuel. Cette augmentation du patrimoine intellectuel donne aux individus un sentiment plus clair de leurs droits. Elle doit aussi leur procurer une compréhension plus précise de leurs devoirs. »

C'est bien là, en effet, une définition de l'honnêteté politique dans une démocratie. Malheureusement, ceux qui la conçoivent fort bien la pratiquent souvent fort mal, et l'on voit un nombre inouï d'hommes touchant à la politique, qui, dans leurs relations d'affaires ou sociales, ne feraient pas tort d'un sou, qui sont, dans toute l'acception du terme, des honnêtes gens, mais qui, en politique, trouvent tout naturel de donner, aussi souvent qu'ils le peuvent, une entorse à la loyauté.

Cette déloyauté politique s'exerce sous de multiples formes. Tantôt elle s'appelle démagogie, tantôt surenchère, tantôt favoritisme, tantôt dissimulation en vue de frustrer le fisc... C'est une opinion courante en France, que « voler l'Etat n'est point voler. » Tel commerçant, scrupuleusement loyal à l'égard de ses clients et fournisseurs, et qui tient par-dessus tout à la réputation d'honnêteté de sa maison, n'hésite pas à « carotter, » s'il le peut, quelques francs au percepteur ou au contrôleur des contributions ; et dans ce cas, pas un instant la pensée ne lui vient qu'il n'a pas accompli tout son devoir d'honnête citoyen !

Pour savoir jusqu'où peut aller cette mentalité, il faut voir, par exemple, le courrier d'un parlementaire. Un profane serait effrayé du nombre de sollicitations saugrenues, et, disons le mot, malhonnêtes, qui s'y trouvent chaque matin. Autrefois, des paysans priaient Dieu d'écarter la grêle de leurs champs, quitte à la prodiguer sur les champs voisins ; mais aujourd'hui, la politique a pris le dessus, et il n'est pas rare qu'un électeur supplie son député de faire recevoir son fils au baccalauréat, de lui assurer la première place dans un concours pour entrer dans l'administration... Ces sollicitations prennent parfois le caractère d'une obsession : les lettres de recommandations pleuvent par milliers, il faut aux députés des secrétaires aux ministres une armée d'attachés et de fonctionnaires pour y répondre : si le député « ne marche pas » il sera débarqué aux prochaines élections, s'il marche, il commet évidemment autant de malhonnêtetés.

Et combien de particuliers ne réclament des lois qu'autant qu'elles leur seront favorables, ne protestent contre des réformes que parce qu'elles les atteignent, sans se soucier ai, au point de vue de l'intérêt général, ces réformes sont justes et équitables !

Combien de citoyens crient contre l'excès des décorations parce qu'ils sont déjà décorés eux-mêmes, après avoir fait d'innombrables démarches dans ce but ! Ils ne trouvaient pas qu'il y en avait trop, alors ! Combien de braves gens déclarent avec véhémence qu'il y a trop de fonctionnaires, alors qu'ils font eux-mêmes des pieds et des mains pour entrer dans l'administration ! Combien de députés protestent, par la parole et par la plume, contre la lourdeur des impôts, contre l'énormité du budget de l'Etat, alors qu'ils assiègent chaque jour les ministres pour obtenir des subventions, des secours, des bourses, des places, des augmentations de dépenses en faveur de leurs électeurs !

Et plus l'on va, plus ces mœurs pénètrent dans la nation. C'est effrayant ce qu'il y a, en France, de sociétés dites philanthropiques, de groupements ayant un but social ou humanitaire des plus louables : mais regardez les de près, cherchez parmi les dirigeants, scrutez-les, et vous verrez que neuf fois sur dix, parmi ceux-ci, il y a des hommes qui ne poursuivent d'autre but que de se faire un piédestal politique, de se créer des relations utiles, d'élargir le cercle de leurs affaires, ou encore, surtout ! — d'obtenir des décorations. Les décorations, voilà le grand ressort de tout ! Une récente enquête effectuée au ministère de l'Instruction publique, a démontré que les huit dixièmes des dentistes qui avaient fait mettre sur leurs prospectus : « Soins gratuits aux indigents, » n'avaient pas eu d'autre but que d'obtenir les palmes académiques. Les voilà bien les philanthropes !

L'exemple, d'ailleurs, vient de haut. Les considérations politiques ne sont presque jamais étrangères à la répartition des deniers de l'Etat, et il arrive trop souvent qu'un indigent républicain a droit à une allocation plus importante qu'un autre qui ne l'est point. Cela est injuste et antidémocratique.

La semaine dernière, au Sénat, comme M. Le Provost de Launay, sénateur de la Droite, demandait pourquoi les comices agricoles des cantons réactionnaires recevaient généralement des subventions moins importantes que les autres, et cela sans que les représentants de ces cantons au Parlement en soient avisés, M. Roux répondit : « Vous ne voudriez pas, tout de même ? »

Et pourquoi pas ? Tous les agriculteurs français n'ont-ils pas les mêmes devoirs, par conséquent les mêmes droits, en face du budget ?

L'idéal d'une démocratie serait qu'en présence de n'importe quelle réforme d'intérêt général, il n'y ait ni patrons, ni ouvriers, ni maîtres, ni valets, ni républicains, ni réactionnaires, mais seulement *des honnêtes gens*. Pour en arriver là, c'est une rénovation de nos mœurs politiques qui s'impose, et l'on doit souhaiter qu'elle soit réalisée sans retard, avant que le mal ne soit trop profondément incorporé à la nation.

HENRI BRISSON.

Propos d'actualité

Trop de Juges !

Tout le monde s'accorde à dire que la justice est mal rendue, et il est bien rare de voir des plaideurs s'en aller satisfaits. La comble est que si la justice est boiteuse ce n'est pas qu'il manque de juges, c'est qu'il y en a trop !

Nous avons en France 359 tribunaux d'arrondissement. Sur ce nombre, 77 seulement statuent sur plus de 400 affaires par an ; plus de 120 n'en jugent pas 200, 18 n'en jugent pas 100, 5 n'en jugent pas 50 : moins d'une par semaine !

Mais, en réalité, il faut considérablement diminuer ces chiffres déjà si réduits. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'ils comprennent, dans leur ensemble, tous les jugements par défaut, tous les jugements « d'avant faire droit, » c'est-à-dire non définitifs, et toutes les affaires volontairement rayées du rôle. En définitive, sur 142.000 affaires terminées en un an, il y en a 68.000, près de la moitié, pour lesquelles il n'y a même pas eu de débat. Et si l'on tient compte d'une multitude de jugements de partage ou d'homologation, qui sont la simplification et ne soulèvent aucune contestation, on trouve que sur 142.000 décisions rendues, il y en a 100.000 qui ne demandent d'autre peine que d'être prononcées suivant une formule à peu près invariable.

Néanmoins, pour une aussi mince besogne, chaque tribunal doit être obligatoirement composé de trois magistrats : un président et deux assesseurs, flanqués d'un procureur de la République, et autour desquels gravite une rhabdalie d'avoués, huissiers, avocats, etc.

Comment s'étonner après cela que les procès s'éternisent ! Il faut bien que tout ce monde vive, et un magistrat qui expédierait les procès en cinq secs, manquerait à tous ses devoirs de solidarité professionnelle. Bien au contraire, quand viennent des plaideurs, dame Justice procède à peu près à la façon d'une araignée affamée qui a saisi une mouche : elle l'enroule dans son filet pour la mettre dans l'impossibilité de s'évader, elle la saigne petit à petit, et elle ne l'abandonne que lorsqu'elle est complètement vide... Devant la justice, la mouche, c'est le porte-monnaie du plaideur.

A une telle situation, il ne manque pas de remèdes. Ainsi, pour rendre la justice moins coûteuse, et surtout plus expéditive, il suffirait de placer dans chaque tribunal civil, comme cela existe déjà à la justice de paix, un seul juge au lieu de trois. Mais il paraît (c'est M. Bourély, rapporteur du budget de la Justice, qui l'affirme) que ce juge unique risquerait fort d'être un juge inique.

Ou bien encore, on pourrait réduire le nombre des tribunaux. Mais cela il n'y faut pas compter : les plaideurs de tous les pays ne veulent point se déplacer de leur tribunal, ils tiennent essentiellement à l'avoir sous la main, pour le cas où ils auraient de l'argent à rendre.

La conclusion de tout ceci est qu'il devient de plus en plus difficile de contenter tout le monde... et son père. Cependant le Ministre de la justice

---

241. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS.

NOELLA

Grand Roman Inédit
PAR CHARLES MÉROUVEL

DEUXIÈME PARTIE

SEVRAC !

XXIII

COMMENT L'ABÎME MEURT

— Je dis qu'au chagrin d'avoir perdu ma fille, se joint depuis longtemps celui d'avoir perdu votre amour !...

Et comme il faisait un geste de négation, elle s'empressa de l'arrêter en disant :

— Je ne vous accuse pas, mon ami !.. Je ne vous en veux pas... Je devais m'attendre à ce qui est arrivé. C'est ma faute et non la vôtre... Je vous rends justice... Vous avez fait tout ce qui était humainement possible pour tarir la source des larmes que je ne pouvais m'empêcher de verser. J'ai essayé de réagir contre cette douleur et n'était ses-dames de mes forces. Les hommes aiment le sourire... Les larmes et le deuil les fatiguent et les effraient... Je le savais... J'aurais voulu vous plaire, répondre à vos efforts...

Elle secoua la tête.

— Je ne suis née dans cette lutte contre moi-même .. Les années ont passé... La satiété est venue... Peu à peu vos visites sont devenues plus rares... Maintenant, je ne vous vois qu'à des intervalles très éloignés et pour quelques instants seulement... C'est ma faute, c'est ma grande faute, André, je veux le répéter et ne me plains pas ... Vous avez été pour moi le plus doux des amis, le plus délicat, le plus tendre !.. Mais l'amour n'est pas éternel, il naît, fleurit et meurt comme la fleur des jardins... souvent au bout de quelques jours, parfois après quelques années... Vingt ans, mon ami, il y a vingt ans que vous m'avez rencontrée, vous vous en souvenez ?...

— Le soir de « Carmen !... »

— Hélas !

— Que vous étiez belle ce soir-là, Hélène...

— Avec ma pauvre toilette !

— Qu'importe... Vous étiez dans la fleur de votre jeunesse, radieuse, charmante entre toutes...

— Il y a si longtemps !.. Vingt ans, pensez donc !.. Quand je vous ai vu, quand vous êtes venu à moi, je me suis dit aussitôt que vous étiez l'être de mes rêves, l'être attendu, espéré... Dès la première minute, j'étais conquise, et cependant j'essayais de lutter... je sentais que j'allais au devant de mon malheur en cessant de suivre la ligne droite... que je paierais quelques heures de joie par des années de regret et de deuil...

Je ne me trompais pas... Le châtiment a suivi de près la faute... Aujourd'hui tout est fini pour moi... N'essayez pas de me rendre du courage, André, je n'en ai plus... Cette entrevue avec le mari que j'ai outragé m'a enlevé le peu qui m'en restait...

— Cependant il vous a parlé de votre fille. Il vous a dit qu'elle existe, qu'il espère vous la rendre.... Puisqu'il veut anéantir le remords de cette vengeance si cruelle, n'est-ce pas le seul moyen qu'il ait de réparer son atrocité ?

— C'est vrai, mais peut être ce ne sont là que de vaines paroles, qu'un mirage et une illusion, et puis, voulez-vous toute la vérité, mon ami ?

— Dites la.

— Cette enfant vers laquelle allaient toutes mes aspirations, tous mes désirs, tous mes vœux...

— Eh bien ?

— Je tremble de la revoir.

— Pourquoi ?

— Ne le comprenez-vous pas ? Que penserait-elle, en apprenant que je suis sa mère ? Comment lui expliquer ma présence dans cette maison qui n'est pas celle de mon mari ? Comment lui avouer mon indignité, ma séparation avec cet homme qui l'aura retrouvée et qui me la rendra-t-il ? Du quelque côté que je me tourne, je ne vois que des hontes à avouer, que des faiblesses à expier !..

Elle cacha son visage entre ses mains et murmura :

— Quand je suis seule dans cette chambre, où j'ai eu quelques heures radieuses, où dans la folie de l'amour que vous m'avez inspiré, j'entrevoyais un avenir de joies et de félicité, je me dis que je voudrais être morte.

— Hélène !

S'approchant d'elle, passa un bras autour de sa taille, l'attira à lui et d'une voix émue, il lui dit :

— Mais je l'aime toujours ; mais je te veux heureuse...

— C'est impossible !

Il lui murmura à l'oreille des phrases tendres, des mots qui jadis la faisaient tressaillir de plaisir, des promesses d'éternelle affection. Elle se tourna vers lui, le regarda avec un peu d'effroi et doux toujours, mais d'une douceur, Hélène par les larmes encore à terrestre et lui dit :

— Je te remercie, tu es bon et je ne te souhaite que du bonheur... Mais il n'en est plus pour moi...

Sa voix devint de plus en plus faible et elle ajouta :

— Depuis quelque temps je ne sais ce que j'éprouve... C'est une lassitude croissante, une défaillance qui parfois me fait croire que je vais expirer sans douleur... Je ne vis que comme dans un rêve et lorsque je n'en puis, André, il me semble que je tombe dans une sorte de sommeil où je revois le passé comme dans un cauchemar... Ah ! mon ami, le roman de ma vie a été d'une navrante tristesse .. Enfant sans mère, car j'ai à peine connu la mienne... orpheline sans ressources .. après avoir vu passer mon père, le bel officier, avec toutes les apparences du luxe et les promesses d'un brillant avenir, plus ou-droite ensuite que les pauvresses inscrites aux bureaux de bienfaisance, habitant une mansarde de bonne, ma-ière à un tonneau pour s'extirper pour me faire vivre ; enveloppée par les luttes contre la gêne et le mépris qui me répugnait ; désespérée enfin au point de chercher un remède à mes maux dans le suicide ; sauvée par toi et devenue la maîtresse... mère pour souffrir le plus throce des châtiments qui puisse frapper une femme coupable, je n'ai eu de consolations que par tes sourires et tes tendresses ! Je te remercie, mon ami, du fond de mon âme ! Ceci à toi que j'ai dû nos seules joies, les rayons de soleil qui ont illuminé quelques jours de ma douloureuse vie ! ; Quand je rendrai mon dernier soupir, ce sera ton image qui m'abîmera le passage dans l'inconnu où j'irai me perdre...

Il l'écoutait sans l'interrompre. Ses yeux seuls parlaient pour lui. Ils disaient plénis d'affection. Mais qu'auraient-ils pu lui dire ? Cette plainte qui s'exhalait d'une âme brisée devait rendre. Ce cri de [illegible] sonnait autour une fleur éteinte qui jamais n'existent eu la moindre querelle, le plus léger désentiment.

espère en venir à bout en plaçant dans chaque tribunal non pas un ni trois, mais deux juges : l'un pour réveiller l'autre dans le cas où celui-ci s'endormirait. M. Barthou a promis à la Chambre de lui soumettre prochainement un projet dans ce sens. On peut toujours essayer !

A. Capello.

Réceptions du Jour de l'An

MM. le Premier Président et le Procureur Général ne recevront pas à l'occasion du 1er de l'An.

Le général Gouverneur de la Corse ne recevra pas de visites à l'occasion du Jour de l'An.

M. le Maire de la ville de Bastia ne recevra pas à l'occasion du Jour de l'An.

M. le Sous-Préfet de Bastia ne recevra pas à l'occasion du 1erJour de l'An.

Corte

M. Calloc'h, sous-préfet de Corte, ne recevra pas à l'occasion du 1er janvier.

M. le Maire de la Ville de Corte ne recevra pas à l'occasion du 1er Janvier.

Au Secours de la Corse

Une délégation de l'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse » a été reçue, hier, par la commission parlementaire des douanes. Les délégués ont exposé à la commission la situation de la Corse au point de vue douanier : le régime actuel, qui date du 21 avril 1818 — et qui n'a jamais été remanié — est, en effet, des plus nuisibles aux intérêts de l'île. Certaines marchandises sont soumises au tarif général, mettant ainsi la Corse en état d'infériorité vis-à-vis de la plupart des nations étrangères.

M. Thierry, vice-président de la commission, a prié la délégation de l'« Union générale des Corses et des Amis de la Corse » de lui fournir un rapport établissant exactement la situation et les desiderata des intéressés. Il lui a promis, en outre, son concours le plus bienveillant, ainsi que celui de la commission dont il est le vice-président.

Pour le Conseil et par ordre :
Le Président, POLI.

CAUSERIE MEDICALE

La Santé Publique

En Amérique, où l'on ne va pas par quatre chemins, la santé publique est placée sous la surveillance d'un *conseil de santé* muni de pouvoirs considérables. Toutes les décisions de ce Conseil sont exécutées, quelque soit le personnage qu'elles visent. Les corporations les plus puissantes sont obligées de subir ses arrêts comme le commun des mortels.

S'il constate qu'un immeuble est insalubre, il prescrit les réparations nécessaires, et si elles ne sont point exécutées, les locataires réparations l'ordre de le quitter dans un délai déterminé. ‖

Ce Conseil emploie un certain nombre d'inspecteurs, qui ont mission de chercher et de lui signaler toutes les infractions à l'hygiène. Les habitants de la ville sont priés de lui communiquer leurs observations, et toute lettre, signée ou anonyme, révélant un cas particulier, est suivie d'une enquête qui en établit le bien fondé.

L'entretien des conduites d'eau, de gaz, l'enlèvement des immondices, la ventilation même des appartements, est du ressort du *Board of Health*.

Des médecins sont désignés pour visiter et soigner les enfants en bas âge et les vieillards. S'ils rencontrent, au cours de leurs visites, des malheureux dans le besoin, ils signalent les faits qui sont immédiatement reproduits par les journaux, et des secours en nature et en argent leur parviennent.

Au début de chaque saison, des instructions, des circulaires sont colportées de maisons en maisons, prescrivant les mesures prophylactiques nécessaires.

Si une maladie infectieuse est signalée, le malade est aussitôt conduit dans un hôpital spécial et l'appartement désinfecté.

La désinfection est poussée par les Américains jusqu'à la manie ; ils mettent des désinfectants partout : dans les armoires à linge, dans les malles, dans les vestiaires, sur l'évier, dans les urinoirs et les water-closets même les plus luxueux. Aussi, les citoyens de la « libre Amérique, » bien que très soucieux de leur indépendance, ne comprennent-ils point la révolte contre les lois édictées par la science moderne, et se plient-ils, avec la plus grande bonne volonté, à toutes les mesures d'hygiène. Seuls, les étrangers, surtout les étrangers de la classe inférieure, les pauvres émigrants qui viennent chercher fortune au pays des dollars, montrent une certaine résistance. Les Américains n'acceptent point cette résistance, et ils font exécuter, de gré ou de force, les mesures sanitaires.

La Revue municipale conte fort plaisamment l'histoire d'un émigrant se présentant, sans avoir fait préalablement les ablutions nécessaires, à une table d'ouvriers, qui lui accorda empoigné vigoureusement au collet par la maîtresse de la maison, et entraîné dans un lavabo, où il fut consciencieusement bouchonné. En même temps qu'elle le sauvait de la violence des autres convives, elles lui donnait une profitable leçon de propreté.

Ces bien de ces exemples pourraient être mis à profit dans notre vieux monde !

Docteur VIBERAUD.

GAZETTE DÉPARTEMENTALE

CORTE. — On annonce le prochain mariage de M. Jean Baptiste Chardon, le négociant si connu, avec Mlle Claire Britsch, la très gracieuse fille de M. l'Inspecteur des eaux et forêts.

Nous présentons toutes nos félicitations aux futurs époux et à leurs familles.

GRISONI. — M. Moretti Ange-Marie, soldat au 21e colonial, est nommé caporal-fourrier de 3e classe sur le chemin d'intérêt commun de Pietroso à Poggio di Nazza, avec résidence à Ghisoni.

CALVI. — Ces jours derniers ont eu lieu les fiançailles de M. Paul Pianacci, le sympathique propriétaire de l'hôtel Cristophe Colomb, avec Mlle Jeanne Salini, la charmante nièce de M. le capitaine au long-cours Salini.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux futurs époux.

CASTELLARE. — Le gendarme Boye est nommé brigadier à Castellare de Casinca.

Carnet Mondain

Hier matin, en l'église Saint-Jean-Baptiste, M. le chanoine Casanova a béni l'union de Mlle Pauline Domergue avec M. le docteur Etienne Orsini.

La jeune épouse est la fille de M. Domergue, directeur honoraire de la Banque de France, chevalier de la légion d'honneur, et de Madame née Avogari de Gontile, de l'illustre famille des anciens seigneurs du Cap.

Toute radieuse et ravissante dans son élégante toilette météore, elle excitait justement l'admiration de l'assistance très nombreuse qui se pressait à l'église. Le jeune époux, fils de M. Ferdinand Orsini et de Madame née de Monti-Rossi, bien qu'exerçant depuis peu d'années seulement, est cependant déjà connu dans l'arrondissement ; il donnait le bras à sa mère, en costume Empire pailleté noir, transparent blanc, chapeau noir.

Puis venaient :

M. Ferdinand Orsini et Mme Domergue, satin émeraude voile de noir, bande cache-nuire, chapeau noir.

M. de Monti-Rossi et Mlle Marie Domergue, crêpe de Chine bleu pâle et argent, chapeau noir.

M. Jean Petri-Grazon et Mlle Gabrielle Domergue, crêpe de Chine rose et argent, chapeaux noir garniande de roses.

M. Farinole et Mlle Pauline de Béarn, voile Ninon fraise des bois, chapeau noir.

M. André Orsini et la Comtesse de Béarn, tulle noir, pépian ottoman, chapeau noir.

M. Franzini et Mme Casari, satin noir pailleté, chapeau noir.

M. Aurélien Orsini et Mme Zaccarelli, satin vert de gris galon cachemire, chapeau noir héron blanc.

M. Wagner et Mlle Jeanne de Béarn, satin liberty bleu pâle, chapeau noir.

M. Xavier Orsini et Mlle Beveraggi, crêpe de Chine champagne, toque noire.

M. Sébastien Garini et Mlle Sabine de Béarn, satin liberty bleu pâle, chapeau noir et bleu.

M. Zoccarelli et Mme Hugues, liberty rose, chapeau noir.

M. le docteur Martini et Mlle Marie Gavini, crêpe de Chine blanc filets brodés, chapeau noir.

M. Gaudin et Mlle Elisabeth Farinole, foliennes crème, chapeau noir.

M. de Béarn et Mlle Lili Zoccarelli, drap bleu pâle, bégrin lauré.

M. l'archiprêtre Casanova a prononcé une remarquable allocution de circonstance.

Les témoins de Mlle Domergue étaient M. le professeur Franzini et M. Hugues, directeur de la Banque de France ; ceux de M. le docteur Orsini, ses oncles, MM. Aurélien et Xavier Orsini.

Le service d'honneur a été fait avec une grâce charmante par Mlles Marie et Gabrielle Domergue et Pauline de Béarn, qui accompagnaient MM. de Monti Rossi, Petri-Grazon et Farinole.

Les grandes orgues étaient tenues par le maestro Regimenti.

Après la messe, très long défilé à la sacristie où les jeunes mariés et leurs familles ont reçu les félicitations de leurs nombreux amis.

On s'est rendu ensuite à la Villa Montepiano où a été servi un très délicat déjeuner. Après deux heures, les salons se remplissaient de la foule des invités ; Mmes Domergue et Orsini en ont fait les honneurs avec l'affabilité et la grâce qui leur sont particulières. On ne s'est retiré que très tard emportant le plus agréable souvenir de cette très somptueuse réception.

Nous prions M. le docteur Orsini et Mme Orsini de vouloir bien agréer tous les vœux que nous formons pour leur bonheur.

M. LE PERCEPTEUR BALDACCI

La nouvelle du changement de notre percepteur a causé dans tous les milieux bastiais une pénible surprise.

En général la population ne s'émeut guère des mutations qui se produisent dans le personnel des Finances, car, si les hommes peuvent changer, les rôles continuent à paraître hélas ! toujours de plus en plus chargés.

Comment M. Baldacci, le percepteur qui s'en va, a-t-il pu rester une personnalité très sympathique et très populaire dans notre ville, tout en remplissant scrupuleusement la délicate mission qui incombait dans les ans à alléger notre bourse au profit du Trésor ?

Ceux-là seuls pourront l'expliquer qui ont eu la bonne fortune de vivre dans son intimité et d'apprécier à leur aise les qualités de tact et d'humanité qui faisaient le fond de son caractère.

Les contribuables bastiais n'oublieront jamais l'aménité de son accueil ; ceux-là surtout garderont fidèlement sa mémoire qui, dans leurs moments pénibles, ont dû si souvent recourir à son inlassable bonté pour reculer et même voir adoucir l'inévitable échéance.

Que du moins M. Baldacci reçoive ici l'expression des unanimes regrets que cause son départ.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 décembre 1909.

Londres et New-York étant fermés aujourd'hui, les échanges sont encore plus clairsemés que précédemment, ce qui n'empêche pas notre place d'entendre ses hommes dispositions. La Rente Française se retrouve à 98.85. Les Fonds Etrangers n'enregistrent que des variations peu importantes dans les deux sens. L'Extérieure fait à 97.40, le Turc à 94.85, le Serbe à 87.20 et le Russe 1909 à 100.65. Société de Crédit calmes. Le Crédit Lyonnais s'établit à 1.276. Le Crédit Foncier est en excellente tendance à 699 : dans sa séance du 22 courant le Conseil a autorisé pour 5.250.049 fr. de prêts nouveaux.

Le Sous touche le cours de 5.000 frs. Les valeurs de traction sont en légère avance. Valeurs métallurgiques et de charbonnages restes fermes. Les titres cuprifères sont soutenus : Rio 1.979.

En Banque, le Laurium Grec progresse à 57.25.

L'Electrique Lille Roubaix Tourcoing reste bien tenu à 290.

Nouvelle avance à 238 des Mines d'Etain d'Erwedeux. Les ingénieurs estiment que pour 12 mois de travail, la production pourrait atteindre 480 tonnes d'étain qui, au cours de 9.500 frs seulement, représenterait une valeur marchande de 1.200.000 francs.

La part Appareils Controleux a de nombreux échanges à 11 fr. 50.

Fermeté à 457 des obligations 5 1/2 (90) or du chemin de fer Grand Nord Central de Colombie.

Chemins Français bien tenus.

Gazette Ajaccienne

(De notre correspondant particulier)

Vol audacieux

Des malfaiteurs encore inconnus se sont introduits, hier, à l'aide de fausses clefs, dans le logement de M. Tramoni, boucher, rue de la Nouvelle Gendarmerie.

M. Tramoni qui passe ses journées, ainsi que sa famille, dans le magasin de vente, ne s'aperçurent du vol que dans la nuit, en rentrant se coucher.

Les voleurs avaient profité de la solitude de l'appartement, pour le fouiller du fond en comble et s'emparer d'une somme de 1.700 fr. renfermée dans des boîtes, lesquelles se trouvaient dans les tiroirs de la commode. Ils ont, en outre, emporté deux revolvers et une quantité de cartouches.

Le vol a du se produire entre trois et six heures du soir ; il découvrir tout le quartier par l'audace des malandrins qui l'ont accompli.

M. le Commissaire de police, après une première enquête a mis ses agents en campagne. Espérons qu'il ne tardera pas à mettre la main sur les voleurs.

Conseil municipal

Le Conseil municipal de notre ville s'est réuni hier à 4 heures en séance publique, sous la présidence de M. Pugliesi-Conti, maire.

Le Conseil s'est occupé de diverses questions, entr'autres celle du Casino qui paraît devoir sérieuse et en délibéré, il a décidé d'assister en corps, aux obsèques du major Lambreschini.

M. le Maire prendra la parole au nom de la ville.

Nos Hivernants

Sont arrivés :

M. et Mme Cousin, M. Gilbert et fille, M. Paul Sauvelle, Docteur Maury et Mme, M. et Mme Louis Pratou.

De passage

M. Quilichini, maire de Sartene.

Etat-Civil

MARIAGES

Leca Etienne, avocat, et Pauletti Marie-Caroline-Amédée.

DÉCÈS

Joseph Lambroschini, menuisier, 84 ans.

LA
TISANE
AMÉRICAINE
DES
SHAKERS

Lorsque les digestions ne se font pas, soit par suite d'abus de nourriture, soit pour toute autre cause, ce qu'il faut pour vous rendre la santé et la vigueur, c'est recourir au tonique digestif : la Tisane Américaine des Shakers.

Tonique Digestif

PRÉPARÉ À L'AIDE DE RACINES, D'ÉCORCES ET DE FEUILLES.

Une cuillerée prise à chaque repas régularisera les sécrétions de l'estomac et du foie, aidera à la digestion, vous rendra l'appétit, stimulera les nerfs et donnera de la vigueur à tout l'organisme. Comme tonique digestif et stomachique cette préparation n'a pas d'équivalent.

ELLE GUÉRIT DES
MAUVAISES
DIGESTIONS

Demandez à M. FANTAN, Pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

REPRÉSENTATION THÉATRALE AU FAUBOURG SAINT JOSEPH

Par suite d'indisposition de quelques artistes, la représentation du 26 courant a été renvoyée au Dimanche 2 Janvier 1910 à 8 heures du soir. Le programme reste tel qu'il a été annoncé.

Le Piano sera tenu par M. J. S.

Le Buffet sera tenu par le Comité, à des prix modérés.

N. B. — Plusieurs amateurs de la Ville se sont formés en Comité et ont décidé de donner, dans le courant de l'année, plusieurs représentations théâtrales, dans la salle de spectacle, sise à l'ancien couvent de Saint Joseph, au profit des Comités permanents des fêtes populaires du quartier de Saint-Joseph.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 décembre

Thermomètre.—7 heures du matin + 9 ; à midi 15° + à 6 heures du soir + 11 ; Maxima + 15 8 Minima + 9 6.

Baromètre.—7 heures du matin, 762 mm. à midi, 758 mm., 6 heures du soir, 760 mm.

Vent. — Dans la matinée, Sud Ouest.
Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel : le matin, Découvert.
l'après-midi, id.

Aviation

Le syndicat de la presse militaire a donné jeudi son banquet annuel, sous la présidence de M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la Guerre.

Après le banquet M. Capazza a fait une très intéressante conférence sur la navigation aérienne en Allemagne.

Décès

M. le docteur Jacques Agostini vient d'être cruellement éprouvé par la mort de sa belle-mère, Mme veuve Casimir Lignon, née Roux, décédée à Bagnaia, dans sa quatre-vingt-septième année.

Nous prenons une vive part au deuil de Mme Agostini-Lignon, de M. le docteur Agostini et de leurs enfants, des familles Lignon, Trisol, Vidal et Bianchi, et les prions d'agréer nos condoléances attristées.

Distinction

Nous apprenons avec plaisir la promotion au grade d'Officier dans l'ordre du Nichan de notre excellent ami et collaborateur M. Jules Moltedo, professeur adjoint au lycée de Bastia.

Toutes nos félicitations.

Nouveau Confrère

Notre excellent confrère M. Paulicci vient de faire paraître à Ajaccio son nouveau journal : *Le Combat*, une quotidien de la démocratie.

Il résume son programme en trois mots : Indépendance et Relèvement.

M. Paul Quilici a fait depuis longtemps ses preuves dans la presse bastiaise, et son nom est déjà une garantie de succès pour ce nouveau journal auquel nous souhaitons de longs jours.

Marine

Le payement des pensions du 4e trimestre 1909 aura lieu à Bastia, au bureau de l'Inscription Maritime, le 3 janvier.

Coups de poings

Après une assez vive discussion, le nommé V. L. et C. B. en sont venus aux mains et se sont échangés les coups de poings. La police arrivant, les a séparés et leur dressa procès-verbal.

Mobilier à vendre

Pour cause de départ, Salon — salle à manger — bureau — chambre à coucher.

S'adresser, 19, place Saint-Nicolas au 4e.

ETAT CIVIL

Naissance.

Menichetti Adèle-Marie. — Alcorta Bastia.

Décès.

Citti Jacques, célibataire, 64 ans de Lucciana.

SOCIETES & SYNDICATS

GROUPE D'ÉTUDES ET D'ACTION SOCIALES. — Réunion ce soir vendredi à 8 heures, rue de la Banque, 5, au 1er étage.

Ordre du jour : Question du journal ; admission de nouveaux membres.

La seule Glace hygiénique

est celle fabriquée à l'eau distillée par la Glacière Bastiaise.

Recommandée aux personnes soucieuses de l'hygiène et aimant boire frais au moyen d'un glaçon dans le verre.

Dépôt : Rue St-Roch. — Prix ; 0,10 centimes le kilo.

DERNIÈRES NOUVELLES

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*

00724

BOURSE DE PARIS

	29 déc. — 30 déc.
Rentes de 3 0/0 anciens	98.45 — 98.67
de 3 0/0 amortis	99 30 — 99.20

et Temps

Nouvelles Militaires

Artillerie

Paris, 30 décembre.

Le gardien de batterie Lethuiller, de la direction d'artillerie, à Ajaccio, passe à la direction d'artillerie de Constantine.

Le général d'Amade

Les journaux annoncent que, dans le courant du mois de janvier prochain, le général d'Amade aura pourvu d'un nouveau commandement.

Légion d'honneur

Ministère de la Guerre

Paris, 30 décembre.

Le *Journal Officiel* publiera demain les promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur au titre du Ministère de la Guerre.

Le général de division Dalstein est élevé à la dignité de Grand'Croix de la Légion d'honneur.

∴

Sont promus au grade de Commandeur :

MM. les généraux de division Meunier, Groth, Sebatié, Hélouis, Lacroisade.

MM. les généraux de brigade Donat, Leturc, Chateau, Marabail, Espinasse, Henrtault de Lammerville, Deanory, Lecomte, de Barberin.

Les colonels, Mayer, Samuel, Pastoureau de Labasse.

L'intendant militaire Reichert.

Les généraux de brigade des troupes coloniales de rayo-Candau et Bonnier.

∴

Sont promus au grade d'Officier ;

Les généraux de division Lefort, Durand, Vieillard, Gatschy, Lallant de Lafébat, Peloux et Picquart.

Les généraux de brigade de Serroux, Louvat, de Darcein, Colle, Martineau, Gauthier, de Pelacot.

L'intendant militaire Blanchon.

Le médecin-inspecteur Pitot.

M. le chef d'escadron d'artillerie Dergnot, ancien sous-directeur à Bastia.

M. le chef de bataillon Bastiani, major de réserve au régiment de Corse ;

∴

Sont nommés Chevaliers :

M. de Casabianca, capitaine au 163e rég. d'infanterie.

Le bruit court aujourd'hui que M. Clémenceau aurait ajourné sa démission, après avoir eu un long entretien avec M. Vallé, sénateur, président du Comité exécutif.

Médaille militaire

Paris, 30 décembre.

La Médaille militaire est conférée au sous-officiers et gendarmes dont les noms suivent :

Nicolier, adjudant au 163e rég. d'infanterie ;

de Witte, adjudant, id. ;

Grohs, sergent au 163e ;

Lucciani gendarme à la légion de la Corse ;

Tomi,	id.	id. ;
Mari,	id.	id. ;
Albelli,	id.	id. ;
Rossi,	id.	id. ;
Cordeliani,	id.	id. ;
Masoni,	id.	id. ;

Pietri, adjudant de réserve au rég. de Corse ;

Sanconnetti,	id.	id. ;

Paoli, sergent au 116e rég territorial.

Condamnation

DE L'ESCROC ITALIEN REPETTI

Paris, 30 décembre.

Le sous-officier Repetti, de l'armée italienne, qui n'était qu'un vulgaire escroc, a été condamné aujourd'hui par le tribunal correctionnel de la Seine, à la peine de 3 ans d'emprisonnement et à mille francs d'amende.

Repetti était poursuivi pour avoir accusé de trahison deux officiers de l'armée française, et un ingénieur des constructions navales.

En entendant le prononcé de son jugement, Repetti s'est écrié : « Merci. »

Légion d'honneur

Ministère de la Marine

Paris, 30 décembre.

M. le vice-amiral Leygue est élevé à la dignité de Grand-Officier de la Légion d'honneur.

MM. les contre-amiraux Noni et Richard-Foy sont promus au grade de Commandeur.

∴

Sont nommés au grade de Chevalier :

M. le lieutenant de vaisseau Luciani ;

M. le lieutenant Ottaviani, de la gendarmerie maritime ;

M. Guerrini, adjudant principal fourrier.

PARTI RADICAL et Radical-Socialiste

La Démission

DE M. CLEMENCEAU

Paris, 30 décembre.

Nous avons annoncé hier dans nos télégrammes que M. Clémenceau, ancien président du Conseil des ministres, avait envoyé sa démission de membre du Parti radical et radical socialiste au président du Comité exécutif du Parti.

Conseil de Cabinet

Paris, 30 décembre.

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, à 10 heures, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Aristide Briand.

La Question Marocaine

M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a donné lecture à ses collègues de la lettre de Moulay Hafid qui lui fut remise par les ambassadeurs Marocains.

Moulay-Hafid accepte toutes les propositions de la France.

Travaux Parlementaires

Le Conseil s'est entretenu de l'état des travaux parlementaire et a décidé que la session extraordinaire aurait close ce soir.

Les Impôts en Tunisie

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a fait approuver par ses collègues son projet de loi relatif à la réforme des impôts payés par les indigènes en Tunisie.

Médaille Militaire

Paris, 30 décembre.

La Médaille Militaire est conférée aux dénommés ci-après :

Le premier-maître canonnier Poli ;

Le premier-maître fourrier Demari ;

Le vétéran en retraite Feivoli ;

Le quartier-maître chauffeur Bianchi ;

Le gendarme maritime Sels.

Les Elections Législatives en 1910

Un nouveau Sage

Paris, 30 décembre.

La liste des Q. M. qui ne solliciteront pas le renouvellement de leur mandat en 1910, augmente tous les jours.

M. Pierre Bistry, député antisocialiste de la première circonscription de Brest, a annoncé à ses collègues qu'il renonçait à la politique.

PARIS

MORT SUBITE DU COMTE PERCY

Paris, 30 décembre.

Le Comte Percy, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, est mort subitement ce matin, au buffet de la Gare du Nord.

Le comte de Percy a été frappé d'une attaque d'apoplexie au moment où il déjeunait.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. ÉTIENNE

La séance est ouverte à 9 h. 45.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le Budget de 1910

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Ministère du Commerce

La discussion générale continue.

M. Dubois parle longuement sur la crise de l'apprentissage.

M. Gaillard-Bancel insiste sur la nécessité d'organiser l'enseignement professionnel.

Après les explications du Ministre du Commerce, la séance est levée et renvoyée à cet après-midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 h. 30

Le Budget

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

Tous les chapitres du budget du Ministère du Commerce sont successivement mis aux voix et adoptés.

Les Douzièmes Provisoires

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi relatif à une demande de douzièmes provisoires.

Après une discussion des plus vives entre Mm. Jaurès, Cailleux, Doumer et Deschanel, le président met aux voix la demande de crédit.

Les deux douzièmes provisoires sont votés par *471 voix contre 52*.

CLOTURE DE LA SESSION

M. Briand, président du Conseil, monte à la tribune et donne lecture du décret déclarant close la session extraordinaire de 1909.

Les députés sortent contents du Palais Bourbon ; ils ne sont pas les seuls !

SENAT

Présidence de M. DUBOST

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la dernière qui est adopté.

L'Université d'Alger

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi constituant en université les écoles d'enseignement supérieur d'Alger.

Après une vive discussion le projet de loi est adopté.

Les Douzièmes Provisoires

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion d'un projet de loi relatif à une demande de deux douzièmes provisoires.

Malgré le beau discours de M. Riou, sénateur conservateur du Morbihan, qui déplore ces sans budgétaires, les deux douzièmes provisoires sont votés.

Le Palais Farnese

Avant de lever la séance, le Sénat adopte le projet de loi relatif à l'achat du Palais Farnese.

CLOTURE DE LA SESSION

M. Barthou, ministre de la Justice, monte ensuite à la tribune, et donne lecture du décret déclarant close la session extraordinaire de 1909.

Nouvelle Société Navale de l'Ouest

Agent en Corse :
PIERRE VINCENTELLI
22 Rue du Dragon, Bastia

Service régulier entre la Corse la France, la Belgique la Hollande, le Portugal, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et la Méditerranée

Prix avantageux

Le prochain départ aura lieu le 29 décembre par steamer *Saint André*.

A VENDRE
TRÈS BON VIN
de Propriétaire

S'adresser à M. SISCO, Talasco, rue Neuve ou à la cave, rue du Môle, 9, tous les jours de 9 heures à midi.

Modern' Cordonnerie
6, Boulevard du Palais, Bastia

Tout homme

trouvera dans les chaussures de la *Moderne* la satisfaction de tous ses goûts. Grâce à nos énormes arrivages nous pouvons vendre des chaussures idéales. Toutes sont faites en forme parfaite, élégantes et durables.

Leur façon soignée, la qualité de leur cuir leur conservent l'élégance et le confort.

60 pointures dans chaque genre assurent à tout acheteur, un chaussant absolument parfait.

Toute femme

se chaussant à la *Moderne* est certaine de trouver un genre gracieux et un parfait confort, des formes à la mode, moulées aux lignes naturelles du pied, leur donnant toute l'élégance voulue.

Les chaussures de la *Moderne* étant toutes faites sur cuir véritable, sont indéformables et conservent leur forme impeccable.

A qualité égale, la concurrence est anéantie.

Dépôt spécial
des Eaux Minérales Naturelles
DE LA
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VICHY
ET DES GRANDES SOURCES DE VALS
pour la Corse
BASTIA, 13, rue Napoléon

Vichy Lardy. — Source froide, la plus riche de Vichy. Maladies de foie, intestins, fièvres, etc.

Vichy Purgatif. — Eau purgative française bien supérieure à toutes les Eaux étrangères, sans goût, ne fatiguant pas, n'irritant pas.

Demandez dans tous les cafés la *Quart Vichy Lardy et Purgatif*

BIJOUTERIE-HORLOGERIE
DANESI Fils
16, Boulevard Paoli, BASTIA

M. Danesi a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il se charge de toutes réparations de Montres et Pendules (mouvements les plus compliqués).

M. Danesi, faisant lui-même toutes les réparations, est certain de livrer un travail soigné et garanti. Prix modérés.

LUNETTERIE de 1er CHOIX

F. CHARDON et Cie
Fabricants de Matériaux de Construction

Usines à Francardo (Corse)
Bureaux : Bastia, 2, Avenue Carnot.
de vente : Corte, Nouvelle Traverse.

TUILERIE et BRIQUETERIE mécaniques

Tuiles plates et rondes,
Briques pleines et creuses
Briques à planchers ou fer I
CARREAUX, TOMETTES, TUYAUX

N. B. — Nos tuiles résistent à la gelée et à l'air salin des bords de la mer mieux que les tuiles marseillaises. Référence sur demande.

MANUFACTURE
DE CARREAUX MOSAIQUES EN CIMENT
unis et à dessins
pour carrelages décoratifs et à bon marché de vestibules, appartements, magasins, églises, etc.
Envoi, sur demande, d'échantillons et prix

CHAUX GRASSE supérieure
Production : 4 tonnes par jour

SCIERIE MÉCANIQUE de Bois
Planches, Madriers, Chevrons, Liteaux, Lattes

Grands Entrepôts de
CHAUX Hydrauliques, CIMENTS, PLATRES
Fers et Aciers en barres, plats, ronds, carrés

Fers à planchers I
DISC, PLOMB, en buffet, lingots, gueuses

NOTA. — M. CHARDON, ancien constructeur, s'empresserait de fournir tous renseignements techniques sur le choix et le mode des matériaux.

Il possède une importante collection de modèles de villas, maisons de ville et de campagne, style moderne, que les clients peuvent consulter avec fruit.